



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

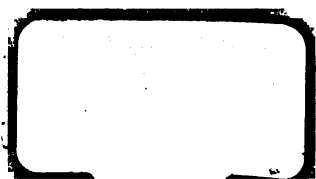
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

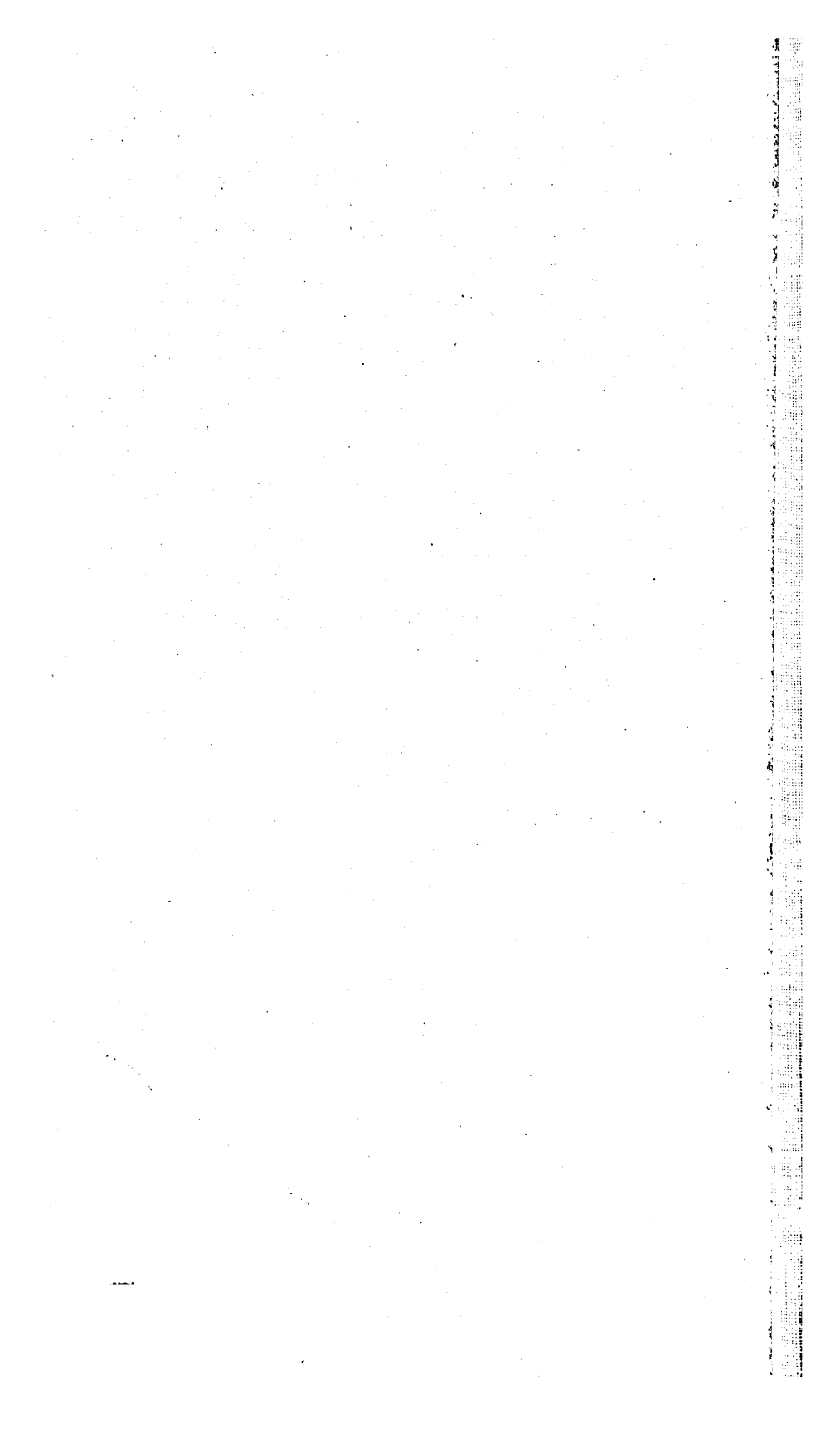
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



504
505





BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES
DE NORMANDIE

1882
TOME X



CAEN

F. LE BLANC-HARDEL, RUE FROIDE, 2
ROUEN, CH. MÉTIVIER, SUCC^r DE LA BRUMENT
PARIS, HENRI CHAMPION, QUAI MALACOAUX, 15

1882

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES
DE NORMANDIE



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE NORMANDIE

TOME X



CAEN

F. LE BLANC-HARDEL. RUE FROIDE, 2
ROUEN, CH. MÉTÉRIE, SUCC^r DE LE BRUMENT
PARIS, HONORÉ CHAMPION, QUAI MALAQUAIS, 15

1882

THE
MUSEUM
OF
THE
MUSEUM

LE
DERNIER DES DUCS NORMANDS

**ÉTUDE
DE CRITIQUE HISTORIQUE**

**SUR
ROBERT COURTE-HEUSE**

par

GASTON LE HARDY

CHEVALIER DE L'ORDRE DE PIE IX

DOCTEUR EN DROIT

VICE-SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE



Il est une maxime brutale contre laquelle tout cœur vaillant protestera toujours, mais dont les faits affirment trop souvent l'affligeante réalité.

Væ victis ! Malheur aux vaincus ! La force écrase le droit, et son triomphe, s'il est durable, arrive rapidement à effacer ou à défigurer jusqu'au souvenir des victimes. L'histoire elle-même se ploie aux besoins des victorieux ; écrite sous leur dictée, éclairée seulement par leurs récits, guidée par leurs faveurs, elle ne tarde pas à devenir leur complice, et ses complaisances ou ses erreurs achèvent et consacrent le sacrifice des causes vaincues.

Puis les contemporains, les témoins de la lutte une fois disparus, les compilateurs transmettent d'âge en âge la tradition des faits officiels, et les siècles recouvrent de leur poids sans cesse accru les injustices et les préjugés d'intérêts politiques oubliés et désormais inaperçus.

L'antiquaire n'est pas un historien. Les vastes récits, les grandes vues d'ensemble où l'on considère

toute la marche des peuples ne sont pas son affaire. Plus petit est son domaine, et ses études se rétrécissent à des points isolés, à des détails spéciaux où il restreint ses recherches. Cependant, fier de n'être pas un copiste, il se dit comme le poète :

Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre.

Son œuvre est de chercher à côté de l'histoire toute faite les détails qui éclairent et contrôlent les récits que les historiens se passent de main en main, et son travail patient a pour but et pour récompense de préciser le sens, et aussi, la valeur exacte des traditions reçues.

C'est une découverte pour lui de retrouver un texte oublié qui éclaire un point obscur de nos annales, ou bien un débris du passé qui témoigne des actions, des mœurs, des habitudes de nos aïeux. Mais n'est-ce point aussi une œuvre qui lui convienne que de comparer les textes déjà connus, d'apprécier les circonstances où ils ont été écrits, de se rendre compte des passions qui les ont pu dicter, pour en arriver à juger ces textes eux-mêmes, et à voir, au travers de leur témoignage, les choses inavouées ou dissimulées qu'ils recouvrent ?

Je l'ai cru, et c'est ainsi que j'ai entrepris, à l'aide de quelques autres chroniqueurs, une lutte contre notre vieil Orderic Vital, essayant de lui arracher par lambeaux la vérité vraie sur un personnage dont il ne nous a donné que la caricature, parce que c'était l'ennemi, et qui pis est, la victime de son maître.

J'ai entrepris la restauration d'un vieux portrait de notre galerie normande, et je demande, en présentant la figure renouvelée de notre antique duc Robert Courte-Heuse, qu'on veuille bien, avant de crier au paradoxe historique, se donner la peine de réfléchir sur le principal moyen dont j'ai usé pour arriver à cette réhabilitation.

Je me suis attaché à rétablir dans le récit de sa vie l'ordre chronologique. — Pour qui est familier avec notre principal historien, Orderic Vital, il est facile de comprendre que l'entreprise pouvait et devait modifier l'aspect des événements.

Ce naïf procédé déjoue la première habileté d'un historien partial, qui est d'introduire la confusion dans les dates, et d'obscurcir la vérité quand il n'ose la modifier trop complètement, en la dissimulant par des confusions de faits. — Je l'ai éprouvé avec l'hypocrite historien de Thou, et m'en suis assez bien trouvé pour vouloir l'essayer sur Orderic.

L'étude attentive de la chronologie dans l'histoire est beaucoup trop dédaignée par la critique moderne. Sans doute, il est plus facile d'adapter à des récits tout faits des appréciations à la mode du jour, ou de se lancer dans les considérations profondes sur les destinées humanitaires. Mais ce n'est qu'en rétablissant l'ordre exact des faits qu'on peut vérifier la véracité des récits, et se mettre en garde contre les habiletés des historiographes adulateurs, des chroniqueurs passionnés, et des compilateurs naïfs.

C'est là ce que j'ai essayé de faire, et c'est à l'aide d'un moyen si peu brillant, mais assurément fort légitime, que j'ai tenté de reconstituer la vraie

figure du dernier de nos ducs souverains, outrageusement défigurée par les plumes officieuses aux gages de son bourreau, et que je suis arrivé à la retracer non pas sans défauts, ni d'une perfection idéale, mais loyale, noble et vaillante, telle que j'ai l'honneur de vous la présenter.

Rots, 8 déc. 1869.

JEUNESSE.

ROBERT, COMTE DU MAINE.

Quand la victoire du Val-des-Dunes (1047) eut affermi l'autorité de Guillaume le Bâtard sur toute la Normandie, le jeune duc, il avait alors vingt ans à peine, épousa Mathilde, fille de Beaudoin V, comte de Flandres, et d'Adèle de France.

Vers l'an 1054 naquit leur premier fils, il fut nommé Robert, du nom de son aïeul Robert le Magnifique, mort au pèlerinage de Jérusalem, dix-neuf ans auparavant.

Sans qu'on pût prévoir encore les conquêtes et les grandeurs futures de son père, qui n'eût cru permis de prédire au noble rejeton de si glorieux parents une vie, sinon aussi heureuse, du moins aussi brillante qu'elle serait longue ?

Il vécut quatre-vingts ans. L'Europe et l'Asie admirèrent sa valeur, le Tasse a chanté ses exploits ; et quand il mourut, il y avait trente ans que, dépouillé de tout, survivant à trois fils, aveuglé, captif, il gémissait dans les prisons de son frère cadet.

Il n'avait pas encore huit ans quand l'ambition de son père commença à mêler son nom à la rude politique du temps, et le flança à une autre enfant, Marguerite, sœur d'Herbert II, comte du Maine.

Berthe de Blois, veuve du dernier comte, avait été chassée du Mans avec ses deux enfants. Pendant qu'elle sortait éplorée par une des portes de la ville, le comte d'Anjou, Geoffroy Martel, entrait par l'autre, et l'évêque Gervais, banni de sa cathédrale, s'enfuyait avec la famille de ses anciens seigneurs auprès du duc de Normandie (1).

Herbert II, suivant les conseils de sa mère, fit hommage de son comté au duc Guillaume qui se trouva ainsi engagé à protéger son jeune voisin. En même temps Herbert flança sa sœur Marguerite au fils de son nouvel allié, en lui assurant pour dot ses droits sur le Maine dans le cas où il viendrait à mourir sans enfants (2).

A l'occasion de ce traité et de ces fiançailles, le duc Guillaume de son côté proclama solennellement son fils héritier de son duché, et il lui fit prêter serment par tous ses barons (3).

La jeune et belle (4) Marguerite fut emmenée en

(1) *Acta Episcoporum Cenomannensium*, apud *Analecta Vetera* D. Mabillon, p. 306, et Guillaume de Poitiers.

(2) *Se suumque patrimonium fortissimi duci Normannorum commandaverat*, etc... Orderic Vital, t. II, p. 102, et les *Vetera Analecta* de Mabillon.

(3) Charte de Stigand de Mézidon, rapportée par A. Le Prévost dans son Orderic Vital, t. II, p. 176, et t. V, p. 19.

(4) Ord. VitaI, t. II, p. 104. — Guillaume de Poitiers, édit. de M. Guizot, p. 364... *Speciosa virgo*...

Normandie, et confiée à Stigand de Mézidon, pendant que son fiancé, encore plus jeune qu'elle (1), étudiait sous la direction de Raturius *consiliarius infantis*, d'Hilgerius *magister pueri*, et du grammairien Tetbold, dont quelques chartes nous ont conservé les noms (2).

Cependant Herbert II mourut en 1062. Le duc Guillaume n'était pas homme à laisser oublier les droits de sa jeune bru sur le comté du Maine. Mais Marguerite n'était pas la seule héritière des anciens comtes du Mans. Son père avait eu trois sœurs, dont les maris ne tardèrent pas à faire valoir les prétentions.

Biote, l'une d'elle, avait été mariée à Gautier, comte de Pontoise. Bientôt une partie des Manceaux, qu'effrayait la domination normande, se déclara pour Gautier et Biote. Geoffroy de Mayenne et Hubert de Sainte-Suzanne s'établirent dans le Mans en leur nom, et se préparèrent à y défendre leur cause contre les étrangers.

Guillaume le Bâtard ne tarda pas à venir les attaquer. Il réussit à s'emparer des personnes de Gautier et de Biote, et les envoya prisonniers à Falaise, où l'un et l'autre moururent bientôt empoisonnés (3).

Les Manceaux épouvantés ouvrirent au duc les portes de leur ville, et Guillaume y entra avec le

(1) Hugues II, père de Marguerite, était mort en 1050.

(2) Charte d'Odon, le monétaire fils d'Onfroy, de 1060 environ, citée par A. Le Prévost, t. V, p. 18, en note. — Et Dom Pommeraye, *Histoire de St-Ouen*, liv. V, p. 416.

(3) Ord. Vital, t. II, p. 103-259.

jeune comte du Maine son fils. Geoffroy de Mayenne voulut prolonger la résistance. Le duc de Normandie alla le relancer jusque dans son château d'Ambrières, et à Mayenne qu'il incendia. Geoffroy se soumit (1).

Le comte d'Anjou, qui était alors Geoffroy le Barbu, consentit à venir jusqu'à Alençon, où il confirma les fiançailles du jeune Robert de Normandie avec l'héritière du Maine, et il reçut solennellement l'hommage des deux enfants pour ce comté (2). La prise de possession féodale était complète.

Mais la pauvre jeune comtesse survécut bien peu de temps à cette cérémonie. Ses pieux désirs, qui lui faisaient désirer le cloître, furent prévenus par la mort. Peu de temps après elle fut ensevelie en grande pompe dans l'abbaye de Fécamp. Cependant le duc Guillaume avait laissé dans le Maine des garnisons qui maintinrent la soumission du pays; aussi en 1064, au bas de la charte de fondation de la collégiale de Cherbourg, à côté de la signature de Robert de Normandie, alors âgé d'une dizaine d'années, on lit: *S. (ignum) Roberti Comitis Cenomannorum* (3). Son père voulait alors que les droits de son fils sur le Maine s'affirmassent formellement.

Pendant les trois années qui suivirent, le jeune Robert ne paraît plus dans les pages de nos historiens, tout entiers aux préparatifs de la conquête de l'Angleterre.

(1) Ord. Vital, t. II, p. 103, et Guillaume de Poitiers.

(2) Ord. Vital, t. II, p. 104 et 253.

(3) A. Le Prévost, note sur Ord. Vital, t. V, p. 18.

Il n'avait encore que treize ans environ lorsque son père partit pour cette audacieuse entreprise. Avant de s'embarquer le duc fit renouveler par tous ses barons le serment de fidélité à son fils, qu'il laissa sous la tutelle de sa mère veillant au gouvernement de la Normandie pendant son absence (1).

Robert était un enfant de petite taille, mais vigoureux, actif, déployant déjà beaucoup d'aptitudes à toutes les choses de la guerre, et un vieil historien nous montre son père s'écriant avec une paternelle complaisance : « Par la Résurrection ! ce sera un brave, que mon petit Robert Courte-Botte » (2). C'est ainsi sans doute que le jeune prince reçut le surnom de Courte-Botte ou Courte-Heuse, que sa taille peu élevée lui conserva toute sa vie.

En s'embarquant pour aller conquérir une couronne royale, Guillaume le Bâtard avait laissé le Maine sous la garde d'un sénéchal, nommé Onfroy, de Turgis de Tracy et de Guillaume de la Ferté. Mais quand les Manceaux virent le duc de Normandie engagé dans son audacieuse expédition, excités d'ailleurs par le nouveau comte d'Anjou, Foulques le Réchin ou le Querelleur (3), ils essayèrent de recouvrer leur indépendance.

(1) Ord. Vital, liv. IV, t. II, p. 177.

(2) *Fortitudinis probatæ, quanquam exilis corpore et pinguis...*
« *Per resurrectionem Dei ! probus erit Robellinus Curta-Ocrea.* »
(Willem. Malmesburiensis, liv. IV, § 389.)

(3) Foulques venait de remplacer en Anjou son frère Geoffroy le Barbu, qu'il jeta en prison, où il le retint près de trente ans.

Une vaste conspiration fut organisée. Des députés furent envoyés jusqu'en Italie auprès d'Azon d'Est, qui avait épousé Gersende, fille d'Herbert II, comte du Maine (1), et à un jour convenu la révolte éclata. Les seigneurs prirent les armes sous les ordres de Geoffroy de Mayenne, les habitants du Mans se constituèrent en commune, Onfroy, le sénéchal du duc Guillaume, fut assassiné, tous ses compagnons chassés, et l'évêque Arnoul, qui voulut garder la foi jurée, fut lui-même obligé de s'enfuir; il alla chercher un refuge en Angleterre (2).

Bientôt les excès de la commune, dont le gouvernement se livrait à des actes de férocité inouïe (3), découragèrent Azon d'Est, qui repartit pour la Toscane. Mais sa femme et son fils Hugues restèrent auprès de Geoffroy de Mayenne, qui soutint en leur nom la guerre contre les Normands.

Toutefois après de sanglants désordres, après de

(1) Orderic Vital rapporte à l'an 1090 la venue d'Azon d'Est au Maine. Les *Acta Episcoporum Cenomannensium*, rapportés par D. Mabillon, *Vetera Analecta*, et qui ont été écrits sur les lieux par un contemporain, lui opposent un formel démenti. — C'est aussi ce que confirme la comparaison des généalogies des maisons d'Est et de Blois.

(2) Voir les *Acta Episcop. Cenomannensium*, D. Mabillon, p. 308, et Ord. Vital, t. II, p. 258.

(3) « Passim plurimos sine aliquo judicio condemnantes quibusdam pro causis minimis oculos eruentes, alios vero pro culpa levissima suspendio strangulantes, etc... » L'annaliste reproche aussi fortement aux révoltés de n'avoir pas observé les lois de la trêve de Dieu, et d'avoir attaqué des villes pendant le carême et le temps pascal, *Acta*, *ibid.*

longs démêlés avec l'évêque Arnoul toujours fidèle aux Normands, Geoffroy de Mayenne dut renvoyer le jeune Hugues d'Est en Italie, et bientôt Foulques le Rechin le chassa lui-même du Mans et s'y établit en maître (1).

Les graves intérêts qui absorbaient toutes les forces de la Normandie empêchèrent alors Guillaume le Conquérant de châtier les Manceaux. A son premier retour sur le continent son séjour fut abrégé par la révolte d'Eustache, comte de Boulogne, et de la province de Kent. Il se rembarqua précipitamment à Dieppe, laissant encore une fois son duché patrimonial aux mains de sa femme, et de Robert Courte-Heuse, leur fils aîné (2).

Il avait amené (3) à ce dernier un jeune compagnon, qui devint rapidement son ami, et que nous retrouverons jusqu'à la fin fidèle à sa fortune, ou plutôt à ses malheurs. C'était Edgar Adeling (4) son cousin, le petit-fils d'Edmond Côte-de-Fer,

(1) *Acta Episcop. Cenomann.*

(2) Ord. Vital, p. 177-188, t. II, et Guillaume de Jumièges, liv. VII, ch. XL : « Rex vero Willelmus... Roberto filio suo juvenili fervore vernanti Normannici ducatus dominium tradidit. » Voir ces variantes et falsifications, *Historiens de France*, t. XI, p. 630.

(3) Guillaume de Poitiers, édit. Guizot, p. 425. Ord. Vital, t. II, p. 167, et t. IV, p. 70. — Cependant les chroniqueurs anglais retardent l'arrivée d'Edgar en Normandie, et disent qu'il vécut d'abord en Écosse.

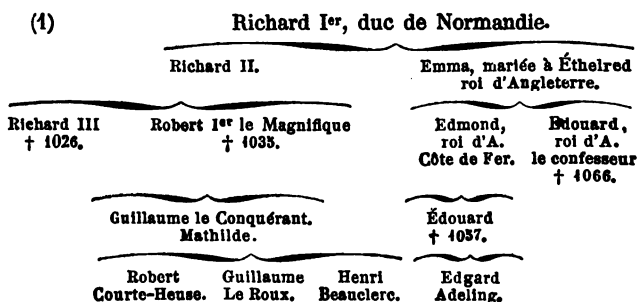
(4) Ou *Etheling*, ce mot dont le radical *Ethel* veut dire noble, illustre, était porté par l'héritier présomptif de la couronne. — Il avait la même valeur que le nom de *Clito* parmi les Normands.

et le plus naturel héritier de la couronne d'Angleterre (1).

Les deux jeunes gens suivirent sans doute la reine Mathilde lorsqu'elle passa l'année suivante en Angleterre pour y être solennellement couronnée, et le Conquérant associa son héritier présomptif aux cérémonies de l'hommage qui lui fut prêté par Malcolm, roi d'Écosse (2).

Robert Courte-Heuse avait déjà deux frères, Richard et Guillaume. En Angleterre, il lui en naquit un troisième, Henri, celui qui devait un jour lui ravir tous ses droits et devenir son geôlier et son bourreau.

La reine Mathilde revint en Normandie dès 1069.—



(2) Orderic Vital a voulu dissimuler ce fait, qui est cependant établi par le discours de Malcolm, rapporté t. III, p. 395. — En outre, dans une charte en faveur de l'abbaye de St-Ouen, relative à Criquebœuf et datant de 1063, on voit la souscription de Robert à la suite de celle de ses parents. Après avoir parlé de leur consentement, le rédacteur ajoute : « Et Rodberti eorum filii, quem elegerant ad gubernandum post suum obitum. » Il faut remarquer qu'il avait déjà deux frères, Richard, qui mourut dans la Forêt-Neuve, et Guillaume Le Roux.—A. Le Prévost, note sur Ord. Vital, t. V, p. 18.

Guillaume le Conquérant fut retenu pendant plusieurs années par les difficultés de sa rude œuvre, et ne revint sur le continent qu'en 1073.

Il n'avait pas oublié les Manceaux. Emmenant sans doute avec lui leur jeune comte son fils, il marcha sur le Maine à la tête d'une nombreuse armée de Normands et d'Anglais, et mit d'abord le siège devant Fresnay-le-Vicomte. Ce fut là qu'il arma chevalier Robert de Bellême, surnommé Talvas, fils de Roger de Montgomery et de Mabile de Bellême, qui depuis fut le plus complet et le plus sinistre représentant d'une race farouche et maudite (1), dont l'histoire ensanglante plusieurs siècles de nos annales.

Fresnay-le-Vicomte, Beaumont-le-Vicomte, Sillé-le-Guillaume, se rendirent bientôt au duc-roi ; Le Mans n'osa non plus attendre son assaut, et lui ouvrit ses portes. Tout le pays fut horriblement dévasté, surtout par les soldats anglais (2), et Guillaume, après avoir bâti deux forteresses dans la ville, y laissa une forte garnison. Il se dirigea ensuite vers la Bretagne ; mais il subit un échec devant Dol, revint en Normandie, et vers 1075, passa de nouveau en Angleterre, laissant son fils Robert en possession du comté du Maine, ce que les vieux historiens ont

(1) Orderic Vital, t. III, p. 294-300-422. — Guillaume de Jumièges, édit. Guizot, p. 179. Rien qu'en deux degrés de la généalogie de cette famille, on compte cinq de ses membres assassinés successivement par des vengeances trop motivées.

(2) Henri de Huntingdon, liv. VI, et Mathieu Paris, *Hist. Major*.

voulu dissimuler, et que les chartes du temps nous attestent d'une manière incontestable (1).

Jusques-là on ne voit pas qu'aucune dissension se fût élevée entre Guillaume le Conquérant et son fils aîné. Les chroniqueurs officieux, à la solde d'Henri I^{er}, ont vainement laissé dans l'ombre le commencement de leurs querelles. Il est certain qu'en 1076 (2), Robert gouvernait paisiblement au Mans; Orderic Vital lui-même montre encore plus tard la reine Mathilde avec ses deux fils aînés, assistant à la dédicace des cathédrales d'Évreux et de Bayeux, et des églises abbatiales de St-Étienne de Caen et du Bec (3). Or, la dédicace de cette dernière basilique n'eut lieu que le 23 octobre 1077, et l'acte des donations qui furent faites à cette occasion, porte le seing de Robert Courte-Heuse (4). Seulement, il est à remarquer que dans cette charte, bien que Robert porte encore le titre de comte, son père se nomme lui-même : roi des Anglais, prince des Normands et des Manceaux. Cependant, les droits du fiancé de

(1) Voir la charte de donation à l'église de Bayeux, des biens de Grimoult-du-Plessis, dans le *Gallia Christiana*, t. XI, *Instrumenta*, col. 66. Guillaume le Conquérant n'y prend de titres que les suivants : « Ego Willelmus rex Anglorum et Normannorum dominus »; tandis que son fils y porte le nom de : « Comes Cenomannorum. » Voir aussi D. Martène, t. I, p. 494.

(2) Charte de donation à St-Vincent du Mans, par le comte Roger de Montgommery et Rotrou, rapporté par Dom Martène, t. I, p. 494, et datée des VIII Kal. sept. 1076, « Roberto Willelmi regis Anglorum filio Cenomannensium urbem gubernante. »

(3) Orderic Vital, t. II, p. 305.

(4) *Gallia Christiana*, t. XI, col. 66 à 68.

la défunte Marguerite allaient bientôt être affirmés d'une manière plus solennelle encore.

En effet, en 1078, Foulques le Réchin avait organisé une nouvelle révolte du Maine ; Jean de La Flèche qui lui résistait fut assiégé dans sa forteresse, et appela à son secours Guillaume le Conquérant, tandis que, de son côté, Foulques s'alliait avec Hoël V, duc de Bretagne.

Le duc-roi, après avoir envoyé à Jean de La Flèche un premier secours sous les ordres de Guillaume de Moulins-la-Marche et de Robert de Vieuxpont, ne tarda pas à accourir lui-même avec son fils, le comte Robert, et une nombreuse armée (1).

Les Bretons venaient d'opérer leur jonction avec les Angevins, et de franchir la Loire. Les Normands, qui étaient au nombre de soixante-mille cavaliers, arrivèrent bientôt en leur présence, et une sanglante bataille était imminente. Un cardinal romain, des religieux et deux Normands, Guillaume, comte d'Évreux, et Roger, comte de Montgomery, prévinrent un choc qui eût été certainement formidable. Ils réussirent à faire accepter les termes d'un traité qui porta le nom de paix de Blanchelande. Les droits de Robert Courte-Heuse y furent solennellement reconnus, et en présence de son père, il fit hommage pour le comté du Maine, entre les mains de Foulques le Réchin, son suzerain (2).

Après cette expédition, Guillaume le Conquérant

(1) Orderic Vital, t. II, p. 257.

(2) Orderic Vital, t. II, p. 257.

se replia vers la Normandie, et voulant punir un de ses comtes, qui avait sans doute profité des troubles du Maine pour se révolter, il se prépara à entrer dans le Perche, ou Corbonnais (1).

Parvenu à Laigle avec son armée, il s'était logé dans l'habitation d'un certain Gontier (2), avec ses deux fils Guillaume et Henri. L'un avait environ dix-neuf ans (3), l'autre n'en avait guère que dix.

Le premier, Guillaume Le Roux, ou plutôt Le Rouge, était un jeune homme de petite taille comme son frère aîné, gros et trapu; ses cheveux étaient d'un blond pâle, ses yeux pers, ou vairons, et sa peau fortement colorée lui avait valu son surnom, qu'on croit à tort tiré de la couleur de sa chevelure (4). Il était fort et brave, mais sensuel et brutal, et de tous les enfants du Conquérant, c'était le plus violent, et celui qui avait montré le plus de dédain pour toute culture intellectuelle (5).

Pour le second, Henri, qui porta plus tard le

(1) Conf., Ord. Vital, t. II, p. 297 et p. 295. Rotrou était alors comte de ce pays, dont le comté de Mortagne avait été détaché pour la famille de Bellême.

(2) « Gunherius. »

(3) Il mourut en 1100, âgé de quarante ans environ.

(4) « *Delicate nutritum... animi ferocia (quam vultus ipse demonstrat), prætumidum, omnia contra fas et jus ausurum...* » Willelm. Malmesb., liv. III, § 306. — « *Ferus ultra hominem erat.* » Henri de Huntingdon, liv. VII.

(5) Ord. Vital, t. II, p. 295. — Dans quelques chartes, il porte le titre de comte, que je n'ai jamais trouvé attribué qu'à lui et à son frère aîné, les deux princes Richard et Henri n'y portant que le titre de Fils du roi. — Mais rien ne m'a fait connaître où pouvait être assis son comté.

surnom de Beauclerc, ce n'était encore qu'un enfant. Mais déjà il partageait, nous dit Orderic, les sentiments de jalousie que Guillaume Le Roux nourrissait contre leur frère aîné, et tous les deux travaillaient ensemble à le supplanter dans les affections paternelles (1).

Ils voyaient avec une haineuse envie que Robert semblait appelé à succéder un jour à toute la puissance de leur père, que déjà, au titre de comte du Maine, il joignait souvent, en vertu de l'ancienne donation de Guillaume, le titre de duc de Normandie (2), et était entouré d'une sorte de cour presque aussi nombreuse que celle de leur père.

Robert Courte-Heuse avait alors environ 24 ans. C'était un jeune homme de petite taille, mais d'une rare vigueur, vaillant et hardi, si bon cavalier que nul chevalier ne le démonta jamais (3), et très-habile à tous les exercices de la guerre. Affable, d'une

(1) « *Lis inter filios regis oritur demoniaca, unde postmodum pullulaverunt lites et facinora. Nam duo fratres Guillelmus Rufus et Henricus patri favebant, viresque suas fraternis viribus arbitantes, indignum ducebant quod frater eorum solus habere patrium jus ambiebat, et agmine clientum sibi obsequente par patri æstimari peroptabat.* » Orderic Vital, t. II, p. 295. — Les mots *oritur* et *postmodum* indiquent, ce semble bien, que les querelles de la famille du Conquérant ne sont pas antérieures à l'aventure de Laigle.

(2) « *Tempore Guillelmi regis, et Rodberti secundi ducis* », dit Orderic Vital, en parlant de la mort d'Ainard, abbé de St-Pierre-sur-Dives, dont la date certaine est 1078.

(3) « *Numquam a christiano vel pagano potuerit ex equite pedes effici.* » Willelm. Malmesb., liv. IV, § 389.

loyauté bien rare à cette époque (1), généreux et plein de pitié pour tous ceux qui souffraient (2), il était loin d'ailleurs d'avoir un esprit sans culture (3). Il parlait avec une merveilleuse facilité, cherchait à plaire à tous ceux qui l'approchaient (4), et savait leur donner de sages avis (5). Les historiens au service de son frère se sont tous acharnés à avilir sa mémoire. Leurs reproches portent exclusivement sur sa faiblesse ; ils lui font un crime de sa générosité qui le portait à s'appauvrir pour ses serviteurs et ses amis (6), comme de son indulgence pour les

(1) « Quantum ad pravas machinationes quibus multos foedari cernimus, nulla versutia merito laudaretur. » Guibert de Nogent, *Gestorum Dei*, liv. II, chap. VII, *in fine*.

(2) Guibert de Nogent, *Hist. Gestorum*, liv. II, chap. VII.

(3) « Vir in armis strenuissimus, misericordia plenus, et sicut sub armis consultissimus, ita depositis armis, in perfectione scientiæ defectivus » (*Gervasii Tilberiensis Otia imperialia*, Duchêne, t. III, p. 371).

(4) Orderic Vital, t. III, p. 262 et 263 ; — t. II, p. 295 ; — Wilhelm. Malmesb., liv. IV, § 389, *et passim omnes*.

(5) « Nec inervis erat consilii, ... in aliis consiliolosus, ut nihil excellentius ; militiæ peritus, ut si quis unquam, patria lingua facundus ut sit jocundior nullus ; pro mollietate tamen animi numquam regendæ reipublicæ idoneus judicatus. » Willelm. Malmesbur., liv. IV, § 389.

(6) « Dux erat audax et validus, multaque laude dignus ; eloquio facundus, sed in regimine sui suorumque inconsideratus, in erogando prodigus, in promittendo diffusus, ad mentium levis et incautus, misericors supplicibus, ad justitiam super iniquo faciendam, mollis et mansuetus, in definitione mutabilis, in conversatione omnibus nimis blandus et tractabilis, ideoque *perversis et insipientibus despicibilis* (!), et ipse cunctis placere studebat cunctisque quod petebant, aut dabat, aut promittebat vel concedebat. Prodigus, dominium patrum

vaincus ou les prisonniers qui lui demandaient pardon, et à qui il pardonnait quels que fussent leurs crimes (1). Sans doute les sévérités de la justice sont un austère devoir que les princes n'ont pas le droit de décliner, et la prodigalité entraîne bien des malheurs, mais il est étrange de voir des historiens pousser l'aberration du sens moral jusqu'à louer la cruauté et la perfidie, en leur faisant litière des excès de générosité d'un vaincu.

Quoi qu'il en soit, Robert Courte-Heuse était aussi venu à Laigle; il s'était logé dans la maison d'un habitant de la ville, nommé Roger Le Cauchois.

Un jour, comme il était avec les jeunes seigneurs qui le suivaient ordinairement, dans une salle du rez-de-chaussée de cette maison, ses deux frères, Guillaume Le Roux et Henri Beauclerc y vinrent aussi. Ils montèrent dans les chambres de l'étage supérieur, et d'abord y jouèrent au dez. Puis bientôt ils se mirent à faire un grand tapage, et finirent par jeter de l'eau au travers du plancher grossier, et sans doute en mauvais état, qui les séparait de leur frère aîné et de ses compagnons.

Grande fut la colère de ces derniers. Deux d'entre eux, Yves et Aubry de Grentemesnil, se plaignirent à leur jeune chef et lui dirent : « Allez-vous donc

suorum quotidie imminuebat, insipienter tribuens unicuique quod petebat, et ipse pauperescebat, unde alios contra se roborabant. » Ord. Vital, t. III, p. 262-263.

(1) « Roberto adeo naturaliter insita clementia fuit ut in eos qui, penes se, reatum prodicionis, ac judicium mortis inciderant, ulcisci non sineret. Quin etiam si qua accidissent, eorum infortunatibus illachrymaret. » Guibert de Nogent, liv. II, chap. VII.

souffrir cela ! Comment , voilà vos frères qui nous couvrent d'ordures et vous insultent grossièrement. Vous voyez ce qu'ils ont fait ; en vérité , si vous ne les châtiez sur le champ, il faut que vous soyez bien humble, et vous aurez peine à vous relever jamais d'un tel affront. »

Robert Courte-Heuse, fortement irrité, monta trouver ses deux jeunes frères. Il n'abusa point contre eux de sa force redoutable, mais il leur fit d'âpres reproches. Au bruit de la querelle, leur père, le roi Guillaume, accourut lui-même, et son autorité respectée apaisa la dispute. Mais il se contenta sans doute d'avoir imposé le silence à ses enfants, et négligea de faire justice aux légitimes plaintes de son fils aîné.

A la nuit suivante Robert quitta l'armée de son père et disparut avec les chevaliers de sa suite. Il s'en retournait à Rouen, et voulut entrer au palais ducal. Le sénéchal qui le gardait, Roger d'Ivry, en le voyant revenir inopinément et sans le roi son père, soupçonna sans doute quelque dangereuse affaire ; il ferma les portes au jeune duc et à ses compagnons, et se hâta d'envoyer demander des ordres au roi (1).

(1) Orderic Vital dit que Robert voulut occuper par surprise le château de Rouen. L'idée de s'emparer d'un palais situé au milieu d'une grande ville pour y tenir contre le conquérant de l'Angleterre à la tête de toutes ses forces, n'est pas admissible. C'est un attentat imaginaire imputé après coup à un jeune homme auquel un mécontentement, assez explicable d'ailleurs, fit quitter son père pour revenir dans la demeure qui lui était habituelle, et où il avait été élevé. Mais la malveillance systématique d'Orderic n'a pas négligé cette occasion d'incriminer la mémoire de la victime d'Henri I^{er}.

Guillaume furieux contre ce que ses plus jeunes fils ne manquèrent pas de lui faire envisager comme une révolte et une tentative d'insurrection, Guillaume commanda d'arrêter Robert Courte-Heuse et tous ses compagnons.

Quelques-uns furent pris, d'autres s'enfuirent et trouvèrent asile à Châteauneuf en Thimerais, à Rémalart et à Sorel, où les accueillit Hugues de Châteauneuf, neveu d'Albert Ribault, et beau-frère de Robert de Bellême, l'un des fugitifs (1).

De plus en plus irrité par ces airs de rébellion, le Roi s'empressa de terminer par un traité son expédition contre le comte du Perche, et rentré en Normandie, confisqua tous les domaines de ceux qui avaient échappé à sa colère (2).

Robert Courte-Heuse n'avait pas pris la fuite. Le malveillant historien, Orderic Vital, a rempli à dessein son récit de confusion et d'obscurités (3), mais la vérité perce au travers des contradictions de

(1) Hugues de Châteauneuf avait épousé Mabilie, fille de Roger de Montgommery et de la fameuse Mabilie de Bellême.

(2) Ord. Vital, t. II, p. 297.

(3) Ainsi, il nomme parmi les amis de Robert réfugiés à l'étranger, Guillaume de Moulins-la-Marches, qui cependant, en 1078, prit part, ainsi que nous l'avons vu, à l'expédition du Maine. — Il déclare que Robert sortit pendant cinq ans de Normandie, et cependant il est certain, comme nous le verrons, que Robert se réconcilia avec son père après le siège de Gerberoy, dont la date est authentiquement fixée en janvier 1079 (vieux style). — En outre, les discussions que nous allons reproduire d'après lui, sont postérieures à l'affaire de Laigle, et antérieures au siège de Gerberoy. Elles ont donc eu lieu à Rouen, où Robert attendit le retour de son père.

son récit, et il est évident que le duc Robert attendit à Rouen le retour de son père.

Le jeune prince venait de prêter hommage comme comte du Maine; il portait le titre de duc de Normandie, ainsi qu'il échappe à Orderic lui-même de l'avouer, et son père avait toujours gardé son pouvoir complet, non-seulement sur la Normandie, mais aussi sur la province du Maine, où tous les droits, si droits il y avait, n'appartenaient qu'au flancé de la défunte Marguerite (1).

Robert avait peut-être déjà tenté quelques démarches auprès de son père pour obtenir qu'il lui fît quelques concessions, et lui rendit ce qu'après tout le jeune prince pouvait bien regarder comme lui appartenant.

Mais le duc-roi avait refusé de se dessaisir de rien. « Il s'efforça, dit Orderic, de persuader à son fils qu'il devait attendre un temps opportun, et cependant, ajoute-t-il, ce fut l'objet de plusieurs discussions entre le père et le fils que ces refus affligeaient (2). »

La querelle de Laigle n'était pas pour amoindrir les difficultés d'une situation qui peut-être se rattachait à elles.

(1) Aussi, Orderic Vital reproche-t-il à Robert d'avoir été la cause de la guerre de 1078, tandis qu'il loue Guillaume d'avoir gardé dans sa main le comté, repris par cette guerre, ou plutôt par le traité de Blanchelande qui y mit fin. Ord. Vital, t. II, p. 294.

(2) Ord. Vital, t. II, p. 294. « Providus pater, hinc inde multa circumspectans, postulata denegavit, filioque suo ad nanciscendum quæ petierat, tempus opportunum bene præstolari persuasit. » Voir aussi Robert du Mont, A°. 1087.

Les jeunes et bouillants chevaliers qui entouraient Robert ne manquèrent pas de l'exciter à soutenir ses demandes. — Il est au moins douteux qu'aucun d'eux soit venu répéter les discours tenus dans leurs conciliabules au moine historien de St-Évrault ; celui-ci les rapporte néanmoins fort au long, et avec les détails qu'un témoin auriculaire eût peut-être retrouvé difficilement. Cependant, au travers d'exagérations évidentes, dues à la malveillance systématique du rapporteur, ces discours contiennent assez de traits de mœurs, assez de passages pittoresques et vraisemblables, pour qu'il soit peut-être bon de les faire connaître en les traduisant tout au long (1).

« Pourquoi, fils de roi, vivre dans la pauvreté ? Comment donc les trésoriers de votre père ont-ils la main si raide que vous puissiez à peine disposer d'un denier pour en aider vos amis ? — Quelle honte pour vous, et pour nous quel dommage, que l'on vous tienne ainsi privé de la richesse royale. Et vous souffrez cela ! Celui-là pourtant est bien digne d'avoir des trésors qui sait les distribuer avec largesse. Quel malheur que votre générosité soit ainsi restreinte, et que l'âpreté de votre père vous laisse ainsi sans rien, pour entasser non-seulement ses revenus, mais aussi les vôtres ! Combien de temps encore un homme de cœur comme vous tolérera-t-il cela ? Allons, une résolution courageuse : exigez de votre père une partie de l'Angleterre, ou tout au moins réclamez le duché de Normandie, dont il vous a déjà depuis longtemps investi en présence

(1) Ord. Vital, t. II, p. 377.

de tant de seigneurs encore prêts à en témoigner. Il n'est pas convenable que vous restiez plus longtemps soumis à des gens nés pour vous servir, et qui vous refusent, comme à un mendiant étranger, des biens héréditaires. Si votre père acquiesce à vos demandes, votre valeur et votre vaillance éclateront glorieusement aux yeux de tous. Si, au contraire, il s'obstine, si son avarice va jusqu'à vous refuser la position honorable qu'il vous doit, armez-vous d'un courage de lion, abjurez une soumission désormais hors de saison, appuyez-vous sur les conseils et les secours de vos amis, et soyez assuré de nous trouver prêts à tout pour votre service. »

Ce discours alluma chez Robert, imprudent conscrit (1), le feu de la colère et de la cupidité. Il alla donc vers son père et lui dit : « Mon seigneur et roi, donnez-moi la Normandie, que depuis longtemps, et avant de vous être embarqué pour l'Angleterre à guerroyer Harold, vous m'aviez déjà concédée. » — Son père lui répondit : « Mon fils, votre demande est inconvenante. La valeur normande m'a donné l'Angleterre, le droit de ma naissance m'a donné la Normandie, et moi vivant, elle ne sortira pas de ma main. » — Robert dit : « Que ferai-je donc, moi, et qu'aurai-je à donner à mes hommes ? » — « Obéissez-moi comme il convient, répondit son père, et exercez votre autorité partout à côté de la mienne, comme il convient à un fils. » — « Je ne veux pas être toujours à votre solde, reprit Robert, je veux avoir une maison, et

(1) Tiro (Ord. Vital).

la possibilité d'entretenir convenablement et de récompenser ceux qui en feront partie. Je vous prie donc de m'accorder le duché, ainsi que je vous le demande, et vous, vous garderez l'Angleterre. Tout en vous restant soumis, je gouvernerai la Normandie. » — « Mon fils, dit le roi, votre demande est prématurée. Ne désirez pas si témérairement enlever déjà l'autorité des mains de votre père, de qui, si vous en êtes digne, vous la recevrez plus tard avec la bénédiction de Dieu et les vœux d'assentiment des populations. Choisissez-vous de bons conseillers, et prenez garde à ceux qui donnent de téméraires avis, et vous poussent à des actes coupables. Souvenez-vous d'Absalon qui se révolta contre David son père, et souvenez-vous des malheurs qui le frappèrent, lui, Architopel, Amasias et ses autres conseillers. Les Normands sont une race inquiète, et toujours avide de désordres. Ils vous poussent à des démarches folles pour profiter des troubles, rompre tout frein, et se débarrasser de toute crainte légitime. N'écoutez pas des jeunes gens turbulents, mais prenez plutôt conseils des archevêques, Guillaume et Lanfranc (1), d'autres sages, et de mes vieux compagnons. Si vous imitez Roboam, qui méprisa les conseils de Banaïas et des autres

(1) Lanfranc était parti de Normandie, le 24 juillet 1070, pour aller prendre possession du siège archiépiscopal de Cantorbéry. Guillaume est l'archevêque de Rouen qui succéda à Jean d'Avranches en 1079, au mois de juillet. Si l'on s'en rapportait au synchronisme qui résulte de la citation de ces deux noms par Orderic, on devrait encore retarder la querelle de Guillaume le Conquérant avec son fils aîné.

sages pour suivre les conseils des jeunes gens , vous vous en repentirez longtemps dans l'abjection et la pauvreté. »

Robert dit : « Seigneur roi , je ne suis pas venu ici pour écouter des sermons. Les professeurs m'en ont souvent abreuvé jusqu'au dégoût. Mais vous m'avez assez fait entendre ce que vous répondrez à la demande que je vous faisais d'un état honorable , et qui d'ailleurs m'est dû. Je vois ce qu'il me reste à faire. Que tout le monde le sache , je suis décidé à ne pas rester plus longtemps en Normandie dans une position subalterne et dégradée. »

A ces mots le Roi entra en colère et répondit : « Je vous l'ai déjà dit , et ne demande pas mieux que de vous le répéter plus clairement : jamais de mon vivant je ne céderai la Normandie où je suis né (1), et l'Angleterre que j'ai acquise au prix de tant de travaux ; je ne veux pas , il ne me convient pas qu'elle soit divisée pendant ma vie , parce que ,

(1) Willelm. Gemeticensis , liv. VII , chap. XL : « Roberto filio suo juvenili fervore vernanti , Normannici ducatus dominium tradidit. » Les notes de D. Bouquet , t. XI , p. 630 , prouvent combien les textes de nos vieux chroniqueurs ont été remaniés et faussés par les serviteurs de Henri I^{er}. — En effet , du texte primitif de W. de Jumièges , il résulte évidemment que Robert était en 1069 le vrai duc de Normandie. Après le récit de la défaite des fils de Harold , en 1069 , et de la soumission des révoltés de Durham (1070) , il finissait ainsi sa chronique : « Sed quia Normannorum ducum pacem atque bella chronico stilo decrevimus , ad Robertum ejusdem regis filium , quo in præsentiarum duce et advocato gaudemus , calami via dirigatur », etc. — D. Bouquet , d'après les manuscrits de St-Victor et de St-Germain , t. XI , p. 630 et 631.

comme le Seigneur l'a dit : tout royaume divisé contre lui-même sera désolé. Celui qui, par sa volonté, m'a donné la couronne sera le seul dont la volonté pourra me la reprendre. Et que tout le monde soit bien assuré et bien convaincu que, tant que je vivrai, je ne céderai à personne mon autorité, et que nul n'y aura part. La couronne a été solennellement posée sur ma tête, et c'est à moi seul que le sceptre d'Albion a été confié. Il ne convient pas, il est absolument injuste que personne réclame part petite ou grande à ce qui m'appartient, tant que je respirerai l'air des vivants. »

« Robert, entendant cette déclaration des irrévocables volontés de son père, lui dit : « Comme le Thébain Polynice, me voilà contraint de quitter ma patrie, et de chercher du service à l'étranger. Puissé-je avoir la fortune favorable, et conquérir dans l'exil l'honneur qui m'est refusé avec insulte dans mon pays. Puissé-je trouver quelqu'un comme Adraste le vieillard, à qui offrir ma foi, mes services, et qui ne me paie pas d'ingratitude (1). »

Après cette longue traduction du vieil historien, on se demande à quelle époque la scène qu'il raconte, et qu'en grande partie sans doute il a imaginée, peut être rapportée dans ce qu'elle a de vrai. Le nom de Guillaume Bonne-Ame, qu'il y mêle, empêche de la reporter bien avant 1070, sans quoi l'anachronisme, résultant du titre d'arche-

(1) Ord. Vital, t. II, p. 377 à 380.

vêque, donné à ce personnage, serait trop extraordinaire (1).

Quoi qu'il en soit, Robert quitta la Normandie et fut suivi ou rejoint par Robert de Bellême, Guillaume de Bellême, Guillaume de Breteuil, Roger de Bienfaite, Robert de Montbray, Guillaume de Moulins, Guillaume de Rupière, et bon nombre des plus nobles seigneurs, et des plus vaillants chevaliers de la province (2).

Orderic ajoute qu'à la tête de cette brillante et vaine escorte, Robert égaré par les conseils de ses compagnons, qu'à son tour il entretenait de folles promesses, Robert aurait pendant cinq ans parcouru les cours de Flandre, d'Allemagne, d'Aquitaine et de Gascogne. Il n'y a à cela qu'une observation à faire, c'est que le départ du jeune prince est postérieur au traité de Blanchelande, puisqu'il y figura en personne, et que le siège de Gerberoy, qui mit fin à ce premier exil de Robert, est certainement, ainsi que nous le verrons, de janvier 1079. Orderic Vital est donc évidemment inexact et malveillant.

Après avoir rejoint ceux de ses compagnons qui s'étaient retirés près de Hugues de Châteauneuf, le jeune prince se rendit à la cour de France, où il fut très-honorablement accueilli par le roi Phi-

(1) Guillaume Bonne-Ame ne fut en effet promu au siège de Rouen qu'en 1079.

(2) « Aliique plures generositate pollentes, militari probitate insignes, superbia immanes, feritate contrariis hostibus terribiles, ac ad arduum nefas inchoandum nimis procaces » (Ord. Vital, t. II, p. 381).

lippe I^{er}, qui était son oncle à la mode de Bretagne (1), et il en obtint pour ses compagnons la permission de s'établir dans le château de Gerberoy en Beauvoisis (2).

Pour lui, il passa en Italie. Béatrix, veuve de Boniface II, marquis de Toscane, venait de mourir, laissant ce riche pays à la célèbre Mathilde, la dernière de ses enfants. Mathilde, âgée déjà de trente-deux ans, était veuve de son premier mari, Godefroy le Bossu, duc de la Basse-Lorraine (3) et avait secrètement donné tous ses biens à St-Pierre. Robert Courte-Heuse demanda vainement sa main (4).

De son côté, Guillaume le Conquérant avait sans doute aussi cherché en Italie un appui moral contre son fils, car vers cette époque Grégoire VII, instruit des tristes querelles survenues entre eux, écrivit au jeune prince une lettre où, après lui avoir rappelé les exploits et la gloire de son père, il ajoutait : « Ne perdez jamais de vue que tout ce que votre père possède, c'est par sa bravoure qu'il l'a arraché à ses

(1) Orderic Vital, t. II, p. 386.

(2) Roger de Hoveden, Mathieu Paris, *Willelmus Malmesburiensis*, liv. III, § 274; Thomas Rudborne, *Histoire Major Wintoniensis*.

(3) La célèbre bienfaitrice de la papauté au XI^e siècle, la comtesse Mathilde, fille de Boniface II, marquis de Toscane, morte en 1052, et de Béatrix de Lorraine, née en 1046, épousa, en 1063, Godefroy le Bossu, fils de Godefroy le Barbu, duc de Basse-Lorraine, que sa mère avait épousé en secondes noces. Devenue veuve en 1076, et héritière de la Toscane, elle refusa l'alliance de Robert Courte-Heuse, et ne se remaria qu'en 1089 avec Welf II. Voir l'*Art de vérifier les dates*.

(4) Lambert, abbé d'Usperg. *Baronius*.

ennemis. Cependant, comme il ne peut vivre éternellement, il ne défend ses États avec tant de constance que pour les laisser à son héritier. Je vous exhorte donc à ne pas écouter les conseils des hommes pervers, à éviter tout ce qui peut offenser votre père et attrister votre mère, et à vous conformer en tout à la volonté du roi (1). » Mais l'effet de ces paternels conseils fut sans doute prévenu par les événements.

Robert revint-il immédiatement en France après le refus de Mathilde de Toscane, ou demanda-t-il la main d'une autre princesse? Un passage de Mathieu Paris (2) le pourrait faire croire. Quoi qu'il en soit, la naissance de plusieurs enfants, dont on retrouve les noms dans l'histoire, semble se rapporter à cette époque.

Suivant Orderic Vital, il aurait eu alors une assez longue liaison avec une jeune et belle fille enlevée à un vieux prêtre des environs de Gerberoy (3). Il en

(1) Gregor. VII, *Epistolæ*, liv. VII, n° 27.

(2) « Robertus adhuc pater vivente, Normanniam moleste ferens negari, in Italiam rediit ira succensus, ut filia Bonifacii marchionis in uxorem ducta, patri affinibus ductis bellum moveret. » *Historia Major*.

(3) « Decoram pellicem cujusdam senis presbyteri in confinio Franciæ adamavit. » Ord. Vital, t. IV, p. 82. Orderic apprend qu'à la suite de l'invasion des pirates du Nord, la discipline de l'Église de Normandie n'avait pas subi de moindres désordres que la province elle-même. Les conquérants voulurent entrer dans l'ordre du clergé, et ces pirates, à peine acclimatés sur le continent, firent d'étranges néophytes. Le saint pape Léon, au concile de Reims, en 1049, dut défendre aux clercs de porter les armes ni de se marier. Ces défenses furent réité-

eut plusieurs enfants, dont une fille, mariée plus tard à Hélié de Saint-Saëns (1), et deux fils, Richard et Guillaume, qui ne survécurent pas à leur père (2). Longtemps après que les rapports de Robert avec la mère de ces enfants eurent cessé, cette femme vint le trouver et les lui présenta en lui demandant de les reconnaître. Bien que Robert ne niât pas ses anciennes relations avec elle, il hésitait à proclamer sienne cette postérité qui avait été élevée loin de ses yeux. Leur mère eut alors recours à un moyen de preuve fort en usage dans la procédure de cette époque. Pour démontrer la vérité de ses affirmations, elle subit victorieusement l'épreuve du fer rouge, et l'origine princière de ses enfants fut regardée comme établie d'une manière incontestable (3).

Cependant, après son rapide voyage au-delà des Alpes, le duc Robert était revenu en France. L'état

rées bien des fois, notamment au concile de Rouen, en 1072, et confirmées par les lois de Guillaume le Conquérant, données à l'assemblée de Lillebonne, en 1080 (Voir Orderic, t. II, p. 171-240-317 et 397). — Mais l'exécution de ces règles disciplinaires ne fut, on le conçoit, ni l'affaire d'un jour, ni une œuvre facile et immédiate.

(1) Orderic, t. III, p. 320.

(2) Orderic, t. IV, p. 82. Richard, comme son oncle fils de Guillaume, mourut misérablement d'un accident de chasse, dans la Forêt-Neuve, fatale au sang du Conquérant. Son frère Guillaume, fils de Robert Courte-Heuse, partit pour Jérusalem après la bataille de Tinchebray, et y trouva une mort rapide.

(3) Orderic, t. IV, p. 82. Il est à remarquer que Guillaume de Malmesbury, en parlant de Richard, fils de notre duc Robert, l'appelle le neveu de Guillaume le Roux, mort comme lui, et la même année, dans la Forêt-Neuve, et ne fait aucune allusion à la tache de sa naissance (Guill. Malm., liv. III, § 275).

de ses affaires y avait subi un changement considérable. Philippe I^{er}, qui l'avait d'abord accueilli avec faveur et avait commencé à le soutenir contre son père, était revenu à l'alliance de Guillaume le Conquérant.

Vers la fin de l'année, les deux rois avaient même réuni leurs forces pour venir mettre le siège devant Gerberoy, où nous avons vu que les partisans de Robert avaient trouvé un refuge (1). D'un autre côté, beaucoup de seigneurs normands, et même de barons français (2) s'étaient prononcés en faveur du jeune prince, et avaient donné à son parti une force considérable qu'Orderic dissimule en vain, et que les faits démontrent assez.

En effet, non-seulement, malgré les efforts des deux rois, Gerberoy ne put être pris, mais encore, dans une sortie que firent les assiégés, les assiégeants furent mis en complète déroute. Guillaume le Roux, le second fils du Conquérant, fut blessé au bras, et, dans la mêlée, le terrible roi d'Angleterre,

(1) Dans une charte en faveur de l'abbaye de St-Quentin, on lit les souscriptions suivantes, qui établissent d'une manière formelle le fait de la ligue des deux rois, et la date du siège. « Ego Philippus Francorum rex propria manu subscripsi. Ego Willelmus Anglorum rex propria manu subscripsi. — Actum publice in obsidione regum prædictorum videlicet : Philippi regis Francorum, et Willelmi Anglorum regis, circa Gerberodum. Anno incarnati Verbi M° LXX° VIII°. » Il résulte clairement du rapprochement de cette date avec la circonstance fournie par Orderic, que le siège commença en hiver, après Noël, et qu'il eut réellement lieu au mois de janvier 1079 (Note de A. Le Provost, t. II, p. 387 de son *Orderic*).

(2) Orderic Vital, t. II, p. 386.

que son casque empêchait de reconnaître, fut atteint par la lance de Robert Courte-Heuse lui-même, et précipité à bas de son cheval. Au cri qu'il jeta en tombant, Robert reconnut son père. Aussitôt il se précipita vers lui, l'aida à se relever, le fit monter sur son propre cheval, et assura son salut (1).

Guillaume le Conquérant, vaincu et humilié, s'enfuit jusqu'à Rouen, donnant à son fils sa malédiction; et la malédiction paternelle, chose toujours redoutable, formidable sacrement aux innocents même, pesa d'une cruelle façon sur le reste de la destinée de Robert Courte-Heuse (2).

Après son échec, le roi d'Angleterre se vit pressé par tous ses barons de se réconcilier avec son fils. Roger de Montgomery, comte de Shrewsbury, Hugues de Gournay, Hugues de Grentemesnil, Roger de Beaumont et ses deux fils : Robert, comte de Meulant, et Henri, comte de Warwick, avec beaucoup d'autres de ses plus importants barons, suivant Orderic Vital, lui tinrent ce discours : « Grand roi, nous venons humblement trouver Votre Altesse et la prier d'écouter nos demandes avec un cœur clément. Le jeune Robert a été malheureusement

(1) « Festinus descendit, ac illum suum caballum ascendere jussit, et sic illum abire permisit. » Florent de Worcester, apud D. Bouquet, t. XIII, p. 50. — Voir aussi la chronique de Roger de Hoveden, anno 1079, et celle de Robert du Mont, anno 1075. — Guillaume de Malmesbury, liv. III, § 258, etc.

(2) « Maledixit autem rex Roberto filio suo, quam maledictionem antequam obiret expectus est evidenter. » Mathieu Paris, *Historia major*.

égaré par les conseils de jeunes gens dépravés , et cela a causé à beaucoup de gens des malheurs terribles. Robert se repent de son erreur , mais il n'ose se présenter devant vous sans votre permission. Il fait appel à votre clémence , vous prie d'avoir pitié de lui , et sachant notre fidélité envers vous , c'est à nous qu'il s'est adressé pour implorer de vous son pardon. Il est bien coupable , et il a commis de grandes fautes , mais il se repent et promet de se corriger. Nous tous supplions donc votre Clémence , et vous demandons de ne pas vous montrer inexorable , mais indulgent pour un fils qui vous prie. Corrigez un enfant égaré , recevez-le à son retour , et pardonnez avec bonté à son repentir. » — Puis , ajoute Orderic , les seigneurs supplièrent le roi pour leurs propres enfants , leurs frères et leurs parents , qui s'étaient exilés avec Robert.

Guillaume leur répondit : « Je m'étonne que vous intercédiez si ardemment pour un homme qui s'est rendu coupable d'un crime inouï dans mes États , qui a soulevé contre moi la révolte au milieu des miens , qui m'a enlevé mes soldats , des hommes formés par moi , et par moi armés chevaliers ; et qui m'a valu l'hostilité de Hugues de Châteauneuf , et de plusieurs autres seigneurs étrangers. Quel est parmi mes ancêtres , depuis le temps de Rollon , celui qui a eu à subir de telles révoltes venant de son propre sang ? Songez à Guillaume , le fils du grand Rollon ; aux trois ducs Richard , à mon seigneur et père le duc Robert , et voyez comme chacun d'eux a fidèlement été servi par ses enfants jusqu'à sa mort. Robert , lui , a voulu m'enlever la Nor-

mandie et le comté du Maine (1). Il a soulevé contre moi les Français, les Angevins, les Aquitains (2), et une quantité considérable d'autres ennemis. Il eût armé contre moi le genre humain s'il eût pu, et m'eût fait périr avec vous tous. Selon la loi donnée par Moïse, il est coupable d'un crime punissable de mort, et coupable du même forfait qu'Absalon, il doit être puni de la même mort (3). »

Ainsi parla Guillaume, moins indulgent que David, si l'on en croit Orderic. Mais, à vrai dire, il y a bien des difficultés, et les sténographes du temps, s'ils étaient à l'audience du duc-roi, ont pu traduire leurs notes un peu librement pour écrire cette triste histoire, quelque trente ans plus tard, quand Robert Courte-Heuse gémissait dans les prisons de son frère cadet.

Robert Courte-Heuse était le plus fort, et venait de vaincre. Quoi qu'il en fût, une réconciliation eut lieu entre Guillaume et son fils. En vain, pour atténuer la part qu'y prit le roi, Orderic le montre ému enfin par les supplications de la reine Mathilde, de l'envoyé du roi de France, des évêques, des moines, et de tout son entourage (4). L'historien est obligé d'avouer, en

(1) A vrai dire, Guillaume n'y pouvait alléguer l'ombre d'un droit. Mais c'est Orderic Vital qui parle.

(2) Cette énumération fait entrevoir d'étranges lacunes dans les récits d'Orderic, dont nous avons déjà plus d'une fois constaté le système de réticences.

(3) Orderic Vital, t. II, p. 388 et 389.

(4) Le bienheureux Simon de Crépi, comte de Valois, s'entremet entre le père et le fils, *utrique compassus*, il eut une grande part à leur réconciliation (*Vita beati Simoni*, apud D. Luc d'Achéry, p. 676, ch. XI).

glissant autant qu'il peut sur tous les détails, que la réconciliation ne fut réalisée qu'au prix d'une concession énorme imposée au terrible Guillaume.

Non-seulement Robert rentra en grâce, mais tous ses compagnons avec lui, et le Conquérant dut accorder la demande de son fils, en lui rendant le Maine, et en lui confirmant la cession de la Normandie (1). Chose incompréhensible, si Orderic était fidèle dans son appréciation du caractère de Robert, cet arrangement fut accueilli avec une grande joie par les Normands et les Manceaux (2).

L'animosité servile du panégyriste d'Henri I^{er} lui fait évoquer, immédiatement après le récit de cette paix, le souvenir d'une autre rupture qu'il essaie de faire croire presque immédiatement consécutive à ce rapprochement, et qui cependant ne survint que plusieurs années après.

En effet, au mois de juillet 1080, on demandait au duc Robert, qui était alors à Caen, de confirmer une charte de donation signée quatre jours auparavant par son père, à Bonneville, avec la reine Mathilde, son frère Odon, de Bayeux, et ses plus jeunes fils (3).

La même année, à l'automne, Robert Courte-Heuse reçut le commandement d'une expédition envoyée par le Conquérant contre Malcolm, roi d'Écosse. Ce

(1) « Normannia quoque ducatum, sicut olim apud Bonam Villam, æger concesserat ei post obitum suum, nunc iterum, facta recapitulatione concessit, optimatum consultu suorum. » Orderic, t. II, p. 390.

(2) « Pace nimirum peracta, Normanni et Cenomannenses oppido gavisii sunt. » Orderic, t. II, p. 390.

(3) *Gallia Christiana*, t. XI, Instr. col. 227 C.

prince avait déjà prêté le serment de féauté entre les mains de Robert, lors de sa première soumission au roi Guillaume (1). Mais, depuis, ses révoltes avaient été fréquentes. Courte-Heuse s'avança avec son armée jusqu'à Egelberets (2). Malcolm signa un nouveau traité de paix et, en signe d'honneur et d'amitié, pria le prince normand de servir de parrain à une enfant qui venait de lui naître, et qui un jour devait être la reine d'Angleterre, l'épouse d'Henri I^{er}, et son involontaire complice dans une de ses manœuvres pour dépouiller le duc Robert (3).

Avant de se retirer, le fils du Conquérant commença la construction de Newcastle-upon-Tyne (4), et l'année suivante nous le retrouvons à la cour de son père. On a encore de nombreux actes signés par lui à cette époque, et toujours il porte le titre de comte, tandis que ses frères, qui ne signent qu'après lui, portent seulement le titre de fils du roi (5); dans l'une de ces chartes, signée par deux de ses frères, il est le seul que, dans le texte, son père prenne nominativement à témoin (6), et nomme avant tous les autres princes.

(1) *Vide supra* et Ord. Vital, t. III, p. 395.

(2) Ou Eggesbreth. Voir le *Monasticon anglicanum*, p. 14. — Roger de Hoveden.

(3) *Willelmus Malmesburiensis*, liv. IV, § 389.

(4) Roger de Hoveden. — *Monasticon anglicanum*.

(5) Sauf Guillaume le Roux, qui est quelquefois aussi nommé Comes. Voir le *Monasticon anglicanum*, p. 282, deux chartes en faveur de l'église de Malmesbury. — Ord. Vital, t. III, p. 28. — Et la *Gallia Christiana*, t. XI, Instr. col., 67-68-72.

(6) « Testes... episcopi, Robertusque filius meus atque cæteri principes... » (*Monastic. anglic.*, loc. cit.).

L'année suivante, il passa en Normandie, ainsi que le prouvent les chartes de Ste-Trinité et de St-Étienne de Caen ; en 1083, il figure encore avec le titre de comte au bas d'une charte relative à ces deux abbayes ; il la signa le premier après son père , qui depuis longtemps avait changé les titres de duc ou de comte de Normandie et du Maine , contre celui plus vague de *Princeps Normannorum et Cenomanorum* qui n'indiquait plus peut-être qu'un simple droit de suzeraineté (1).

Bien qu'Orderic Vital attribue une durée de cinq années au dernier exil du jeune prince, on voit qu'il est néanmoins impossible de faire remonter son dernier départ avant cette année 1083.

Quelle fut la cause de la querelle nouvelle qui sépara pour toujours Guillaume le Conquérant de son fils ? Le roi se prenait, paraît-il, souvent à regretter les concessions qu'il avait dû faire à Robert, se laissait aller à de violents reproches contre lui, et même en public ne lui épargnait pas les plus dures insultes (2) ; le rôle de ses frères, envieux et avides, tel que l'a laissé entrevoir Orderic lui-même (3), n'était pas fait pour adoucir la difficile position du malheureux prince.

(1) *Gallia Christ.*, t. XI, Instr. col. 75. — Et une autre charte de janvier 1083, en faveur du prieuré de St-Hilaire-du-Harcouet, rapportée par l'abbé Desroches, dans ses *Annales religieuses de l'Avranchin*.

(2) « *Animosus vero princeps ob ignaviam ejus crebris cum redargutionibus et conviciis palam injuriatus est.* » Ord. Vital, t. II, p. 390.

(3) T. II, p. 295.

Enfin il partit , et avec un petit nombre d'amis (1) se retira chez les parents de sa mère , qui , elle du moins, conserva toujours pour son premier né une affection tendre et dévouée.

Presque en même temps, Guillaume faisait arrêter son frère utérin, Odon, comte de Kent et évêque de Bayeux, jusque-là son premier conseil et son premier ministre. Lanfranc, longtemps l'émule d'Odon dans la faveur du roi, l'y remplaçait définitivement après avoir fait jeter son rival (2) dans une prison qui ne finit qu'avec la vie de leur maître. La cause de cette révolution semble jusqu'ici assez peu connue , malgré , ou peut-être à cause des explications obscures ou bizarres qu'en fournissent Orderic et quelques autres historiens attachés de trop près à la cour des rois anglais.

Peu de temps avant le départ de Robert Courte-Heuse , son frère Richard , le seul qui semble ne l'avoir point poursuivi de son envie, venait de trouver une mort misérable dans la célèbre Forêt-Neuve , désert fait de main d'homme autour de l'habitation du Conquérant, en Angleterre, et où la moitié de ses fils et un de ses petits-fils devaient arroser des dernières gouttes de leur sang l'espace envahi par leur père sur les églises, les habitations et les champs cultivés de la nation vaincue.

Dans son amère douleur , le roi perdant son deuxième fils , maudit encore une fois son aîné fugitif , et, dit Orderic Vital , le voua d'avance à

(1) Ord. Vital, t. II, p. 290.

(2) Willelm. Malmesb., l. III, § 306.

tous les plus grands malheurs, tandis qu'il donnait sa bénédiction à Guillaume le Roux et à Henri, dont les caresses redoublaient (1).

L'infortuné Robert Courte-Heuse séjourna d'abord près de Robert le Friron, comte de Flandres, frère de sa mère (2). L'exilé visita ensuite plusieurs autres princes auxquels les liens de la parenté le rattachaient, et parcourut ainsi la Lorraine, une partie de l'Allemagne, l'Aquitaine et la Gascogne.

Le panégyriste de son frère lui reproche d'avoir répandu à l'étranger bien des mensonges contre son père, et d'avoir vécu des présents que lui faisaient partout les princes touchés de ses malheurs. Il ajoute : « Les subsides que ses amis lui donnaient avec largesse étaient bientôt prodigués par lui à des histrions, à des parasites et à des courtisanes. Et après avoir si follement prodigué ses ressources, l'exilé, pressé par le besoin, était réduit à mendier, et à emprunter aux usuriers (3). » Un autre historien, Henri, archidiacre de Huntingdon, qui n'écrivait pas en vue de flatter Henri I^{er}, déclare que le duc Robert s'était acquis partout la plus haute considération (4).

Quoi qu'il en soit, la reine Mathilde, qu'une longue maladie entraînait au tombeau, gardait toujours

(1) Ord. Vital, t. II, p. 391. *Patri faventes.*

(2) Quoi qu'en dise Orderic, il ne put alors connaître son autre oncle Eudes, archevêque de Trèves, qui était mort dès 1079, et qui d'ailleurs, suivant certains auteurs, n'avait rien de commun avec la maison de Flandres.

(3) Ord. Vital, t. II, p. 381-382.

(4) Henrici Hunting., liv. VII. « Robertum omnium favore celeberrimum... ducem magnificum. »

pour son premier né de Normandie une maternelle et énergique affection.

A l'insu de son redoutable époux, elle envoya plusieurs fois à son fils de l'argent et des présents considérables. Le roi Guillaume finit par l'apprendre et entra dans une terrible colère. Orderic, qui rapporte les reproches qu'il fit à sa femme, lui fait citer des vers latins. Cette érudition est assez invraisemblable, mais ce qui est plus croyable, c'est que, malgré les larmes de la reine, le roi donna l'ordre de saisir son messager, un breton, nommé Samson, et de lui crever les deux yeux. Heureusement pour l'infortuné, les amis de Mathilde parvinrent à le faire évader, et il réussit à trouver un asile au couvent de St-Évrault, où il se fit moine, et vécut encore vingt-six ans (1).

La pauvre mère fut réduite à prier et à faire prier Dieu pour son malheureux fils. Ses angoisses maternelles la portèrent même, dit-on, à vouloir sonder l'avenir pour connaître la destinée de l'absent. Orderic raconte qu'à la suite d'une vision bizarre, un ermite flamand prédit les malheurs, mais surtout les fautes de Robert. Cette fable, évidemment inventée après coup par l'animosité officieuse des courtisans d'Henri I^{er}, n'est pas plus digne de foi qu'un autre horoscope, s'appliquant aux trois fils de Guillaume, et rapporté dans la continuation du *Roman de Brut*.

Au moins l'auteur de cette dernière pièce, toute à la louange d'Henri I^{er}, n'insulte-t-elle pas aussi

(1) Ord. Vital, t. II, p. 383.—Willelmi Malmesb., liv. III, § 273.

bassement au malheur. Après avoir comparé l'aîné des fils du Conquérant à l'épervier, il trace ainsi sa destinée : « Il sera preux et très-vaillant, aura grand renom et grands honneurs, et sera estimé de tous ; mais, après bien des traverses, il finira par mourir en prison (1). »

La reine Mathilde ne devait pas revoir son fils aîné. Elle mourut le 2 novembre 1083. Son royal époux lui survécut quatre ans environ, et ces quatre années furent pour lui remplies d'amertumes et de revers. Il finit par être obligé de renoncer complètement au comté du Maine, où il avait rendu odieuse la domination normande. Après une défaite, il dut l'abandonner à Hubert de Sainte-Suzanne (2), à qui Orderic donne le titre de vicomte, et qui n'était peut-être que le représentant du comte Robert ; en effet, nous retrouverons encore plusieurs années après ce personnage (3) fidèle à la cause du jeune prince, alors soutenu par de puissants alliés, au

- (1) De Robert di-jeo altretant,
Kar pruz serra e mult vaillant,
Grand los e grant renom avera,
Et honoré de toz serra ;
Maiz quant avera de tuit erré,
Par force est pris e amené,
E al drein, céo est la som,
Robert morra en prison.

Continuation du *Roman de Brut*. Ce fragment est aux pièces justificatives de la Conquête d'Augustin Thierry, t. II.

(2) Ord. Vital, t. III, p. 194 et suiv.

(3) Ord. Vital, t. III, p. 293 à 296.

milieu desquels figuraient le roi de France et les seigneurs de Bourgogne et d'Aquitaine (1).

Robert s'était établi dans le Ponthieu, à Abbeville, où sa présence importunait d'autant plus son père, que beaucoup de seigneurs normands allaient l'y rejoindre, et lui faisaient une sorte de cour (2). Le vieux roi se détermina à attaquer le roi Philippe, moins pour réclamer de lui la partie du Vexin qu'Henri I^{er} avait jadis donné à Robert le Magnifique, que pour se venger de l'appui donné à son fils exilé. Vers la fin de l'été 1087, il marcha sur Paris à la tête d'une nombreuse armée. Mais la ville de Mantes fut la dernière de celles qu'il prit et qu'il brûla. Le Conquérant, mortellement blessé par une chute de cheval au milieu des ruines fumantes de l'incendie, revint mourir à Rouen dans le palais de ses pères, d'où son âpreté avait banni son fils aîné, et on peut le dire hardiment, le meilleur et le plus noble de ses enfants (3).

(1) Conf. Guillaume de Jumièges, liv. VII, ch. XLIV, et Ord. Vital, t. III, p. 196 et 197.

(2) « Roberti de Monte, *Accers.* Anno 1097. » — Et Willelm. Gemeticensis, liv. VII, ch. XLIV et liv. VIII, ch. II.

(3) Le long discours qu'Orderic met dans la bouche de Guillaume mourant est d'une invraisemblance complète. A part les contradictions nombreuses, les erreurs inadmissibles, les prophéties inexplicables, comment croire que le Conquérant dont les droits légitimes à la couronne d'Angleterre étaient au moins fondés sur des apparences très-respectables, puisqu'elles décidèrent le Pape à se prononcer en sa faveur, se soit appliqué à les désavouer, et à démentir ainsi toute sa vie au moment où on le suppose dictant en quelque sorte son testament historique en présence de

Tout le monde connaît les hideux détails de l'ensevelissement, ou plutôt de l'abandon du cadavre du Conquérant gisant seul et dépouillé sur un plancher, au milieu de son palais au pillage, et bientôt désert. Des deux fils dont les flatteries s'étaient efforcées de lui rétrécir le cœur, l'un avait quitté le lit où son père agonisait, pour aller se saisir de la couronne d'Angleterre (1). L'autre, qu'il venait d'armer chevalier aux dernières fêtes de la Pentecôte, dans l'église de Winchester, avait couru de son côté s'emparer de son trésor, et s'occupait d'abord de s'en assurer la possession.

Sur son lit de mort, Guillaume avait regretté le bannissement de son fils aîné, il s'était enfin décidé à lui envoyer un courrier pour le rappeler (2). Orderic Vital lui-même n'ose le taire.

Le comte Aubri eut beau faire diligence, Robert arriva trop tard. — Cependant Thomas Rudborne, dans sa chronique de Winchester, dit que Robert

tous ses vieux compagnons ? — L'amplification d'Orderic, reproduite par presque tous les historiens d'Henri I^{er}, avait un but politique : c'était une argumentation contre les droits de l'héritier naturel du moribond, et il ferait peut-être croire que le prétendu partage de ses domaines et de ses biens par Guillaume n'est qu'un mensonge historique, tramé près de son cadavre. Voir Ord. Vital, t. III, p. 243 et suiv., et les vers du *Roman de Rou*, 14265 et suiv. avec leur variante importante.

(1) « Willelmus antequam plane pater expiraret Angliam enavigaverat, utilius ducens suis in posterum commodis prospicere, quam obsequiis paterni corporis inter esse. » Willelm. Malmesb., liv. III, § 283.

(2) Ord. Vital, t. II, p. 390.

arriva près du roi mourant, encore à temps pour être reconnu de lui, et que non-seulement Guillaume lui pardonna, mais que, remettant en son fils aîné ses espérances suprêmes, il le conjura de faire le pèlerinage de Jérusalem pour le repos de son âme (1).

Le Conquérant avait toujours pieusement conservé, au fond de son âme violente, le souvenir de son père Robert le Magnifique, et de sa dévotion pour les Lieux saints (2). Dans les dernières années de son règne, il avait même envoyé un de ses serviteurs de confiance à Nicée pour en rapporter les restes de son père, qu'il voulait faire reposer dans la terre Normande. La nouvelle de sa mort parvint à son envoyé au moment où il revenait dans la Pouille ; elle arrêta la pieuse entreprise. Guillaume le Roux n'était pas pour la continuer, et les ossements de Robert le Magnifique reposent oubliés dans quelque église du midi de l'Italie.

(1) Thomas Rudborne, *Historia Major Wintoniensis*.

(2) « Patris memoriam quantis poterat occasionibus extolens, ossa olim Nicœæ condita, sub extremo vitæ tempore per legatum transferebat. Sed ille prospere rediens, audita morte Willelmi, apud Apuliam resedit, sepultis ibi illustris viri exuviis. » Guill. de Malmesb., liv. III, § 277.

ROBERT, DUC DE NORMANDIE.

Et utinam longo tempore . . .

Guill. DE JUMIÉGES.

Le désordre du palais ducal à la mort du Duc-Roi n'était que l'image du désordre autrement terrible où ses domaines se trouvèrent tout à coup précipités. On vit bien alors qu'en bannissant son fils aîné, sans doute par avarice du suprême pouvoir, il avait aussi banni la paix publique.

Aussitôt que Robert Courte-Heuse était arrivé à Rouen, tout le monde avait d'abord reconnu son autorité (1). Ses barons le pressèrent de passer en Angleterre pour en réclamer la couronne. « Par les anges de Dieu, répondit-il, quand même je serais à Alexandrie, les Anglais m'attendraient, et n'oseraient disposer du trône avant mon arrivée. Mon frère Guillaume lui-même, que vous dites avoir cet audacieux projet, n'exposerait pas sa tête en y touchant sans ma permission (2). »

Le prince se trompait, et le fantôme de la toute-puissance de son père l'avait ébloui ; d'ailleurs au

(1) Guill. de Jumiéges, liv. VIII, ch. II. — Robert du Mont ; anno 1087.

(2) Guill. de Jumiéges, *ibid.*

retour d'un long exil, il se trouvait sans argent, puisque son frère Henri venait de s'emparer des trésors de leur père, et sans forces organisées. La lourde main de Guillaume le Conquérant avait abaissé l'orgueil de ses puissants et turbulents barons, mais la nouvelle de sa mort fut pour eux comme une délivrance. Ils s'empressèrent de chasser les garnisons royales qu'ils avaient été contraints de recevoir dans leurs châteaux pour assurer leur soumission; ils revinrent d'un coup aux traditions de leur farouche indépendance, et Robert Courte-Heuse, aux nouvelles qu'il reçut d'Angleterre, dut bientôt comprendre toutes les difficultés de sa situation.

A peine débarqué, Guillaume le Roux avait d'abord couru au trésor anglais de son père, et à force de promesses en avait corrompu le gardien, Guillaume du Pont-de-l'Arche (1). Il y trouva soixante mille livres d'argent fin, avec beaucoup d'or et de pierres précieuses (2). Avec de tels moyens d'action, et malgré le prétendu choix de son père, il est cependant douteux qu'il eût réussi à s'emparer de la couronne, sans le secours que lui donna Lanfranc.

En effet, presque toute la noblesse se prononça contre lui, et se montra hostile à son usurpation (3). Bien que les principes du droit héréditaire fussent encore assez vaguement établis, cependant l'his-

(1) *Monasticon Anglicanum*, t. II, p. 890.

(2) *Historia Ingulphi apud Rerum Anglicarum Scriptores*, t. I, p. 106.

(3) Henri de Huntingd., liv. VII.

toire anglaise ne présentait que des précédents défavorables à ses prétentions.

Mais Lanfranc avait été son précepteur, et avait même été choisi pour lui conférer l'ordre de la chevalerie. L'archevêque de Cantorbéry craignait d'ailleurs de voir revenir, avec Robert Courte-Heuse, son vieil ennemi personnel, Odon de Bayeux (1) ; il entreprit donc de faire couronner Guillaume le Roux.

Après avoir pris la précaution de lui faire jurer entre ses mains qu'il suivrait tous ses conseils, respecterait les lois, et gouvernerait avec justice (2), il le présenta à une assemblée où il avait convoqué tous les prélats et tous les barons alors en Angleterre. Beaucoup étaient absents, ceux qui vinrent furent intimidés par la présence du prétendant, ou gagnés par ses promesses, et Lanfranc employa toute son influence à lui assurer l'appui du clergé. Dans la troisième semaine après la mort de son père, il fut proclamé roi, et immédiatement couronné (3).

La plupart des barons anglo-normands furent indignés, et se préparèrent à la révolte (4). Le puissant comte de Kent, Odon, l'évêque de Bayeux, qui venait de sortir des prisons du Conquérant, son frère utérin, Odon se mit à la tête de leur résistance, qu'il s'efforça d'organiser. « D'ailleurs, dit l'historien

(1) Willelm. de Malmesb., liv. III, § 306.

(2) Eadmer, *Chronica Novorum*.

(3) Voir l'*Histoire d'Angleterre* de Lingard, t. I.

(4) Robert du Mont, Henri de Huntingdon, etc.

Lingard, il n'eut pas besoin de grande éloquence pour persuader à ceux qui avaient des possessions en Angleterre et en Normandie qu'il était de leur intérêt de tenir leurs terres d'un seul et même suzerain, et qu'à choisir entre les deux frères, il n'était pas douteux que l'humeur facile et généreuse de Robert ne méritât la préférence sur le caractère soupçonneux, et sur les manières arrogantes de Guillaume le Roux. »

De son côté, Robert Courte-Heuse indigné de l'usurpation de son frère, se préparait avec une énergie qu'Orderic nie en vain, à aller revendiquer la couronne d'Angleterre. Il lui fallait d'abord se procurer de l'argent, puisque ses deux frères s'étaient emparés de toutes les ressources amassées par son père. Il entra donc en arrangement avec Henri Beauclerc, et lui emprunta trois mille livres d'argent, en lui abandonnant pour sûreté de cette somme le comté d'Avranches et le Cotentin (1). Puis, malgré la pénurie de ses finances, qu'Orderic attribue avec malveillance à ses prodigalités, il dut préparer une entreprise pareille à celle de son père

(1) *Roman de Rou*, v. 14508 à 14520. — Guill. de Jumièges. — Orderic, toujours avide d'une occasion d'accuser Robert Courte-Heuse, l'accuse de dissipation à propos de cet emprunt. — Aussi a-t-il soin de passer sous silence les grands préparatifs qui nécessitèrent cet emprunt. Puis, il présente comme une aliénation ce qui ne fut qu'un prêt sur gage, et il va jusqu'à dire que Robert vendit ainsi le tiers de sa province, tandis que l'Avranchin et le Cotentin font au plus le cinquième de la Normandie. — Guillaume de Malmesbury, au contraire, accuse Robert Courte-Heuse d'avoir enlevé l'argent de son frère sans dédommagement, liv. V, § 392.

partant pour Hastings. Il réunit une armée nombreuse , organisa une flotte considérable , et en même temps s'efforça d'entretenir et de guider le zèle de ses partisans en Angleterre (1).

Les barons anglo-normands profitèrent des réunions habituelles qui les rassemblaient à la cour , à l'époque de Pâques , pour arrêter leurs projets. Robert Courte-Heuse leur demanda vainement d'attendre qu'il eût pu compléter ses préparatifs. Au commencement de 1088 , Odon de Bayeux , dans le comté de Kent ; Guillaume , évêque de Durham , dans le Northumberland ; Geoffroy de Coutances , dans le Sommerset ; Roger de Montgomery , dans le Shropshire ; Hugues Bigot , dans le Norfolk ; Hugues de Grentemesnil , dans le Leicestershire ; Robert de Rodelent , Eustache de Boulogne , et beaucoup d'autres , prirent les armes et se mirent en révolte ouverte contre Guillaume le Roux.

Cependant le roi avait , sous l'inspiration de Lanfranc (2) , pris des mesures aussi énergiques qu'habiles.

Faisant appel aux populations asservies par son père , et encore pleines de terribles rancunes , Guillaume le Roux fit entrevoir à la race Saxonne une sorte de revanche de la journée d'Hastings. Trente mille hommes se levèrent , et lui constituèrent tout d'un coup une formidable armée (3).

(1) Henri de Huntingdon , liv. VII. — Willelm. Malmesb. , liv. III , § 306. — Roger de Howeden et *Le Roman de Rou*.

(2) Ord. Vital , t. III , p. 268.

(3) « Congregato Anglorum populo , reddidit venatus , et

Les barons anglo-normands , au lieu de réunir leurs forces , avaient commis la faute de commencer trop tôt les hostilités , tout en restant dans leurs comtés où ils se livraient à des violences sans résultat. Robert Courte-Heuse avait fait passer un premier corps de troupes en Angleterre , sous les ordres du comte de Boulogne et de Robert de Bel-lème (1). Mais Guillaume fondit sur eux , et , après les avoir défaits , enleva Tunbridge. Odon de Bayeux était à Pevensey avec son frère, le comte de Mortain. Le jeune roi attaqua ses deux oncles , et au bout de six semaines les contraignit à se rendre.

Cependant Robert Courte-Heuse avait hâté ses préparatifs et s'embarquait enfin , après avoir été , comme jadis son père , longtemps retenu par les vents contraires (2). Mais sa flotte fut dispersée par la tempête , et presque tous les navires qui échappèrent au naufrage furent capturés par les populations maritimes de la côte anglaise (3). Lui-même fut rejeté sur la plage normande ; sa couronne était perdue sans ressource. A la nouvelle de son désastre , la ville de Rochester , où s'étaient concentrés ses partisans , ouvrit ses portes au roi d'Angleterre ; Odon de Bayeux fut chassé sur le continent , et les

nemora , legesque promisit exoptabiles. » — Henri de Huntingd., liv. VII. — Guill. de Malmesb., liv. IV, § 306. — Ord. Vital, t. III, p. 271.

(1) Florent de Worcester.

(2) « Robertus in Normannia ventum prosperum expectabat ad navigandum. » Guill. de Malm., liv. V, § 392.

(3) Roger de Hoveden. — Guill. de Malmesbury, liv. IV, § 306.
— Henri de Huntingdon.

barons Anglais furent contraints à se soumettre (1). L'Angleterre était perdue pour l'héritier légitime du Conquérant, trahi par la fortune.

Après ce désastre, Robert Courte-Heuse, réduit à son duché, dut s'occuper d'y rétablir l'ordre que depuis la mort de son père la turbulence des barons troublait sans cesse.

Henri Beauclerc, son frère, était passé en Angleterre, aussitôt qu'il avait vu le succès de Guillaume le Roux, sous prétexte de lui demander sa part dans les biens de la reine Mathilde, leur mère, mais en réalité pour s'entendre avec le victorieux (2). Bientôt il se rembarqua pour la Normandie avec Robert de Bellême.

Sur les conseils de son oncle Odon, le duc Robert fit arrêter Henri et son farouche compagnon, au moment même de leur débarquement. Henri fut envoyé prisonnier à Bayeux, et Robert de Bellême, au château de Neuilly-l'Évêque (3), puis le duc s'occupa de refréner les violences de la redoutable famille de Montgommery.

(1) Ord. Vital, t. III, p. 272 à 278.—Florent de Worcester, etc.

(2) Ord. Vital, t. III, p. 291.

(3) Ord. Vital, t. III, p. 292. — Orderic ne nomme guère Odon sans l'insulter. Dans le passage cité, il le traite de dragon vomissant la flamme : *Draco ignivomus*, et le représente toujours comme un brouillon. Cependant Guillaume de Poitiers (p. 426 de l'édition Guizot) dit de lui : « Qu'il était connu pour très-habile à gouverner les affaires ecclésiastiques et séculières. » Et Guillaume le Conquérant avait une telle confiance en ses talents, qu'avant leur brouille, c'était à lui qu'il laissait toujours le difficile gouvernement de sa conquête, quand il était obligé de revenir sur le continent.

Son chef, Roger, comte de Shrewsbury, accourut d'Angleterre pour défendre tous ses domaines, qui comprenaient, avec les pays environnants : les places de Bellême, Lurson, Torsi, Alençon, Domfront, St-Céneri, Mamers, Vignats, La Roche-Mabille (1), Ballon et bien d'autres châteaux, violemment ou frauduleusement enlevés à leurs possesseurs.

Non content d'avoir profité de la mort de Guillaume le Conquérant pour chasser les garnisons royales de leurs châteaux, les Montgommery essayaient de pousser leur envahissement jusque dans le Maine.

Robert Courte-Heuse se rendit d'abord dans cette province, que son père n'avait pu arriver à conserver, et qui lui était alors fidèle (2). Geoffroy de Mayenne, Robert de Bourgogne, Hélié de La Flèche et les autres principaux seigneurs du pays répondirent à l'appel qu'il leur adressa (3); ils se réunirent avec

(1) Ville ainsi nommée du nom de la sanglante comtesse sa femme, jadis assassinée à Troarn par Hugues d'Igé, qu'elle en avait dépouillé. — Depping place cet assassinat sous le règne de Robert Courte-Heuse, ce qui est le comble de la fantaisie, puisque Guillaume Pantou, accusé de complicité dans ce crime, s'en purgea par l'épreuve du feu devant Guillaume le Conquérant, encore vivant. Mais si on relevait tous les anachronismes de cet auteur, on aurait trop à faire.

(2) Ord. Vital, t. III, p. 293. — « In urbem Cenomannicam proficiscere. Ibi sunt municipes tui in arce, quam pater tuus condidit, et tota civitas cum venerabili Hoello episcopo tibi *gratanter obedit.* »

(3) Id., p. 296. « Robertus tam a clero quam a civibus tripudians susceptus est. Deinde legationibus ejus auditis, conve-

leurs hommes aux troupes Normandes qui accompagnaient le duc sous les ordres de son oncle Odon , de Guillaume comte d'Évreux , et de Raoul de Conches.

La petite armée assiégea d'abord le château de Ballon , où les Montgomery avaient mis pour gouverneur Payen de Montdoubleau. Après un siège très-court, cette place fut emportée, et les Normands et les Manceaux réunis attaquèrent St-Céneri, où Robert de Bellême avait laissé sa famille sous la garde d'un de ses hommes les plus sûrs, nommé Robert Carrel. Le château ne put être pris que par la famine, et son défenseur fut puni selon la rigueur de ces temps féroces. Sur l'ordre du Duc, il eut les yeux crevés, et un conseil de guerre condamna une partie de ses compagnons à des mutilations cruelles (1).

Après la prise de St-Céneri, Geoffroy de Mayenne présenta Robert Giroie pour remplacer le malheureux gouverneur. « Seigneur Duc, dit-il à Robert Courte-Heuse, voici votre cousin qui vous est revenu de La Pouille, où tous les siens ont acquis une grande puissance (2). Il vous offre, à vous, son

nerunt ad eum Goisfredus Madeniensis, Robertus Burgundio, et Helias filius Johannis, aliquos plures parati ad servitium ducis. • Il est donc faux qu'Hélie se soit révolté dès le commencement contre Robert Courte-Heuse. Voir D. Mabillon, *Acta Episcop. Genomannensium*.

(1) « Ex sententia curiæ debilitatio membrorum inflicta est aliis pluribus. » Ord. Vital, t. III, p. 297.

(2) C'était le neveu de Guillaume le Bon Marquis, père du célèbre Tancredè, de la croisade.

parent et son seigneur, les services de sa loyauté. Or, son père était l'ancien propriétaire de St-Céneri, et c'est là qu'il est mort; son fils vous prie de lui rendre ce bien de sa famille. » Cette demande fut facilement accordée.

La nouvelle de la punition infligée à Robert Carrel et à ses compagnons intimida les autres révoltés, et bientôt les Montgomery se soumirent (1). Le comte Roger prit des engagements qu'Orderic l'accuse de n'avoir pas tenu (2), et le duc Robert lui pardonna ainsi qu'à ses complices. C'est alors seulement qu'il consentit à remettre en liberté Robert de Bellême, et sans doute aussi l'allié cauteleux de ces turbulents vassaux, son frère Henri Beauclerc. Mais il est à croire qu'en relâchant ce dernier, il ne lui rendit pas les comtés qu'il lui avait engagés, soit qu'il les regardât comme tombés en forfaiture, soit qu'il eût remboursé la somme dont ils étaient le gage. En tout cas, Henri ne semble pas avoir eu à se plaindre alors de la justice de son aîné, car nous le retrouverons bientôt près de lui, et faisant montre d'un grand zèle pour ses intérêts. Ce qui n'empêche pas Orderic Vital de le plaindre beaucoup, et d'exalter ses mérites futurs. •

Malgré l'exemple donné par l'expédition du duc Robert contre les Montgomery, l'état de la Normandie était déplorable. Les querelles de seigneurs

(1) L'aveu de ce succès de Robert coûte beaucoup à Orderic, qui essaie de le dissimuler sous de nouvelles déclamations contre la paresse et l'incapacité du duc Robert qui, selon lui, aurait dû faire plus. Mais il ne dit pas quoi.

(2) *Multa falso pollicitus est.* Ord. Vital, t. III, p. 299.

à seigneurs étaient incessantes , et les pillages, les incendies, les combats et les querelles particulières la ravageaient de toutes parts. Orderic emploie les plus noires couleurs pour nous peindre l'état de la province , et malheureusement il est à craindre que ce tableau tracé par lui dans un but aussi évident qu'injuste , celui de rendre l'incapacité du duc Robert responsable de la violence de ses vassaux , ne soit cependant que trop exact. Parmi les pillards les plus cruels, il oublie de citer son héros, le cauteleux Henri Beauclerc, qui , avec Robert d'Évreux, Richard de Courcy, Robert Bertrand , Robert de Montbray et d'autres puissants seigneurs , ravageait la patrie normande; et le duc Robert, aussi mal servi par sa noblesse que par son propre frère, ne pouvait suffire à refréner tous ces excès en quelques mois (1).

Il importe d'ailleurs de remarquer que tous les événements que nous venons de rapporter , depuis la mort de Guillaume le Conquérant, n'avaient guère rempli qu'une année, et que la mise en liberté d'Henri Beauclerc n'est pas postérieure à 1088 (2).

Outre la nature violente et encore plus d'à demi barbare de ses sujets, le gouvernement du duc

(1) Voir le récit de ces désordres dans le Cartulaire de l'abbaye Ste-Trinité de Caen , à la Bibliothèque Nationale , n° 5650 ; document cité par A. Le Provost, t. III, p. 291.

(2) A cette époque , Orderic indique la fondation de quelques communes : « Adulteria passim municipia condebantur , et ibidem filii latronum , seu catuli luporum , ad dilacerandas bidentes nutriebantur », t. III, p. 290. — Cet échantillon du style de l'auteur est peut-être assez curieux pour être cité.

Robert avait à se défendre contre d'autres causes de perturbations et de malheurs.

Son frère Guillaume le Roux ne lui avait pas pardonné le danger qu'il avait fait courir à sa couronne, et poussé tant par la haine que par l'ambition, il alimentait de toutes ses forces les troubles de la Normandie.

Au commencement de l'année suivante, il convoqua tous ses barons à Winchester, et engagea tous ceux qui avaient des possessions en Normandie à se soulever contre son frère (1). A force d'argent et de libéralités, il en gagna un certain nombre (2). Étienne d'Aumale, comte d'Eu; Girard de Gournay, Gautier Giffard, comte de Longueville; le comte d'Eu, Raoul de Mortemer, et presque tous les seigneurs à l'est de la Seine consentirent à entrer dans ses projets, et ouvrirent leurs châteaux aux bandes que le roi d'Angleterre y envoya avec la mission avouée de dévaster le pays (3).

Le duc de Normandie, depuis son expédition dans le Maine, et après avoir soumis les Montgommery, s'était trouvé engagé dans une guerre contre le roi

(1) Le discours prêté au roi par Orderic est d'une révoltante hypocrisie. Le persécuteur brutal des églises anglaises y dit : « *Ecce lacrymabilem querimoniam Sancta Ecclesia de transmarinis partibus ad me dirigit, quod justo defensore et patrono carens inter malignantes quasi inter lupos ovis consistit* », t. III, p. 346. — Cela rappelle trop le fameux *grido di dolore* entendu par l'Europe en 1861.

(2) *Pecunia custodes corrumpens*, Will. de Malmesb., liv. IV, § 307. — Ord. Vital., *loc. cit.*

(3) « *Qui milites suos mittens, prædari et comburere terram fraternam cæpit*. » Henri de Huntingd., liv. VII, *Præm.*

de France , dont les historiens ne parlent pas , et qui n'est connue que par une charte en faveur de l'église de Bayeux , datée du 24 avril 1089 , et donnée à Vernon (1).

Rentré à Rouen , le duc fut atteint d'une grave maladie. Gisant alité dans son palais (2) , il apprit tout à coup les menaces terribles du roi son frère , les trahisons d'une partie de ses vassaux , et la nouvelle d'une importante conspiration des Manceaux.

Dans cette cruelle extrémité , il recourut à ceux qui , suivant le droit féodal , lui devaient aide et protection contre ses ennemis : à Philippe I^{er} , son suzerain pour la Normandie , à Foulques le Réchin comte d'Anjou , son suzerain pour le Maine.

Robert Courte-Heuse entraînait en convalescence quand ce dernier arriva à Rouen pour s'entendre avec lui. « Je maintiendrai le Maine dans votre obéissance , lui dit Foulques , et je serai en tout temps votre ami fidèle si vous voulez me rendre un service que j'ai fort à cœur. J'aime Bertrade , la fille de Simon de Montfort , et la nièce de Guillaume , comte d'Évreux. C'est la comtesse Helvise , sa femme , qui a élevé la jeune Bertrade , et qui la garde sous sa tutelle. Faites qu'en me la donne pour femme , et je vous tiendrai fidèlement toutes mes promesses. »

(1) « Dum esset idem comes apud Vernonem , quoddam cas-
trum Normanniæ , iturus in expeditione in Franciam. » M. L.
Delisle , *Hist. de St-Sauveur* , p. 49.

(2) Ord. Vital , t. III , p. 320.

Le duc Robert envoya un messenger au comte d'Évreux, qui arriva bientôt lui-même à Rouen. « Vous me demandez, dit-il à son maître, une chose très-pénible, car il m'est très-pénible de donner une belle et honnête jeune fille à un bigame (1). Vous cherchez ainsi à vous assurer à mes dépens votre comté du Maine, et cependant vous retenez mon propre bien. Au moins rendez-moi Bavent, Noyon-sur-Andelle, Gacé, Cravent et Écouché, qui appartenaient à mon père Raoul, rendez à mon neveu Guillaume de Breteuil, Pont-St-Pierre, et tout ce qui nous appartient légitimement, mais que notre cousin, le roi Guillaume votre père, nous a enlevé de force. »

Suivant Orderic, cet odieux marché fut conclu, et il lui attribue la paix où le Maine resta en l'année 1089 (2).

Vers ce temps, Robert Courte-Heuse maria la fille naturelle qu'il avait eue au temps de son exil, à Hélie de Saint-Saens, un de ses chevaliers dont la fidélité ne lui fit jamais défaut, et à qui il donna alors les seigneuries d'Arques et de Bures-sur-Béthune.

En même temps, à peine revenu à la santé, il dut reprendre cette lutte incessante contre la turbulente aristocratie qui, surtout vers la frontière, et à l'aide des encouragements de toutes sortes prodigués par

(1) Foulques le Réchin avait épousé : 1° Hildegarde de Beaugency; 2° Hermengarde de Bourbon; 3° Arengarde de Casteillon. La première était morte, et s'il avait, sous divers prétextes, répudié les deux autres, elles étaient encore vivantes.

(2) Ord. Vital, t. III, p. 320 à 323.

le roi d'Angleterre (1), essayait de reconquérir sa farouche indépendance.

Vers le commencement de l'année suivante, en 1090, Robert de Meullent, poussé par Guillaume le Roux (2), vint à la cour du Duc lui réclamer le château d'Ivry, dont jadis le gouvernement avait été donné à son père, Roger de Beaumont, par Guillaume le Conquérant. L'année précédente, Robert Courte-Heuse en rendant Ivry à Guillaume de Breteuil, ainsi que nous l'avons vu, avait cependant dédommagé amplement le vieux et fidèle Roger de Beaumont, en lui donnant le gouvernement de Brionne.

Robert de Meullent déclara au Duc que l'échange ne lui convenait pas, et : « Par saint Nicaise, s'écria-t-il, je ferai repentir qui me refusera ce que mon père a eu. »

Le duc Robert, pour toute réponse, fit arrêter son insolent vassal et, de plus, envoya immédiatement à Brionne Robert de Meullent comme nouveau gouverneur.

Le vieux et sage Roger de Beaumont, père de l'imprudent seigneur de Meullent, n'osa réclamer contre les mesures énergiques prises par leur maître. Il vint même le trouver à sa cour et lui dit : « Seigneur Duc, je dois remercier votre Altesse (3) qui a châtié, comme elle le méritait, l'insolence de mon fils. Si mon âge m'en eût laissé

(1) Ord. Vital, t. III, p. 346 et 412.

(2) *Muneribus et promissis Guillelmi regis turgidus*, t. III, p. 337 et suiv.

(3) *Vestras Sublimitati*, Ord. Vital, t. III, p. 337.

la force, il y a longtemps que j'aurais dû le faire moi-même. Sa violence m'a causé déjà bien des chagrins, et toujours il a méprisé mes avis. Il est bon qu'il ait été puni et qu'il ait appris comment on parle à ses supérieurs et à ses maîtres. »

Roger de Beaumont, arrière-petit-fils du célèbre Bernard le Danois, et ancêtre de l'illustre maison d'Harcourt, était un des plus vieux compagnons de Guillaume le Conquérant. Sa loyauté, sa valeur, sa fidélité éprouvée lui avaient toujours valu la plus grande considération, tant à la cour de son ancien maître que dans les conseils de son fils, le duc Robert Courte-Heuse (1).

Aussi, après cette humble soumission, put-il bientôt se présenter de nouveau au Duc et lui dire : « Montrez-vous clément pour moi, et souvenez-vous de ma vieille fidélité. Je n'ai jamais manqué à la loyauté que je devais à mes princes, et j'ai bravé pour eux bien des dangers, supporté le poids de bien des travaux. Pour eux j'ai porté les armes dès ma jeunesse, et depuis mes premières guerres contre Roger de Toëni l'Espagnol, et ses fils Helbert et Elinant (2), je n'ai jamais manqué à mon suzerain. J'ai hérité de la fidélité de Turolf mon aïeul et

(1) Ord. Vital, t. III, p. 338. — Avec ce vieux conseiller de son père, Robert avait ordinairement près de lui son oncle Odon, et l'on est étonné de voir Orderic lui reprocher le choix de ses conseillers.

(2) Roger de Toëni était parti pour guerroyer en Espagne en même temps que le duc Robert le Magnifique partait pour la Palestine. A son retour, il fut un de ceux qui essayèrent de contester les droits de Guillaume le Bâtard.

d'Onfroy mon père. Dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, vous et les vôtres avez toujours pu compter sur moi. Ce n'est pas aujourd'hui que me voilà tout près de quitter le monde (1) que je voudrais commencer à tromper, et renoncer ainsi à mon vieil honneur. Aussi votre père, habitué à me trouver toujours à ses côtés, inébranlable dans ma fidélité, votre père m'honora-t-il toujours d'une confiance particulière. »

Le Duc interrompit le vieillard pour lui dire : « Je connais, seigneur, votre vieille et glorieuse loyauté, et comme mes pères vous ont aimé, soyez assuré que je vous aime ; comme ils se sont confiés en vous, croyez que les conseils de votre vieille expérience me sont précieux, et que je serai toujours heureux d'y recourir. Soyez bien certain que si j'ai fait arrêter votre fils, ce n'était certes pas pour vous faire insulte, mais seulement parce que ce malheureux m'y a contraint par son insolence et par les menaces audacieuses qu'il est venu me jeter en face de tous mes barons. »

Le vieux Roger reprit : « Seigneur, je vous l'ai dit, quand vous avez châtié l'insolent jeune homme, je vous en ai remercié, et aujourd'hui encore j'en remercie Votre Altesse. Mais aujourd'hui permettez-moi de m'adresser à votre bonté et de solliciter sa grâce. Il a été châtié, pardonnez-lui maintenant, et désormais il vous sera fidèle. »

Le duc rendit son prisonnier, et peu de temps

(1) Il entra bientôt, en effet, à l'abbaye de Préaux, que son père avait fondée.

après, le vieux Roger de Beaumont revint présenter à son suzerain son fils humilié et soumis. Robert Courte-Heuse leur rendit le gouvernement de Brionne.

Mais le gouverneur que le Duc y venait d'envoyer, Robert de Meulles, descendant en ligne masculine du duc Richard l'Ancien, déclara qu'il n'abandonnerait pas une ville que son aïeul et son bisaïeul avaient reçue en fief (1).

Le duc Robert alla immédiatement attaquer ce nouveau rebelle, qui se flait sans doute à la force des remparts de la ville, qui, jadis, après la bataille de Val-ès-Dunes, avait résisté aux forces de Guillaume le Conquérant et du roi de France, Henri I^{er}, son allié. Dès le premier jour, Robert Courte-Heuse se rendit maître de la place et y rétablit, avec le respect de son autorité, ceux qu'il avait choisi pour l'y maintenir (2).

(1) Voilà sa généalogie d'après Orderic :

Richard, l'Ancien duc de Normandie eul de Gonnor :					
Richard II à Judith de Bretagne.	Robert Archev. de Rouen.	Guillaume moine.	Geoffroy C ^{te} de Brionne.	Mathilde	Mauger C ^{te} de Corbell.
Richard III Robert le Magnifique Arllette.	Mauger archev. de Rouen.	Guillaume C ^{te} de Talou.	Gilbert C ^{te} de Brionne.	Guillaume Werlieng C ^{te} de Mortain.	
Guillaume le Bâtard à Mathilde de Flandre.	Beaudouin de Meules et du Sap à Emma.		Richard de Bienfaite et d'Orbec à Roald Giffard.		
Richard II Guillaume Heuse. Le Roux. Beaulerc.	Henri Robert Guillaume	Richard Vigor	Roger Gilbert Gautier	Robert Richard	moine.

(2) Ord. Vital, t. III, p. 343.

On était alors au temps de la Pentecôte 1090. Les intrigues que le roi d'Angleterre entretenait de l'autre côté de la Manche étaient loin d'avoir cessé. Son argent, ses promesses continuaient à soutenir tous les mécontents (1). Il avait réussi à trouver de nombreux complices parmi la haute et turbulente noblesse qui cherchait dans son appui un moyen de s'affranchir de toute autorité ; il parvint même à faire éclore une dangereuse conspiration parmi les plus riches bourgeois de Rouen, gagnés à force d'argent et de promesses (2).

Un certain Conan, fils de Gilbert Pilate, et l'un des plus importants de la ville, s'engagea à en livrer les portes aux sujets du roi d'Angleterre. Après s'être entendu avec une partie de ses concitoyens, espérant venir à bout par la surprise et la force, de ceux qui restaient fidèles à leur prince légitime, il fixa le jour où il accomplirait sa trahison et ouvrirait les portes de la capitale Normande aux troupes ennemies. Ce fut le 3 novembre qu'il choisit. Pour ce jour-là, Guillaume le Roux avait augmenté ses envois de troupes, et ses excitations à ses partisans. Ils se réunirent à Gournay, et de là marchèrent sur Rouen.

Le duc Robert, bien qu'instruit tardivement du complot, avait eu le temps de faire appel à ses seigneurs. Le comte d'Évreux, Guillaume de Breteuil, Robert de Bellême, Gilbert de Laigle répondirent à

(1) Ord. Vital, t. III, p. 351.

(2) Id., *ibid.*, *Rotomagi regis muneribus et promissis illecti*, etc.

ses ordres. Henri Beaucherc, son frère, brouillé depuis quelque temps avec Guillaume le Roux, accourut lui-même, et l'un des premiers, si l'on en croit son panégyriste Orderic.

Le 3 novembre 1090, Conan et les conjurés qu'il avait avertis prenaient les armes, et allaient recevoir à la porte de Caux Renaud de Varennes à la tête de trois cents chevaliers. Mais au même moment ; Gilbert de Laigle entra par une porte du Nord avec des troupes fidèles.

Suivant Orderic, ce serait son héros, le futur roi Henri, qui, sortant du palais ducal avec son frère, aurait par sa vaillance réprimé la sédition, tandis que le duc Robert se serait lâchement enfui par le faubourg de Malpalu, où, malgré le bon accueil que lui firent les habitants, il n'osa s'arrêter. Se jetant dans une barque sur la Seine, il se serait échappé jusqu'à Emendreville, où le moine Guillaume d'Arques, un de ses habituels conseillers, lui offrit un refuge dans l'église du prieuré de Notre-Dame-du-Pré pour attendre en sûreté la fin de la lutte (1).

Mais il ne faut pas oublier que c'est Orderic qui raconte ce trait de lâcheté, et que le misérable à qui il l'impute fut avec Godefroy de Bouillon le plus intrépide héros de la Croisade (2); et il faut toute l'aveugle servilité de l'auteur pour avoir osé seulement indiquer une comparaison entre la bravoure et les qualités militaires des deux frères.

(1) Ord. Vital, t. III, p. 354 et suiv.

(2) Voir tous les historiens originaux de la Croisade.

Cependant il faut suivre cet historien , puisqu'il est ici le seul que nous ayons. — Guillaume de Malmesbury (1) dit simplement qu'Henri prit à revers la troupe des révoltés, pendant que le duc Robert les attaquait de front. Mais une fois la sédition vaincue, il restait un office auquel le futur roi d'Angleterre convenait mieux que le chevaleresque duc de Normandie.

Conan , le chef du complot , avait été fait prisonnier. — Henri Beauclerc le fit amener enchaîné devant lui. Il le fit conduire sur une des hautes tours du donjon , et là , d'une voix ironique et insultante , il lui dit : « Tu vois , Conan , comme est belle ta ville natale dont tu comptais être le maître. Vois ici , au midi , ce beau parc des vieux Ducs , tous ces bois remplis de gibier , et la Seine poissonneuse baignant les murs de la ville , portant continuellement sur ses eaux des navires pleins de tant de richesses. Puis , de cet autre côté , contemple la populeuse cité , ses nobles forteresses , ses belles églises , ses opulentes habitations ; n'admires-tu pas cette brillante reine de toute la province Normande ? »

Conan , épouvanté de la diabolique ironie de ses paroles , se prit à gémir , et se jetant à genoux , implora la clémence du prince : « Oui , je l'avoue , dit-il , je suis coupable ; mais au nom de Dieu notre père à tous , je demande miséricorde ! Je vous donnerai tout l'or , tout l'argent de mes trésors et de ceux de ma famille ; pour réparer ma faute ,

(1) Liv. V, § 392.

je vous serai désormais d'une fidélité à l'épreuve de la mort. Ayez pitié de moi ! »

« Par l'âme de ma mère, répondit Henri Beauclerc, il n'y a pas de grâce pour un traître, il n'y a qu'une mort rapide. » Conan s'écria en gémissant : « Pour l'amour de Dieu, permettez-moi au moins de me confesser. »

Alors Henri s'élança sur le malheureux, le saisit à deux mains, et le précipita par une fenêtre, puis il fit attacher son cadavre brisé à la queue d'un cheval, et le fit traîner au travers des rues de Rouen (1).

Tel Orderic nous montre son héros, au moment même où il va continuer ses injures contre son frère. Il continue, en effet, en ces termes : « A son retour du prieuré du Pré, Robert, au récit de ce qui s'était passé, fut ému de pitié et eut compassion des malheurs des Rouennais. Mais ses barons, *plus courageux*, surent faire prévaloir leur jugement, et il ne put pardonner aux coupables (2). »

Le reproche que fait Orderic au noble duc Robert est bien au fond le seul reproche qu'un panégyriste d'Henri I^{er} dût lui faire. Il n'était pas à la hauteur de la férocité de son siècle.

Quoi qu'il en soit, il est évident que les deux

(1) Ord. Vital, t. III, p. 355, et Willelm. Malmesb., liv. V, § 392.

(2) « Eodem Rodbertus... pietate motus infortunio civium condoluit. Sed fortiori magnatorum censura prævalente reis parcere nequivit. »

frères n'étaient pas faits pour sympathiser. Tout à coup, sans que les historiens, qui n'ont jamais un mot de faveur pour Robert, en disent la cause, une nouvelle brouille éclata entre les deux princes. Vraisemblablement, Henri, devenu si inopinément dévoué aux intérêts de son aîné, qu'il avait toujours jaloué et haï, n'avait cherché au fond qu'à le trahir et à le dépouiller. Ce qui est certain, c'est que le Duc dut le faire arrêter (1) presque aussitôt après les affaires de Rouen. Orderic tait ces détails.

Beauclerc réussit à s'échapper, et s'enfuit dans l'Avranchin, dont il avait été dépossédé à la suite de sa première arrestation. Là, à l'aide des trésors qu'il y avait cachés, il fortifia quelques châteaux et y réunit des troupes de mercenaires et de bandits avec lesquels il dévasta le pays, pillant partout et enlevant les malheureux habitants pour les rançonner impitoyablement. Un instant, il songea à quitter la Normandie, où sans doute les forces du Duc marchaient contre lui; mais un de ses amis, Hugues d'Avranches, vicomte de Chester, lui ayant conseillé de s'emparer plutôt d'une ville de sûreté, il réussit à s'emparer du Mont-St-Michel, et après y avoir établi son repaire, il continua ses sanglants ravages dans tous les environs (2). — Orderic Vital, ne pouvant nier les faits, en tire un éloge de la vaillance de son héros.

Les malheurs dont les menées du roi d'Angleterre

(1) Guillelm., *Gemeticensis*, liv. VIII, cap. II, *in fine*.

(2) *Roman de Rou*, v. 14590 à 14660. — Ord. Vital, liv. VIII, § 15, t. III, p. 350.

et les trahisons des barons anglo-normands accablaient la province ne permettaient pas au Duc de mettre alors ordre à ces ravages.

Quoi qu'en dise le malveillant Orderic, il est manifeste que le vaillant Robert avait continué avec activité la lutte contre ceux de ses vassaux qui le trahissaient. A la fin de l'année 1090, Hugues de Grentemesnil, vicomte de Leicester ; Mathieu de Beaumont, son beau-frère, Guillaume de Varenne, que le roi d'Angleterre venait de créer comte de Surrey, avaient été contraints de se réfugier dans le château de Courcy, où l'un des barons du duc Robert et leur ennemi personnel, Robert de Bellême, les tenait assiégés.

Au mois de janvier 1091, le duc vint en personne activer les travaux du siège. Il fit construire une tour roulante pour mettre les assaillants au niveau de leurs ennemis sur les remparts. Orderic signale cette machine de guerre comme une invention nouvelle ; nous la retrouverons au siège de Jérusalem, où peut-être l'idée de sa construction fut portée par le duc de Normandie.

L'évêque Girard, de Séez, essaya vainement d'intervenir entre les combattants. Il vint à St-Pierre-sur-Dives pour tenter des négociations qui n'aboutirent pas, et peu s'en fallut que l'imprudence qu'il avait eue d'amener dans son escorte le jeune Richard de Guasprée, d'une famille depuis longtemps en hostilité avec Robert de Bellême, ne devînt une nouvelle cause de trouble. Ce jeune homme, en effet, fut arrêté par le farouche baron au moment où il venait caracoler au milieu des assiégeants, et

il ne fut rendu à la liberté que sur la menace du vieil évêque de jeter l'interdit sur toute l'armée.

Les assiégés essayèrent aussi vainement d'obtenir la retraite du Duc, en lui offrant des présents et en présentant leur résistance comme l'effet d'une querelle particulière entre eux et Robert de Bellême. Leur diplomatie ne leur servit de rien, et ils ne furent sauvés que par l'arrivée de celui pour lequel ils combattaient en réalité.

Vers le 20 ou le 25 janvier, à la tête d'une armée considérable, le roi d'Angleterre, dans le but avoué de s'emparer de la Normandie, débarquait à St-Valery, d'où, vingt-cinq ans auparavant, son père, le duc de Normandie Guillaume le Bâtard, était parti pour s'emparer de l'Angleterre.

L'envahisseur s'établit d'abord à Eu, dans la partie de la province où ses longues menées lui avaient assuré le meilleur accueil (1). Les historiens contemporains ont un parti pris de ne donner de détails que sur les faits capables d'abaisser le caractère de Robert Courte-Heuse, victime et prisonnier de leur maître Henri Beauclerc, et nulle part ce parti pris n'est plus évident qu'ici.

La position du duc de Normandie était terrible. Une révolte venait d'éclater dans le Maine, où avait reparu Hugues d'Est, fils d'Azon et de Gersende, appelé par Geoffroy de Mayenne et Hélié de La Flèche (2). L'évêque Hoël avait été chassé de son palais et de sa ville épiscopale, et s'était réfugié en

(1) Ord. Vital, t. III, p. 360 à 366.

(2) Ord. Vital, t. III, p. 327.

Normandie, d'où bientôt les promesses et les libéralités de Guillaume le Roux l'avaient attiré en Angleterre (1).

Henri Beauclerc s'était emparé d'une partie de la Basse-Normandie; les seigneurs indomptés tenaient tête dans le château de Courcy, et enfin Guillaume le Roux envahissait le pays où il avait longuement, et à prix d'or, préparé son succès et la trahison des barons.

Robert Courte-Heuse, que l'on s'est efforcé de représenter comme un prince mou et incapable, se tira cependant avec assez de succès de cette périlleuse situation.

Après des combats nombreux (2), dont aucun ne fut décisif, malgré l'évidente infériorité de ses ressources, et l'absence complète de tous scrupules de la part de ses divers adversaires, le duc de Normandie sut arriver à conclure une paix fort honorable.

Le prudent Orderic ne dit rien des événements de la guerre. Il prétend cependant que les Français, les Bretons et les Flamands s'empressèrent d'accourir auprès du roi d'Angleterre, et furent bientôt suivis de presque tous les seigneurs normands.

Mais si le duc Robert fut ainsi abandonné par tout le monde, comment expliquer ce qui se passa ensuite?

Car il est certain que l'ambitieux Guillaume le

(1) D. Mabillon, *Vetera Analecta Actus Cenomannorum Episcoporum*.

(2) *Modo illis, modo istis vincentibus*, Willelm. Malmesb., liv. IV, § 307.

Roux conclut , avec le frère qu'il travaillait depuis si longtemps à dépouiller , un traité d'alliance dont les conditions n'indiquent pas qu'il ait le moins du monde réussi à se rendre le maître de la situation.

Ce traité fut conclu à Caen en présence des principaux seigneurs d'Angleterre et de Normandie (1).

Il portait en substance :

Que le Duc céderait au Roi le comté d'Eu, l'abbaye de Fécamp, Cherbourg, le Mont-St-Michel et les châteaux qui s'étaient donnés à lui. Mais en échange, le Roi promet au Duc une partie des places et des châteaux forts que leur père avait conservés pour lui-même en Angleterre (2) ;

2° Que le Roi s'engageait à aider en bon allié le Duc son frère à maintenir ou à rétablir la paix, tant dans le Maine que dans la Normandie ;

3° Que le Roi rendrait à tous les barons du parti de son frère les domaines qu'ils avaient en Angleterre, et qu'il avait confisqués ;

4° Qu'il donnerait au Duc lui-même les domaines qu'il lui avait promis antérieurement ;

5° Que le survivant des deux frères hériterait des états de l'autre (3).

Telles furent les conditions du traité de Caen qu'Orderic n'ose donner, car elles contiennent dans leur dernière clause une affirmation nouvelle des droits de celui qu'Henri I^{er} dépouilla si odieusement, et

(1) Guill. de Jumièges, liv. VIII, ch. III.

(2) « Rex item ei vicissim multa castella pollicitus est quæ eorum pater fuerat adeptus. » *Chr. Anglo-Saxonne*, D. Bouquet.

(3) *Florentius Wigornensis*, anno 1091. — *Chronique Anglo-Saxonne*, dans le recueil de D. Bouquet, t. XIII, p. 55.

cependant Orderic semble reprocher ce traité à Robert comme un acte de faiblesse et de lâcheté (1).

Les deux princes choisirent chacun douze de leurs barons pour témoins des engagements qu'ils prenaient, et pour arbitres des difficultés qu'en pourrait soulever l'exécution. Aussi ces seigneurs, constitués en une sorte de tribunal d'honneur international, jurèrent-ils solennellement toutes les pactions ci-dessus au nom de leurs maîtres (2).

Après ce traité, dont les conditions ressemblent si peu à celles que Guillaume le Roux eût imposées s'il eût été vainqueur, l'exécution en fut immédiatement commencée, et les deux princes se préparèrent à aller mettre ordre aux affaires du Maine, où Hugues d'Est était venu, et d'où il venait de repartir pour l'Italie, en vendant tous ses droits sur le comté à Hélie de La Flèche, son cousin, comme lui descendant par les femmes des vieux comtes Manceaux (3).

Mais le troisième fils de Guillaume le Conquérant, Henri Beauclerc, n'avait pas été compris dans la réconciliation de ses deux aînés, et continuait à ravager une partie de la Basse-Normandie. Ses deux frères durent s'occuper d'abord de lui (4).

(1) T. III, p. 379.

(2) Henri de Huntingdon, liv. VII. — Willelm. Malmesh., liv. IV, § 107.

(3) Ord. Vital et D. Mabillon, *Vetera Analecta*, loc. cit.

(4) « Ergo uterque dux ingenter moliebantur conatus ut Cenomannis invaderent. Sed obstitit jam paratis, jamque profecturis, Henrici fratris animositas, qui frenderet propter fratrum avaritiam. » Guillaume de Malmesbury, liv. IV, § 308.

Il s'était , à l'aide du reste de ses trésors , composé une petite armée d'aventuriers bretons et normands ; avait fortifié Avranches , Coulances et quelques autres places ; il voulut un instant tenter de résister aux dangers qu'allait lui faire courir la réconciliation de ses deux frères. Mais il était évident que la partie entre eux et lui n'était pas égale , et la plupart de ses complices l'abandonnèrent pour se soumettre à l'autorité légitime. Un instant il songea lui-même à quitter la Normandie et à s'enfuir en Bretagne. Enfin , il se jeta dans le Mont-St-Michel , et s'y vit bientôt assiégé par ses deux aînés.

Pendant une quinzaine de jours , des escarmouches fréquentes ensanglantèrent les grèves qui s'étendent entre cette inexpugnable forteresse et les bords perfides du Coësnon.

Guillaume de Malmesbury rapporte que dans une de ces rencontres , le roi d'Angleterre s'étant jeté seul au milieu d'une troupe d'ennemis , eut son cheval tué sous lui et tomba sur l'arène. Tandis qu'il se débattait à terre , un des ennemis le saisit par le pied et l'entraîna ainsi quelques pas. La solidité de l'armure du prince résista aux premiers coups qu'on lui porta , mais bientôt un soldat trouvant le joint du casque allait y frapper , quand le vaincu s'écria : « Prends garde , brigand , je suis le Roi ! »

Ce nom , alors malgré tout si révérend , arrêta les partisans de Henri. Guillaume le Roux fut relevé ; on lui approcha même un cheval sur lequel il s'élança d'un bond , et de là : « Qui de vous , demanda-t-il , qui de vous m'a mis bas ? » — « Moi ,

répondit l'un des hardis aventuriers qui l'entouraient, mais je ne vous avais pas reconnu. » — « Par la face de Lucques (1), tu es un brave, je veux avoir bientôt ton nom sur le rôle de mes hommes d'armes, et tu seras content de la paie. »

Bientôt les assiégés manquèrent d'eau, et Henri Beauclerc envoya un hérault dire à ses frères qu'il était odieux de chercher à le réduire par les tortures de la soif, quand ils se vantaient d'être des guerriers et d'avoir des armes.

Le duc Robert se souvint des liens qui le rattachaient de si près à celui qu'il était contraint d'assiéger, et peut-être aussi des dernières recommandations de leur père mourant, qui avait recommandé Henri à ses deux aînés (2). Il fit choisir la meilleure pièce de vin qu'il eût, et l'envoya à son frère, avec la permission de faire prendre de l'eau douce en terre ferme.

(1) *Per vultum de Luca*, c'était le juron habituel de Guillaume le Roux. La face de Lucques était un tableau fort célèbre alors, et très-vénéral, qui représentait la face de Notre-Seigneur, et que l'on attribuait à Nicodème. Cette précieuse peinture avait été apportée à Lucques en l'an 702, et avait pris le nom de cette ville. Voir *Henschenius*, *notæ in Eadmer Historia Norvorum*.

(2) Le *Roman de Rou*, vers 14282, racontant les derniers moments de Guillaume le Conquérant, lui fait dire :

« Et à Guillaume ci comant
Et à Robert l'autre fils mant
Ke chacun en sa poesté
Issi comme il m'a en chierté
Face Henri riche et manant
Plus ke home de li tenant, »

Guillaume le Roux n'était pas fait pour ressentir la même faiblesse que son aîné. — Il lui fit des reproches violents : « Vous vous entendez à faire la guerre en faisant ainsi passer des vivres à ceux que vous assiégez ! » — « Eh ! par le Pape , répondit Robert , fallait-il donc laisser notre propre frère mourir de soif ! Lui mort, qui le remplacerait pour nos cœurs (1) ? »

Enfin , Henri fut obligé de capituler. Il obtint de pouvoir se retirer avec ses compagnons en Bretagne. De là il passa en France, et finit par se retirer dans le Vexin ; où pendant deux années il vécut en aventurier (2), et son exil ne contribua sans doute pas médiocrement au repos que , pendant ce temps , goûta la Normandie (3).

Après la reddition du Mont-St-Michel, le duc Robert revint à Rouen avec Guillaume le Roux, et y convoqua tous les évêques et les barons de la province , pour y dresser une sorte de charte destinée à servir de base au droit public de la province (4).

(1) Guillaume de Malmesbury, liv. IV, § 310, et le *Roman de Rou*, vers 14705 et suiv. C'est aussitôt après avoir rapporté cette anecdote que Depping s'écrie : « Ce qui indigné surtout dans l'histoire de la dynastie des enfants de Guillaume, c'est l'absence de toute affection de famille, ses trois fils passèrent leur vie à se tourmenter et à se ruiner mutuellement. » Depping a compilé les récits, et surtout les déclamations d'Orderic Vital, et n'en est guère plus la dupe que beaucoup d'autres.

(2) Ord. Vital, t. III, p. 379. — *Contra* : Willelm. Malmesb., liv. IV, § 310.

(3) *Fereque duobus annis a bellis Normannia quievit*, Ord. Vital, *eodem*.

(4) « Hæc est justitia quam rex Willelmus qui regnum Angliæ

Cette constitution, en s'efforçant de réprimer les violences les plus habituelles alors, les indique, et fait entrevoir un état social étrangement tourmenté. Elle défend sous peine de forfaiture d'attaquer les personnes qui déclarent se rendre près du Duc, ou à son armée, ou ceux qui en reviennent. Elle interdit de fortifier les habitations, de creuser des fossés de plus de cinq ou six pieds de profond, d'élever des palissades, d'établir des retranchements sur les hauteurs ou dans les fies. — Tout château doit toujours être ouvert au Duc, et celui-ci a le droit d'exiger que le châtelain envoie à la cour des otages de sa fidélité. — Il y a peine de forfaiture contre ceux qui auraient assailli quelqu'un, ou dressé des embuscades dans les forêts appartenant au Duc; contre ceux qui poursuivraient un ennemi avec des armes, et, même sous prétexte de représailles, incendieraient les biens de leur adversaire, ou enlèveraient une femme de sa famille, sans s'être d'abord plaints au Duc; contre ceux qui, sous un prétexte quelconque, auraient maltraité ou rançonné des marchands; contre ceux qui, sans un jugement régulier, et hors le cas de flagrant délit, auraient fait subir à un homme une mutilation quelconque. — Si la connaissance d'un crime est réservée au Duc, nul ne peut prévenir son jugement. — Défense à tout seigneur de battre monnaie. Toute la monnaie doit être frappée à Rouen ou à Bayeux, etc...

acquisivit, habuit in Normannia, et hic scripta est sicut Robertus Comes Normanniæ, et Willelmus rex Angliæ, filii ejus et hæredes, prædicti regis fecerunt recordari, et scribi per Episcopos et Barones. » D. Martène, t. IV, p. 117.

Cette rude législation était un commencement fort important de l'œuvre de pacification et d'ordre que les temps exigeaient, et fut sans doute un grand service rendu au pays.

La nouvelle de l'invasion du Northumberland par le roi d'Écosse, Malcolm, rappela tout à coup le roi Guillaume le Roux en Angleterre. Son loyal et brave frère, devenu son allié, voulut l'assister dans cette grave circonstance, et partit avec lui.

Le 25 septembre 1091, Robert et Guillaume avaient franchi la Manche, traversé l'Angleterre, et étaient en présence de l'ennemi retranché derrière le Fyrth de Forth ; mais la tempête avait dispersé et détruit la flotte du roi d'Angleterre, et son armée, qui avait affreusement souffert du froid et du manque de provisions, se trouvait sans moyens de franchir le golfe profond qui l'arrêtait (1).

Dans cette difficile situation arriva un hérault envoyé par Malcolm. « Roi Guillaume, dit le messager au nom de son maître, je ne vous dois rien sinon le rude accueil que je vous ménage si vous venez jusqu'à moi. Mais si je voyais le prince Robert, le premier né du roi Guillaume votre père, je serais prêt à lui rendre tout ce que je lui dois (1). » On se souvient qu'en effet c'était entre les mains de Robert Courte-Heuse que Malcolm avait jadis rendu hommage pour l'Écosse, et que plus tard, contraint de se soumettre, il l'avait choisi pour parrain de sa fille Mathilde ou Édith.

(1) Ord. Vital, t. III, p. 394.

(2) Ibid., p. 395.

Le duc Robert, accompagné de quelques chevaliers, fut choisi par son frère, qui connaissait son ferme honneur et sa loyauté, pour aller traiter avec Malcolm.

Le roi d'Écosse le reçut avec respect, et après lui avoir montré sa formidable armée, il lui dit : « Vous voyez qu'avec de telles forces, je suis en état de bien recevoir votre frère s'il vient jusqu'à moi. Puisse-t-il en avoir le courage, je le souhaite, et il apprendra ce que valent nos bras. Et cependant je me souviens que le roi Édouard m'a donné le Lothian comme dot de sa petite-nièce Marguerite. Ce que son prédécesseur m'avait donné, le roi Guillaume le Conquérant me l'a confirmé ; il le fit en votre présence, Prince, et en vous recommandant de ne pas l'oublier. Ce que j'ai promis entre vos mains, à vous, j'y serai fidèle. Mais à votre frère, je n'ai rien promis, et je ne dois rien. Comme le dit Notre-Seigneur, personne ne peut servir deux maîtres (1). »

Le chevaleresque duc de Normandie était trop loyal pour vouloir comprendre les insinuations que contenait un tel discours, et, fidèle allié de son frère, il répondit : « Ce que vous dites est vrai, Malcolm, mais bien des changements se sont accomplis, et les premiers arrangements de mon père ont subi de profondes modifications. Aujourd'hui donc, Seigneur Roi, je viens vous demander de vous confier à moi, et de me suivre vers mon frère. Vous trouverez près de lui un pacifique accueil, et parce qu'il est plus voisin de vous, plus puissant et plus riche que moi,

(1) Ord. Vital, t. III, p. 395.

vous aurez tout avantage à vous réconcilier avec lui (1). »

Malcolm comprit ce noble langage , et la paix fut , grâce au duc de Normandie , rétablie entre son frère et le roi d'Écosse.

Robert Courte-Heuse , pour tout profit de cette pacification dont l'honneur ne lui est même pas contesté par Orderic , ne voulut qu'une chose , obtenir de Guillaume le Roux qu'il oubliât ses soupçons et sa haine contre Edgar Adeling , le noble rejeton des vieux rois Saxons , que , depuis leur enfance , les liens d'une fidèle et virile amitié liait au fils aîné du Conquérant.

Edgar avait cependant été obligé de quitter la Normandie et de passer en Écosse , près du roi Malcolm , son beau-frère , afin de n'être pas un obstacle à la conclusion de la paix entre Robert et Guillaume le Roux.

Les deux amis revinrent avec le Roi vers le midi de l'Angleterre. Là , le duc de Normandie rappela sans doute à son frère les clauses du traité solennellement jurées à Caen , et après lui avoir si efficacement aidé à obtenir la paix avec l'Écosse , il lui demanda de l'aider à son tour à rétablir sa propre autorité dans le Maine.

Ainsi que nous l'avons vu , Guillaume le Roux s'y était formellement engagé. Mais l'honneur de la foi jurée lui pesait moins qu'à son frère.

Le 23 décembre 1791, le duc de Normandie quitta

(1) Ord. Vital, p. 396.

l'Angleterre, indigné de n'avoir rien pu obtenir (1), et rentra dans sa province.

La frontière française était troublée par les querelles de Guillaume de Breteuil et d'Ascelin Goël, soutenu par le roi Philippe I^{er} et la puissante famille de Montfort. A l'aide de ces auxiliaires, Goël avait battu son ennemi et l'avait fait prisonnier, ainsi qu'un de ses amis, Robert de Glos.

Il emmena ces deux seigneurs captifs dans son château de Bréval et leur fit subir les plus indignes traitements. Orderic rapporte qu'il les faisait quelquefois dépouiller de leurs vêtements, et revêtir de chemises trempées dans l'eau, pour les tenir ensuite, pendant des heures entières, au vent glacial des fenêtres de son donjon, jusqu'à ce que le froid eût raidi et gelé sur leurs corps leur dérisoire costume.

Le duc Robert et le roi de France intervinrent, et la paix fut conclue, à la condition toutefois que le malheureux prisonnier donnerait à son vainqueur la main de sa fille, trois mille livres de dot, le gouvernement d'Ivry, et un riche présent de chevaux et d'armes (2).

Après cette étrange affaire, le duc Robert eut bientôt à se préoccuper de nouveau de son plus jeune frère, Henri Beauclerc.

En effet, celui-ci avait rencontré à Paris un chevalier normand nommé Harchies ou Achard (3), sei-

(1) *Cum plus ficti amoris quam veri circa eum reperisset.*
Henri de Huntingdon, liv. VII.

(2) Ord. Vital, t. III, p. 412.

(3) Il est généralement regardé comme l'auteur de la noble famille normande des Achard.

gneur important des environs de Domfront ; ils complotèrent ensemble de s'emparer de cette place , qui était alors très-forte. Déguisé, et un emplâtre sur l'œil pour se rendre plus méconnaissable , il revint en Normandie, et réussit à surprendre la capitale du Passais (1) , d'où bientôt il recommença ces pillages, ces intrigues et ces brigandages odieux que son panégyriste , par une étrange aberration du sens moral bien propre à faire réfléchir tout historien , ne craint pas de louer comme des preuves d'un viril courage (2).

En même temps , le farouche Ascelin Goël recommençait ses hostilités contre Guillaume de Breteuil , bien que ce seigneur fût devenu son beau-père. Breteuil , après avoir été forcé de céder à son rude beau-fils la citadelle d'Ivry, avait fortifié l'abbaye de Notre-Dame , jadis fondée dans le voisinage par Roger d'Ivry, échanson de Guillaume le Conquérant et gendre de Hugues de Grentemesnil.

Aux environs de la Pentecôte 1093, Goël attaqua la garnison mise dans le monastère et brûla tous les bâtiments de l'abbaye. Son beau-père n'échappa qu'à grand'peine de ses mains, et laissa une dizaine de ses chevaliers , parmi lesquels Orderic cite Guillaume Alis et un certain Ernauld , prisonniers de son gendre , qui les jeta dans ses cachots.

Après ce désastre , Guillaume de Breteuil avait eu

(1) *Roman de Rou*, t. II, p. 319.

(2) « Ille vero contra Rodbertum Normanniæ comitem viriliter arma sumpsit, incendiis et rapinis expulsionis suæ injuriam vindicavit, multosque cepit, et carceri mancipavit » (t. III, p. 475).

recours au roi de France, Philippe I^{er}, à qui il offrit un don de sept cents livres, et au duc Robert, à qui il promit aussi un riche présent.

Les deux princes vinrent, pendant le Carême de 1094, mettre le siège devant Bréval, où Goël s'était retiré ; et non-seulement leurs chevaliers, mais encore les habitants des campagnes voisines, vinrent soutenir leur attaque. Les curés, dit Orderic, amenaient leurs paroissiens, qui arrivaient rangés sous les bannières de leurs églises, et les abbés des monastères accoururent eux-mêmes, avec les tenanciers de leurs abbayes, pour contribuer au succès d'une entreprise qui devait délivrer le pays d'un de ses plus redoutables oppresseurs. Cependant, le repaire de Goël ne fut pas forcé ; l'assiégé se réconcilia avec son beau-père, et l'effet de la vengeance publique se trouva ainsi paralysé (1).

Celui qui regretta le plus le succès incomplet de la guerre contre Ascelin Goël fut Robert de Bellême, qu'une vieille haine rendait depuis longtemps son ennemi acharné. — Furieux de la paix qui venait le priver de ses espérances de vengeance, le sire de Bellême eut l'idée de se jeter sur le château de St-Céneri, que jadis le duc de Normandie avait repris sur Robert Carrel, lieutenant de Montgommery.

La petite garnison, qui était loin de s'attendre à une attaque, s'était dispersée dans les environs où les soldats, se fiant à la paix publique, allaient chaque jour se divertir. Mais il se trouva que Robert Giroie, le châtelain établi par le Duc, arrivait lui-

(1) Ord. Vital, t. III, p. 415 et suiv.

même sous les murs de la place en même temps que le seigneur de Bellême, et qu'il put y entrer le premier, et s'y mettre en état de défense.

L'audacieux baron voyant son projet de surprise déjoué, se retira, non sans avoir commis quelques actes de violence ; mais une nouvelle guerre féodale était allumée, qui, pendant trois mois, désola les environs d'Alençon.

Giroie s'allia à Geoffroy de Mayenne et à Guillaume de Sillé. Bientôt Henri Beauperc se réunit à ces seigneurs, car leur ennemi commun, le terrible héritier des Talvas, prétendait des droits sur Domfront, sa nouvelle conquête, et, réunissant leurs forces, ils organisèrent une expédition contre leur ennemi.

Vers le commencement de juillet 1094, les alliés s'étaient rassemblés à St-Céneri. Robert Giroie les avait reçus avec la plus hospitalière courtoisie ; les nobles guerriers réunis se promettaient une éclatante vengeance, quand Giroie les ayant un instant quittés, tout à coup le bruit qu'il venait d'être assassiné les consterna. Aussitôt le plus grand désordre éclata parmi eux. Payen de Montdoubleau, Rotrou de Montfort et quelques autres, entraînés peut-être par quelques sympathies pour les Montgommery, montèrent à cheval et se retirèrent immédiatement. Radegonde, femme de Giroie, accourut éplorée au milieu de la petite armée, et ne put arrêter sa dissolution. Puis voilà que tout à coup, Robert de Bellême, prévenu par ses espions de l'état de démoralisation où se trouvaient ses ennemis, accourt et fond sur eux. Sans trouver presque au-

cune résistance, il s'empare du camp et du château, et son triomphe fut si soudain, qu'il trouva les tables dressées et servies, les viandes toutes rôties devant les cheminées, et qu'il put manger le dîner préparé pour ceux qui le menaçaient un instant auparavant.

Cependant, Robert Giroie n'était pas mort. Il était sorti de son château avec quelques amis, et revenait plein de confiance, quand la nouvelle du désastre que venaient de subir ses affaires vint tout à coup l'accabler.

Il fut obligé de s'enfuir, et la mort de sa femme, celle de leur jeune fils Guillaume, vinrent mettre le comble à son malheur. Bientôt cependant, grâce à ses amis et à ses alliés, il construisit une nouvelle forteresse dans les environs, et put espérer une revanche.

Mais Robert de Bellême dénonça au Duc la construction de ce nouveau château, nommé Montaignu. C'était alors un crime contre la tranquillité publique que la construction de toute nouvelle forteresse, et le duc Robert en exigea la destruction.

Geoffroy de Mayenne et les principaux seigneurs Manceaux qui, malgré les troubles du Maine, semblent être restés fidèles au duc de Normandie (1),

(1) *Tunc Gaufridus Madeniensis, alique optimates Cenomannorum*, Ord. Vital, t. III, p. 420. — Voilà les seigneurs manceaux qui semblent en rapports d'amitié avec le duc Robert, et nous sommes en 1094. — Hélié de La Flèche avait-il oui ou non enlevé le comté du Maine au duc de Normandie? Les obscurités semées par Orderic sur l'histoire du Maine ne permettent peut-être pas de répondre si affirmativement qu'on

intercédèrent près de lui en faveur du malheureux Giroie. Cependant Montaigu dut être d'abord détruit, puis Robert Courte-Heuse, à la fois ferme et juste, récompensa l'obéissance qu'il avait imposée à Giroie en lui faisant rendre tous ses biens, qu'il sut contraindre le puissant Robert de Bellême à lui restituer (1).

Au milieu de tous les débats de ses turbulents barons, le duc de Normandie n'avait pas cessé de réclamer du roi d'Angleterre l'exécution du traité de Caen. Dans les derniers jours de cette année 1094, il lui envoya des ambassadeurs nouveaux pour le sommer au nom de l'honneur de se souvenir de la foi jurée. Il fut convenu que les vingt quatre barons dont les serments avaient été engagés comme caution de l'exécution fidèle du traité, seraient de nouveau réunis, et qu'ils jugeraient entre les deux frères (2).

Pendant le carême 1095, Guillaume le Roux passa en Normandie pour venir se défendre devant ce congrès. Mais néanmoins ce tribunal d'honneur donna pleine raison aux réclamations de son frère aîné, et osa noblement donner tous les torts au Roi (3).

le fait souvent. Voir D. Mabillon, *loc. cit.*; et D. Martène, t. I, p. 568.

(1) Ord. Vital, t. III, p. 417 à 420. — Le vieux chroniqueur attaque en vain le duc Robert en lui reprochant sa faiblesse dans cette affaire. Les faits qu'il est contraint d'indiquer, tout en les avouant à peine, parlent plus haut que ses épithètes haineuses.

(2) *Chronique Saxonne*, dans Dom Bouquet, t. XIII.

(3) « Cum ergo fratres simul venissent, juratores omnem

Guillaume le Roux furieux se retira à Eu, sans vouloir exécuter le jugement des arbitres qu'il avait acceptés d'abord, et de là recommença à essayer tous les moyens de renverser son frère, et de le dépouiller (1). Il réussit à s'emparer du château de Bures, et en traita très-durement la garnison.

Henri Beauclerc, toujours déloyal, semble s'être depuis longtemps déjà entendu avec lui ; il en avait reçu de grandes sommes d'argent pour entretenir toutes les révoltes féodales, tous les troubles et toutes les séditions qu'ils fomentaient en Normandie, afin d'y affaiblir et d'y user autant que possible l'autorité du duc Robert (2).

Cependant le Duc était à Rouen d'où il se préparait à la lutte, et d'où il appela à son secours le roi de France son suzerain. Henri Beauclerc avait surpris Argentan ; Philippe I^{er} le reprit. Mais bientôt Guillaume le Roux réussit à le gagner à force de présents, et le détermina à rentrer en France en abandonnant son loyal vassal.

Robert Courte-Heuse ne continua pas moins à se défendre avec énergie. Guillaume le Roux, après avoir épuisé tous ses trésors à fomenter la révolte et la trahison, après avoir fait venir de véritables armées pour combattre son frère, fut tout à coup

culpam regi imposuerunt. » Henri de Huntingdon, liv. VII. — *Chronique Anglo-Saxonne*, dans D. Bouquet, t. XIII.

(1) « Rex vero ferus ea negligens, castellum Bures invasit et cepit, etc. » H. de Hunt., *eodem*.

(2) « Misit Henricum fratrem suum in Normanniam cum pecunia multa, ut eam loco regis diutinis invasionibus expugnaret. » H. de Hunting., *eodem*.

rappelé en Angleterre par une révolte des Gallois et du comte de Northumberland. Henri Beauclerc , malgré les ressources qu'il tirait de son complice , essaya en vain de se rétablir dans le Cotentin , le Duc força le château du Homme, où Guillaume Peverel s'était enfermé à la tête d'une forte garnison, et réussit à mettre l'ordre dans sa province (1).

(1) Voir Henri de Hunt., liv. VII, et Florent de Worcester , anno 1094. — Il a été justement remarqué qu'Orderic ne dit pas un mot de ces événements qu'il n'a cependant pu ignorer , puisque l'un des faits de la guerre, la prise et la reprise d'Argentan, s'accomplit à dix lieues à peine de son monastère. Mais l'officieux historien eût été trop embarrassé, malgré son audace ordinaire , de trouver dans ces faits matière à glorifier Henri Beauclerc, ou à insulter sa victime.

ROBERT DE NORMANDIE

A LA CROISADE.

Au commencement de l'année 1096, la Normandie, débarrassée de Guillaume le Roux et d'Henri Beauclerc, obéissait tout entière à Robert Courte-Heuse ; l'ordre y régnait assez pour qu'un concile s'y pût réunir, et que le Duc commençât les préparatifs d'une lointaine et glorieuse expédition.

En ce moment commençait en Europe un mouvement immense, qui allait bientôt absorber presque toutes les forces vives de la féodalité, dont l'action, d'abord organisatrice après les invasions, était, par ses excès, devenue un empêchement à la formation des nationalités, et menaçait de perpétuer les désordres qu'elle eût dû prévenir.

Une voix française, celle du pape Urbain II, venait d'appeler toute la Chrétienté au secours des églises d'Orient, et la dévotion qui, depuis longtemps, entraînait vers les lieux témoins de la régénération du genre humain un nombre de pèlerins de plus en plus considérable, allait y conduire les innombrables armées des Croisés, résolus d'empêcher à tout prix

la profanation de Jérusalem et de ses reliques sacrées par les diaboliques outrages des hordes Musulmanes.

Plusieurs fois déjà , l'église abâtardie du Bas-Empire avait appelé à son secours les fils fidèles à l'Église Romaine , qui , pleins de la sève Chrétienne , surent , eux du moins , sauver et protéger leur foi (1).

Au commencement de l'année 1095 , l'empereur Alexis Comnène , épouvanté de voir déjà des remparts de sa capitale , les tentes blanches et noires de ses sauvages ennemis établies sur l'autre bord du Bosphore , envoya des ambassadeurs pour renouveler publiquement ses demandes de secours devant le concile de Plaisance présidé par Urbain II. Vers le même temps , un ancien chevalier Picard , Pierre L'Hermite , au retour d'un pèlerinage accompli en 1094 , revenait par l'Italie. Après avoir déposé aux pieds du Pape l'appel désespéré du patriarche de Jérusalem , il parcourut la France , et sa parole émue et passionnée sema parmi les populations un enthousiasme qui bientôt allait se traduire par des faits.

Le 1^{er} mars 1095 , Urbain II ouvrait le concile de Clermont. L'évêque de Bayeux , Odon ; Gislebert , évêque d'Évreux ; Serlon , évêque de Séez , y assistaient avec les représentants des autres prélats de la

(1) Guibert , *Historia Hierosol.*, liv. I. — Otho Fris., liv. VII , ch. II. — Voir aussi les lettres du pape Grégoire VII , liv. II, *Epist.* 31 et 37. — Et aussi la lettre étrange écrite par Alexis au C^{te} de Flandres , rapportée par D. Martenne , t. I , p. 571.

Normandie (1). Là, en présence de deux cents évêques, de près de quatre mille ecclésiastiques, et de plus de trente mille personnes, avec les mesures nécessaires pour corriger les abus, réprimer les désordres et maintenir la discipline, des canons furent publiés qui ordonnaient le respect et le maintien de LA PAIX DE DIEU par toute la chrétienté, afin que toutes les forces se réunissent contre l'ennemi commun, sauvassent Constantinople, dont les ambassadeurs furent entendus, et délivrassent Jérusalem et l'Orient de l'invasion Barbare.

AU CRI DE DIEU LE VEUT ! la Croisade fut dès lors résolue, et Urbain II, parcourant la France, au Mans, à Angers, à Limoges, où il tint un nouveau concile, comme aussi à Tours, partout, dans toutes les provinces, répandit le même enthousiasme. Sur l'ordre du Pape, le synode Normand fut convoqué à Rouen, en février 1096, et l'archevêque Guillaume Bonne-Ame publia dans sa province des canons pareils à ceux qui avaient été arrêtés à Clermont. Le respect de *la paix de Dieu* fut enjoint, sous peine d'anathème ; les églises furent offertes comme lieux d'asile assurés contre toute violence ; les habitants des campagnes, avec leurs instruments de labour et leurs bestiaux, les marchands, les pèlerins, les voyageurs, furent pris d'une manière formelle et spéciale sous la protection du seul pouvoir alors respecté, et les forces vives de la foi furent employées à la sauvegarde de l'ordre social et de la justice.

C'était le temps héroïque où le Cid Campeador

(1) Ord. Vital, t. III, p. 470.

continuait en Espagne l'œuvre grandiose de Karl Martel et de Charlemagne , en refoulant à l'ouest les envahissements des Mahométants (1).

Le petit-fils de Robert le Magnifique, du pieux pèlerin qui avait jadis étonné l'Orient par son éclat, et l'avait édifié par sa foi et sa pieuse humilité , le chevaleresque duc de Normandie, ne pouvait demeurer étranger au grand mouvement qui remuait alors tous les esprits, et entraînait presque tous les courages. Parmi les vaillants qui allaient partir pour la Terre-Sainte, presque tous les chefs lui tenaient par d'étroits liens de parenté. Hugues le Grand, frère du roi de France ; Robert, comte de Flandre ; Baudouin, comte de Hainault , étaient ses proches cousins ; Étienne, comte de Blois ; Alain Fergent, duc de Bretagne, étaient ses beaux-frères.

Un vieux chroniqueur (2) prétend qu'à son lit de mort, Guillaume le Conquérant avait chargé son fils aîné de faire pour lui le pèlerinage de Jérusalem. Robert Courte-Heuse prit la croix, et pendant que ses deux frères, le brutal Guillaume le Roux, et le cauteleux et non moins féroce Henri Beauclerc allaient continuer leurs guerres de rapines et de trahisons, lui, que leurs panégyristes ne rassasient pas d'insulter comme un lâche, un efféminé et un

(1) Un des principaux chefs de la première Croisade avait pris part aux exploits du héros Espagnol : c'était le comte de Toulouse, Raymond IV, connu aussi sous le nom de comte de Saint-Gilles , à cause de sa dévotion envers ce saint auquel il avait voué son comté.

(2) Thomas Rudborne, *Historia major Wintoniensis*, dans D. Bouquet, t. XIII.

incapable, il alla conquérir un des premiers rangs au milieu d'une armée de héros.

Le loyal et brave Duc s'adressa, dit le chroniqueur déjà cité, à la piété filiale de ses deux frères, et leur demanda leur concours pour l'accomplissement du dernier vœu de leur père. Suivant ce récit, après avoir été très-respectueusement reçu par eux (1) en Angleterre où il alla les trouver, il ne reçut d'abord qu'un refus. Puis Henri lui ayant offert mille livres, Guillaume le Roux finit par lui prêter dix mille marcs d'argent pour cinq ans, moyennant que la Normandie lui fût livrée pour gage de la restitution de cette somme au temps fixé.

Orderic et les autres historiens du temps disent seulement que Robert engagea son duché pour dix mille marcs d'argent (2) que lui prêta le Roi son frère.

Guillaume le Roux passa immédiatement en Normandie, et sa main de fer n'y apporta pas la paix (3); mais il y pilla le pays, tyrannisa l'Église et batailla sans cesse contre les Manceaux et les Français.

Au mois de septembre 1096, le duc Robert, à la tête d'une véritable armée de pèlerins, était parti pour la Croisade. Godefroy de Bouillon, avec dix mille chevaliers et soixante-dix mille piétons, s'était déjà mis en route vers Constantinople, et tout porte à croire que le corps d'armée du duc de Normandie n'était pas inférieur à celui du duc de

(1) *Quem..... cum omni reverentia susceperunt*. — *Eodem*.

(2) Environ 6,666 livres pesant d'argent, suivant A. Le Prevost, t. III, p. 376.

(3) Ord. Vital, t. IV, p. 16. — *Conculcavit Normanniam fortiter*.

Flandre (1), d'autant plus que les croisés d'Angleterre, et même ceux de Bretagne (2), s'étaient placés sous ses ordres. Le comte Étienne de Blois et le duc de Bretagne, Alain Fergent, semblent avoir toujours suivi sa bannière, car ils ne paraissent guère qu'en seconde ligne, et comme faisant partie de l'armée de Robert dans les vieux historiens de la Croisade.

Au lieu de suivre son frère Godefroy de Bouillon, Eustache, comte de Boulogne, s'attacha aussi au duc de Normandie, dont le père avait été le bienfaiteur et le suzerain de son père. Le célèbre Hugues II, comte de Saint-Pol en Artois avec son fils Enguerrand, se joignit aussi à l'armée Normande.

Le vieil évêque de Bayeux, Odon, oncle maternel du duc, Gilbert Fitz-Osbern, évêque d'Evreux; Étienne de Champagne, comte d'Aumale, fils d'une sœur du Conquérant; Rotrou II, comte du Perche; Philippe de Montgommery, Roger de Barneville, Hélié de La Flèche, Gautier de Saint-Valery (3), Girard de Gournay, Yves et Aubry de Grentemesnil, Guillaume Giroye, Raoul de Montpinçon, Elger Bigot, Hervé Dodeman, Guillaume de Briquessart, Guillaume Renouf, Robert de Sourdeval, Robert de Vieuxpont, etc... (4), tout ce qu'il y avait de plus brave et de plus généreux

(1) Voir *Tetboldi itinerarium*.

(2) Foucher de Chartres, liv. I. — Ord. Vital, t. III, p. 483.

(3) Frère de Richard de Heugleville, et fils de Bernard de Saint-Valery, dont le père, Goubert, avoué de St-Valery, avait épousé une fille du duc Richard. — Voir Orderic, t. III, p. 41 et 42.

(4) Tous ces noms sont extraits d'Orderic Vital, et la présence à la première Croisade des chevaliers qui les portaient est établie par là même. — La liste donnée par Du Moulin, à la fin

dans la noblesse Normande accompagna le Duc dans sa grande entreprise.

Après avoir traversé la France et franchi les Alpes, le duc Robert en arrivant près de Lucques rencontra le pape Urbain II, qui venait de rentrer en Italie, et en reçut la bénédiction apostolique (1). Puis continuant sa route, il parvint avec son armée à entrer dans Rome, que l'antipape Guilbert, créature du misérable Henri II, empereur d'Allemagne, tenait alors presque tout entière. Les Croisés campèrent dans la Ville Sainte, et, voulant aller prier sur les tombeaux des Apôtres, ils virent avec douleur la basilique de St-Pierre transformée en une sorte de forteresse, où les Schismatiques maltraièrent et rançonnaient impudemment les fidèles. Suivant Fleury (2), les pèlerins délivrèrent d'abord Rome de ces bandits, qui n'y gardèrent plus que le Môle d'Adrien, alors appelé la tour de Crescentius, et aujourd'hui le Château St-Ange. Robert, avec Hugues le Grand, alla visiter le Mont Cassin (3). Puis les Croisés reprirent leur route vers le midi, et parvinrent à Bari. Là, ils ne purent trouver assez de navires pour leur faire franchir

de son *Histoire de Normandie*, est une liste de fantaisie, puisqu'il y fait figurer dès la première page plusieurs membres de la famille d'Harcourt, vivant au XIV^e siècle.

(1) « Urbanus..., cum quo locuti sunt comes Robertus Normannus, et comes Stephanus, nos quoque cæteri qui voluimus, et ab eo benedictione suscepta, gaudenter Romam ivimus. » (*Fulcherii Carnotensis.*)

(2) *Histoire ecclésiastique*, t. XIII, p. 637.

(3) Voir les fragments de la *Chronique de Tours*, dans D. Martène, t. V, p. 1001.

l'Adriatique, et ils se virent contraints d'hiverner dans la Pouille et la Calabre. Ces provinces étaient d'ailleurs presque une terre Normande que d'autres pèlerins Normands, peut-être des compagnons de Robert le Magnifique (1), avaient conquise, et où ces audacieux voyageurs s'étaient taillé royaumes, duchés et comtés sans nombre.

Le duc Robert Courte-Heuse fut magnifiquement accueilli par les Normands d'Italie, et tandis que Hugues de France se jetait dans un piège tendu par la trahison de la cour Byzantine, l'armée du duc Robert attendit dans de bonnes conditions la fin de l'hiver.

Cependant au mois de février, son oncle Odon, l'évêque de Bayeux, le vieux et habile ministre du Conquérant, et le conseiller de son fils, mourut à Palerme, où le comte Roger de Sicile lui fit élever dans la cathédrale un magnifique tombeau.

Les retards, les fatigues, les épreuves de l'expédition avaient déjà ralenti le zèle premier de bien de ceux qui étaient partis. Dès leur entrée dans Rome, certains pèlerins avaient perdu courage et étaient retournés en arrière. Foucher de Chartres, témoin oculaire, raconte que lorsque le moment de l'embarquement fut venu, il y eut encore des courages qui mollirent, et que plusieurs vendirent les armes qu'ils avaient prises en un jour d'enthousiasme, pour prendre le bourdon du retour.

Le pape Urbain II vint visiter les pèlerins au moment de leur départ, et leur donna, à Thiète, une

(1) Pierre Diacre, *Chronique du Mont-Cassin*. Apud *Annales Benedict.*, t. V, p. 238.

dernière bénédiction. Ils s'embarquèrent à Brindes, le 5 avril, jour de Pâques 1097, et bientôt le duc Robert, à la tête de son armée, aborda à Durazzo. Les Croisés s'engagèrent hardiment dans le pays montagneux et sauvage qu'ils avaient à traverser pour gagner Constantinople. Quand ils arrivèrent devant les murs de cette ville, ils en trouvèrent les portes fermées. Le misérable empereur Alexis, après avoir appelé l'Occident au secours de son empire décrépît, avait été pris de peur à la vue de ses sauveurs. Il reçut cependant très-brillamment le duc de Normandie, et laissa entrer dans sa capitale quelques autres seigneurs Croisés, par petits groupes de quatre ou cinq personnes seulement, tant lui et ses sujets efféminés redoutaient la vaillance des rudes guerriers du Nord.

Il obtint du duc Robert qu'il se conformât à l'exemple donné par Hugues de France, Godefroy de Bouillon et Raymond de Toulouse, qui avaient consenti à faire hommage à l'Empereur des terres anciennes de son empire qu'ils pourraient arracher aux Turcs ; puis après cette cérémonie, impatient de rejoindre les Croisés des autres corps d'armée qui l'avaient précédé, le duc de Normandie obtint enfin le moyen de franchir avec ses troupes le Bosphore, qui portait alors le nom de canal St-Georges.

Le 14 mai 1097, le duc Robert et ses troupes opéraient leur jonction avec la Grande Armée des Croisés, qui venait de commencer le siège de Nicée. Il fut reçu avec la plus grande joie, dit Guillaume de Tyr, et occupa immédiatement la place qui lui avait été réservée sous les murs de la ville.

Nicée, célèbre par la tenue de deux conciles œcuméniques, était la capitale de la Bithynie; c'était l'une des dernières conquêtes des Turcs, et le poste avancé d'où ils attendaient l'occasion de se précipiter sur l'Europe. Il y avait une soixantaine d'années, c'était là que Robert le Magnifique, aïeul de Robert Courte-Heuse, était venu mourir au retour de son pèlerinage. Tout dernièrement, le sultan Kilidg-Arslan avait écrasé sous les murs de cette ville les bandes indisciplinées des Croisés qui avaient suivi Gauthier Sans-Avoir (1) et Pierre L'Hermite. Quelques rares et malheureux fugitifs, triste reste de tant de milliers d'hommes, apprenaient aux Croisés quels dangers les menaçaient, et, leur montrant les débris sans sépulture de leurs compagnons, qui jonchaient au loin les environs, ils leur faisaient connaître à quels ennemis innombrables et féroces ils allaient avoir affaire.

Suivant Guillaume de Tyr, la Grande Armée Chrétienne comptait alors sept cent mille personnes, mais seulement cent mille sergents et chevaliers montés et armés, car le reste n'était guère composé que de pèlerins, de femmes, d'enfants et de vieillards hors

(1) La famille *Sans-Avoir* était une noble et puissante famille des environs de Poissy, où l'on trouve encore *Boissy-Sans-Avoir*, canton de Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise). Elle était alliée aux familles de Maule, de Poissy, de Dreux, etc... Gautier Sans-Avoir avait plusieurs frères, entre autres Guillaume et Simon, qui prirent part à la première Croisade, et Mathieu Sans-Avoir. En 1105, Hugues Sans-Avoir, cousin de Robert de Maule, et neveu de Gautier de Poissy, partit aussi pour la Terre-Sainte. Voir Orderic, t. III, p. 478, et t. IV, p. 133 et 213.

d'état de porter les armes. Au milieu de cette multitude régnait du moins un ordre merveilleux, et le zèle, la piété, la charité la plus parfaite y unissaient tous les cœurs comme toutes les forces (1).

C'est contre cette masse d'hommes si mal organisée au point de vue militaire, que le sultan Kilidgj-Arslan, accourant au secours de sa capitale, vint se précipiter avec une armée de soixante mille cavaliers. Il fut rapidement mis en déroute, et les historiens citent parmi les Croisés qui se distinguèrent le plus dans le combat : le duc de Normandie, Roger de Barneville et Guy de Garlande, qui étaient de ses chevaliers.

Après cette victoire, le siège fut poussé avec une nouvelle ardeur, et un autre Normand étonna la Grande Armée par son audace. Après un assaut repoussé, comme il voulait ramener ses compagnons au combat, il s'avança seul jusqu'aux murailles, et se mit à travailler à la brèche en arrachant les pierres avec ses mains. Les assiégés, qui l'accablaient de traits, réussirent enfin à le tuer, et après avoir accroché son cadavre avec leurs machines, ils le lancèrent jusqu'au camp des Chrétiens (2).

Enfin tout le monde sait comment, lorsqu'à force de fatigues et d'héroïsme, les Croisés eurent à peu près réduit la ville, l'empereur Alexis sut soustraire aux Croisés le fruit de leurs efforts, et se fit rendre à lui-même la place importante que les Turcs sauvèrent ainsi des mains de leurs vainqueurs.

(1) Baldric., *apud* Bongars, p. 95 et 96.

(2) Guillaume de Tyr, liv. III, ch. ix.

La Grande Armée leva le camp de sous les murs de Nicée le 27 juin 1097. Après deux jours de marche , elle se divisa en deux corps. Celui que commandait le duc de Normandie , avec Tancrède et Bohémond , fut attaqué le lendemain dans les plaines de Dorylée, par une nouvelle armée de Kilidj-Arslan , forte de deux cent mille cavaliers. La bataille fut terrible et dura toute la journée. Le duc Robert de Normandie, Tancrède , Bohémond , Renauld de Beauvais , Gilles de Chaumont, Girard de Cerisy , Hugues de Saint-Pol, y multiplièrent les actes de la plus chevaleresque bravoure ; Guillaume , frère de Tancrède , et Robert de Paris furent tués , et après toute une journée d'efforts inouïs , malgré le courage des femmes qui parcouraient le champ de bataille pour porter de l'eau à leurs défenseurs dévorés par la chaleur et la soif , sur le soir la multitude des Turcs avait enveloppé l'armée Chrétienne, et s'était même emparée de son camp , où déjà ils commençaient à massacrer les femmes , les enfants , les vieillards et les malades.

Le désespoir gagnait les plus braves, et les escadrons épuisés s'ébranlaient pour la déroute , quand le duc Robert de Normandie , ôtant son casque , comme jadis son père à Hastings, s'écrie d'une voix tonnante : « En avant , et mourons en braves plutôt que de fuir ! En avant. Dieu le veut ! » Puis il crie à Bohémond : « L'ennemi est mieux monté que nous , et la Pouille est bien loin pour y aller chercher asyle : En avant ! » Tous les deux fondent sur l'ennemi, d'un coup de lance le brave Robert traverse un émir de part en part, presque aussitôt il renverse

deux autres cavaliers turcs, et grâce à sa vaillance , le combat se rétablit (1).

Cependant, le nombre allait écraser les braves qui s'étaient ralliés autour de lui, et avoir bientôt à sa discrétion le troupeau des femmes, des blessés, des prêtres et des enfants, quand tout à coup le second corps d'armée des Croisés parut enfin sur le champ de bataille , et en quelques instants fit changer l'aspect des choses. Les Turcs s'enfuirent de toutes parts laissant près de vingt mille morts , et la nuit seule put sauver les troupes de Kilidj-Arslan, dont le camp tomba aux mains des Chrétiens, avec toutes les munitions qu'il contenait.

Le 3 juillet , les Croisés se remirent en route. La mort et surtout le découragement avaient déjà beaucoup éclairci leurs rangs. Plus d'un avait repris le chemin de sa patrie, d'autres étaient restés au service de l'empereur Alexis, et cependant après la bataille de Dorylée, tant en guerriers qu'en pèlerins de tout sexe et de tout âge, on comptait six cent mille personnes. De terribles épreuves leur étaient réservées, qui devaient faire fléchir encore bien des courages.

La Grande Armée traversa lentement la Pisidie, où la chaleur, la poussière et le manque d'eau firent endurer des souffrances inouïes. En un jour on compta jusqu'à cinq cents personnes mortes de soif. La famine décima les pèlerins; les bestiaux, les bêtes de sommes moururent, et, comme le raconte un témoin oculaire, alors près de notre duc Ro-

(1) Voir tous les historiens contemporains.

bert (1), cette immense réunion d'êtres humains présentait le plus étrange spectacle qu'on pût imaginer. « Il y avait de quoi rire, ou plutôt de quoi pleurer, dit-il, à voir des chevaliers avec toutes leurs armes, montés sur des bœufs, et des gens qui avaient quelque objet à porter, réduits à l'attacher sur le dos des chiens, des chèvres ou des porcs. »

Le duc Robert, avec quelques autres des principaux chefs, était obligé de faire le métier d'éclaireur, pour reconnaître d'avance les dangers de toutes sortes où cette multitude eût pu se jeter. C'est ainsi qu'après avoir traversé toute l'Asie-Mineure, après avoir pris plus de quarante villes sur son passage, la Grande Armée parvenait au commencement d'octobre dans les environs d'Antioche.

Pendant que le comte Baudouin de Flandre et Tancred commençaient à agiter l'armée de leurs dissensions, le noble duc de Normandie, inébranlablement fidèle au but de l'expédition, avait pris le commandement de l'avant-garde de l'armée, et veillait avec Évrard du Puiset, Roger de Barneville et ses braves chevaliers, à la sûreté de la marche des Croisés.

Pour parvenir sous les remparts d'Antioche, ils allaient avoir à franchir un fleuve, nommé l'Oronte, dont le passage avait été fortifié par les Turcs, qui avaient construit pour protéger le pont deux grosses tours blindées de fer, où ils avaient mis une garnison nombreuse de leurs troupes les

(1) Foucher de Chartres suivit Robert Courte-Heuse jusqu'à Antioche.

plus solides. Le duc Robert avec ses chevaliers commença l'attaque de ces redoutables défenses ; soutenu bientôt par le corps de la Grande Armée, il prit une part notable à leur conquête, et surtout à la défaite des Turcs , qui arrivaient du côté d'Antioche au secours des gardiens de cette importante position.

Le 21 octobre 1097, l'armée chrétienne arrivait devant l'antique capitale des Séleucides (1), où l'émir Bagui-Sian venait de se renfermer avec toutes les forces du pays.

Les Croisés n'étaient plus que trois cent mille , et l'énorme diminution de leur nombre dit assez quelles terribles épreuves les survivants avaient traversées.

Les chefs s'occupèrent immédiatement d'investir la place qui les arrêtait , et notre duc Robert s'établit avec ses Normands entre Bohémond et Hugues de France. Le siège fut long et pénible. Le manque de provisions et les maladies , joints aux continuelles sorties des assiégés , fatiguèrent terriblement l'armée ; des désordres moraux vinrent ébranler son courage et accroître ses douleurs. A la suite d'éloquentes prédications , et après quelques exemples funestes où il sembla que la Providence intervenait pour punir ceux de ses champions qui trahissaient ou déshonoraient sa cause, le Camp Chrétien fut purifié de ses souillures , et des règlements sévères en bannirent les taverniers , les joueurs , les blasphémateurs et les courtisanes.

(1) Les Turcs s'étaient emparés de cette ville environ quatorze ans auparavant. On sait que c'est à Antioche que saint Pierre établit d'abord son siège, et que les disciples de N.-S. Jésus-Christ prirent pour la première fois le nom de Chrétiens.

D'un autre côté, le comte Baudouin de Flandre était resté dans les environs d'Édesse, où il s'était fait une principauté, et Tancrede, son rival, donnait comme lui un funeste exemple en demeurant en Cilicie, où il se soumettait quelques villes.

Sur ces entrefaites, Edgar Adeling abordait sur la côte d'Asie à la tête de vingt mille Anglais, fuyant sans doute la tyrannie de Guillaume le Roux, et venant avec le descendant de leurs anciens rois pour s'unir aux Croisés. Plus heureux que Suénon, fils du roi de Danemark, qui venait de périr avec sa jeune femme et quinze cents pèlerins dans la Cilicie, Edgar était débarqué à Laodicée avec ses troupes et quelques seigneurs Français, parmi lesquels étaient le vicomte de Turenne, et les sires de Castellane et d'Albret. La population de Laodicée était encore presque tout entière chrétienne. Elle accueillit avec joie Edgar et ses compagnons, et même lui offrit la souveraineté. Le Prince accepta au nom de son ami le duc Robert de Normandie, qu'il fit immédiatement prévenir de son arrivée et de sa situation. Robert accourut, et resta à Laodicée pendant assez longtemps pour donner la crainte qu'il n'imitât l'exemple de Tancrede et de Baudouin. Trois fois les autres chefs demeurés devant Antioche l'envoyèrent prier de revenir « au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et de sa sainte foi ! (1). »

Le noble duc de Normandie accourut. Il était urgent que son retour à la tête de nouvelles forces vînt soutenir le courage des autres Croisés. Les désertions

(1) Ord. Vital, t. IV, p. 70.

avaient recommencé. Guillaume , vicomte de Melun, que la vigueur de ses coups avait fait surnommer le Charpentier, et chose incroyable, Pierre L'Hermite lui-même, avaient tenté de désertre, et n'étaient revenus que de force, après avoir été arrêtés en Cilicie par Tanocrède.

D'un autre côté, les émirs de Damas et d'Alep venaient au secours des assiégés. — Dans un premier combat le duc Robert, à la tête de ses Normands, « dérompant toute la presse, si que les Turcs n'osaient arrêter près de lui (1), » prit une part brillante à la défaite des émirs.

Quelques jours plus tard, dans un autre combat sous les murs d'Antioche, le duc Robert fondit sur le chef des ennemis, l'attaqua au milieu des siens, et d'un coup de taille lui fendit la tête jusqu'aux épaules; tandis qu'au même moment Godefroy de Bouillon, frappé par un Infidèle qui réussit à briser son bouclier, lui ripostait en lui portant en plein corps un coup si terrible qu'il le tranchait en deux (2).

Ces merveilleux coups d'épée, tout en imprimant aux Turcs une terreur si profonde que l'effet n'en est pas encore aujourd'hui complètement effacé (3), n'avançaient cependant que lentement le succès du siège.

(1) Guillaume de Tyr, liv. V, ch. vi.

(2) « Dux igitur Normannorum gladio caput cujusdam, et dentes, et collum, et humerosusque in pectora diffidit. Dux vero Godefridus quemdam medium secavit. » Henri de Hunt., liv. VII.
— Voir Guill. de Tyr, liv. V, et les autres.

(3) Voir l'*Histoire des Croisades* de Michaud, t. I, p. 206, sixième édit.

Bohémond réussit à nouer quelques rapports avec d'anciens Chrétiens de la ville assiégée ; avec leur aide il s'empara d'une partie importante des remparts, et le 3 juin, la garnison Turque, réduite à s'enfermer dans la citadelle, était obligée d'abandonner la ville aux Croisés.

Mais il y avait à peine trois jours que ceux-ci y étaient entrés, quand ils s'y trouvèrent assiégés à leur tour. Une armée formidable comptant trois cent soixante mille combattants, et commandée par Kerboga, sultan de Mossoul, vint les y bloquer, le 6 juin, après avoir écrasé une petite troupe envoyée en reconnaissance, et tué le brave Normand Roger de Barneville, un des chevaliers des mieux aimés et des plus admirés de toute l'armée (1).

Les Croisés n'avaient pu approvisionner la place ; bientôt ils se trouvèrent en proie à la plus affreuse famine, en même temps qu'ils avaient à se défendre contre une armée assiégeante d'une supériorité numérique écrasante, et que, au cœur de la ville, ils avaient à contenir les efforts de la garnison de la citadelle, où s'étaient réfugiés tous les anciens défenseurs d'Antioche. Bohémond, Évrard du Puiset, Robert Creton et quelques autres chevaliers firent même un jour d'être enlevés par ces ennemis intérieurs, et ne furent sauvés que par la vaillante épée de Robert de Normandie, qui, avec son cousin le comte de Flandre, réussit à les dégager (2).

Ce fut pendant ces jours de détresse que fut dé-

(1) Guill. de Tyr, liv. VI, ch. II, et Raymond d'Aguilers.

(2) Guill. de Tyr, liv. VI, ch. IV.

couverte, dans l'antique cathédrale de la ville, une des saintes reliques de la Passion : le fer de la lance qui, sur le calvaire, avait ouvert le cœur de Notre-Seigneur. Cette merveilleuse découverte ne suffit pas à relever l'enthousiasme épuisé de bien des Croisés. Les horribles souffrances qu'ils avaient à subir abattaient tous ceux qui n'avaient pas une âme à l'épreuve de toute faiblesse. La faim, les privations et les maladies pesaient sur tous, grands ou petits. Elles emportèrent le célèbre évêque du Puy, Adhémar de Monteil, que le Pape avait chargé d'être son Légat auprès de la Grande Armée (1). Bientôt la désertion prit des proportions effrayantes et augmenta la démoralisation des esprits.

Le comte Étienne de Blois abandonna ses compagnons et s'enfuit en Europe, où sa femme, digne sœur de notre duc Robert, lui fit honte de sa lâcheté jusqu'à ce qu'il l'eût expiée. Mais en s'échappant, il avait rencontré l'empereur Alexis, qui marchait vers Antioche, et l'avait alarmé au point qu'Alexis revint à Constantinople. Guillaume, vicomte de Melun; Guillaume et Yves de Grentemesnil, Guy Troussel, Lambert le Pauvre, et bien d'autres « hauts hommes nés en Normandie, qui étaient gentilshommes de lignage, non pas de cœur », désertèrent misérablement, s'enfuyant la nuit par dessus les murailles, méritant ainsi la flétrissure que leur infligèrent les historiens contemporains en les appelant les *Funambules* d'Antioche.

(1) On prétend que ce prélat est l'auteur du *Salve Regina*. Voir la note du P. Longueval, *Histoire de l'Église gallicane*.

D'autres, plus misérables encore, passèrent à l'ennemi, et, traitres à leurs compagnons comme à leur Dieu, allèrent vendre à Kerboga le secret de la détresse des assiégés. Mais ils ne pouvaient lui faire connaître la puissance de l'héroïsme qui survivait au cœur des Chrétiens.

Le duc Robert de Normandie, cet efféminé et ce lâche dont nous parlent les panégyristes de son frère, notre duc Robert, se réunit à l'héroïque Tancrède, à Godefroy de Bouillon, à Raymond de Toulouse, et à Robert de Flandre. Et tous, après avoir convoqué l'armée pour témoin, ils s'engagèrent par un serment solennel à ne pas abandonner leurs compagnons, et à ne retourner jamais dans leur patrie avant d'avoir accompli leur vœu de délivrer Jérusalem.

Le 28 juin, toutes les ressources des Croisés étaient épuisées, et l'innombrable armée de Kerboga pouvait croire qu'elle gardait les portes du tombeau où la Croisade expirait de misère. — C'était le jour de la fête des saints apôtres Pierre et Paul. Au matin, les signaux des Turcs de la citadelle prévinrent Kerboga qu'une sortie se préparait. — Le sultan n'y pouvait croire, et se figura d'abord que l'armée Chrétienne ne sortait que pour se jeter à ses genoux.

Cependant, l'armée Chrétienne sortait de la ville. Le duc de Normandie commandait le troisième corps; il avait encore près de quinze mille soldats, tant Normands qu'Anglais, Bretons, Manceaux et Angevins.

Beaucoup de chevaliers étaient réduits à combattre à pied.

Godefroy de Bouillon avait été obligé d'emprunter le cheval du comte de Toulouse, qui, étant très-malade, resta avec d'autres infirmes dans la ville pour contenir au besoin la garnison de la citadelle. Le comte de Flandre, pour se procurer sa monture, avait dû recevoir l'aumône de ses compagnons. Des malades, des blessés, des malheureux affaiblis par la faim, se pressaient parmi les combattants, et tous marchèrent à l'ennemi en chantant des cantiques.

Au bout d'une heure la superbe armée de Kerboga était en déroute, plus de cent mille de ses cavaliers jonchaient la campagne de leurs cadavres sanglants, et lui-même avait fui, en abandonnant son camp et tous ses bagages.

Antioche et sa province étaient affranchis du joug Musulman pour près de deux siècles, et le fils de Robert Guiscard, le petit-fils d'un gentilhomme Cotentinais, allait bientôt ajouter une couronne de plus à celles que sa race avait déjà conquises.

On sait assez quelle malheureuse perte de temps l'établissement de la Principauté d'Antioche imposa aux Croisés; mais parmi toutes les difficultés qui suivirent le triomphe de l'armée Chrétienne, on est heureux de voir toujours notre duc Robert avec Godefroy de Bouillon, cherchant généreusement à concilier les exigences diverses des autres chefs de la Croisade, et donnant l'exemple d'un énergique et complet dévouement aux fins de la grande entreprise (1).

(1) Voir tous les historiens de la Croisade.

Aussi ces deux héros furent-ils des premiers à se remettre en marche pour le but final de leur chevaleresque pèlerinage, et dans les premiers jours de mars, ils s'avançaient au travers de la Syrie vers la Ville Sainte, où les discordes des autres chefs avaient donné au Sultan d'Égypte le temps d'envoyer toute une puissante armée pour garnison. Il était temps de prendre ce parti. Les forces des Chrétiens s'étaient usées stérilement dans la province d'Antioche, et quand ils recommencèrent leur marche en avant, chacun des chefs comptait à peine dans sa troupe une quarantaine de chevaliers bien montés (2) pour protéger les flancs de l'armée contre les nuées de Bédouins qui la harcelaient sans cesse.

Cependant les Chrétiens des pays qu'ils traversaient accoururent au devant des Croisés, les saluèrent comme leurs sauveurs, et leur fournirent peu à peu ce dont ils avaient besoin. Bientôt toute la cavalerie fut remontée, et vers la fin de mai, l'armée entra en fort bon ordre dans les plaines de la Palestine.

Partout sur leur passage les églises profanées furent purifiées, les ravages des Mahométans réparés aussi bien que possible, et les évêchés relevés. A Lydda, autrefois Diospolis, célèbre par le martyre de saint Georges, ce fut un des sujets de notre Duc, le normand Robert, qui fut placé sur la chaire épiscopale restaurée.

Enfin, le 6 juin 1099, les Croisés arrivaient en vue de Jérusalem. La Grande Armée ne comptait plus que quinze cents chevaliers, vingt mille hommes

(1) Guill. de Tyr, liv. VII, chap. vi.

de pied , et était encore suivie de quinze mille pèlerins , hommes , femmes , enfants , blessés ou infirmes.

Telles étaient les forces qui , au milieu d'un pays dévasté à l'avance par les Mahométans , allaient assiéger une ville puissamment fortifiée , et qu'une armée toute fraîche , forte de quarante mille hommes bien armés et bien approvisionnés , se préparait à défendre , après en avoir chassé toute la population chrétienne.

Le Tasse a chanté les exploits véritablement épiques de ce siège fameux , et ce n'est pas ici le lieu d'en redire tous les glorieux détails.

Le duc Robert de Normandie s'établit vers le nord , en face de la porte de Damas (1), et dans les environs de la basilique construite sur le lieu où saint Étienne , le premier martyr , fut lapidé ; son cousin , le comte de Flandre , établit son camp à côté , et la ville fut attaquée avec vigueur.

C'est alors qu'une épave des vieilles et terribles luttes Normandes vint tout à coup reporter les souvenirs du duc Robert et de ses compagnons vers les événements lointains de leur jeunesse.

Le chevalier qui , dépouillé par la comtesse Mabile de Montgommery , avait assassiné cette femme redoutable , vers la fin du règne de Guillaume le Conquérant : Hugues Bunel , fils de l'ancien seigneur de La Roche-Mabile , s'était enfui d'abord en Italie pour éviter la vengeance des terribles Montgommery.

(1) « A septentrione dux electissimus Normannorum. » *Henri de Hunt.*

Il n'y fut pas longtemps en sûreté, et dut aller chercher un refuge près de l'empereur Alexis. Ses ennemis surent encore le poursuivre jusque dans la cour Byzantine; et le proscrit, chassé de toute la Chrétienté, était venu cacher son repentir et ses malheurs au milieu des Musulmans, dans les environs de Jérusalem.

Hugues Bunel vint s'incliner devant le duc de Normandie, et lui offrir ses services comme à son légitime suzerain. Les dix-sept années qui avaient passé depuis son crime, l'avaient enfin fait oublier et pardonner, et le duc Robert ne repoussa pas le malheureux banni.

D'ailleurs, Hugues Bunel était un chevalier d'une valeur reconnue, et son expérience, sa connaissance des habitudes et de la langue des ennemis, son zèle et sa bravoure rendirent aux Croisés d'assez grands services (1).

Cependant une flotte Génoise avait apporté les matériaux nécessaires à construire les machines de siège. Gaston V de Béarn semble avoir été le directeur des travaux de ce genre, et cependant on peut remarquer que l'idée des tours roulantes dut lui être suggérée par le duc Robert de Normandie, qui, ainsi que nous l'avons vu, avait déjà employé ces sortes d'engins en Europe.

Il ne faut pas oublier non plus que le duc Robert fut mis à la tête de l'expédition chargée d'aller chercher des matériaux dans la forêt qui fut découverte aux environs de Jérusalem, et se trouva ainsi parti-

(1) Ord. Vital, liv. IX, t. III, p. 597.

culièrement associé aux travaux de Gaston de Béarn. Si l'odieux silence qu'Orderic garde autant qu'il peut sur le rôle glorieux du frère de Henri I^{er} n'était pas aussi systématique, la Normandie aurait sans doute une part importante à réclamer dans les fastes de ces guerres épiques (1).

Quoi qu'il en soit, tout le monde connaît les péripéties du siège de 1099.

Après cinq semaines de siège et de combats, la petite armée des Croisés, purifiée par le jeûne et la prière, se rendit en procession au Jardin des Oliviers, où Pierre L'Hermite et le chanoine du duc de Normandie la prêchèrent. Le lendemain, chefs et soldats s'étant confessés humblement, et ayant reçu la communion, tous engagèrent la lutte suprême.

Elle dura deux jours. Enfin, le 15 juillet 1099, à trois heures de l'après-midi, Godefroy de Bouillon, qui ne put être précédé que par trois chevaliers : les deux frères Le Thot ou Léthalde, et Engelbert de Tournai, Godefroy s'emparait de la partie des murailles qu'il attaquait.

Au même instant, le duc Robert de Normandie s'élançait du pont-levis de la seconde tour de bois, en même temps que Bernard de Saint-Valery ; et suivi de Tancrede, et des Normands d'Italie comme des Normands de son duché, il assurait aux Croisés une autre partie de la ville (2).

Jérusalem était prise ; en ce jour et les jours suivants, soixante-dix mille Musulmans périrent par le

(1) *Belii sacri Historia.*

(2) Guillaume de Tyr.

glaive; car la population de la ville fut exterminée presque tout entière, et l'on sait que tous les Chrétiens en avaient été préalablement chassés.

Le duc Robert de Normandie continua, après le triomphe, à montrer la modération dont il avait déjà donné l'exemple pendant les longs jours du pèlerinage.

Son nom fut-il mis en avant par ceux qui demandèrent qu'on choisît un roi pour la Terre-Sainte reconquise?

Cela est au moins douteux, et le reproche assurément fort étrange, que les historiens asservis aux haines de son frère lui ont fait d'avoir refusé la couronne de Jérusalem : *par lâcheté*, PER IGNAVIAM, repose sur un mensonge dont l'auteur n'est pas difficile à déterminer.

Guillaume de Tyr le nomme, et il est certain que ce bruit n'a eu d'autre source que la fausse nouvelle annoncée par Henri Beauclerc aux barons d'Angleterre, pour leur faire perdre l'espoir de voir revenir celui qui devait être leur souverain légitime, quand Henri Beauclerc le supplanta, ainsi que nous le verrons (1).

Le pieux et héroïque Godefroy de Bouillon réunit seul tous les suffrages des Croisés, et tandis que quelques ambitieux contestaient sa légitime autorité,

(1) Guill. de Tyr, liv. IX, chap. XIII. « Son plus jeune frère, Henri, fit semer le bruit en son pays que ce prince Robert, ayant été fait roi de Jérusalem, avait délibéré de plus s'en retourner, par quoi il (Henri) fut reçu en Angleterre, et le duc Robert ne fut point roy. » Paul Émile, trad. de Jean Renart, en 1598, p. 246.

Robert de Normandie, et son cousin, Robert de Flandre, lui gardèrent toujours la plus noble fidélité.

Cependant il semble que les Croisés aient voulu reconnaître les vaillants et généreux services de notre Duc ; quand il fallut élire un patriarche pour la Ville Sainte, ce fut le chapelain du duc de Normandie qui réunit les suffrages.

C'était un Flamand d'origine, le pieux et savant (1) Arnoul de Rohes ou de Roeuls, qui avait jadis professé à Caen avec distinction, et que la princesse Cécile, abbesse de la Trinité, avait donné à son frère Robert au moment de son départ. C'était à lui qu'Odon de Bayeux, mourant à Palerme, avait laissé son riche mobilier ; et le premier primat de la Croisade, Adhémar, l'évêque du Puy, lui avait légué son autorité apostolique de Légat (2).

Ce choix, honorable pour le duc Robert, déplut aux Méridionaux, qui reprochaient à Arnoul de n'avoir point cru à l'authenticité de la Sainte-Lance trouvée à Antioche ; et un an après son élévation, Arnoul abandonna son siège patriarcal à Daymbert, évêque de Pise.

Cependant, déjà le duc Robert et plusieurs des Croisés voyant leur œuvre accomplie, se préparaient à repartir pour l'Europe, quand le danger vint menacer leur conquête.

(1) *Sapientissimum et honorabilem clerum*, dit Tutebold, qui le connaissait, et est un témoin oculaire de tous les faits qu'il raconte.

(2) *Gesta Tancredi*.

Une armée formidable, envoyée par le sultan d'Égypte au secours de la garnison de Jérusalem, était déjà parvenue à Ascalon.

Le 14 août 1099 les Croisés, au nombre de cinq mille cavaliers et de quinze mille fantassins s'avancèrent contre cette armée, forte de cinq cent mille combattants (1).

Godefroy de Bouillon, Robert duc de Normandie, Raymond, comte de Toulouse; Robert, comte de Flandre; Gaston de Béarn, Eustache et Tancrède commandaient chacun une des petites divisions de l'armée chrétienne.

Au moment d'aborder les forces si supérieures des Égyptiens, le duc Robert aperçut l'étendard de l'émir qui les commandait; c'était une splendide bannière dont la hampe, recouverte d'argent, portait au sommet une pomme d'or. Aussitôt le duc de Normandie se précipita au milieu des troupes ennemies, et sa redoutable épée renversant tout obstacle, lui ouvrit un chemin jusqu'à celui qui portait l'étendard. Après l'avoir tué, il atteignit l'émir lui-même, qu'il blessa, et que la fuite put seule sauver des coups du Duc Normand (2).

L'armée Chrétienne avait suivi l'élan de son chef, et le soir, les corps de cent mille Égyptiens gisaient sur le champ de bataille.

Le duc Robert racheta généreusement l'étendard conquis par sa valeur des mains du soldat heureux

(1) Michaud, *Hist. des Croisades*, t. I, p. 442, six. édit.

(2) Voir l'*Étude sur la première Croisade* du savant abbé Le Cointe.

qui l'avait ramassé à terre , et en fit don à l'église du St-Sépulcre.

A son retour à Jérusalem , le duc Robert visita pieusement tous les Saints Lieux , où le souvenir de son aïeul Robert le Magnifique devait sans doute l'accompagner ; puis il prépara son départ.

Son cousin, le comte de Flandre , l'accompagnait. « Après avoir été longuement au service de Notre-Seigneur, et avoir bien parfait leur pèlerinage, après s'être baignés dans le Jourdain , et avoir fait une récolte de palmes dans le jardin d'Abraham , à Jéricho (1), les nobles pèlerins quittèrent la Terre-Sainte. »

Ils avaient accompli leurs vœux jusqu'au bout , délivré des profanations les reliques les plus sacrées de l'Humanité, brisé à jamais l'élan d'une formidable invasion , et , sauveurs de l'Europe , ils avaient achevé l'œuvre de Charles Martel et de Charlemagne.

Le duc de Normandie et le comte de Flandre s'embarquèrent pour Constantinople , où ils trouvèrent , comme leurs ancêtres , un très-honorable accueil , et de là repassèrent en Italie.

Le duc Robert y séjourna quelque temps , au milieu de la glorieuse colonie Normande, et y épousa une noble et belle jeune fille , nièce de Robert Guiscard, et cousine germaine de Tancrède et de Bohémond.

Geoffroy, comte de Conversano (2) et seigneur de

(1) Foucher de Chartres.

(2) Conversano, ville de 9,000 habitants, à deux lieues environ de l'Adriatique, et à six environ de Bari, capitale de la province.

Brindes, son beau-père, donna en dot à sa fille une somme plus que suffisante pour rembourser au roi d'Angleterre le prêt qu'il avait fait au duc de Normandie partant pour la Croisade, et la belle Sibyle de Conversano partit de l'Italie avec son frère, le comte Guillaume, et son chevaleresque époux, vers le milieu de l'année 1100.

Ce fut au mois d'août qu'ils arrivèrent en Normandie (1).

Rotrou II, comte du Perche, qui n'avait pas quitté notre Duc depuis son départ, l'accompagnait sans doute encore, et ne dut se séparer de lui qu'en mettant le pied dans son domaine. En y rentrant, Rotrou apprit la mort de son père, qui venait d'être enseveli dans l'église de St-Denis de Nogent, et le Croisé alla déposer sur cette tombe les rameaux de palmier qu'il rapportait de son long pèlerinage (2).

Ce comté a longtemps appartenu à la famille d'Aquaviva d'Aragon, dont une branche sortie des comtes de Gioia, ducs d'Atri, portait encore, au XVIII^e siècle, avec les titres de duc de Nardo et de Noci, celui de comte de Conversano.

(1) Henri de Huntingdon, liv. VII.

(2) A. Le Provost, t. V, p. 2.

LE RETOUR DU CROISÉ.

Le premier soin du duc Robert fut aussi d'obéir à une pieuse pensée. Il se rendit avec les compagnons de son retour au Mont-St-Michel, pour remercier Dieu avec eux de la protection dont il les avait couverts pendant leur longue et périlleuse expédition (1). Il revint par Caen pour présenter à sa sœur, la princesse Cécile, abbesse de la Trinité, la nouvelle et gracieuse duchesse de Normandie. Puis, aux voûtes de l'église bâtie par la reine Mathilde, son fils le plus aimé et aussi le plus aimant, suspendit comme un glorieux trophée de ses lointaines victoires, un étendard arraché par lui aux mains des Barbares (2).

Le noble Croisé fut accueilli par tout le peuple Normand avec les plus grandes marques de joie et de respect (3).

(1) Ord. Vital, t. IV, p. 98.

(2) Le *Roman de Rou*, t. II, p. 323.

(3) « Rediit Robertus dux in Normanniam mense Augusto, et cum lætitia susceptus est ab omni populo. » H. de Huntingdon, liv. VII, p. 33. A., *Roman de Rou*, t. II, p. 356. Robert du Mont, etc.

La Normandie avait assez du joug odieux et de la tyrannie du roi d'Angleterre. Après avoir échoué dans ses entreprises sur le Vexin, et avoir complètement perdu le Maine, Guillaume le Roux était rentré en Angleterre avec son frère cadet, compagnon de ses débauches. Henri avait su flatter son frère avec tant d'adresse, que le Roi lui avait rendu le Cotentin et l'Avranchin, en lui donnant même en outre les deux villes de Caen et de Bayeux (1).

C'était beaucoup. Mais il ne semble pas que, malgré tous ses défauts, Guillaume le Roux eût eu l'intention de violer le traité solennellement juré par lui, par Henri même, et par les grands du royaume, en vertu duquel le duc Robert devait lui succéder sans partage (2).

Henri Beauclerc se résignerait-il à n'être que le vassal de Robert en Normandie, jusqu'à ce qu'il devint son sujet en Angleterre ?

Or, au commencement du mois d'août, la nouvelle du retour de Robert Courte-Heuse avait commencé à se répandre. Elle contraria si vivement Henri Beauclerc, qu'il prit le parti de la nier hardiment, et, pour empêcher qu'on y crût, il fit annoncer que son frère aîné avait été élu roi de Jérusalem, et ne reviendrait jamais (3).

On était au 2 août de l'année 1090, et Henri Beau-

(1) *Histoire de Saint-Sauveur*, par M. L. Delisle, p. 27. — Et Robert du Mont, *Accersiones ad Sigibertum*, anno 1096.

(2) Voir le discours de Guillaume de Breteuil à Henri. Ord. Vital, t. IV, p. 88. *Ego et tu domine Henrici, hominum illi fecimus.*

(3) Guillaume de Tyr, liv. IX, chap. XIII.

clerc prévoyait que bientôt, avant la fin du mois sans doute, la présence du duc Robert allait donner un éclatant démenti à ses mensonges, et déjouer ses secrets projets.

Ce jour-là, le roi Guillaume le Roux alla chasser dans la Forêt-Neuve. Il y avait trois mois à peine que son neveu, le beau et brave Richard, l'un des deux fils de Robert Courte-Heuse, y avait été tué par la flèche d'un de ses compagnons de chasse.

Le soir du 2 août, l'étrange et sinistre accident s'était renouvelé, et Henri Beauclerc était le seul homme du sang du Conquérant, sur la terre d'Angleterre. En effet, vers la chute du jour, des paysans découvrirent par hasard le cadavre du roi Guillaume le Roux, étendu à terre dans un coin de la forêt, et baigné dans son sang. Une flèche, dont le haut était brisé et ne fut jamais retrouvé, lui traversait le cœur. Son corps fut transporté, sur une charrette à Winchester, où il fut enseveli à la hâte le lendemain matin (1).

Henri Beauclerc, cependant, avait quitté la chasse qu'il avait commencée avec son frère (2). Il avait couru, *concito cursu*, à Winchester, où était le trésor royal, et y arrivait avant le trésorier lui-même, Guillaume de Breteuil, qui était aussi à la chasse royale.

« Prince, lui dit celui-ci, nous devons loyalement nous souvenir des droits de votre frère, et du serment que nous lui avons prêté. Il est votre aîné, et vous,

(1) Guill. de Malmesbury, 71.

(2) Ord. Vital, t. IV, p. 87.

comme nous tous , lui avez rendu hommage. Nous lui devons fidélité aussi bien pendant son absence que s'il était là. Il a longuement travaillé pour la gloire de Dieu ; et Dieu , pour l'amour de qui il a quitté son duché , lui rend aujourd'hui , sans guerre ni tumulte , la couronne de son père (1). »

Devant ces nobles paroles , Henri Beauclerc appuyé par ceux qu'il avait avec lui , et que l'histoire a le devoir de flétrir du nom de ses complices , Henri mit l'épée à la main , et la force trahit le droit et l'honneur (2).

Puis Henri courut à Londres , et le dimanche 5 août , trois jours après l'étrange mort de son frère , il se faisait couronner par l'évêque Maurice dans la cathédrale de Westminster.

Les barons Anglo-Normands ne lui étaient pas favorables. Alors , comme jadis le frère qu'il venait de remplacer si soudainement , il fit appel aux populations Saxonnnes. Le jour même de son couronnement , il fit publier une charte dont les copies furent aussitôt envoyées dans les divers comtés. Il y faisait au clergé , aux seigneurs et au peuple les plus libérales promesses ; puis , chassant ses nombreuses maîtresses et ses compagnons de débauche , il annonça qu'il allait se marier , et demanda la main de Mathilde d'Écosse , la nièce d'Edgar Adeling , et l'une des représentantes de la race royale déchue. Il l'épousa le 11 novembre de la même année.

Au milieu de la stupeur générale , il accréditait en

(1) *Eodem.*

(2) Ord. Vital , t. IV , p. 88.

même temps le bruit que Gautier Tyrel, sieur de Pontoise et de Poix, avait, en tirant une bête sauvage, lancé une flèche qui, rebondissant sur le dos de l'animal ou contre l'écorce d'un arbre, avait atteint Guillaume le Roux. Ce fut tout ce qu'il fut permis de dire sur la mort sanglante de son frère.

Gautier Tyrel était parti presque aussitôt après la chute de son maître, pour aller en Terre Sainte. A son retour, « lorsqu'il n'avait rien à espérer ni à craindre, il déclara plusieurs fois sous serment, en présence de Suger, abbé de St-Denis, que cette histoire était fausse, qu'il n'était pas entré dans la partie de la forêt où Guillaume le Roux avait été retrouvé, et qu'il n'avait pas même vu le Prince ce jour-là (1). »

Henri avait trouvé à propos d'accuser un absent, et au moment de l'accident, comme depuis, il ne fit faire aucunes recherches sur l'auteur de la mort de son frère. Orderic, son panégyriste, après avoir donné la version officieuse de la maladresse de Tyrel, s'oublie cependant plus tard à admirer la justesse d'une prédiction de Merlin, où la mort de Guillaume le Roux est présentée, non comme un accident, mais comme un assassinat suggéré par l'envie (2).

(1) « *Quem cum nec timeret nec speraret, jurejurando sæpius audivimus quasi sacrosanctum asserere quod ea die nec in eam partem sylvæ in qua Rex venabatur venerit, nec eum in sylva omnino viderit.* Vita Ludovici Grossi, Sugerii abbatii, chap. I. »

(2) « *Alter, id est Guillelmus Rufus, invidiæ spiculo in venatione sagitta suffocabitur.* » Ord., liv. XII, t. IV, p. 493.

Quoi qu'il en fût, Henri Beauclerc était maître de la couronne d'Angleterre.

La nouvelle de la mort de Guillaume le Roux passa rapidement en Normandie, où elle fut le signal de troubles nouveaux entre les seigneurs d'Évreux, de Conches et de Meullent (1).

Le duc Robert Courte-Heuse, à peine rentré dans sa patrie, fut justement indigné de l'audacieuse usurpation d'Henri Beauclerc, et se prépara aussitôt à revendiquer la couronne que lui assuraient, non-seulement le droit et la coutume du temps (2), mais encore les clauses expresses du traité de Caen.

Les barons Anglo-Normands reconnaissaient tous la légitimité de ses droits, et ne tardèrent pas à lui faire connaître qu'ils étaient prêts à les proclamer et à les défendre.

Le chef de la maison de Montgommery, Robert de Bellême, avec ses deux frères, Roger, comte de Lancastre, et Arnoul, comte de Pembrock; Guillaume de Varennes, comte de Surrey; Gautier Giffard, comte de Buckingham; Yves de Grentemesnil, comte de Leicester; Robert de Lacy, qui possédait cent soixante trois manoirs dans le seul comté d'York, et beaucoup d'autres des plus importants seigneurs Anglais, se déclarèrent pour Robert (3).

(1) Ord. Vital, t. IV, p. 98.

(2) Voir Guillaume de Tyr, liv. IX, chap. XIII, et Mathieu Paris dit en parlant d'Henri : « Primogenito cui jus regni manifeste competeat, temere usurpando injuste nimis abstulerat. Sed plus timens homines quam Deum »

(3) Il est extraordinaire de voir Orderic, qui ne manque jamais

L'ancien et trop digne favori du dernier roi, Guillaume Flambard, évêque de Durham, ayant réussi à s'enfuir de la prison où Henri Beauclerc l'avait fait jeter, vint chercher un refuge en Normandie, et fit connaître au Duc l'état de l'Angleterre.

Imitant l'exemple du premier usurpateur, Henri, qui se sentait abandonné des Normands et méprisé par eux (1), faisait appel aux populations Saxonnaises, auxquelles, comme nous l'avons vu, il s'empressa tout d'abord de faire de grandes promesses qu'il ne tint jamais, bien qu'il les eût confirmées par une charte solennelle, dont il eut plus tard le soin de faire détruire toutes les copies. « Moi, du moins, leur disait-il, je ne suis pas un étranger par ma naissance : je suis né dans le royaume, et ne suis pas, comme le duc de Normandie, un farouche homme de guerre, ayant toujours les armes à la main. Il vous méprise et vous traite de lâches, et de gens adonnés à la bonne chère ; moi je serai un roi humble et pacifique, et j'adoucirai vos charges (2). »

de louer la généreuse prodigalité avec laquelle les princes de ce temps payaient les services de leurs chevaliers (voir t. III, p. 319, 350, 351 ; t. IV, p. 20, 112, 113 et *passim*), reprocher au duc Robert les récompenses et les promesses accordées à ses serviteurs. C'est avec la même injustice que le panégyriste du débauché Henri ose accuser les mœurs de son frère aîné.

(1) « Antea namque, et dum juvenis fuisset, et postquam rex fuerat, in maximo habebatur despectu. Henri de Huntingdon. » Liv. VII.

(2) « Robertus... vir bellicosus... vosque decides vocat et glutones. Ego vero rex pacificus et humilis. » Mathieu Paris, *Historia Major*.

Les Saxons répondirent à son appel, et avec Robert de Meullent, Richard de Reviers, Roger Bigot et Robert Fitz-Haimon (1), les seuls Normands restés de son parti, ils lui formèrent une armée considérable.

Il avait fallu une année au duc Robert pour organiser son expédition. Toutes ses forces y avaient été consacrées, et de peur de les éparpiller, il avait même refusé de secourir une garnison laissée par Guillaume le Roux dans la citadelle du Mans. Après s'être aussi inutilement adressée à Henri Beauclerc, elle finit par se rendre à Hélié de La Flèche, depuis longtemps maître de presque tout le Maine (2).

Vers la fin du mois d'août 1101 (3), Robert Courte-Heuse, à la tête d'une flotte nombreuse, s'embarqua au Tréport. Henri avait bien eu l'idée d'essayer d'arrêter son voyage, en envoyant une flotte Anglaise pour l'arrêter ; mais une grande partie des vaisseaux qui la composaient se rallièrent au parti du duc Robert, et augmentèrent ainsi ses forces (4). Aussi, débarqua-t-il sans difficulté à Portsmouth avec toute son armée, tandis que son frère allait inutilement défendre la côte vers Hastings.

Le chevaleresque duc de Normandie se détourna, dit-on, de sa marche sur Winchester quand il sut que sa filleule, devenue sa belle-sœur, la reine

(1) Guill. de Malmesb., l. V, § 394.

(2) Ord. Vital, t. IV, p. 101.

(3) *Ante Kalendas Augusti*, Henri de Huntingd. — Willelm. Malmesb., liv. V, § 395.

(4) Robert du Mont, anno 1101, et Henri de Huntingd., liv. VII.

Mathilde, alors enceinte, y avait cherché un asile (1), et il se dirigea vers Londres.

Bientôt les deux frères se trouvèrent en présence avec leurs armées, dans les environs de Hampton-court.

Henri avait toutes raisons de redouter l'issue d'un engagement, et s'efforça de gagner du temps. Il envoya des messagers demander à Robert des explications sur les causes de sa descente en Angleterre à la tête d'une armée. « Je suis ici dans le royaume de mon père, répondit Robert, dans le mien. Je viens ici fort du droit de ma naissance, et pour en imposer le respect (2). »

Les partisans du duc de Normandie demandaient à en venir aux mains (3). Henri sentait qu'il n'avait de ressources que dans les cauteleuses habiletés qui lui étaient coutumières. Il envoyait à Robert messagers sur messagers, et malgré leurs réticences, les historiens contemporains sont réduits à avouer son embarras et son épouvante (4).

Il s'humilia jusqu'à demander pardon à son aîné d'avoir usurpé la couronne, et à déclarer qu'il consentait à ne la porter que comme le vice-roi (5) de

(1) *Roman de Rou*, t. II, p. 357.

(2) Orderic, t. IV, p. 113.

(3) « Seditiosi proditores magis bellum quam pacem optabant. » Orderic, t. IV, p. 113.

(4) « Quos terrores sensit (Henricus) dum frater ejus Robertus in eum exercitus a Normannia in Angliam duceret ! Concordiam quidem territus cum eo instituit ; sed in ea procerum optimos perjurare fecit, quia pacem fregit, et fratrem cepit. » Henri de Huntingdon, *De Mundi Contemptu*.

(5) « Frater tuus non se clamat regem, sed sub-

son frère ; il lui offrit [de le reconnaître comme son seigneur et son suzerain , et réfugia ses prétentions sous ce prétexte qu'il avait été couronné , sacré roi , et que par respect pour les cérémonies solennelles de l'Église (1) , Robert devait se contenter de ses soumissions , et accepter à titre de dédommagement les humbles supplications de son frère, avec un tribut de trois mille marcs que l'Angleterre lui devrait à jamais (2).

Henri obtint enfin une entrevue avec son frère , et tous deux se rencontrèrent seul à seul en présence de leurs deux armées. C'est ainsi que le Croisé revit pour la première fois le dernier frère qui lui restât ,

regulum sub te, et per te regnaturum, qui illo major ei, melior et natu prior ; ut jam, quia coronatus, petat ut sub te regnet, solvendo annuatim tria millia marcorum, et qui supervixerit, honores utriusque possideat. »

Grâce à ces soumissions, un traité fut conclu entre le duc de Normandie et son frère, et les termes de ce traité attestent : 1° que Robert Courte-Heuse était passé en Angleterre pour y réclamer la couronne les armes à la main, ce qui n'eut lieu qu'en 1101; 2° qu'il lui fut promis un tribut de trois mille marcs, qui, effectivement, au dire de tous les historiens, lui fut promis par Henri Beauclerc, tandis que Guillaume le Roux ne lui dut jamais aucune rente de ce genre. — Si on songe, en outre, à la différence entre les événements de 1087 et ceux de 1101 d'une part, les caractères de Guillaume le Roux et d'Henri Beauclerc d'une autre part, il n'est pas douteux que le discours rapporté par le vieux chroniqueur, Thomas Rudborne (*Historia Major Wintoniensis*), ne se rapporte au moment où nous le plaçons. — Orderic Vital trompe donc lorsqu'il veut faire croire que ces faits ne se rapportent pas à l'histoire d'Henri I^{er}, son patron.

(1) *Pro regali dignitate*, dit en passant Orderic, t. IV, p. 114.

(2) Orderic, t. IV, p. 114 et 115. ●

celui qu'il avait jadis, on s'en souvient, si généreusement sauvé de la soif, au moment même où il était obligé de l'assiéger pour arrêter ses premières trahisons.

L'archevêque de Cantorbery, qui devint saint Anselme, avait été gagné à la cause d'Henri Beauclerc par des moyens qui nous sont demeurés très-mystérieux. Eadmer donne à entendre qu'il menaçait le légitime héritier de la couronne d'Angleterre, s'il n'abandonnait ses prétentions, des peines terribles de l'excommunication (1).

Quoi qu'il en soit, le généreux et loyal héros de la Croisade consentit à un arrangement dont les conditions, entièrement dissimulées par Orderic Vital, ne sont que très-vaguement indiquées par les autres historiens (2).

On sait cependant qu'outre la stipulation du tribut auquel le roi d'Angleterre se soumettait, elles renouvelaient la convention jadis faite par le traité de Caen, et assuraient à Robert ou à Henri la possession intégrale des domaines du Conquérant, si l'un des deux frères venait à mourir sans enfants. De plus, Henri s'engageait à ne réclamer aucuns droits en Normandie tant que son frère vivrait, excepté, dit Orderic, sur la ville de Domfront.

(1) « Robertus amissa fiducia quam in principum traditione habebat, et non levem reputans excommunicationem Anselmi, quam sibi, ut invasori, nisi coepto desisteret, invehi certo sciebat, paci acquievit. » Eadmer, *Historia Novorum*, liv. III.

(2) Le pape Paschal II avait écrit vers ce temps à saint Anselme pour lui recommander le Croisé. Voir *Epist. sancti Anselmi*, liv. III, ép. 42.

Douze des barons Anglais et douze des barons Normands se portèrent solennellement caution de la fidèle et loyale exécution du traité, qu'ils jurèrent solennellement avec leurs maîtres (1).

Hélas ! le roi Henri I^{er} d'Angleterre respectait trop peu ses propres serments, pour craindre d'imposer le parjure à ses cautions, comme après, le mensonge à ses historiens (2).

Après la réconciliation de Hamptoncourt, le duc Robert resta encore deux mois environ en Angleterre, et rentra en Normandie vers le commencement de l'hiver 1101. — A peine Henri I^{er} fut-il débarrassé de la présence de son généreux frère, qu'il donna cours aux terribles rancunes que ses terreurs avaient amassées en lui, et qu'il avait dû jusque-là dissimuler (3).

Il s'attacha d'abord à se venger de tous les principaux seigneurs Anglo-Normands qui s'étaient prononcés contre son usurpation.

Robert Malet, Yves de Grentemesnil, Robert de Lacy, et bien d'autres, se virent poursuivis par la haine royale ; non pas tous ensemble, mais les uns après les autres, sous divers prétextes, et tous subirent des amendes énormes, ou la confiscation de leurs biens (4).

(1) Robert du Mont, anno 1101. — Henri de Huntingd., liv. VII.

(2) « In ea procerum optimos perjurare fecit; quia pacem fregit, et fratrem cepit. » Henri de Huntingd., *De Mundi Contemptu*.

(3) « Blandus odii dissimilator, sed pro tempore immodicus retributor. » Willelm. Malmesb., liv. V, § 394.

(4) Orderic, t. IV, p. 161 et suiv.

En 1102 vint le tour de Robert de Bellême , dont la puissance était telle , que le roi Henri ne s'était pas d'abord senti assez fort pour l'attaquer.

Appelé en jugement par le Roi , l'audacieux baron s'enfuit de la cour , et alla s'enfermer dans ses châteaux pour y préparer sa défense. Henri I^{er} réunit une armée , et assiégea une de ses places fortes , Arundell , dans le comté de Sussex ; il l'enleva après trois mois d'efforts , ainsi que Blyth , dans le Nottinghamshire.

En même temps , le roi avait envoyé des messagers au duc de Normandie , pour dénoncer Robert de Bellême comme ayant forfait à tous ses devoirs féodaux , et requérir de son frère , en vertu de leur alliance offensive et défensive , qu'il l'aidât à punir le baron rebelle.

Robert de Bellême avait , en effet , de grandes possessions en Normandie comme en Angleterre , et appuyait ainsi sa résistance sur les deux pays.

Le Duc Normand , dont il avait toujours été l'allié obéissant , se résolut cependant à exécuter les termes du dernier traité , et assiégea Vignats , près Falaise , où commandait Gérard de Saint-Hilaire. Mais le sire de Bellême avait dans l'armée ducale de nombreux amis. Robert de Montfort , alors connétable de Normandie , réussit à faire abandonner l'entreprise , tant par ses conseils que par son influence sur les chevaliers ; et le duc de Normandie , qui ne devait guerroyer que fort à regret contre un de ses plus anciens serviteurs , ne se voyant plus appuyé que par Robert de Grentemesnil , Hugues de Montpinçon , Robert de Courcy , et les vieux ennemis

personnels de Robert de Bellême, rentra dans la neutralité (1).

Pendant ce temps, le roi Henri, à la tête de plus de soixante mille hommes, marchait sur Bridgenorth, que le sire de Bellême avait laissé à la garde de Roger Corbet, de Robert de Neuville, et d'Alger Le Veneur, avec quatre-vingts lances. Robert de Bellême s'était retiré à Shrewsbury, capitale de son comté, et s'était allié avec les fils de Rhys-ap-Owen, prince Gallois, son voisin.

Guillaume Pantou, chevalier Normand dont la famille avait jusque-là été attachée au service des Montgommery, avait récemment reçu des sujets de mécontentement de son seigneur. Il vint offrir ses services au Roi, et sa rancune rendit au Prince les plus grands services.

En effet, par son entremise, Henri détacha les Gallois de l'alliance de Robert de Bellême, et réussit à se ménager des intelligences dans la ville assiégée, dont il se rendit ainsi maître après trois mois de siège.

Ayant obtenu ce succès, malgré la sourde résistance de beaucoup des seigneurs de son armée (2), Henri marcha sur Shrewsbury, en faisant tracer par ses soldats une route militaire au travers de la forêt qui protégeait les abords de cette place.

Robert de Bellême enfin effrayé fit sa soumission, à la condition de rentrer dans toutes ses possessions, et que ses alliés recouvreraient également

(1) Voir le récit très-peu vraisemblable et très-tourmenté du siège de Vignats dans Orderic, t. IV, p. 172.

(2) Orderic, t. IV, p. 174.

tous leurs biens ; puis il se retira avec ses chevaliers et ses hommes d'armes sur le Continent (1).

Le turbulent seigneur possédait en Normandie trente-quatre forteresses considérables. Son caractère féroce est peint avec les plus horribles couleurs par les historiens d'Henri I^{er}, qui se montra l'ennemi implacable de toute sa famille, et qui alla dans sa haine jusqu'à dépouiller un couvent de femmes, Almenèches, sous le seul prétexte qu'une fille des Montgommery y était abbesse (2).

Le retour du terrible baron dans sa patrie allait y être le signal de troubles et de violences dont, malgré sa haine, Orderic n'a pu signaler d'exemples pendant les deux premières années qui suivirent le retour du duc Robert.

Arnoul de Montgommery, comte de Pembroke et gendre du roi d'Irlande, avait déjà avant son frère, Robert de Bellême, été obligé de venir chercher un asile contre la haine d'Henri I^{er}, dans les anciennes possessions du comte Roger de Montgommery, leur père, et de leur mère, Mabilie de Bellême.

Robert de Bellême vint lui disputer la possession de cette opulente succession, et les armes à la main, il lui en arracha la majeure partie.

Le duc de Normandie intervint dans cette querelle, qui troublait et ravageait tout le territoire du diocèse de Séez.

Au mois de juin 1103, quelques-uns de ses chevaliers, parmi lesquels était Guillaume de Con-

(1) Orderic, t. IV, p. 176-177.

(2) Orderic, t. IV, p. 178.

versano, furent surpris par le farouche baron près du couvent d'Almenèches et emmenés prisonniers. Le Duc réunit immédiatement une nouvelle troupe d'hommes d'armes, et s'avança jusqu'à Exmes, où commandait Mauger Malherbe.

Guillaume, comte d'Évreux; Rotrou, comte du Perche; Gillebert de Laigle, Robert de Saint-Cénery, Bouchard, et son sénéchal Hugues de Nonant, se joignirent aux troupes ducales.

Les prisonniers furent délivrés, et Robert de Bellême dut se soumettre, mais le Duc lui laissa ses possessions patrimoniales.

La paix rétablie entre le suzerain et son puissant vassal déplut fort à leur ennemi commun, qui espérait profiter de leurs discordes. Aussi, le panégyriste d'Henri I^{er} n'en parle-t-il qu'avec une amertume extrême, et reproche-t-il au Duc, *somnolentus Dux*, comme il l'appelle, d'avoir traité sans l'avis de son frère (1).

Cette paix ne s'était pourtant pas faite sans lutte et sans combat. Dans une des rencontres qui avaient eu lieu, le duc Robert avait été gravement blessé par une flèche, et la plaie s'était envenimée. On disait autour de lui que l'arme dont il avait été frappé était empoisonnée.

Ses médecins lui déclarèrent que le seul moyen d'échapper à la mort était qu'une personne se dévouât pour lui, et qu'en suçant la plaie envenimée, elle en absorbât le poison.

« Je suis donc assuré de mourir, répondit noblement

(1) Ord. Vital, t. IV, p. 192; liv. XI, § 7.

le duc Robert, car à Dieu ne plaise que je veuille sauver ma vie aux dépens de la vie d'un autre. »

Et l'ancien Croisé ne permit à personne de toucher à sa blessure. Mais la nuit, pendant qu'il dormait profondément, sa jeune et belle femme, Sybille, s'approcha doucement de son lit, ses lèvres se collèrent à la plaie terrible, et en absorbèrent tout le venin. L'héroïque épouse paya, dit-on, de sa vie son sublime dévouement. Elle lui dut de ne pas voir le sort affreux de celui qui lui avait su inspirer un si noble amour (1).

Peu de temps auparavant, la belle et infortunée Duchesse (2), dont la grâce merveilleuse est attestée

(1) Orderic a transformé d'une manière véritablement odieuse cette belle et touchante histoire.

Il dit que Sybille mourut empoisonnée pendant le Carême. Mais il donne à entendre qu'elle fut la victime d'un crime accompli par Agnès de Ribaumont, qui venait de perdre, après seize ans de mariage au moins, son époux, Gautier Giffard, comte de Buckingham, l'un des anciens partisans du duc Robert. Suivant Orderic, cette femme, d'un âge déjà mûr, aurait été éprise d'un fol amour pour le duc de Normandie, et l'aurait amené à lui promettre de l'épouser s'il devenait veuf. Les guerres qui suivirent la mort de Sybille auraient ensuite empêché ce mariage. — Comment admettre cette fable, et la concilier, d'une part, avec le caractère chevaleresque du duc, son amour pour sa jeune et belle femme, et la fidèle amitié que Guillaume de Conversano, frère de la malheureuse Duchesse, montra toujours pour son beau-frère, après comme avant la mort de sa sœur.

(2) *Uxorem . . . cujus elegantissimæ speciei prodigium vix illius desertitudinis explicabit conatus, post paucos annos morbo amisit, deceptam, ut dicunt, obstetricis consilio, quæ, pro affluentis lactis copia, puerperæ mammas stricta præceperat illigari fascia.* » Guill. de Malmesbury, liv. IV, § 609.

par tous les historiens, Sybille était accouchée à Rouen d'un fils auquel le Duc voulut donner le nom de son père, et qui fut appelé Guillaume Cliton, c'est-à-dire : Guillaume l'Héritier-présomptif. Le mot de Cliton chez les Normands, comme celui d'Adeling ou Étheling chez les Saxons, avait alors le même sens que le nom de Dauphin prit depuis pour la race royale de France, ou celui de Prince de Galles en Angleterre.

Au milieu des regrets et des larmes (1) de presque tous les Normands, le corps de la petite fille des Hauteville d'Italie fut enseveli dans la cathédrale de Rouen, et sur sa tombe, recouverte de marbre blanc, le Duc fit graver cette épitaphe (2) :

NOBLESSE, BEAUTÉ, HONNEUR, GLOIRE ET PUISSANCE
SONT IMPUISSANTS A PROLONGER LA VIE HUMAINE,
CAR LA GLORIEUSE, LA PUISSANTE, LA RICHE COMTESSE SIBYLLE
GIT SOUS CE TOMBEAU, ET N'Y EST PLUS QUE CENDRES.
SA MAIN GÉNÉREUSE, SON ESPRIT SAGE, SA VIE VERTUEUSE,
EUSSENT RENDU A LA PATRIE DE GRANDS SERVICES
SI ELLE EUT TOUJOURS DURÉ.
LES NORMANDS PLEURENT LEUR SUZERAINNE ET LA POUILLE
SON ENFANT
DONT LA MORT FAIT TOMBER TANT D'ÉCLAT.
COMME LE SOLEIL JOIGNAIT L'ASTRE AU VOILE D'OR
ELLE EST TOMBÉE TOUCHÉE PAR LA MORT.
O DIEU, A VOUS LA VIE !

Désormais, les malheurs allaient se presser sur la

(1) *Multis eam plangentibus*. Ord. Vital, t. IV, p. 185.

(2) Orderic, IV, 185.

tête du malheureux duc Robert, dont la vie, achetée un si grand prix, allait bientôt n'être plus qu'une trop longue torture.

Le poids de la malédiction paternelle allait retomber sur sa tête plus fatale que jamais.

COMLOTS ANGLAIS.

Guillaume de Varennes, l'un de ses anciens partisans, vint le trouver à Rouen pour se plaindre à lui de ce que Henri I^{er} venait de confisquer son domaine de Surrey. Wace rapporte que cette confiscation n'était qu'une feinte convenue entre le roi d'Angleterre et Guillaume de Varennes, et avait pour but de cacher l'odieuse mission d'agent provocateur et de traître, que ce seigneur aurait accepté de remplir auprès du duc de Normandie (1).

Le duc Robert résolut d'aller en Angleterre pour rappeler à son frère les conditions auxquelles il lui avait cédé la couronne, et surtout la plus sacrée de toutes pour son honneur : celle par laquelle il avait pris soin qu'aucun de ses partisans ne pût être puni, ou même inquiété, pour s'être prononcé en sa faveur.

Le loyal Duc, avec une simple escorte d'honneur composée de douze chevaliers et de leurs écuyers, franchit la Manche et débarqua à Southampton (2) à la fin de l'année 1103.

(1) *Roman de Rou*, t. II, p. 367, et *Ord. Vital*, t. IV, p. 163.

(2) *Roman de Rou*, t. II, p. 368.

Henri I^{er} était à Winchester quand il apprit l'arrivée du Duc en Angleterre. Aussitôt il feignit une grande colère, se plaignit de ce qu'il lui plut d'appeler l'invasion de son royaume par son frère, et se répandit en menaces contre cet ennemi.

Cependant ses conseillers, bien que très-peu scrupuleux, lui représentèrent la honte que lui ferait l'attentat ignoble dont tous le sentaient tenté.

Enfin Henri se décida à marcher au-devant de son frère, mais en prenant la précaution de lui expédier d'abord de fourbes conseillers, qui prévinrent le Duc des sentiments du Roi, et en exagérèrent sans doute encore les terribles effets possibles.

Le duc Robert se sentit pris comme dans un coupe-gorge, et à la discrétion du misérable qui lui avait déjà donné tant de preuves de son mépris du droit et de l'honneur.

Il reçut bientôt un nouveau messenger d'Henri I^{er}. C'était le comte Robert de Meullent, digne conseiller du déloyal roi d'Angleterre, et que le Duc avait eu, comme nous l'avons vu, à punir déjà de son insolence et de ses tentatives de rébellion.

Henri I^{er} fit entendre ainsi à son frère qu'il ne lui permettrait de retourner en Normandie, que s'il consentait à renoncer au tribut de trois mille livres sterlings stipulés dans le traité de Hamp-toncourt.

A ce prix, le duc Robert put ressortir vivant et libre des mains de son royal frère, qui se donna même, auparavant de le relâcher, la satisfaction de l'insulter, en lui reprochant d'avoir manqué à une des clauses de leur traité, puisqu'il avait osé offrir

un asile à Robert de Bellême, chassé d'Angleterre (1).

Il est profondément triste de voir à quel point les grandes perturbations politiques compromettent quelquefois le sens moral et le pervertissent. Orderic Vital offre, à qui le lit attentivement, un exemple frappant de cette sorte de décadence des consciences dans les époques troublées, où la notion du droit disparaît obscurcie sous les coups de la force, où le succès tient lieu de légitimité, et où le vaincu, quelle que soit la justice de sa cause, est non-seulement abandonné de tous, mais encore calomnié et insulté jusque dans ses actes les plus nobles et les plus légitimes.

C'est ainsi qu'après le récit du voyage que Robert Courte-Heuse fit alors en Angleterre, Orderic trouve le moment favorable pour parler avec mépris du duc de Normandie : « devenu plus méprisable encore comme n'ayant rapporté de son entreprise que de la fatigue, de l'épouvante et du déshonneur. Tandis que le Roi, au contraire, croissant en toute prospérité, arrivait à une grandeur vraiment sublime, et voyait sa gloire resplendir et voler parmi tout l'Univers. On le rangeait parmi les plus grands rois. » Puis il parle de sa sagesse, de sa générosité, de sa vaillance (2).

Quand Robert Courte-Heuse put revenir en Normandie, Guillaume de Varenne, sur les prières

(1) Ord. Vital, t. IV, p. 162. — *Roman de Rou*, t. II, p. 372 et suiv. — Henri de Huntingdon, etc. . . .

(2) Ord. Vital, t. IV, p. 163 et *passim*.

duquel il avait entrepris son voyage , retourna en Angleterre , où il recouvra immédiatement le comté de Surrey, et les bonnes grâces de son digne maître.

Désormais le duc Robert allait retrouver partout la main de son frère tramant contre lui des révoltes, et ourdissant de toutes parts un vaste système de complots et de trahisons (1).

(1) Henri de Huntingdon, liv. VII.

LA REVANCHE D'HASTINGS.

Les déloyales manœuvres du roi d'Angleterre remplirent bientôt la Province Normande de troubles, de violences et de désordres.

Henri, ayant réussi avec ses trésors à s'assurer de quelques seigneurs, leur envoya non-seulement de l'argent, mais aussi des soldats, pour tenir en échec l'autorité du Duc. Les pillages, les meurtres, les incendies, les crimes de toutes sortes, mirent le pays dans un état déplorable (1).

Les efforts multipliés du duc Robert pour punir les violateurs de la paix publique se multiplièrent en vain.

Tous les brouillons, les ambitieux ou les mécontents de Normandie trouvaient en Angleterre un accueil favorable, et les moyens de continuer leurs agitations et leurs désordres.

Serlon, évêque de Séez et ancien abbé de St-Évroult, avec Raoul, abbé de St-Martin de Séez, et

(1) « Misit igitur rex milites in Normanniam, qui a proditoribus Ducis recepti, prædis et combustionibus non minimam cladem rebus consularibus ingesserunt. » Henri de Huntingdon, liv.VII.

tous les deux amis d'Orderic Vital , avaient à se plaindre de leur seigneur Robert de Bellême (1). Henri les attira en Angleterre. Raoul devint évêque de Rochester, et plus tard archevêque de Cantorbery. Serlon resta à la cour de son nouveau maître, et semble avoir été son aumônier lors de son expédition à Carentan.

D'un autre côté, il intervenait aussi dans une autre querelle qui, sur la frontière du Vexin, divisait plusieurs importantes familles.

Eustache de Breteuil, bâtard de Guillaume de Breteuil, mort dernièrement sans enfants légitimes, s'était emparé de la succession de son père, et la disputait à Guillaume de Guader et à Renaud de Grancei. Ces derniers s'allièrent à Guillaume, comte d'Évreux; à Raoul de Conches, à Ascelin Goël et à Amaury de Montfort.

Eustache, de son côté, fut appuyé par Guillaume Alis, Raoul le Rouge et quelques autres seigneurs des environs. Puis il eut l'idée de recourir au roi d'Angleterre. Il en obtint des secours importants, et de plus la main d'une de ses nombreuses bâtardes nommée Julienne. Avec cet appui, il put continuer la guerre, et finit par rester maître de Breteuil.

En même temps, Henri I^{er} mariait une autre de ses bâtardes, nommée Mathilde, à Rotrou, comte du Perche, et envoyait son digne favori, le comte

(1) Il est à remarquer que leurs droits n'étaient pas assez évidents pour qu'Orderic Vital ait jugé à propos d'exposer bien clairement leur affaire. Odolant Desnos leur donne complètement tort dans une savante monographie, où il a étudié spécialement cette question.

de Meullent, en Normandie, pour y suivre et y développer toutes ses intrigues (1).

Vers le milieu de l'année 1104, Henri I^{er}, à la tête d'une flotte considérable, passa en Normandie sous prétexte de visiter Domfront, la seule ville qui lui fût restée d'après les termes du traité de Hamptoncourt, et aussi les autres villes qu'il avait su garder en sa puissance, au mépris des termes de ce traité lui-même (2).

Le but de son voyage était évident, et si Orderic le dissimule, Florent de Worcester l'avoue (3) : il venait pour travailler plus activement à corrompre la fidélité des sujets de son frère ; et dépensa des sommes énormes, cependant sans réussir encore assez à son gré, puisqu'il n'osa commencer la guerre.

Le comte Robert de Meullent, Richard d'Avranches, Étienne d'Aumale, Henri d'Eu, Rotrou du Perche, Eustache de Breteuil, Raoul de Conches, Robert de Thorigny, Robert de Montfort et Raoul de Mortemer, avec beaucoup d'autres seigneurs entourèrent le roi d'Angleterre de leurs hommages, et l'assurèrent de leur *fidélité*, prête à tirer l'épée pour son service, même contre LEURS COMPATRIOTES (4).

Cette dernière parole indique que déjà la séparation entre l'Angleterre et la Normandie s'accusait, et elle est comme un symptôme de la terrible lutte qui ne se termina qu'au XV^e siècle, après avoir

(1) Ord. Vital, t. IV, 198.

(2) Orderic, t. IV, p. 199, comparé avec la page 114.

(3) *Florentii Wigornensis Annales*.

(4) *Contra omnes Terrigenas*. Voir Ducange sur ce mot. Ord. Vital, t. IV, p. 199.

ravagé presque continuellement notre pays pendant plus de trois cents ans. Car la conquête de Guillaume le Bâtard avait préparé pour sa patrie de longs jours de deuil et de malheurs. Les lauriers ont de terribles fruits, et les conséquences de certaines victoires sont souvent désastreuses pour les pays illustrés par les conquérants.

La masse des populations Normandes commençait à ressentir plus d'antipathie que d'amour pour ceux qui étaient partis du milieu d'elles, et s'étaient établis de l'autre côté de la Manche.

Henri I^{er} le sentit sans doute, et ne se trouvant pas encore assuré d'assez de trahisons, il n'osa engager la lutte suprême contre son frère. Il le contraignit cependant à lui céder l'hommage du comté d'Évreux, et après avoir eu une entrevue avec lui, dans le but sans doute de l'humilier aux yeux de ses sujets, il repassa la mer avant l'hiver de 1104, pour aller chercher de nouveaux moyens d'avancer et de consommer la ruine de son frère, auquel il venait encore de jurer la paix (1).

Le duc de Normandie avait conscience de sa terrible situation. Ses barons, gagnés par l'or Anglais, commençaient à entrer ouvertement en lutte contre lui, et il savait que presque tous l'avaient trahi et vendu.

Cependant il ne s'abandonna point lui-même, et résolut de tout faire pour sortir d'un état désespéré.

Robert de Bellême et Guillaume, comte de Mortain, étaient séparés d'Henri I^{er} par de vieilles querelles

(1) Orderic, t. IV, p. 201.

et de vieilles haines. Robert se rapprocha d'eux, et ils maintinrent son autorité jusqu'à la fin, le premier dans tout le Passais, et le second dans le Cotentin.

En même temps, il fit arrêter deux des plus audacieux rebelles, Renaud de Varennes (1) et Robert Fitz-Haimon, baron de Thorigny et de Creully.

Ce dernier parcourait le Bessin, où il semait la terreur, quand il fut surpris par Roger d'Aunay, à la tête de quelques soldats des garnisons de Caen et de Bayeux.

Après avoir vu mettre sa bande en déroute, Robert Fitz-Haimon fut poursuivi jusqu'à Secqueville-en-Bessin, où il se réfugia dans le clocher de l'église, dont il défendit marche à marche l'étroit escalier.

Roger d'Aunay fit apporter des fagots au pied de la tour, et y fit mettre le feu. Le baron de Creully, bientôt à demi suffoqué, fut obligé de se rendre, et fut emmené prisonnier à Bayeux, au milieu des huées du peuple qui voulait l'assommer, et qui, le long de la route, lui criait :

La hart, la hart al traïtor
Ki a guerpi son dreit seignor.

« La corde et la potence au traître qui a abandonné son légitime souverain (2). » Les populations, on le voit, n'étaient pas favorables au roi d'Angleterre.

En même temps, le duc Robert défendit à ses sujets de passer en Angleterre et de prendre du

(1) Orderic, t. IV, p. 203.

(2) *Roman de Rou*, t. II, p. 392.

service près de son frère ; comme aussi aux Anglais de s'introduire dans aucune place de sa province. « On ne peut servir deux maîtres », disait-il , et trop de trahisons l'avaient averti du danger que le suzerain le plus faible courait, quand ses vassaux relevaient pour des possessions étrangères, d'un suzerain plus puissant (1).

Mais il était tard pour y porter remède.

Au commencement de 1105 , Henri I^{er} débarquait à Barfleur, où, plus tard, la Justice Divine sut le retrouver (2).

Le Samedi Saint 8 avril, il était à Carentan , où les paysans des environs, épouvantés par l'armée Anglaise, s'étaient réfugiés avec tout ce qu'ils pouvaient emporter (3).

Dans l'église encombrée des tristes dépôts faits par ces malheureux , le Roi assista aux cérémonies religieuses où l'un des prélats Normands qu'il avait gagné , Serlon, évêque de Séez, prêcha une sorte de croisade contre son légitime souverain , qui jadis avait favorisé son élection (4).

L'orateur prit hypocritement texte de l'état où était l'église de Carentan , encombrée par les dépôts des paysans cherchant un refuge contre l'armée Anglaise , pour dire que la Normandie était mal gouvernée par le duc Robert ; il accusa ce prince de se laisser mener par Guillaume de Conversano ,

(1) Robert Wace, t. II, p. 379.

(2) *La Blanche-Nef*.

(3) Orderic, t. IV, p. 204. — Robert Wace, t. II, p. 381.

(4) Orderic, t. III, p. 379.

par Hugues de Nonant et Gautier d'Aunay ; il lui reprocha d'avoir dissipé ses trésors , de s'être réduit à une telle pénurie qu'il manquait de pain , de laisser voler jusqu'à ses habits pendant qu'il était au lit , de se ruiner avec des histrions et des courtisanes. Puis , après cette diatribe grotesque, où la plupart des historiens ont eu la naïveté d'aller puiser des renseignements pour tracer le portrait du duc Robert, Serlon fit appel au Roi, pour le prier de délivrer sa patrie des maux qui l'accablaient.

Henri I^{er} se leva et s'écria : « Au nom du Seigneur , j'entreprendrai ce travail par amour pour la paix, et, avec votre aide, je donnerai tous mes soins au repos de l'Église.

Robert de Meullent, et les autres seigneurs aux gages du Roi, répondirent par de grandes acclamations ; les simples chevaliers eux-mêmes crièrent qu'il était temps de faire la guerre à ceux qui dévoraient le peuple.

Serlon n'avait pas fini, il reprit son discours interrompu par cet étrange intermède, dont les rôles étaient évidemment distribués, et fixés d'avance.

Le reste du sermon eut pour objet la mode des cheveux longs et de la barbe ; un nouveau coup de théâtre avait été arrêté pour la fin. L'évêque de Séez sortit en effet de sous ses ornements une paire de ciseaux, et coupa les cheveux d'Henri I^{er}, puis fit la même opération au comte Robert de Meulan, et à plusieurs autres seigneurs (1).

Les populations Normandes effrayées ne semblaient

(1) Orderic, t. IV, p. 204 à 209.

néanmoins rien moins que favorables au roi d'Angleterre. Celui-ci fit appel aux aventuriers Bretons, Angevins et Manceaux, et bientôt les trésors immenses qu'il avait apportés lui créèrent une armée nouvelle (1).

De son côté, le duc Robert n'était pas inactif. Sans ajouter foi aux absurdes déclamations de ses ennemis, on peut croire que ses imprudentes générosités avaient appauvri son trésor. D'ailleurs, la rébellion tarissait ses revenus; cependant il trouva moyen de remettre partout en bon état les murailles de ses villes.

C'est à cette époque qu'il fit enceindre de fortifications les nouveaux quartiers de la ville de Caen, car sous son gouvernement tant décrié, cette ville s'était agrandie de beaucoup.

Mais sa pénurie le réduisit à rançonner les bourgeois, afin de payer les soldats qui menaçaient de le quitter pour aller s'engager avec son frère, et cette déplorable ressource détacha de lui beaucoup de ses partisans.

Henri I^{er} avait traversé les gués de la Vire, et était venu assiéger Bayeux, défendu par le gouverneur Roger d'Aunay et les milices des confréries et des paroisses environnantes (2).

Roger consentit à remettre au Roi, qui le réclamait, le prisonnier fait dans la tour du clocher de Secque-

(1) Robert Wace, t. II, p. 380-381.

(2) Mult i aveit boens chevaliers
E sor fossez, gelde e archiers.

Consulter sur le sens du mot : GELDE : les *Capitulaires*, le *Monasticon* de Dugdale, et le *Glossaire* de Ducange

ville, Robert Fitz-Haimon ; mais il garda fidèlement la ville au duc Robert qui la lui avait confiée (1).

Il la défendit vaillamment, et sut entretenir une énergique ardeur parmi les soldats de la garnison.

Un jour un des mercenaires du roi d'Angleterre nommé Le Brun, qui venait d'être nouvellement armé chevalier, vint parader, fier de ses nouvelles armes, sous les murs de la ville assiégée. Sa taille colossale, sa force évidente étaient faites pour effrayer, mais ses défis pleins de jactance trouvèrent qui les relevât.

Robert d'Argouges, noble chevalier des environs de Bayeux, sortit pour répondre à ses bravades.

Aussitôt on s'occupa d'assurer le champ aux deux champions ; suivant une vieille tradition Bayeusaine, leur combat devait décider du sort de la ville. Sur les murailles, pleines de soldats avides de voir la passe d'armes qui se préparait, les archers reçurent l'ordre de respecter l'égalité du combat, et les soldats royaux eurent la même consigne.

Quand le champ fut ainsi assuré aux deux chevaliers, ils prirent leurs distances ; puis, la lance en arrêt, et le bouclier serré contre la poitrine, ils enfoncèrent les éperons au ventre de leurs chevaux, et se précipitèrent l'un sur l'autre.

Le choc fit chanceler Robert d'Argouges, et brisa son bouclier ; cependant ses étriers suffirent à le maintenir en selle. Mais sa lance avait traversé l'écu de Brun, et avait mis fin aux bravades du nouveau chevalier.

(1) Orderic, t. IV, p. 219.

Le cheval du vaincu ramena son cadavre les cuisses attachées par des courroies sur la selle qui avait tourné, et le géant ainsi pendu sous le ventre de sa monture, fut recueilli mourant par ses compagnons humiliés (1).

Le roi d'Angleterre ne pardonna jamais au brave Robert d'Argouges son brillant coup de lance, et le chevalier dut plus tard fuir de son pays asservi. Pour trouver un asile contre les rancunes d'Henri I^{er}, il alla se réfugier jusqu'au milieu de la colonie Normande, en Italie.

L'intrépide défense des populations du Bessin réfugiées dans leur capitale, arrêta assez longtemps les ambitieux projets du roi d'Angleterre pour lui faire épuiser encore une fois, sans grand résultat immédiat, tous les immenses trésors qu'il avait apportés d'Angleterre. Cependant ils lui servirent à acheter le concours du comte Hélié du Maine, les promesses du roi de France, Philippe I^{er}, et du puissant comte d'Anjou.

Grâce aux renforts amenés par Hélié vers la fin d'août, le prétendu sauveur de la province Normande réussit à triompher du patriotisme et de l'intrépide fidélité de Bayeux. L'incendie vint au secours de ses armes, et la malheureuse ville avec sa cathédrale, ses nombreuses églises, ses vieux monuments gallo-romains, le riche palais construit par Odon, et toutes ses maisons, fut livrée aux flammes.

Les Anglais et les Manceaux pillèrent ce que le feu n'avait pas dévoré, et la population de la ville et des

(1) Robert Wace, t. II, p. 388-389.

environs périt tout entière, avec la garnison exterminée ou brûlée sous les décombres embrasés (1).

Après cette terrible exécution, le riche pays qui s'étend entre Bayeux et Caen ne fut qu'un désert, où cultivateurs ni marchands n'osèrent plus apparaître (2).

Cependant, comme nous l'avons dit, Henri avait épuisé ses trésors. Il retourna pressurer l'Angleterre pour les remplir.

Le malheureux duc Robert, débordé par les trahisons et les révoltes, voulut avoir encore une entrevue avec son frère. Cette entrevue eut lieu à Northampton, dans des conditions que les historiens ont cru bon de cacher pour l'honneur de leur maître (3).

Mais le Duc ne devait obtenir que de vaines promesses et dans une lettre à saint Anselme, Henri I^{er} ose faire allusion à ses paroles bénignes, dans la

(1) Wace, t. II, p. 393 et 394. — Larroque, dans son *Histoire de la maison d'Harcourt*, t. II, p. 1018, rapporte que le cruel souvenir de l'incendie de Bayeux était encore si vif trente ans après, que ce fut une des causes qui déterminèrent le Chapitre de Bayeux à repousser pendant longtemps Richard III, fils naturel de Robert de Kent, nommé évêque de Bayeux, et qu'on refusa de le recevoir parce qu'il était de la famille des sires de Creully, dont le chef, Robert Fitz-Haimon, avait pris part au sac de la ville. Voir Herman, p. 168. — Il est certain que la bâtardise de Robert de Kent a pu suffire à motiver cette résistance.

(2) *Roman de Rou*, eodem.

(3) « Venit dux Normannorum ad fratrem suum apud Northamptune, amicaliter ab eo petens ut ablata sibi fraternali redderet gratiam. » Henri de Huntingdon, liv. VII.

même phrase où il annonce son projet arrêté de continuer implacablement la guerre (1).

En effet, au printemps suivant, le roi d'Angleterre revenait en Normandie avec de nouvelles forces et de nouveaux trésors. Il apportait l'argent à pleins tonneaux et à pleines charretées, nous dit naïvement maître Wace (2).

Il se dirigeait vers Domfront, quand tout à coup une trahison nouvelle vint lui offrir l'occasion d'un succès imprévu.

Au milieu des troubles, un vieux chevalier, nommé Robert de Saint-Rémy, avait surpris dans une embuscade le chevalier Thierry, fils de Raoul, qui revenait d'Argences, avec quelques autres habitants de Caen.

Le baron de Creully, Robert Fitz-Hamon, obtint qu'il lui cédât ses prisonniers, et lui donna en échange le fief de la Carbonnière et plusieurs autres terres.

Robert de Creully amena lui-même ses prisonniers au roi Henri I^{er}, qu'il trouva à Yvrande, au milieu de la forêt de la Lande-Pourie.

(1) « . . . quia frater meus Comes Robertus ad me venit in Angliam, et benigne recessit. Me autem, scitote in die Ascensionis Domini esse ad mare paratum transire. » L. IV, *Epistola* 77.

(2) Li reis se fia as deniers
K'il out à mines, à sestiers ;
En Normendie trespasa
Mult out od li grant gent, et a.
Od granz tonels, od grant charrei,
Fet li deniers porter od sei.

Roman de Rou, t. II, p. 380.

Le roi d'Angleterre ne dédaigna pas d'entrer en pourparlers avec les Caennais captifs, et de leur proposer une trahison. Il leur demanda de vendre leurs concitoyens et leur suzerain, pour recouvrer la liberté. Il leur fit en outre de grandes promesses, et après être tombé d'accord avec eux, il les relâcha dès qu'ils eurent fait venir des otages que le roi voulut garder entre ses mains, tant pour s'assurer de la foi des traîtres, que pour éviter les soupçons dont leur retour à Caen aurait pu être l'objet.

Car, ainsi que le remarque Wace, contemporain de ces événements, la population et surtout le petit peuple étaient loin d'être favorables au roi d'Angleterre, malgré les prétextes de bien public qu'il mettait toujours en avant pour couvrir sa déloyale ambition (1).

Thierry avec ses trois compagnons, Raoul, Nichole et Aiol étaient originaires de Caen, où leurs familles, nombreuses et riches, jouissaient d'une grande autorité. Ils réussirent à faire entrer leur parenté dans leur complot, et l'exécution en fut arrêtée dans un jardin situé au quartier St-Martin, près de la porte au Duc, où est maintenant la maison d'arrêt. L'indignation populaire regarda depuis ce lieu comme maudit, et on disait qu'il ne pouvait plus y croître

(1) Por dévier la gent menue
Ke la chose ne fut seue
.
Ke l'ovre aller issi deust
Ja li Reis Caem n'en eust
Ke grant barate n'i eust.

Wace, vers 16372 et suiv.

ni fleur ni fruit. C'est aujourd'hui le préau de la prison (1).

Le duc Robert était alors à Caen. Il ne fut prévenu de la conspiration organisée contre lui, qu'au moment même où elle éclatait, et quand le Roi son frère s'avancait déjà contre lui par le Bessin.

Il fut obligé de partir en toute hâte avec Enguerand de Lacy, gouverneur du château de Caen, et sortant par le nouveau quartier qu'il avait fait joindre à la ville, il se dirigea vers Exmes. Le gardien de la porte Milet, nommé Taisson, vola la charge d'un des chevaux qui portaient les bagages du Duc, et cet exemple fut comme un signal pour la populace qui détourna et malmena les derniers écuyers de sa suite (2).

Au même moment le roi d'Angleterre entrait d'un autre côté dans la ville, et donnait aux quatre traîtres, qui lui avaient valu cette conquête, l'investiture de la ville de Dalintone, qui pendant longtemps fut appelée par la justice populaire : *la ville des traîtres* (3).

Après ce beau succès, Henri I^{er} marcha sur Falaise. Mais la retraite du comte du Maine, sollicitée par les Normands, comme Orderic l'avoue, l'obligea bientôt à renoncer à s'emparer de cette ville, sous les murs de laquelle il avait perdu Roger de Gloucester, l'un de ses meilleurs chevaliers.

On était arrivé au mois de juin 1105, et malgré

(1) *Roman de Rou*, vers 16405 et suiv.

(2) Wace, t. II, p. 394 à 402.

(3) Ord. Vital, t. IV, p. 220, et *Roman de Rou*, vers 16390.

toutes ses menées, malgré tous ses encouragements à la trahison, malgré d'immenses trésors dépensés, le roi d'Angleterre fut obligé de s'arrêter.

Il eut une dernière entrevue à Cinteaux avec son malheureux frère, et passa deux jours à lui parler d'une paix désormais impossible; et la plus affreuse guerre, celle de particuliers à particuliers, de voisins à voisins, de garnison à garnison, ravagea encore longtemps la province, où l'or anglais avait amené la division (1).

Henri repassa brusquement en Angleterre au mois d'août 1105, et ses collecteurs de taxes usèrent de la plus cruelle violence envers ses sujets pour lui amasser de nouveaux trésors (2).

Sur ces entrefaites, un secours inattendu fut sur le point de venir de l'Orient à l'ancien Croisé. Le compagnon d'armes du duc Robert, à Nicée et à Antioche, à Jérusalem et à Ascalon, Bohémond, le cousin germain de la duchesse Sibylle, vint en France pour remplir un vœu, et prévint le roi d'Angleterre qu'il désirait aller le voir. Mais Henri craignit que sa présence ne troublât ses menées fratricides, et réussit à l'arrêter

Vers le temps de Pâques 1106, le Roi rentrait en Normandie, et après avoir visité ses conquêtes de l'année précédente, il revint à Caen.

Foulques, abbé de St-Pierre-sur-Dives, avait été un de ces émigrés que le roi Henri avait attirés en Angleterre, et il y était mort le 3 avril 1105. Il fut

(1) Orderic parle seul de cette entrevue.

(2) Eadmer, *Historia Novorum*. Henri de Huntingdon, liv. VII.

(3) Orderic, t. IV, p. 211.

remplacé par Robert, moine de St-Denis, qu'Orderic accuse d'avoir acheté le titre d'abbé moyennant un présent de cent quarante marcs d'argent donnés au duc de Normandie ; et le violent historien l'appelle : un misérable petit homme (1), un loup dévorant, devant lequel les moines de St-Pierre, qui avaient jadis chassé l'abbé Foulques, ne surent que s'enfuir eux-mêmes.

Quelle que soit, au fond, la valeur de ce personnage, Orderic prétend qu'il offrit au duc Robert, alors à Falaise, d'amener le roi Henri avec une faible escorte dans son voisinage, afin qu'il pût s'emparer de sa personne. A cet effet, l'abbé Robert vint à Caen trouver le roi Henri, et offrit de lui livrer St-Pierre-sur-Dives ; « mais, dit-il, il faut que vous veniez vous en emparer vous-même, et avec peu de monde, de peur de donner l'éveil dans les environs ; la petite garnison très-peu nombreuse que j'ai laissée à St-Pierre m'obéit aveuglément. »

Le cauteleux et prudent roi d'Angleterre se serait, selon Orderic, confié à la parole du double traître, et à la tête de sept cents cavaliers, il partit de nuit pour se présenter au petit matin devant St-Pierre.

Mais Renaud de Varennes et Robert d'Estouteville s'étaient introduits dans la place, avec cent quarante soldats, et dès que le Roi fut en vue, ils montèrent sur les murailles pour lui crier des injures et des quolibets.

Henri I^{er}, furieux de se voir joué, ordonna l'assaut ; sa petite troupe, supérieure cependant à la garnison,

(1) *Miserabilis homuncio*....., t. IV, p. 215.

réussit à mettre le feu au bourg et au monastère, qui fut entièrement consumé par les flammes, et l'église servit de bûcher à une partie de la garnison réfugiée dans les tours.

Les troupes de Falaise et celles des petites places voisines qui venaient au secours de St-Pierre furent épouvantées par les lueurs de l'incendie, et s'enfuirent devant le roi d'Angleterre, qui les poursuivit jusque sous les murs de Falaise, sans que personne osât lui résister. Toute cette histoire, très-peu vraisemblable dans ses détails, nous semble inventée dans le panégyriste de Henri 1^{er} pour expliquer l'incendie d'un monastère et d'une église par son héros habituel (1).

Mais du moins elle peut servir à donner une idée de l'état où l'ambition du roi d'Angleterre avait précipité la province qu'il convoitait.

Vers ce temps il fit assiéger Tinchebray, qui appartenait au comte de Mortain, et ne pouvant venir à bout de forcer cette petite place, il fit élever tout auprès un château fort, destiné à tenir en bride la garnison de la ville; il y laissa une nombreuse troupe de chevaliers et de soldats de pied, sous les ordres de Thomas de Saint-Jean, l'un de ses partisans.

A l'automne, le comte Guillaume de Mortain réussit néanmoins à pénétrer dans Tinchebray à la

(1) Pour l'abbé Robert, après avoir été saisi et garotté, il fut jeté en travers sur un cheval, et ainsi mené au Roi, qui lui dit : « Traître, fuis de ma terre. N'était-ce mon respect pour ton habit, je te ferais immédiatement couper en morceaux. » Et le malheureux moine s'en retourna en France, où il devint prieur d'Argenteuil. Orderic, t. IV, p. 222-223.

tête d'un important convoi, et ravitailla la place que l'armée royale avait affamée (1).

Henri réunit alors à son armée les troupes des comtes : Hélié du Maine, Guillaume d'Évreux, Robert de Meullent et Guillaume de Varenne, puis avec les puissants barons Ranulfe de Briquessart, vicomte de Bayeux, Raoul de Conches, Robert de Montfort, Robert de Grentemesnil, et tous ceux que ses longues menées et ses trésors lui avaient attachés, il se dirigea vers le Bocage Normand.

De son côté, le duc Robert venait au secours de son vassal attaqué.

Avec son fidèle ami d'enfance, l'Etheling Edgar, Robert n'avait guère que le comte Guillaume de Mortain, Robert de Bellême, Robert d'Estouteville, Guillaume de Ferrières, et un petit nombre de seigneurs Normands. Encore parmi ces fidèles, chaque jour diminués par l'or Anglais, il y avait des consciences chancelantes, des cœurs déjà à moitié vendus, qui le trahirent au dernier moment (2).

Le Duc se fiait en son bon droit, nous dit Wace, et sur les gens qui l'entouraient. Mais combien, séduits par les promesses d'argent et de fiefs, n'étaient que des traîtres qui l'abandonnèrent lâchement au milieu même du combat (3) !

(1) La malveillance habituelle d'Orderic lui fait dire que Guillaume de Mortain coupa les moissons vertes pour fournir des fourrages à ses chevaux. En automne, il n'y a plus de moissons dans les champs, et le savant Aug. Le Provost, en supposant qu'Orderic parle du sarrasin, oublie que la paille de sarrasin ferait un étrange fourrage. Orderic, t. IV, p. 225.

(2) Orderic, t. IV, p. 226.

(3) Robert Wace, t. II, p. 405.

Le 28 septembre 1106, les armées des deux frères se trouvèrent en présence devant Tinchebray.

A ce moment, le chapelain du comte de Mortain, qui devint plus tard le fondateur de la célèbre abbaye de Savigny, le bienheureux Vital, tenta un suprême effort pour arrêter la lutte fratricide.

L'hypocrisie d'Henri I^{er}, qui cherchait l'appui du clergé, l'empêcha de repousser absolument l'intervention de ce vénérable personnage. Mais voilà, telles que nous les rapportent son panégyriste, les dernières propositions qu'il fit à son frère aîné, à celui qui jadis l'avait si fraternellement épargné quand il tenait Henri Beauclerc, au début de ses trahisons, bloqué sans vivres dans le Mont-St-Michel :

« Je ne suis pas venu ici par ambition, ni pour m'emparer de votre Duché. Mais ému par les gémissements des pauvres, je veux assurer le bien de l'Église de Dieu, qui est à la merci de la tempête comme un navire sans gouvernail; car vous n'êtes sur cette terre que comme un arbre stérile qui n'offre à son créateur aucun fruit de justice. Vous portez encore le titre de Duc, mais vos vassaux vous jouent ouvertement sans que vous sachiez vous venger de leurs injures. A votre ombre, les fils cruels de l'iniquité oppriment les populations chrétiennes, et ont dépeuplé déjà un grand nombre de paroisses de la Normandie. C'est en voyant cela que le zèle pour la gloire de Dieu m'a enflammé, et j'ai prié qu'au prix de ma vie, le salut de mes frères et de ma nation fût assuré.

« En considération de cela je vous prie donc d'écouter mes conseils, et vous pourrez reconnaître que

ce que je fais, je le fais non par ambition, mais par une bonne et droite volonté. Abandonnez-moi toutes les places fortes, toute l'administration et toutes les juridictions de toute la Province, cédez-moi en outre la moitié du Duché, et je vous laisserai l'autre que vous posséderez sans peines ni inquiétudes, et vous aurez en outre une pension que je vous paierai chaque année sur mon trésor d'Angleterre, pour vous récompenser de ce que vous m'aurez abandonné. Vous pourrez alors célébrer en toute sécurité vos festins et vos jeux, selon votre bon plaisir. Moi je supporterai, par amour pour la paix, le poids des affaires, je vous assurerai la jouissance paisible de tout ce que je vous promets, et Dieu aidant, je contien- drai la rage des méchants, et protégerai contre eux la population. »

Orderic continue en ces termes : « Le Duc ayant entendu ce message, appela ses conseillers, et leur en fit part. Aussitôt leur indignation éclata, et par leurs discours pleins de révolte, ils empêchèrent le Duc d'écouter ces paroles de paix. Les messagers du Roi revinrent donc à leur maître, et lui firent connaître que le Duc et ses amis ne désiraient pas la paix, mais la guerre. »

« Alors le Roi se recommandant à Dieu s'écria : Le Seigneur Tout Puissant sait que je vais combattre pour le salut d'un peuple désolé. Je le prie du fond du cœur de donner aujourd'hui la victoire à celui par lequel il a résolu de rendre la paix et le calme à son peuple (1). »

(1) Ord. Vital, t. IV, p. 227 et 228.

Un tel excès d'hypocrisie ne soulève pas l'indignation du vieil historien, et il continue avec un calme stupéfiant à louer son odieux maître. Il continue ainsi : « Après ces paroles, le Roi appela les officiers de sa maison ; il leur donna ses ordres pour le combat, et leur indiqua brièvement ce qui était nécessaire. Il accorda leur pardon à Renaud de Varenne, et à tous les prisonniers qu'il avait pris dans l'église de Dives, puis il fit vœu de reconstruire le saint édifice qu'il avait incendié. — Ensuite les troupes furent mises en bataille, et s'avancèrent en bon ordre. Ranulf de Bayeux commandait le premier corps. Le comte Robert de Meullent, le second, et Guillaume de Varenne, le troisième. Ce dernier, tout joyeux du pardon que le Roi venait d'accorder à son frère, exhorta ses compagnons à combattre bravement.

« Le Roi garda près de lui les troupes d'Anglais et de Normands à pied, et fit placer à une certaine distance le comte Hélié, avec les Manceaux et les Bretons.

« Dans l'autre parti, le comte Guillaume de Mortain conduisait la première troupe, et Robert de Bellême, la dernière.

« Lorsque les deux armées s'abordèrent, les soldats du comte Guillaume de Mortain attaquèrent le corps commandé par Ranulf, mais il se trouvèrent tellement resserrés les uns contre les autres, qu'ils ne pouvaient manier leurs armes. Ils ne pouvaient frapper leurs ennemis, et s'efforcèrent seulement d'arrêter leur choc sans laisser rompre leurs rangs. Au milieu de leurs cris et de leurs vociférations, le

comte Hélié se précipita tout à coup avec ses hommes sur l'infanterie du Duc, la prit en flanc, et en moins de rien, lui tua deux cent vingt-cinq hommes.

« A cette vue, Robert de Bellême s'enfuit, et les troupes du Duc se débandèrent et se soumirent aux vainqueurs (1). »

Le récit d'Orderic est, on le voit, assez étrange, et ne brille pas par la clarté. Il est convenable d'en rapprocher celui que Wace, autre contemporain des événements, a donné de cette triste journée (2).

On nous pardonnera quelques modifications à l'orthographe du vieux poète.

Tôt fut la bataille assemblée ,
Mais n'eut pas longue durée.
Bien assaillirent ceux qui vinrent,
Et ceux du siège bien se tinrent ;
N'y eut guère homme occis.
Tôt fut le duc couru et pris ,
Le comte de Mortain do (avec) lui ;
En l'estour (la mêlée) furent pris amdui (tous les deux).
Pris fut le Duc , pris fut le Quens (comte),
Nul ne fut rescours (secouru) par les siens.
Plusieurs qui d'eux fiefs tenaient
Et qui do eux être devaient ,
Leurs Seigneurs au besoin guerpirent (abandonnèrent),
Et pour la honte qu'ils lui firent ,
Du Roi reçurent tels loyers (récompense)
Dont il eurent mals reproviers (honteux reproches).
Le Roi eut le Duc et le Comte ,
Quoi qu'il en soit , honneur ou honte.

(1) Ord. Vital, t. IV, p. 229-230.

(2) *Le Roman de Rou*, t. II, p. 405 et 406.

Grande honte est, ne peut graignor (plus grande),
Qui trahit son lige seigneur.

.....
.....

Cil (celui) de Bellesme s'en alla,
Coup n'y reçut, coup n'y donna.
Od (avec) sa compagnie s'en partit,
N'y gâgna ni n'y perdit.

Mais après ces récits, le fait même de la bataille de Tinchebray est loin d'être éclairci.

La Chronique de Normandie (1) donne des faits une version toute différente. Elle insiste sur les conférences et les tentatives d'arrangement qui, suivant Orderic, précédèrent la bataille, et elle raconte que le Roi et le Duc étant convenus d'une entrevue où chacun d'eux se rendrait accompagné de cent hommes d'armes seulement, Henri se fit traîtreusement suivre de 3 à 4,000 hommes divisés en trois corps qui, à un moment donné, cernèrent le petite troupe de son frère, et l'arrêtèrent en trahison, et presque sans coup férir.

D'Anneville (2) reproduit la même version. « Henry, dit-il, ayant desbauché quelques-uns des plus confidens de son frère, ils le menèrent à Tinchebray sous prétexte d'une conférence; et là, sur une querelle d'Allemand, Robert abandonné des traîtres tomba entre les mains de son frère. »

L'auteur de l'antique généalogie des ducs de Normandie, rapportée par Duchesne et par D. Bouquet,

(1) Édition de Martin Le Ménagier. Rouen, 1578, p. 147.

(2) P. 127.

dit formellement que Robert ne fut fait prisonnier que par ruse (1).

Paul Émile a adopté la même version, et son traducteur, Jean Renart (édit. de 1598) dit : « Robert... tomba entre les mains du Roi, non point par fait d'armes ni vaillance, ains par la trahison de quelques-uns de ses plus privés, qui, par leur malheureuse avarice, le rendirent à son frère moyennant une grande somme d'argent. »

Les auteurs de *Monasticon Anglicanum* indiquent Néel d'Aubigny comme étant celui qui arrêta le duc Robert, après avoir tué son cheval : ce qui était un coup de félonie (2).

L'un des auteurs contemporains les plus importants, Henri de Huntingdon, a fait un récit de l'événement, dont les termes semblent étrangement calculés, s'ils s'appliquaient à une vraie bataille. Il indique bien les forces des deux partis, et n'oublie pas les nombreux alliés que le roi d'Angleterre, plein de prévoyance, *non improvidus*, avait avec lui. Puis, à un signal donné par des trompettes, *cum cornua rauco strepuissent cantu*, le Duc attaque avec une

(1) « Robertus, regis frater qui successor ejus esse debuit tunc erat Jerosolymis, et Henricus, ejus frater et homo, injuste regnum invasit. Rodberto autem regresso, Henricus fratrem in Normannia expugnavit, et dolo cepit. » *Genealogia Ducum*, apud Duchesne, p. 213, et D. Bouquet, *Historiens de France*, t. XII, p. 569, C.

(2) « Apud Tenerchebray ubi Nigellus de Albaneio occidit dextrarium Roberti Curthosæ, et ita captum reddidit Henrico. » Le roi enrichit Néel de cent vingt fiefs en Normandie, et de cent quarante en Angleterre. *Généalogie* tirée du *Monast. Anglic.*, apud D. Bouquet, t. XII, p. 653, en note.

poignée d'hommes : *Cum paucis multos audacissime agressus est*, ou plutôt il ne charge pas, il repousse les royaux qui se jettent sur lui *aciem regalem* . . . REPULIT ; et il dit que le héros de la Croisade resta digne de lui-même. Il montre le comte de Mortain séparé du Duc, chargeant en dehors du cercle où l'armée Anglaise tenait Robert enserré et Robert de Bellême, dont le corps n'est pas engagé, qui s'enfuit à ce spectacle.

Celui-là, du moins, n'insulte pas au vaincu, qu'il nomme le très-vaillant Duc des Normands : *Captus est igitur dux fortissimus Normannorum Robertus*.

Raoul de Coggeshale (1), la *Chronique de St-Martin de Tours*, celle intitulée : *Gesta consulum Andegavensium* (2), disent simplement que Henri fit son frère prisonnier à Tinchebray avec plusieurs de ses vassaux, sans parler d'aucune bataille.

Sigebert de Gembloux rapporte que Robert fut pris par trahison, après une guerre où son frère et lui avaient perdu chacun bien de leurs partisans (3).

Mais voici un panégyriste d'Henri I^{er}, qui vient déclarer que la bataille de Tinchebray fut une bataille sans combat. C'est Guillaume de Jumièges (4) qui l'appelle : « *Victoria incruenta . . . in hoc enim conflictu ex suis nullus, ex adversa parte vix sexaginta corruerunt.* » C'est la bataille *Sans-Larmes*.

(1) *Chronic.*, apud D. Bouquet, t. XIII, p. 217, D.

(2) *Eodem*, t. XII, p. 65, B, p. 468 et 502. C.

(3) « *Mense septembri Robertus fratrem Henricum dum bello aggreditur, multis utrinque interfectis, idem Robertus a suis traditus, et captus in Angliam ducitur.* » D. Bouquet, p. 263, D.

(4) Liv. VII, chap. XIII.

Par quel enchantement le redoutable chevalier croisé, et ses anciens compagnons, virent-ils leurs épées transformées en innocents fuseaux, puisque, s'ils eurent le temps de les mettre au vent, s'il y eut choc et combat, pas un de leurs coups ne coûta une goutte de sang à leurs vainqueurs ?

Et tous ces braves, après un combat corps à corps où ils n'auraient pu frapper un ennemi, n'auraient eux-mêmes perdu que soixante hommes au plus ? N'est-ce pas le comble de l'invraisemblance.

Orderic Vital, qui ne manque jamais à signaler les victimes de chaque combat, si petit qu'il soit, ne trouve pas plus dans un parti que dans l'autre, aucune victime qui vaille être nommée, pas un blessé, pas un mort, et lui, non plus que les autres, ne trouve à indiquer que des captifs.

Il est un témoin de l'affaire de Tinchebray qui savait mieux que personne ce qui s'y était passé. C'était Henri d'Angleterre lui-même, et nous avons son témoignage. Il reconnaît d'abord qu'il y avait un jour fixé entre Robert et lui ; ils se rencontrèrent : *Die denominata et determinata*. Mais ce victorieux déclare que le rendez-vous était un rendez-vous de combat, et a rehaussé l'importance de son triomphe en donnant le bulletin de la bataille. « Nous annonçons à Votre Paternelle Sainteté que Robert, comte de Normandie, avec toutes les troupes de chevaliers et de piétons qu'il a pu réunir à force d'or et de prières, a combattu âprement contre moi au jour fixé et convenu devant Tinchebray. Enfin, par la miséricorde de Dieu, nous avons vaincu sans

perdre trop de monde. Que dirais-je de plus? La Miséricorde Divine a mis entre mes mains le duc de Normandie, et le comte de Mortain, et Guillaume Crespin, et Guillaume de Ferrières, et Robert d'Estouteville le Vieux, et d'autres jusqu'au nombre de quatre cents chevaliers, de dix mille hommes de pied, et toute la Normandie. De ceux qui sont morts par l'épée, on n'en peut dire le nombre (1). »

Le lieu précis du champ de bataille n'est pas resté moins incertain que les incidents de la lutte. Orderic Vital dit que la rencontre eut lieu *in Campo Fame-lico*, dans le Champ-de-la-Faim. Aux environs de Tinchebray aucun nom ne rappelle ce vocable. On a dernièrement désigné le champ Henriet, comme témoin du succès d'Henri I^{er} (2), mais sans preuves.

M. Laffetay rapporte une tradition suivant laquelle la chapelle de Ste-Radegonde, paroisse de Clairefougère, aurait été bâtie en mémoire de la bataille de Tinchebray, et sur le lieu même où elle fut livrée (3). Le champ Henriet est au sud de Tinchebray, et est le champ de foire du bourg. La chapelle Ste-Radegonde est au nord, du côté opposé, et à sept ou huit kilomètres.

Après cette étrange affaire, dont la nature ne peut être déterminée avec certitude, et dont aucun détail

(1) « De illis autem quos gladius peremit non est numerus. » Lettre d'Henri I^{er} à saint Anselme, apud Eadmer, *Historia Novorum*, liv. IV. *Était-ce pendant ou après l'affaire?*

(2) M. H. Sauvage, *Monographie sur la bataille de Tinchebray*.

(3) M. l'abbé Laffetay, *Hist. du Diocèse de Bayeux*, t. I, Introd., p. 77.

ne peut être affirmé, ce qui est certain c'est que le duc Robert était captif.

Le Roi eut le Duc et le Comte,
Quoi qu'il en soit honneur ou honte !

ainsi que le dit piteusement le trouvère contemporain, et la Normandie perdit du coup son indépendance et son autonomie, pour n'être plus qu'une province Anglaise. Les populations d'outremer ne s'y trompèrent pas, et saluèrent cette journée comme la vraie revanche d'Hastings.

Elle avait eu lieu la veille de St-Michel, « le même jour, dit Guillaume de Malmesbury, où quarante ans environ auparavant, Guillaume le Conquérant avait abordé à Hastings; comme si par un décret de la Providence, ce jour qui avait jadis vu la Normandie se soumettre l'Angleterre, devait alors voir l'Angleterre s'assujétir la Normandie (1). »

Plusieurs places fortes tenaient encore pour le Duc, mais le vaincu ne voulut pas, en prolongeant la lutte, entraîner dans sa ruine les derniers Normands fidèles à sa cause, et à l'indépendance du pays.

Les habitants de Falaise avaient juré à leur suzerain de ne remettre leur ville qu'à lui, où à son compagnon de captivité, Guillaume de Ferrières.

Sur son avis, Guillaume de Ferrières fut relâché par Henri I^{er}, et envoyé à Falaise pour ouvrir la ville au vainqueur, où le roi d'Angleterre entra avec ses captifs.

C'est là que le malheureux duc Robert vit pour la

(1) Willelm. Malmesb., liv. V, § 398.

dernière fois son jeune fils : Guillaume qu'on nomma Guillaume Cliton , c'est-à-dire l'Héritier , et qui n'hérita que des malheurs de son père.

Le pauvre enfant avait au plus cinq ans. Il parut tout tremblant devant son terrible oncle, qui n'osa pour le moment s'emparer de sa personne ; et qui , plus tard , ne dissimula pas son regret de l'avoir laissé échapper de ses mains.

Mais alors , sentant peser sur lui les yeux de tous ceux qui l'entouraient , il laissa le jeune Guillaume aux mains d'Hélie de Saint-Saens , époux , comme nous l'avons vu , de la fille naturelle du Duc.

Henri , traînant toujours son frère et ses autres prisonniers à sa suite , vint à Rouen , où le brave Hugues de Nonant ne lui ouvrit les portes du château que sur l'ordre de son malheureux suzerain , qui délia solennellement de leurs serments tous ceux qui lui restaient encore fidèles.

Au mois d'octobre , Henri , après s'être réconcilié avec Ranulphe Flambard , tint à Lisieux une sorte de concile , ou plutôt de conseil , avec les principaux seigneurs de la Normandie , et après avoir remis un peu d'ordre dans la province , que ses longues intrigues avaient si cruellement bouleversée , il s'occupa de ses prisonniers.

Robert d'Estouteville , et la plupart de ses compagnons de malheur furent envoyés en Angleterre , pour y être détenus à perpétuité.

Guillaume , comte de Mortain , neveu de Guillaume le Conquérant , fut de même condamné par son cousin à gémir dans les fers jusqu'à la fin de sa vie ; il survécut à Henri ; et quand on lui ouvrit , au bout

de trente années, les portes de son cachot, on apprit avec horreur que son farouche vainqueur lui avait fait crever les deux yeux (1).

Quant au duc Robert, son sort ne fut pas moins atroce. Son frère se fit prier, par l'étrange concile qu'il avait réuni à Lisieux, d'envoyer son prisonnier en Angleterre, et de l'y faire étroitement garder.

Le fils aîné de Guillaume le Conquérant, le glorieux compagnon de Godefroy et de Tancrede, le brillant et chevaleresque duc de Normandie, après avoir servi au triomphe de son frère, qui le traita captif au travers des rues de Londres, fut jeté en prison (2) dans le château de Cardif, où il devait mourir.

Wace apprend qu'il y fut mis sous la garde de Robert de Glocester, un des bâtards du roi. C'est à ce seigneur que Guillaume de Malmesbury a dédié son ouvrage historique. Cela explique que cet auteur ait représenté comme très-douce la captivité du duc de Normandie (3).

(1) Henri de Huntingdon, liv. VIII.

(2) « *Henricus . . . rediit in Angliam, fratremque suum ducem magnificum, et consulem de Mortuil carceralibus ingressit tenebris.* » Henri de Huntingdon, liv. VII, p. 945 de l'édition Migne.

(3) « *Captus (il ne fait aucune allusion à un combat) Et ad diem mortis in libera tentus est custodia, laudabili fratris pietate, quod nihil præter solitudinem passus sit mali, si solitudo dici potest ubi et custodum diligentia, et jocorum, præterea et obsoniorum non deerat frequentia.* » Guill. de Malmesb., liv. IV, § 389.

Orderic Vital ne lui cède pas en mensonges : « *Fratrem . . . XXVII annis in carcere servavit, et omnibus deliciis abundanter*

Mathieu Paris et les articles officiels du *Magnus Rotulus Pipæ*, pour 1131, font mieux apprécier les égards que le roi d'Angleterre avait pour son frère. Par les comptes de sa maison on voit qu'il envoyait pour l'habiller les vêtements usés dont lui-même ne voulait plus, et que le captif devait s'en contenter, quelque différence qui existât entre sa taille et celle du Roi (1).

Un jour Robert Courte-Heuse tenta de s'enfuir. Il parvint, dit-on, à saisir un cheval, et gagna la campagne; mais il fut poursuivi, et bientôt repris au milieu d'un marais qu'il cherchait à traverser.

Henri I^{er}, son frère, donna l'ordre de lui crever les yeux.

On a essayé de nier ce crime monstrueux. Il est formellement affirmé par Mathieu Paris, et par plusieurs contemporains (2).

Henri de Huntingdon se contente de dire dans son livre VII^e, écrit du vivant d'Henri I^{er} : « Henri jeta le noble duc son frère et le comte de Mortain dans les ténèbres des cachots. » Mais plus tard, au livre VIII^e, écrit après la mort du roi, quand il rappelle ce fait, il ajoute en parlant de Henri I^{er} : « Il fit crever les yeux du comte de Mortain, son cousin, après l'avoir fait prisonnier, et cet horrible

pavit. » Lib. XI, § 23, et voir le discours qu'il met dans la bouche d'Henri I^{er} se justifiant devant le pape Calixte. Liv. XII, § 24,

(1) Voir la Note de A. Le Prévost, t. IV, p. 402.

(2) D. Martène, t. V, p. 155. — Mathieu de Westminster, ad annum 1106. — *Chronique des Comtes de Poitou*, D. Bouquet, t. XII, p. 411.

crime ne put être connu qu'après la mort du Roi, qui vint découvrir ce secret. Je pourrais citer un non moins grand forfait, et plus d'un autre exemple de sa férocité, mais je les tairai (1). »

Outre la difficulté de pénétrer les secrets terribles des prisons d'Henri I^{er}, il faut aussi songer que les gens qui se mêlaient de parler de ses actions reçurent un jour une terrible leçon, bien capable de leur imposer la plus prudente réserve.

Luc de La Barre, chevalier célèbre alors, non moins par sa bravoure que par ses vers, ayant été fait prisonnier, le roi Henri, qui avait à se plaindre de ses écrits, le condamna à avoir les yeux crevés. En vain Charles le Bon, comte de Flandre, qui se trouvait alors près du Roi, implora la grâce du trouvère. Le malheureux fut livré aux bourreaux, et après la terrible exécution, fou de rage et de douleur, il se brisa le crâne contre les murs de son cachot.

Orderic, qui raconte ce trait (2), sut profiter de l'exemple, et la plupart des autres contemporains également (3). Mais leur silence prudent, et trop bien expliqué, ne peut dérober leur redoutable maître à la juste exécution de l'histoire.

Robert Courte-Heuse, du fond de sa prison, put-il au moins connaître, et suivre de la pensée les aventures et les exploits de son fils Guillaume Cliton ? On ne peut le dire, il ne paraît pas que Henri I^{er} soit jamais venu

(1) L. VIII, Proem.

(2) T. IV, p. 458 et suiv.

(3) « Nec omnia quæ noveram scriptum iri debuisse », dit G. de Malmesbury lui-même, liv. V, Proem.

visiter son prisonnier, ni qu'il ait permis à aucun de ses anciens amis de l'approcher.

D'ailleurs les révoltes ne cessaient d'agiter la Normandie, et plusieurs fois Henri I^{er} put croire le jour de l'expiation arrivé. Outre l'appui des populations Normandes, Guillaume Cliton avait trouvé de puissants soutiens dans le roi de France et dans le comte de Flandre. Henri de Huntington nous apprend qu'il avait de nombreux partisans en Angleterre même, et il ne peut s'empêcher de plaindre le puissant Henri I^{er} dévoré de craintes, de soucis et de remords (1).

En 1120, le Concile de Reims vint ajouter une peur nouvelle à celles qui agitaient le fratricide.

Le roi de France y dénonça, devant le pape Calixte, II une partie des crimes d'Henri I^{er} : « Il a envahi à main armée la Normandie, qui est une province de mon royaume, et, contre tout droit, il a maltraité d'une manière odieuse le duc Robert. Robert est un de mes vassaux, c'est son propre frère, et même son légitime seigneur. Après lui avoir nui par toutes sortes de moyens, il a fini par s'emparer de sa personne et l'a jeté dans une prison où il le tient encore. Voilà Guillaume, fils du Duc, qui se présente avec moi devant vous, et que Henri a dépouillé de tous ses droits sans aucun motif. J'ai réclamé le duc Robert, j'ai envoyé des évêques et des comtes demander qu'il me fût remis, sans pouvoir rien obtenir. »

(1) *De Contemptu Mundi.*

Malheureusement les événements ne permirent pas que ce discours eût beaucoup d'effet. Calixte II, dans une entrevue à Gisors avec Henri I^{er}, ne négligea pas de réclamer la liberté du duc Robert.

Mais Henri I^{er}, dans un discours que son panégyriste nous a conservé, et qui est un modèle d'hypocrisie et d'impudence, répondit par les plus audacieux mensonges aux demandes du Pontife. Plus tard, le roi de France obtint satisfaction pour ses demandes personnelles, et le sort du captif, odieusement calomnié par son hypocrite bourreau, ne fut pas changé.

Le roi Henri triomphant après l'entrevue de Gisors repartit pour l'Angleterre. Il s'était joué du roi de France, son suzerain, et du souverain Pontife, mais il allait néanmoins trouver un premier châtiement.

Sans un coup de vent, sous un ciel sans nuage, au milieu d'une mer calme et tranquille, la *Blanche-Nef* où s'étaient embarqués pour revenir avec lui tous ses fils légitimes, avec une bonne partie de ses bâtards, et ils étaient nombreux, la *Blanche-Nef* fit naufrage en partant de Barfleur, et engloutit la race du fratricide. On ne vit plus jamais rire le puissant roi d'Angleterre.

Il ne lui restait qu'une fille, Mathilde, nommée l'Emperrière, parce qu'elle avait d'abord été mariée à l'empereur d'Allemagne; c'est elle qui épousa en secondes noces Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou.

Peu de temps après le naufrage de Barfleur, Guillaume Cliton, à qui le roi Louis le Gros avait fait épouser sa belle-sœur, se trouva investi du comté de

Flandre, comme héritier de son aïeule, la reine Mathilde.

Henri I^{er} privé de tous ses fils, sentait que tous ses sujets se tournaient vers le fils de sa victime, vaillant et chevaleresque comme son père (1).

Vers cette époque, Henri fit plusieurs fois transférer son frère Robert de prison en prison. Après l'avoir mis sous la garde de l'évêque Roger de Salisbury, il le fit ensuite remettre aux mains de son premier geôlier, Robert de Glocester, qui l'enferma à Bricstowe (2).

Il était dans une nouvelle prison, à Devizes, quand, un jour, une funèbre vision vint traverser les éternelles ténèbres où on l'avait jeté. Il songea que son bras droit venait d'être percé d'une lance, et qu'on le lui coupait. L'infortuné se réveilla en criant : « Ah ! mon fils est mort (3) ! »

Guillaume Cliton, blessé par une lance qu'il avait saisie pour l'arracher des mains d'un ennemi, au siège d'Alost, mourut le 28 juillet 1128.

Son malheureux père, ramené dans sa première prison de Cardiff, vécut encore plusieurs années.

On lui attribue un chant étrange et mélancolique,

(1) « Quibus curis demolitus est Rex, dum nepote suo Willelmo Flandriam adipiscente, se diadema regni amissurum pro certo putaret ! ... Cum igitur Willelmus jam solus regius esset hæres, et omnium expectatione dignus judicaretur, ... omnes qui eum regem futurum securi expectabant et quosvis ad lubitum præjudicabant, illusi sunt. » Henri de Huntingdon, *De Contemptu Mundi*.

(2) *Chronicon Anglo-Saxonice*. Ap. D. Bouquet.

(3) Ord. Vital, t. IV, p. 486.

dont les paroles ont dû être altérées par les nombreuses traductions qu'elles ont subies (1).

O chêne de la colline théâtre du carnage où le sang a coulé
en ruisseaux,

Malheur aux querelles nées de l'ivresse.

O chêne qui as cru au milieu de ces gazons arrosés du
sang des guerriers ,

Malheur à l'homme que poursuit la haine.

O chêne qui couvres ces herbes humides du sang que le fer a
tiré du cœur des hommes,

Malheur aux artisans de discorde.

O chêne qu'étouffent les autres arbres, et qu'ils arrêtent
dans sa crue,

Malheur à qui est aux mains de ses ennemis.

O chêne qui, des bois de la côte, vois les eaux de la Saverne
se mêler aux flots de la mer,

Malheur à qui voit ce qui est pis que la mort.

O chêne qui as traversé les orages et les tempêtes , qui as vu
les hommes combattre et périr,

Malheur à qui n'est pas assez vieux pour mourir.

Enfin , pour le malheureux captif arriva l'heure de
la suprême délivrance. Il mourut dans la prison de
Cardiff, au mois de février 1134, après vingt-huit
années de captivité, et âgé d'environ quatre-vingts

(1) L'abbé De La Rue, t. II, p. 96.

ans (1). Son corps fut enterré sans pompe dans l'église abbatiale de St-Pierre de Gloucester.

Le 1^{er} décembre de l'année suivante, son frère mourut aussi, et fut rapporté de Normandie pour être enterré à Reading.

La race de Guillaume le Conquérant n'était plus représentée que par des femmes. La Normandie n'était plus qu'une province de l'Angleterre.

Le farouche et brutal Guillaume le Roux était tombé, au milieu d'une partie de chasse, où la trahison, plutôt qu'un accident, lui donna pour couche funèbre les bruyères de la Forêt-Nouvelle, désert créé par son père.

Le fourbe et cruel Henri Beauclerc, après avoir éprouvé le succès d'insatiables convoitises, fut abreuvé de leur néant.

Inquiet et soupçonneux, au point de n'oser coucher deux nuits de suite dans la même chambre, multipliant les précautions pour la sûreté de sa personne, il ressentit toutes les tortures qu'engendrent les ambitions assouvies par le crime. Le désastre de la *Blanche-Nef*, loin de le faire revenir à lui, le rejeta aux débauches de sa jeunesse, et il mourut ignoblement d'une indigestion causée par sa gourmandise, plus forte que les avertissements formels de ses médecins.

L'aîné des trois frères, Robert Courte-Heuse, fut la victime des violentes passions de ses deux puînés.

S'il est un reproche légitime à faire à sa mémoire,

(1) Orderic, t. V, p. 18.

c'est celui de n'avoir pas été assez rude pour le temps où il vécut.

L'Apôtre a dit en parlant du PRINCE : *Nec sine causa gladium portat* (1). L'héroïque Croisé, qui porta si glorieusement l'épée aux journées de Dorylée, d'Antioche, de Jérusalem et d'Ascalon, porta moins vaillamment le glaive de la justice, et sa douceur, trop facile au pardon, ne tint pas un compte suffisant des austères devoirs qui incombent au chef d'un pays bouleversé par des ambitions illégitimes.

NOTE.

M. L. Delisle, dans une note de son édition de Robert de Thorigny (2), a donné la lettre d'un contemporain de l'affaire de Tinchebray, qu'il suppose être le chapelain de Robert d'Estouteville.

Suivant ce témoin, l'armée d'Henri aurait été ainsi disposée : aux premiers rangs, les hommes du Bessin, de l'Avranchin et du Cotentin, tous à pied, soutenus par sept cents chevaliers; en arrière, les Manceaux avec leur Comte, et Alain Fergent de Bretagne entourant l'armée avec mille chevaliers,

(1) Saint Paul, *Epist. ad Roman.*, chap. XIII, § 4.

(2) Tome I, page 129, en note.

sans compter les gens des Guildes et les servants. En tout quarante mille hommes.

Le duc Robert auquel, comme le Roi Henri le faisait systématiquement, il ne donne que le titre de *Comte*, n'avait que six mille hommes et sept cents chevaliers. Le combat aurait à peine duré une heure, Robert de Bellême ayant fui dès le commencement, et sa fuite ayant tout désorganisé. Le Roi perdit deux hommes, et il n'eut qu'un blessé, Robert de Bonnebos.

L'auteur de ce récit se donne comme l'ami de Robert d'Estouteville; il raconte tranquillement que son ami est prisonnier, et n'en écrit pas moins au commencement de sa lettre : Je vous apporte une bonne nouvelle, *Bonum apporto nuntium*; et toute sa lettre exprime en effet la satisfaction, car : le roi Henri l'a reçu à Caen, lui a fait bon accueil, et voilà la paix rendue à la terre!

Nous regrettons l'omission, dans notre texte, de la lettre de cet étrange ami de Robert d'Estouteville.



ÉTUDES PRÉLIMINAIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE DES NORMANDS
ET DE LEURS INVASIONS
par
JOHANNES STEENSTRUP



INTRODUCTION.

Depuis quelque temps un intérêt très - vif s'attache en Normandie aux travaux historiques et archéologiques publiés en Danemark. Des affinités nombreuses d'esprit, de mœurs, de caractères, les souvenirs non effacés d'une origine commune, peut-être aussi certaines analogies dans la destinée politique, viendraient au besoin expliquer ces relations étroites et sympathiques, qui tendent à s'établir entre les deux pays. Cet état de choses, que nous nous bornons en ce moment à constater, doit encore reconnaître une autre cause.

En 1852, M. Jens Jacob Worsaae visita la Normandie, il séjourna successivement dans la plupart des localités les plus importantes et il entretint des rapports intimes et suivis avec la plupart des érudits de la province, notamment avec MM. Auguste Le Prévost, de Caumont et Léopold Delisle. Ce voyage scientifique, poursuivi pendant plusieurs mois d'une façon méthodique, devait naturellement porter ses fruits et il a certainement imprimé, au courant d'idées que nous venons de signaler, un essor très-caractérisé.

A cette date, M. Worsaae n'était pas un inconnu en France ; il avait déjà publié un mémoire sur les antiquités primitives du Danemark, *Danemarks Oldtid oplyst ved Oldsager og Gravhøie*, 1843, — traduit en anglais sous le titre de : *The primeval antiquities of Denmark*, London, 1849, et un grand ouvrage historique, d'une réelle originalité, relatif aux expéditions des Danois et des Norwégiens en Angleterre, en Écosse et en Irlande, *Minder om de Danske og Nordmændene i England, Skotland og Irland*, 1851, dont deux traductions, promptement épuisées, parurent simultanément en Angleterre et en Allemagne.

Depuis, devenu successivement conservateur des musées royaux de Copenhague, chambellan et un instant ministre de l'instruction publique, il a poursuivi avec un succès et une persévérance remarquables les recherches qui avaient honoré son nom, en donnant successivement au public la conquête de l'Angleterre et de la Normandie, *Den Danske Erobring af England og Normandiet*, 1863, les Antiquités de Sleswig ou Sønderjylland, *Om Slesvigs eller Sønderjyllands Oldtidsminder*, enfin, en 1873, son travail si curieux sur la civilisation danoise à l'époque des Vikings, *De Danskes Kultur i Vikingetiden*. Ce volume a été traduit en français pour la Société des Antiquaires du Nord, en 1878 et 1879.

Ces différents ouvrages, d'une très-haute valeur, font autorité en Normandie ; ils ont été appréciés, avec une compétence qui nous manque, par MM. Beauvois et Léopold Delisle, et ils placent dès à présent M. Worsaae au rang le plus haut parmi les historiens et les archéologues de notre temps.

C'est encore de l'histoire du Danemark, et par suite des origines de l'histoire de Normandie, que s'est occupé M. Johannes Steenstrup, fils du célèbre naturaliste et archéologue Japetus Steenstrup, professeur de zoologie à l'Université de Copenhague, membre de l'Institut de France. Il débuta, croyons-nous, par une étude sur le cadastre du roi Valdemar, à propos duquel il ne craignit pas d'entrer en lice avec l'un des meilleurs écrivains du Nord, le savant professeur Paludan-Müller. Quel que soit le parti auquel on s'arrête dans cette question controversée, les deux volumes de notre correspondant resteront toujours des documents absolument indispensables à consulter. M. Steenstrup devait plus tard engager avec M. Gustave Storm des controverses non moins vives, à propos de la nationalité des pirates qui s'établirent aux IX^e et X^e siècles en Angleterre et en Normandie. Comme l'a dit avant nous un écrivain bien informé, « de ces discussions, « soutenues par les deux savants avec beaucoup « d'ardeur, de perspicacité et d'érudition, sortira

« en définitive la mise en lumière d'un certain
« nombre de faits particuliers intéressants pour
« l'histoire générale. »

Après ses recherches retentissantes sur le cadastre du roi Valdemar, M. Steenstrup commença presque immédiatement la publication d'un ouvrage de longue haleine sur les Normands.

Si l'on fait abstraction d'un volume tout entier, qui n'est encore qu'à l'état de préparation, sur les établissements danois en Normandie, cette composition importante comprend trois parties :

1° *Normannerne. — Indledning i Normannertiden.* — Les Normands; introduction au temps des Normands.

2° *Normannerne. — Vikingtogene mod vest i det 9^{de} Aarhundrede.* — Les Normands; les expéditions des Vikings dans l'Ouest au IX^e siècle.

3° *Normannerne. — Danske og Norske Riger paa de Brittiske Øer i Danevældens Tidsalder.* — Royaumes danois et norvégiens dans les Iles-Britanniques à l'époque de la puissance des Danois.

Ce troisième volume, dans lequel l'auteur se propose de présenter l'histoire de l'Irlande jusqu'en 1014, celle d'Angleterre jusqu'en 1042, avec des développements particuliers sur l'organisation du district de Danelag, n'est pas encore publié dans son entier; mais déjà la valeur de la livraison parue révèle clairement l'attrait sérieux de curiosité qu'offriront les deux autres.

Malheureusement tous ces travaux où abondent

les vues nouvelles et les rapprochements ingénieux sont écrits dans une langue qui nous est peu familière, et n'ont pu jusqu'ici être appréciés, dans notre pays, que par les comptes-rendus insérés dans les revues. Aussi avons-nous accueilli, comme une bonne fortune pour notre Société, la traduction française, faite par lui, que M. Steenstrup a bien voulu nous offrir de la première partie de son œuvre. Quel que soit le mérite des recherches relatives aux expéditions occidentales des Vikings et aux établissements des pirates danois en Angleterre et en Irlande, il est impossible de ne pas reconnaître que le fascicule consacré aux questions préliminaires nous touche de plus près et a pour nous une importance plus considérable et plus directe. Les qualités qui distinguent M. Steenstrup s'y déploient d'ailleurs en toute liberté, et permettent de se rendre compte de la méthode scientifique adoptée par l'auteur et des résultats qu'il a obtenus. Aussi croyons-nous devoir reproduire ici le jugement (1) que portait en 1877, sur ce mémoire remarquable, M. E. Beauvois, dans la *Revue historique* :

« Cette introduction, disait-il, a pour but de vider une foule de questions préliminaires que l'auteur ne pouvait laisser de côté et qu'il valait mieux traiter d'avance, pour n'avoir pas à les discuter incidemment dans le cours du

(1) *Revue historique*, t. IV, p. 424. — Cf. *Id.*, t. XII, p. 181.

« récit; il examine successivement les sources
« de l'histoire des Normands : Saxo et les tra-
« ditions populaires, Dudon de Saint-Quentin,
« Guillaume de Jumièges, Orderic Vital; la
« nationalité des Normanns, leurs noms, la
« dynastie danoise des Skjoldungs, Ragnar
« Lodbrock et ses fils, Rollon, la Normandie
« comme colonie danoise, les causes des expé-
« ditions danoises d'après les sources nationales
« et étrangères, leur armée, sa composition,
« les lois du roi Frode, les stratagèmes. Partout
« il fait preuve d'une érudition solide; mais c'est
« là son moindre mérite, la perspicacité qu'il
« déploie dans ses déductions ajoute encore à
« l'éclat du grand nom qu'il porte et qui a été
« illustré par le Cuvier du Danemark, dans
« l'étude de nombreux problèmes d'histoire na-
« turelle et d'archéologie comparée. »

Nous ne voulons rien ajouter, mais nous
avons la conviction que l'*Indledning i Norman-
nertiden*, sous sa forme française, trouvera en
Normandie le succès sérieux qu'elle a déjà
conquis en Angleterre et en Allemagne.

Caen, le 20 juin 1880.

*Le Secrétaire de la Société des Antiquaires
de Normandie,*

E. DE BEAUREPAIRE.

I.

SOURCES DE L'HISTOIRE DES NORMANDS.

SOMMAIRE : L'histoire des Normands se lit dans l'histoire de tous les peuples avec lesquels ils étaient en guerre. — Il faut consulter les chroniques contemporaines. — Les Sagas d'Islande sont d'une date trop récente pour ne pas être consultés avec réserve.

Les féroces et intrépides guerriers que les pays scandinaves, depuis le commencement du IX^e siècle, envoyaient en expédition à l'étranger pour piller et conquérir, n'ont épargné que quelques-uns des peuples de l'Europe. Les océans aussi bien que les rivières, transportaient leurs navires qui semaient partout la ruine. Cette idée chez les peuples du moyen âge que l'Europe était une île immense, dont les rives de l'Est étaient baignées par un détroit long et resserré qui s'étendait de la Mer Noire jusqu'à la Baltique, — cette idée devint presque une réalité pour les Normands, quand, partant en expédition sur leurs nombreux vaisseaux par les rivières de la Russie jusqu'à la Mer Noire, ils continuaient leur course à travers le Bosphore jusqu'à la Méditerranée. Leurs compatriotes avaient déjà abordé aux rives occidentales de cette mer ; ils avaient bravé les flots de l'Atlantique et s'étaient aventurés à travers le

détroit de Gibraltar ; de sorte que toute l'Europe fut comme assiégée par leurs flottes. Les Allemands et les Français, les Anglo-Saxons et les Irlandais, les Arabes et les Lombards, les Finnois et les Slaves, les Khazares et les Baskires, les Bulgares et les Grecs — tous eurent à se mesurer avec « la rage des Normands. »

Il est donc presque impossible de parler en général des sources de l'histoire des Normands. Ces sources sont dispersées dans le monde entier. Les Normands eux-mêmes ne conservaient aucune relation de leurs conquêtes. On ne peut donc trouver de renseignements sur les expéditions des Vikings que dans les ouvrages des annalistes et des chroniqueurs, qui traitent de l'histoire de leurs ennemis dans cette période. Mais énumérer ces ouvrages ce serait écrire une partie de l'histoire de l'Europe. On ne pourrait même obtenir qu'un simple canevas en recueillant les fragments des annales et des chroniques, où il est question des Normands, car les Normands passaient rarement comme l'orage ; leurs expéditions laissaient presque toujours des traces profondes, et dans plusieurs pays suscitaient une ère nouvelle avec un nouveau caractère (1). Pour bien comprendre cette influence que seules les qualités des conquérants rendaient possible, il est encore important d'étudier beaucoup de sources,

(1) Kruse, dans son « *Chronicon Nortmannorum, Hamburgi et Gothæ*, 1851 » nous a donné un recueil de toutes ces sources. Les causes que nous venons d'énumérer, ainsi que le défaut de critique de l'auteur ont rendu cet ouvrage sans importance pour les études relatives aux Normands.

où les Normands ne sont pas nommés et, par suite, d'approfondir l'histoire des différents pays.

Je commence cependant mes recherches par quelques études sur les sources, d'abord pour rendre compte de la méthode que j'ai suivie et que je regarde comme la meilleure dans l'analyse de l'histoire de ces peuples, puis pour appeler l'attention sur plusieurs sources principales.

J'ai l'intention d'étudier les Normands, autant que possible, d'après les sources les plus contemporaines; on a, je crois, beaucoup trop usé jusqu'ici des sources d'un temps beaucoup plus moderne ou beaucoup plus reculé que l'époque des Vikings. On invoque, par exemple, bien souvent la *Germanie* de Tacite. Cet auteur vivait et écrivait environ l'an 98 après Jésus-Christ, et les expéditions des Normands eurent lieu au IX^e siècle et dans les siècles suivants. L'œuvre de Tacite a naturellement beaucoup de valeur comme source première de l'histoire des peuples germaniques ou gothiques, ainsi que nous disons, en Danemark; mais sept siècles constituent un laps de temps assez long et peuvent amener beaucoup de changements. D'ailleurs, on doit se rappeler que le temps des Vikings éclate comme une nouvelle période pour les peuples du Nord. Vers l'an 800, ils paraissent pour la première fois dans l'histoire universelle, et pendant un siècle nous les trouvons conquérants dans toute l'Europe. Il serait absurde de ne pas reconnaître que cette époque a dû être précédée par un long développement intérieur, caché pour nous, qui a transformé ce peuple dont l'influence devint universelle.

On voit généralement les Sagas du Nord employés comme source principale pour éclaircir le temps des Normands et les mœurs des conquérants. On sait que les Sagas sont presque tous écrits ou rédigés au XIII^e siècle, quatre cents ans après l'apparition des Normands. On pourrait avoir la plus grande confiance dans le pouvoir des rapporteurs des Sagas pour conserver la tradition, et reconnaître toutefois que ce grand espace de temps doit nous laisser des scrupules, surtout si nous nous rappelons qu'un nouvel âge a passé avec une religion et des mœurs nouvelles, et que la tradition s'est transmise par un nombre infini de personnes, sous l'influence de ces temps et de ces mœurs. Du reste, il est encore dangereux à un autre égard de se servir des Sagas. Ils viennent presque tous d'Islande ou de Norwège. Or, les Norwégiens n'ont pas du tout joué le rôle principal dans les expéditions des Normands. Les grandes armées qui faisaient la guerre contre les Francs au IX^e siècle, venaient principalement du Danemark. De même, aucune des grandes conquêtes n'est due aux Norwégiens; ce sont les Suédois qui se rendirent maîtres de la Russie, et ce sont les Danois qui conquièrent d'abord la Normandie, puis l'Angleterre, et enfin l'Italie méridionale. Toutefois, les conquêtes en Irlande et en Écosse, et la colonisation du nord de l'Angleterre, furent dues presque exclusivement aux Norwégiens. M. Worsaae a déjà admis (1) et motivé cette distribution des rôles entre

(1) Worsaae Minder om de Danske og Nordmændene i England 1851 (Traduction anglaise : An account of the Danes and

les différentes nations; j'essayerai dans cet ouvrage de démontrer le même fait en apportant de nouvelles preuves. Cet état de choses est bien naturel, car cette masse de guerriers et de conquérants dont la Norwége était peuplée avait trouvé une sphère d'activité, non-seulement dans les pays que nous venons de nommer, mais encore dans les Iles-Britanniques, en Islande, en Groenland et dans les îles de l'Atlantique. Il suit encore de là que les Sagas du Nord nous ont donné des biographies des pirates en guerre contre les petites nations qui ne faisaient que peu de résistance, et où l'attaque ne nécessitait qu'un seul vaisseau ou une très-petite flotte servie par une troupe peu nombreuse et non pas par des milliers de guerriers.

Rappelons-nous aussi que les nations scandinaves, malgré leur communauté de race, de religion et de mœurs, différaient en plusieurs points essentiels : effet non surprenant des différences de climat, de la position géographique ainsi que de l'influence beaucoup plus grande à laquelle le Danemark était exposé de la part des pays de l'Ouest, du Sud et de l'Est. La législation de ces pays a offert la même diversité que celle que nous rencontrons au XIII^e siècle, entre le droit de la Suède et celui du Danemark d'un côté, et le droit norvégien-islandais de l'autre; et encore entre les lois de la Suède et celles du Danemark — Je crois donc qu'il faut invoquer, avec une

Norwegians in England; traduction allemande : Die Dænen und Nordmænner in England). — Den Danske Erobring af England og Normandiet 1863.

certaine prudence, les Sagas comme sources de l'histoire du temps des Normands. Quant à Saxo le grammairien, le cas est un peu différent. Il n'est pas antérieur aux auteurs des Sagas, mais il a conservé tant de traditions sur les Vikings danois et sur les grandes conquêtes, qu'il devient une source importante. Cependant l'interprétation de Saxo offre tant de particularités que je me réserve de m'occuper de son ouvrage d'une manière toute spéciale.

Mon plan est de retracer le temps des Normands, surtout d'après les récits étrangers, contemporains ou non, mais pas trop postérieurs. Il sera aussi, je crois, très-utile de poursuivre le développement de la civilisation des Normands dans les différents pays, et d'examiner les traces que les Normands fixés à l'étranger ont laissées de leurs anciennes coutumes et de leurs anciennes mœurs. Naturellement, dans cet ordre d'idées, les récits du Nord et spécialement Saxo entrent en considération.

Nous observons en outre combien il est utile pour peindre les Normands d'étudier l'histoire de la Normandie. Notons ici trois points de la plus grande importance : d'abord le pays a été colonisé presque uniquement par un seul peuple du Nord, par les Danois ; il nous présente une colonisation réelle, et non pas une occupation par une race dominante ; enfin d'excellents auteurs ont écrit des ouvrages sur l'histoire de la Normandie, dès les premiers siècles qui suivirent la conquête.

Voici les causes qui me font invoquer bien souvent comme preuve l'histoire de la Normandie.

II.

SAXO LE GRAMMAIRIEN ET LES TRADITIONS MYTHIQUES.

SOMMAIRE : Saxo puise presque uniquement dans les traditions populaires. — Il ne connaît ni le nom des Normands, ni l'époque normande. — Il croit que les Danois ont fait des expéditions contre les pays de l'Ouest et les ont conquis dès la plus haute antiquité. — Une grande partie de ces exploits appartiennent à l'époque normande, et Saxo les a déplacés. Recherches sur quelques traditions normandes pour montrer comment les traditions passent de lieu en lieu, de personne à personne.

Saxo le grammairien, père de l'historiographie danoise, clerc de l'illustre évêque Absalon, termina son grand ouvrage dans les premières années du XIII^e siècle. Saxo suivait comme seule source la tradition populaire telle qu'elle existait parmi les bourgeois, les paysans, le clergé et la noblesse. Il se fit dicter les souvenirs historiques qui survivaient encore dans les classes populaires, il faut même qu'il ait dédaigné les manuscrits s'ils ne regardaient pas l'antiquité grecque ou romaine — car il connaît fort peu des sources écrites et presque rien des sources de l'étranger. Maintenant, on se rend compte des difficultés de l'écrivain qui veut faire l'histoire de son

pays depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque contemporaine, en ne suivant que les traditions du peuple. Il est dans la même situation que l'homme qui, restant sur la même place, et regardant un paysage étendu, doit en faire la description topographique exacte. Le caractère général de la contrée, si elle est riche ou pauvre, si elle est uniforme ou variée, nue ou couverte de bois, s'il y a des montagnes ou des vallées, il nous décrira tout cela facilement, mais il se trompera dans les détails. Il aura surtout de grandes difficultés à fixer les distances qui le séparent des différents points, et celle de ces points entre eux, comme par exemple s'il s'agit de calculer si cette montagne au sud et ce lac au nord sont à la même distance. Et plus un point est éloigné de lui, plus sa description courra le risque d'être fausse.

Et, de même que l'œil de l'observateur de la nature s'exerce à déterminer les distances dans l'espace, de même, chez l'historien, la pensée s'exerce à fixer les périodes dans le temps. Il se trompe rarement dans l'ensemble de sa description; la volonté et les facultés du peuple, ses croyances et ses mœurs, ses idées et toute sa manière de vivre, il saura les peindre, — et à cet égard l'histoire de Saxo a toujours été l'objet des plus grands éloges. Mais la tradition populaire ne conserve pas les indications d'années qui n'offrent que peu de charme à la mémoire; l'historien, qui écrit suivant les traditions, perd ainsi tout moyen pour fixer les distances du temps. Les événements se déplacent, le fait contemporain avance, le fait postérieur recule. Et plus on rétrograde dans le passé, plus les erreurs s'accumulent; ces erreurs

qui d'abord ne touchent qu'à des années, finissent par embrasser des siècles ou des milliers d'années, et dans la haute antiquité toutes les lignes s'effacent.

Tel est précisément le cas de Saxo. On a très-souvent indiqué combien de méprises et de déplacements de faits il commet déjà dans sa description d'une époque aussi proche que celle de Kanut le Grand, ou dans son récit de Suenon à la Barbe-Fourchue, ou de Harald à la Dent-Bleue. Enfin, comment Saxo raconte-t-il les temps encore plus reculés où la critique est privée de tout moyen pour le contrôler ?

Qu'est-ce que Saxo nous raconte des expéditions des Normands ?

Ma réponse semblera un peu singulière, mais j'ai la conviction qu'elle est juste et qu'elle nous servira à mieux comprendre les premiers livres de son ouvrage et de son époque mythique ; enfin la réponse nous donnera indirectement une nouvelle source pour l'histoire des Normands.

Saxo ne connaît pas du tout l'époque des Normands. Les Danois, au IX^e siècle, entrent dans une nouvelle époque de développement intérieur et dans de nouveaux rapports à l'étranger, il n'en sait rien. Saxo croit que les Danois, dès une époque remontant à la plus haute antiquité, ont remporté des victoires et fait des conquêtes pareilles à celle de l'époque normande. Il ne suffit pas, pour analyser Saxo, de dire comme M. Depping (1) : « Au reste, Saxo ne s'occupe

(1) Depping, *Histoire des expéditions maritimes des Normands* nouv. édit., p. 386.

guère des pirates normands et ne les nomme presque jamais », car le fait est qu'il ne les nomme pas du tout. Les « Normanni » ne sont pour lui que les habitants de la Normandie au XI^e siècle (1) et les Norwégiens (2). Saxo ne dit pas une seule fois que les étrangers appelaient Normands les Vikings du Nord et surtout du Danemark. Il ignore la prière des peuples du Sud : *Libera nos a furore Normannorum!* Saxo n'a donc pas entendu parler de cette dénomination, ou s'il en a entendu parler, il a cru que ce nom désignait les Norwégiens; c'est pourquoi il a omis le récit de leurs faits dans son histoire danoise. Ces deux circonstances que Saxo ne connaît ni le nom des Normands, ni l'époque normande, sont d'une grande importance pour le comprendre. Nous devons étudier à fond cette singularité de l'ouvrage de Saxo.

Il sera d'abord nécessaire de fixer le commencement de l'époque des Normands, suivant les sources authentiques des pays attaqués par les Vikings, dont l'histoire certaine remonte à plusieurs siècles avant la nôtre. Les chroniques de l'Angleterre, de l'Irlande, de l'Allemagne, de la France et de l'Espagne, telles sont les sources que nous devons consulter. Nous y trouvons les récits suivants sur les invasions des habitants du Nord dans l'ouest de l'Europe. Les Jutes ont pris part à la conquête de

(1) Saxo, éd. Müller, p. 55 (Guillaume le Bâtard, « *Normannorum dux* »), p. 512, 536 (*Normannia* : la Normandie).

(2) Saxo, p. 192, 246, 269, 351, 392. Mais le plus souvent il les appelle « *Norvagienses* »

l'Angleterre , au V^e et au VI^e siècle , avec les Angles et les Saxons ; au moins on sait qu'au VII^e siècle , il y avait des Jutes à Wight (1). Suivant Grégoire de Tours (III, ch. III) , le roi danois Chochilaic (Hugleikr), le Hygelac de la chanson de Beowulf , dans une expédition en Gaule , a succombé sur ses rives sous le glaive de Theudebert , fils du roi Theuderic. — On peut enfin supposer que les peuples scandinaves ont pris part à quelques pillages des Saxons sur les côtes de la Manche et de la mer du Nord , mais c'est une hypothèse assez vague.

Abstraction faite de ces récits , toutes les sources de l'Étranger sont d'accord pour admettre que les invasions des Normands commencèrent environ huit cents ans après Jésus-Christ. Les annales allemandes et franques font , pour la première fois , mention des invasions en Frisonie en 810 (2). Nous trouvons dans la chronique anglo-saxonne que les Normands ont fait une attaque sur les côtes de Wessex , vers 787 ; c'étaient « les premiers vaisseaux montés par des hommes danois » qui abordaient en Angleterre. Dans la chronique de Wales « *The gwentian Chronicle* » , nous trouvons que les païens noirs venaient « pour la première fois » combattre les Kymrois en 795 (3) ; cette même année , nous les trouvons aussi pour la première fois en Irlande. En 844 , ils s'aventurèrent jusqu'en Espagne , où ils étaient « inconnus

(1) Beda, IV, 16, *Chron. angl.-saxon.*, 534, 686.

(2) Pertz , *Scriptores rerum Germanicarum*, I , 195-197 , 309, 354 ; II , 258, 614.

(3) Voir Dr Todd , *The war of the gaedhil with the gaill*, p. XXXIII.

jusque - là (1). » Ainsi, les sources sérieuses de l'ouest de l'Europe sont d'accord pour affirmer que les expéditions des Normands commencèrent environ huit cents ans après Jésus-Christ.

Étudions maintenant les sources scandinaves, relatives à l'époque antérieure à 800. Nous n'en avons que deux : *Ynglingasaga*, le premier Saga dans l'histoire Heimskringla de Snorre, et Saxo. *Ynglingasaga* sait très-peu sur les rapports avec l'étranger. Nous y lisons que les Suédois, les Norwégiens et les Danois se font la guerre entre eux et quelquefois se lèvent contre les Finnois et les Estoniens; une fois même (ch. xxxii) on parle d'un pillage sur les côtes de la Saxe. Dans le chapitre xlv, il est fait mention de la tradition sur Ivar Vidfadme (Ivar, qui embrasse des pays étendus), l'illustre héros qui conquiert les pays scandinaves, une grande partie de la Saxe, toutes les contrées orientales et le cinquième de l'Angleterre. Cette tradition reste malheureusement isolée; elle ne nous dit pas un seul mot de sa manière de conquérir; ni Saxo, ni les annales danoises ne connaissent ce roi, bien qu'il fût originaire de la Scanie, province du Danemark.

Saxo nous fait un tableau tout différent. Il raconte que, dès la plus haute antiquité, le roi de Danemark, Frode I, a vaincu les Bretons et les Écossais et qu'il a remonté le Rhin avec sa flotte jusqu'au cœur de

(1) Dozy, *Recherches sur l'histoire politique et littéraire de l'Espagne pendant le moyen-âge*, vol. II; Kunik, *Die Berufung der schwedischen Rodsen*, II, 285 et suiv.

l'Allemagne (p. 74-75). Au temps du roi Rørik, le prince Hamlet a combattu les Bretons (p. 160). Le roi Frode III, le Pacifique, était un conquérant hors ligne ; après avoir fait la guerre aux Hunois, aux Vendes, aux Saxons, aux Finnois et aux Bjarmoïis, aux Bretons et aux Irlandais, il devint maître d'un royaume si vaste qu'il s'étendait sur toute la Russie et à l'Ouest jusqu'au Rhin (p. 241). Harald Hildetand au VIII^e siècle conquit le pays des Slaves, l'Aquitaine et la Northumbrie (p. 366). Saxo parle aussi de nombreuses expéditions en Irlande dès les temps les plus reculés.

Pour en finir, suivant Saxo, les Danois n'ont pas seulement fait la guerre aux pays de l'Ouest et du Sud pendant toute l'antiquité ; ils y conquéraient même des royaumes auxquels ils donnaient des lois, des mœurs et des coutumes scandinaves.

Comment expliquer cette contradiction entre les sources de l'étranger et Saxo ? Même Ynglingasaga l'abandonne. Il est très-facile de regarder comme des fables pures les traditions de Saxo, mais cela ne résout pas la question. Saxo n'est pas soupçonné d'avoir falsifié ces récits ; il nous communique les traditions comme il les a trouvées ; mais il les coordonne et les combine. Et si elles ont l'apparence de fables, la fable n'est très-souvent, comme l'a dit Michel Servan, qu'une histoire méconnue. C'est le propre de la critique de découvrir le grain de vérité que la fable ou la fausse tradition peut conserver. La solution de cette question nous semble très-simple ; notre historien a assigné de fausses dates aux traditions qu'il a recueillies.

Il faut d'abord se rappeler ce que nous venons de prouver, que Saxo ne connaît ni les noms, ni l'époque des Normands. Or, il est bien certain que le Danemark a possédé un riche trésor de traditions et de poésies du temps des Vikings. Saxo s'efforce de faire une dynastie complète de tous ces rois dont il a entendu les grands exploits; et il arrive à placer beaucoup de ces traditions qui regardent l'époque des Normands dans la haute antiquité. Lui, ou la tradition populaire avant lui, ont attribué de bonne foi aux rois de Danemark des exploits et des conquêtes racontés sur les Vikings; ils les ont donnés à des rois Danois qui portaient le même nom; ils ont même peut-être placé des rois de mer (søkonger) célèbres, dans la série des rois du Danemark. En admettant cette hypothèse, nous pouvons comprendre comment il arrive que ces expéditions se font de la même manière et avec le même art militaire, dans la haute antiquité et dans le IX^e siècle.

Je me contenterai ici de démontrer qu'il y a raison de penser que Saxo a déplacé ces conquêtes pour les mettre à une époque, où les pays étrangers, d'après des sources solides, étaient en paix. Il reste au savant à prouver, dans chaque cas, qu'un tel déplacement a eu lieu et à montrer où doit être rangé le fait en question; j'espère arriver à mettre à nu plusieurs de ces erreurs dans les études suivantes.

Je ne touche ici qu'à un seul fait. Comment peut-on expliquer que, suivant Saxo, les Danois et les Norwégiens pendant toute l'antiquité ont fait des in-

vasions continuelles en Irlande ? Nous y trouvons le célèbre Viking Hagen ; la « Skjoldmœ » (fille au bouclier) norvégienne , Russila , y envoie ses camarades et ses guerriers . Le roi de Norwège Ring s'y livre à la piraterie ; Frode III combat le roi d'Irlande Kervil (1). Saxo , très-probablement , a fait remonter à la haute antiquité des scènes de la piraterie du IX^e et du X^e siècle ; car précisément à cette époque l'Irlande était inondée de ces petites flottes de guerriers scandinaves et surtout norvégiennes sous la conduite des rois maritimes . Aussi Saxo décrit-il les Irlandais exactement tels qu'ils étaient au IX^e siècle (2). — Le roi Kervil est sans doute le roi Cearbhall , qui était en guerre contre les Vikings au IX^e siècle , et les sources irlandaises parlent , comme Saxo , d'un Viking Agond ou Haconn (3). — Mais Russila , est-ce que je dois l'ôter aussi du domaine de la fable ? A vrai dire , je lui trouve aussi des rapports avec le temps des Normands . On a tort de croire que « les filles au bouclier » , ces amazones du Nord , ne soient que des figures mythiques ; on les trouve encore dans les temps historiques comme des personnages dont l'existence est tout à fait prouvée , ainsi que je le démontrerai par ce qui va suivre . Il est même remarquable qu'une flotte scandinave qui vient en Irlande au milieu du X^e siècle , est commandée par « Inghen Ruaidh » , patois gaélique qui signifie « la fille

(1) V. Saxo , p. 178 , 279 , 347 , 365 , 393-96 , 404 .

(2) Saxo , p. 254 , et Mülleri *notæ uberiores* ; Giraldus Cambrensis , *Topographia* , c. x ; *Hibernia expugnata* , c. xxxvi .

(3) Saxo , p. 254 , *Chronicon Scotorum* (éd. Hennessy) , p. 147 ; *The war of the Gaedhil with the Gaill* , p. 27 .

rouge » ou « la fille aux cheveux rouges » ; il est relaté dans la même chronique que les deux fils de « la fille rouge » sont morts dans le combat.

Ayant prouvé que la tradition sur une vierge pirate du X^e siècle a pu se présenter à la mémoire de Saxo, nous pouvons nous arrêter là ; nous renonçons à démontrer l'identité de ces deux personnes, qui, du reste, n'est pas invraisemblable. Saxo l'appelle en effet *Rusla virgo* ou *Rusila virgo* ; et dans le latin du moyen âge *russulus* veut dire rougeâtre, *russeolus* tirant sur le rouge, et *rutilus*, rouge ; ainsi *Russila* ou *Rutila virgo* devient absolument le même que Inghen Ruaidh (4).

(4) Ajoutons un autre trait. La *Chronique irlandaise* parle ainsi des contemporains de Inghen Ruaidh : « There came there, also the fleet of *Oiberd*, and the fleet of *Oduinn*, and the fleet of *Griffin*, and the fleet of *Snuatgar*, and the fleet of *Lagmann*, and the fleet of *Erolf*, and the fleet of *Sitruic*, and the fleet of *Buidnin*, and the fleet of *Birndin*, and the fleet of *Liagrislach*, and the fleet of *Toirberdach*, and the fleet of *Eoan Barun*, and the fleet of *Milid Buu*, and the fleet of *Suimin*, and the fleet of *Suainin*, and lastly the fleet of *Inghen Ruaidh*. » Le texte semble cacher un vers avec des rimes et des allitérations. On peut avec deux déplacements en faire un, tel :

Oiberd, Oduinn,
» Griffin,
Snuatgar, Sitriuc,
Erolf, Lagmann,
Buidnin, Birndin,
Liagrislach, Toirberdach,
Eoan Barun, Milid Buu,
Suimin, Suainin,
Inghen Ruaidh.

Saxo nous donne les noms des camarades et des guerriers

Avant de finir ces études sur l'histoire de Saxo, nous allons faire quelques recherches pour mieux faire comprendre comment ces traditions populaires passent d'un lieu à un autre, d'un héros à un autre héros, d'une époque à une autre époque. Citons, par exemple, quelques traditions bien connues sur les ruses de guerre normandes. On les trouve dans toute l'Europe, où les Normands ont porté les armes. On les raconte à la côte de la Baltique, elles passent par la Russie, à Bysance et en Grèce ; on les retrouve en Italie, en Normandie, en Angleterre, en Irlande. Elles sont des traces caractéristiques des expéditions des Normands, — mais l'historien ne doit pas se contenter d'avoir observé ce fait ; il doit soumettre ces traditions à un examen critique : car, en réalité, ces ruses sont bien fatales aux récits auxquels elles s'attachent. Comme la ruse se retrouve encore cinq ou six fois ailleurs, elle discrédite complètement l'autorité du récit.

Je parlerai ici de deux de ces ruses : *l'enterrement feint* et *les moineaux qui allument l'incendie dans la ville assiégée*.

de Rusila, p. 178 : Quinque ejus complices Broddonem, Bildum, Bugonem, Fanningum et Gunholmum, quorum pater Fyn extitit ; p. 396 : promptissimi Ruslæ milites ... Thorias et Bero. Le rythme est ici :

Brodir, Bildr,
Bero, Bugr,
Fanningr, Gunholmr,
(Finns synir),
Thorias, Rusila.

Il y a des ressemblances entre quelques-uns de ces noms.

L'enterrement feint se trouve dans les sources suivantes :

1° Saxo (p. 66) nous raconte que le roi Frode, assiégeant la ville de Pleskov (en Russie), et ne pouvant la conquérir, se fit passer pour mort et commanda à ses guerriers de faire ses funérailles ; les assiégés, voyant la tristesse des ennemis, négligèrent la défense, et la ville fut prise.

2° Suivant Saxo (p. 79) le même roi conquist la ville de Londres par une ruse semblable.

3° Le célèbre Viking Hasting se sert de la même ruse pour conquérir la ville de Luna, dans la baie de Genoa (Voir Dudo, éd. Lair, p. 132-135 ; Guill. Gemmet, I, ch. ix-xi ; Wace, *Roman de Rou*, I, p. 24-35 ; Benoit, *Chronique*, I).

4° Harald Haardraade, au commencement du XI^e siècle, conquist un castel dans la Sicile par le même stratagème (Snorre, Heimskringla, *Le Saga* de Harald Haardraade, ch. x).

5° Robert Guiscard, suivant Guillaume de La Poule (*Muratori, Scriptores*, V, 261), s'en sert devant une forteresse de l'Italie méridionale.

6° Otto de Freising (I, ch. xxxiii) nous raconte que le roi de Sicile Roger I, usa de cette ruse pour conquérir le château Gurfol, en Grèce.

7° L'empereur Frédéric II, normand par sa mère, se rend maître du monastère de Monte Cassino de la même manière (Mathieu de Paris, éd. Watts, p. 488).

Le stratagème des moineaux, se trouve dans les chroniques suivantes.

1. Saxo (p. 41) raconte que le roi Hadding, assiégeant Duna, prit au piège des oiseaux, qui

perchaient sous les toits de la ville ; il attacha à leurs ailes des éponges allumées ; ceux-ci s'envolèrent et mirent le feu à la ville qui ne tarda pas à tomber en son pouvoir.

2. Suivant Saxo (p. 180.) Fridlev conquiert ainsi Dublin.

3. Suivant Nestor , Olga , la reine normande de la Russie , conquiert la ville d'Iskorostie dans le pays des Drevliens par la même ruse (*Chronique de Nestor*, trad. par L. Paris, I, p. 78).

4. Un certain Gurmund a employé cette ruse pour prendre la ville de Cirecester , à la fin du VI^e siècle. Les sources sont Geffroi de Monmouth , *Vita Merlini*, XI, 8 ; Wace, *Roman de Brut*, v. 13,949 ; et suiv. (II, 242 et suiv.) ; Geffrei Gaimard, v. 855 et suiv. ; *Mon. Hist. Brit.*, I, 775 , Giraldus Cambrensis , *Topographia Hiberniæ*, ch. xxxix.

5. Harald Haardraade se sert de ce stratagème pour prendre une forteresse en Sicile (Saga de Harald Haardraade ; ch. vi). Les récits dans le Saga de Harald Haardraade nous semblent d'abord très-sujets à caution. Nous y lisons que le roi Harald a conquis quatre forteresses de la Sicile , chacune par une ruse différente ; on nous présente ainsi un recueil complet des ruses normandes. Il pourrait sembler presque injurieux d'attacher à un héros aussi ingénieux que Harald des stratagèmes si bien connus au XI^e siècle. Aussi le Saga ignore-t-il les noms de toutes ces forteresses ; il permet dans la Sicile musulmane aux prêtres et aux moines de recevoir le cortège funèbre , qui mène à la ville le corps du prince décédé ; et il fait incendier contre toute vraisemblance au moyen

des moineaux une ville de Sicile avec ses maisons et ses toits en pierre.

Ces traditions ne se trouvent certainement pas à leur place et il est très-remarquable que les sources de Snorre (les Sagas Morkinskinna et Fagerskinna) parlent de « Vikings » au lieu de parler de l'armée grecque sous le commandement de Harald.

Il existe parmi les récits mentionnés une tradition qui possède toute vraisemblance ; c'est celle de Dudon sur la conquête de Luna. Il est certain que Hasting et les Normands, en 860, conquirent et saccagèrent « Pise et d'autres villes » (*voir Annales Bertiani*) ; la ruse employée nous est déjà racontée par Dudon (environ 1000) et après lui généralement de la même manière par beaucoup d'auteurs qui n'y ajoutent que quelques traits. Le récit sur Luna est écrit avant tous les autres, et, enfin, il est à noter qu'en réalité, les Normands furent dupés la ville n'étant pas Rome comme ils l'avaient supposé.

Il est assez singulier que Saxo ne connaisse pas la conquête de Luna ; mais il sait qu'on a conquis par le même stratagème la ville de Londres. Or, c'est un fait prouvé que les traditions, surtout si elles sont amusantes ou curieuses, s'attachent facilement là où une ressemblance de nom les provoque ; ainsi chez nous la tradition célèbre sur l'amour de Hagbart et Signe s'est liée à une vingtaine de lieux de la Scandinavie, où un nom de lieu rappelait des noms de l'histoire des deux amants. Il est très-naturel de supposer que Saxo, ou la tradition populaire avant lui, a confondu *Luna* avec *Lundonia*, en danois *Lunaborg* et *Lundunaborg*. Le fait devient

presque évident quand nous lisons dans Saxo, que Hadding se sert du stratagème des moineaux devant *Duna* et Fridlev devant *Duflina*, où *Dynaborg* est confondu avec *Dyflinaborg*. Certainement cette ruse n'a jamais été employée devant Dublin, les sources d'Irlande l'ignorent, et l'historien gaélique, Giraldus Cambrensis, la raconte en parlant de la conquête de Cirecester. Mais Giraldus se trompe en plaçant Gurmundus au VI^e siècle au lieu du IX^e (1), car ce Gurmund, que les sources appellent l'Africain, n'est certainement autre que Hasting qui revenait de son expédition d'Afrique (2) et d'Italie. Quelques sources lui donnent même ce double nom (3). Or, le stratagème des moineaux, suivant Saxo, est inventé par *Hadding*; il l'appelle même lorsqu'il est question de cette ruse pour la seconde fois « *Hadingiani acuminis ingenium* »; enfin *Hasting* n'est qu'une forme non scandinave du nom *Hadding* (4); — voilà comment les ressemblances des noms de lieux et de personnes font doubler et multiplier les diverses traditions jusqu'à ce qu'on les voie

(1) V. Lappenberg, *Geschichte von England*, II, 234.

(2) V. plus bas le chapitre sur Regner Lodbrog.

(3) Duchesne, *Historiæ Normannorum scriptores*, 32. Iste Alstagnus vulgo Gurmundus verso nomine solet nominari. Martène, *Scriptores*, V, 969 : Hastingus qui Gurmundus a populo vocabatur. Cf. Lair dans les *Mém. de la Société des Antiquaires de Normandie*, XXIII, 44-45. Pertz, *Scriptores*, IX, 378.

(4) M. Konrad Gislason (dans *Nestor*, traduit par C.-W. Smith, p. 323) en parlant du nom normanno-russe Jastjag suppose qu'il est le même que Haddingr, qui vient de haddr (cheveux). « Envisagés au point de vue gothique les deux mots seraient sans doute Hazds et Hazdings. »

se rattachant l'une à l'autre comme des perles à un fil ! Il n'y a pas de raison de supposer que ces stratagèmes, qui ne regardent pas des villes scandinaves, mais bien les villes de Londres, de Dublin, de Pleskov et de Dyna appartiennent à une autre époque que celle des Vikings ; l'attribution par Saxo de ces traditions à des rois célèbres, surtout à Frode, est née de son désir bien connu de réunir tous les exploits possibles sur la tête des rois illustres.

Nous ne pousserons pas ces recherches plus loin. Nous faisons seulement observer qu'on peut rejeter encore plusieurs des récits auxquels nous avons fait allusion ; — comment, par exemple, croire que les moines du Mont-Cassin, parmi lesquels se trouvaient déjà plusieurs historiens normands, auraient été trompés au XIII^e siècle par une ruse aussi connue que celle de l'enterrement feint ! Aussi le récit de Mathieu Paris n'est, croyons-nous, confirmé par aucune autre source.

III.

NOMS DES PEUPLES NORMANDS.

SOMMAIRE. — On doit, pour trouver le vrai nom des Vikings, distinguer rigoureusement entre les sources des différents pays et des différents temps. La dénomination propre dans le Sud était Normanni. On y comprend les Danois et les Suédois, non les Norvégiens. Dani n'est pas un nom collectif pour les peuples scandinaves. En Angleterre Dani est la seule dénomination des Vikings, et comprend les habitants du Danemark. Les Lochlanns, les Dubhgalls et les Finngalls, en Irlande. Les Russes.

Par lung tems è par lung aage,
Et par muement de langage,
Ont perdu lor primerains nous
Viles, citez è régions.

WACE, *Le Roman de Rou*, I, 3.

Il y a dans ces vers du *Roman de Rou* une vérité de la plus haute importance pour le savant qui fait des recherches sur l'origine des peuples qui ravaageaient l'Europe comme les Vikings. C'est un fait on ne peut plus regrettable pour la science historique que ce changement de nom qu'ont subi les peuples et les pays dans la suite des temps.

Pour éviter toutes les erreurs qui s'attachent aux recherches sur la patrie des Normands, il n'y a qu'un

seul moyen, c'est de distinguer rigoureusement entre les récits des différents pays et des différentes époques. Si l'on omet ce principe dans ses études, on se perd dans la confusion des sources. M. Depping n'a pas été heureux sous ce rapport; dans l'ouvrage de M. Maurer « die Bekehrung des norwegischen Stammes » (surtout au § 5), on trouvera des recherches beaucoup plus profondes. Je ne suis pas toujours d'accord quant aux résultats avec cet auteur, mais on ne peut nier qu'il n'ait mis la recherche en bon chemin.

Je distingue donc sévèrement entre les époques et entre le pays. Abstraction faite des Vikings en Angleterre et des récits des annales anglaises, je commence par examiner à fond les sources du Sud de la France et de l'Allemagne. Notre problème sera de trouver la dénomination des peuples du Nord au IX^e siècle dans les pays de l'Ouest de l'Europe quand les sources du Nord nous manquent. Au X^e siècle, les attaques des Vikings dans le Sud cessent, les sources scandinaves deviennent plus claires, et nous pouvons distinguer les pays d'où ils viennent et les chefs qui les commandent.

Ma première question est donc celle-ci : « *Quel est le nom propre et principal que l'on donnait aux Vikings dans les pays français et allemands ?* Il est évident que l'on doit répondre que ces Vikings étaient appelés *Normands*; c'est leur nom caractéristique. Je le prouve d'abord en montrant le nom de « Normands » comme étant celui que les annales du Sud emploient le plus, quoique le mot « Dani » s'y trouve fréquemment aussi. Puis je consulte tous les

capitulaires du IX^e siècle donnés par les rois et les empereurs des États francs dans lesquels il est souvent traité des Vikings et de la défense qu'on leur oppose. On n'y trouve que le seul nom de « Normanni », pas celui de « Dani » (1). Ce fait très-important à noter nous démontre assez clairement que le nom spécial de ces Vikings leur nom de guerre, si vous voulez, est « Normands. » Aussi la prière des peuples du Sud est : « libera nos a furore Norman-norum », et non pas « a furore Danorum. »

Il semble enfin très-certain que les Vikings ont tiré ce nom des peuples qu'ils ravageaient et non d'une appellation qu'ils s'étaient donnée eux-mêmes. De même que nous autres Danois avons donné le nom de « Normands » aux Norvégiens, les Irlandais et les Islandais les ont appelés « OEstmænd », comme les Scandinaves nomment les Irlandais « Vestmænd » et les Allemands « Sudrmænd », de même les peuples du Sud nous ont appelés « Nordmanni. » Quelques anciennes sources ont aussi compris que le vrai nom des Vikings était Dani, tandis que « Normanni » formait la dénomination que les peuples du Sud leur avaient donnée (2), mais bien souvent ils parlent aussi du nom « Normanni » comme d'origine danoise (3). Je n'ai trouvé nulle part qu'un Viking se soit appelé « Normand » lui-même.

(1) Voir Pertz, *Monumenta Legum*, t. I, où on trouve le recueil complet des capitulaires.

(2) Voir Duchesne, *Historiæ Norm. scriptores*, p. 24. Ermoldus Nigellus, l. 4.

(3) Par exemple, Guillaume de Jumièges, I, c. iv, *Roman de Rou*, I, 6.

La seconde question est celle-ci : peut-on voir dans les sources de l'étranger méridional quelle était la patrie scandinave des Vikings ? Il faut répondre que les habitants de la Norvège ne semblent pas y être compris. Les Suédois sont comptés parmi les Normands, car Eginhard dit : dans la *Vie de Charlemagne* : « Dani ac Sueones quos Nortmannos vocamus », et il mentionne « Nortmanni, qui Dani vocantur (1). » La Chronique *Gesta Caroli Imperatoris*, écrite par un moine de St-Gall, appelle les Normands « Nordostroni (2) », nom qui semble indiquer que les Vikings venaient du Danemark et des pays de la Baltique. Aussi « Dani » est une dénomination dont les sources se servent très-souvent et alternativement avec « Normanni. » Une seule fois nous entendons parler de pirates d'un pays du Nord du Skagerak : c'est une chronique aquitanienne qui nous raconte que les Wesfaldingi, en 843, pillaient Nantes (3), les autres sources appellent Normands les Vikings de cette expédition. C'est là un fait assez singulier. Que les Wesfoldingi ne soient pas les Vikings du Westfold Norvégien, de la province de Viken (à l'embouchure de Christiania Fjord), on n'en doute pas à présent. Sans doute les guerriers ont hérité du nom de leur patrie. Nous trouvons ainsi les « Westfoldingi » comme un groupe spécial des peuples du Nord, ce qu'ils étaient en

(1) Pertz, II, 449-50. On trouve souvent : « reges Nortmanniæ » pour indiquer les rois de Danemark.

(2) Pertz, II, 757-8.

(3) Pertz, I, 439-40, II, 302.

réalité, car, comme nous le disent les sources, cette province a voulu conserver une certaine indépendance au IX^e siècle. Avant l'année 842, le Westfold était une partie du royaume danois; quand, en cette même année, Reginfred et Harald montèrent sur le trône, les chefs et la population de cette province refusèrent de se soumettre; les deux rois furent obligés d'aller en expédition contre eux et d'étouffer la révolte (1).

Le résultat est donc le suivant: que Normanni dans les sources du Sud, est le nom commun des peuples du Nord et qu'il désigne notoirement les Suédois et les Danois, y compris les Westfoldingi. On pourrait y faire l'objection que les Norwégiens ne pouvaient pas être nommés autrement que Nortmanni, les formes Norici et Nortvigigenæ n'ayant paru que plus tard. Les sources du Nord ne nous montrent pas les Suédois comme prenant part aux expéditions à l'Occident, et comme le nom « Normanni » est un nom commun pour les Vikings et que les Danois semblent n'en faire qu'une part, on pourrait en conclure que les Norwégiens en formaient l'autre.

Il faut cependant observer qu'il est bien possible qu'un annaliste ait compris les Dani comme une partie de l'armée des Vikings (2), sans supposer que les Norwégiens constituassent l'autre partie, car on trouve dans l'armée des Vikings, à côté des Dani proprements dits, plusieurs noms de peuples dont

(1) Pertz, *Scriptores*, I, 197-202.

(2) Pertz, I, 408 : *Gens fortissima inter Nortmannos Danorum*.

l'annaliste a peut-être ignoré les rapports avec le nom « Dani. » Ainsi on a nommé Frisons (1), sans doute les Danois habitant les côtes de la Walcherie ou de la Frisonie; puis Marcomanni, les Danois habitant les frontières du Sud (2), enfin les Westfoldingi dont nous avons déjà parlé.

La thèse que les Norwégiens ne pouvaient être désignés autrement que par le nom commun de Normanni ne nous semble pas bien fondée. On trouve « Nordweg » déjà dans le récit sur le voyage en Norwège d'Ottar, sous Alfred le Grand, « Nordwega », dans l'Encomion Emmæ, « Norwëgon » dans Anglo-Saxon Chronicle à 1028, 1030, et « Northguegigenæ » dans Dudon (p. 282). Ces formes sont donc assez anciennes. Encore, en Danemark, on appelait les Norwégiens « Norræn » (voir l'inscription de la pierre runique de Egaa : « lantirthi kitils this nuruna »), pourquoi ne pourrait-on pas en faire un nom « Norones » ou « Norici » si en réalité on avait besoin de parler des rapports entre l'étranger et la Norwège.

On pourrait cependant faire une autre objection à ma thèse en ce qui regarde l'autre nom des Vikings au Sud — « Dani. » « Dani » serait un nom collectif des Danois, des Norwégiens et des Suédois, de sorte que quand les annales racontent des attaques des Dani, les Norwégiens y pourraient être comptés.

(1) Dudon, p. 164 (81 B) : *Frisonum quidam de gente natus, qui erat illis accreditus*. — Pertz, XIX, 506 : *Paganorum exercitus sc. Dani et Frisones. . . applicant in insula Scepeige* (855).

(2) Voir Zeuss, *Die Deutschen und die Nachbarstämme*, p. 521.

Il me semble qu'on ne peut trouver de preuves de cette confusion dans les annales. Elles se servent du nom Dani alternativement avec Nortmanni ; il est même certain qu'en parlant d'une expédition spéciale, elles font Normanni identique à Dani, mais on a tort d'en conclure que le nom « Dani » aussi en général et partout était un nom commun aux peuples du Nord ; bien que l'annaliste pût se servir indifféremment de ces noms chaque fois que l'armée n'était formée que de Danois. On ne trouve nulle part une expression comme, par exemple : « Dani inter quos fuerunt Nortmanni. » Il résulte aussi assez clairement de ce que je viens de prouver par les Capitulaires, que Normanni et non pas Dani ou Daci était le nom commun aux pirates.

Les habitants de la Norwége et de la Suède ne se sont pas appelés Danois, surtout à l'époque en question. Certainement la langue ancienne du Nord est appelée « langue danoise » commune en Islande, en Norwége et en Suède, mais c'était la propriété commune des trois nations, elle indiquait leur origine. C'est ainsi que les descendants des Anglais en Amérique parlent l'anglais (1), mais on ne trouve nulle

(1) On trouvera chez Rafn, *Antiquités de l'Orient*, introduct., p. XII et suiv., et chez Sveinbjørn Egilsson, *Lexicon poetikum antiquæ lingue septentrionalis*, préface, p. 20 et suiv., une centaine d'exemples du mot « danois » comme regardant toute la Scandinavie. Si on examine à fond toutes ces citations, on trouvera que le mot Danois, avec une signification aussi étendue, ne se dit que dans l'expression « langue danoise » (« dansk tunge ») et quelquefois sur les Scandinaves non-Danois, mais alors toujours dans la langue poétique de chansons, jamais dans la prose.

part que les autres peuples scandinaves se soient appelés mutuellement danois. Il en résulte que les Vikings qui , avec Rollon comme chef, conquièrent la Normandie , ont été des Danois, car ils répondirent , suivant Dudon , à la question « qui êtes-vous ? — « Nous sommes des Danois. » Du reste , je m'occuperai de Dudon et du nom « Dacia » employé chez lui dans mes recherches sur Rollon.

La preuve la plus décisive que les Norvégiens n'ont guère participé aux expéditions des Vikings est cependant dans ce fait qu'a démontré aussi M. Maurer à savoir que la littérature islandaise-norvégienne sur l'époque avant Harald Haarfager (872-933), quelque pauvre qu'elle puisse être, n'a pas conservé de renseignements sur des rapports entre les rois norvégiens et les princes des états francs. Si des relations de ce genre eussent existé, il serait impossible que la tradition ne s'en fût conservée ; car justement cette sorte d'événements n'échappe pas à la tradition, et les temps complètement historiques de la Norvége commencent à peine deux générations après cette époque. Je souhaite cependant qu'on étende cet argument au long règne de Harald Haarfager ; car abstraction faite de la tradition sur Ganger Rolf, qui est sans fondement, comme nous allons le prouver, nous ne trouvons pas de relations entre la Norvége, l'Allemagne ou la France.

La plupart des chefs nommés dans les annales du Sud. peuvent être reconnus comme rois danois. Déjà en l'an 810 il est dit que les Normands commirent des pillages en Frisonie , mais que leur roi Godefred n'y prenait pas part ; il s'armait pourtant

pour attaquer l'empereur Charlemagne, mais il fut assassiné bientôt après (1). En 836 on se plaint au roi Horik de l'attaque des Normands en Frisonie, mais il atteste son innocence et il soutient qu'il n'a pas consenti au pillage. En 838, il annonce qu'il a puni les chefs des pirates (2). Des annales franques racontent qu'en 854 les Normands, qui avaient exercé des ravages en France pendant vingt ans, retournèrent dans leur patrie et qu'alors eut lieu la bataille mémorable entre le roi de Danemark Horik et son parent Guttorm, où périt presque toute la maison royale (3). Bref, nous trouvons dans tout le IX^e siècle que les pirates en Allemagne et en France sont en rapport avec le Danemark et l'intérieur du royaume.

Le résultat obtenu par cette recherche est donc que « Normanni » dans l'Ouest du continent a été la dénomination principale des Vikings, que ce nom leur est donné par les peuples du Sud, mais que « Dani » n'est pas employé comme nom commun des nations scandinaves, et enfin que nulle source ne nous raconte spécialement que les Norwégiens (les Westfoldingi exceptés) aient participé aux expéditions des Vikings. Pourtant, je ne nie pas que les Norwégiens quelquefois ne puissent avoir envoyé des flottes de Vikings au continent; je dis seulement que les sources gardent le silence à ce sujet. Je ne conteste pas non plus que des guerriers de la Norwège et des navires leur appartè-

(1) Pertz, I, 197.

(2) Pertz, I, 430.

(3) Pertz, I, 369.

nant aient été incorporés à l'armée et à la flotte danoises.

Au X^e siècle, les pillages des Normands dans l'Ouest du continent cessent, et c'est seulement par la population danoise de la Normandie, que les peuples du Sud rencontrent les Scandinaves. A cette époque, il se passe aussi un fait de la plus haute importance. Les peuples du Sud découvrent qu'il y a un pays au nord du Danemark appelé « Norvegr » et que ses habitants sont appelés « Normænd. » Il en résulte naturellement que les peuples méridionaux identifient le nom le plus connu dans le Sud « Northmanni » avec « la Norwége » et ne tiennent plus aucun compte du Danemark. C'est devenu une règle surtout chez les auteurs des XII^e et XIII^e siècles. Je vais citer quelques exemples. Aimé, qui écrivait vers 1100, raconte que les Normands venaient de Nora insula (1); une chronique d'un temps plus avancé sait que les « Northmanni » appelaient la Normandie « Northmanniam, eo quod de Nortwegia egressi essent (2). » Une autre chronique nous fait connaître que les Normands venaient « ex insula Scanzia, quæ Northuega dicitur », c'est pourquoi le pays fut nommé la Normandie (3). Bref, si vraiment les sources, écrites si tard, en pouvaient témoigner, il

(1) *L'hystoire de li Normant*, p. 9 : « laquel gent premièrement habitèrent en une ysulle, qui se clamoit Nora. »

(2) *Pertz, Scriptores*, I, 536.

(3) *Genealogia ducum*, chez Duchesne, 213 : « Pyratæ Danorum ex insula Scanzia, quæ Northuega dicitur, egressi... Neustriam... vocaverunt Northmanniam eo quod ab ipsis qui ex Northuega venerant, possessa erat.

faudrait que les Danois abandonnassent leurs exploits dans le passé à ce peuple du Nord, qui avait été assez heureux pour hériter du nom de « Nortmanni. » Mais nous n'avons pas besoin de prouver par de nouveaux arguments que les données de ces sources ne se basent que sur de fausses connaissances géographiques et historiques.

Passons aux sources anglaises. Ici tout est différent. Pendant que, sur le continent, « Normands » est le nom généralement employé, on se sert en Angleterre seulement du nom « Danois. » Je ne trouve pas dans les annales ou les chroniques du IX^e siècle Nordmanni ou Nordmenn employé comme dénomination des Vikings en général. C'est assez singulier, car on croirait aisément qu'un usage du continent pourrait transmigrer facilement, de l'autre côté de la Manche, d'autant plus que le mot serait admissible aussi en Angleterre, si l'armée des Vikings principalement ou exclusivement consistait en Norvégiens. L'Anglo-Saxon Chronicle n'emploie jamais le mot Nordmenn dans le IX^e siècle ; dans le X^e, elle s'en sert pour la première fois, en 924, et alors elle y comprend les Norvégiens, pas les Danois (1). Ethelwerdus, qui écrivit vers 1000, désigne aussi par Northmanniles habitants de la Norvège (2). — Il est donc très-singulier que l'Anglo-Saxon Chronicle, en parlant de la première invasion des Vikings, en

(1) *Monumenta*, p. 382 : « And all those who dwell in Northumbria, as well English as Danes and Northmen and others.

(2) *Monumenta*, p. 502 : « Dani, Northmanni quoque et Suevi.

787, dise : — and on his dagum cuomon ærest 3 scipu Nordmanna of Hæredalande (var. Heredalande). L'interprétation de ces mots peut faire naître beaucoup de doutes. Munch comprend par Hæredaland « Hardeland ou Hardeyssel en Jutland », car de Hordaland dans la Norwége, on n'a pas encore sans doute fait des expéditions en Angleterre à cette époque. M. Maurer entend, par Hæredaland, Hørdaland, parce que les chroniques nomment aussi les navires « scipu Nordmanna. » Il me semble que justement cette désignation rend le passage très-équivoque, lorsque, comme je l'ai démontré, Nordmenn ne se trouve pas autrement comme nom des Vikings. La source n'a-t-elle pas été interpolée ainsi que cela a eu lieu plusieurs fois dans l'Anglo-Saxon Chronicle ?

Au moins, il est certain que ce n'est pas là la notice d'un contemporain. D'abord la chronique ne dit pas que cette expédition eut lieu en 787; Byrthric, roi de Wessex (784-800), épousa cette même année la fille du roi Offa, et le compilateur y ajoute ce fait que « pendant son règne » les Normands arrivèrent pour la première fois. Or, pour pouvoir indiquer cette expédition comme la première, au moins une trentaine d'années doivent s'être écoulées, car pendant le VIII^e siècle il n'y a que trois expéditions normandes en Angleterre, et même elles furent de très-petite importance, et au IX^e siècle les Vikings n'y viennent pas avant 832, 833, 835, etc. — Il y a encore plusieurs autres points à remarquer. Ainsi on voit dans l'édition de la *Chronique saxonne* par M. Thorpe qu'entre les six versions de la chro-

nique il n'y en a que trois qui donnent « of Hæredalande. »

On sait que beaucoup d'auteurs postérieurs ont basé leurs ouvrages sur la chronique, et qu'ils donnent justement les mêmes faits qu'elle. Néanmoins il n'en est aucun qui parle de ce « hæredeland », nom qui les intéresserait sans doute beaucoup s'il était une localité géographique. Ethelwerd, Florenz de Worcester, Henri de Huntingdon, Gaimar, Richard de Circester, Matthieu de Westminster, Bartholomé Cotton, parlent de cette même expédition; mais il n'en est pas un seul qui parle de Heredeland. Il me semble donc prouvé que le passage est tout à fait douteux, et que le nom doit dériver d'une fausse lecture. — J'ose dire qu'il faut lire au lieu de « comon scipu Nordmanna of heredalande » « comon scipu Nordmanna oferherian thet land » « forherian thet land » « on hergod landes » ou quelque chose d'analogue, « ils vinrent piller le pays (Cf. a. 865 : oferhergode ealle cent. 887 : thæt land forhergodan. a. 911 : on hergead foron a. 915 on hergod, etc.). On regrette une telle indication dans le passage. — Enfin Henri de Huntingdon semble indiquer que nous avons trouvé la vraie lecture, car il traduit : *venerunt Dani prædationis causa*. — On voit donc que c'est à la critique du texte et non pas à la géographie de trouver la vraie signification de Heredeland.

Comme une dernière preuve que les Norwégiens ont participé aux expéditions des Vikings en Angleterre, au IX^e siècle, M. Maurer cite quelques annalistes anglais et deux sagas du Nord — mais d'après les principes sur lesquels j'ai basé cet ou-

vrage, je ne puis pas les faire entrer en considération. Florence de Worcester et Henri de Huntingdon n'écrivaient qu'au XII^e siècle et leurs données ne témoignent pas de connaissances sérieuses. On ne saurait se fier au saga d'Olaf Trygvason, ni au saga fantastique d'Orvar Odd.

L'opinion que nous venons d'émettre est confirmée d'une manière très-caractéristique par les sources irlandaises. On sait qu'elles distinguent entre deux peuples : Dubhgaill ou païens noirs, et Finngaill, les païens blancs, et tous les savants ont supposé, ce nous semble avec raison, que les Finngaills sont les Norwégiens, les Dubhgaill les Danois. Les sources d'Irlande et de Wales parlent des conquêtes des Vikings en Angleterre, et elles nous informent qu'ils étaient Danois, voir par exemple : *Annales Ultonienses*, 866 : *prælium contra Saxones septentrionales apud Eboracum civitatem per nigros gentiles*. *Annales Cambriæ*, 866, et *Brut y Tywysogion*, 866 : *Urbs Ebraïc vastata est; id est cat Dubgint* (1). *Ann. Ultonienses*, 892 : *prælium contra alienigenos nigros a Saxonis gestum in quo deletus est exercitus ingens*.

Je ne nie cependant pas que la Norwège ait envoyé souvent, et même en nombre assez considérable, des guerriers à l'armée de Vikings en Angleterre, comme je ne l'ai pas nié dans mes recherches sur l'expédition du continent. — M. Maurer a appelé

(1) M. Williams ab Ithel, dans ses éditions de ces deux chroniques, dans « *Rerum Britannicarum scriptores* », a mal compris ces mots comme indiquant le lieu de bataille.

l'attention sur cette désignation de rang dans l'armée danoise « hold » qui se trouve dans les sources anglo-saxonnes et qui, probablement, est le même que le norvégien « hœldr », le grand paysan propriétaire ; un tel nom ne s'est pas encore trouvé en Danemark, je crois, et nous avons donc ici peut-être une trace des Norvégiens dans l'armée. Du reste, ce nom ne se trouve qu'à partir de l'année 905, 910, et il est incontestable que des armées norvégiennes pillaient l'Angleterre au X^e siècle.

Examinons le nom des Normands dans les *Annales irlandaises*. Elles les appellent très-souvent Lochlannach ou Lochlann et leur patrie Lochlann. Dr. O'Brien le comprend dans son dictionnaire comme la patrie de l'un et l'autre peuple, les païens blancs et les païens noirs. Dr. Todd en convient et il dit avec raison que Lochlannach le plus souvent signifie les Norvégiens. Quelquefois les Lochlannach sont même en guerre contre les Daunites, il n'y a donc pas de doute qu'alors les premiers nommés sont les Norvégiens. — L'étymologie de Lochlann est « le pays des lochs, » mais comme loch est synonyme de lac, et aussi de baie, quelques savants l'interprètent comme la Norvège et d'autres comme le Danemark (1). On pourrait même supposer que Lochlann n'est qu'une traduction de Sæland, ce qui suivant

(1) M. Munch pense à la côte ouest de la Norvège avec toutes ses îles et ses baies. M. O'Brien dit : « Tous les pays riverains de la mer Baltique sont pleins de lacs : c'étaient sans doute par des Danois eux-mêmes que les Irlandais apprenaient à connaître la nature de leur patrie, et c'est pourquoi aussi ils leur donnaient le nom irlandais Lochlannaicc. »

l'étymologie ancienne et populaire veut dire « le pays des lacs. »

En Irlande les peuples du Nord étaient aussi appelés Finn Gaill, les païens blancs (Norwégiens) et Dubh-Gaill, les païens noirs (Danois). Cette dénomination ne dérive pas de la couleur des cheveux ou du teint, il nous semble, mais plutôt de la couleur des armes ou des habits (1).

Enfin on trouve aussi le nom de « Normanni » employé pour les Norwégiens ou pour les Vikings en général, surtout dans les chroniques latines. Daunites et Danars signifient les Danois et plus tard c'est un nom commun des Vikings. Un fragment d'annale parle d'Aunites, certainement une faute de lecture pour Daunites (2).

En Espagne les Vikings étaient appelés Nordmanni ; dans une source arabe se trouve le nom *Rous*, c'est le nom en général des Vikings à l'Est de l'Europe.

Ce fut par une circonstance assez curieuse que le peuple russe se montra pour la première fois à l'Ouest de l'Europe. Le roi de Grèce, Théophile, avait envoyé une ambassade à l'empereur Louis à Ingelheim, en 839, et avec ces ambassadeurs étaient quelques hommes qui se disaient être de la nation russe (« dicebant se, id est gentem suam, Rhos vocari. ») Leur roi les avait envoyés à Constantinople, mais ils

(1) Ou des navires. Je trouve dans une chanson dans « *The war of the gaedhil*, » p. 13 : *Danars of the black ships*.

(2) En tout cas on ne peut pas, comme le fait M. O'Donovan dériver le nom de Haunia (Copenhague), fondée vers la fin du XII^e siècle.

n'osaient pas retourner par le chemin qu'ils avaient parcouru à cause de la barbarie des peuples de ces contrées. L'empereur de Grèce demanda la permission pour eux de retourner en passant par l'Allemagne. Les étrangers furent interrogés, et on découvrit qu'ils étaient Suédois. Ils appartenaient donc à ce peuple qui ravageait les côtes du Nord de l'Allemagne. Ils furent arrêtés comme espions.

Nous ne savons pas comment cet incident se termina, mais nous pouvons facilement en trouver la cause. Les ambassadeurs grecs ont appelé les étrangers « Rhos », du nom des Vikings de l'Est ; en Allemagne on n'a pas su qu'il s'appliquait aux Suédois.

De ces recherches que nous venons de terminer il résulte que le nom qu'on doit employer comme dénomination générale des pirates scandinaves est Normands. C'est le nom qui est donné le plus souvent aux Vikings ; c'est sous ce nom qu'ils ont fait leurs plus célèbres conquêtes, c'est le nom que portent encore leurs descendants dans leur plus illustre colonie. Le nom « Normands » est enfin très-pratique pour les recherches historiques, car nous pouvons y ajouter Français, Norwégiens, Danois, etc., pour faire comprendre de quels Normands nous voulons parler.

IV.

REGNER LODBROG ET SES FILS.

SOMMAIRE : Résultat actuel des recherches sur Regner Lodbrog.

— Les sources de son histoire. — Ce célèbre Viking doit avoir vécu au milieu du IX^e siècle. — Une chronique irlandaise nous donne quelques détails sur lui et sur l'expédition de ses fils en Afrique. — Son expédition en 846 a fait naître une légende chrétienne et une tradition païenne. — Regner est mort en Northumbrie. — Saxo attribue à son fils Huitserk la conquête de Kijew par les Scandinaves et le sort des chefs Dir et Askold, comme nous le raconte Nestor. — Les fils de Regner ont poussé les expéditions normandes plus au Sud et plus au Nord.

Regner Lodbrog est le plus célèbre Viking du Nord. Les poètes l'ont chanté dans leurs chansons, les historiens l'ont vanté dans leur Sagas ; les familles ont commencé leurs arbres généalogiques avec lui — et néanmoins Regner reste un personnage énigmatique. Chaque fois que l'historien critique veut le saisir et le fixer à des lieux et à des temps certains, il lui échappe des mains et se montre dans le lointain. Il semble posséder toutes les qualités d'un héros de la fable, être contemporain de plusieurs généra-

tions, un vrai Sosie pendant son vivant et un revenant après sa mort.

Les études sur Regner Lodbrog sont déjà étendues; le résultat en est très-médiocre. M. Jessen, dans ses recherches sur la haute antiquité du Nord (1), en traitant l'histoire de la famille de Lodbrog, a réussi à prouver que les généalogies et les traditions du Nord sont sans valeur, partout où elles sont contredites par des annales franques. Le résultat a été d'une grande importance pour les études de notre histoire, mais quant à la question qui nous occupe, M. Jessen n'est pas arrivé à des conclusions soutenables. Il prouve jusque à l'évidence que le nom du père de Regner, Sigurd-Ring, est né d'une confusion de quelques lignes royales, où les deux rois contemporains et de pouvoir égal, Sigurd et Ring, sont nommés comme prédécesseurs de Regner, et que le Regner de Saxo le grammairien joue le même rôle que le Reginfred des annales franques. Mais M. Jessen ne nous montre pas pourquoi on a fait de ce pauvre Reginfred le plus grand héros du temps des Vikings, et pourquoi on lui a attribué justement toutes ces guerres et toutes ces conquêtes.

Essayons s'il est possible de trouver le vrai Regner Lodbrog et son histoire authentique en expliquant pourquoi on a attribué à ce personnage ces expéditions et ces conquêtes tant vantées dans les Sagas scandinaves.

Le sujet est quelque peu confus et compliqué, les recherches nous conduiront à des points très-diffé-

(1) Undersøgelser til nordisk Oldhistorie af C. A. E. Jessen.

rents et au milieu de sources très-diverses ; quelquefois nous devrons analyser des annales solides, quelquefois des traditions fabuleuses. Je demande au lecteur de me suivre jusqu'au bout avec attention.

I. Nous possédons pour l'histoire de Regner Lodbrog quatre sources principales, savoir : le récit du neuvième livre de Saxo, les deux Sagas islandais : *Saga af Ragnari Konungi Lodbrok ok sonum hans* (1), et *Thattr af Ragnars sonum* (2) ; enfin le poème *Krakumal* qu'a, suivant la tradition, chanté Regner mourant (*Lodbrokarkvida*) (3). Les deux Sagas semblent dater d'un temps assez moderne. Ainsi Keyser (4), dans son histoire de la littérature des Norvégiens, croit le Saga de Regner composé dans la seconde moitié du XIII^e siècle, le *Thattr*, vers 1300. L'âge du « *Krakumal* » est très-discuté parmi les savants ; suivant l'opinion de M. Keyser (5), le poème date du IX^e siècle, tandis que M. Storm (6) le croit écrit dans le XIII^e siècle.

Nous nous occuperons ici surtout du récit de Saxo, le texte le plus ancien et le plus étendu sur les expéditions de Regner dans les différents pays de l'Europe, tandis que les Sagas s'occupent surtout de ses aventures d'amour. Nous allons énumérer

(1) *Fornaldar sögur*, I, 239-99 ; *Antiquités russes*, I^{er} vol.

(2) *L. c.*, I, 342-60.

(3) *Krakas Maal*, ved C. C. Rafn, 1826. Avec une traduction en latin et en français.

(4) *Efterladte Skrifter*, I, 391 et suiv.

(5) *L. c.*, I, 276.

(6) *Norsk Historisk Tidsskrift*, III, 78.

aussi brièvement que possible ses exploits et ses conquêtes.

Regner, fils du roi Sigurd-Ring, monta sur le trône après la mort de son père. Pendant une expédition qu'il entreprit en Suède, une guerre civile éclata en Danemark ; les habitants du Jutland et de la Scanie se révoltèrent contre les Selandais, qui avaient pris parti pour Regner ; celui-ci dut revenir en toute hâte et défit les insurgés. Quelque temps après, les mécontents fomentèrent de nouveaux troubles et élirent pour roi un certain Harald, qui, avec toute son armée, fut défait par Regner. Puis l'infatigable guerrier partit en expédition en Angleterre et tua Hamon, le père du jeune prince Ella. Il conquiert l'Écosse et les îles adjacentes ainsi que la Norwège, et il installa partout ses fils comme régent. Pendant ce temps Harald fut proclamé encore une fois roi de Danemark, et Regner dut marcher contre lui. Harald s'enfuit auprès de l'empereur Charlemagne, Regner le poursuivit et battit l'armée impériale. Puis le héros passa en Suède, où, après un duel avec le géant Scardh, le fils de Regner, Bjørn, fut créé roi. L'armée danoise se tourna vers le Sud, et Regner combattit les deux princes royaux de l'Hellespont, Dian et Daxon, ainsi que l'armée russe et l'armée skythe qui venait à leur secours. Hvitsørk fut roi de la Scythie. Nous passons sur ses combats avec les Finnois et les Bjarmoïses pour les traiter d'une manière spéciale un peu plus loin, en racontant la triste fin de ce magnifique drame. Dans la campagne contre le prince Hella, Regner tomba au pouvoir de son ennemi et fut jeté dans une fosse remplie de ser-

pents. Sous les morsures de ces animaux venimeux il fit entendre son dernier chant, qui se termine par ces mots célèbres : « Ils grogneraient, les cochons de lait, s'ils connaissaient les douleurs de la truie. »

Les fils surent venger la mort de leur père. Hella fut fait prisonnier et mis à mort de la manière la plus cruelle. Ivar et Sigurd régnèrent en Danemark, Agner en Angleterre.

II. Il y a dans ce récit long et romanesque des parties qu'on reconnaît très-facilement comme vraies et historiques, confirmées par les annales franques, savoir les combats continuels entre Regner et Harald. Le rival de Regner ne peut être autre que ce Harald qui, dans les années 812-13 et 819-27 partageait le trône avec lui et qui fut baptisé à Mayence en 826 ; il est donc très-probable que Regner est le même que Reginfred, qui à la même époque (812-814) était roi de Danemark. M. Jessen se contente de ce résultat, et il ne voit pas qu'il a seulement prouvé que Saxo a confondu les deux personnages, le grand héros Regner Lodbrog et le prince malheureux qui règne de 812 à 814 ; car il est impossible que ce prince soit le vrai héros danois. Nous savons par de solides annales franques, que Reginfred n'a régné que deux ans ; déjà, en 813, Regner est expulsé de son royaume, et il va chercher assistance chez les Vendes. Il tombe en 814 dans le combat entre les fils de Godfred. Ainsi Reginfred a lutté pendant trois ans pour être roi de Danemark. Il a remporté la victoire dans le premier combat ; dans le second il est battu et doit s'enfuir du royaume, dans le troisième il perd la vie ! Est-il

possible qu'un personnage aussi infortuné, aussi fainéant soit anobli et regardé par le Saga comme le plus grand Viking du Nord ?

Il y a encore un autre fait qui nous défend de croire à l'identité de ces deux personnages. On peut fixer avec une certaine précision l'époque à laquelle vivaient les fils de Regner Lodbrog. Bjørn, côte de fer, est mentionné au milieu du IX^e siècle, quand il pillait les rivages de France, avec son mattre Hasting. Il retourne de son voyage dans la Méditerranée en 862, et meurt en Frisonie (1). On trouve Ivar et Ubbe ainsi que Halvdan en 855 à Shepey (2), ils tuent le roi Ella en 867; suivant toute vraisemblance, Ivar meurt en 873 (3), Halvdan en 876 (4). Un Sitroc ou Sigifred, identique peut-être à Sigurd « le ver dans l'œil » se rencontre dans les annales de 852 à 891 (5). Il est

(1) Pertz, I, 456, II, 304 (*Berno Nortmannus*), Willelmus Gemmeticensis, I, c. 5 (*Bier costæ ferreæ*) *Twysden scriptores*, 451.

(2) Pertz, XIX, 506, Mathieu de Wertsminster, *Flores historiarum* (1601), p. 162 : *Lothbrocus... duo filii Hinguar et Hubbe, Steenstrup, Indledinng, Normannertiden*, 112-115.

(3) *Annales Ultonienses*, 873. *Fragments of annals*, p. 119.

(4) *Four Masters* 874 (-876) *Alband chief af the Dubhgheinte was slain. The war of the Gaedhil*, p. 27 : *A battle in which fell Regnalls son.*

(5) Il y a trop de « Sitric » pour pouvoir indiquer sûrement lequel est le fils de Regner; voir Pertz, I, 386; II, 304. — Cependant les *Annales Inisfallenses* nomment, etc., 853, deux frères Stricus et Ibarus en Irlande. O'Conor *Scriptores* II, 34. — Sur les filles de Regner Ledbrog, voir *Landnamabok*, III, 1. Asser (*Monumenta Britannæ*, p. 481) : « dicunt enim quod tres sorores Hungari et Habbæ filiæ videlicet Lodebrochi illud

bien certain que le père de ces héros qui sont à la fleur de l'âge de 850 à 888 n'est pas mort en 814. Guillaume de Jumièges nous dit même que Bjørn, en 850, était envoyé tout jeune par son père en piraterie avec son précepteur.

III. Il nous semble hors de doute qu'il faut chercher le vrai Regner Lodbrog, le père de ces jeunes gens, parmi les Vikings de l'ouest, au milieu du siècle.

Je désire appeler ici l'attention sur une source irlandaise, très - caractéristique. M. O'Donovan l'a publiée en vieil irlandais, avec la traduction anglaise pour la Société irlandaise archéologique et celtique, sous le titre de *Trois fragments copiés dans les anciennes sources*, par Dubhaltach mac Firbísigh (1). »

« A cette époque (865-866) apparurent devant York, des Aunites (ce sont les Danois), avec une armée nombreuse, et ils s'emparèrent de la ville et la détruisirent ; ce fut le commencement de grandes souffrances et de grands malheurs pour les Anglais. Car peu auparavant il y avait eu des guerres et des troubles en Lochlann, dont voici la cause : les deux fils cadets d'Albdan, roi de Lochlann, avaient expulsé leur frère aîné Ragnall, de peur qu'il ne succédât à leur père sur le trône de Lochlann. Ragnall vint avec ses trois fils aux Orcades et y resta avec son fils cadet.

vexillum texuerunt et totum paraverunt illud uno meridiano tempore. »

(1) O'Donovan, *Three fragments copied from ancient sources*, p. 159-163.

Mais les aînés, poussés par leur arrogance et par leur ambition allèrent aux Iles-Britanniques pour attaquer les Francs et les Saxons. Ils croyaient que leur père était retourné en Lochlann peu après leur départ.

« Alors leur orgueil et leur fougue juvénile les poussèrent vers la « mer Cantabrique », mer entre Érin et l'Espagne, pour aborder en Espagne, où ils firent beaucoup de mal et mirent tout le pays à feu et à sang. Puis ils passèrent par le détroit Gaditanais (endroit où la Méditerranée se joint à l'Océan extérieur), abordèrent sur les côtes d'Afrique, et soutinrent un combat contre les Maures qui furent tués au milieu d'un grand carnage. Mais un des fils se préparant au combat dit à son frère : « Frère, c'est une grande folie et une grande sottise de courir ainsi d'un pays à l'autre, à travers tout le monde, et d'exposer notre vie au lieu de défendre notre patrie et d'obéir à la volonté de notre père; il est seul maintenant loin de sa patrie, il vit dans un pays qui n'est pas le sien; le fils que nous avons laissé auprès de lui a été tué, comme il m'a été révélé (il l'avait appris dans un rêve), et un autre fils a succombé sur le champ de bataille. Je serais même étonné que notre père ait eu la vie sauve dans ce combat. Et il en était réellement ainsi; *quod revera comprobatum est*.

« En prononçant ces paroles, il vit avancer la ligne de bataille des Maures. Il s'élança brusquement dans la mêlée, et il arriva jusqu'au roi de Mauritanie; en dirigeant des coups contre lui de sa longue épée il lui coupa une main. Le combat fut continué jusqu'à

la fin avec une grande bravoure de part et d'autre , mais aucun d'eux ne remporta la victoire ; beaucoup de guerriers tombèrent , et enfin les deux partis se retirèrent dans leur camp. Ils se provoquèrent à un nouveau combat pour le lendemain. Mais le roi de Mauritanie s'enfuit de son camp , pendant la nuit , après avoir perdu sa main. Au point du jour , les Lochlanns , vêtus de leurs armures , se préparèrent au combat pleins d'ardeur et d'espoir. Mais quand les Maures s'aperçurent que leur roi les avait abandonnés , ils prirent eux-mêmes la fuite ; la plupart tombèrent au pouvoir de l'ennemi et furent massacrés. Puis les Lochlanns mirent tout au pillage sur leur passage dans le pays ; ils emmenèrent une grande quantité de Maures prisonniers à Érin , et ceux-ci sont les hommes bleus d'Érin , car les Maures sont identiques aux hommes noirs , et la Mauritanie a la couleur noire (*nigritudo*). Mais les deux tiers des Lochlanns furent ou massacrés ou submergés dans le détroit Gaditanais ; et si le reste échappa , ce ne fut que par miracle. — A la vérité les hommes bleus furent longtemps à Érin : La Mauritanie est située vis-à-vis des îles Baléares. »

Il y a ici des renseignements très-remarquables. Les fils de Ragnall se livrent à la piraterie d'Angleterre , en Espagne et en Mauritanie ! On nous raconte leurs pressentiments et leurs craintes de la mort de leur père ! Nous nous trouvons presque d'accord avec le Saga islandais , qui nous dit que les fils de Ragnar , ayant pillé les pays du Sud (jusqu'à Luna) , retournèrent sur leurs pas. Ils pensaient visiter le royaume que Ragnar gouvernait ; ils ne connaissaient

pas les résultats de son expédition, et « ils étaient très-curieux de savoir comment il avait réussi (1). » Dans le Saga comme dans la chronique irlandaise, le père meurt pendant leur entreprise dans la Méditerranée.

Étudions à fond cette chronique irlandaise. D'abord, est-ce une bonne source ? Le texte n'est conservé que dans une copie d'un manuscrit sur vélin du XVII^e siècle, mais il n'y a pas lieu, pour cette cause, de soupçonner la chronique. Ses données se confirment par d'autres annales irlandaises et anglaises ; elles se basent, selon toute apparence, principalement sur les vieilles chansons héroïques et sur des chroniques actuellement perdues (2).

La partie citée ici commence par raconter comment les Danois conquièrent la ville de York avec une grande armée. Auparavant, on a parlé d'un événement notable en 867 ; il n'est donc pas douteux que la chronique ne concerne le siège de York en 867. De cette époque, la chronique revient à ce qui se passait quelque temps auparavant, comment les fils de Ragnall séjournèrent en Angleterre avec une nombreuse armée et se disposèrent à faire des expéditions dans des pays étrangers. Ils firent voile pour l'Espagne et la Mauritanie. — A quelle époque faut-il fixer cette expédition ?

(1) *Fornald. Sægur*, I, 283.

(2) L'éditeur, en parlant d'une autre partie de la chronique (p. 177), juge qu'elle est la plus complète des sources découvertes jusqu'ici, qu'elle semble tout à fait authentique et écrite immédiatement après l'événement.

Les Normands, dans le IX^e siècle, visitèrent l'Espagne seulement deux fois, en 844 et en 858-860 ; il faut choisir entre ces deux époques, et, comme la dernière est plus rapprochée de 867, elle est la plus vraisemblable. Il est vrai que le géographe arabe, Becrî, raconte que les Madjous (les païens) abordèrent, dans leur première expédition, à la côte occidentale de l'Afrique, mais ils ne vinrent pas alors à la Méditerranée, et leur descente avait un but paisible (1). — On trouvera chez plusieurs auteurs arabes des renseignements sur les pillages en 860 conformes en plusieurs points à la chronique irlandaise. Becrî, par exemple, nous dit que les Normands passèrent d'Espagne en Afrique et abordèrent à Nécour (actuellement Mezemma). La ville fut prise ; les Normands pillèrent et firent prisonniers les Musulmans, qui durent racheter leur liberté au prix de fortes rançons. D'autres Arabes disent brièvement que les Normands allèrent en Afrique et ravagèrent le pays ; Sébastian de Salamanca confirme qu'ils pillèrent Nachor, en Mauritanie, et massacrèrent un grand nombre de Musulmans ; puis ils attaquèrent les îles Majorka, Formentera et Minorka, qui furent ravagées (2).

(1) Ibn-al-Coutia raconte un pillage à Nécour, dans la Méditerranée, en 844 ; mais il a confondu les deux expéditions, comme le prouve Dozy, *Recherches sur l'histoire et la littérature de l'Espagne* (seconde édition), II, 288-90.

(2) Becrî (p. 92, éd. Slane) : Ils prirent la ville, la pillèrent et réduisirent ses habitants en servitude, à l'exception de ceux qui s'étaient sauvés par la fuite. Parmi leurs prisonniers se trouvèrent Ama-ar-rahmân et Khanoula, filles de Wâkif-ibn-

Je crois que ces renseignements confirment d'une manière décisive la chronique irlandaise. Son auteur sait que les Normands attaquèrent les rivages de l'Afrique après avoir passé le détroit de Gibraltar ; la scène de ces exploits, la Mauritanie y est placée vis-à-vis des îles Baléares, — tout ceci conforme avec Nécour. La chronique dit encore qu'un tiers à peine des Vikings revint dans sa patrie, tant fut grand le nombre des guerriers tués sur le champ de bataille ou noyés dans le détroit gaditanois. Ainsi, la flotte doit avoir fait naufrage, — un fait que Ibn-Adhâri confirme en disant que les Normands, qui en 860 retournaient en Espagne, avaient perdu plus de 40 de leurs vaisseaux (1). Guillaume de Jumièges, parlant du même événement, nous raconte que la plus grande partie des navires en retour d'expédition dans la Méditerranée firent naufrage (2).

Enfin, nous nous demandons s'il y avait des fils

Motacim ibn-Çalih. L'imâm Mohammed ibn-Abdérâme les racheta. Les Madjous restèrent huit jours à Nécour. Dozy, 293, *Scriptores Rerum Danic.*, I, 552.

(1) Ibn-Adhâri (éd. Dozy, II, p. 99) : Ensuite, ils retournèrent vers la côte d'Espagne ; mais ils avaient déjà perdu plus de quarante de leurs vaisseaux, et quand ils eurent engagé un combat avec la flotte de l'émir Mohammed, sur la côte de Sidona, ils en perdirent encore deux qui étaient chargés de grandes richesses. Leurs autres navires continuèrent leur route. Dozy, *Recherches*, 292.

(2) L. 1, c. 11. « Nam Bier totius excidij signifer, exercituumque Rex, dum natium solum repeteret, naufragium passus, vix apud Anglos portum obtinuit, quam pluribus de suis navibus submersis. Indeque Frisiam repētens, ibidem obiit mortem. » Cf. Benoît, *Chronique*, I.

de Lodbrog dans ce voyage à la Méditerranée. C'est ce qu'on ne saurait nier. Bier, côte de fer, est cité par Guillaume de Jumièges, par Wace, par Benoît comme le chef de l'expédition avec son père nourricier Hasting.

Ainsi la chronique irlandaise est confirmée dans tant de points, qu'on doit, je crois, l'accueillir comme très-digne de foi.

Il nous semble donc hors de doute que nous avons trouvé le vrai Regner Lodbrog, le personnage historique, auquel se rattachent toutes ces guerres et toutes ces conquêtes, dont parlent Saxo et les Sagas. Le héros a vécu, comme nous l'avions supposé, vers le milieu du IX^e siècle; il est mort vers 860, pendant que ses fils allaient à la Méditerranée et en Afrique.

IV. Nous continuons nos recherches pour trouver d'autres traces authentiques de notre héros.

Les annales franques parlent d'un Ragneri qui, en 845, vint par la Seine jusqu'à Paris et ravagea le pays (1). Il est possible que nous nous trouvions ici en face de notre héros.

Je vais prouver que la tradition de Saxo connaît cette expédition de Regner; malheureusement elle l'a tout à fait défigurée. Je prie le lecteur de me suivre patiemment non au milieu d'annales sûres, mais à travers des traditions sombres et mystérieuses.

Regner (nous dit Saxo) faisait une expédition contre les Bjarmoïs. Ceux-ci, par leurs enchante-

(1) Pertz, *Scriptores*, II, 302 : « Anno 845 Ragneri dux Northmannorum venit cum classe sua et usque Parisius accessit. »

ments, déterminèrent le Ciel à envoyer sur la terre des nuages épais comme un brouillard, qui forcèrent les Danois à arrêter leur navigation; ils souffraient déjà du manque de vivres. Puis les Bjarmois changèrent la température en une chaleur excessive; cette variation subite de la température engendra une dyssenterie qui décima l'armée. Regner dut se retirer au pays des Kourois et des Finnois (1).

Regardons de plus près ce qui arriva à la flotte normande en 845. Prudentius nous raconte que les Normands, avec 120 navires, s'étaient avancés par la Seine jusqu'à Paris. A la même époque, une famine affreuse, après un hiver très-dur, ravageait la Gaule au point que les habitants mouraient par milliers. Il fallait payer les Normands qui se retiraient de la Seine et pillaient les côtes de la mer. Mais Dieu ne voulut pas permettre que leur orgueil restât sans

(1) Saxo, 452 : « At Regnerus, cœteris prompta sibi deditioe substratis, quum quinquennem prope modum piraticam explevisset, Bjarmos nuper devictos invalida subjectionis fide palam imperium detrectantes invenit. Qui quum adventum ejus compertum. Habarent, carminibus aggressi cœlum, sollicitas nubes ad summam usque nimborum violentiam impulerunt. Quæ res Danos aliquamdiu navigatione prohibitos alimentorum facultate defecit. Eosdem quoque, subito remissa tempestate æstuosissimi fervoris flagrantia torruit. Nec ea quidem pestis concitati frigoris magnitudine tolerabilior extitit. Itaque anceps geminæ intemperantiæ malum vicissim affecta corpora immoderata utriusque status accessione corruptit. Cœterum laxi ventris profuvium complurimos exanimavit. Ita Danorum plerique, dubia cœli qualitate conclusi, passim oborta corporum pestilentia decesserunt. Cumque se Regnerus adulterina magis quam vera aeris vi præpeditum animadverteret utcunque navigatione producta, in Curorum Semborumque regionem accessit. »

châtiment. Après leur pillage du couvent Sithdiu (St-Bertin), les Normands furent aveuglés par des brouillards et frappés de folie, de sorte que quelques-uns seulement parvinrent à s'échapper. — Cette même histoire se retrouve dans les Annales de Xanten, dans la : *Vita Sancti Germani*, et dans la : *Vita Sancti Gommari* avec plusieurs détails ; on apprend le nom du chef des Normands, Regner, on voit qu'un fléau ou une maladie frappe les guerriers, qui sont aveuglés et souffrent d'une affreuse dyssenterie ; du reste la scène varie un peu dans les différents récits (1).

Il nous semble impossible de nier que les deux récits, la fable païenne et la légende chrétienne, traitent du même fait historique, et il est même intéressant de voir les différentes formes sous lesquelles il se présente. Les deux récits ont les mêmes parties essentielles :

1° Une flotte normande surprise par le mauvais temps pendant une expédition.

2° Les troupes entourées de brouillards et obligées de suspendre leur expédition.

3° Une dyssenterie les frappant et les obligeant à quitter le pays.

(1) Voir Pertz, *Scriptores*, I, 228 ; I, 441 : « Ita divino iudicio vel tenebris cœcati et insania sunt repulsi, ut vix perpauci evaderent qui Dei omnipotentis iter ceteris nuntiarent. » — Duchesne, *Historia Francorum*, II, 657 : « Divini iudicii cæcitate sunt percussi... insuper et ita dysenteriae morbo, sunt afflicti ut dum quotidie morerentur nullus ex tanta multitudine se putaret evadere. » *Acta Sanctorum*, 28 mai, p. 799 ; 11 oct., p. 688. Steenstrup, *Indledning i Normannertiden*, p. 97.

4. Dans les deux cas, le fléau a pour cause une influence surnaturelle.

5. Les deux récits mentionnent un chef *Regner*.

Ainsi nous croyons avoir retrouvé Regner Lodbrog encore une fois, quoique ses exploits soient très-altérés dans les récits de Saxo et de la légende. Il est vrai que les Annales de Xanten et la *Vita S. Germani* disent que Regner meurt de maladie, tandis que Regner Lodbrog doit avoir vécu jusqu'en 860; mais cette conclusion nous semble empruntée au style légendaire; aussi la *Vita S. Gommari* se contente-t-elle de le représenter comme ayant été aveugle jusqu'à sa mort.

V. Un savant irlandais distingué, le Dr Todd, a cherché, par une autre voie, à fixer le temps de Regner Lodbrog en l'identifiant avec le roi d'Irlande, Turgesius, mais ses arguments ne nous semblent pas concluants. Il est vrai que Regner, suivant Saxo, tue le roi irlandais Melbricus, et qu'un roi Maelbrigdhe, suivant les chroniques irlandaises, est battu par les Normands en 831 (1), mais les annales d'Irlande ne disent pas que cette flotte ait été commandée par Turgesius, qui, au contraire, selon elles, n'arrive pas avant 832. Aussi, les récits de la mort de ces deux héros sont-ils bien différents. Turgesius, suivant les annales de l'Irlande, est noyé par les Irlandais dans le Loch-Uair, en 845; suivant une fable plus moderne, il fut poignardé dans un congrès de paix par quelques jeunes Irlandais déguisés en jeunes filles. Regner

(1) Four masters, 829. *Chronicon Scotorum*, 831.

Lodbrog , au contraire , suivant la tradition scandinave , est mort en Northumbrie au pouvoir du roi Hella. Mais selon le Dr. Todd, la tradition générale du Nord serait que Regner est mort en Irlande (1).

Voyons d'abord Saxo. Il appelle le père de Hella Hamo, « rex Britanniae » (p. 448); plus bas, Hella se fait proclamer roi d'Angleterre (p. 459), et, ayant été battu, fuit en Irlande (« Hella ad Hybernos collatus »); Regner l'y attaque, mais devient son prisonnier. Après la mort de son père, Ivar veut le venger et fait une expédition en Angleterre (p. 462). Ainsi, Saxo ne nomme l'Irlande que pour parler de la mort de Regner. Il me semble donc très-naturel de supposer que Saxo n'a pas écrit : « Hella ad Hybernos collatus », mais « ad Humbros », suivant sa manière de désigner les habitants de la Northumbrie, voir p. 366 : « Humbrorum rege prostrato. » Cette conjecture a d'abord pour base : 1° cette vérité historique que Hella se retire chez les Northumbriens; 2° ce fait que Saxo ne dit pas ailleurs que Hella vivait en Irlande; 3° enfin le témoignage du Lodbrogssaga, ch. xv, et du « Thattr af Ragnars sonum », ch. III, qui disent tous les deux que Hella vivait en Angleterre et en Northumbrie (2).

Ce passage n'est pas, à beaucoup près, le seul qu'il faille corriger dans le texte de Saxo; et chose

1) *The war of the Gaedhil*, p. LIV.

(2) Deux chroniques latines d'un temps assez moderne, qui parlent de Ella en « Hibernia », sont sans doute à corriger de la même manière. Langebek, *Scriptores*, I, 36, 156.

remarquable , il sera très-souvent possible , en le corrigeant , de le rendre plus intelligible et plus conforme à d'autres sources. Saxo parle , par exemple , p. 458 , de l'expédition de Regner en Angleterre , de son combat devant « Norvicus » avec le roi Hella. Ici il faut lire : « Jorvicus » , l'ancien nom scandinave d'York , qui est beaucoup plus célèbre dans l'histoire des Vikings que Norwick et qui même est mentionné dans une chanson que cite le *saga of Ragnars sonum* (1). Ce mot corrigé , on comprend que le texte de Saxo parle de la guerre célèbre autour d'York en 867 , dont les chroniques anglo-saxonnes et d'autres sources nous donnent une description exacte. Il y avait à cette époque une guerre civile et des troubles en Northumbrie ; on avait détrôné le roi Osbert et élu un autre Hella qui ne pouvait invoquer aucun droit de succession (comparer l'expression de Saxo : « *In Hellam quendam..... falsam regis contulerunt potestatem* »). Les armées danoises , qui avaient abordé à l'Ost-angel , en 866 , profitant de ces troubles , partirent en expédition contre les Northumbriens sous leurs chefs Ivar et Ubbe , fils de Regner Lodbrog. Cependant le péril commun rapprocha les deux rivaux , qui se dirigèrent vers York et assiégèrent la ville. Après un combat acharné , les Danois remportèrent la victoire et les deux rois furent tués. Chez Saxo , Ella n'est que mis en fuite ; et il y a aussi des sources étrangères qui disent qu'Ella ne mourut pas dans le

(1) Ch. III : *Ok Ellu bak at lét hinn er sat Ivar ara Jorvik skorit.*

combat même, mais peu de temps après dans des circonstances spéciales et assez mal définies (1).

VI. Il reste encore à étudier les récits de Saxo sur le fils de Regner nommé Hvitsærk.

Regner fait la guerre contre l'Hellespont et son roi Dian, qui succombe dans le combat. Ses fils Dian et Daxon reçoivent des secours de la Russie et de la Scythie; néanmoins, toutes les armées rivales sont battues par Regner (2). La Scythie, qui semble être le seul pays conquis, est donné à Huitsærk. Il résulte de l'ensemble de ce texte que Regner est allé à l'Hellespont par une voie orientale (Saxo, p. 451-452).

Comme c'est un fils de Regner qui joue un des principaux rôles dans ce récit, Saxo doit sans doute parler ici du temps écoulé depuis 850 à 870, et nous rechercherons en conséquence si l'on a fondé à cette époque une province scandinave, « la Scythie. »

On sait qu'au milieu du IX^e siècle (Nestor dit 862), les trois frères Rurik, Sineus et Truwor furent appelés de l'autre côté de la mer pour gouverner les peuples slaves qui demeuraient au sud du golfe de Bothnie.

(1) Suivant Geffroy Gaimar, v. 2725, et Bromton, Twysden, col. 803, Ella était à la chasse pendant le combat et succomba plus tard. O'Donovan, *Three fragments*, p. 173 : « They defeated the Saxons and killed the Saxon king there viz. Alle through the treachery and deceit of a young man of his own people. »

(2) Les machines immenses dont Regner, selon Saxo, se sert ici sont les mêmes que celles que Abbo chante dans ses rythmes sur le siège de Paris; les deux auteurs les comparent à des animaux énormes. Voir Steenstrup, *Indledning*, p. 110-112; Pertz, *Scriptores*, II, 782-783; Richer, I, II, ch. x.

Ils se partagèrent le pays, et, après la mort de ses deux frères, Rurik semble gouverner en souverain et donner les provinces en fief.— Nestor à ce sujet s'exprime en ces termes (I, p. 21, trad. par Paris) : « Or, il y avait parmi les Varègues deux hommes, Oskold et Dir, qui n'étaient pas de sa famille, mais pourtant boyards. Sans sa permission, ils quittèrent leur père, et, suivis de quelques compagnons, ils pénétrèrent dans le pays et passèrent même par le Dniéper jusqu'à Fraragrad. Chemin faisant, ils découvrirent une ville située sur une montagne, ils demandèrent : « A qui est cette ville ? » On leur répondit : « Elle appartenait autrefois à trois frères, Kii, Schtechek et Choriw, qui l'ont bâtie ; mais ils sont morts, et actuellement, nous qui l'habitons, nous payons tribut aux Kazares. » Oskold et Dir, apprenant ceci, s'établirent dans cette ville, appelèrent à eux un grand nombre de Varègues et commencèrent à régner sur les Poloniens et leur pays. »

Nous voyons par là que deux chefs de l'armée de Rurik, mécontents de leur situation, s'aventurent en expédition vers le sud et fondent un royaume en Pologne avec Kijew pour capitale (1).

Or, ce pays est justement appelé la Scythie par les géographes du Nord (2), et il n'est pas moins vrai que les Grecs appelaient les guerriers de cette province des Scythes (3). Ainsi, les autres sources con-

(1) Bestushef-Rjumin, *Geschichte Ruszlands*, I, 74.

(2) N. M. Petersen, *Den gammel nordiske Geografi*, p. 271.

(3) *Acta Consiliorum*, édit. Harduin, vol. V, Parisiis, 1714 : Τὸ μαιφρονώτατον τῶν Σκυδῶν ἔθνος. Theophanes (éd. Bonn.), p. 196 :

firmement les données de Saxo, d'après lesquelles les Scandinaves à cette époque ont conquis une province, « la Scythie », dans le Sud. Il semble donc bien sûr que le fils de Regner s'est trouvé dans la suite de Dir et d'Askold.

Nous savons encore que les Normands de Kiew ont fait une expédition contre Constantinople en 865. Suivant Nestor et d'autres historiens, Oskold et Dir allèrent avec une grande flotte, par le Dniéper, à Pontus Euxinus. Après avoir pillé toutes les côtes adjacentes, ils finirent par assiéger Constantinople. La ville fut en grand péril, mais grâce à un orage violent, leurs navires firent naufrage et durent se retirer sans succès. C'est à tort que Saxo nous raconte ces exploits comme ayant eu une issue absolument favorable; il est cependant vrai que les Normands faisaient beaucoup de mal pendant leur navigation en allant et en retournant (1).

Vient enfin le récit de Saxo sur la mort de Hvit-særk (p. 456-458). Il faut d'abord remarquer que Saxo appelle Hvitsærk « Svetiæ principans », prince

ἔθνος δὲ οὗτοι Σκυδικὸν ἀνήμερόν τε καὶ ἄγροικον. Kunik, *Berufung*, II, 337, 339.

(1) Voir Nestor, I, p. 22. Pertz, *Scriptores*, VII, 18: « Eo tempore Normannorum gentes cum 360 navibus Constantinopolitanam urbem adire ausi sunt. Verum quia nulla ratione inexpugnabilem ledere valebant urbem, suburbanum fortiter patrantibus bellum quam plurimos ibi occidere non pepercerunt, et sic predicta gens cum triumpho ad propriam regessa est. » Cf. les notes de M. Kunik à Laspi de M. Dorn, dans les *Mém. de l'Académie impér. des Sciences de St-Petersbourg*, 7^e série, t. XXIII, p. 230.

de la Suède. C'est très-singulier. Nous venons de lire que la province des Scythes « Scytharum provincia » a été donnée à Hvitsærk, pourquoi Saxo parle-t-il ici de son règne en Suède ? Il a même, peu avant (p. 450), attribué la Suède à son frère Bjørn. Il est enfin trop singulier qu'un roi de l'Hellespont vienne attaquer le roi de Suède. Ainsi la voie est toute prête pour une correction du texte, laquelle se présente du reste tout naturellement. Il faut lire sans doute au lieu de *Suetia, Scytia*.

Saxo nous raconte que le roi d'Hellespont avait essayé en vain de vaincre le roi de Scythie, Hvitsærk. Il résolut de procéder par fraude. Après avoir conclu une paix fictive avec le roi, il se fit inviter à un régal chez lui. Il introduisit secrètement ses guerriers dans la ville ; déguisés en marchands, ils venaient en voiture pour faire leur commerce. Mais ils avaient des armes cachées, et, pendant la nuit, ils attaquèrent Hvitsæck dans son château. Il fut fait prisonnier et brûlé avec douze de ses chefs sur un grand bûcher.

Nestor nous dit (I, p. 29) : Oleg s'approche des montagnes de Kiew, et, apprenant qu'Oskold et Dir y règnent, il ordonne à quelques-uns de ses soldats de se cacher dans des barques et de le suivre ; il laisse le reste de son armée en arrière, et s'avance tenant dans ses bras le fils de Rurik, Igor, alors encore enfant. Il gagne les environs de la montagne d'Ugor, puis envoie à Oskold et Dir le message suivant : « Nous sommes des marchands qui venons au nom d'Oleg et d'Igor, fils de Rurik, nous nous rendons en Grèce ; venez et ne voyez en nous que des

compatriotes. » Mais à peine Oskold et Dir sont-ils arrivés que les soldats russes sautent hors de leurs barques, et qu'Oleg dit aux deux frères : « Vous n'êtes point princes, ni même issus de princes ; tenez, ajoute-t-il, en leur montrant Igor, fils de Rurik, voici votre maître. » A ces mots les gens d'Oleg frappent Oskold et Dir et les mettent à mort.

Nous voyons ici que Saxo encore une fois attribue l'histoire et le sort de Oskold et Dir au fils de Regner. Je n'ose pas identifier Hvitscærk avec un de ces héros, mais il y a toute raison pour croire qu'il a fait partie de leur suite (1).

Ce qui nous semble le plus intéressant dans le récit de Saxo, c'est la confirmation qu'il nous donne de certains passages de Nestor. On sait comment on a cherché à combattre et à discréditer le récit de cet historien sur le gouvernement des Scandinaves en Russie, et avec quelle fureur on a attaqué l'idée que les Suédois seraient fondateurs du royaume russe. Par suite du manque de sources, il est impossible de prouver la vérité des détails du récit de Nestor, mais l'ensemble de son récit est certainement inattaquable. — Je viens de démontrer que Saxo, si l'on

(1) Les conquérants de la Russie étaient surtout Suédois. Il est certain cependant que les Danois faisaient des expéditions en Russie (voir *Anscharii vita Scr. R. D.*, I, 461, 478. *Lodbrokarquida*, v. 3, parle de *Dyna minni*), et il est très-probable qu'ils prenaient part aux expéditions indiquées. Nestor nous dit que beaucoup de Varjagues s'assemblaient autour de Askold et de Dir, et Thietmar dit de Kijew, la capitale de la Scythie, que ses habitants consistaient pour la plupart en « *veloces Dani.* » On voit de beaucoup de passages de Thietmar que les Dani sont les habitants de Danemark. Pertz, *Scriptores*, III, 871.

comprend et interprète bien son histoire sur la conquête de Kijew, affirme le même grand fait avec plusieurs des détails indiqués par Nestor. La Scandinavie, elle aussi, a conservé une tradition identique sur les colonies des Normands en Scythie et à Kijew, et sur leur plus ancienne histoire.

Il est temps de terminer ces études sur Regner, qui nous ont menés à l'Ouest, à l'Est et au Sud, et de fixer quelques-uns des résultats obtenus.

Nous croyons avoir prouvé que les traditions sur Regner Lodbrog contiennent beaucoup plus de vrais faits historiques qu'on ne l'a pensé jusqu'ici, et qu'une critique juste peut en tirer encore de nouveaux renseignements historiques, de même qu'elle peut expliquer quels sont les événements et les exploits qui ont fait naître ces traditions fabuleuses.

Nous croyons avoir démontré que l'illustre héros a vécu au milieu du IX^e siècle, qu'il est mort vers 860 (1). Ce fut un célèbre Viking, mais la tradition

(1) Il n'est pas facile d'indiquer la place de Regner dans la famille royale de Danemark; cependant je vais proposer une hypothèse qui me semble assez probable.

Regner ne semble pas appartenir à cette branche de la famille royale qui régnait en Danemark. Ce n'est pas sans doute par un hasard que les fils de Regner sont tous en activité en 855, justement l'année qui suivit le grand combat en Danemark entre les prétendants du trône. Nous trouvons pendant l'été de 855 Sydroc et Berno en France, Halfdan, Ubbe et Ivar à Shepey. La chronique irlandaise dit que Regner fut expulsé de sa patrie un peu avant 859 et que les fils de Regner restèrent dans les Iles-Britanniques et pensaient attaquer les Saxons et les Francs avec leur armée. C'est une description exacte de la situation

a grandi sa gloire en rattachant à sa personne plusieurs des exploits et des conquêtes de ses fils. Les fils de Regner ont été des Vikings illustres auxquels les annales étrangères attribuent de grands exploits. De nombreuses victoires en France, en Angleterre et en Irlande glorifient leurs noms. Ils ont poussé les expéditions normandes le plus loin vers le Nord, car Ostangel et la Northumbrie ont été conquis par eux d'abord, ils ont aussi atteint les dernières limites au Sud, car c'est par eux, les premiers, que les peuples de la Méditerranée ont connu « la fureur des Normands. »

en 855. — Il y a encore des dates qui nous font penser à la Frisonie comme la patrie de la famille de Regner. Bero meurt en Frisonie ; il y a des Frisons dans l'armée d'Angleterre en 835 ; Simeon Dunelmensis nommé Ubbe dux Frisiarum. Suivant la chronique irlandaise Regner était fils de Halvdan, et il y avait en Frisonie un chef danois du nom de Halfdan. Ermoldus Nigellus nous dit qu'un dux Northmannorum Alfdeni se fit vassal de Charlemagne en 807 (Pertz, *Scriptores*, I, 263), et les annales nous disent qu'en 837, dux christianissimus ex stirpe Danorum Hemning, fils de Halvdan, fut tué par les Normands à Walcheren (Pertz, I, 361, II, 604). Les deux princes étaient donc probablement père et fils.

V.

ROLLON , PRINCE DANOIS , PREMIER DUC DE NORMANDIE.

SOMMAIRE : La tradition des Sagas islandais et la tradition en Normandie sur l'origine de Rollon. Elles sont inconciliables et il faut choisir l'une ou l'autre. La valeur intrinsèque des différentes sources. Les époques dans l'histoire de Gangerolf ne concordent pas avec les époques dans l'histoire de Rollon. Le surnom « le marcheur » inconnu en Normandie. La description de la personne de Rolf diffère de celle de Rollon. Les parents de Rolf et de Rollon ne sont pas identiques. La tradition des Sagas date d'une méprise de Normands, les Vikings, et de Normands, les Norwégiens. Le récit de Dudon est très-vraisemblable.

Rollon, le conquérant de la Neustrie, le premier duc de Normandie — de quel pays est-il venu en France et quelle était son origine ? Les sources historiques se divisent en deux parties avec deux traditions différentes qui forment les contrastes les plus caractérisés. L'une de ces traditions nous est conservée par les Sagas islandais, l'autre par les historiens de la Normandie. D'abord nous analyserons ce que ces sources nous apprennent sur l'histoire de Rollon ,

avant son arrivée en Normandie ; — ensuite , nous examinerons et apprécierons les traditions.

Snorre Sturlassen raconte dans *Heimskringla* (1) que Ragnvald, Jarl de Møre, avait un fils Rolf — surnommé le marcheur (Gangerrolf), à cause de sa haute stature ou de son embonpoint, qui le forçait à aller toujours à pied, les chevaux ne pouvant pas le porter. Le roi Harald avait défendu toute piraterie sur les côtes de Norwège. Rolf, brave et féroce Viking, au retour d'une expédition à la Baltique, enfreint cette défense. Le roi se fâche et le bannit du pays, et Rolf s'enfuit aux îles de Suderør et plus tard à Vallande où il fonda le duché qui prit le nom de Normandie.

Dudon, au contraire, — et après lui Guillaume de Jumièges, Wace et Benoît — font le récit suivant : Il y avait en Dacie un prince riche et puissant, qui possédait une grande partie du royaume danois, mais il ne portait pas le titre de roi. Ses deux fils, Rollon et Gurim, héritèrent de sa puissance à sa mort. C'était la coutume en Danemark, quand les fruits du pays ne suffisaient pas à nourrir la grande population, d'expulser les jeunes gens adultes pour qu'ils pussent acquérir des terres et s'amasser des richesses à l'étranger ; le roi de Danemark venait précisément de donner cet ordre. Les jeunes gens expulsés cherchaient asile chez Rollon et Gurim, qui les renvoyèrent chez eux, en leur promettant de les protéger si le roi les inquiétait. Aussitôt que le roi apprit que le père de Rollon était mort il pensa à

(1) Saga de Harald Haarfager, ch. xxiv.

s'emparer de son pays. La guerre commença, l'armée des frères entra dans le royaume et remporta des victoires ; l'armée royale s'enfuit. La guerre continua encore 5 ans ; enfin la paix fut conclue. Mais le roi rusé comptait sur la trahison. Profitant de la nuit il entra secrètement dans la ville des frères avec son armée. Après un combat sanglant, dans lequel Gurim succomba, Rollon fut obligé de s'enfuir avec ses troupes et de se retirer à « Scanza insula. » Rollon y resta quelque temps. Une fois il entendit en songe une voix du ciel qui lui ordonnait de passer en Angleterre. Il obéit, et à peine avait-il débarqué dans ce pays qu'un terrible combat s'engagea avec les peuples de ces côtes, qui pourtant furent vaincus grâce à sa bravoure. Ne sachant où se rendre, une nouvelle vision lui prédit qu'il serait baptisé en France et y prendrait le titre de duc. Pendant ce temps le roi chrétien Alstemus régnait en Angleterre. Rollon lui demanda la permission d'hiverner dans son pays ; il avait l'intention d'aller en France au printemps suivant. Le roi Alstemus le lui permit, et au printemps Rollon partit pour Walcheren avec une flotte bien armée. Il défit les Frisons dans plusieurs batailles, plus tard il arriva jusqu'à la Seine et après plusieurs rencontres où il fut victorieux devint maître de la Normandie.

Plusieurs savants ont prouvé à l'évidence que ce roi Alstemus que Rollon trouve en Angleterre est le roi danois Gudrum, baptisé Adelstan (1). Nous con-

(1) Lair, dans les *Mém. de la Société des Antiquaires*, XXIII,

naïssons par d'autres sources les chefs que Rollon a vaincus en Frislande, et il est possible de reconnaître les mouvements de l'armée ainsi que Dudon nous les présente dans les annales franques. Aussi la question à résoudre est-elle celle-ci ; peut-on ajouter foi au récit de Dudon relatif au temps qui précède l'arrivée de Rollon en Angleterre ?

De ces deux traditions que nous venons de citer, laquelle est la vraie ? Une conciliation entre elles est évidemment impossible.

La plupart des auteurs qui ont traité cette question rejettent le récit de Dudon et s'en rapportent aux Sagas. Depping et Licquet, Thorpe et Maurer s'accordent tous en ce point que le récit des auteurs normands est une fable qui doit être rejetée pour les renseignements solides des Sagas. Munch et presque tous les auteurs norvégiens adoptent l'origine norvégienne de Rollon. Lappenberg se demande si le récit des Sagas ne serait pas une invention des Scaldes (poètes) qui, sous le patronage de Snorre, a pris une apparence historique. Lair incline en faveur de Dudon, mais ne veut pas se prononcer. Worsaae a décidément plus foi dans le récit de Dudon ; mais il pense « que l'origine de Rollon sera toujours un problème difficile à résoudre (1). »

52-53. Lappenberg, *Geschichte von England*, I, 327 ; II, 373. Suhm, dans *Scriptores Rerum Danicarum*, V, 68.

(1) Depping, *Excursions maritimes*, 2^e éd., p. 264. — Licquet, *Histoire de Normandie*, I, 46. — Thorpe, *Anglo-Saxon Chronicle*, I, Pref. XI. — Maurer, *Bekehrung*, I, 58. — Munch, *Norske Folks Historie*, I, 1, 654. — Sars, *Udsigt over den norske*

En réalité, nous trouvons-nous ici en face d'un de ces faits sur lesquels l'histoire nous cache pour toujours la vérité ? N'est-il pas plutôt temps de soumettre ces deux traditions à une critique sévère, afin d'en faire jaillir la vérité ?

En réalité, la question est d'une grande importance. Il faut savoir si c'est en Danemark ou en Norwége que nous devons chercher les relations extérieures et intérieures de la Normandie avec son pays suzerain. Il est encore très-important de savoir si Dudon est un auteur digne de foi ou un raconteur de fables, et si nous pouvons adopter son livre sur Rollon comme source pour l'histoire de Danemark dans cette période.

Dans les recherches qui suivent, je tâcherai d'expliquer les considérations et les arguments qui, selon moi, ne permettent pas de mettre en doute le récit de Dudon et me font rejeter celui des Sagas, véridique pourtant, excepté en ce point que Gangerrolf serait le même que ce Rollon, le conquérant de la Normandie.

I. Mes premières recherches auront pour but d'examiner la valeur intrinsèque des sources.

Le texte le plus ancien qui nous soit conservé et qui nous parle de Gangerrolf et de sa fuite de Norwége date du commencement du XIII^e siècle ou trois cents ans environ après l'événement.

Historie, I, 78, 83; 90, 93. — Lappenberg, *Geschichte von England*, II, 7. — *Mém. de la Société des Antiq. de Norm.*, XXIII, 51.

Snorre a appuyé son récit dans *Heimskringla* sur *Fagrskinna*, écrit vers 1220, et probablement sur un *Jarlasaga* ou *Orkneyingasaga* actuellement perdu, écrit vers 1200 (1). Pour son récit sur Rollon, il a en outre profité de quelques poésies, qui pourtant ne disent rien de son duché normand. Dans le *Landnamabok* (IV, 8), on trouve aussi un récit sur ce Rolf conquérant la Normandie. Le *Landnamabok* fut commencé par Are Frode (après 1120) et continué dans les deux siècles suivants; on ne peut à présent distinguer la source primitive de ses suppléments, et nous ne pouvons pas regarder ce document comme plus ancien que les Sagas déjà cités; en tout cas, il ne nous mènerait pas plus loin que 1120. — Enfin, nous avons un récit dans la *Historia Norvegiæ*. La date de cet ouvrage a été très-discutée parmi les savants, quelques-uns le plaçant à la fin du XII^e siècle et d'autres à la fin du XIII^e siècle. Le récit sur Rollon n'est pas heureux; l'auteur a lu sans doute des sources étrangères, mais il les a oubliées ou mal comprises; il dit, par exemple, que Rollon fut assassiné par son gendre en Hollande, tandis que la vérité est qu'il mourut de vieillesse dans son lit, et il fait épouser à Rollon « la femme de l'ancien comte », au lieu de la fille du comte Bérenger. La chronique a combiné avec la tradition norvégienne quelques récits des sources étrangères inexactement interprétés.

D'autre part la tradition norvégienne suivant tous les Sagas ne nous rapporte qu'un fait, c'est que

(1 Voir Gustav Storm, *Snorre Sturlassæns Historieskrivning*, 44, 63, cf. 119.

Gangerrolf, le héros bien connu, fils de Rognvald Jarl, conquît la Normandie. Nous n'y trouvons aucun détail sur la manière dont il se prépara pour cette grande entreprise et dont il rassembla ses troupes, elle ne nous raconte aucune de ses aventures avant que la Neustrie lui fût cédée (1), elle ne dit pas comment il y établit sa puissance. La tradition norvégienne se réduit à ceci : Gangerrolf est le conquérant de la Normandie (2).

La tradition normande se trouve déjà dans l'ouvrage de Dudon sur les premiers ducs de Normandie. Il n'y a pas longtemps encore, cet historien ne jouissait

(1) A moins qu'on ne veuille s'appuyer sur le récit suivant, dans *Historia Norwegiæ*, qui nous semble justement avoir la même valeur que les parties de cette chronique citées plus haut : « Ista itaque nationes in diebus Haraldi comati Regis videl. Norwegie quidam pirate, prosapia robustissimi principis Rognwaldi progressi cum magna classe Solundicum Mare transfretantes de diuturnis sedibus exutas ex toto deleuerunt ac insulas sibi subdiderunt, ubi securius hiemalibus sedibus muniti estivo tempore tum in Anglos, tum in Scotos quandoque in Hibernios suam exercentes tyrannidem iverunt, ut de Anglia Northimbriam, de Scocia Kathanasiam, de Hybernia Diffinniam ceterasque maritimas urbes suo imperio subjugarent. De quorum collegio quidam Rodulfus a sociis Gongurolfer cognominatus, etc. »

(2) On y ajoute d'ordinaire une liste des premiers ducs de Normandie jusqu'à Guillaume le Bâtard. Tous les Sagas, savoir : Heimskringla, Saga de Harald Haarfager, ch. xxiv; Flateyjarbok, II, 30; Fagrskinna, ch. ccx; Morkinskinna, ch. cxxii, font la même erreur en donnant à Robert (le Diable) le surnom de Longue Épée, qui appartient à Guillaume, fils de Rollon. Seulement Heimskringla, Saga d'Olav le Saint, ch. xix, est dans le vrai.

que d'un crédit très-médiocre ; mais il a obtenu réparation d'honneur auprès de la critique moderne. Lappenberg, Kœrting et surtout Lair, dans son ouvrage si profond et si perspicace sur l'histoire de Dudon, nous démontrent que beaucoup des erreurs ou des méprises dont on accuse son œuvre ne s'y trouvent pas, quand on comprend bien son texte et quand on corrige les passages faux (1) ; de plus, de nouvelles découvertes viennent confirmer ses récits (2). Nous nous rangeons décidément à l'opinion de ces savants ; il serait trop long de prouver ici que même plusieurs autres points qu'on a attaqués chez Dudon sont exacts et compréhensibles ; nous renvoyons le lecteur à d'autres parties de ces recherches (3).

(1) Lappenberg, *Geschichte von England*, I, 327 ; II, 373. — Kœrting : « Über die Quellen des Roman de Rou. » Lair, dans *Mém. de la Société des Antiquaires*, vol. XXIII.

(2) *Bibliothèque de l'École des Chartes*, vol. XXXI.

(3) Waitz qui, dans *Scriptores Rerum Germ.*, IV, 93, comptait l'ouvrage de Dudon : « Inter pretiosiora hujus ævi monumenta », en parle beaucoup moins favorablement dans un article sur les sources de l'ancienne histoire de la Normandie, dans « Nachrichten von der kœniglichen Gesellschaft der Wissenschaften zu Goettingen, 1866. » Il démontre que toutes les sources postérieures — Guillaume de Jumièges, Wace, Orderic, Benoît — ont puisé dans Dudon et qu'il n'y a que deux ou trois sources indépendantes. Comme Dudon n'est pas trop solide par lui-même, les historiens postérieurs sont exposés aux mêmes erreurs que lui. Cette unanimité ne nous semble pas aussi fatale que le croit M. Waitz, attendu que les sources ne répètent pas mot à mot le récit de Dudon, mais diffèrent quelquefois et augmentent souvent son exposé par de nouveaux faits. Aussi les sources que M. Waitz juge indépendantes ne contredisent-elles pas Dudon : la « continuatio gestorum abbatum Fontanellensium »

Comme Dudon écrivit son ouvrage à la prière du duc Richard I^{er}, petit-fils de Rollon : il s'appuya surtout sur les renseignements que lui procurait Raoul, comte d'Ivry, beau-frère du duc, qu'il nomme même « *hujus operis relator*. » Il a ainsi écrit conformément aux traditions de la famille ducale, d'après des rapporteurs Normands.

Que doit-on croire ? La tradition normande ou les Sagas du Nord, écrits 200 ou 300 ans après la conquête ?

Il faut avouer que nombre de fables et de méprises peuvent surgir pendant un espace de temps aussi long. Le nom de Rolf et même celui de Gangerrolf était si commun que des personnes de fortune presque identique peuvent être facilement confondues. Le *Laxdœla-Saga* (ch. xxxii) a déjà commis une pareille erreur en présentant Gangerrolf comme fils d'OExnethore.

On pourrait dire d'un autre côté que Dudon a inventé cette histoire pour présenter les aïeux de Rollon sous

(Bouquet, *Historiens de la France*, IX, 3-5), qui nous raconte le partage au sort des terres par Rollon entre ses compagnons, ne dit pas autre chose que Dudon (voir p. 182, 91 D. : *Terra quam sorte dedi vobis*, et plus bas dans ces recherches). Aussi M. Waitz a tort dans plusieurs de ses suppositions ; il doute que Rollon ait reçu le nom de Robert à son baptême, parce que Frodoart n'en dit rien. Cependant, il n'y a pas de doute que Richard I^{er}, en faisant baptiser son fils du nom de Robert, quarante ans après la mort de Rollon, n'ait voulu lui donner le nom de son grand-père ; aussi le même duc, dans une charte de 968, parle de « *avus meus Robertus*. » La fausse tradition serait donc née bien vite après la mort du premier duc. — Voir, du reste, mon *Indledning*, p. 29-44.

le jour le plus brillant possible, et cependant Dudon ne l'a pas fait. Si Ragnvald était le père de Rollon et si son biographe voulait le flatter, n'aurait-il pas suffi de dire que son père était un prince indépendant qui s'était soumis au roi de Norwége et que le fils, ne voulant pas se soumettre, s'était enfui? Ne serait-il pas beaucoup plus rationnel de le glorifier de ce fait vrai que le frère de Rollon avait épousé la fille du roi de Norwége (1)? — Et encore, si Dudon était coupable de ces mensonges, comment les historiens suivants pouvaient-ils les répéter sans dire un seul mot de l'autre tradition, qui existait en Normandie?

II. — Il s'ensuit de ce que nous venons de démontrer qu'on ne peut point rejeter *a priori* le récit de Dudon sans examiner à fond ses données. Il y a même dans sa narration de l'arrivée de Rollon en Angleterre et en France des dates qui sont conformes avec de solides annales anglaises et françaises. — Voyons si les Sagas norvégiens concordent avec cette partie du récit de Dudon ou si nous rencontrons des difficultés chronologiques.

Il faut calculer, d'après les Sagas, le temps où Rolf fut expulsé de la Norwége, — et il faut déterminer, indépendamment de ces relations du Nord, en se servant seulement des annales de l'étranger, l'époque où arriva Rollon en Angleterre et en France. Si ces deux dates ne sont pas d'accord, il est évident que nous avons affaire à deux personnages différents.

(1) Snorre, Saga de Harald Haarfager, ch. xxx.

Cette conclusion apparaîtra avec évidence si l'on veut étudier à part et les sources du Nord et les sources de la Normandie. On peut d'ailleurs en juger par ce qui déjà a été fait.

L'Islandais si savant et si perspicace, M. Gudbrand Vigfusson, dans son ouvrage sur les dates dans les Sagas islandais (1), a totalement mis à l'écart les narrations de la Normandie ; et, d'un autre côté, M. Jules Lair, dans son ouvrage sur Dudon, par sa critique scrupuleuse des sources du Sud, a désigné les époques de l'histoire de Rollon, sans se préoccuper des détails des Sagas. M. Vigfusson trouve que Rollon ne peut avoir commencé ses expéditions avant 890 et qu'il n'est arrivé en France que vers 912, et que ce que les annales franques racontent de lui pour un temps antérieur n'est que pure invention. Suivant les recherches de M. Lair, Rollon s'est trouvé en Angleterre peu de temps après 880 ; puis il a fait des expéditions successives en Angleterre et en France jusqu'à ce qu'il fût baptisé et que le duché lui fût cédé en 912. Il en résulte donc que Gangerrolf et Rollon ne peuvent être identiques.

Mais j'examinerai moi-même les détails de ces recherches.

Je commence par les Sagas et je fais, dès le début, la remarque que l'argumentation, ici comme partout où il s'agit de déterminer les temps dans les Sagas, ne repose pas sur des données solides ; elle ne cherche qu'à trouver le plus probable. — Ragnwald Jarl, père de Gangerrolf, fut brûlé dans sa maison par les fils

(1) *Safn til Seegu Islands*, I, 273-76.

du roi Harald Haarfager, qui n'étaient pas adultes avant 890 (1). Ragnwald avait trois fils naturels : Ejnar, Hallad et Rollaug ; en outre, trois fils légitimes : Thorer Jarl le Silencieux, Ivar et Rollon. Il y avait une grande différence d'âge entre ces deux descendes, car les fils naturels étaient adultes quand les autres étaient encore enfants ; il y a donc eu entre les deux au moins un intervalle de dix ans. Heimskringla raconte qu'Ivar mourut pendant l'expédition de Harald aux Orkneys ; les autres Sagas (2) disent qu'il fut tué à la bataille de Hafrsfjord en 873, mais le récit de Heimskringla semble le plus probable, car les îles d'Orkneys furent données à Rognvald comme compensation de la mort des fils. Cette expédition de Harald aux Orkneys ne peut pas avoir eu lieu avant environ 880, car le roi a dû consolider sa domination en Norwège avant de s'y rendre, et, d'ailleurs, les Sagas nous disent que Harald avait eu des escarmouches avec les Vikings pendant plusieurs années avant d'entreprendre la grande expédition.

Il en résulte que Rolf peut avoir été adulte vers 880, mais à cette époque Rollon ne semblait guère avoir été expulsé de la Norwège, comme nous allons le prouver. Ragnvald avait chargé son frère Sigurd de gouverner les îles d'Orkneys, mais celui-ci fut assassiné, et Ragnvald y envoya son fils naturel Ejnar ; suivant les Sagas, Rollon était alors en expédition maritime. Il y a aussi d'autres circonstances qui

(1) Munch, *Norske Folks Historie*, I, 1, 514.

(2) Flateyjarbok, I, 575. Vatnsdæla, ch. ix.

rendent probable que Rolf ne fut exilé que beaucoup plus tard. Quand Ragnvald le père eut été assassiné (c. 890), Einar se vengea des meurtriers et composa une chanson dans laquelle il reproche à Rolf et aux autres frères de ne pas l'avoir assisté dans sa vengeance. Le reproche serait trop singulier si Rolf était exilé et loin de sa patrie. La mère de Rolf fit d'actives démarches pour demander sa grâce au roi quand il l'expulsa ; les Sagas ne parlent pas de Ragnvald, qui était déjà mort sans doute. — Toutes ces circonstances semblent fixer l'époque de l'exil de Rolf vers l'année 900.

Puis Rolf resta quelque temps en Écosse, où nous trouvons plus tard sa fille, et, ensuite il alla à Vallande (en France).

Nous passons aux sources anglaises et françaises. Il sera plus facile, pour démontrer l'époque où Rollon est arrivé en Angleterre, de fixer le temps de ses pillages en Flandre et en France. Dudon raconte que Rollon, avec son armée et sa flotte, passa d'Angleterre en Flandre et établit son quartier à l'abbaye de Condé-sur-l'Escaut. Les annales anglaises et françaises nous disent qu'en 880, une armée normande passa d'Angleterre en Flandre, et nous la trouvons cantonnée justement à l'abbaye de Condé pendant les années suivantes jusqu'en 883 (1).

(1) *Anglo-Saxon Chronicle*, 880 : « The army, which previously had sat down at Fulham, went over sea to Ghent in France, and sate there one year, 881, 882, 883 : This year the army went up the Scheld to Condé and sate there one year. Annales Vedastini, 882 : Nortmanni mense octobrio in Condato

Les récits des annales sur les événements suivants confirment aussi que nous avons trouvé l'époque exacte.

Des troupes s'assemblent en Flandre pour aller assiéger Paris, elles se dirigent vers la Seine et campent à Rouen en 885 (1). Dudon raconte précisément cette marche vers la Seine; mais la date qu'il donne de l'arrivée de la flotte dans ce fleuve, 876, n'est pas exacte et dérive sans doute d'une fausse lecture de 886. — De ces indications, il résulte que le séjour de Rollon en Angleterre a eu lieu en l'hiver 879-880, et voici justement ce que la chronique Anglo-Saxonne confirme en disant qu'en 879 une nouvelle flotte de Vikings arriva à Fulham sur la Tamise, et que, l'année suivante, elle passa en Flandre. — Gudrum-Adelstan, appelé par Dudon « rex christianissimus, » ne fut baptisé que vers 878 (2).

Nous ne connaissons pas l'année exacte de la naissance de Rollon, mais selon Dudon, il était très-décrépit et très-affaibli à sa mort, il a sans doute atteint près de 80 ans. La Chronique de Tours, *Chronicon Turonense* (3), qui n'est pourtant pas

sibi sedem firmant, 883 : Verno tempore a Condato egressi maritima petivere loca; ibique æstivo remorato tempore Flamingos e terra sua fugere compulere » Pertz, II, 199-200.

(1) *Anglo-Saxon Chron.*, 886 : « This year the army, which before had drawn eastward, went westward again, and thence up the Seine. Annales Vedastini, 885 : Mense Julio... Rotomagum civitatem ingressi cum omni exercitu. »

(2) *Monumenta Historica Britannica*, I, 482, 740. — Cf., du reste, Lair, l. c., p. 51 et suiv.

(3) Bouquet, *Historiens de la France*, IX, 951 : « Obiit Rollo,

une source solide, est d'accord avec lui sur ce point, quand elle le dit âgé de 86 ans à sa mort; il était donc né vers 845.

Ainsi les chroniques et les Sagas ont prouvé un alibi double et réciproque, les annales du Sud pour le conquérant des Sagas, et les Sagas du Nord pour le héros de la tradition normande. Les deux Rollon ne sont donc pas identiques.

Je vais enfin toucher un point de l'argumentation de M. Vigfusson. Cet auteur suppose que Rollon est exilé vers 870 et qu'il a séjourné pendant une vingtaine d'années dans les Sudereys et en Écosse; il ne serait pas arrivé en Normandie avant 912. Cependant ce résultat est impossible, même si nous faisons abstraction du récit de Dudon. Rollon à qui Charles le Simple cède une province, ne peut pas être un prince nouveau-venu, il doit avoir pillé les contrées franques depuis longtemps. Les Vikings doivent l'avoir connu longtemps avant de le choisir pour chef. D'ailleurs nous savons que Rollon avait eu de la fille d'un comte de Bayeux un fils auquel il laissait son royaume dès l'année 927; en supposant que le fils eût 20 ans à cette époque, Rollon est venu en France au plus tard en 906.

III. Ma troisième recherche est relative aux noms de ces deux personnages. Dans les Sagas du Nord, le surnom Ganger est inséparable de celui du héros. Les sources du Sud ignorent complètement que le

qui et Robertus, dux Normanniæ anno ducatus XII, apud Rotomagum et anno adventus sui LXIV et vitæ LXXXVI. »

conquérant de la Normandie ait eu ce surnom, chose très-remarquable, car, parmi les Normands du Sud, les surnoms et les sobriquets étaient presque aussi fréquents que chez les peuples du Nord. Pourquoi la tradition normande n'a-t-elle jamais entendu parler de ce surnom de son héros favori ? Comment Guillaume de Jumièges, qui nous donne plusieurs traditions scandinaves et qui connaît « Lodbroc » et Bjørn, « côte de fer », peut-il avoir passé sous silence un fait aussi intéressant ?

IV. Les Sagas du Nord et les sources du Sud nous donnent une idée de la personne de Rollon. Les Sagas racontent que Rollon était un homme de très-haute taille et d'un grand embonpoint (1). Puisqu'on sait que les corps musculeux de nos ancêtres attiraient l'attention des peuples du Sud, de sorte qu'on en trouve des remarques dans beaucoup d'annales et de chroniques (2), il est évident qu'une figure comme

(1) L'expression « mikil vexti » peut s'adresser seulement à la haute taille de Rolf ; mais comme les sagas ajoutent : « au point que les chevaux ne pouvaient pas le porter », il y a toute probabilité qu'il était obèse.

(2) Dudo, 276 : « Gens robustissima Danorum » Muratori, *Scriptores*, IV. 362 : « Viri et statura proceri et specie pulchri et armorum experientia summi. » Pertz, *Scriptores*, I, 399 (884) : « In quo certamine tales viri de Nordmannis cecidisse referuntur quales nunquam antea in gente Francorum visi fuissent, in pulchritudine videlicet ac proceritate corporis. 596 (887) : « Omnes pene robusti bellatores. » Cf. Frœhn, *Ibn Fozlan*, 5 : « Nie sah ich Leute von ausgewachsenem Körperbau ; sie sind hoch wie Palmboëume, fleischfarben und roth. 186 : Ein Volk von hochgewachsenen, streitbaren Mœnnern. »

celle de Gangerrolf, qui avait éveillé l'attention des peuples du Nord, ne devait pas échapper aux yeux des Francs. Rollon était le héros favori de la tradition normande, qui a conservé toutes sortes de souvenirs de sa vie et de ses exploits ; — est-il possible qu'un tel détail, aussi personnel et aussi caractéristique, fût oublié ? Néanmoins, les sources sont muettes à cet égard. Dudon l'appelle le plus bel homme du monde (1), et son récit est confirmé par les auteurs des romans (Benoît, v. 6165, plus beau cors n'a chevalier). — Cette partie de la tradition norvégienne, qu'il était extrêmement grand, n'a jamais pénétré en Normandie ; car, ainsi que l'observe M. Worsaae, la statue de Rollon, à Rouen, qui date du XIII^e ou XIV^e siècle, ne le présente pas comme un homme gros et grand (2).

Dans les Sagas, Rolland est dépeint comme si grand et si obèse qu'il ne pouvait pas monter à cheval ; il était obligé d'aller toujours à pied. Il est certain que ceci ne se rapporte pas avec ce que nous savons du conquérant de la Normandie. Benoît dit expressément de Rollon et de son frère :

(v. 477) E li dui frere ordenent
E establissent e asenent,
Puis chevauchent cum genz hardie
En la terre que ert plus garnie
E que le rei ert plus demeine.

(1) Dudo, 141, 166 : « Corpore pulcherrimus. »

(2) Worsaae, *Erobring af England og Normandie*, p. 173.

Et de Rollon :

- (v. 757) Et il meismes senz délai
Saut tut armez el cheval bai...
(v. 1871) Joius fu Rou del mandement ;
De ces compaignons a pris cent,
Gent aturnez sun lor usage
Od le conduit de lur message.
Chevalcherent dreit vers le rei
Qui contre eus vint od gent conrei...
(v. 2417) (Rou) hurte de sei et de cheval
Ès major presses livre estal...
(v. 3856) E Rou tint nu le brant d'acer
Enteint de sanc glacié de cors,
Sur un cheval sist qui fu sors.

Dudon suppose que Rollon a toujours été capable de monter à cheval ; il rapporte que dans sa vieillesse Rollon était si épuisé qu'il ne pouvait plus monter à cheval (1). Il serait complètement absurde de supposer que le surnom norvégien date de cette époque de sa vie (2).

V. Les Sagas et les sources françaises nous donnent

(1) Dudon, 174 (86) : « Postea, uno lustrò vivens, ætatis suæ defectu, effetoque viribus corpore, equitare non valens regnumque pacificatum solidum et quietum tenens..... plenus dierum migravit ad Christum. »

(2) Il serait également absurde de penser à la différence de force des chevaux norvégiens et français. Les Sagas nous racontent très-souvent que des Vikings hauts et lourds sont à cheval ; les chevaux de Sigurd, duc d'Orcades, portaient même deux guerriers revêtus de leur armure. Munch, *Norske Folks Historie*, I, 507.

les noms de quelques parents de Rolf et de Rollon. Examinons si ces parents sont identiques.

Plusieurs Sagas racontent que Gangerrolf avait, en Écosse, une fille, Kadlin, qui épousa le roi d'Irlande, Bjolan (1). Ce prince est sans doute Beollan Littill, tué à Limerick en 969 (2); au moins, son surnom scandinave (Le Petit) rend cette supposition vraisemblable, et les annales d'Irlande du X^e siècle ne parlent pas d'un autre Beollan. — La tradition normande ne parle pas d'une enfant de Rollon née avant son arrivée en France; et elle ne connaît pas de parenté entre les princes normands et les dynasties irlandaises. — D'autre part, la tradition du Sud sait que Rollon avait un frère Gurim, mort avant sa fuite de la patrie, sur quoi les Sagas gardent le silence. Guillaume de Jumièges connaît un certain Hule, oncle de Rollon, qui prend part à la conquête de la Normandie, où sa famille fut encore longtemps florissante. Les Sagas ne connaissent pas cet oncle de Rollon; ils ne nomment que le frère de Ragnvald, Sigurd, qui gouverne les Orcades.

Une chronique nous dit même le nom du père de Rollon, Ketil (3), mais cette source n'est pas solide, et je ne veux pas m'en prévaloir. Il est cependant assez singulier que parmi toutes ces sources solides ou non solides qui parlent de Rollon, nous n'en

(1) Olafs saga Tryggvasonar dans *Flateyjarbok*, I, 308. *Laxdælasaga*, ch. xxxii. *Landnamabok*, II, ch. xi.

(2) The war of the gaedhil. 85 (969). *Chronicon Scotorum* et *Four Masters*. 967.

(3) Richer, I, 27 (*Catillus*). Pertz, *Scriptores*, III, 578.

trouvons pas une seule qui reproduise la tradition norvégienne (1).

VI. Nous pouvons prouver que la tradition norvégienne se lie d'une manière si intime à quelques noms que la façon dont cette tradition s'est produite est évidente au premier abord. On pourrait même dire comment elle devait naître.

Ainsi que nous l'avons dit, la tradition du Nord est extrêmement simple et pauvre; les Sagas nous apprennent seulement que « Gangerrolf passa la mer vers l'Ouest et vint à Suderø; puis il alla à Vallande qu'il pillà et où il fonda un grand duché, qu'il peupla de « Nordmænd » (Di. Norvégiens), c'est pourquoi le pays prit plus tard le nom de Normandie. » Presque tous les Sagas renferment cette dernière phrase; on y trouve le mot de l'énigme.

J'ai déjà dit plus haut que le changement des dénominations que les pays et les peuples ont subi dans la suite des temps a été très-nuisible à la science historique. La tradition populaire s'occupe beaucoup de l'étymologie; une ressemblance de nom lui suffit pour en faire une combinaison historique. Au moyen-âge combien de fois n'a-t-on pas confondu Dani avec

(1) Lib. VII, ch. III : « Rogerius Toenites de stirpe mala Hulcii, qui Rollonis Ducis patruus fuerat, et cum eo Francos atterens Normanniam fortiter adquisierat, vir potens et superbus ac totius Normanniæ signifer erat. » L'édition de Duchesne dit : « De stirpe Malahulcii » ; mais c'est corrigé dans l'édition de Bouquet, *Historiens de la France*, XI, 38 : « Male in edito, Malahulcii; in Chronicis enim S. Dionysii legitur : de mauvaise racine.

Danai ? Ou Sueones avec Svevi ? Ou Roxolani avec les Russes , etc ? Dans la tradition qui prétend que les habitants de la Suisse et surtout de la vallée de Hasli descendaient des Suédois , il semble qu'on ait confondu la Suisse (Suedia et Suecia) avec la Suède (Svecia) , et également Gothi avec les Gæthi (1). — Pendant l'époque normande les peuples du Sud ne connaissaient guère les pays du Nord et ne savaient pas faire de distinction entre les différentes races ; « Normanni » était la dénomination des peuples du Nord et surtout du peuple Danois. Après les conquêtes normandes les connaissances géographiques et historiques sur les pays s'accrurent , et aux X^e et XI^e siècles , les peuples du Sud avaient découvert que les noms des trois nations du Nord étaient « Dani , Northmanni et Sueones. » Or , le nom de « Northmanni » était passé aux habitants danois de la Normandie.

Il y avait donc deux nations portant le nom « Northmanni » , les Norwégiens et les habitants de la Normandie , et ceux-ci , comme on le savait , étaient descendants d'un peuple du Nord. On peut soutenir , je crois , que de ces faits , cette tradition dut naître : que des Norwégiens , ainsi qu'un chef norwégien , avaient fondé le duché de Normandie (2). — J'ai déjà cité (chapitre III) des auteurs de cette époque qui

(1) Voir l'essai de M. Schiern sur la tradition de Palnatoke et de Guillaume Tell. *Historisk Tidsskrift*, I, 91.

(2) Le récit de Mathieu de Westminster (*Flores Historiarum*, *Frankfurti*, p. 179 et suiv.) est par exemple très-caractéristique : Rollon est natione Danus « et venu de Dania sive Dane marchia » ; mais quant au nouveau nom de la *Neustrie Normanna* , il « ab ipsis Norensibus dicitur. »

disent que les Normands venaient de Norwége. Voici quelques exemples de la façon dont on a fait de Rollon un Norwégien. Gaufred Malaterra parle (vers 1100) de « Rholo dux fortissimus pirata a Dacia vel Norweja (1). » Guillaume de Malmesbury (vers 1141) sait que Rollon était « nobili sed per vetustatem obsoleta prosapia Noricorum ortus, Regis præcepto patria carens » (2) ; nous retrouvons peut-être (3) ici la tradition norwégienne qui s'est égarée en Angleterre. Chronicon Alberici suit la fable adoptée par de Guillaume (4).

Les Norwégiens avaient entendu dire qu'une province de Vallande, nommée la Normandie, avait été conquise par un héros du Nord ; il est évident qu'il devait être Normand, Norwégien ; il fallait seulement trouver dans l'histoire un Rolf qui, à ce moment, eut fait des expéditions à l'étranger. On choisit Gangerrolf, on s'en empara et la tradition fut com-

(1) Liber I, ch. 1. Muratori, *Scriptores*, V, 549.

(2) *Gesta Regum Anglorum*, liber II, § 127 (éd. Hardy, I, 199) : « Primo Hasteng, mox Rollo, qui nobili sed per vetustatem obsoleta prosapia Noricorum ortus, regis præcepto patria carens, multos quos vel æs alienum vel conscientia scelerum exagitabat magnis spebus sollicitatos secum abduxit. Itaque piraticam aggressus, cum ubique libera spatia retur insania, apud Carnotum hæsit, etc. »

(3) Cependant, il n'est pas nécessaire que Guillaume, par son « patria carens », pense au châtement de Rollon pour son pillage des côtes norwégiennes ; car, suivant la tradition normande, tous les Vikings étaient expulsés de leur patrie par l'ordonnance du roi. Voir mon *Indledning*, ch. IX et X, sur les causes des expéditions normandes.

(4) Bouquet, *Historiens*, IX, 62.

plète ; elle ne consista jamais qu'en ceci : qu'un Rolf avait fait des conquêtes en Vallande et soumis une province qu'il avait peuplée de Norvégiens, d'où elle tira son nom de Normandie.

On me blâmera peut-être de porter atteinte par cette supposition à la tradition respectable des Sagas ; je vais donc établir un parallèle qui me semble assez frappant.

Vers 830, une flotte arrivait en Irlande, commandée par Turgeis ou Turgesius, qui assujettit tous les étrangers en Erin et y fonda un grand royaume. Turgesius mourut en 843 ; une fausse tradition irlandaise dit qu'il fut assassiné par les Irlandais (1). Ce roi était probablement originaire de Norwége. — Snorre sait quelques détails ; il raconte que les fils du roi Harald Haarfager, Thorgils et Frode, allaient en expédition maritime à l'Ouest et qu'ils pillaient en Écosse et en Bretlande. « Ils furent les premiers Norvégiens qui s'emparèrent de Dublin. On raconte que Frode fut empoisonné, mais Thorgils resta longtemps roi de Dublin, jusqu'à ce qu'il fût trompé par les Irlandais et y périt (2). » Ainsi, selon Snorre, Turgesius était le fils de Harald Haarfager ; mais c'est absolument impossible, car Turgesius mourut notoirement en 843 et Harald est né vers 850 (3). Nous pouvons indiquer la formation de cette fausse tradition. Le Saga « Upphaf rikis » connaît Thorgils, mais sait seulement qu'il allait « en expédition dans

(1) *The war of the Gaedhil*, XLII. Cf. plus haut

(2) Saga de Harald Haarfager, ch. xxxv.

(3) Munch, *Norske Folks Historie*, I, 1, 440.

l'Ouest » (1) ; Snorre , ou peut-être un de ses prédécesseurs , a entendu parler d'un Thorgils qui se rendit maître de Dublin , et il l'identifie sans façon avec le fils de Harald Haarfager du même nom (2). — N'est-il pas vraisemblable que la tradition de Gangerrolf s'est formée graduellement d'une manière à peu près semblable. L'auteur d'un Saga a dit que Rollon exilé alla dans l'Ouest , peut-être à Vallande ; l'autre , plus sage , et qui sait que la Normandie est habitée par un peuple scandinave , ajoute : et c'est ce Rollon qui conquiert la Normandie (3).

VII. Je vais examiner comme contraste le récit de Dudon et les objections qu'on a faites contre lui , et terminerai en examinant si son récit peut être confirmé par d'autres sources.

(1) *Fornmanna sögur* , X , 196.

(2) Gjessing , *Kongesagaens Fremvæxt* , p. 103.

(3) Il peut sembler surprenant que Saxo , le grammairien , qui cite Dudon , ne mentionne point du tout que la Normandie fut conquise par les Danois ; mais pour moi , il est certain que Saxo n'a jamais lu l'œuvre de Dudon. On ne trouve pas chez lui un seul nom , un seul fait qui révèle qu'il ait lu Dudon. Il est impossible que Saxo n'eût pas adopté , pour son histoire du Danemark , quelques-unes de ces traditions sur les conquêtes des « Dani » que Dudon nous rapporte. La seule chose que Saxo sache de Dudon se trouve dans la seconde phrase de son œuvre : « Quanquam Dudo rerum Aquitanicarum scriptor Danos a Danais ortos nuncupatosque recenseat. » Je ne m'appuie pas sur ce qu'il appelle Dudon historien aquitainien ; car Saxo ne sait guère où était située l'Aquitaine. Mais sa citation n'est pas exacte , car ce n'est pas Dudon qui fait dériver Dani de Danai ; il raconte simplement que les Danois se vantent de cette origine. Saxo a lu ou entendu quelque part cette seule citation de Dudon sur ce seul point.

A. D'abord on a dit qu'on ne peut pas s'appuyer du récit de Dudon affirmant que Rollon venait de « Dacia », accompagné des « Dani » ou des « Daci », parcequ'il ne connaissait pas la géographie du Nord, et qu'il commet l'erreur si commune d'appeler Danois tous les peuples du Nord. Je ne puis pas approuver cette objection. J'ai déjà essayé au chapitre III de prouver que le nom de « Dani » au moyen âge n'était pas la dénomination commune. Il faut encore faire cette observation pour l'œuvre de Dudon.

Il commence son livre premier par quelques renseignements géographiques et ethnographiques. Il nous y présente les thèses banales et bien connues du moyen âge sur les peuples de l'Est et du Sud avec les méprises ordinaires, telles que nous les trouvons chez Isidore de Seville par exemple. Il est évident que Dudon ne doit pas ces renseignements aux Scandinaves; ce qu'il sait, il l'a lu (1). — Il serait très-naturel qu'en outre, Dudon eût reçu de ses rapporteurs scandinaves des renseignements sur la situation

(1) On juge, il me semble, très-souvent trop sévèrement les connaissances géographiques de ce temps-là relatives à l'Est de l'Europe. Il faut se rappeler que même actuellement, dans notre siècle, nous savons bien peu de chose sur ces peuples nombreux qui, au moyen âge, habitaient entre la Baltique, la mer Noire et la mer Caspique, et qu'aujourd'hui nous rejetons des suppositions qu'on regardait comme justes et bonnes il y a peu d'années. Il faut se rappeler aussi qu'il était naturel pour un géographe du temps de Dudon de confondre la Dacie romaine et la Dacie danoise (Danemark); car il était bien connu que les peuples de la Scandinavie et du Danemark allaient vaincre et peupler les pays de l'Est.

du Danemark, et on trouve aussi chez lui des traces qui paraissent le révéler.

Ainsi Dudon sait très-bien distinguer entre les Danois et les Norwégiens ; il dit : « Quid facient vel quid dicent ceteri Dacigenæ et Northguegigence (1). » — Dudon appelle aussi le père de Rollon « omnium Orientalium præpotentissimus (2), » ce qui indique une origine danoise plutôt que norvégienne. On peut voir où l'Est est situé suivant Dudon, car il dit de Otto, « rex transrhenanus, ascita et coadunata Orientalium profusius manu, venit velociter devastans omnia Parisius (3). » — Rollon dit ensuite, en arrivant auprès du roi Adelstan qu'Eurus, le vent de l'Est ou de Sud-Est, l'a poussé à la côte de l'Angleterre (4); et un duc saxon raconte au fils de Rollon, le duc Guillaume, qu'il a souvent fait la guerre au brave peuple dans la patrie de ses ancêtres et que même une fois il y a été fait prisonnier (5). Il n'y a donc pas de doute sur le pays que Dudon appelle « Dacia. »

Décidément Dudon sait distinguer les dénominations Northmanni et Daci ou Dani; le premier de ces noms est celui des Vikings qui pillaient le Sud et

(1) Dudo, 282 (143 B).

(2) Dudo, 141 (70). Benoît, I, p. 89 : « En tut le règne d'Orient naveit nul home si vaillant. »

(3) Dudo, 253 (130 B).

(4) Dudon, 147 (73 A).

(5) Dudon, 198 (100) : « Bellicosum egregiumque genus tuæ armipotentis progeniei me nolentem Daciscam linguam docuit... quia invadens sæpissime plurima castra mei ducaminis innumerabilia prælia in me exercuit meque prælio captum ad sua detraxit. »

des habitants de la Neustrie au X^e siècle ; le second est la dénomination de la nation scandinave d'où venaient les Vikings. On peut examiner son œuvre et s'en persuader. Ainsi, p. 130, on trouve : *Daci nuncupantur a suis Danaï, vel Dani, glorianturque se ex Antenore progenitos... Daci cum duce Anstigno (Hasting)...* p. 133. Hasting fait annoncer dans Luna : *Alstignus, dux Dacorum vobis fidele servitium et omnes pariter sui, sorte Dacia cum ipso ejecti.* P. 136, au contraire : *dum pavidī Northmannorum adventus formidarentur.* P. 141-150, dans le passage sur la vie de Rollon avant son arrivée en France : *Dacigenarum turmæ, rex Daciæ, dux Dacorum, etc.* Au contraire, p. 152 : le bruit court à Rouen « *Normannorum multitudinem adesse Gimegias,* » p. 154 : le bruit court « *adesse Normannos.* » Les deux chevaliers français qui sont envoyés vers eux sont « *Daciscæ linguæ periti* » ; p. 155 « *ars præliandi more Dacorum.* » Depuis la page 156 jusqu'à la fin de l'ouvrage il parle tantôt des Normanni, tantôt des Daci, le plus souvent des Daci.

Je crois que ces citations suffisent à établir que Dudon sait faire la différence entre les Danois et les Norwégiens, qu'il sait où est située la Dacie, et qu'il connaît la signification des noms « Northmanni » et « Daci. »

B. On blâme Dudon de nous présenter Rollon comme chef principal de l'armée de Vikings à une époque où il n'était tout au plus qu'officier subalterne. Les annales franques ne le nomment pas comme chef, et elles donnent même les noms des

chefs à cette époque. Cette objection n'est pas tout à fait juste. Par la force naturelle des choses, il est toujours dangereux pour un auteur de grouper les événements autour d'un héros — d'écrire d'abord un livre sur Hasting et un autre sur Rollon. Dudon a peut-être attribué à son héros plus qu'il ne lui appartient — mais l'œuvre porte en elle-même son correctif.

On voit par beaucoup de passages de Dudon que Rollon prend souvent conseil de ses guerriers et qu'il reçoit de ceux-ci la permission ou l'instruction demandée. « P. 146 : *Rollo... accersitis majoribus principum... inquit.* P. 151 : *Rollo consultu fidelium suorum libravit vela ventis navigeris.* P. 153 : *inde ad naves suas reversus convocatis principibus quærit sagaci mente consilio suorum quid sit faciendum.* P. 158 : *principibus advocatis quid acturus sit super hoc negotio cæpit inquirere.* P. 160 : *Rollo autem his auditis consilio suorum dedit regi pactum trium mensium.* P. 166 : *quo audito convocat majores Dacorum et quæ episcopus sibi retulit narrat in auribus eorum. Daci vero... dixerunt Rolloni... etc. (1). »*

Cette consultation fréquente des chefs nous démontre certainement la situation vraie de Rollon parmi eux. En tout cas un passage de Dudon est contradictoire avec l'idée de Rollon comme chef unique. Un des guerriers de Rollon se sert de ces termes

(1) Le même trait se retrouve chez Guillaume de Jumièges, Wace et Benoît.

vis-à-vis des ambassadeurs francs : nous n'avons pas de maître, nous sommes tous égaux ! J'examinerai ce passage à fond plus tard ; pour le moment je le cite seulement comme indiquant la position réelle de Rollon, d'après les récits de Dudon.

On a aussi objecté contre l'autorité de Dudon que les annales étrangères nous indiquent d'autres chefs à cette époque. Cette observation n'a pas par elle-même une grande valeur, car si le commandement était partagé entre plusieurs, un nom pourrait se trouver chez un historien, un autre nom dans une autre source. Les chefs qui peuvent entrer en considération sont Godfred, qui fût baptisé et épousa la fille de Lothaire, mais il fut assassiné dès 885 ; Sigfred, qui assiége Paris, en 886, est assassiné en 887 en Frisland ; dans la bataille de Louvain deux rois succombent : Sigfred et Godfred. Hasting se trouve en 891 à Amiens et passe en Angleterre en 892. En 896 Huncdeus franchit l'embouchure de la Seine. Ce serait surtout ce dernier personnage qui pourrait être mis en parallèle avec Rollon ; nous devons donc examiner scrupuleusement ses faits et gestes et sa patrie.

Les annales racontent que les Normands, après la bataille de Louvain (892), quittèrent la France, qui resta en paix jusqu'en 896, époque à laquelle le chef normand, Huncdeus, entra dans la Seine avec cinq vaisseaux. Une armée considérable fut bientôt rassemblée et les pillages recommencèrent. Les Normands se retirèrent un peu l'année suivante devant l'ennemi qui avait rassemblé une nombreuse armée. Charles reçut Huncdeus comme hôte et il fut baptisé

à Cluny (1). De la part des Normands c'était sans doute pure politique, car ils pillaient de nouveau, quand, peu après, la guerre s'alluma entre Charles et Otto. Plus tard nous n'entendons plus parler de ce chef baptisé.

Il est assez remarquable que ce récit sur l'arrivée de Huncdeus dans la Seine, en 896, ait été appliqué assez vite à Gangerrolf, soit par méprise soit par accommodement, car le *Chronicon De Normannorum gestis* a changé sans façon le Huncdeus en Rodo (var. Roflo) (2). Ainsi on s'est soustrait à la difficulté de nommer un autre chef que Rollon à une époque où celui-ci était chef principal selon les meilleures sources (3). Le nom de Huncdeus est aussi une cause d'embarras. Munch l'interprète comme Angantyr (Ongentheov); mais pense aussi qu'il a été écrit inexactement au lieu de Hemideus Hamdir, ou que l'homme s'est appelé Hundi. Maurer propose Huncdolf ou Hunthjofr (4).

(1) Annales Vedastini, Pertz, *Scriptores*, II, 208 : (896) « Et per idem tempus iterum Nortmanni cum duce eorum Huncdeo nomine et quinque barchis iterum Sequanam ingressi... Northmanni vero jam multiplicati... (897) Karolus vero Huncdeum ad se deductum, Cluninio monasterio in pascha eum de sacro fonte suscepit. » L'ancienne édition, dans le premier volume de Pertz, *Scriptores*, avait, selon Bouquet, Hunedeus (I, 530).

(2) Pertz, *Scriptores*, I, 536.

(3) Voir Palgrave, *England and Normandy*, I, 662 : « This name is of singular sound, it never occurs before—possibly the reading is corrupt, — but the sudden apparition of Huncdeus is rendered more remarkable from that circumstance, that others call him Rodo, or even Rollo. »

(4) Munch, *Norske Folks Historie*, I, 1, 652.—Maurer, *Bekehrung*, I, 57.

On peut augmenter ces difficultés. Guillaume de Jumièges (ou son continuateur) raconte (l. VII, ch. III), que lorsque Guillaume le Bâtard monta sur le trône de Normandie, le puissant Roger de Toeni fut irrité de voir un fils naturel hériter du trône ducal ; il avait, lui, le droit de succéder, comme descendant de cet Hule, oncle de Rollon, et son compagnon de conquêtes en France (1). On n'a aucune raison de douter de la véracité de cette donnée ; nous devons donc blâmer à notre tour les auteurs francs de ce qu'ils ne font pas mention de ce Hulcius.

On a raison, il me semble, de supposer que Huncdeus et Hulcius ne font qu'un seul et même personnage. La transformation de *l* en *n* se fait facilement ; on peut de même aussi admettre une erreur graphique : Huncdeus (Hulcheus).

Dans cette hypothèse, on comprend que Rollon peut être nommé comme chef alternativement avec Hule ; s'ils étaient si proches en parenté, ils ont partagé le pouvoir. Enfin nous arrivons à concilier les sources, car le récit de Guillaume nous force à chercher un tel chef des Vikings en 896, et, d'autre part, le chef Huncdeus nous empêche de trouver Rollon et sa suite.

C. On dit ensuite que le récit de Dudon est écrit d'une manière vague et obscure ; que le sort de Rollon en Danemark ne nous paraît qu'enveloppé d'un épais brouillard, et que Dudon ne sait même pas le nom du père, son héros. A vrai dire, on blâme non-seule-

(1) Voir plus haut.

ment sa description de la jeunesse de Rollon, mais son travail en général. On cherche souvent en vain chez lui des noms de lieu et de personnes. Ou bien il n'a pas connu ces noms, ou il craint de ne pas les écrire exactement. On peut supposer aussi que son séjour à l'étranger (en Vermandois) lui a fait omettre des noms qu'il eût pu apprendre facilement en Normandie. Dudon loue, par exemple, l'épouse du duc Guillaume I^{er}, mais ne dit pas son nom ; Guillaume de Jumièges l'appelle Sprota (1). Dudon mentionne la sœur de ce duc sans indiquer son nom ; Guillaume l'appelle Gerloc (2) ; *Roman de Rou*, Elborc (3). Selon les autres sources, elle se nommait Adèle, sans doute son nom de baptême (4). Dudon ne nomme pas la ville où les évêques français s'assemblèrent en synode au temps de Richard I^{er}, Guillaume nous dit que ce fut Laon (5).

D. On fait encore cette objection que les différents songes mentionnés de Dudon démontrent que nous nous trouvons en présence d'un roman historique. On peut répondre que si tous les événements célèbres qui, dans les chroniques, sont accompagnés de songes, étaient à rebuter, on effacerait de l'histoire un grand nombre de faits admis comme authentiques. D'ailleurs, comment croire qu'un pareil temps ne fût pas riche

(1) Liber III, ch. II. Cf. Dudon, 185.

(2) Liber III, ch. III. Cf. Dudon, 194.

(3) Selon Lair, *l. c.*, 192, seulement une mauvaise lecture de l'éditeur.

(4) Lair, *l. c.*, 192.

(5) Liber IV, ch. XVII. Cf. Dudon, 277.

en songes quand tous les esprits étaient si excités, quand l'ancienne croyance était secouée dans sa base, et que les esprits souffraient dans le doute et la crainte, quand les adhérents à l'ancienne foi et à la nouvelle étaient fortement opposés les uns aux autres ? Et, d'ailleurs, Gorm et la reine Thyra n'avaient-ils pas justement à ce temps des songes remarquables ? Halfdan Svarte et Ragnhild ne prévoyaient-ils pas dans des songes la puissance et la grandeur de leur fils Harald Haarfager (1) ?

E. Ce que Dudon nous raconte de l'état du Danemark est conforme à ce que nous savons d'ailleurs. Les annales du IX^e siècle nous présentent le Danemark comme le théâtre de combats perpétuels entre les membres de la famille royale. Dudon nous fait le même tableau ; le roi de Danemark dit à Rollon, à qui il fait la guerre depuis longtemps, qu'à cause de leurs liens de parenté ils devaient être amis : « Nihil mihi et tibi nisi gratia propinquitatis (2). » Cette parenté est mise à l'épreuve quand Richard, petit-fils de Rollon, en 944, envoya demander au roi Harald « propinquus suus », secours contre les Francs (voir le chapitre suivant).

On ne distingue pas clairement où le père de Rollon a régné. Il posséda une partie de la Dacie et en outre, quelques contrées voisines de Dacie et d'Alania (synonyme ici de Hallande ?). Dudon ne nomme pas la ville où Rollon est assiégé par le roi

(1) *Heimskringla*, *Saga de Halfdan Svarte*, ch. vi, vii.

(2) Dudon, 143.

danois et où il est dupé par cette ruse purement normande d'une fuite simulée ; mais, chose remarquable, Benoît sait le nom de la ville ; nous y trouvons encore un exemple que tantôt un auteur sait plus sur la tradition populaire que l'autre. Le nom de la ville était Fasge (1). On peut penser à Faxé en Sélande ; en tout cas, le nom est bien danois. — La ville prise, Rollon fut obligé de fuir à Scanza insula, peut-être Skan-ey (Scanie). Il semble que dans sa fuite il dépasse les limites du pays du roi. Ceci s'accorde aussi avec les sources danoises ; nous possédons une tradition indiquant que la Scanie fut conquise à cette époque par la Suède. Saxo raconte la gloire de la reine Thyra, en ajoutant que par elle la Scanie fut dégagée des tributs qu'elle payait aux rois de la Suède ; nous ne savons pas quand cette dépendance a commencé et quand elle a pris fin. Une tradition chez Adam de Brême a peut-être rapport à ce fait ; elle raconte qu'un certain Olaf, qui venait de la Suède et y était prince, fut roi de Danemark (ou d'une partie du Danemark ? (2))

Nous avons terminé notre examen de la tradition sur l'origine de Rollon. J'ai établi que la tradition norvégienne n'est confirmée en rien par les sources de l'Ouest, de l'Europe et en beaucoup de points,

(1) Benoît, I, 105 :

Rou a Fasge senz gens enmeine
Riche cité sue demeine.

Ce nom se trouve aussi dans la *Chronique ascendante des ducs de Normandie*.

(2) Adam de Brême, I, ch. L.

qu'elle est en contradiction avec ces documents. J'ai essayé de démontrer comment cette fausse tradition s'est formée, et enfin, j'ai éclairci les détails de la tradition normande, surtout comme nous la trouvons chez Dudon. Il en résulte suivant moi :

1^o Que la tradition norvégienne sur Gangerrolf est fausse et doit être écartée de l'histoire ;

2^o Que le récit de Dudon concernant la naissance danoise de Rollon et sa fortune en Danemark doit être regardé comme juste et exact en général.

Ce résultat concorde complètement avec les rapports de la Normandie et du Danemark , à une époque plus avancée (voir le chapitre suivant), elle s'accorde avec cette communauté de souvenirs historiques , de traditions et de lois , qu'on peut indiquer entre les deux pays et dont nous allons donner plusieurs exemples. Elle s'accorde aussi avec ce que nous avons appris sur le sort de la Neustrie , avant la conquête par Rollon , à savoir que c'étaient des armées danoises et des chefs danois qui allaient en expédition sur les côtes de France.

VI.

LA NORMANDIE CONSIDÉRÉE COMME COLONIE DANOISE.

SOMMAIRE : Parenté des rois de Danemark avec les ducs de Normandie. — Rapports entre les Normands et les Vikings en Angleterre. — Les Norwégiens viennent rarement en Normandie. — Les colons scandinaves en Normandie ont conservé leurs mœurs, leur langue et leur esprit scandinaves assez longtemps.

Selon le récit de Dudon que nous venons d'examiner, en ce qui concerne les rapports de Rollon avec le roi de Danemark, celui-ci dit à Rollon : « Que querelle ne soit pas entre toi et moi, car nous sommes parents. » Imitant la proposition d'Abraham à Loth (1), chacun dut garder sa part de terre et vivre en paix sans s'inquiéter mutuellement. Mais le roi danois était perfide, et il expulsa Rollon. Ce ne fut qu'après l'établissement par les expulsés danois d'un état indépendant à l'Ouest, qu'on se rappela l'ancienne relation des deux maisons souveraines.

Guillaume Longue Épée, fils de Rollon, fut assassiné par Arnulf, comte de Flandre, en 943, au milieu

(1) On doit remarquer que Dudon se sert très-souvent d'expressions et de phrases prises dans l'Ancien Testament.

d'un congrès pacifique. Il laissa un fils de dix ans Richard, et, comme le roi français ne voulait pas permettre qu'une tutelle normande administrât le fief, la guerre éclata entre les Normands et les Français. Pour faire résistance aux Français, les Danois recoururent à leur ancienne patrie. Une ambassade fut envoyé en Danemark au roi Harald, « le parent du duc Richard (1) » qui arriva à la hâte avec une flotte considérable. Les Scandinaves battirent les Français, et le roi Louis fut fait prisonnier. La paix conclue fut bien humiliante pour le roi, et Harald, qui avait on ne peut mieux gouverné le duché, retourna chez lui. — Il est assez vraisemblable que ce roi était Harald Blaataand (à la dent bleue) (2). L'événement ne précède le temps de Dudon que d'une génération, et cet écrivain, comme nous l'avons vu, connaît bien Dacia. Guillaume de Jumièges dit expressément que le roi dont il est parlé était ce Harald, père de Svend (3). Les auteurs français, Frodoard, et plus tard Richer, ne mentionnent Harald que comme le Normand « qui Bajocis (Bajocensibus) præerat (4); » mais Harald avait précisément cette fonction; il commandait les troupes de Bayeux, auxquelles se joignaient les guerriers du Cotentin et du Bessin. Quelque temps s'est écoulé depuis l'arrivée de Harald, et avant la

(1) Dudon, p. 239 : *suo consanguineo*; 244 : *suus propinquus*.

(2) Lappenberg, *Geschichte*, II, 29. — Munch, *Norske Folks Historie*, I, II, 213. — Worsaae, *Erobring af Normandiet*, p. 213. — Depping, *Excursions normandes*, app. V.

3) Liber III, ch. ix; IV, ch. vii.

(4) Pertz, *Scriptores*, III, 392, 598.

guerre, Frodoard n'a pas su que Harald était le chef de l'armée auxiliaire ; il ne le connaît qu'à titre d'officier normand. Si l'on prenait les expressions de Frodoard à la lettre, il faudrait même supposer que Harald n'était nullement un Scandinave nouvellement arrivé, mais à cet égard on n'a pas encore douté de la véracité du récit de Dudon et de Guillaume.

On ne peut pas objecter à cette tradition normande que les récits scandinaves sont muets sur cette expédition de Harald en Normandie. On sait combien les sources danoises sont peu explicites pour cette époque. Du reste, Saxo et les Sagas nous disent que les fils de Gorm étaient très-occupés d'expédition à l'Ouest (1). Ainsi Kanut Danaast, frère de Harald, meurt en Angleterre ou, comme le veut Saxo, en Irlande (2), et nous savons qu'il séjourna quelque temps en Flandre (3).

(1) Saxo, p. 471. Cf. *Saga Olafs konungs Tryggvasonar*, ch. LXIV, dans les *Fornald. Sægur*, I, 117.

(2) Saxo nous raconte, p. 472 : « Cujus rex, Duflina, quæ provinciæ caput habebatur, obsessa cum paucis admodum sagittariæ artis peritis conjunctum urbi nemus ingressus, Canutum, magna cum militum frequentia nocturnis ludorum spectaculis interpositum, insidioso fraudis circuitu, vulnifica procul sagitta petivit, quæ in adversum regis corpus incidens mortificum ei vulnus intorsit, etc. » Ces jeux nocturnes ont donné beaucoup de peine aux savants. Ce que Saxo a voulu dire ne me semble pas douteux. Suivant le Saga d'Olaf Tryggvason (*Fornald. Sægur*, I, 117), Kanut est tué quand lui et les soldats se baignaient entre les nefs. Si l'on corrige les « nocturnis ludorum spectaculis interpositum » en « natan-tium ludorum spectaculis », etc., ou en « natatorum », l'identité des deux récits saute aux yeux.

(3) *Lamberti Ardensis historia comitum Ardensium et Guis-*

Si l'on doit ajouter foi au récit de Guillaume de Jumièges, le roi Harald est revenu en Normandie, ayant été chassé du Danemark par son fils Svend (l. III, ch. ix). L'historien place cet événement déjà au temps de Guillaume Longue Épée, c'est-à-dire il le déplace d'une vingtaine d'années, ce qui rend son récit douteux. Il est cependant certain que, sous Richard I^{er}, les Danois sont venus secourir les Normands. Le comte Thibaut de Chartres avait remonté la Seine jusqu'à Rouen et menaçait sérieusement le duché normand; alors le duc Richard envoya de nouveau chercher des auxiliaires en Danemark. Le roi danois Harold accueillit, dit-on, les messagers cordialement; une flotte fut équipée et se rendit sur les côtes de la Manche, mais le roi lui-même ne prit pas part à l'expédition. Les Danois dévastèrent terriblement les pays du comte Thibaut. Leur fougue était si grande, qu'ils ne voulaient pas s'arrêter, même après que Richard se fut décidé à traiter avec l'ennemi; ils promettaient de lui conquérir toute la France, et s'il ne voulait pas la recevoir, ils voulaient s'emparer du pays pour eux-mêmes. Richard ne voyait d'autre moyen que d'acheter secrètement les chefs danois et de leur montrer un pays qu'ils pouvaient gagner (1). Suivant son conseil, ils se tournèrent vers l'Espagne, qu'ils pillèrent pendant six ans, sous les ordres du chef Gundered (966-971); ils y brûlèrent dix-huit villes (2). Pourtant beaucoup de

nensium (Ludewig, *Reliquiæ manuscriptorum*, VIII), l. IV, c. VII. Steenstrup, *Indledning*, 236.

(1) Dudon, p. 276 (144). — Willelmus Gemmet., IV, 16.

(2) Dozy, *Recherches sur l'histoire de l'Espagne*, II, 300-315.

ces mêmes Vikings restèrent en Normandie et y furent baptisés (1).

Il suit de ce que je viens de dire que les Normands de la Manche, encore longtemps après la conquête du duché français, se considérèrent comme *colons du Danemark*, et que la mère-patrie savait venir en aide à ses fils expatriés. On comprend donc que le saxon Widukind (III, ch. iv), qui devait bien connaître les pays scandinaves, en parlant de Rouen au milieu du X^e siècle, put encore l'appeler « *urbs Danorum*. »

Nous verrons les mêmes résultats si nous étudions *les rapports entre les habitants de la Normandie et les Danois qui pillaient en Angleterre*.

En 988, une flotte danoise pillait dans le Somersetshire, à la baie de Bristol. Il est vraisemblable que les habitants des pays voisins, du Bessin et du Cotentin, ne surent pas résister à leur fougue de Vikings et qu'ils prirent part à l'expédition, ou au moins que la flotte trouva dans les villes de Normandie les moyens de transaction qu'elle désirait pour la vente de son butin (2). Le roi Athelstan, furieux de cette connivence, s'en plaignit au prince voisin. On en arriva sinon à la guerre, du moins à des négociations menaçantes, qui nécessitèrent une intervention du pape. L'évêque de Trier fut envoyé

(1) Willelmus Gemmet., IV, 17.: « Paganorum plurimos ad fidem Christi sacris monitis conuertit, alios in paganismo permanere disponentes ad Hispanias transmisit. »

(2) Telle est la conjecture de Lappenberg, *Geschichte*, I, 421, admise par Freeman, *The history of the Norman Conquest of England*, I, 314.

à Rouen où des ambassadeurs anglais le rencontrèrent, et une convention fut signée par laquelle on ne devait recevoir ni en Angleterre, ni en Normandie, des sujets ou des ennemis du parti opposé, à moins qu'ils ne fussent munis du sceau ou de la signature du roi (1).

Il semble qu'en l'an 1000 on ait rompu la paix conclue. Les annales nous disent que la flotte danoise, après avoir pillé l'Angleterre, *fit voile pour la Normandie* (2), sans doute pour y vendre son butin. Le roi Athelred envoya une flotte dans le Cotentin avec ordre de piller toute la Normandie et d'amener à ses pieds le duc Richard chargé de chaînes. L'expédition fut très-malheureuse; les habitants du Cotentin repoussèrent l'ennemi et en firent un grand carnage. Il ne s'échappa, dit-on, qu'un seul homme pour annoncer au roi le triste résultat de l'entreprise (3).

Il était à supposer que des rapports plus intimes entre la nation normande et les Anglais naîtraient du mariage du roi Ethelred et d'Emma, sœur de Richard II; mais il n'en fut rien. Quand après le massacre de la nuit de St-Briccius, les Danois cher-

(1) Guillaume de Malmesbury, II, 166.

(2) *Anglo-Saxon Chron.* 1000 : « Danorum classis præfata hoc anno Normanniam petit. » Roger de Wendover (I, 434) y ajoute « hostiliter », ce que Lappenberg adopte (I, 429; II, 36). Il est évident que le récit exact est tel qu'il est donné en haut. Cf. Freeman, *Norman Conquest*, I, 327.

(3) Willelmus Gemmeticensis, V, 4. — Lappenberg (I, 422) place cette invasion en 991; à tort, comme le prouve Freeman, *Norman Conquest*, I, Appendix E.

chèrent à venger l'offense faite à leur nation et commencèrent leurs attaques sur l'Angleterre, le duc Richard s'allia à ses anciens camarades. Le roi Svend arriva à Rouen et signa avec le duc une convention stipulant que la paix régnerait toujours entre les Danois et les Normands, et que les Danois pourraient vendre librement leur butin en Normandie; que le guerrier danois, malade ou blessé, pouvait trouver assistance et cure en Normandie « comme dans sa propre chambre (1). » On y voit clairement les rapports amicaux et intimes entre les habitants du Danemark et de la Normandie. Il semble même que les Normands aient voulu s'approprier des parts du butin qu'ils ne pouvaient gagner eux-mêmes.

Lorsque, quelques années plus tard, la comtesse Emma de Limoges fut faite prisonnière par les Vikings et gardée en prison pendant trois années « de l'autre côté de la mer », le duc Richard fut chargé d'être l'intermédiaire entre les Vikings et le comte, qui dut payer une forte rançon (2).

Parmi les guerriers étrangers qui assistaient à la conquête de l'Angleterre par les rois Svend et Kanut se trouvait aussi Olaf (St. Olaf), fils d'Harald Grænse, et « Lacman » « rex Suavorum (?). » A cette époque, le duc Richard II était en querelle avec le comte Eudes de Chartres au sujet de la dot de sa sœur, et il appela à son secours ces deux chefs avec leur

(1) Willelmus Gemmet., V, 7. — Freeman, I, 372. — Lapenberg, II, 36, y ajoute que les Danois s'engagèrent à ne pas piller les côtes françaises, mais on n'en trouve rien dans la convention.

(2) Bouquet, *Historiens*, X, 151.

armée. Comme ce sont justement ces deux guerriers qui ont aidé Svend, et que Glaber Rodulfus (liv. II, ch. III) ne parle que d'un secours d'Angleterre, il ne semble pas douteux qu'il les ait cherchés en Angleterre (1). Ces vaillants guerriers et leurs troupes, en abordant et pillant les côtes de l'ennemi, donnaient une assistance d'une grande importance, et les affaires semblaient dangereuses pour la France elle-même, quand enfin Robert réconcilia les deux parties. Pendant son séjour en Normandie, Olaf fut accueilli solennellement par le duc Richard et baptisé ou confirmé par l'évêque de Rouen. Snorre Sturlassœn parle de ce séjour d'Olaf à Rouen, sans en indiquer la cause; il donne l'histoire banale sur l'origine norvégienne des ducs normands, et il y ajoute que les Jarls de Rouen « se regardèrent longtemps comme les parents des chefs de la Norwège et les estimaient autant; qu'ils étaient les meilleurs amis des Norwégiens, et que tous les Norwégiens, quand ils le voulaient, avaient en Normandie un pays ami. » Cette phrase est, comme on voit, une variation du même vieux thème avec la même cause, à savoir que la Neustrie était appelée Normandie.

Comme nous l'avons vu, le récit de Guillaume de Jumièges est tout à fait différent; c'était, d'après lui, aux Danois qu'on donna une autre patrie en Normandie (2). Aussi ni Dudon, ni aucun autre auteur

(1) Willel. Gemmeticensis semble dire qu'il les a trouvés dans leur patrie.

(2) Worsaae, *Den danske Erobring af England og Normandiet*, 288.

normand, ne nous raconte que les Normands se vantaient de leur descendance norvégienne. Des circonstances spéciales, à savoir qu'Olaf et ses Norvégiens étaient en expédition dans un pays voisin, avaient amené ces guerriers en Normandie.

Loin de moi la pensée de nier que les Norvégiens soient quelquefois venus en Normandie et qu'ils y aient été accueillis avec hospitalité, mais il me semble assez singulier que toute la grande collection des biographes des Vikings nous démontre qu'il est extrêmement rare que les pirates norvégiens du X^e siècle soient en expédition en France et que, sur ce point, les Sagas se trouvent en contradiction avec le récit de Snorre. Sigurd, fils d'Erik Bjodaskalle, part pour la Russie et reste longtemps au service de Wladimir. Les Vikings de Færø Sigmund et Thore, font des expéditions à la mer Baltique; Sigmund est encore une fois chargé de capturer le fugitif Harald Jernhaus; il le trouve à Anglesey. Kolskegg part d'Islande pour la Norwége, le Danemark et la Russie, et meurt comme chef des Væringues, à Constantinople. Les fils de Nial font des expéditions vers les îles de Suderey, Anglesey, Man et Wales. Kormak et son frère, compagnons du roi Harald Graafeld font des excursions en Irlande. Plus tard, Kormak fait voile pour la Bjarmie, le Danemark, l'Angleterre, l'Irlande et l'Écosse où il succombe (1). Aussi est-ce un fait incontestable qu'au X^e siècle les Norvégiens allèrent

(1) *Saga* d'Olaf Tryggvasoen, ch. XLVI; *Færeyingasaga*, ch. XIX-XXI; *Saga* de Njal, ch. LXXXIX, XC; de Kormak, ch. XIX, XXV, XXVI, XXVII.

presque toujours vers l'Est, en Russie et en Grèce. C'est par exception que les deux frères Egil et Thorolv, ainsi que Arenbjærn Herse en suivant les côtes de Danemark, vont en piraterie en Saxonie, et l'expédition de Eric, Blodœxe et d'Olaf, Tryggvasœn, en Flandre et en Vallande, n'est mentionnée que vaguement dans quelques chansons des Scaldes (1).

J'ai donc démontré que les Normands, pendant le premier siècle qui suit la fondation du duché, cherchaient à conserver des rapports avec la mère-patrie. Il résultera aussi de mes recherches suivantes, que les habitants de la Normandie ne perdirent qu'assez tard leurs mœurs et leurs coutumes scandinaves, que la foi païenne fut difficile à extirper, et que surtout, l'esprit de liberté scandinave se manifesta énergiquement. Un grand nombre de noms de lieux scandinaves témoignent que la langue danoise ne s'éteignit pas vite; je parle de ces noms qui regardent non-seulement les paroisses et les villages, mais aussi les champs, les bois, les prés, etc. Il est certain qu'une colonisation sur une grande échelle, qui donne au pays une nouvelle population (2), et non une nouvelle caste dominante, a pu le doter seulement d'un aussi grand nombre de noms de lieux scandinaves. Il serait, de même, incroyable que ces noms se soient conservés si opiniâtrement, si le peuple

(1) *Nyt norsk Tidsskrift*, I, p. 151.

(2) Voir mes recherches sur le nombre des colons scandinaves en Normandie. *Indledning*, p. 232 et suiv.

avait changé sa langue avec rapidité. — A cet égard, il est très-remarquable de comparer la Normandie à l'Irlande. C'est un fait historique que les Scandinaves ont possédé des royaumes en Irlande pendant trois ou quatre siècles ; néanmoins , il reste extrêmement peu de noms de lieux scandinaves : il y en a peut-être tout au plus quelques douzaines.

Les historiens modernes aiment à citer souvent les vers suivants de Benoît , comme preuve que la langue danoise n'était déjà plus parlée à Rouen au temps de Guillaume Longue Épée , de sorte que le duc fut obligé d'envoyer son fils faire son éducation chez le comte Boto , de Bayeux , afin qu'il apprît le danois (1) :

Se à Roem le faz garder
Et norir gaires longement ,
Il ne sara parler neient
Daneis ; kar nul nel i parole , etc.

Benoît parle de 940 environ , une seule génération après la fondation du duché. D'abord, il nous semble impossible qu'un tel changement ait pu s'opérer en si peu de temps , et si nous étudions la seule source de Benoît, Dudon , nous y trouvons qu'à Rouen on parle plus souvent le romain que le danois, tandis qu'à Bayeux le cas est opposé ; ce qui s'explique, parce qu'il est très-naturel que les habitants d'une

(1) Lappenberg , *Geschichte* , II, 23. *Annaler for Nordisk Oldkyndighed* , 1844-45, 219. — Cf. Amari , *Storia dei Musulmani* , III, 48. — Gibbon , *Roman Empire* , ch. LVI.

ville commerçante comme l'était Rouen aient pu conserver mieux ou adopter plus facilement la langue française.

On invoque aussi le même récit sur l'éducation du prince à Bayeux, en disant : on voit donc que la langue danoise n'était pas parlée à la cour. Cette conclusion nous semble sans fondement, ce qui résulte, du reste, aussi assez clairement de ce trait, qu'à un congrès de paix avec le duc Guillaume, le duc Herman de Saxe s'avisa de parler le danois, qu'il avait appris en prison en Danemark. — Il est cependant assez clair que les colons danois avaient peuplé surtout les pays du Bessin et du Cotentin (1).

D'un autre côté, on a quelquefois exagéré la durée pendant laquelle les Danois ont conservé leur langue. Ainsi, on trouve chez Le Prevost, Depping, Fréville, qu'un chevalier normand qui est venu en Italie au XI^e siècle ne savait pas parler français. On cite comme source Hugo Falcandus, mais c'est là une grossière erreur ; nous avons trouvé le passage en question (2), qui ne parle pas d'un chevalier normand, mais d'un Espagnol, et encore ne vivait-il pas au XI^e siècle, mais au XII^e.

Je crois donc que la population danoise a conservé encore assez longtemps après la conquête ses mœurs, sa langue et ses lois scandinaves (3). Je m'étonne de

(1) Voir Dudon, 195, 198, 222.

(2) Muratori, *Scriptores*, VII, 322.

(3) On trouvera dans mon *Indledning*, p. 179-191, des recherches sur le sol de la Normandie, sur sa beauté et fertilité, et sur l'influence de ces qualités sur l'esprit normand.

ce que presque tous les auteurs modernes, pour ainsi dire, effacent l'influence de l'élément danois dans la formation de la nation normande, et admettent que les Scandinaves, après une ou deux générations, se seraient complètement transformés ; je m'en étonne d'autant plus, que personne ne doute que les Normands, en esprit et en naturel, ne restèrent pendant des siècles une partie bien distincte du grand peuple français. Il est bon qu'il y ait eu deux grands exploits dont il est impossible de faire abstraction, à savoir la conquête de l'Italie méridionale et la conquête de l'Angleterre. Heureusement personne n'a encore essayé d'expliquer ces deux faits comme de simples accidents dans l'histoire de la Normandie.

VII.

L'ARMÉE DES NORMANDS.

SOMMAIRE : Les Normands n'étaient pas des pirates proprement dits. — Les désastres des Vikings sur mer. — Les femmes accompagnent les guerriers. — L'armée. — La constitution de l'armée. — Égalité des chefs. — Les rois, les jarls, les holds, les champions, les paysans. — L'accord et l'unité dans l'armée. — Les sociétés qui se forment en prenant l'armée comme leur idéal. — La constitution des règnes normands en Russie, en Islande, en Normandie, en Italie. — Les Normands conservent longtemps leur esprit de liberté et d'indépendance.

En étudiant le rôle des Vikings dans l'histoire universelle, on ne peut trop marquer l'importance de cette sorte d'état provisoire : l'armée des Normands. C'est à elle que nous devons les grandes conquêtes, c'est elle qui a été la base des états établis par les Normands. Pour bien comprendre l'importance et le caractère de l'armée des Normands, il est nécessaire d'examiner le développement des expéditions des Vikings et surtout les moyens par lesquels les Vikings arrivaient à leur but.

Dans les expéditions des Normands en Europe, on peut facilement distinguer plusieurs périodes. Pen-

dant les trente ou quarante premières années du temps des Vikings, les Normands ne font que des courses sur les côtes de l'étranger ; ils les pillent et, immédiatement après, ils se retirent sur leurs navires avec leur butin, puis ils font voile vers d'autres rivages pour y faire de nouveaux pillages, ou bien ils retournent dans leur pays. Leurs flottes ne comptent qu'un petit nombre de vaisseaux, et les Vikings remportent leurs victoires surtout en surprenant soudainement les habitants. En général, ils ne s'avancent pas loin dans le pays, car ils manquent des connaissances géographiques nécessaires. Le Viking ne songe pas à rester à l'étranger. A l'automne le froid et les jours décroissants le font retourner dans la patrie.

Les Normands d'un temps plus avancé, en observant le résultat de leur activité continuelle, auraient pu regarder ces expéditions comme des études préliminaires et des exercices nécessaires pour la nation, qui voulait être au-dessus de tous les peuples dans l'art militaire. Ils apprenaient la situation des océans et des rivages, ils étudiaient la géographie des pays. Comme des éclaireurs hardis, leurs navires s'approchaient de l'ennemi pour découvrir ses côtés faibles et pour trouver les dépôts de ses trésors. On peut observer comment leurs connaissances et leur expérience s'accroissent. « Il est évident » — dit un savant scrupuleux à propos de l'histoire des Normands en Irlande — « que vers 830 les Vikings ont trouvé le chemin des établissements ecclésiastiques dans le cœur du pays, loin de la mer. Les couvents et les églises étaient les principaux dépôts des richesses,

les centres de la civilisation et de la résistance ; ils étaient donc le but principal auquel visaient les pirates. »

Cette période nouvelle du temps des Vikings est remarquable à plusieurs égards. D'abord les flottes s'agrandissent : c'est une « copia infinita » ou « innumerabilis », comme disent les annales, que les peuples ont à combattre. Puis les Vikings séjournent dans les pays attaqués ; dans les îles et sur les côtes, on trouve des colonies d'hiver. Noirmoutiers, à l'embouchure de la Loire, fut peut-être un des premiers lieux où les Normands séjournèrent.

Dès 834, les moines abandonnèrent le couvent de cette île, à cause des attaques fréquentes et soudaines des Vikings, et en 843, nous y trouvons les Normands cantonnés (1). A la même époque, les Vikings s'abattent sur l'Irlande. La flotte de Turgesius est peut-être la première qui y passe l'hiver. En Angleterre, on voit, en 851, leur premier camp d'hiver, quand la chronique anglo-saxonne nous dit : « Hæthene menn ærest on Tenet ofer wintær sæton », et puis, en 855 : « Her hæthene menn ærest on Sceapige ofer wintær sæton. »

En même temps, le but des Vikings change ; ils cherchent à conquérir le pays et ils commencent à cultiver le sol conquis. Ainsi, en 875, Healfdene partageait le Northumberland entre ses guerriers, le cultivait et y restait quelques années. En 880, une partie de l'armée allait à l'Estangel et partageait le pays. Au X^e siècle, l'arrivée de troupes nouvelles

(1) Dümmler, *Ostfränkisches Reich.*, I, 188, 191.

de la patrie diminue, le but de l'armée est maintenant la colonisation du pays conquis (1).

Il en résulte que l'époque où les Normands commencent à exercer une influence sur l'histoire universelle est celle où ils résolurent de s'abattre sur les pays étrangers et de s'y conquérir une nouvelle patrie ; or, ils ne pouvaient pas y réussir sans se montrer en grand nombre et organisés comme des véritables armées. Je vais indiquer plusieurs aspects qui caractérisent l'armée.

Il faut d'abord observer comme une chose d'une grande importance *que les Vikings n'étaient pas des pirates marins* ou pirates proprement dits. On pourrait trouver cette phrase absurde, surtout si l'on pense aux Vikings des Sagas, qui cherchent leurs ennemis sur la mer, abordent leurs vaisseaux et livrent avec eux des combats terribles corps à corps. Mais ce tableau, juste peut-être pour les Vikings du X^e siècle, ne l'est pas du tout en ce qui concerne les guerriers du premier siècle du temps des Normands. La flotte normande était alors exclusivement un moyen de transport. C'est une vérité indiscutable et d'une grande importance pour bien comprendre le temps des Vikings. — Pour éclaircir ce point, nous allons raconter plusieurs faits.

M. Ranke, dans sa *Franzoesische Geschichte*, nous dit que quelque puissant que fût le règne de Charlemagne, il lui manquait pourtant la moitié de tout

(1) Sur les périodes du temps des Normands, voir Freeman, *The history of the Norman Conquest of England*, I, 44-46.

pouvoir, la marine (1). C'est l'exacte vérité. Charlemagne et ses successeurs, par des mesures et commandements nombreux, avaient ordonné que des redoutes fussent bâties le long des côtes, qu'on fit le guet dans les échaugettes et les beffrois, et que les garde-côtes fussent prêts à la défense en cas d'attaque. Mais les Francs ne possédèrent jamais de flotte; car, malgré que l'empereur Charles eût ordonné de construire des vaisseaux, on n'avait pas obéi à ce commandement et, plus tard, il ne fut pas répété (2). Cependant on peut regarder ce fait, que les Francs ne comprenaient pas qu'il fallait aller combattre les Vikings sur leur propre élément, comme une des causes les plus efficaces, quoique indirecte, de la longue durée des expéditions des Vikings. Les garde-côtes pouvaient avertir les habitants voisins de l'approche d'une flotte des Vikings, peut-être pouvaient-ils rassembler des troupes; — mais ils n'étaient pas capables de poursuivre l'ennemi qui se retirait sur une autre côte; ils ne pouvaient pas profiter d'une victoire en poursuivant l'ennemi vaincu. On n'avait pas de vaisseaux louvoyeurs pour garder le rivage, pas de flottille prête à suivre les Vikings dans les rivières et à leur couper la retraite, c'est pourquoi les Vikings s'aventuraient avec une grande hardiesse sur les fleuves; quelquefois quatre ou cinq navires seuls quittaient la flotte et remontaient les rivières jusqu'au cœur du

(1) Ranke, *Französische Geschichte*, I, 15.

(2) Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, IV, 520, 533. — Comp. Dümmler, *l. c.*, I, 491

pays. — Nous allons donner ici quelques preuves frappantes, à notre avis, qu'une flotte aurait pu arrêter et vaincre les Normands si elle eût existé, et que c'est une faute capitale dans l'administration des Francs de n'avoir pas essayé d'organiser ce moyen de défense.

Il est bien connu que les Normands étaient supérieurs à presque tous les états chrétiens, quant à l'art militaire. La seule puissance de l'Europe occidentale qui fit une résistance efficace aux Vikings et qui se fit respecter par eux était la puissance mahométane en Espagne. Les Vikings, pendant le IX^e siècle, ne s'aventurèrent que deux fois sur les côtes de ce pays. Mais les Mahométans étaient aussi renommés comme marins habiles et intrépides. Les Normands ne réussirent que rarement à surprendre les habitants des côtes, parce que des navires en croisière annonçaient l'approche des flottes de l'ennemi. Les Arabes pouvaient alors rassembler à la hâte l'armée pour la résistance, leurs troupes étaient transportées sur des vaisseaux, et il fallait que les Normands manœuvrassent avec grande prudence, car une embarcation isolée courait le risque d'être coupée et prise. L'Arabe Ibn-Adhâri (II, 99) parle ainsi de l'excursion en 859 : « Les madjous (les païens) trouvèrent les côtes bien gardées, car des vaisseaux musulmans étaient en croisière depuis les frontières de la France jusqu'à celles du côté de la Galice, dans l'extrême Ouest. Deux de leurs navires devancèrent alors les autres; mais poursuivis par les vaisseaux qui gardaient la côte, ils furent capturés dans un port de la province de Béja. »

L'année suivante, la flotte de l'émir Mohammed leur livrait un combat sur la côte de Sidona; les Vikings perdaient quatre vaisseaux, deux furent brûlés, et les deux autres, chargés de grandes richesses, tombaient au pouvoir des Arabes (1). On peut dire que presque nulle part les Normands ne perdirent autant de vaisseaux que sur les côtes d'Espagne.

Au milieu du siècle, les rois anglo-saxons résolurent de combattre les Normands en pleine mer, et ils obtinrent un résultat très-favorable. En 851, « le roi Athelstan et l'aldorman Ealchere combattant sur des vaisseaux, triomphaient de grandes forces à Kent, s'emparaient de neuf vaisseaux et mettaient le reste en fuite. » « Dans l'été de 875, le roi Alfred allait en mer avec une flotte et combattait l'équipage de sept vaisseaux, opérait la prise d'un navire, et mettait les autres en fuite. » « L'année 882, le roi Alfred sortait avec des vaisseaux contre quatre navires danois et s'emparait de deux d'entre eux après en avoir tué l'équipage; les deux autres vaisseaux, par suite de l'état d'épuisement et de souffrance des guerriers qui les montaient, étaient contraints de se rendre. » « En 835, le roi Alfred envoyait une flotte de Kent à l'Est-Angel. Aussitôt après l'arrivée de la flotte à l'embouchure de Stour, elle rencontrait seize vaisseaux de Vikings contre lesquels elle eut à combattre. Elle remporta la victoire et captura tous les navires en mettant les guerriers hors de combat. Ils retournaient avec leur prise quand ils rencontrèrent une

(1) Dozy, *Recherches sur l'histoire de l'Espagne*, vol. II.

grande flotte des Vikings , livrèrent un combat le même jour , mais cette fois les Danois furent victorieux. » C'est la seule fois , je crois , que des vaisseaux danois aient défait les Anglo-Saxons.

Aussi ce fut une des plus sages mesures du roi Alfred de faire construire des flottes pour résister aux Vikings , et surtout de longs navires d'une meilleure construction que celle des navires danois. Une fois encore, en 897, nous lisons le récit d'une victoire des Anglo-Saxons. En apprenant que six vaisseaux danois pillaient au Sud de l'Angleterre, le roi Alfred envoya contre eux neuf de ses vaisseaux nouvellement lancés. La rencontre eut lieu dans une baie, dont l'entrée fut bloquée par les vaisseaux anglo-saxons. De trois vaisseaux danois qui allèrent au devant de l'ennemi, l'un échappa en prenant la fuite, tandis que les deux autres furent capturés et les guerriers tués. Trois navires danois échouèrent au fond de la baie , et, à marée basse, trois navires d'Alfred furent jetés également sur un côté de la baie et quatre sur l'autre côté. Les guerriers des vaisseaux anglais et danois, naufragés du même côté, engagèrent alors un combat dans lequel soixante-deux Anglais et cent-vingt Danois furent tués. Quand la marée remonta , les Danois surent s'échapper plus vite que l'ennemi, mais l'équipage de ces vaisseaux était tellement diminué et souffrant qu'un seul navire fut en état de tourner le Sud de l'Angleterre ; les autres échouèrent à la côte et tous les guerriers furent pendus.

Nous pouvons de même indiquer, par des exemples pris dans l'histoire des règnes francs, combien une

flotte aurait pu être utile. On n'ignore pas que, parmi les sujets des rois francs, les Frisons seuls étaient des marins proprement dits. En 885, une flotte danoise avait poussé dans la Saxe, et les guerriers s'étaient aventurés assez loin des vaisseaux en poursuivant la petite troupe qui leur fit résistance. Tout à coup une flotte de Zélande paraît, composée d'une masse de petits navires Frisons ; ils attaquèrent les Danois sur leurs derrières en même temps que les Saxons les attaquaient de front. Les Vikings furent tous massacrés, et la flotte danoise, chargée d'un bon butin, tomba au pouvoir des Frisons (1).

Nous croyons avoir prouvé que ce n'était pas dans la guerre navale que les Normands remportaient leurs victoires, et nous avons ainsi trouvé l'explication et le sens de ces paroles de Guillaume de La Poulle, que les Normands en Italie ne connaissaient pas la guerre navale « (gens Normannorum navalis nescia belli) (2). » Il est facile d'en trouver la cause. Quand les Normands se dispersaient sur toute l'Europe, ils ne trouvaient dans aucun pays une flotte propre à les combattre sur mer. Les Vikings touchaient aux côtes et aux rivages de la mer et des fleuves, ils pillaient et ravageaient à pied ; plus tard ils parcouraient le pays à cheval. Les combats n'ayant jamais lieu à bord, ils n'armaient pas les vaisseaux pour la guerre, mais seulement pour le transport. Ces navires étaient souvent surchargés de mariniers et

(1) Pertz, *Scriptores*, I, 402; *Anglo-Saxon Chronicle*, 885; Dümmler, II, 241.

(2) Muratori, *Scriptores*, V, 265

manquaient sans doute des armes et des instruments nécessaires à une guerre maritime. Les Normands étaient naturellement beaucoup plus avancés dans la science de la navigation qu'aucun autre peuple d'alors, et leurs infortunes sur mer ne peuvent avoir été causées que parce que le combat sur le pont les prenait à l'improviste, leurs vaisseaux n'y étant pas préparés, ni leurs marins accoutumés.

Ainsi, ce n'est pas à la marine, mais à l'armée qu'on doit les grands exploits des Normands ; il faut donc étudier surtout l'armée et l'art militaire particulier qui y était adapté.

Un autre fait qui nous montre l'armée des Vikings comme une nouvelle phase de l'époque des Normands, c'est que les femmes participent aux expéditions et accompagnent les guerriers. Il nous paraît surprenant qu'on n'ait pas fait attention à cet élément, pourtant si important, pour déterminer le caractère des armées.

Nous trouvons par exemple, en Irlande, des femmes scandinaves dans l'armée, même aux temps les plus reculés. Ainsi, l'épouse de Turgesius, Otta, établit, dit-on, sa salle d'audience sur le grand autel d'une église de couvent (1). Il est dit expressément que, dans le combat entre différentes races scandinaves, à Érin, en 851, tout ce que les Lochlanns possédaient d'or, d'argent, de vaisseaux, et même les femmes, tombèrent au pouvoir des ennemis (2). L'auteur, qui nous dépeint la dévastation du couvent de Me-

(1) *War of the Gaedhil*, 13.

(2) O'Donovan, *Three fragments*, 123.

deshamsted, en Angleterre, en 870, dit que l'armée danoise, sous Gudrum, Ivar et Ubbe, compte « une multitude infinie de femmes et d'enfants » (1); et lorsque le roi Alfred, en 894, s'empara d'un fort de Hasting, ce qui se trouvait derrière ses remparts, et jusqu'aux femmes et aux enfants, tomba aux mains d'Alfred qui emmena les captifs à Londres. L'épouse de Hasting et ses deux fils furent même prisonniers et amenés devant le roi. Plus tard, dans la même année, une grande armée s'assemble; elle confie ses femmes, ses vaisseaux et son bien aux habitants d'Estangel et part pour Chester (2). Dans les annales de 896, il est raconté que les Danois, avant de quitter leur forteresse, laissèrent les femmes sous la protection des colons d'Estangel (3).

En 873, une grande troupe de Normands suivait la Loire jusqu'à Angers, dont elle se rendait maîtresse facilement. Trouvant cette place bien fortifiée par la nature et presque imprenable, les ennemis résolurent de changer de résidence et de quitter les îles de la Loire pour aller s'y fixer avec leurs femmes et leurs enfants (4). Nous voyons donc que l'armée de la Loire

(1) *Scriptores rerum Danicarum*, II, 53 : « Venerunt in ipsa nocte in castra paganorum cæteri Reges de patria... cum suis exercitibus et præda magna nimis, mulierumque ac parvulorum multitudine infinita. »

(2) *Anglo-Saxon Chron.*, 894 : « They took all that there was within, as well money as women and children... they committed their wives and their ships and their chattels to the East Angles. »

(3) The Danish had intrusted their wives to the East Angles.

(4) Pertz, *Scriptores*, I, 585 : « Cum mulieribus et parvulis veluti in ea habitaturi intrant. »

était composée de la même manière que l'armée d'Angleterre. Dans l'armée qui se trouvait devant Paris en 885, nous voyons des milliers de femmes. Abbo nous raconte qu'au commencement du siège une troupe des Normands s'étant approchée des murs de la ville pour lancer des pierres contre les défenseurs, fut accueillie par une telle pluie de substances brûlantes, qu'elle dut rétrograder jusqu'à la rivière, où les femmes accablèrent les fuyards de moqueries et d'injures (1).

Aussi il n'entrait pas dans le caractère des femmes du Nord, célèbres par leur bravoure, leur intrépidité et leur indépendance, de rester à la maison sans participer aux exploits de leurs maris et de leurs frères, et sans profiter et jouir des richesses acquises ! Dans l'histoire de la Normandie d'un temps plus avancé, nous voyons aussi que les épouses ne souhaitaient rien de plus que de partager le sort et les dangers de leurs maris. Jutta de Grentesmesnil, encore jeune fille, partit pour l'Italie avec son frère pour devenir l'épouse de Roger, fils de Tancrède. Au commencement elle avait peur de prendre part aux expéditions de son mari, mais peu à peu, accoutumée au tumulte du combat, quelquefois même souffrant de faim et de fatigue, elle s'habitua à la vie guerrière à un tel point que, pendant l'absence de son mari, elle fut chargée du commandement du château (Traina), mission dans laquelle elle se montra prudente et sage (2). Au commencement du XII^e siècle, l'ar-

(1) Abbo, *De bello Parisiaco*, I, v, 121 et suiv. — Pertz, *Scriptores*, II, 781.

(2) Muratori, *Scriptores*, V, 567.

chevêque de Tarragone , en Espagne , chargea le normand Robert Burdet de défendre cette ville. Pendant son absence de la patrie, pour engager des guerriers , son épouse normande, la jeune et belle Sibylle , se chargea du commandement : chaque nuit on la voyait, la cuirasse sur le dos et une baguette à la main , parcourir les remparts et les rues , et exhorter les soldats à se tenir sur leurs gardes contre les ruses ou les attaques soudaines de l'ennemi. « Elle mérite bien des éloges, nous dit Orderic Vital, cette jeune dame qui veillait avec tant de fidélité et d'amour aux intérêts de son époux, et qui gouvernait le peuple de Dieu avec tant de piété, d'assiduité et d'intelligence (1). »

En l'an 1000 , lorsque la flotte d'Ethelred allait en Cotentin avec l'ordre de n'épargner personne, tous les hommes de cette contrée prirent les armes , les femmes même se mêlèrent au combat, et, avec le joug de leurs cruches à l'eau, elles écrasaient la tête de maint guerrier anglais (2).

Il est donc vraisemblable que les femmes , dans un temps plus reculé et plus sauvage , ont participé activement au combat comme des « filles à bouclier » (skjoldmœr). Nous en avons une preuve dans le récit suivant de la Russie. Kedren , auteur grec du milieu du XI^e siècle , en racontant un combat entre les Grecs et le prince russe Svjatoslav (972), nous dit :

(1) Orderic Vital, V, 12.

(2) Willelmus Gemmet., V, 4 : « Ubi non modo sunt viri fortissimi bellatores sed et feminæ pugnatrices , robustissimos quosque hostium vectibus hydriarum suarum excerebrantes. »

« Quand les Grecs dévalisaient les barbares qui avaient succombé, ils trouvaient beaucoup de femmes vêtues d'habits d'hommes et qui avaient combattu contre les Grecs à côté de leurs maris (1). »

Il est donc ainsi prouvé que les Vikings s'installaient à l'étranger avec leurs épouses et leurs enfants, que les Normands devinrent de vrais émigrants, et qu'une migration des peuples scandinaves eut lieu. Les Vikings s'étaient procuré une nouvelle patrie provisoire à l'étranger. A l'abri des remparts qu'ils avaient bâtis, ou dans une ville qu'ils avaient fortifiée, ou dans quelque île de la mer, ils passaient l'hiver chez leurs épouses et leurs enfants (2). En Russie, les Normands nous sont dépeints de la même manière; l'hiver, ils se retiraient dans le pays, mais en avril ils allaient de nouveau se livrer à la guerre ou au commerce (3). C'est pour cette raison que les armées normandes ont un aspect tout différent en hiver et en été. Quand l'armée, au printemps, quitte ses cantonnements, elle laisse au

(1) *Georgii Cedreni Historiarum compendium*, II, 406 : « Et Romani, cum barbaris occisis spolia detraherent, inter cadavera etiam mulieres invenerunt virili habito tectas, quæ inter maritos in Romanos pugnaverant. »

(2) Par ex. Prudentius 856 : « Piratæ Danorum ... locum, qui dicitur Fossa Givaldi Sequanæ contiguum stationique munitissimum deligunt, ubi hiemem quieti transigunt. » *Annales Fuldenses*, 880 : « Noviomagum vallo firmissimo et muris circumdantes hiemandi sibi locum in palatio regis paraverunt. » Regino 884 : « Munitionem in eodem loco (Diusburch) more solito construunt et in eo tota hieme resident. »

(3) Const. Porphyrogenetes, *De adm. imp.*, ch. IX.

camp les femmes, les serfs et les richesses. L'Anglo-Saxon Chronicle, en 871, s'exprime ainsi : Après ce combat venait un grand *sumerlida* à Reading (*æfter Thyssum gefeohte com mycel sumerlida to Readin-gum*). C'est évidemment l'armée plus légère dont nous venons de parler, cette « armée d'été » suivie seulement d'un petit train.

Pour bien comprendre la colonisation des pays conquis, il est surtout important de se rappeler ce fait, que les femmes du Nord accompagnaient les armées. Personne n'ose soutenir — ce qu'on a dit pourtant mille fois — que les guerriers normands épousaient les femmes des pays conquis, et qu'ainsi naturellement un changement de nationalité eut lieu très-vite. L'armée qui fit séjour en Angleterre, en Normandie, en Irlande, etc., a notoirement emmené beaucoup de femmes, et il est très-probable qu'après la conquête du pays beaucoup de femmes sont arrivées du Nord. Nous pouvons établir un parallèle entre ce qui se passait au XI^e siècle quand les Normands eurent fondé de nouveaux royaumes en Italie. De nombreuses troupes de pères de familles quittèrent la Normandie avec leurs épouses et leurs enfants, les sœurs allèrent chercher leurs frères, et les parents leurs fils parmi les conquérants (1). On ne peut objecter que la conclusion

(1) Rodulfus Glaber (Pertz, *Scriptores*, VII, 63) : « Innumera-bilis multitudo etiam cum uxoribus et liberis prosecuta est a patria, de qua egressus fuerat, Rodulfum, non solum permit-tente sed etiam compellente ut irent, Ricardo illorum Comite. » Cf. Orderic Vital en beaucoup de lieux.

est injuste parce que l'état de choses était tout différent au IX^e et au XI^e siècle ; car il était au moins aussi facile de traverser l'océan pour arriver aux colonies normandes que de faire le voyage bien incommode et dangereux par terre (c'était la voie commune) jusqu'en Italie ; et d'ailleurs le séjour dans les provinces attaquées ou conquises dans la Méditerranée était au moins aussi dangereux que le séjour dans les colonies scandinaves.

C'est donc aux grandes armées qui se rassemblaient et s'abattaient sur différentes côtes, que nous devons les grandes conquêtes ainsi que la grande influence sur les pays de l'Occident. Nous trouvons ici les devanciers des états normands ; ils nous montrent la colonisation normande à sa naissance, alors que les guerriers menaient encore une vie de Bédouins ou de Nomades et conservaient encore toutes les coutumes de leur patrie.

Du reste, beaucoup d'annales et de chroniques confirment mes vues sur le caractère original et individuel de cet important organe qui s'appelait l'armée. Ainsi nous voyons dans l'Anglo-Saxon Chronicle en 845 : *Osríc aldorman mid Dorsætum gefuhton wid deniscne here* ; 865 : *her sæt hæthen here on Tenet* ; 866 : *com mycel hæthen here on Angelcynnes land* ; 867 : *her for se here oft to Eoferwicceastre* ; 870, 871, 874, etc., etc. Les Vikings en France sont nommés de la même manière par l'Anglo-Saxon Chronicle 881 : *her for se here ufor on Francland* ; 882 : *her for se here upp andlang Mæse ufor on Francland*, etc.

Dans les sources du continent, cette dénomination

se trouve plus rarement (1) ; nous trouvons cependant dans les anciennes lois Frisonnes « die 17 Küren » que les Frisons ne devaient aller en expédition plus loin vers le Sud, qu'autant qu'ils pouvaient préserver leur pays contre la mer et contre l'armée payenne, « thene hethena here (2). »

Encore plus notoirement que dans les annales, nous trouvons la désignation de l'armée dans les traités entre les Danois et les Anglo-Saxons et dans les lois des Anglo-Saxons. Ainsi, il est dit dans *Alfredes and Gudrumes frid* que « nul homme libre ou roturier doit aller à l'armée sans permission spéciale, également personne de l'armée à nous » ; dans les lois d'Edgar, IV, 15 : « Jarl Oslac et toute l'armée qui demeure dans cet Ealderdom » ; dans les lois d'Ethelred, II, ch. 1 : « Paix laïque doit être gardée entre le roi Ethelred et tout son peuple et toute l'armée... Chaque pays qui protège les Danois qui pillent Angleterre doit être mis hors la loi chez nous et dans toute l'armée (3). »

Nous allons étudier comment les parties qui composaient l'armée s'alliaient pour former cette grande corporation, et les personnages auxquels on confiait le commandement de toutes ces troupes.

(1) Cependant, voir par ex. Bouquet, *Historiens*, IX, 118 : « Sacrilegæ Danorum gentis oppressione crudeliter, licet juste invadebatur ab illa classe plurimæque pro sui numerositate (veluti epitheticos loquamur) magnus exercitus ab omnibus dicebatur. »

(2) Richthofen. *Friesische Rechtsquellen*, 18.

(3) Schmid, *Gesetze der Angelsachsen*, 108, 198, 204.

Dudon nous raconte une courte histoire classique, tout à fait dans le style des Sagas, sur une rencontre des Français et des Normands sur la Seine (p. 154). A la question des Français : « Quel est votre chef ? » Les Normands répondirent : « Nous n'avons pas de chef, nous sommes tous égaux. » — L'union spontanée de plusieurs chefs de pouvoir égal, parmi lesquels un seul peut être choisi pour le commandement supérieur, telle est en effet la base de la constitution des armées. C'est ce qu'affirme aussi Abbo (I, v, 38) en disant d'un chef des Vikings, qu'il n'était roi que de nom, mais que, pourtant, il commandait à ses camarades :

Solo rex verbo; socii tamen imperitabat.

Il est plus difficile d'obtenir des renseignements sur les différentes classes qui composaient l'armée, et sur le nombre de ces « égaux » qui formaient le commandement de l'armée, comme aussi de déterminer si l'armée doit être appelée une société aristocratique ou républicaine.

Il est évident que l'armée a été composée de parties bien différentes. Elle s'est formée, tout en progressant, par ce nombre de petites flottes qui couraient la mer au commencement du siècle. Comme nous le voyons dans les annales, plusieurs de ces flottes étaient commandées par des membres de la famille royale à qui la mer, et conséquemment les vaisseaux et l'équipage, étaient échus en héritage.

D'autres flottes se composaient des émigrés de quelque contrée, sous le commandement de l'homme

le plus estimé du pays, peut-être le Gode (prêtre). Une chronique irlandaise nous donne ainsi ce renseignement très-précieux qu'une flotte, arrivant à Érin en 860, était commandée par deux hommes d'un rang bien élevé chez les Lochlanns; le plus âgé était « druide », ce qui, sans doute, signifie gode (1). Les colonies à l'étranger envoyaient aussi leur contingent à l'armée des Vikings. Les vaisseaux qui sortaient séparément de la patrie devaient se joindre à des camarades; sans doute, un seul navire n'eût pas suffi pour obtenir à son maître le commandement en chef de l'armée. Comme on exigeait, dans la patrie des Scandinaves, que celui qui désirait être l'égal d'un autre commandât une troupe presque égale en nombre à la sienne, de même on exigeait que celui qui prétendait au commandement suprême eût une flotte considérable. En outre, l'art militaire des Normands voulait absolument qu'on se rangeât ainsi en divisions d'égale force.

Mais il fallait du temps et de grands préparatifs pour organiser une telle armée, pour ranger les guerriers et administrer ses provisions. Nous savons ainsi par le récit de Dudon sur Rollon, et aussi de l'« Anglo-Saxon Chronicle », 879-880, que ce chef, avant de descendre sur le continent, passa un hiver en Angleterre pour équiper la flotte et préparer l'armée.

Essayons maintenant de trouver quels sont les différents grades de l'armée.

Les sources de l'étranger nous disent souvent

(1) *Three fragments*, 145.

qu'il y avait dans l'armée des Normands plusieurs états (1), mais elles nous donnent rarement des renseignements exacts à ce sujet. Les annales irlandaises mentionnent des rois et des jarls (earls), et la chronique anglo-saxonne nomme trois catégories de chefs dans l'armée, savoir : les rois, les jarls et les holds. Les limites des deux premières classes semblent indéterminées, de manière que la même personne est tantôt appelée jarl, tantôt roi. Les rois et les jarls sont mentionnés comme les chefs de l'armée ; le hold (paysan propriétaire) est cité (905, 911) comme nom de plusieurs guerriers décédés ; ils étaient sans doute les plus estimés parmi ceux-ci. Cependant des personnes sans titre sont aussi mentionnées parmi les morts. Quoi qu'il en soit, la chronique ne donne que ces trois dénominations, et, dans la classe au-dessous, se trouvent donc certainement les guerriers ordinaires et enfin les paysans ordinaires et les serfs.

Un complément de ces renseignements se trouve dans l'histoire de l'époque fabuleuse chez Saxo le grammairien. Cette époque s'étend cependant sur un très-long espace de temps ; il pouvait donc sembler douteux que l'on pût tirer parti de son livre, surtout parce que les dénominations de rang sont très-variables. Cependant, comme je vais prouver par les recherches du chapitre suivant que les lois du roi Frode datent d'environ 900, et qu'elles ont été faites pour l'armée des Vikings à l'étranger, nous ne nous tromperons pas en nous appuyant sur cette collection de lois.

(1) Pertz, *Scriptores*, I, 518. *Three fragments*, 123.

Selon le § 1 de ces lois, au partage du butin, l'or appartient aux chefs (duces), devant lesquels les drapeaux sont portés dans la bataille; l'argent aux « gregarii milites »; les armes aux « pugiles »; les vaisseaux aux « populares. » La base de la distribution est ainsi la sorte du butin; au partage, tous les guerriers reçoivent des parts égales des objets du même genre, le porte-étendard (primipilus) seul reçoit une part plus grande que les autres.

Les « duces » sont donc les commandants en chef, et Saxo y comprend tous les chefs, soit les rois de mer, soit les jarls ou les « lendermænd » (administrateur des biens royaux), quand ils sont désignés comme des chefs devant lesquels on portait les drapeaux. Selon une autre règle du roi Frode, les funérailles les plus glorieuses, celles d'être brûlé dans son propre navire sur les flots, étaient dues au personnage désigné par les mots « dux aut rex » : aux chefs, soit qu'ils eussent le titre de roi ou de jarl. Nous savons d'ailleurs que c'était une ancienne coutume que les guerriers descendants des princes qui commandaient une flotte portaient le titre de rois, quoiqu'ils n'eussent pas de royaume (1). Quand les enseignes sont portées devant eux, ils sont désignés comme chefs de l'armée; car, comme le dit l'Edda de Snorro, lorsque le roi ou le jarl est absent, l'étendard est porté devant le « herse » ou le « lendermand », et alors ceux-ci deviennent chefs aussi bien que les rois ou les jarls (2).

(1) *Saga* d'Olaf Tryggvason, ch. LVIII. — Snorre, *Saga* d'Olaf le Saint, ch. IV.

(2) *Edda* de Snorre, I, 456.

Au-dessous des rois ou des jarls se trouvent, dans le rang des commandants, le satrapa ou le centurion, qui avait droit aux funérailles de seconde classe, c'est-à-dire qu'il devait être brûlé dans son navire, mais pas à la mer. Satrapa signifie chez Saxo celui qui est chargé d'administrer une province, gouverneur, duc ou jarl.

Par centurio, Saxo comprend le chef d'une division de l'armée. Les funérailles des gubernatores ou des « styrysmænd » (pilotes) étaient les mêmes que celles des centuriones, excepté que dix styrysmænd sont brûlés sur le même navire.

Le Primipilus est chez Saxo le porte-étendard (merkismand), celui qui porte le fanion de la compagnie. Comme officier, il avait droit à une plus grande part de butin que les soldats (cæterus miles). Dans l'ordre de bataille il était à la tête, et le soldat qui le devançait dans le combat était récompensé (voir le chapitre suivant). La position du porte-enseigne était toujours donnée à un guerrier distingué.

Les simples soldats étaient de deux sortes, les champions (pugiles), hommes libres qui s'étaient appliqués spécialement à l'art militaire (1), et les paysans (agrestes). Au-dessous des uns et des autres se trouvaient les serfs, à qui on confiait les ouvrages les plus simples.

La différence entre les champions et les paysans se montre d'abord en ce que les armes prises en butin étaient données aux champions seuls, pas aux

(1) Cf. Eyrbyggjasaga, ch. XXIX : les Vikings de Jomsbourg furent appelés « champions » (var thar kappi kalladr).

paysans qui n'en avaient pas besoin ; leur métier était d'équiper les navires et de les faire avancer à l'aide des rames et des voiles ; c'est pourquoi les navires du butin étaient donnés aux paysans. La différence de ces deux classes est marquée aussi par les règles sur l'avancement. Le serf qui se distinguait dans la guerre était libre ; le paysan devenait homme noble (illustris), et l'homme illustre ou le champion devenait satrapa.

Il faut se rappeler que selon Saxo il n'y avait que trois états en Danemark, les serfs, le paysan ou l'homme simple (popularis agrestis) et enfin les nobles (nobiles, ingenui, optimates, illustres).

Les nobles se trouvent dans l'armée comme champions, porte-enseignes et chefs. On comptait dans chaque navire beaucoup de champions commandés par le pilote, et les différents vaisseaux s'alliaient sous le centurio ou le satrapa (1). Ce n'est que parmi ces personnes que nous trouvons les commandants en chef ; centurio et satrapa sont donc conformes à la désignation « Jarl » dans l'Anglo-Saxon chronicle (2).

(1) Voir, du reste, mes études sur les classes du peuple dans *Indledning*, p. 282-287.

(2) Nous trouvons chez Saxo encore une autre règle du temps du roi Frode, qui nous donne peut-être des renseignements sur les différentes manières de s'attacher à ces chefs.

Le roi Frode donne la règle suivante sur la solde que devaient donner aux troupes les rois qui étaient sous son pouvoir : « Patrius domesticusque miles » recevraient pendant l'hiver 3 livres d'argent, « gregarius aut conductitius » 2 livres et « privatus ac militiæ laboribus defunctus » 1 livre. Puisque

Comme nous l'avons vu, les annales de l'étranger attribuent le plus souvent le commandement supérieur de l'armée à plusieurs chefs. Ainsi, en 871, l'armée danoise, en Angleterre, était formée de deux divisions : l'une commandée par les deux rois Bagsæc et Halfdene, et l'autre par plusieurs jarls ; dans la bataille, le roi Bagsæc tomba et aussi les jarls Sidroc, Asbjörn, Fræne et Harald. En 875, trois rois sont nommés comme des chefs : Gudrum, Oskytel et Anwind, et aussi dans les autres pays, nous voyons le commandement des Vikings partagé entre plusieurs chefs. Zain et Jargna étaient, par exemple, chefs de la flotte des Lochlanns, en Irlande, et l'annale irlandaise appelle Zain « roi de demi-pouvoir des Lochlanns (1). » Le rapport du chef à l'armée est bien éclairci par les mots de la convention d'Ethelred avec les Danois : « tels sont les accords et la convention que le roi Ethelred et tous ses Witans ont faits avec l'armée chez laquelle se trouvaient Anlaf, Justin et Gudmund, fils de Stegitan (2). » Ce

la règle regarde expressément le temps d'hiver, il est très-vraisemblable que nous avons là une règle pour le paiement des soldats quand ils prenaient leur quartier d'hiver. Alors les rois donnaient aux guerriers, qui étaient indépendants et qui se retiraient complètement du service personnel, 1 livre ; à ceux qui lui servaient tous les jours, 3 livres, et 2 livres à ceux qui restaient sous les armes comme des guerriers, mais sans rendre service tous les jours. Cf. l'expression de Hincmar, 861 (Pertz, I, 455) : « Quos imminens hiems ingredi mare prohibuit unde se per singulos portus ab ipso loco Parisius usque secundum suas sodalitates dividunt. »

(1) *Three fragments*, 123.

(2) Schmid, *Gesetze der Angelsachsen*, p. 204

fait a motivé l'expression de Henri de Huntingdon que les Danois en Northumberland régnaient « *confuse* » ; tantôt il n'y avait qu'un roi, tantôt il y en avait deux ou plusieurs.

Le commandement de l'armée ne semble pas contrôlé par des assemblées de tous les hommes libres ou de tous les nobles. Les chroniques mentionnent seulement que les chefs assistaient au conseil ; aussi, il aurait été peu pratique de chercher des conseils chez toute l'armée, elle aurait perdu ce caractère d'unité, de résolution et de présence d'esprit qui distingue l'art militaire normand.

Ce qui liait tout ce grand corps était l'obéissance sans réserve au supérieur et l'accord sans scrupule parmi les camarades ; car, comme le dit Wace (v. 1179) :

Tuit furent d'un acort è d'une volonté.

Le Normand était d'un esprit opiniâtre plus que personne ; mais quand il s'agissait d'un but commun toute querelle cessait. De même que selon la croyance du Nord toute discorde devait être bannie d'un navire pour que la pêche réussît (1), de même les Normands savaient que, sans l'accord des guerriers, l'entreprise ne peut avoir une bonne issue. Adam de Brème dépeint donc ainsi l'état de la Suède : ils ont des rois d'ancienne origine, dont le pouvoir cependant dépend du jugement du peuple ; ce que tous accor-

(1) *Laxdœlasaga*, ch. xiv. — *Föstræðrasaga B.*, ch. vi. — Cf. Weinhold, *Altnordisches Leben*, 72.

dent, le roi l'affirme, mais quelquefois ils obéissent malgré eux au commandement qu'il donne. C'est pourquoi chez eux tous semblent égaux. Mais à la guerre ils obéissent tous au roi ou à l'homme qu'il met à la tête de l'armée (1). Comparés à ces querelles continuelles et à ces guerres intérieures causées par la jalousie qui dévoraient les États de l'Europe occidentale, l'unité et l'accord de l'armée normande constituent un phénomène caractéristique qui révèle une grande pondération d'esprit et des facultés pour régner et administrer très-remarquables.

Il n'a pas été toujours facile de traiter avec toute l'armée, et l'ennemi a eu bien des difficultés à cet égard. S'il s'agissait de conférences de paix, il fallait que l'accord fût conclu avec tous les chefs qui formaient le commandement en chef. Ainsi à la paix de 882 Godfred se contenta de territoires en Frisonie, pendant que les autres chefs, Sigfred et Vurm, reçurent une grande somme d'argent. Plusieurs de ces violations d'une paix conclue, dont les Normands sont accusés, semblent causés par une lacune du traité qui avait été arrêté. — On voit quelquefois que l'ennemi, en traitant spécialement avec un seul chef, le porte à s'en aller avec ses troupes ou à conclure la paix. Ainsi, en 886, l'évêque Gauzlin de Paris en traitant

(1) IV, 22 : « Itaque domi pares esse gaudent. In proelium euntes omnem præbent obedientiam regi vel ei qui doctior ceteris a rege præfertur. » Cf. Saxo, 190 : « Nam etsi nunc Dani dividuis esse sententiis videantur, unanimis tamen mox excipient hostem. »

spécialement avec le roi Sigfred le détermina à se retirer avec son armée. Sigfred invite ses camarades à faire de même, mais ils ne voulurent pas et il s'en alla donc seul avec ses troupes. Il en résulta que lorsque l'armée normande plus tard fit une convention avec Charles, et que celui-ci lui accorda de cantonner pendant l'hiver en Bourgogne et promit une rançon pour la délivrance de Paris, Sigfred ne regardant pas la paix comme le concernant, remonta la Seine et l'Oise, en portant partout le pillage et la dévastation. —

On voit que les sources ne sont pas fécondes en renseignements sur l'organisation de l'armée normande. J'ai cependant laissé de côté un document par lequel nous pouvons peut-être espérer éclaircir l'étude des états fondés par l'armée des Normands.

Dans un temps plus avancé l'armée servit de modèle à un grand nombre de sociétés de guerriers, de même qu'elle fut la base sur laquelle se formèrent ces états normands qui prirent naissance sur les territoires conquis.

Tout d'abord, l'armée fut le modèle de plusieurs sociétés de guerriers qui adoptèrent une grande partie de ses mœurs et de ses lois, mais en les modifiant d'après les nécessités du temps et d'après les différents buts de ces associations. Ainsi, la célèbre société de Jomsvikings à Jomsbourg, en Poméranie, est évidemment formée sur le modèle de l'armée et des colonies des Vikings. Dans le bourg, toute vie en famille était défendue : ni les femmes, ni les enfants n'y étaient admis. Les Vikings ne désiraient pas conquérir ou gagner des territoires pour eux-mêmes ;

leur but n'était pas de changer leur manière de vivre ou de devenir, après un nombre d'exploits suffisants, des cultivateurs paisibles du sol. Ils étaient prêts à se mettre au service des princes, mais sans quitter leur ancienne société et sans entrer en ce service pendant la paix qu'ils aimaient si peu.

L'armée et la société de Jomsvikings furent aussi le modèle de Tinglid ou Tingmannalid, cette illustre corporation dont l'organisation date du temps du roi Kanut le Grand, mais dont l'origine est plus ancienne. C'était une société de guerriers sous une loi commune parmi les règles de laquelle on en trouve plusieurs empruntées aux lois de Jomsvikings ou au moins analogues à celles-ci.

De pareilles sociétés continuèrent à se former dans le cours du temps. Ainsi, la société de Væringues à Constantinople et les républiques établies au commencement de la conquête normande de l'Italie que nous allons mentionner bientôt se sont formées sur cette même base.

Ces sociétés, ainsi établies sur le modèle de l'armée, peuvent nous aider, quant aux détails, dans nos recherches sur l'organisation de l'armée. Ainsi, c'est un trait caractéristique que Tingmannalid, aussi bien que la Société à Jomsbourg, étaient basés sur une union spontanée sous cette loi commune qui organisait toute la société des guerriers. Il n'est pas douteux que l'armée des Normands n'ait possédé des lois semblables auxquelles il fallait se soumettre sans réserve. Les exploits de l'armée portent l'empreinte de faits accomplis « uno tenore », ses actions témoignent des règles fixes qui se retrouvent dans plusieurs

pays à des époques différentes et il semble évident qu'une telle société a eu une constitution formulée dans une loi. Il est possible que cette loi soit perdue, mais elle doit avoir existé. — Les dites sociétés se distinguent cependant de l'armée en plusieurs points. Elles sont composées de parties moins hétérogènes ; leur constitution avait un caractère plus républicain ; leur but était beaucoup plus restreint.

Observons maintenant les états normands établis dans les pays conquis. — Nous trouvons d'abord l'empire russe établi au milieu du IX^e siècle. Nous y rencontrons un prince entouré d'une grande suite de guerriers qu'il consulte toujours dans les cas importants. Ainsi, Igor demande conseil à sa suite quand les ambassadeurs de l'empereur grec viennent lui offrir un tribut, pour savoir si les Russes doivent abandonner leur expédition projetée en Grèce, et les Bojares (les nobles) conseillent au prince d'accepter la proposition qui lui est faite. La position de ces nobles est éclairée par cette réplique de Svjatoslav, lorsque sa mère Olga lui eut demandé d'embrasser la foi chrétienne : « Comment pourrais-je seul embrasser une religion étrangère ? Mes gens se moqueraient de moi. » Il est aussi à noter que, dans les conventions entre les Russes et les Grecs, les Bojares russes sont placés presque au niveau des princes. Le traité d'Oleg commence ainsi : « Nous, de la nation russe, Karl, Inegeld, Pharloph, etc., députés par Oleg, le grand prince russe, et par les très-illustres grands princes et grands boyards qui sont sous ses ordres..., suivant la volonté de notre grand prince et l'ordre de tous

les Russes qui sont sous sa domination. » De même manière le traité d'Igor : « Nous Ivan, de nation russe, député mandataire du grand prince Igor, assisté de Phuévast, fils de Svjatoslav, serviteur de la princesse Olga, etc..., tous députés par Igor, le grand prince et les autres knès de Russie, ainsi que par tous les habitans dudit pays. »

La plus ancienne constitution russe nous montre ainsi une organisation analogue à celle de l'armée normande. Le pouvoir du prince est limité par celui de tous les autres chefs qui, avec leur suite de guerriers, lui avaient prêté assistance dans la conquête du pays et qui l'assistaient encore pour le garder. Ils lui obéissent parce qu'ils l'ont investi du plus grand pouvoir ; ils permettent que son fils hérite de ses droits ; mais son administration doit être conforme à leurs projets et à leurs désirs, car en réalité il n'est que leur égal, et s'ils devenaient mécontents, ils choisiraient un autre roi. La constitution n'est donc pas du tout républicaine, mais aristocratique ; ce n'est pas le peuple entier, mais ce sont les Bojares, les chefs des troupes de guerriers, qui font prévaloir leur volonté.

En Islande un état se formait aussi à cette époque, mais son origine était différente de toutes les autres colonies normandes, trop différente pour qu'elle entre en considération ici. L'Islande n'était pas une île qu'il fallait conquérir par les armes, mais une île inhabitée jusqu'alors, et les colons n'avaient pas formé une armée et n'étaient pas soumis aux lois communes. Il est très-naturel que, dans ces circonstances, on ait conservé beaucoup plus de la constitu-

tion de la mère-patrie que dans toutes les colonies conquises par des troupes de guerriers ou par l'armée. Nous notons cependant que l'état d'Islande nous montre aussi une constitution aristocratique.

Voyons maintenant les états établis par les Normands dans l'Europe occidentale, où ils trouvent le droit féodal, rencontre de la plus haute importance dans l'histoire universelle.

C'est une vérité incontestable que les Normands ont eu le grand mérite d'avoir fait du droit féodal un édifice complet qui a tenu ferme presque pendant un espace de mille ans, en substituant d'une manière très-originale les principes féodaux qu'ils trouvaient à l'Occident à un système beaucoup plus riche, quoique plus uniforme. Il est aussi certain que les Normands ont exercé une propagande des plus actives en faveur des principes féodaux et que partout où ils ont mis le pied, en Angleterre, en Italie comme en Orient, ils ont importé et introduit le système féodal.

On y ajoute cependant souvent cette autre thèse que les Scandinaves avaient adopté le droit féodal et ses différentes lois avec une vitesse étonnante, de sorte que les Normands, une ou deux générations après leur vie comme Vikings indépendants et libres, se seraient rangés comme des serviteurs obéissants sous les gouvernements monarchiques et sous le droit féodal. Cette appréciation se trouve chez presque tous les auteurs de l'histoire des Normands ; selon moi , elle est tout à fait fausse.

On peut distinguer et il faut absolument distinguer entre le temps où les Normands observaient cette

seule règle oligarchique-aristocratique : « nous sommes tous égaux », et s'opposaient opiniâtement à la royauté, même quand le pouvoir du roi était restreint par un conseil puissant, et cette autre époque où les Normands adoptèrent le gouvernement féodal suivant le modèle français, modifié pourtant par eux d'une manière caractéristique. Ils regardaient alors cette forme d'état comme la meilleure pour un peuple devenu propriétaire, mais qui, cependant, laissait l'homme guerrier selon son idéal.

Examinons à cet égard l'histoire ancienne de la constitution de la Normandie.

En 912, lorsque l'armée normande prit possession de la province de Neustrie, dont elle avait déjà longtemps occupé une partie, la question se présenta naturellement, si l'ancienne constitution devait être gardée, si c'était toujours l'armée qui possédait le pays ou si on avait le dessein d'établir un gouvernement d'après le modèle français. Car c'est un fait assez certain qu'avant la cession de la Neustrie, Rollon était seulement un des chefs de l'armée. On voit déjà dans le récit de Dudon, comme je l'ai démontré plus haut, qu'il y avait à son côté plusieurs chefs de même rang. Aussi, les annales françaises ne lui donnent-elles d'autre grade. Frodoard dit que le pays fut cédé aux « Normands » (1), et un diplôme de Charles le Simple après la cession du duché nomme comme possesseurs de la Neustrie « les Normands de la Seine, savoir Rollon et ses compagnons (2). »

(1) Bouquet, *Historiens de France*, VIII, 163.

(2) Bouquet, IX, 533 : « Quam annuimus Nortmannis Sequa-

Ce n'est que depuis 926 et 928 que Frodoard mentionne Rollon comme « princeps eorum. »

Il est assez naturel que les Normands et les Français aient compris la cession de la province française d'une manière différente. Sans doute le roi français a pensé que les Normands devaient posséder le pays comme une province appartenant au roi d'après les règles féodales. Nous en trouvons peut-être une affirmation dans l'anecdote sur le roi Charles, qui demanda à Rollon qu'il baisât son pied comme étant son vassal. Le fier guerrier ne voulait pas y condescendre ; à son signe un de ses guerriers fit cet acte, mais en levant le pied du prince si haut que celui-ci tomba à la renverse. Cependant il ne semble pas qu'on ait stipulé un service spécial des Normands (1), en tous cas le duché n'a pas reçu une dénomination spéciale, car pendant tout le siècle qui suivit la cession, la désignation du prince normand lui-même était très-vacillante ; tantôt il fut appelé « dux, protector, patritius, comes, rector », tantôt « princeps et marchio » ; comes semble cependant être le titre officiel et le plus fréquemment employé (2). Plus tard, « dux » était reconnu comme étant la vraie

nensibus videl. Rolloni suisque comitibus pro tutela regni. » Cf. Waitz, dans *Nachrichten von der K. Gesellschaft d. Wiss. in Göttingen*, 1866, p. 85.

(1) Hugo de Fleury (Bouquet, VIII, 318) : « dans illi jure beneficii. » Dudon, p. 168 : « quasi fundum et alodum in sempiternum » ; 169 : « in alodo et in fundo. » *Histoire des ducs de Norm.*, éd. Michel, p. 13 : en franc-fief et en franc-alués sans service faire. Cf. Waitz, *l. c.*

(2) Lappenberg, *Geschichte*, II, 18.

désignation. Les autres chefs continuent à jouer leur rôle comme conseillers du prince. Ainsi les premiers ducs communiquent à leurs compagnons toutes les affaires d'état (1), et ils les consultent sur les questions importantes (2). Ce titre de « senior » que Dudon donne souvent au duc semble donc très-juste.

Immédiatement après son baptême Rollon partagea les terres entre les chefs de sa suite, et il est hors de doute qu'ils reçurent leurs parts comme propriété perpétuelle sans autre devoir que celui d'aider Rollon à la défense du pays. Ce qui se passait n'était qu'une répétition de ce qui avait eu lieu en 876 en Northumberland lorsque Halfdan « partageait » le pays, et lorsque « l'armée le labourait et le semait, ainsi qu'en 877 en Mercia, lorsque l'armée partageait une partie du pays et cédait une autre partie à Ceolwulf, et en 880 lorsque l'armée allait à l'Est-Angle et le « gedælde » se partageait. Les chefs, à qui la terre fut ainsi donnée, l'ont divisée sans doute de nouveau entre les personnes de leur suite.

Le moine de St-Vandrille raconte, de son côté, que la distribution se faisait en tirant au sort, et ce pro-

(1) Dudon, p. 173 : « Robertidæ comites .. dixerunt .. cur nobis, quod Karolidæ tibi dixerunt, non innotuisti? » 182 : Tunc Rollo principibus convocatis secretius dixit, etc. »

(2) Dudon, p. 183 : « Audiens autem, Willelmus dux Dacorum, hujus Britannicæ legationis mandatum, convocat principes Northmannorum istius rei causa ad consulendum. » 185 : « Consultis Dacorum principibus super his rebus. » 187 : « Accersitis principibus suis consulturus super talibus mandatis. » 188 : « Mandat vobis, ut honorem totius patriæ secum communicetis suoque in concilio primi et præmaximi cunctis præcellatis. » 189 : « Convocatis principibus. »

cédé s'accorde bien avec la position des chefs comme pairs. Dudon se sert ici de l'expression : « *Illam terram suis fidelibus funiculo divisit.* » Tous les savants qui ont traité cette question — Suhm, Depping, Augustin Thierry, Licquet, Munch, Worsaae, Waitz, — interprètent la phrase de cette manière, que Rollon fit arpenter la terre au cordeau, selon l'ancienne manière danoise. Cette interprétation me semble fausse, et puisque le passage a dû servir d'argument dans un grand nombre de cas, il semble nécessaire de l'examiner à fond.

Les paroles mêmes de Dudon éveillent les premiers scrupules contre l'interprétation usuelle, car Dudon n'attache pas le mot « *funiculo* » au mesurage (*metiri*), mais à la division (*dividere*) (1). Ensuite je ne comprends pas comment l'arpentage danois eut pu être fait à cette occasion ; car ce procédé regarde toujours les rapports intérieurs d'un seul village et la division en petites parcelles ; c'est de plus une distribution par taxation et avec la conservation d'une certaine communauté—bref un système spécial et tout à fait technique, dont il me semble impossible que Rollon se soit servi en distribuant les grandes contrées de la province entre les chefs. D'ailleurs comment taxer

(1) Dudon, p. 170 : « *Antequam dividatur terra meis principibus.* » 171 : « *Octavo die expiationis ejus, vestimentis chrisimalibus vel baptismalibus exutus, cœpit metiri terram verbis suis comitibus, atque largiri fidelibus... Securitatem omnibus gentibus in sua terra manere cupientibus fecit. Illam terram suis fidelibus funiculo divisit, universamque diu desertam reædificavit.* » — Du reste, la signification de « *verbis* » me semble obscure ; il faut sans doute corriger ce mot.

ces terres de Neustrie, qui depuis longtemps n'avaient pas été cultivées. Tout au plus pourrait-on dire qu'une corde avait été employée à la division et que Dudon en avait fait la remarque parce que c'était une coutume danoise qui différait de la coutume française.

On a dit aussi que la corde est particulière aux Danois comme moyen de mesurer. Ainsi M. Olufsen a invoqué cette ancienne donnée de l'abbé Suger : « *Castrum Gisortium.... antiquo fune geometricali Francorum et Danorum concorditer metito collimitat.* » Probablement c'est cette circonstance d'avoir employé une corde qui a surpris l'abbé Suger ou les Français ; car c'est sans doute une ancienne coutume spéciale danoise d'arpenter la terre avec une corde ; les Romains, et après eux les peuples du Sud, se servaient d'un bâton (1).

Cependant il me semble que l'abbé Suger dit que les Français et aussi les Danois mesuraient avec une corde, et il est certain aussi que d'autres nations se servaient de la corde au mesurage (2), tandis que les Danois en Normandie semblent avoir employé le bâton (*pertica*) et non la corde (3).

L'interprétation des paroles de Dudon est donc très-difficile, et aucun des autres auteurs anciens

(1) K. D. *Videnskabernes Selskabs filosofiske og historiske Afhandlinger*, I, 296.

(2) Voir, par exemple, Helmold, I, 83 : « *Comes fecit mensurari terram funiculo brevi et nostratibus incognito.* »

(3) Voir L. Delisle, *Condition de la classe agricole*, p. 530. Pourtant « *funiculus* » et « *funis* » employés pour mesurer, se trouvent chez Guill. de Jumièges, VIII, 45; Duchesne, 300 C.

ne peut nous y aider. Guillaume de Jumiéges adopte textuellement la phrase de Dudon, et le récit de Wace et de Benoît porte si bien l'empreinte d'un temps plus moderne qu'on croirait Rollon un souverain du XII^e siècle distribuant des fiefs à ses vassaux.

Selon moi, la signification de « funiculo divisit » est justement la même que celle de l'anglo-saxon « gedœlde » : Rollon fit partager le pays en parties égales, qui furent distribuées au sort entre les chefs de sa suite. Plus tard, dans un autre endroit de l'histoire de Dudon, Rollon dit à ses chefs : « Terra quam sorte dedi vobis » (1), ce qui certainement veut dire la même chose que « auspicio sortium » dans la chronique de St-Vandrille (2); et puisque Dudon n'a pas mentionné qu'on tirait au sort, sinon par l'expression « funiculo divisit », on peut en conclure que c'est justement le sens de ces deux mots. La signification que nous attribuons à ces mots qui n'implique pas l'emploi de la corde, résulte de ces parallèles : Guillaume de Jumiéges, VIII, 15 : « Ex qua genuit duos filios, Willelmum de Britolio, qui post decessum eius terram, quam habebat in Normannia, habuit; et Rogerium, cui comitatus Herefordi funiculo distributionis evenit. » Puisque l'un des fils reçoit les possessions normandes et l'autre celles de l'Angleterre, l'auteur ne peut pas parler d'un partage par la corde. Helmold, *Chron. slav.*, I, 91 : « Heinricus comes de Radesburg... adduxit multitudinem populorum de Westfalia, ut incolerent terram

(1) Dudo, 182 (91 D).

(2) Bouquet, IX, 3.

Polaborum et divisit eis terram in funiculo distributionis. »

Voici maintenant la raison de cette explication : « funiculus » se trouve très-fréquemment dans la Vulgate, et surtout dans l'Ancien-Testament ; il a dû représenter les différentes significations du mot hébraïque « kebel », qui signifie la corde et aussi la portion mesurée par la corde ; voir ainsi le psaume 77 : « Ejecit a facie eorum gentes et sorte divisit eis terram in funiculo distributionis » ; 104 : « Tibi dabo terram Chanaan funiculum hereditatis vestræ. » Au moyen âge, les auteurs ont adopté « funiculus » comme expression usuelle dans ces différentes significations, cf. p. ex. Pertz, *Scriptores*, I, 588 : « Funiculo hæreditatis divinitus sibi collato pacifice frui » ; XXI, 99 : « Contentus funiculo portionis sibi permisse. » — Il en résulte que Dudon, par « funiculo divisit », n'a pas pensé spécialement à une corde comme mesure. Son récit est empreint du style de l'Ancien-Testament, il a décrit comment à chacun des sept jours que durait le baptême, Rollon donna des terres à quelque institution religieuse ; pour décrire l'action du huitième jour, il se sert de la phrase de la Bible.

Dudon ne mentionne pas que Rollon ait reçu une partie spéciale de la terre pour lui, mais il semble évident qu'il ne peut pas avoir reçu moins que ses pairs, et Gaufred Malaterra dit expressément qu'avant la distribution Rollon se réserva quelques grandes possessions (1).

(1) Liber I, ch. II : « Inter suos, prout convenire cognoscebat, distribuit pretiosiora quæque pro suis usibus reservans. »

On peut donc caractériser ainsi l'administration normande à la mort de Rollon ; le duc gouvernait le pays comme prince indépendant des Français, il avait à son côté un conseil dont les membres se sentaient presque aussi puissants que le prince lui-même, ce que prouve aussi la révolte qui éclata sous Guillaume, fils de Rollon.

Personne n'ignore que l'augmentation du territoire gouverné augmente fatalement le pouvoir du prince. Les grands seigneurs normands, qui se regardaient comme les pairs du prince, avaient naturellement une grande crainte que, par des guerres victorieuses ou par des alliances à l'étranger, le roi ne s'élevât au-dessus d'eux. Immédiatement après la mort de Rollon, les Bretons s'étaient révoltés, et ils furent assujettis. En 933, Guillaume avait obtenu du roi Rudolphe la donation ou au moins la confirmation de la possession de « *terra Brittonum*, » district de la côte de Bretagne ; quoique son duché ne s'étendît pas sur ces nouvelles contrées, il semble qu'il ait obtenu plus de pouvoir sur celles-ci ; le peuple était devenu plus que tributaire. Enfin Guillaume s'était allié à des princes français. L'esprit de liberté scandinave commença alors à s'émouvoir, surtout chez les peuples du Bessin et du Cotentin. Riulf, le scandinave, incite quelques autres seigneurs de même origine à la révolte. Il leur démontre que Guillaume, leur « *senior* », pourrait profiter de ses rapports avec la France pour expulser les Danois de la Normandie et y faire entrer des étrangers ; quant à ceux qui resteraient dans le pays, il les mettrait certainement sous le joug de l'esclavage. On devait donc aller chercher Guillaume

et lui demander la cession du pays à l'Ouest de la Risle ; on pouvait y gagner un nombre considérable de guerriers. « Alors, ajoutait-il, nous deviendrons plus puissants que lui en richesse et en pouvoir ; il ne nous sera supérieur que de nom (1). »

Nous trouvons ici l'ancienne maxime : « Nous sommes tous égaux de pouvoir, » et « par son titre seul le roi se distingue des autres princes du pays. » Cette idée se rencontre plus tard avec une expression encore plus caractéristique. Guillaume, essayant de réconcilier les mécontents, leur avait promis les contrées demandées, même le pays jusqu'à la Seine. Cependant les conspirateurs étaient devenus si arrogants que non-seulement ils refusaient son offre, mais répondaient à ses envoyés : « Le pays qu'il nous promet, il ne peut pas le donner, car personne ne peut donner ce qu'il ne possède pas (2). » Ainsi il est évident que les chefs scandinaves se regardaient comme aussi puissants et comme aussi bien autorisés à gouverner le pays que le prince, et cette révolte n'est, au fond, rien autre chose qu'une lutte contre la monarchie commençante (3).

Cependant les rebelles n'obtenaient pas la réalisation de leurs plans. Les autres chefs danois reconnaissaient que la constitution devait se transformer

(1) Dudon, 187 : « Hincque potentiores eo erimus fortuna et virtute, ille tantum nobis nomine. »

(2) Dudon, 189 : « Terra vero, quam repromittit nobis, dono ejus non dabitur, quia dari non potest, quod non habetur. »

(3) Lappenberg (*Geschichte*, II, 23) n'a pas compris le caractère de cette révolte. Voir le récit de Licquet (I, 108) et surtout Lair (p 79 et suiv.).

du moment où le peuple ne formait plus une armée de guerriers , et que l'existence de la province exigeait une constitution qui cadrât mieux avec les autres parties du gouvernement français. Ces hommes provoquaient Guillaume à tenter un combat, ils les menaçaient même de retourner en Danemark , s'il ne prenait les armes. Guillaume alla donc combattre les rebelles, et il les battit. Ainsi le duché fut fondé de nouveau , et Guillaume vécut quelque temps en paix jusqu'à ce qu'il expiât par la perte de la vie sa victoire. Car, selon les sources, il est hors de doute que plusieurs des grands seigneurs normands participèrent à la conspiration qui amena la mort de Guillaume, et les chroniques indiquent même que ces hommes vengeaient ainsi le tort souffert par eux dans la première révolte (1).

Quand Guillaume fut assassiné, son fils Richard n'avait que dix ans. D'après les règles féodales, le roi français avait le droit de gouverner le fief et de prendre soin de l'éducation de l'héritier mineur. Voilà donc le moment où l'on va pouvoir distinguer si le duché avait une position spéciale dans le royaume français, ou s'il suivait les règles ordinaires des fiefs. Louis alla à Rouen y déclarer ses droits ; deux administrateurs, un Français et un Normand , furent installés pour gouverner le pays, et le jeune Richard fut envoyé en France pour y faire son éducation. Cette ingérence des Français ranima cependant le mécontentement des Normands encore païens ; une révolte éclate sous le Normand Thurmod, retombé

(1) Lair, p. 84-85.

dans le paganisme. Plus tard le jeune prince s'enfuit de France, et la guerre commence. Le roi Harald à la dent bleue est appelé à son secours et Louis essuie une défaite. — Tout cet épisode porte l'empreinte de l'esprit de liberté des Scandinaves et de leur résistance à l'ingérence des étrangers. Nous voyons combien d'éléments païens se conservaient encore dans le pays ; nous remarquons, en outre, avec surprise, que déjà le peuple du duché s'est formé en une unité, car toutes les contrées du pays s'accordent à résister au roi français ; elles sont également zélées pour le jeune prince.

Pour éclaircir la question de l'introduction du droit féodal en Normandie, la révolte de paysans qui éclata dans les premières années du règne de Richard II est évidemment de haute importance. Nous regrettons que les sources soient si pauvres, car à vrai dire nous ne possédons que le récit de Guillaume de Jumièges. Il est vrai que le roman de Rou et Benoît nous dépeignent aussi cette révolte (1), mais d'une manière bien différente de celle de Guillaume et modernisée, à tel point que le récit nous montre très-bien l'état des paysans au XII^e siècle, mais non leur état à l'époque indiquée. Il est cependant certain que le soulèvement était causé par l'indignation des paysans au sujet des contributions féodales. Il faudrait seulement savoir si c'était une résistance contre une loi nouvellement promulguée ou contre l'application trop rigoureuse des lois antérieures. Il me semble que les paroles de Guillaume de Jumièges tranchent la

(1) Wace, I, 303. — Benoît, II, 339 et suiv.

question : les paysans avaient résolu de vivre à leur convenance, ils voulaient eux-mêmes se donner des règles sur l'usage des forêts et des eaux dont jusqu'alors aucune loi ne les avait privés (1). Cette révolte s'était étendue secrètement sur toute la Normandie, on allait justement envoyer les députés des différentes contrées à un congrès général dans le centre du pays, lorsque la conspiration fut découverte, les députés saisis et punis avec cruauté. Ainsi Guillaume semble nous dire que les paysans se révoltaient contre un nouveau mandement ; cependant il n'est pas vraisemblable que l'on ait introduit tout d'un coup en Normandie les coutumes et les taxes féodales des provinces voisines ; nous pouvons même en trouver quelques-unes à une époque antérieure à la sédition. Sans doute il a existé différentes règles dans les diverses contrées de la province, peuplées plus ou moins par les colons Danois ; les Scandinaves nouvellement arrivés se sont obstinés le plus longtemps contre la dépendance féodale ; enfin on a essayé d'introduire ces règles partout, et alors la résistance s'est ranimée.

On peut donc supposer que, dès le commencement du XI^e siècle, les principes féodaux étaient introduits dans tous les États. Cependant il est naturel que les Normands ne se soient accoutumés que lentement à ces formes sévères, et qu'ils n'aient

(1) Will. Gemmet., V, 2 : « Juxta suos libitus vivere decernebant. Quatenus tam in sylvarum compendiis quam in aquarum commerciis nullo obsistente ante statuli juris obice legibus uterentur suis. »

su que graduellement transformer la féodalité autour d'eux en un système qui convenait à leur esprit et à leur but. Si nous étudions la fondation des États des Normands dans l'Italie méridionale, il devient évident que, même au commencement du XI^e siècle, les Normands avaient un idéal d'État qui laissait à l'individu une indépendance et une liberté beaucoup plus grande et qui se basait sur les principes d'égalité de l'époque des Vikings. Nous ne pouvons pas ici raconter en détail leurs combats et leurs conquêtes en Italie (1). Nous notons seulement que la première fois que les Normands se présentent comme guerriers indépendants et non pas comme les soldats d'un prince étranger, c'est en 1043, après avoir remporté leur victoire glorieuse sur les Grecs ; et alors ils s'établissent à leur guise dans l'Italie méridionale.

Ils introduisirent donc dans la région conquise une constitution basée sur les principes normands : « Nous sommes tous égaux », et : « Un de nous doit être chef, mais seulement de titre. » On ne divisa pas le pays conquis, mais les douze chefs les plus puissants des troupes normandes le gouvernaient ensemble. Guillaume au bras de fer fut élu *primus inter pares* ; son frère Drogo hérita plus tard de son titre. Melfi devint leur capitale, et la ville fut administrée de manière qu'elle indiquât clairement l'égalité des douze chefs ;

(1) Cf. Gauttier d'Arc, *Histoire des conquêtes des Normands en Italie*, vol. I. — Amari, *Storia dei Musulmani di Sicilia*, vol. III.

chacun d'eux reçut une partie de la ville pour lui-même, et on y bâtit sa demeure (1).

Cette constitution fut cependant changée après peu de temps, de sorte qu'ils partagèrent le pays conquis comme ils avaient partagé Melfi (2). Le pays fut divisé en douze districts avec leurs capitales, et chaque chef reçut sa part du pays pour y régner avec sa suite. Ils portaient tous le titre de comte et leur pouvoir était héréditaire ; du reste, il ne semble pas qu'ils aient dû donner des aides ou autres redevances à celui qui était le premier d'entre eux. Melfi était le centre et la possession commune de tous. — Il n'y a pas de doute que le partage n'ait eu lieu au sort. Voici encore une fois une armée normande qui « gedælde » un pays conquis !

Après une vingtaine d'années eut lieu le même changement qui avait transformé les autres états normands. Peu à peu, les Normands ont reconnu qu'un état monarchique avec une constitution féodale

(1) Guill. Appulus (Muratori, *Scriptores*, V, 256) : « Pro numero comitum bis sex statuere plateas atque domus comitum totidem fabricantur in urbe. »

(2) Muratori, V, 255-256 :

. . . . Numero cum viribus aucto
Omnes conveniunt et bis sex nobiliores,
Quos genus et gravitas morum decorabat et ætas,
Elegere duces : pro vectis ad comitatum
Ris alii parent ; comitatus nomen honoris,
Quo donantur erat. Hi totas undique terras
Divisere sibi, ni sors inimica repugnet,
Singula proponunt loca, quæ contingere sorte
Cuique duci debent et quæque tributa locorum.
Hac ad bella simul festinant conditione.

était le système de gouvernement le plus pratique. Trente ans après ledit partage, le premier, parmi les comtes de la Pouille, était promu au titre de duc, et les pouvoirs afférents à ce titre lui étaient dévolus.

Il est cependant certain que l'état féodal monarchique, en Italie, ne sortit que lentement de la constitution nationale à laquelle les Normands étaient attachés. A ce propos, je dois citer un fait qui prouve que les chefs se soumirent à contre-cœur aux devoirs du droit féodal. Un prince lombard demanda à Robert Guiscard sa fille en mariage pour son fils (1079), et lorsque Robert eut consulté ses guerriers, le mariage fut conclu et le temps des noces fixé. Mais alors Robert demanda des « aides » à ses vassaux ; cette réclamation indisposa les chefs au plus haut degré. Ils virent avec irritation qu'un tribut leur était imposé ; ils conçurent même des projets de révolte. Enfin, ils se réconcilièrent, et les « aides » furent donnés (1). Ce détail est caractéristique et suffit à montrer que les Normands avaient conservé à cette date l'ancien esprit de liberté et les anciennes idées sur la meilleure constitution de l'État.

(1) Muratori, V, 267.

VIII.

LES LOIS DU ROI FRODE.

SOMMAIRE : Frode le Pacifique et ses lois. — Elles sont faites à l'étranger et pour l'armée. — L'essence s'en retrouve chez les Vikings et chez les peuples normands en Russie, en Angleterre et en France. — Une partie de ces lois sont identiques aux lois de Rollon pour la Normandie. — La tradition rapproche ces deux héros d'une autre manière, en leur attribuant la fable sur les anneaux d'or comme signe de paix.

Le roi Frode III, le Pacifique, est le roi le plus célèbre de l'époque fabuleuse en Danemark ; il est glorieux par les exploits de la paix et de la guerre. Il livra de terribles combats à l'Est et à l'Ouest de l'Europe, et la victoire suivit partout ses armes ; de sorte qu'il put installer des rois à Hølmgaard et à Kønugaard (en Russie), en Estonie et en Saxe, en Laponie, en Norvège et dans les Orcades, en somme 220 rois se trouvèrent sous son sceptre. Aussi le roi Frode fut-il le législateur le plus célèbre de l'antiquité ; il introduisit des institutions danoises dans les pays conquis (par exemple, en Norvège et en Russie), et il fit beaucoup de lois pour ses armées à l'étranger comme pour les citoyens de la patrie.

Saxo nous parle ainsi de ses lois (p. 225-230) :

« Rex recentis victoriæ titulis evectus, ne justitia quam armis defectior videretur, novis exercitum legibus formare constituit, quarum præsens quasdam ritus usurpat, quasdam arbitraria juris novitas abolevit. [§ 1] Edixit enim, ut primipilus quisque, prædæ partitione facta, majorem cætero milite portionem acciperet; ducibus vero, quibus in acie signa antefferri solerent, dignitatis causa captivum concessit aurum. Gregarium vero militem argento voluit esse contentum. Arma ad pugiles redundare, captiva navigia popularibus cedere jussit, utpote eis debita, quibus condendi rates instruendique jus esset. [§ 2] Præterea sanxit, ne quis rem familiarem seris mandare præsumeret, duplum ex fisco regis amissorum pretium recepturus. Quam si quis arcarum claustris observandam duxisset, aureæ libræ regi debitor fieret. [§ 3] Statuit etiam, ut in eum, qui furi ignosceret, furti pœna recideret. [§ 4] Præterea, si quis in acie primus fugam capesseret, a communi jure alienus existeret. [§ 5] At ubi in Daniam rediit, ut quicquid Grep sinistra morum usurpatione corruperat, bonis artibus expiaret, arbitrariam fœminis nubendi potestatem indulsit, ne qua tori coactio fieret. Itaque lege cavuit, ut eis in matrimonium cederent, quibus inconsulto patre nupsissent. [§ 6] At si libera consisset in servum, ejus conditionem æquaret, libertatisque beneficio spoliata servilis fortunæ statum indueret. [§ 7] Maribus quoque, quamcunque primitus cognovissent, ducendi legem inflixit. [§ 8] Adulteros a veris conjugibus corporum parte spoliandos constituit, quo minus continentia flagitiis

elideretur. [§ 9] Edixit quoque, ut, si Danus Dano rapinam infligeret, duplū rependeret ac violatæ pacis crimine censeretur. [§ 10] At si quis rem furto quæsitam ad alienam domum perferret, hospesque post illum ædis suæ fores obcluderet, bonorum omnium pœnam incurreret atque in concione coram omnibus vapularet, quod se eidem delicto obnoxium fecisse videretur. [§ 11] Præterea, quisquis exulum patriæ suæ hostis evaderet, aut inimicum civibus scutum afferret, rerum ac vitæ periculo pœnas lueret. [§ 12] Si quis autem ad exequendum regis imperium ob animi contumaciam piger existeret, exilio multaretur. Solebat namque sagitta lignea ferreæ speciem habens nuntii loco viritim per omnes mitti, quoties repentina belli necessitas incidisset. [§ 13] Qui vero ex popularibus primipilum in acie anteiret, ex servo liber, ex agresti illustris evaderet. At si ingenuus foret, satrapa crearetur. Tanta olim audaces stipendia merebantur. Adeo veteres nobilitatem fortitudine tribuendam putabant. Siquidem non fortunæ virtutem, sed virtuti fortunam deferri oportere, existimatum est. [§ 14] Præcepit quoque, ne lis ulla jurisjurandi fide aut pignorum positione contraheretur; qui vero alium pignus secum ponere jussisset, eidem aureæ libræ dimidium solveret; alioqui gravem corporis mulctam subiret. Providerat enim rex, ex pignorum positione maximas litium causas incidere posse. De qualibet vero controversia ferro decerni sanxit, speciosius viribus quam verbis confligendum existimans. Quod si alter dimicantium relato pede prænotati orbis gyrum excederet, perinde ac victus causæ detrimentum reciperet. Sin autem quavis de

re pugilem popularis impeteret, ipsum armatus exciperet, cubitali duntaxat stipite pugnaturum. [§ 15] Quin etiam cladem Dani ab alienigena oppressi duorum cæde sarciendam instituit. »

Nous allons examiner ces lois pour bien comprendre pour qui le roi Frode les a promulguées. Justement avant de les citer, Saxo a mentionné la victoire de Frode sur le roi slave Strunico ; son récit s'est donc arrêté à l'étranger. Or, il dit expressément que le paragraphe 5 des lois fut décrété au moment où Frode retournait en Danemark, ce qui fait supposer que les premiers paragraphes sont promulgués à l'étranger. — Saxo dit encore que les lois étaient destinées à l'armée (*exercitus*). Le 1^{er} paragraphe, sur le partage du butin, est complètement militaire. Le paragraphe 2 défend de serrer les objets sous clef ; le paragraphe 3 punit comme voleur celui qui pardonne au voleur ; on ne comprend pas pourquoi ces lois sont spéciales aux soldats et non applicables à tous les sujets ; car, en campagne, on n'a pas l'occasion de mettre tout le mobilier sous clef. D'un autre côté, le paragraphe 4 est encore un article militaire concernant les fuyards au moment de l'action ; le paragraphe 5, promulgué en Danemark, décide que la femme doit choisir elle-même son époux. Rosenvinge qui, dans les « Notæ uberiores in Saxonem », nous donne le commentaire de ces lois, fait observer que cette décision ne s'accorde en rien avec les anciennes lois sur le consentement des parents ; le paragraphe 7, sur l'obligation d'épouser la femme avec laquelle on a eu des relations intimes, est également singulier. Dans le paragraphe 9 on lit : « Si Danus Dano rapinam in-

fligeret, duplum rependeret, etc. » C'est là une disposition bien extraordinaire ! Saxo a indiqué lui-même que ces lois furent promulguées en Danemark ; pourquoi donc préciser que c'est un Danois qui offense un autre Danois ? Le paragraphe 13 parle de la récompense pour celui qui se distingue dans le combat ; ici nous trouvons de nouveau des règles relatives aux guerriers. Le paragraphe 14 donne quelques principes de procédure. Le paragraphe 15, concernant « clades Dani ab alienigena oppressi », semble déterminer les rapports à l'étranger et les rapports internationaux.

Que faut-il penser de cette série de lois ? Il est évident que leur interprétation offre de grandes difficultés à surmonter. On cherche en vain un moyen de les expliquer ; on cherche le point de suture, on ne touche que l'extrémité du lien qui les unit. D'ailleurs, quelles peuvent être ces lois dont Saxo ou la tradition en Danemark se souvient comme de lois anciennes, bien que la plupart, sinon toutes, soient déclarées révoquées ? Et pourquoi a-t-on fait un recueil de cette série d'articles ?

Il résulte assez clairement de l'exposé de Saxo qu'il n'a pas compris le texte original qu'il reproduit, ou qu'il a douté de sa vraie signification. Le contraste est trop frappant entre l'introduction, où il dit que le roi Frode résolut de donner de nouvelles lois à l'armée, et les articles civils du recueil, et notamment la phrase « ubi in Daniam rediit. »

Nous croyons avoir trouvé une explication très-naturelle de ces apparentes antinomies en regardant ces lois comme faites pour l'armée des Vikings à l'étranger avec tous ses guerriers, ses femmes, ses

enfants et ses serfs, cette société enfin à laquelle des lois militaires et civiles étaient également nécessaires.

En supposant que la loi ait été donnée pour cette armée, ses articles civils deviennent compréhensibles ; si la loi est écrite pour les Danois à l'étranger, on peut en effet comprendre une expression comme celle-ci : si Danus Dano etc., et cette règle sévère en vertu de laquelle la mort d'un Danois doit être vengée par celle de deux étrangers.

Le seul passage qu'il faille effacer du texte de Saxo est celui-ci : que l'autorisation du libre choix d'un époux était donnée « *ubi in Daniam rediit.* » Et nous le pouvons supprimer sans hésiter, car Saxo raconte lui-même son motif de le rattacher au Danemark : « *Ut [Frotho] quicquid Grep sinistra morum usurpatione corruperat, bonis artibus expiaret.* » Au commencement du règne du roi Frode, un géant Grep et ses frères avaient attaqué et tourmenté impudiquement les filles et les femmes, ils avaient forcé beaucoup de femmes à se soumettre à leurs viles passions. Nulle famille ne se sentit en sûreté; la sœur du roi elle-même se trouva exposée à leur convoitise désordonnée. Saxo a voulu trouver des rapports entre l'article sur le droit de la femme de choisir son époux et ce drame malheureux du commencement du règne de Frode. Il a eu grand tort, car en quoi le crime des hommes contre les femmes non mariées peut-il avoir rapport avec le droit des femmes de choisir elles-mêmes leurs époux ? Il ne faut donc pas conserver cette phrase intercalée par Saxo.

II.—Je crois, en définitive, qu'en analysant le texte

de Saxo, on arrivera à ce résultat que ces lois ont été données pour l'armée à l'étranger. Il reste à étudier si les lois de Frode contiennent l'ancien droit danois et le droit en vigueur à l'époque des Normands. Nous allons en examiner successivement les articles.

Le § 1 donne les règles sur le partage du butin que nous venons de traiter au chapitre VII. Le butin est classé par genres ; l'or échoit au chef, les armes aux guerriers, les navires aux paysans (1) ; le reste appartient à tous. L'officier reçoit une part plus grosse que les soldats ; quant au reste, on en fait des parts égales. Il est notoire qu'à l'époque des Vikings tout le butin était entassé et qu'un partage loyal avait lieu en présence des chefs et surtout du porte-enseigne (2). Une source nous dépeint les troubles et la violence qui pouvaient naître d'un tel partage. Lorsque les Normands, en 843, allèrent dans l'île Her partager leur butin, les chefs et le peuple s'assemblèrent sur le rivage où ils l'avaient entassé. Les Vikings, à la vue de ces immenses richesses, furent transportés d'une telle passion que, malgré l'ordre de leurs chefs, ils s'élancèrent sur la proie, comme des chiens sur un morceau de viande. Dans la mêlée, beaucoup de Vikings périrent, et les prisonniers profitèrent de l'occasion pour se cacher et s'échapper plus tard (3). — Aussi les lois de Jomsbourg, cette

(1) L'argent échoit au « gregarius miles », c'est-à-dire au simple soldat. Voir Duchesne, *Hist. Norm. Scr.*, 209. — Orderic Vital, II, 197.

(2) Nowairi : Étant établis sur une île près de Corias, les Madjous y divisèrent leur butin (Dozy, *Recherches*, II, 277, 363).

(3) Martène, *Thesaurus anecdot.*, III, 832.

forteresse des pirates, demandaient qu'on portât toute proie petite ou grande à la lance d'étendard, et que si l'on découvrait qu'un des Vikings eût cédé quelque chose, il fût chassé immédiatement du bourg. Le Hirdskraa de Magnus Haakonsson, ch. xxxviii, ordonne que chaque guerrier porte sa proie à la lance d'étendard, et qu'il jure devant le porte-enseigne qu'il n'a rien caché et qu'il ignore que ses camarades ont caché quelque chose. Les règles sur le partage dans ce skraa du XIII^e siècle diffèrent en plusieurs points des lois de Frode, lesquelles, du reste, ne sont pas du tout invraisemblables, comme appartenant à un temps plus reculé. Ainsi cette règle des lois de Frode que l'or échoit au roi, est changée dans le skraa en cette règle que le roi a le droit de préférence entre l'or et les autres objets précieux mis en vente (1).

Je laisse ici de côté le paragraphe 2 et le paragraphe 3 (ainsi que le paragraphe 10), que je traiterai plus tard.

Dans le paragraphe 4, il est dit que celui qui fuit le premier dans la bataille (2) doit être « a communi jure alienus. » Exclu de la loi commune et du droit

(1) Les sources nous disent souvent que le noble chef renonce à sa part de la proie. Ainsi de *Frode*, Saxo, p. 254 : « Captivam rex prædam militi dispartivit, uti se totius avaritiæ expertem . . . testaretur. » de *Guðrum*, Suhm, *Historie af Danmark*, II, 332; du roi *Erik Ejegod*, Knytlingasaga, ch. LXXVI; de *Absalon*, Saxo, 976. — Cf. Gaufred Malaterra, II, 4.

(2) Cf. Digest., XLIX, 16, § 3 : « Qui in acie prior fugam fecit, spectantibus militibus, propter exemplum capite puniendus est. »

des camarades veut dire sans doute que le guerrier ne peut garder sa place dans l'armée sans risquer la vie ; il faut qu'il s'enfuie. Il est « utlagatus » pour se servir du terme des Danois en Angleterre, conforme même à la phrase de Saxo (1). Le paragraphe 5 permet aux femmes d'épouser les hommes qu'elles préfèrent, et soutient que le mariage fait sans le consentement du père ne doit pas être dissous. Les éditeurs de Saxo et M. Rosenvinge (notæ uberiores) trouvent que cet article s'accorde mal avec les règles sévères des anciennes lois sur le consentement des parents. Mais cette règle des lois de Frode est sans doute motivée par l'état anormal du temps des Vikings, lorsque la femme de même que l'homme pouvaient disposer d'une indépendance extraordinaire, lorsque très-naturellement l'influence des parents vint à diminuer, les membres de la famille étant éloignés de leur centre, la terre de la famille et la demeure dans la même contrée. Il est cependant possible, comme le pense M. Rosenvinge, que la loi de Frode seulement commande « ne qua tori coactio fieret », de même qu'une loi donnée par Kanut le Grand en Angleterre défend que ni fille, ni veuve, ne soit forcée d'épouser l'homme qui lui déplait (2). — La fin de l'article déclare légitimes les mariages déjà accomplis sans le consentement du père, règle qui

(1) Cf. aussi les lois de Kanut, II, ch. 77 : « Qui fugiet a domino vel socio suo pro timiditate in expeditione navali vel terrestri, perdat omne quod suum est et suam ipsius vitam, etc. » Cf. Grimm, *Rechtsalterthümer*, 731.

(2) La loi laïque de Kanut, II, 74.

semble très-naturelle pour le temps des Vikings, quand le père était souvent éloigné de la famille.

Le paragraphe 6 demande que la femme libre qui épouse un serf perde sa liberté. Les lois danoises du XIII^e siècle ne semblent pas confirmer cette règle (Voir les lois de Seelande, du roi Valdemar, III, 12, et d'Eric III, 17 (V. II), mais elle est conforme à beaucoup d'anciennes lois du moyen âge (1), et elle s'accorde complètement avec l'esprit des lois de Frode, où la différence de naissance donne lieu à des règles bien exclusives.

Le paragraphe 7, qui exige que l'homme qui a eu des liaisons avec plusieurs femmes épouse celle qu'il a connue la première s'explique aussi naturellement comme motivée par les fréquentes unions doubles à l'époque des Vikings (2). Il faut cependant avouer qu'on peut aussi interpréter la règle comme obligeant l'homme à épouser la fille qu'il a violée. Cette règle n'a pas d'analogie dans nos anciennes lois, avec cette remarque pourtant qu'elles demandent quelquefois que celui qui a violé une fille puisse éviter la punition en l'épousant.

Le paragraphe 8 punit celui qui se rend coupable d'adultère avec l'épouse d'un autre, de la perte de « corporum partes. » On peut comparer ce paragraphe à la loi donnée par Frode en Russie (3), édictant contre

(1) Grimm, *Rechtsalterthümer*, p. 326.

(2) Voir mes recherches dans *Indledning*, ch. x.

(3) Saxo, 236 : « Si quis virginis stuprum vi petere ausus esset, supplicia abscissis corporis partibus lueret, alioquo mille talentis concubitus injuriam pensaturus. »

celui qui viole une fille la perte des *parties* « *abs-cissæ corporis partes* », ou une amende de 1,000 livres. Ces règles ne s'accordent pas avec nos lois du XIII^e siècle, qui punissent l'adultère du bannissement ou d'une amende de 40 marcs. Il est cependant très-vraisemblable que les plus anciennes lois danoises ont contenu les mêmes règles que les lois du roi Frode, et que la divergence entre celles-ci et les lois du XIII^e siècle nous démontre simplement la marche de la législation pendant ces 300 années.

D'abord on n'a pas connu en Danemark dans la haute antiquité ce système de peines pécuniaires que les lois provinciales du XIII^e siècle nous présentent. Les peines n'étaient pas si variées en leurs espèces; généralement les punitions étaient corporelles. Maître Adam de Brême (IV. 6), dit que les Danois n'avaient d'autres sortes de punitions que la hache ou l'esclavage. Il est aussi bien probable que les crimes contre les mœurs étaient sévèrement punis dans la haute antiquité, surtout lorsque, comme le viol, ils impliquaient la violence, ou lorsque, comme l'adultère, ils attentaient aux droits d'une tierce personne (l'époux). Nous trouvons un bon exemple dans la législation suédoise, car dans les lois du XIII^e-XIV^e siècle, le viol fut compté parmi les « *edsærebrott* », c'est-à-dire que le criminel perdit ses meubles et fut banni, si la violée ne voulait pas prendre un accord; dans des temps plus reculés il y avait des règles beaucoup plus sévères. Déjà Adam de Brême nous fait connaître que le Suédois qui avait des rapports avec une femme mariée ou qui

commettait un viol était condamné à mort (1), et cette règle se retrouve dans quelques-unes des lois provinciales promulguées quelques siècles plus tard (2). Plusieurs lois suédoises ont même des règles qui ressemblent au paragraphe 8 de la loi de Frode ; c'est ainsi que le Bjarkœret, chapitre xv, et la loi municipale de Magnus Eriksson, Gifftomala Balk, chapitre III, ordonnent que celui qui séduit la fille ou l'épouse d'un homme doit « racheter son nez par 40 marcs » ; de même la loi de Gotland, I, 20, paragraphe 15, condamne celui qui est saisi *in flagranti delicto* avec une femme non mariée à racheter la main ou le pied par 6 marcs, ou à les perdre.

Le paragraphe 8 des lois de Frode n'est donc pas du tout absurde. Il est même vraisemblable que la règle qu'il édicte a été en vigueur chez les Danois en Normandie, car la Chronique anglo-saxonne (3) a conservé comme une des bonnes règles que Guillaume le Conquérant donna à l'Angleterre : « If any man (carlman) lay with a woman against her will, he forthwith lost the members that he had sinned with. »

Le paragraphe 9 ordonne que la rapine soit punie de la restitution de la double valeur et en outre comme délit contre la sécurité publique. Dans nos lois provinciales, la punition de la rapine était une

(1) IV, 21 : « Capitali pœna mulctatur, si quis uxorem alterius cognoverit aut vi oppresserit virginem. »

(2) Cf. Nordstroem, *Svenska Samhælls-færfattningens Historia*, II, 325.

(3) Ed. Thorpe, I, 355 ; II, 189. — Cf. les lois de Guillaume, I, 18 : « Cil ki purgist femme a force, forfeit ad les membres. »

amende de 3 marcs et la restitution du double (1). Il faut d'ailleurs se rappeler que dans le traité du Normand russe, Igor, avec les Grecs, § 5, nous retrouvons précisément la même règle que dans la loi du roi Frode : « Si un Russe essaie de prendre quelque chose par rapine à quelqu'un de notre empire, il sera sévèrement puni pour cette action ; et il doit payer le double de la valeur de l'objet dérobé. Il en sera de même pour le Grec envers le Russe (2). »

Selon Saxo, la punition serait que le criminel « crimine violatæ pacis censeretur, » expression que M. Rosenvinge a comparée au « fridbræc » des lois anglo-saxonnes. Pourtant le mot « fridbræc » ne se trouve qu'une fois dans les lois d'Ethelred, et il y signifie cette violation de la paix consistant en ce que huit Anglais avaient été tués par des Danois, ou *vice versa*. Le terme a donc ici une signification toute spéciale, c'est la paix internationale qu'on a violée, non pas celle du pays. On peut trouver de meilleures analogies avec ce paragraphe ; ainsi on lit dans les lois de Frisonie (lex Frisionum, tit. VIII) : « Si quis rem quamlibet vi rapuerit in duplum eam restituere compellatur, et pro freda solidos 12 componat ; » ici nous retrouvons la règle de Frode mot à mot.

Cette paix qui a été violée ne semble pas être la paix attachée à la maison ou à la personne ; selon

(1) La loi de Zélande de Vald., II, 41 ; de Erik, II, 46 (III, 20) ; la loi de Jutlande, II, 40.

(2) Le traité d'Oleg, ch. v, ne parle que d'une triple restitution.

toute probabilité c'est la paix spéciale de l'armée (1), dont la violation fut expiée par une somme fixée.

Il est encore à remarquer que nous rencontrons dans les lois de Frode une loi sur le ran (la rapine), car ce mot scandinave et cette qualification sont passés des lois des Vikings danois dans la législation anglo-saxonnne et peut-être dans celle de la Normandie. Nous trouvons dans les lois de Guillaume le Conquérant, données en Angleterre, III, ch. XII : « *Decretum est etiam ibi, ut si Francigena appellaverit Anglum de perjurio aut murthero, furto aut homicidio, ran, quod dicunt apertam rapinam, quæ negari non potest, Anglus se defendat per quod melius voluerit aut iudicio ferri aut duello.* » Le mot *ran* ne figure pas dans les lois anglo-saxonnes ; il est passé en Angleterre avec les conquérants de la Normandie, ou bien le roi a pris ce terme dans les lois des Danois en Angleterre, du Danelag (2).

Selon le paragraphe 11, l'exilé qui agit comme un ennemi de sa patrie ou qui fait la guerre contre elle est puni de la perte de la vie et de ses biens. Les anciennes lois des chevaliers des rois danois en Angleterre (le *witherlagsret*) sont complètement d'accord avec cette disposition en punissant le traître et celui qui fait « le crime de Judas » de la perte de sa vie et de tout ce qu'il possède (3).

(1) Cf. Dudon, p. 171 (85), sur Rollon : « *Denique in terra suæ ditionis bannum (id est interdictum) misit, quod est prohibitio, ut nullus fur vel latro esset, etc.* »

(2) Schmid, *Gesetze*, 357 : « *Ran ist ein altnordisches Wort, das sich in unsern angelsechischen Quellen nirgænds findet.* »

(3) Cf. aussi les lois anglaises de Kanut, II, ch. LVII.

Le paragraphe 12 déclare que celui qui n'obéit pas à l'appel aux armes est puni d'exil. En Danemark, au XV^e siècle, il était condamné à être pendu à la poutre de sa maison, mais il est très-vraisemblable que dans la société de l'armée, formée plus librement, il a existé une règle moins sévère. La remarque de Saxo sur la manière d'appeler au service militaire par une flèche qui est envoyée de maison en maison, est très-exacte, mais elle ne semble pas concerner les lois de l'armée, c'est une simple remarque tirée des coutumes d'autrefois.

Le paragraphe 13 promet un avancement à celui qui, dans le combat, marche sur l'ennemi devant le porte-enseigne. L'article ne doit pas être pris trop au pied de la lettre, cependant il nous montre qu'à l'époque des Vikings la grande bravoure pouvait racheter le manque de rang. Le même fait nous est rapporté dans le récit sur Tymmø Sjøllandsfar, vaillant guerrier du roi Kanut. Voyant, dans une bataille contre les Anglais, que ses propres étendards commençaient à reculer, il saisit un rameau, se présente comme porte-enseigne et appelle les troupes à renouveler l'attaque. Les ennemis furent battus, et le brave soldat fut promu au poste élevé de porte-enseigne. Il est possible aussi que la loi de Frode doit être entendue en ce sens, que le guerrier qui, en face de l'ordre de bataille, livrait un de ces combats singuliers si fréquents à l'époque des Vikings (1) était récompensé par l'avancement. Nous en trouvons un exemple dans l'histoire des Normands russes. Les

(1) Cf. *Scriptores Rer. Dan.*, II, 200, 484; Nestor, *passim*.

armées des Petschenègues et des Normands étaient en présence, et nul n'osait attaquer. Alors le prince des Petschenègues invita Vladimir à envoyer un de ses guerriers pour combattre avec un des Petschenègues et ainsi décider la guerre. Cependant nul Russe n'osa marcher à la rencontre du terrible géant qui se présentait de la part de l'ennemi, jusqu'à ce que le fils d'un tanneur s'offrit; il étouffa contre sa poitrine le Petschenègue et le jeta raide-mort sur la place. Vladimir le fit donc Bojar (grand officier) (1).

Le paragraphe 14 est difficile à interpréter. On comprend assez bien ce que la loi prescrit, mais plus difficilement ce qu'elle abolit. Chaque combat doit être déterminé par le glaive, dit-elle. Celui des combattants qui dépasse du pied le cercle fixé a perdu. D'un autre côté il est défendu de procéder par serment (*juris jurandi fides*) ou par gage (*pignorum positio*), et celui qui en provoque un autre à déposer des gages doit payer une amende d'une demi-livre d'or ou subir une sévère punition corporelle.

Le paragraphe ne dit pas—comme on l'a cependant souvent répété, — que Frode a introduit le combat judiciaire comme une nouvelle sorte de procédure; l'article enjoint l'usage du duel pour toutes les causes, et d'ailleurs nous savons que Saxo a mentionné le combat judiciaire bien des fois dans la partie de l'histoire fabuleuse qui précède le temps de Frode.

Saxo donne comme motif de l'article, que le roi Frode avait vu que la déposition d'un gage occa-

(1) Nestor, p. 137-139.

sionnait de grandes controverses. Cependant, ce n'était pas une manière de terminer les procès de donner un gage, c'était l'introduction de la procédure et spécialement de celle du duel. Saxo semble même avoir mal compris son texte en l'appliquant simplement aux personnes qui parient. Malgré l'obscurité de ses expressions, l'interprétation de la loi me semble être celle-ci : le roi défend le serment comme moyen de terminer les causes, il défend également tout défi extrajudiciaire, de même que le duel qui ne se passe pas dans les règles scrupuleusement fixées.

Dans la Scandinavie au moyen âge, on avait deux sortes de duels : le simple « Envig, » et le « Holmgang » avec beaucoup de cérémonies ; de sorte que la justice avait une grande influence sur le résultat. Ainsi le Saga de Kormak, chapitre x, nous dit qu'il y a des difficultés dans le Holmgang, mais pas du tout dans l'Envig. La loi de Frode veut fixer les règles qu'on doit suivre en se servant du combat judiciaire, et, dans ce but, elle indique que la place doit être circonscrite et que celui qui dépasse les bornes avec son pied a perdu. Voici l'interprétation la plus naturelle des mots de Saxo ; du reste j'avoue qu'il est difficile de reconstruire le texte de cette loi assez mal reproduit par Saxo.

Il est certain que les Normands, au temps des Vikings, se servaient des combats judiciaires. Les sources de l'étranger le mentionnent souvent et montrent que les règles selon lesquelles les duels avaient lieu ont attiré l'attention des étrangers (1).

(1) Pertz, I, 462 : « Duo quoque Nortmanni quorum unus

quoique le duel fût un moyen de procéder dans la plus grande partie de l'Europe. Les Anglo-Saxons étaient presque le seul peuple à cette époque qui ne connût pas les combats judiciaires; ils furent introduits en Angleterre par Guillaume le Conquérant et ses Normands (1).

La fin du paragraphe contient la règle que le champion appelé en duel par un paysan devait comparaître armé de pied en cap, le paysan seulement armé d'une massue ou d'un rondin long d'une aune. Cette règle, qui paraît si absurde, est motivée par une série de rapports que je vais expliquer.

Il ne faut pas comprendre l'article comme signifiant que dans un combat entre lesdites personnes le paysan doit toujours se battre avec un rondin, le champion ou le chevalier avec un glaive. Le paysan provocateur doit souffrir que le guerrier compareisse avec un glaive et complètement armé. La règle est conforme à cette loi du moyen-âge que personne n'est obligé de s'engager en combat qu'avec son égal de naissance.

En entrant dans le cercle, et en laissant le résultat de la question à son glaive, à sa bonne cause et à Dieu qui donne la victoire à celui qui a le droit, le guerrier a obéi aux demandes exigées pour l'ordre de la société. S'il est vaincu, c'est Dieu qui a parlé. On

secundum gentis suæ morem cum eo negante armis coram rege contendens illum in certamine interfecit » Ibn Dasta, ch. vi, § 8. Anna Comnena, V, 5.

(1) Phillips, *Englische Rechtsgeschichte*, II, 282. — Schmid, *Gesetze*, v. Ordal : « Der Zweikampf ... erst in den normænischen Quellen. » — Freeman, *Norman Conquest*, V, 400.

exigerait trop si on voulait qu'il s'exposât à être surpassé par un homme inférieur, qui par la victoire même semble prouver qu'il était le meilleur et le plus noble (1). — C'est pourquoi on trouve dans *Sachsenspiegel*, I, 63, « *Jewelk man mach kampes weigern deme, de wers geboren is, denne he,* » et de même en *Schwabenspiegel* dans les articles 384, 385, des lois frisonnes de Brohmer, paragraphe 105, etc.

Qu'une telle loi ait été aussi en vigueur en Danemark, c'est ce qui semble résulter des traditions de l'antiquité de Saxo. Quand An, l'archer, eut défilé le roi Fridler, le géant Bjørn, mécontent de ce que le roi allait combattre un plébéien, provoqua An en duel. Lorsque les Saxons appellent en duel Frode IV, le géant Stærkodder accepte le combat disant qu'un roi ne peut se mesurer qu'avec son égal. Le roi des Huns répond au géant Westmar qu'où le jeu des glaives est égal, la naissance des combattants ne doit pas être inégale (2).

Si l'on ne défendait pas à l'homme inférieur de défler en duel son supérieur, on a pourtant voulu donner au provoqué certains avantages. Ainsi le supérieur devait faire le premier coup. Saxo raconte que dans le combat entre Agner et Bjarke, Agner avait le droit de faire le premier coup à cause de son rang (3). De même les combattants se servirent de différentes armes selon la différence de leurs rangs.

(1) Cf. Wilda, les Ordals dans l'*Encyclopédie* de Ersch et Gruber.

(2) Saxo, p. 270, 281, 186.

(3) Saxo, p. 87.

Les combats judiciaires avaient lieu avec des armes différentes, suivant les peuples d'Europe. Chez les Francs et les Lombards, on se battait avec la massue; les Saxons, les Frisons et les peuples du Nord préféraient le glaive. Les colons danois en Normandie, s'ils étaient chevaliers, se sont sans doute servis du glaive, au moins dans les premiers siècles. Il est possible que plus tard la massue ait remplacé cette arme. C'est ce que dit au moins le grand Coustumier de Normandie (vers 1270): « Ils ne peuvent avoir autre instrument à grever l'ung l'autre fors l'escu et le baston »; mais très-probablement la Coutume nous donne seulement des règles pour le combat entre non-nobles; la glose de la Coutume dit au moins: « Le texte ne s'entend..... sinon au regard des non-nobles..... le texte n'en parle point pour ce qu'il est tout notoire quelles armeures (les nobles) doivent avoir pour soy combattre. » Peut-être le Coustumier a-t-il pensé surtout à ces champions loués qui combattaient pour un autre, et qui, d'après les règles des autres pays, ne devaient se servir que de rondins (1). Dans des lois qui ont de l'affinité avec les Coutumes de la Normandie, par exemple les Assises de Jérusalem, nous trouvons les chevaliers combattant avec des épées; des renseignements sur plusieurs duels en Normandie nous montrent aussi qu'en réalité les combats se faisaient avec des glaives (2).

(1) Cf. Ducange. V. *Campio*.

(2) Canel, dans *Le combat judiciaire en Normandie* (*Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, XXII, 575), suppose qu'à l'ordinaire on combattait en Normandie avec des bâtons; son

L'arme du paysan, dans la Scandinavie, était la massue (1), qu'on trouve aussi en Normandie entre les mains du paysan (2). Il n'y a donc pas de doute que le paysan devait combattre le paysan avec la massue. Suivant la loi de Frode, quand le paysan provoquait un guerrier, celui-ci pouvait combattre en pleine armure, le paysan ne pouvait s'armer que d'un rondin. Comme nous venons de le prouver, cette règle dérive des idées de ce temps sur la différence d'état des personnes; elle peut par exemple très-bien avoir existé en Normandie (3). Nous avons un exemple de cette loi, écrit dans les statuts de saint Louis, en vertu desquels un chevalier a le droit de combattre à cheval, s'il est défié à raison d'un meurtre ou d'autre affaire grave par un vilain; au contraire, lorsque le chevalier est le provocateur il doit combattre à pied (4).

Enfin, le paragraphe 15 des lois de Frode demande que le meurtre d'un Danois soit puni de la mort de deux étrangers (5). Les éditeurs de Saxo supposent que cet article est inventé à la gloire du peuple

propre traité nous montre cependant qu'on s'est servi d'épées dans un combat vers 1300, et dans un autre, vers 1386; compare aussi sur les champions du roi, p. 603.

(1) Cf. *Script. Rer. Svec.*, III, 1, 117.

(2) *Roman de Rou*, I, 306, sur les armes des paysans :

A machues è à grant peus,
A sajetes et as tîneus.

(3) Les lois franques ont aussi des règles fixées sur la longueur de la massue.

(4) *Statuta S. Ludovici*, I, 80.

(5) Cf. Saxo, 81, 83.

danois. Si l'on interprète les lois de Frode comme données pour l'armée à l'étranger, l'article devient très-probable; il est évident qu'il fallut assurer la vie des Danois dans les pays conquis par des règles sévères. On vivait comme dans un état de siège; il était de toute nécessité de sauvegarder la sécurité par les lois les plus rigoureuses.

On peut encore comprendre la règle comme indiquant que la vie d'un Danois valait celle de deux étrangers, et c'est pourquoi il convenait de l'expier par la compensation du double. Dans les traités entre les Normands et les étrangers, il est souvent établi que les Danois et les étrangers sont égaux à l'égard de Wergild, ce qui prouve que, sans ces traités, on eût eu de plus grandes exigences. Alfred et Gudrum stipulent que (§ 2) : si quelqu'un est tué, on comptera le Danois et l'Anglais d'égale valeur, savoir 8 demi-marcs d'or pur. Dans le traité avec l'armée d'Ethelred, ch. v : quand un Anglais tue un Danois, on doit payer pour l'homme libre 30 livres, pour le serf 1 livre *et vice versa*.

Enfin, on sait que les conquérants s'avisent facilement de taxer leur propre vie au double de celle des vaincus; c'était, par exemple, le cas des Anglais et des Saxons, contre les Brittons; le Wergild pour un Britton n'était que la moitié du Wergild d'un Anglais ou d'un Saxon. Il convient même d'observer que, dans quelques notices sur le Wergild des Anglais et des Danois au X^e siècle, dans un fragment : Nordleoda laga, les Danois semblent compter leur Wergild double de l'Anglais; le Wergild du Earl est ici de 15,000 thrymsas, mais pour l'Ealdorman, qui avait

presque le même rang chez les Anglo-Saxons, on ne paie que 8,000 ; le Hold valait 4,000, le Thegn seulement 2,000 , etc. (1).

Par cet examen de chaque paragraphe des lois de Frode, je considère le résultat de ma première recherche comme tout à fait affirmé, à savoir : que ces lois sont faites pour l'armée des Normands. Nous avons prouvé qu'une grande partie des règles contient le droit ancien de Danemark et le droit qui, notoirement ou au moins très-probablement, était en vigueur dans l'armée des Normands , vers 900. Nous avons vu que plusieurs de ces règles ont été adoptées dans les législations des peuples voisins ou dans les lois promulguées par les princes Normands. — Je me propose de préciser davantage la vérité de ce résultat par la recherche qui va suivre sur les lois que Rollon a introduites en Normandie.

III. On a souvent fait cette question : Quelles étaient les lois que donna Rollon en fondant sa puissance en Normandie ? Les historiens ont reconnu que Rollon a déployé une certaine activité législative (2), et ils ont regretté que ses lois aient été perdues. Du reste les savants ont eu des doutes sur le point de savoir si Rollon a donné de nouvelles lois modelées sur

(1) Stubbs, *l. c.*, p. 199 : « It would be hazardous to argue from what is called the « North Peoples Laws, but a reading of it suggests that the Danes estimated their own wergilds at twice the value of the Angles, just as in early days the Saxons had valued themselves at twice asmuch as the wealh. »

(2) Lair, dans les *Mémoires de la Soc. des Antiq. de Norm.*, XXIII, p 76. — Lappenberg, *Geschichte*, II, 22.

celles de Danemark, ou s'il a fait respecter les anciennes lois de la province.

J'ai démontré plus haut quels étaient les vrais rapports entre Rollon, son armée danoise et la province vaincue; la question me semble donc déjà résolue. Il est possible que Rollon ait permis aux habitants français, restés dans la province ou qui y étaient retournés, de garder leurs anciennes lois; mais il est impossible qu'il ait ordonné à sa grande armée d'obéir à des lois françaises qu'elle ne connaissait pas. Il est évident que son armée avait déjà sa propre législation avant la conquête; le prince y a ajouté quelques suppléments, et il l'a mise en vigueur dans la province.

Ce résultat me semble confirmé complètement par les sources. Dudon nous raconte que Rollon donnait au peuple des lois composées par lui et par des chefs (1); il est impossible de croire que ces législateurs aient donné des lois françaises. Il est dit plus tard que le roi de Danemark, Harald à la dent bleue, qui pendant quelque temps gouverna en Normandie, avait ordonné au peuple d'obéir en tout aux lois du duc Rollon, ce qui semble indiquer aussi que Rollon a été législateur et que le droit danois a été adopté (2).

(1) Dudon, 171 (85) : « Jura et leges sempiternas voluntate principum sancitas et decretas plebi indixit, atque pacifica conversatione, morari simul coegit. » Principes veut dire chefs normands; voir quelques lignes avant (170) : « Ante quam dividatur terra meis principibus. »

(2) Dudon, 245 (125) : « Jura legesque et statuta Rollonis ducis tenere per omnia cogebat. » Cf. 119 : « Ut Rollonis quæ posuit in regno jura describerem. »

Nous trouvons le même fait dans ces sources, qu'on dit indépendantes de Dudon; dans l'*Historia Fiscannensis* Rollon promulgue pour le peuple les lois de sa patrie (1), et le continuateur de la Chronique de Fontanelle dit que Rollon a donné des lois excellentes aux bourgeois comme aux guerriers (2). — Les sources ne parlent donc pas d'une adoption des lois françaises, et on interprète leurs expressions plus naturellement comme indiquant que Rollon mettait en vigueur dans la province les lois danoises de l'armée.

Cependant ces lois sont perdues. Les Coutumes les plus anciennes de la Normandie datent du XII^e siècle, et le droit qu'elles nous présentent est français, quoiqu'il y ait quelques restes des Coutumes du Nord. Il serait injuste d'enregistrer ces sources dans la législation scandinave; elles appartiennent à une législation spéciale, à la législation anglo-normande.

Cependant les chroniques nous ont conservé quelques règles de la législation de Rollon; nous allons les examiner.

Ainsi Dudon et d'autres chroniqueurs racontent que Rollon défendait que personne remportât sa charrue à la maison; on pouvait tranquillement la laisser dans les champs; de même le cheval, le bœuf et l'âne pouvaient y rester sans garde (3). Cette règle

(1) Mabillon, *Acta SS. Ord. Bened.*, II, 935 : « Ipsam autem terram quoad vixit optime regens legesque et jura *paterna* ipsis habitatoribus *componens*. »

(2) Bouquet, IX, 3 : « Optima denique jura legesque æquisimas domi militiæque prudenter instituit. »

(3) Dudon, 171 : « Interdixit, ut nullus ferramenta aratri domum

n'est pas absurde. Rollon a institué la paix des champs. Les particuliers devaient avoir une confiance mutuelle et ne serrer rien sous clef. Le prince garantissait que rien ne serait volé, que le produit du vol serait rendu et le coupable puni. Mais c'est justement une des lois de Frode. Il défend, au paragraphe 2, qu'on serre quelque chose sous clef, et il ordonne que le coupable soit puni d'une amende d'une livre d'or. Nous retrouvons ainsi dans les lois de Rollon ce paragraphe de la loi de l'armée.

Dans le même paragraphe, le roi Frode promettait de rendre la double valeur de la chose perdue ; dans quelques règles données en Norwége (Saxo, p. 247), le même roi promet même la triple valeur. Rosenvinge fait la remarque que cette loi dérive des règles de nos anciennes lois portant que le voleur devait restituer la valeur du vol (Igjøld) et le double de cette valeur (Tvigjøld). Nous nous demandons maintenant si vraiment le prince du pays était obligé de payer cette valeur jusqu'à ce que le voleur fût trouvé, dans le cas même où il ne pouvait être découvert. Suivant les lois de Frode il faut le supposer, et d'ailleurs le Knytlinge Saga (ch. xxix) confirme cette opinion dans son récit de l'administration à l'époque du roi Kanut le Saint (1080-86). Le roi ordonnait que celui qui quittait sa maison sans la fermer, ou qui laissait son cheval sans entraves, pouvait demander au roi la restitution de son bien, s'il était volé, à la

reportaret, verum in campo cum aratro relinqueret et nullus post equum, asinumque atque bovem, ne perderet, custodem mitteret. » Will. Gemmet, II., 20.

charge par le roi de punir le coupable. Une telle règle n'est donc pas du tout absurde. Aussi la retrouve-t-on ailleurs au moyen Âge; les bourgeois de Bologne garantissaient aux étudiants de l'Université la restitution de leurs objets s'ils leur étaient volés (1).

Dans les lois de Frode, la règle sur la restitution est liée à la défense de serrer quelque chose sous clef, et ces deux règles doivent naître, il me semble, du même principe. Le roi se charge de maintenir la paix du pays; il veut empêcher les voleurs et les brigands d'entrer dans le royaume, il exige donc que le peuple ne se préoccupe pas de la garde de ses effets; de l'autre côté il doit naturellement garantir que celui qui subit le vol reçoive la chose perdue ou sa valeur. Il est vraisemblable que Rollon aussi a garanti la restitution du vol, et les sources en portent témoignage. Dudon (et d'autres auteurs) racontent qu'un paysan, obéissant à l'ordre du duc, avait laissé sa charrue dans le champ, mais qu'il en fut raillé par sa femme; pour forcer son époux à remporter désormais la charrue à la maison, elle alla secrètement au champ et la cacha. Le mari croyant que la charrue était volée s'adressa au duc, qui lui fit payer cinq solidi pour en acheter une nouvelle. On faisait des recherches pour trouver le coupable, lorsqu'on découvrit que l'épouse avait caché la charrue et que l'époux, quoiqu'il s'en fût aperçu plus tard, ne l'avait pas dénoncée. Tous les deux furent pendus (2). —

(1) *Cesare cantù, storia degli Italiani*, seconda edizione, t. II, p. 475.

(2) Dudon, 172; le continuateur de Guillaume de Jumièges

Ainsi cette partie de la loi de l'armée est aussi passée dans les lois de Rollon.

Les sources nous disent encore que Rollon ordonnait de pendre le larron et le voleur (1). — C'était justement une des règles du roi Frode; seulement elle ne se trouve pas parmi les lois dont nous traitons ici mais parmi celles qu'il donna en Norwége (§ 5) (2);

place faussement cette histoire au temps de Richard II, mais il parle expressément de la restitution : « Si alicui furata fuissent, præceperat Comes, ut ad eum veniret et quidquid furto perdidisset, ipse ex integro totum redderet... Cui dux jussit dari denarios, unde posset damnum reparare. Duchesne, 316.— Cf. Orderic Vital, sur Guillaume-le-Roux, III, 407 : « Omnia de suis ærario restituit. »

(1) Dudon, 171 : (interdixit) « ut nullus fur vel latro esset, neque quis assensum malæ voluntatis ei præberet; » 172 : « assensor furti fuisti et indicare noluisti. Statim utrumque laqueo fecit suspendi crudelique morte finiri. » Will. Gemmet. II, 20 : « Post hæc intra Normannicos limites legem statuit ut nullus assensum furi præberet; quod si deprehenderetur, ambo patibulis appenderentur. » Cf. Mabillon, *Acta Sanct. O. S. B.* III, 1, 128.

(2) Saxo, p. 247-48 [§ 1] : « Statuit idem ut navigantes repertis ubicunque remis licite fruerentur. [§ 2] Amnem vero transituris usum equi, quem vado proximum reperissent, liberum esse concessit. Eodem descendendum fore constituit, quum priores ejus pedes solum attingerent, postremos adhuc unda sublueret. Talium siquidem commodorum beneficia potius humanitatis quam injuriæ nomine censenda credebat. Cæterum reum capitis fieri; qui superato amne equi usum longius expetere præsumpisset, instituit. [§ 3] Jussit etiam, ne quis ædem vel arcam seris obfirmatam haberet aut rem ullam claustrorum custodia contineret, triplicem amissorum restitutionem promittens. [§ 4] Præterea tantum alieni cibi in commeatus assumi fas esse, quantum uni cænæ sufficeret, promulgabat. Quam si quis

il ordonna de pendre le voleur et un loup à chaque côté de lui (1).

Selon les lois danoises du XIII^e siècle, le voleur était pendu lorsque la valeur du vol dépassait un demi-marc (la loi de Scanie, VII, 15; la loi de Jutland, II, 88). — D'après l'analogie de la loi sur la rapine (§ 6), il faut supposer que le voleur devait payer l'amende de la simple et de la double valeur du vol comme d'après nos lois provinciales. Ceci s'accorde aussi avec le paragraphe 6 du traité entre le prince russe Igor et les Grecs, qui ordonne que le voleur paie la double valeur du vol, et qu'il soit puni d'après la loi russe. M. Solóvjev est étonné de cette règle, parce que dans l'ancien droit russe le vol n'est puni que d'une amende et de la restitution (2); cet auteur semble faire allusion à la Prawda du XI^e, XIII^e siècle (3); mais on a droit de supposer que chez les anciens Russes scandinaves le vol était puni plus rigoureusement, ce que du reste Ibn-Foszlan confirme en disant des Russes : « Lorsqu'ils ont saisi un voleur, ils le mènent à un grand arbre, lui passent une forte corde au cou, le hissent, et le

in capiendo mensuram excederet, furto obnoxius haberetur. [§ 5] Furi vero trajectis ferro nervis in suspendium acto lupum collateralem affigi præcepit, ut malitiam hominis acerbitati belluæ similitudo exæquaret pœnæ. [§ 6] Eamdem quoque in furtorum conscios mulctam extendi curavit. Comparer aussi Saxo 411 : « Quorum quadraginta captos applicatis totidem lupis laqueo adegit, etc.

(1). Cf. Saxo, 411.

(2) Voir Nestors Krœnike oversat af Smith, p. 268.

(3) Cf. Ewers, das ælteste Recht der Russen, Beilagen.

laissent pendu jusqu'à ce que dissous par le vent et la pluie il tombe à terre en pièces (1).

Selon les lois de Rollon, le recéleur était puni du même châtement que le voleur, et cette règle se retrouve dans le § 6 des lois norvégiennes de Frode. — Le § 3 de la loi de l'armée punit comme voleur celui qui pardonnait au voleur et qui ne le déférait pas au juge; la même punition semble ordonnée par Rollon en Normandie, comme nous l'a déjà montré le récit du paysan : « *indicare noluisti.* » — Le § 10 enfin traite la punition de celui qui recevait et cachait sous clef ce qu'un autre avait volé; il perd tout son bien et il est fouetté devant le tribunal. Cette règle ne peut pas regarder le recéleur qui, évidemment, dut être puni comme celui qui ne dénonçait pas le voleur (§ 3), et d'ailleurs, comme nous l'avons dit, le recéleur était puni comme voleur d'après les lois norvégiennes. Le cas en question semble concerner une personne trouvée en possession du bien volé, sans qu'elle puisse être convaincue de l'avoir volé ou recélé, le paragraphe même semble l'indiquer en décrétant la punition « *quod se eidem delicto obnoxium fecisse videretur.* »

Ainsi toutes les règles qui, notoirement, sont données par le conquérant danois Rollon peuvent être retrouvées dans les lois de Frode. Nous avons prévu ce résultat, car il est naturel que les lois de l'armée aient formé la base de la législation introduite en Normandie.

Nous avons vu que toutes les lois qui, suivant

(1) Fræhn, *Ibn Foszan*, p. 11.

les sources, sont données par Rollon, concernent des crimes contre la propriété, et que les punitions sont très-sévères. Ce qui caractérise en effet la fin de l'époque des Normands, c'est qu'on promulgue des lois énergiques regardant les crimes contre la propriété. La vie des Vikings qui leur permettait de s'acquérir du bien par piraterie leur avait donné des idées assez particulières sur la propriété et sur la fortune; elle avait inspiré au caractère normand cette avidité et ce désir du gain bien connus, mais aussi une prodigalité surprenante et quelquefois une libéralité extraordinaire.

Néanmoins il faut avouer que les descendants des Vikings savent bien distinguer entre la piraterie permise et louable et les crimes contre la propriété pendant la paix; en Danemark comme dans les colonies à l'Étranger, les punitions des crimes contre la propriété étaient très-sévères. Ainsi le Saga de Kanut le Saint (ch. xxix) nous raconte que le roi fit mettre à mort toute personne convaincue de vol ou de brigandage, et que telle était la peur de sa justice et de sa vengeance, que personne n'osait voler dans son royaume. Nous trouvons également chez beaucoup d'auteurs des louanges de la grande sûreté pour la propriété qui régnait en Normandie (1); un auteur

(1) Dudon, p. 172 (85) : « Hoc judicium exterruit habitatores terræ nullusque... ausus est postea furari vel latrocinari atque sic quievit terra vacua furibus et latronibus, atque siluit privata cunctis seditionibus. 196 (99) : « Nullus audet alii in regno suo præjudicium facere, nullus furtum et sacrilegium perpetrare. » Guillelmus Pictavensis, chez Duchesne, p. 182 : « Non ignorabant quam in Normannia esset inuisus latro aut prædo, quam

français ne peut contenter son admiration devant ce peuple qui punit comme voleur celui qui dans une affaire tire plus de profit qu'il n'en a le droit (1).

Rollon et les premiers ducs normands ont donc sans doute donné plusieurs règles précisément à l'égard du droit de propriété pour fixer les bornes entre le pouvoir arbitraire et l'usage permis. Il est assez singulier que nous trouvions que Frode, en Norwège, outre lesdites règles sur les crimes contre la propriété, a donné les règles suivantes. Il était permis aux hommes qui naviguaient de se servir des rames trouvées sur l'eau. Il était permis de se servir à un gué du cheval qu'on trouvait dans le voisinage, mais il fallait l'abandonner aussitôt que ses jambes de devant touchaient l'autre rive, sinon on était voleur. Le voyageur pouvait prendre en passant assez pour un repas, mais s'il prenait plus il était voleur (2).

Il nous semble très-probable que ces règles ont été

recto usu uterque supplicio addiceretur et quod neuter parvo absolveretur. Cf. sur le roi Roger en Sicile Muratori Scriptores, V, 616 : « Tantaque virtutis fulciebatur gratia ut totam Siciliæ provinciam optime strenueque regens sub omni terrore constringeret, adeo ut non fur non latro aut raptor sive quislibet malefactorum ex latebris suis prodiens apparere auderet. »

(1) Glaber Rodolphus (Pertz, VII, 58) : « Nam omnis prouincia, quæ illorum ditioni subici contingebat, acsi unius consanguinitatis domus vel familia inuolutæ fidei concors degebat. Nempe furi ac prædoni apud illos comparabatur, quicumque hominum in aliquo negotio plus justo vel falsum quippiam venundandum mentiens subtrahebat alteri. Egenorum quoque et pauperum omniumque peregrinorum tanquam patres filiorum curam gerebant assiduam. »

(2) Voir plus haut.

données en Normandie comme plusieurs des autres lois de Frode, et — à vrai dire — Saxo n'a pas bien compris quel était le peuple désigné par le mot « normanni » auquel ces lois avaient été données (1) ? Au lieu de « Nordmænd » de la Norwège, ne faut-il pas comprendre « Normands » de la Normandie ? N'est-il pas vraisemblable que nous avons ici un nouvel exemple du fait qui a causé tant de complications (2), la confusion résultant de la similitude de noms ?

IV. Ce fait que nous venons d'indiquer que plusieurs lois de Frode sont identiques aux lois de Rollon pour la Normandie, devient encore plus frappant lorsqu'on voit la tradition rapprocher ces deux princes d'une autre manière. Ainsi Saxo raconte, immédiatement avant de nommer ces lois de Norwège, que le roi Frode a suspendu un anneau d'or à un rocher en Norwège (nommé plus tard le rocher de Frode) et un autre dans la province Viken. Le Sverris Saga, chapitre cxcviii, parle d'un Froda-aas (rocher de Frode), près Tunsberg en Viken. C'étaient des signes de la paix profonde qu'il avait su maintenir pendant son règne ; car personne n'osait les prendre. Plus tard il fit suspendre à un carrefour en Jutland, un anneau d'or massif dans le même but

(1) C'est complètement par accident que Saxo se sert ici de la forme Norvagienses au lieu de Normanni.

(2) J'ajoute à des exemples déjà cités : Adam de Brème appelle le prince danois Guttorm qui en 854, combattait le roi Horic, *rex Normannorum* (roi des Vikings) ; *Chronicon Erics Regis* l'appelle *rex Nowegiae*.

et avec le même résultat (1). Selon « *Chronicon Erici Regis* » Frode fit mettre trois anneaux d'or à Skanør, à Vordingborg et à l'Eider (2). Le Saga « *Rymbegla* » ne nomme qu'un anneau (à Jellinge).

Guillaume de Jumièges (II, 20), raconte que Rollon et sa suite, se régaland un jour après la chasse sur le bord d'un lac (mara), près de la Seine et de Rouen, eurent l'idée de suspendre sur un chêne des anneaux d'or qui y restèrent tranquillement pendant trois années. Le lieu était appelé Roumare encore du temps de Guillaume. Ainsi, cette tradition de Rollon était connue en Normandie plus d'un siècle et demi après son règne et même fixée à un certain lieu.

Cette circonstance surprenante que la même tradition est attachée à un prince danois et à un prince normand n'a pas été assez appréciée. On regarde le fait comme indifférent en soi, parce que cette même tradition ou des traditions semblables se trouvent encore en plusieurs autres pays (3). Cette méthode de traiter les traditions me semble tout à fait fausse. Les traditions peuvent se ressembler, même à un haut degré, sans avoir de rapports l'une avec l'autre et sans être identiques. Il faut prouver que la ressemblance se base sur des points essentiels et puis examiner scrupuleusement la relation généalogique entre les traditions, pour bien comprendre ce qui est original et ce qui est dérivé.

(1) Saxo, p. 247, 255.

(2) *Script. Rer. Dan.*, I, 153.

(3) Licquet, *Histoire de Normandie*, I, 103. Pauli, *The life of Alfred the Great*, 142. Lappenberg, *Geschichte*, I, 335. Benoit. Ed. Michel, I, 340.

Il est, par exemple, bien connu que la plupart des nations ont rêvé d'un âge d'or dans la haute antiquité, et pourtant on aurait tort de soutenir que les peuples l'avaient appris l'un de l'autre. Ce n'est que lorsque ce rêve est dépeint de la même manière chez les deux peuples, qu'on peut supposer un emprunt ou une influence. Si la recherche a confirmé que c'est la même tradition qui existe chez l'un et l'autre peuples, il faut continuer par rechercher chez quelle nation cette tradition a pris naissance. Enfin, si on découvre qu'en outre un troisième peuple conserve la même tradition, cette circonstance n'affaiblit en rien ce fait que les deux autres peuples la possèdent; il faut examiner, en suivant la même méthode, les rapports et la dérivation de ces traditions.

Nous allons examiner de près cette tradition populaire. L'auteur le plus ancien, qui nous présente une tradition ressemblant à la tradition de Frode, est l'Anonymus Valesii ou l'auteur des « excerpta » qui forment les suppléments d'Ammianus Marcellinus dans plusieurs éditions de son histoire. Il y raconte que sous Théodoric une telle paix régnait en Italie, que si quelqu'un laissait sur les champs son argent ou son or, il était aussi bien gardé que s'il était en dedans des murs de la ville; aussi n'avait-on pas besoin de fermer les portes de la ville; chacun pouvait travailler à sa guise la nuit comme le jour (1). — Maintenant examinons si on a raison de trouver des relations entre ce récit et la tradition danoise-normande. Au point de vue chronologique,

(1) L'édition de Wagner et Erfurdt, I, 623.

il n'y aurait pas d'obstacles. Certainement l'Anonymus n'a pris rang dans la littérature que plusieurs siècles après le temps de Saxo, mais on ne peut pas en tirer la conclusion que son ouvrage n'aurait pas été connu dans le Nord dans un temps plus reculé; le peuple scandinave pouvait aussi connaître la tradition de Théodoric par d'autres voies. Il ne semble cependant pas que la tradition de ce fait ait été très-répandue; elle se trouve peut-être seulement chez l'Anonyme. Il est bien connu que Théodoric fut le héros de la tradition du moyen âge sur Didrik de Berne, mais nul roman n'a profité de cette tradition, que je sache. — Si nous regardons le contenu de la tradition italienne, il semble clair qu'elle n'a pas eu d'influence sur les traditions du Nord; le récit est tout à fait différent. C'était une *tradition*, dit-on, au temps de Théodoric qu'on pouvait tranquillement laisser ouvertes les portes de la ville toute la nuit; Rollon et Frode *défendent* par des lois de mettre son bien sous clef. La tradition du Sud dit qu'on pourrait prouver la paix qui régnait en déposant de l'or dans les champs, parce qu'on était sûr de le retrouver comme s'il eût été en dedans des murs. Les princes du Nord, au contraire, font une épreuve de la paix qu'ils savaient maintenir dans le pays.

La tradition la plus ancienne du Nord sur des faits analogues est racontée par Beda (mort en 735). Sous le roi Eadwin de Northumberland (vers 620), une telle paix régnait que c'était un proverbe au temps de Beda, qu'une mère pouvait marcher, son enfant sur les bras, d'une côte à l'autre sans être violée. Le roi faisait suspendre des gobelets de cuivre à tous les

puits des chaussées et personne n'osait les prendre (1). — Une autre tradition est celle de Brian Borumha, roi d'Irlande depuis environ 1001 ; la paix du pays était si profonde que (d'après la traduction de Lally Tolendal) les poètes irlandais pouvaient chanter :

Une vierge unissant aux dons de la nature
De l'or et des rubis l'éclat et la valeur,
A la clarté du jour ou dans la nuit obscure
D'une mer jusqu'à l'autre allait sans protecteur,
Ne perdait rien de sa parure,
Ne risquait rien pour sa pudeur.

Cependant les auteurs contemporains ne savent rien de cette paix et ne connaissent pas cette tradition (2). Des poètes irlandais d'un temps assez moderne ont glorifié le règne de Brian par une tradition qui évidemment est empruntée au récit sur Eadwin. Enfin, nous trouvons dans la *Chronique Anglo-Saxonne* qu'au temps de Guillaume le Conquérant un homme chargé d'or pouvait traverser le royaume sans être attaqué (3). C'est à peine une tradition ; c'est seulement un ornement de style.

Il est évident que ces trois récits n'ont aucun rapport avec la tradition sur Frode. La tradition populaire a besoin d'images pour dépeindre la paix ; le

(1) Beda, II, ch. xvi.

(2) Cf. Moore, *History of Ireland*, II, 104 ; Todd, *War of the Gaedhil*, 138.

(3) The Anglo-Saxon Chronicle (éd. Thorpe, II, 189). La phrase se retrouve plus tard sur Henri I (voir *Chron. Petrib.* 1135).

fait tout à fait abstrait et passif que la paix règne dans le pays, ne lui suffit pas, il faut trouver une image et une forme. Ce fait reçoit des formes différentes chez les différents peuples. Si on avait trouvé par exemple chez un peuple de l'Asie centrale une tradition qui disait que sous un roi de la haute antiquité la paix était si grande qu'aucun arbre n'avait porté un voleur ou que les chemins conduisant à la potence étaient cachés par une forêt qui avait crû à sa place, qui pourrait donc prétendre que cette tradition dériverait de la tradition de Frode ou vice versa ?

Enfin, nous arrivons aux traditions sur le roi Alfred. Ingulph (1130) raconte que sous Alfred, une telle paix régnait que si le voyageur oubliait dans les champs de l'argent, il était sûr de le retrouver le lendemain ou même un mois plus tard (1). S'il y a une tradition cachée dans ces mots — je n'y vois qu'un tour de phrase — ce n'est que la tradition de Théodoric qui a pu influencer sur elle, non pas la tradition scandinave sur les anneaux d'or. — Guillaume de Malmesbury († 1141) et Mathieu de Westminster († à la fin du XIV^e siècle) (2) racontent que le roi Alfred fit suspendre des anneaux d'or aux carrefours et que personne n'osait les prendre. Voici enfin une tradition identique à la tradition danoise-normande. Maintenant la question est de trouver les rapports et la dérivation.

Beaucoup de dates prouvent que la tradition sur

(1) Ingulph (éd. Savile), p. 495.

(2) Guillaume de Malmesbury (éd. Savile), p. 24. Mathieu de Westminster a. 892. Spelman, Alfredi Magni vita, p. 81.

Alfred ne peut pas être originale, et qu'elle est dérivée. Le roi Alfred mourut en 901, et, lorsque Ingulph, au XII^e siècle (?), écrivait l'histoire de son époque, il ne dépeignait pas la paix sous son règne par cette image qui ne se trouve que plus tard chez Guillaume de Malmesbury. Ingulph se sert de l'autre image que je viens de nommer. La tradition chez Guillaume trahit son manque d'originalité en ne s'attachant pas à des lieux déterminés et en commettant cette exagération de faire suspendre des anneaux partout dans les carrefours. Aussi la tradition sur Alfred doit céder chronologiquement à la tradition sur Rollon, qui était non-seulement écrite, mais aussi attachée à des lieux fixes, avant que la tradition d'Alfred fût consignée par écrit. Il résulte de ces raisons que la tradition d'Alfred a été introduite en Angleterre de Danemark ou des colonies danoises.

Il ne reste donc qu'à examiner le rapport entre les traditions sur Frode et celle sur Rollon. Quoique la tradition de Frode ne soit écrite qu'un siècle après la tradition de Rollon, il semble pourtant naturel de la regarder comme originale. Elle a une affinité très-grande avec le mythe danois sur la paix de Frode; et elle est notée dans tant de sources indépendantes qu'elle doit être considérée comme une tradition nationale et ancienne, que les colons en Normandie ont renouvelée ou que peut-être Rollon lui-même a mise en action sérieusement ou par plaisanterie.

Puis il est assez remarquable que Saxo raconte la tradition deux fois, en disant d'abord que les anneaux furent suspendus en Norwége, où la place en

tira son nom et puis en Danemark ; outre la tradition danoise il a peut-être entendu parler d'une tradition semblable chez les « Normanni », où le lieu en portait encore le nom (tel était le cas de la tradition de Rollon), et ainsi nous rencontrons de nouveau une confusion et un redoublement de la tradition causés par les noms consonnants des habitants de la Normandie et de la Norvège.

Je crois donc qu'il faut distinguer entre ces trois groupes de traditions :

I. Le récit de l'Anonymus sur Théodoric. Assez ressemblant à la tradition danoise, peut-être comme emprunt, la tradition d'Ingulph sur le roi Alfred.

II. Le récit de Beda sur Eadwin, auquel la chronique anglo-saxonne a emprunté sa description du temps de Guillaume le Conquérant, et auquel les Bardes irlandais ont puisé pour chanter Brian.

III. La tradition danoise sur le roi Frode renouvelée en Normandie, et plus tard adoptée par plusieurs auteurs anglais à la gloire d'Alfred.

Maintenant j'ai achevé mes longues recherches sur les lois de Frode. Je ne crois pas assurément avoir tiré de ces règles tout ce qu'il y a d'utile et d'instructif, et mon intention est d'en éclaircir encore beaucoup de points. Mais je crois avoir atteint mon but spécial, qui consiste à prouver que ces lois ont été données à l'armée des Vikings à l'Étranger, que nous retrouvons beaucoup de ces règles dans

les lois de l'étranger et dans les sources historiques, et surtout qu'une partie de ces règles est conforme aux lois données par Rollon en Normandie. Si l'on objecte que je torture le texte de Saxo qui place les lois expressément en des temps beaucoup plus reculés, je puis défendre cette manière d'agir en invoquant ce que j'ai prouvé au deuxième chapitre, à savoir que Saxo n'a pas connu l'extension du temps dans les traditions danoises, et que, ignorant l'époque des Vikings, il a déplacé les événements et les situations par des siècles ou des milliers d'années. Saxo, ou la tradition avant lui, ont donné à un conquérant de la haute antiquité, à Frode, ce qui appartient à un chef des Vikings. Les lois, que la tradition attache au conquérant qui fit suspendre des anneaux d'or sur les arbres, ont été liées à ce roi de la haute antiquité, à qui la tradition sur les anneaux appartenait originairement, et enfin le nom équivoque « Normanni » a porté la confusion et dénaturé la tradition ici comme ailleurs.

IX.

L'ART MILITAIRE CHEZ LES NORMANDS.

SOMMAIRE : Les vaisseaux, leur grandeur et leur forme. — Les chantiers et les arsenaux des Vikings. — L'infanterie, la cavalerie, les enseignes, les armes. — Les Normands surprennent l'ennemi et l'épouvantent. — Ils savent utiliser le terrain. — Leurs ruses de guerre. — Ils savent se mêler aux chrétiens pendant la paix. — Les prisonniers. — Le butin.

Nous allons donner dans ce chapitre plusieurs renseignements et observations sur l'art militaire des Normands, surtout au IX^e siècle, mais nous devons remarquer que nous puisons seulement aux sources écrites et comme d'ordinaire surtout à celles de l'étranger. En étudiant les antiquités, on pourrait élucider en beaucoup de points la vie des Vikings; mais pour ne pas nous éloigner trop de notre but et comme, d'ailleurs, M. Worsaae, dans ses ouvrages bien connus (1), a donné sur ce point des éclaircis-

(1) Worsaae, *Minder om de Danske og Nordmændene i England, Skotland, Irland.* — » », *Den danske Erobring af England og Normandiet.* — » », *De Danskes Kultur i Vikingetiden.*

sements précieux, je me bornerai ici à analyser les sources écrites.

Commençons par examiner l'équipement de la flotte. — Les sources ne nous donnent que peu de renseignements sur la grandeur des vaisseaux des Vikings au IX^e siècle. Avant de les passer en revue, il sera utile, à titre d'introduction, de mentionner quelques sources sur le nombre des gens d'équipage à une époque plus avancée.

Les Sagas nous disent que Harald Graafeld, roi de Norwège au milieu du X^e siècle, est allé au Limfjord avec trois Langskibe, vaisseaux longs à quatre-vingts personnes. C'étaient certainement de grands vaisseaux royaux ; les navires des particuliers avaient un équipage moins considérable. Le Saga des Joms-Vikings, chapitre vi et chapitre xiv, appelle le vaisseau de soixante ou soixante-dix personnes un grand navire, et, en général, dans ce Saga, l'équipage des vaisseaux se compose de quarante hommes. Sigmund de Færø exerce la piraterie avec trois vaisseaux de quarante hommes (1). Selon Thietmar (VII, 28), Kanut le grand alla en Angleterre avec trois cent quarante vaisseaux à quatre-vingts personnes (2). Ce chiffre de quatre-vingt semble donc être le maximum au X^e siècle, et d'ordinaire l'équipage ne comptait que quarante à cinquante personnes.

(1) Færeyingasaga, ch. xvii. V. Munch, Norske Folks Historie, I, 2, 48, 143, 145.

(2) Les annales irlandaises des quatre Maîtres nous disent en l'an 1096, que trois navires des Vikings furent pris et que l'équipage, au nombre de 120, fut tué.

Les sources du IX^e siècle nous donnent les exemples qui suivent. — En 897 le roi Alfred fit bâtir des vaisseaux pour faire la guerre aux « asks » des Danois ; ils avaient presque le double en longueur des navires danois, quelques-uns portaient soixante rames, d'autres même davantage ; ils étaient plus hauts et ils couraient plus vite et plus sûrement que ceux-ci ; ils n'avaient pas la forme de ceux des Frisons ou des Danois, mais celle qui lui parut la plus commode. Il faut en conclure que les « asks » des Danois, qui sans doute étaient leurs plus grands navires, avaient environ trente rames, et certainement un équipage de cinquante personnes. Ceci est affirmé par un autre récit. En 878 l'équipage de vingt-trois vaisseaux danois allait combattre l'armée du roi Alfred en Devonshire, et huit cent quarante guerriers danois succombaient. Chaque vaisseau avait donc perdu en moyenne trente-sept hommes ; la chronique ne raconte pas que les vaisseaux aient été pris et que l'armée tout entière ait été massacrée ; d'où il faut conclure que chaque navire avait un équipage minimum d'environ cinquante hommes. Les sources racontent que quarante mille Normands prirent part au siège de Paris en 885, et Abbo nous informe que les assiégeants avaient sept cents barques (grands vaisseaux) et, en outre, un grand nombre de petits navires et bateaux. Abstraction faite de ces petits bâtiments dont la plupart étaient sans doute des bateaux de munition ou des dépendances des grands vaisseaux, nous avons cinquante-sept personnes pour chaque barque. Si l'on évalue le nombre des petits navires à trois cents, nous trouvons une

moyenne de quarante personnes pour l'équipage de chaque navire (1).

Les Vikings étaient appelés Ascomanni à cause de leurs grands vaisseaux « asks » (2). Chez les Francs, ces vaisseaux sont aussi nommés barques (3). Il parait que le nom « Langskib » ne se trouve que plus tard dans les sources (4).

Les vaisseaux qui parcouraient les rivières de la Russie étaient d'une forme toute différente. Selon les auteurs grecs, c'étaient des monoxyla, creusés d'un seul tronc et naturellement d'une tout autre construction. Cependant ils contenaient presque autant d'hommes que les navires de l'Europe occidentale. Quand Oleg alla en expédition contre les Grecs (en 907), sa flotte suivant Nestor comptait deux mille vaisseaux à quarante personnes, ce qui est affirmé par un récit grec portant que vingt Pamphyles contenaient huit cent trente guerriers ou quarante-un à quarante-deux dans chaque vaisseau (5). Les navires étaient des bateaux de rivières qui se manœuvraient principalement à l'aide de rames ; la voile et le cordage

(1) J'ai basé sur ce résultat mes recherches sur le nombre des guerriers dans l'armée normande ; voir mon « Indledning », p. 209-218.

(2) Adam. Bremens. *De situ Daniæ*, IV, 6 : « Piratæ, quos illi Wichingos vocant, nostri Ascomannos. »

(3) Pertz. *Scriptores*, I, 501, II, 208, 779.

(4) Bouquet, VII, 121 ; IX, 138 ; X, 138. — Voir sur l'ornement des vaisseaux *Scr. Rer. Dan.*, II, 456, 476. Les vaisseaux remontent les rivières tirés par des cordes, voir *Angl.-Saxon. Chron.*, 893, 895. Thietmar, VII, 28.

(5) Constantin Porphyrogénète, *Ceremoniæ*, II, 44, p. 652.

n'y prenaient que peu de place et ne jouaient qu'un rôle secondaire ; on pouvait les charger beaucoup plus lourdement que les vaisseaux de mer. Ils étaient construits pour la plupart dans l'intérieur de la Russie. Constantin Porphyrogénète nous décrit comment les Slaves tributaires coupent pendant l'hiver les arbres sur leurs montagnes, les dégrossissent, et les lancent à la rupture des glaces par les fleuves jusqu'à Kijew. Ils sont traînés aux chantiers des Russes, où ils sont vendus et équipés (1).

Comme à Kijew, les Normands avaient établi des chantiers et des arsenaux (2) dans toute l'Europe, et spécialement sur les îles où ils prenaient leurs quartiers d'hiver et fixaient leur résidence. Ils préféraient entre toutes les îles situées à l'embouchure des grands fleuves. Walcheren était le centre des pirateries sur la Meuse, sur l'Escaut et sur le Rhin ; de l'Oïssel à la Seine, les navires remontaient ce fleuve et ses affluents ; de Noirmoutiers, les bateaux couraient à

(1) De administr. imper., ch. ix.—Cf. Liûdprand, V, 6 : « *Rus-sorum naves ab parvitate sui ubi aquæ minimum est trans-eunt, quod Græcorum chelandria ob profunditatem sui facere nequeunt.* »

(2) Pertz, I, 470 : « *N... descendentes per Sequanam usque ad locum sibi aptum ad reficiendas suas et novas faciendas naves perveniunt.* » Mabillon, Acta SS. Ord. S. Benedicti, II, 387 : « *Interea stationem navium suarum acsi asyllum omnium latrunculorum in insula quadam Cœnobio S. Florentii supposita componentes mapalia quoque instar ædificaverunt burgi, quo captivorum greges catenis adstrictos asservarent, ipsique pro tempore corpora a labore reficerent expeditioni illico servitura : ex qua inopinatos discursus agitantes, modo navibus, modo equis delati totam circumcirca delevere Provinciam.* »

Nantes, à Tours et à Orléans. Dans la mer Noire, les îles St-Grégoire et St-Æthère étaient les points de départ des expéditions des Russes contre la Grèce et les autres pays orientaux (1). Les Grecs s'aperçurent du péril où ils s'exposaient en laissant les Russes dans ces îles, aussi firent-ils stipuler par le traité d'Igor, chapitre x, que les Russes ne devaient pas hiverner à l'embouchure du Dniéper, mais retourner en Russie à l'automne.

Les Normands savaient très-bien porter ou tirer leurs vaisseaux à de grandes distances de terre, surtout pour les transporter d'une rivière à une autre ou de la mer aux lacs de l'intérieur. En Irlande, par exemple, les Vikings tirent très-souvent leurs bateaux jusqu'aux grands lacs qui abondent dans ce pays ; ils bâtissent une forteresse au bord du lac et font une guerre continuelle contre tout le voisinage. Sous les yeux des Parisiens stupéfaits, les Normands tirent leurs bateaux de la Seine au-dessous de Paris pour les traîner à terre à une distance de deux mille pieds ; ils les remettent à flot sur la Seine au-dessus de Paris (2). Les Sagas nous racontent comment les Norvégiens mènent souvent par terre une flotte assez considérable aux grands lacs du pays ; naturellement ils choisissent pour ces expéditions des bateaux de grandeur moyenne. Les Russes, dans leurs expéditions par le Dniéper, à plusieurs des cataractes du fleuve,

(1) Rambaud, *L'empire grec au X^e siècle*, Constantin Porphyrogénète, p. 370.

(2) Pertz, I, 599, 601.

étaient obligés de tirer les vaisseaux par terre ou même de les porter sur leurs épaules (1).

Les Normands eurent indépendamment de leurs fantassins, une cavalerie au moins dès que « les armées » commencèrent à se former. Il ne semble cependant pas qu'ils aient emmené des chevaux de leur pays, quoique plusieurs sources nous apprennent qu'ils traversaient la Manche avec des chevaux (2). Les Vikings cherchaient à se procurer des chevaux le plus vite possible après leur arrivée. Ainsi la chronique anglo-saxonne, pour 866, raconte qu'une grande armée païenne aborda à Estangel, y prit quartier et y trouva des chevaux (*and thær gehorsade wurdon*); et dans la chronique pour 881, on trouve que l'armée vint en France, combattit contre les Français et qu'elle fut munie de chevaux après le combat (*tha ward se here horsad*). Si les Normands ne pouvaient pas les obtenir par la piraterie, ils cherchaient à s'en procurer à l'aide d'argent, et les réquisitions de chevaux étaient toujours grandes (3). Ils étaient dressés par les Vikings et habitués à la

(1) Voir mes études sur cette question et beaucoup de citations dans mon *Indledning*, p. 355-358.

(2) *Monumenta Britt.*, I, 683 : « Omnibus equis, quos de Francia adduxerant, derelictis. » *A. S. Chron.*, 893 : « The great army... came to Boulogne and was there shipped so that they in one voyage made the transit, with horses and all. »

(3) Duchesne, *Hist. Fr. Ser.*, II, 658 : « Studebantque præterea vicissim equis quatenus aliquos nobilium gratia pecuniæ capere possent. » *Willelm. Gemmet*, II, 7 : « Primo quidem pedites eo quod equitandi peritia deesset : deinde equis vecti more nostratum per omnia vagantur. »

guerre normande. Voilà pourquoi plusieurs auteurs ont dit par méprise, qu'avant leur arrivée les Normands ne savaient pas monter à cheval ; ce qui n'est pas juste (1). — Les chevaux servaient aux transports ou à monter les guerriers ; la cavalerie normande se trouve fréquemment mentionnée (2), mais incontestablement les Vikings préféraient le combat à pied.

Aussitôt que les Normands avaient mis pied à terre, l'enseigne ou l'étendard était le centre autour duquel les troupes se rassemblaient (3), et il joue un grand rôle dans leurs guerres. C'était un pavillon orné d'un tableau où était une figure à l'extrémité de la hampe. L'étendard des fils de Ragner Lodbrok était un corbeau qui battait de l'aile quand il voyait la victoire de ses troupes (4).

Généralement le fanion était rouge couleur de

(1) Cependant il est certain que les Russes normands n'eurent une cavalerie que fort tard. Leo Diaconus, VIII, 4 : « Neque enim præliandi ex equis consuetudinem habent neque in ea re exercentur. » IX, 1 : « Scythæ vergente die cœperunt cum equitatu ex mœnibus prodire, tuncque primum in equis sedentes apparuerunt. Consueverant enim semper pedibus prælium inire, quod nullum habent neque in sellas ascendendi neque ex equo cum hostibus pugnandi usum. »

(2) Pertz, I, 592 : « Cum inæstimabili multitudine peditum et equitum. » II, 200 : « N... cum equitibus et peditibus atque omni supellectili veniunt. » Three fragments, 167 : « A great slaughter of the æs-gradha (servants of trust) of the king of the Lochlanns... i. e. of the cavalry of the king of the Lochlanns. »

(3) Pertz, I, 408 : « Regia signa 16 ablata. » Dudo 130 : « Sin vero majori sorte equites egressi essent mavortia erigebant vexilla prælii. » Flateyjarbok, II, 72-73. .

(4) Cf. Scr. Rer. Dan., II, 485 : « Vexillum meri portenti... tempore belli semper in eo videbatur corvus, etc. »

sang (1). Les ennemis trouvaient ces enseignes horribles et épouvantables (2).

Les armes des Normands étaient des glaives qui sont dépeints comme grands et lourds (3), des lances, des haches (4), des javelots et des arcs. Le bouclier était peint (5) le plus souvent de couleur rouge (6). Il semble avoir été de la hauteur d'un homme ; défense excellente, il cachait presque entièrement son guerrier. Pendant la marche, le bouclier est jeté sur le dos, mais quand l'armée est rangée en ordre de bataille les soldats le tiennent à la main (7). A l'aide des boucliers les Vikings forment les célèbres tortues de boucliers impénétrables, derrière lesquelles ils se rassemblent en carré pour résister à l'ennemi qui veut les enfoncer. Quelquefois les Vikings se

(1) *Roman de Rou*, I, 201 : « Cil porta gonfanon d'un drap vermeil d'Espaingne. » Albertus Aquens., *Hist. Hierosolom.*, p. 246 : « Signum nempe Beemundi quod sanguinei coloris erat.

(2) Pertz, I, 408 : « Signa horribilia. »

(3) Ibn-Foszlân, 5; Three fragments 165 : « Many darts and half javelins were discharged between them and at last they took to their heavy, strong striking swords.

(4) Kunik, II, 337; Ibn Foszlân 5 : « Jeder führt eine Axt, ein Messer (Dolch) und ein Schwert bei sich. Ohne diese Waffen siehtman sie nie. » Benoît, V., 37307; Ord. Vital, II, 44; V., 4, 128; Dudon, 255.

(5) Abbo, I, 256 : « Prospiciens turrisque nihil sub se nisi picta scuta videt. » 266 : « Tanta miraretur testudine picta »; cf. Saxo, p. 154.

(6) *Roman de Rou*, I, 50 : « Par les eles vermeilles ki a senestre sont, peuz les escuz entendre k'a lor cols porteront. » Reliques of Irish poetry by Miss Brooke, p. 44.

(7) Dudon, 241 : Stabat autem illic Dacorum dilecta juvenus, adnixa hastis, tenensque scuta in manibus. »

mettent ventre à terre cachés par leurs boucliers, ou s'assemblent resserrés à genoux derrière ces mêmes boucliers pour paraître en moins grand nombre (1).— Un bouclier hissé en l'air est le signe de paix. En 882, les Normands à Aschloh levaient leurs boucliers en signe de paix (2). Oleg suspend son bouclier à la porte de Constantinople « en signe de sa victoire. » Saxo raconte que le roi norvégien Hithin, qui court au secours du roi Frode, suspend un bouclier au mât pour s'annoncer comme ami, et de même il est dit que Gelder hisse un bouclier pourpré au mât en signe de paix (3). Selon Orderic Vital, un chef norvégien à la fin du XI^e siècle, en expédition en Angleterre suspendit un bouclier rouge au mât en signe de paix (4). Les Sagas islandais demandent

(1) Leo Diac., VIII, 9 : « Tauroscythæ cuneos suos hastis scutisque rigentes condensatasque adeo ut murorum speciem haberent, in aciem applicant. » IX, 8 : « Aciem condensam dirigunt infestis pilis. » Dudon, 156 : « Daci hinc et inde per planitiem accubitarunt atque scutis se cooperaverunt...Normanni autem se conglobantes strictim accubitaverunt se ut parvissima putaretur summa eorum. » 275 : « Tunc robusta manus Northmannorum conjunctis complicatisque ad invicem clypeis acie corusca mucronum aggrediens invadit armatos obstantesque Francos. »

(2) Pertz, I. 396 : « Ut pax ex illorum parte rata non dubitaretur, clipeum iuxta morem suum in sublime suspenderunt. »

(3) Saxo, 238 : « Erecto in malum scuto socios adventare significans ; » 116 : « Mali cacumen puniceo scuto complexus (indiciū id pacis erat). »

(4) IV, 30 : « Rubeum scutum, quod signum pacis erat, super malum navis erexit. » Cf. les lois anciennes de la Norvège, I, 335.

dans ce but un bouclier blanc, ce qui sans doute se rapporte à un temps chrétien et plus avancé (1).

Les Vikings portaient toutes ces armes sans le moindre embarras ; car, selon les récits unanimes de tous les pays, c'étaient de vrais athlètes ; ils sont dépeints presque comme les adolescents de la Palestine, aussi hauts (2) que légers et adroits (3). Les Normands en Italie nous apparaissent comme de vrais géants. Thorstein Scitel, les bras nus, saisit un lion dans la cour du château à Salerne et le lance par dessus les murs. Guillaume Bras de Fer transperce avec sa lance un Arabe de part en part. Roger fend un Arabe d'un seul coup, et on raconte de Hugo Tudebod, qu'après avoir caressé quelque temps le cheval d'un ambassadeur grec ; il lui donna subitement un coup si violent sur le front qu'il le fit tomber roide mort. Tancred de Hauteville enfonça si profondément son glaive dans la tête d'un sanglier, que le fer pénétra jusqu'à la garde (4).

Rien de plus terrible que ces guerriers se précipitant sur les rangs de l'ennemi avec leurs glaives pesants, qu'ils maniaient si adroitement. Leurs adversaires se fondaient comme « la cire au soleil brûlant, » et les guerriers moissonnaient des morts « comme le

(1) P. E. Müller : « Notæ uberiorés in Saxonem , p. 111. »

(2) Voir plus haut, le chapitre sur Rollon.

(3) Ermoldus Nigellus , IV , 14 ; 17 : « Pulcher adest facie vultuque statuque decorus. » — Cf. Sur les femmes du Nord, *Three fragments* , 167 : « The Lochlanns escaped... leaving behind them much gold and silver and fair women. »

(4) Muratori, *Scriptores*, V, 552, 559, 561 ; Aimé, *l. c.*, 268, Willelm. Gemmet., VIII. 30.

paysan fauchant du blé, » — on se raillait même de cette façon de faire la guerre quand les Vikings semblaient plutôt « tuer des bestiaux que combattre des hommes (1). »

Les cors sonnaient l'attaque, et les Normands hurlaient comme des barbares (2) ou poussaient les cris de guerre convenus. Selon une chronique irlandaise, les Normands se sont écriés « nui, nui » (à présent) (3). Dans le cri « Tur aïe ! » (que Thor aide !), dont un chevalier normand se sert encore au XI^e siècle, nous retrouvons peut-être un ancien cri de guerre normand (4), plus tard au moins « Dex aie » fut le cri de guerre des Normands français (5).

Nous allons maintenant examiner ce qui distingue l'art militaire des Normands (6), cet art que leurs ennemis mêmes respectent et admirent.

(1) Pertz, 592 : « Ut bruta animalia non homines mactari viderentur. » Dudon, 275 : « Velut lupi per bidentium ovilia occidens et prosternens hostium severiter agmina. » Gaufrid Malaterra, I, 40 ; II, 30.

(2) Pertz, I, 408 : « Pagani more suo clamantes ; » 578 : « Cum ingenti clamore ; » 592 : « Super eos cum clamore irruunt. » Leo Diaconus, VIII, 4 : « Tauroscythæ... belluarum ritu rugientes... sublato absono vastoque ululatu ; » 10 : « Fanaticorum ritu rugientes ; IX, 9. »

(3) *Three fragments*, 165 : « The raised foreign barbarous shouts there, and blew warlike trumpets, and many said : Nui, nui. »

(4) *Roman de Rou*, II, 32 : « Point li cheval criant : Tur aïe. »

(5) Voir Gauttier d'Arc, *Histoire des Conquêtes des Normands en Italie*, I, 173.

(6) Dudon, 155 : « Vos artem præliandi more Dacorum non ignoratis. »

D'abord les Normands surprennent presque toujours l'ennemi. Leur flotte se cache derrière un cap jusqu'à ce qu'un vent favorable la pousse à pleines voiles vers la côte. Ainsi une fois la flotte normande, profitant d'un vent de nord, passe la Manche à voiles déployées; au lever du soleil elle attaque avec fureur une ville française; les maisons seules sont épargnées (1). Les flottes normandes sont souvent dépeintes comme des monstres marins qui sortent de l'eau (2). C'est de la même manière que les Normands avancent par terre. Ils ne divulguent jamais leur intention (3), » mais la nuit, à la faveur du clair de la lune, les troupes se mettent subitement en route et avancent à marches forcées (4). Si l'armée est coupée ou si elle craint d'être entourée, ou si peut-être elle s'attend à une

(1) Pertz, I, 439 : « Normannorum classis in emporio quod Quantovicus dicitur repentino sub lucem adventu deprædationibus, captivitate et nece sexus utriusque hominum adeo debacchati sunt, etc. »

(2) Pertz, I, 461 : « Irruentes super quietos et secure habitantes improvise civitatem ceperunt; » 568 : « Repentina irruptione civitatem Namnetis invadunt; 578 : repente N. a munitione exiliunt. Duchesne, 458 : « Ex insperato de mari quasi turbo vehemens. » Bouquet, IX, 143 : « Nortmannica feritas subito atque inopinate frementibus belluis similis emergens. » *Monum. Britt.*, I, 509 : « Advecta est subito Danorum classis. » Gale, *Scriptores*, I, 535 : « More enim luporum subito incursu a silvis erumpentium littoribus naves impellebant. »

(3) Duchesne, *Hist. Francor. Scr.*, II, 656 : « Quotiescumque tale quid agere disposuissent dissimulabant se multis diebus ante nullatenus quoquam ire, ne cui illorum furtivus innotesceret aduentus. »

(4) Pertz, I, 515 : « Ut luna eis illucescit ab ipsa villa egressi, itinere, quo venerant, redierunt. »

attaque à laquelle elle n'ose pas s'exposer, elle profite de l'obscurité de la nuit pour se dérober (1).

Il faut aussi noter la sécurité avec laquelle les grandes armées s'avancent en pays étranger. Les Normands savent toujours sonder le terrain et ils connaissent la position de l'ennemi, soit par corruption (2), soit à l'aide d'espions (3); ils reçoivent les renseignements nécessaires, de sorte qu'ils surprennent presque toujours l'ennemi, tandis qu'il leur arrive rarement d'être surpris. De plus les Normands savent profiter du terrain à un tel degré que les ennemis mêmes les admirent. Les versants de montagnes, les cols, les forêts et les déserts masquent toujours leurs mouvements, soit qu'ils avancent ou qu'ils battent en retraite après une bataille perdue (4).

(1) Pertz, I, 591 : « Cadavera suorum flammis exurentes noctu diffugiunt. » *A.-S.-Chron.*, 876 : « The army stole away to Wareham . . . the mounted army stole away from the army by night to Exeter. »

(2) Pertz, I, 396 : « Ita factum foret, ni nostri muneribus corrupti, ut fama refert, de parte Francorum proditores essent, et impedirent. »

(3) Pertz, I, 608 : « Hæc sermocinantibus subito apparuerunt speculatores Nordmannorum. »

(4) Pertz, I, 531; 602 : « Nordmanni superiora tenentes circa Leodium Mosam transierunt et hostilem expeditionem a tergo relinquentes in sylvis et paludibus . . . disperguntur, etc.; » 603 : « N. . . nequaquam ausi sunt se committere planioribus atque campestribus locis sed silvas semper tenentes »; II, 205 : « Odo . . . propter loci incommoditatem nil eis damni intulit . . . per invia loca parent N. redire ad castra; » 209 : « N. netentes more solito loca importuna. » Lupi epist.; 102, p. 162 (éd. Baluze) : « Quibus jam peccatis nostris talia merentibus, nihil longinquum non est propinquum, nihil arduum est invium. »

Si le terrain n'était pas favorable pour le combat ou pour la défense, ils savaient se procurer les avantages qui leur manquaient par leur grande habileté dans les travaux de retranchement ou de mines. Les Normands ne font jamais halte sur un terrain plat ; si le campement ne présente pas des fortifications naturelles, ils en forment à l'aide des matériaux à leur portée, tels que des arbres coupés, de la terre, des haies, et des terrassements de toutes sortes (1). Dudon raconte comment sous Rollon quelques troupes attaquées fortement par la cavalerie ennemie et ne trouvant pas de défenses naturelles à leur portée, s'avisèrent de tuer le troupeau de chevaux, d'ânes et de brebis qu'ils avaient emmené. Ils écorchèrent les animaux à moitié et en bâtirent un retranchement, les corps sanglants formant front à l'ennemi. Les chevaux de l'ennemi se cabrèrent devant ce retranchement horrible, et refusèrent d'approcher, pendant que les Vikings s'embarquèrent tranquillement sur leurs navires (2). Dans l'art des sièges, les Normands étaient particulièrement des maîtres. Cachés dans des tranchées, ils arrivaient près de la ville assiégée ; au moyen de branchages mobiles, ils établissaient promptement des retranchements près des murs ; des voitures couvertes de toits pour abriter les guerriers, et dont

(1) Dudon, 155 : « Munientes se per gyrum avulsæ terræ agger. » Pertz, I, 578 : « Cognoscentes se effugere non posse quamdam villam ingrediuntur ubi se, quantum hora permisit, communiunt. » A.-S.-Chron., 893. Bouquet, *Historiens*, VIII, 8, 53 : « Sæpibus more eorum munitione septa ; » 73 : « Ligno et terræ congerie more solito se communiunt. »

(2) Dudon, 165.

les roues étaient cachées, s'approchaient des remparts et permettaient aux assiégeants de percer les retranchements (1).

La ruse des Normands est bien connue. On ne pouvait pas se fier à leurs mouvements. Si leur attaque était à craindre, leur fuite ne l'était pas moins, les ennemis savaient bien qu'ils essayaient souvent de disséminer leurs troupes par une fuite simulée en attirant l'ennemi par des marches forcées, tantôt sur des tranchées cachées, tantôt sur un terrain dangereux. Très-souvent tout le combat n'est qu'un stratagème pour amener l'ennemi devant une embuscade (2). Un jour Rollon bâtit un retranchement avec une ouverture assez large, et à l'abri des remparts ses guerriers étaient couchés feignant de dormir cachés derrière leurs boucliers; les Français étaient à peine entrés que les Vikings se levaient brusquement, les attaquaient et les mettaient en déroute (3). Dans la bataille d'York, les Danois

(1) Pertz, I, 524 : « Cum diverso apparatu armorum et machinarum ipsam concutiebant civitatem; » 525 : « N. Meldis civitatem obsidione vallant, machinas instruunt, aggerem comportant ad capiendam urbem. » Dudon, 164 : « Sepes et parietes quos Daci ad capiendam civitatem fecerunt. Gaufred Malaterra, I, ch. x : ipsa castra ... exercitu vallantes oppugnabant machinamentisque, quibus doctissimi artifices erant, ad id officii agendum necessariis aptatis, muros et turres crebris ictibus impingendo funditus diruebant. » Ibn-al-Coutia, Dozy, *Recherches*, II, 286 : « Les Madjous lançaient des flèches brûlante sur le toit de la mosquée. »

(2) Dudon, 143, 255 : « Simulantes fugam quasi hostibus convicti. » Bouquet, XI, 209.

(3) Dudon, 155-156.

s'étaient retirés derrière les murs de la ville, feignant d'être vaincus; mais l'ennemi n'y était pas plus tôt arrivé que les Danois l'attaquèrent terriblement et en firent un grand carnage (1).

L'habileté et l'adresse des Normands se manifestent encore dans un grand nombre de ruses de guerre bien connues. Nous en avons déjà examiné deux, la ruse des moineaux qui mettent le feu à la ville assiégée et l'enterrement simulé. — Une autre ruse est l'emploi de fosses profondes couvertes de claies et de feuillages qui s'écroulent sous le poids de l'ennemi et l'entraînent dans leur chute. Un piège de ce genre causa la mort du duc Henri devant Paris en 886. Les Normands l'avaient attiré près d'eux; en traversant un de ces fossés, large de plus d'un pied et profond de trois, couvert de paille et de feuillage, il y tomba avec son cheval et ne tarda pas à être massacré (2).

Par leur audace extraordinaire ils poussent souvent l'affaire à bout et se contraignent eux-mêmes à un combat décisif en risquant le tout pour le tout; c'est une tradition qu'on trouve dans plusieurs pays que les Normands, débarqués dans un pays étranger, brûlent leur flotte pour se couper toute retraite (3).

L'adresse des Normands leur apprend à changer

(1) *Monum. Britt.*, I, 553.

(2) Duchesne, *Script. Norm.*, 12; Bouquet, IX, 47; Pertz, I, 524, 596. Müller, *Notæ uberiores*, 76; Saxo, 163.

(3) Saxo, 485; Knytlinge Saga, ch. II. Gaufred Malaterra (*Muratori*, V, 584): « Ut suis omnem spem fugæ auferendo ad defensionem sui ardentius inflammaret, naves suas... omnes (Robertus) combussit. »

promptement de rôles, s'ils sont en danger. Le Viking accepte le christianisme ; s'il voit qu'il ne peut pas réussir comme ennemi païen ; ou bien il fait modestement la demande de rester dans le pays comme marchand paisible, et presque jamais il n'essuie un refus. Lorsqu'en 873 les Normands de la Loire se virent menacés par l'armée de Charles le Chauve, ils demandèrent la permission de rester dans les îles du fleuve jusqu'en février, pour y trafiquer (1). Rollon, après avoir abordé dans les États de Gudrum, craint d'être attaqué par le roi et demande la permission d'y rester jusqu'au printemps prochain et le droit de négoce (2). De même Ivar, fils de Regner Lodbrok, demande au roi Ella un coin de territoire lorsqu'il voit que le roi lui serait supérieur dans la lutte. — Les ennemis leur accordent toujours ces avantages, ce qui nous démontre d'une manière très-remarquable que les chrétiens reconnaissent que les Vikings peuvent devenir des citoyens habiles. Il ne faut pas croire à une trop grande différence, en fait de civilisation, entre les Vikings et l'ennemi, qui s'amalgame facilement avec les Normands. Le grand nombre des apostats (surtout en Irlande) et des déserteurs à l'armée des Normands (3), prouverait un état trop triste dans

(1) Pertz, I, 496 : « Ut eis in quadam insula Ligeris fluvii usque in mense F. residere et mercatum habere liceret. »

(2) Dudon, 147 : « Vendendi atque emendi sequestram pacem petimus. »

(3) Pertz, I, 444 : « Alii nempe plures, quorum in cordibus fides minime radices ceperat . . . illorum se fœderi et vitiis associabant » ; 462 : « Pippinus Pippini filius ex monacho laicus et apos-

la société des états chrétiens, s'il y avait eu entre les Vikings et leurs ennemis, la différence qu'on a voulu soutenir. Les indigènes ont très-bien senti que ces peuples du Nord leur étaient déjà supérieurs, même en beaucoup de points qui ne touchent pas à la guerre.

Cette politique des Normands de changer de religion et d'accepter les dieux de l'ennemi était pratiquée par eux de la manière la plus large. On trouve des exemples remarquables de la façon dont ils cherchent à plaire indifféremment à tous les dieux. Landnamabok (III. 12) nous raconte que Helg eMagre, qui était chrétien, n'en sacrifiait pas moins à Thor dans ses expéditions de piraterie. Les annales de Xanthen nous racontent qu'en 845, les Normands, frappés d'une maladie contagieuse, tirent au sort à quels dieux il fallait demander secours, mais aucun ne semble vouloir les assister. Alors un prisonnier leur propose d'interroger le dieu des chrétiens; ils tirent au sort de nouveau; le dieu qu'ils invoquent est favorable et il leur vient en aide (1). Une histoire semblable est racontée dans la Vita Anscharii (ch. xxvii); les Vikings suédois en expédition à Kurland ne peuvent pas trouver de dieu qui les aide; un chrétien leur propose d'interroger Jésus-Christ; ils tirent

tata factus se Nortmannis conjungit et ritum eorum servat; » 486 : « Apostatam monachum . . . qui se Nortmannis contulerat et nimis christianis infestus erat decollari fecerunt. » *Three fragments*, 127 : « In this year many forsook their Christian baptism and joined the Lochlanns; » 139 : « And though the original Northmen were bad to churches, these were by far worse. »

(1) Pertz, *Script.*, II, 228.

au sort et trouvent que le dieu des chrétiens veut les assister. En 851, comme deux armées de Vikings étaient aux prises en Irlande, Horm, chef de la partie vaincue, propose à ses guerriers de recommencer le combat sous les auspices de saint Patrick. Les Vikings approuvent le choix de ce Saint, que leurs adversaires ont outragé si souvent en pillant ses églises et ses monastères; on lui promet même une partie du butin. La victoire gagnée, un trésor d'or et d'argent fut donné à saint Patrick (1). Les Normands devant Paris permettaient aux prêtres de célébrer la messe à ses autels (2).

Les Normands dans leur pillage n'épargnaient personne. Les vieillards, les femmes, les enfants, tous devaient succomber sous leurs glaives (3). Ce procédé était la conséquence de leur manière de faire la guerre; ils s'aventuraient si loin dans les pays ennemis, et avec si peu de guerriers, qu'il leur était nécessaire d'épouvanter les habitants par un effroyable massacre et de leur ôter ainsi toute idée de résistance. Toutes les personnes susceptibles de se venger sont en conséquence mises à mort. Mais il est rarement raconté que les Vikings aient torturé leurs prisonniers (4).

Les Normands qui tombent dans la bataille sont enterrés avec soin par les Vikings, en revanche ils

(1) *Three fragments*, 121-125.

(2) Abbo, II, v. 105 et suiv.

(3) Pertz, I, 519 : « Ipsi enim Dani nemini nec etiam ætati parcebant; » 521 : « Per omnes enim plateas jacebant cadavera clericorum, laïcorum, nobilium atque aliorum, mulierum, juvenum et lactantium. »

(4) Continuator Theophanis, p. 425

montrent leur dédain pour l'ennemi en laissant ses morts sans sépulture (1). Les sources de l'Occident indiquent rarement que les Normands brûlent leurs morts (2), mais à l'ouest, chez les Russes, ce genre de funérailles était très-fréquent (3).

Les trophées de victoire étaient surtout les enseignes et les armes des chefs des ennemis. Ainsi à la bataille de Hastings on dépouilla le corps de Harald et on apporta ses insignes à Guillaume (4). La tête de l'ennemi était aussi un trophée (5). Mais comme il était glorieux de gagner des trophées, il était au

(1) Dudon, 143 : « Rollo sui exercitus mortuos sepelivit, regis autem inhumatos reliquit ; » 145 : « Occisorum corpora terra condit ; » 242 : « Ad humandum detulerunt exanimis suæ gentis. »

(2) Pertz, I, 591 : « Nordmanni cadavera suorum flammis exurentes noctu diffugiunt. »

(3) Ibn-Foszlân, II, 104-105.

(4) *Chroniques anglo-normandes*, II, 249 : « Quia statim letati vulnere confosso quicquid in eo regalis erat insignii duci deportatum est signum scilicet prostrationis regie, quoniam consuetudinis erat antique et adhuc credimus moderne, in regum expugnatione vel castrorum captione magnis eos donari muneribus, qui primi possent regis conum deicere et regi offerre vel primus castro expugnato regis vexillum precipue ipsius castri munitioni eminentis. »

(5) Saxo, 455 : « Abscissum caput prora excipi mandans ; » 759 : *Three fragments* ; 117 : « The Danes beheaded every one they killed » ; 187 : « His head was afterwards brought to the Lochlanns, who placed it on a pole, and continued for some time to shoot at it, and afterwards cast it into the sea. » Gaufréd Malat., I. 39 : « Caput abscissum lanceæ supponens. » *Leo Diaconus*, IX, 5 : « Rati Imperatorem esse . . . caput pilo fixum in turribus constituunt Romanos irridentes quod eorum Imperatorum victimæ ritu obtruncassent. » *Flateyarbok*, ch. CLXXVII.

même degré déshonorant de laisser ses armes au pouvoir de l'ennemi (1). Roger ôta la selle de son cheval mort et l'emporta sur son dos pour ne pas laisser un trophée entre les mains des Arabes (2).

Dans le commencement du temps des Vikings, les Normands ne semblent pas avoir fait de prisonniers. Plus tard c'est le but principal de leurs expéditions; car les Vikings avaient établi une nouvelle sorte de négoce par la vente des prisonniers que les amis et les parents devaient racheter au prix d'énormes rançons. Ils savaient très-bien choisir les prisonniers et s'emparer des personnes pour lesquelles ils pouvaient réclamer une forte rançon. — Les femmes sont souvent prisonnières. Lors d'un pillage en Irlande, en 820, beaucoup de femmes furent emmenées, et en 837, les Normands volèrent beaucoup de femmes dans la Walcheren (3). Les clercs et les abbés sont aussi très-souvent au nombre des captifs (4). L'ermite du rocher Skellig Michael (en Irlande) fut emmené en esclavage (5), des évêques et d'autres

(1) Le Saga de Olaf Trygvason, ch. LX. Cf. *Three fragments*, 167: « Some of them had not gone far, in consequence of weakness ... or who were ashamed to fly; when these perceived the host of the son of Gaithin collecting the spoils which they had abandoned to them, they came after them. »

(2) Gaufred Malaterra, II, 30.

(3) Pertz, II, 226: « Pagani vastaverunt Walicrum multasque feminas inde abduxerunt captivas. » — Cf. Bouquet, X, 151. Gjessing dans les *Annaler for nord. Oldkyndighed*, 1862, p. 83 et suiv.

(4) Pertz, I, 521: « Servitoribus divini cultus ... ultra mare venditis. »

(5) The war of the Gaedhil, p. 38.

personnes du haut clergé « furent également transportés de l'autre côté de la mer. »

Les prisonniers étaient employés comme des serfs. Quelques-unes des femmes devinrent les épouses des Vikings, mais la plupart devaient être employées en qualité de servantes. Cependant les Vikings étaient souvent forcés de se débarrasser de leurs prisonniers en les tuant. Ainsi il est raconté qu'en 926 les Normands avant la bataille tuèrent tous leurs prisonniers (1). Abbo raconte même que les assiégeants de Paris tuèrent leurs prisonniers pour en remplir les fossés (2). Quelquefois les prisonniers étaient sacrifiés à l'occasion de quelque cérémonie religieuse, par exemple d'un enterrement (3).

Le butin apporté en Danemark de l'Ouest et du Sud était immense ; maître Adam de Brème raconte

IV, 6) que le pays abondait en richesses volées. Lorsque les Frisons, en 885, eurent vaincu une flotte danoise qui avait remonté la Saxonie, ils y trouvèrent tant d'or et d'argent que chaque soldat Frison devint riche, et en 882, deux cents navires furent envoyés en Danemark chargés de prisonniers et des dépouilles de l'ennemi. Cependant la plupart de ces objets furent vendus à l'étranger, quand on eut trouvé de

(1) Bouquet, VIII, 183-184; IX, 77.

(2) Partz, II, 784.

(3) *Leo Diaconus*, IX, 6: « Cœpta jam nocte cum luna pleno orbe colluceret in campum egressi mortuos suos conquisiverunt : hos pro muro coacervatos rogis compluribus accensis cremaverunt, in iisdem captivos numeros plurimos viros et mulieres patrio more jugulantes, etc.»

bonnes places pour le commerce (1). Les capitulaires des princes francs défendent souvent les relations commerciales avec les Vikings.

Un corps spécial était chargé du transport et de l'administration des vivres; il se joignait naturellement à l'arrière-garde de la grande armée (2), ou bien il formait une partie spéciale de la flotte (3). Malgré cela il était souvent difficile d'approvisionner ce grand nombre de troupes, et nous voyons parfois l'armée éprouver de grands embarras pour se procurer des vivres. Ibn-al-Coutia raconte que les Vikings, qui en 844 pillaient près de Sevilla, ne voulaient vendre leurs prisonniers que pour des vêtements ou des victuailles (4). Les Normands font des expéditions après la coupe des blés pour s'en emparer. En 896, le roi Alfred et son armée dressent leur camp près d'un fort danois, à Lea, pour défendre les paysans moissonnant le blé et pour empêcher que les Danois ne les privent de la récolte (5).— Dans l'arrière-garde

(1) Guillaume Gemmet, IV, 16; V, 7.

(2) Voir *Script. Rer. Dani*, II, 55 : « Cumque duo comites Sidroc senior et junior in transitu fluviorum ad tutandam caudam totius exercitus semper ultimi profiscerentur. »

(3) Mabillon, *Acta SS. O. S. Bened.*, II, 415 : « Quia nobilis erat persona custodiæ est deputata navi scilicet victuali. » Guill. Apul., *Muratori*, V, 276.

(4) Dozy, *Recherches*, II, 285 : « Les Madjous ne voulurent accepter ni or ni argent; ils acceptèrent seulement des vêtements et des vivres. »

(5) *Anglo-Saxon Chronicle*. Comparer aussi : Pertz, I, 576 : « Æstivo tempore, antequam segetes in manipulos redigerentur, Heinricus cum exercitibus utriusque regni Parisius venit. »

de l'armée se trouvaient les troupeaux volés qui étaient si nombreux que, d'après les données des chroniques, les sources étaient épuisées là où passait l'armée normande. En fait de provisions, on mentionne surtout du blé, du vin, de la viande de porcs (1); en cas de besoin, on tue et l'on mange aussi les chevaux (2). Dans les mois d'automne les Vikings s'occupaient généralement de recueillir de grandes provisions pour l'hiver (3).

(1) Dudon, 149 : « Duodecim naves frumento vino atque lardo Oneratæ; » 287 : « Oneratis farre tergisque suum navibus. »

(2) *Anglo-Saxon Chronicle*, 894 : « They were distressed for want of food, and had eaten a great part of their horses and the others had died af hunger. »

(3) Pertz, I, 401 : « Fruges diversi generis congregantes sibi ad hiemandum et inhabitandum . . . disposuerunt » ; 403.

POST-SCRIPTUM.

Avec ces observations relatives à l'art militaire se terminent ces études préliminaires sur l'histoire des Normands. Elles ne forment pas un ensemble, mais elles touchent à divers points qui sont de la plus haute importance pour comprendre le caractère et les résultats des expéditions des Vikings. C'est à proprement parler tout un programme que pourra plus tard remplir l'érudit qui voudra écrire leur histoire.

Le travail original dont nous offrons ici la traduction, renferme une partie ayant trait aux *causes des expéditions normandes* que l'on chercherait vainement ici : avant de traiter de nouveau cette question, M. Steenstrup a désiré l'approfondir et elle trouvera naturellement sa place dans un autre volume qu'il prépare en ce moment. C'est là notamment qu'il s'occupera de recherches sur le nombre des premiers colons danois, sur la rapidité de l'accroissement de leur population et sur l'attachement remarquable qu'ils portèrent dès le début au sol conquis.

Cette traduction, achevée depuis près de trois ans, paraît aujourd'hui un peu tardivement. Depuis sa rédaction, les investigations se sont multipliées et la science a marché, mais l'auteur croit pouvoir affirmer, sans être taxé de présomption, que généralement les

résultats acquis sont venus confirmer et corroborer par de nouvelles preuves les affirmations émises dans ses premiers essais : il renvoie du reste les lecteurs qui voudraient étudier spécialement tous ces problèmes si intéressants à ses deux volumes : *Les Normands*, au traité des *Colonies Danoises au X^e siècle en Flandre et dans les Pays-Bas*, ainsi qu'aux comptes rendus critiques auxquels ces publications ont donné lieu (1).

(1) *Historiskt Bibliotek*, publié par Silfverstolpe, 1877. Nouvelle série, vol. I, p. xciv-clii. *Nordisk Tidsskrift for Vetenskap, Konst och Industri*, 1879. 3^e cahier, p. 288-302 (M. Nils Højer). *Nyt norsk Tidsskrift*, I, p. 140-160 et 388-401 (M. Gustav Storm; comp. aussi *Norsk Historisk Tidsskrift*, 2^e série, I, p. 371-491; II, p. 260-293, ainsi que l'ouvrage de M. Gustav Storm, *Kritiske Bidrag til Vikingetidens Historie*). *Jenaer Literaturzeitung*, 1877, No. 2, p. 25-27; 1878, No. 51, p. 722-723. *Göttingische Gelehrte Anzeigen*, No. 41, 13 oct. 1880 (M. Konrad Maurer). *Literarisches Centralblatt*, 1877, No. 11, p. 330-334. *Historische Zeitschrift*, Nouvelle série, vol. III, p. 241-268; vol. VII, p. 323-328 (M. Karl v. Amira). *Revue historique*, 1877, deuxième année, t. IV, p. 424-430; 1880, t. XII, p. 181-186; t. XIV, p. 405-407 (M. Eugène Beauvois). *Athenæum*, No. 2660. 19 oct. 1878, *Academy*, No. 343, 8 mai 1880 (M. George Stephens); *Academy*, 12 oct. 1878, p. 357.

ÉTUDES
HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES
SUR LA
CATHÉDRALE DE LISIEUX
par
Charles VASSEUR

1

Au milieu de toutes les vicissitudes politiques et sociales, Lisieux a eu le bonheur de conserver, dans son intégrité, son antique cathédrale, monument imposant et du plus haut intérêt, dont la monographie mériterait les efforts réunis d'un écrivain et d'un grand artiste. Mais jusqu'à présent, ni les historiens, ni les architectes ne s'en sont occupés.

A peine M. Viollet-le-Duc, dans un de ses derniers volumes, en dit-il deux mots, et on comprend par la manière dont il en parle, qu'il ne l'a jamais vu. Pourtant, ce monument n'est pas situé dans des lieux inaccessibles et isolés. Pourquoi, à quatre heures de Paris, sur l'un des grands réseaux de chemin de fer, n'arrête-t-il que quelques Anglais, qui retrouvent dans ses pierres des témoins de leur domination en Normandie ? Pourquoi est-ce dans les écrits de Du Carel, Cotman, Turner, Galli-Knight et Parker qu'il faut aller chercher toutes les observations écrites sur cet édifice de l'époque de *transition* ?

Les habitants de Lisieux partagent un peu l'indifférence générale pour ce chef-d'œuvre, élevé des mains de leurs aïeux, et dont ils devraient faire leur

gloire. Les écrivains locaux restent sans inspiration et n'en parlent pas. Nous n'avons à citer qu'une brochure de 32 pages in-8°, écrite en 1840, par M. Farolet, curé de l'église, après avoir obtenu, par la haute influence de M. Guizot, le classement de cette œuvre magistrale parmi les monuments historiques. Ce travail succinct est généralement exact, et mérite l'éloge si l'on tient compte du peu de documents que l'auteur avait entre les mains. Dans le courant de 1867, M. A. Pannier, archéologue, a publié dans un journal de la localité, *Le Normand*, une description propre à compléter, en certains points, la brochure de M. Farolet. La *Statistique monumentale* de M. de Caumont ne pouvait, sans sortir de son plan général, donner autre chose que des aperçus très-succincts, avec quelques gravures. Tels sont nos seuls devanciers.

Nous avons voulu, à notre tour, étudier l'histoire et l'architecture de l'antique cathédrale. En publiant le résultat de nos recherches dans les Archives et de nos observations sur le monument, nous n'avons pas la prétention de présenter un travail définitif, une monographie complète, les éléments ne nous en paraissent pas encore suffisants; c'est un simple avant-projet, un croquis, un jalon pour celui qui viendra enfin, nous l'espérons, traiter à fond le sujet, d'une manière digne de lui.

PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE.

CHAPITRE I^{er}.

ORIGINES CHRÉTIENNES DE LISIEUX.

L'étude d'un monument rappelle naturellement à l'esprit l'origine des institutions qui ont nécessité sa construction, pour l'usage desquelles il a été élevé. Il n'est donc pas étrange, en présence de la cathédrale de Lisieux, de rechercher quels furent les apôtres et les premiers prélats de ce siège épiscopal, anéanti par le malheur des temps, et d'essayer de fixer l'époque où le christianisme pénétra dans cette partie de la Neustrie.

Sous l'influence des doctrines jansénistes, de vives discussions se sont élevées entre les savants des deux derniers siècles sur la date de l'introduction du christianisme dans les Gaules ; mais elles n'ont pas été exemptes de préjugé et de système, et partant la lumière n'a pu se faire. Aujourd'hui,

Lisieux n'a plus d'évêque ; on est donc plus libre pour entrer dans le vif de la question. Bien que le système dominant du XVII^e siècle ait encore des défenseurs (1), que Launoy, Tillemont et Baillet comptent encore des disciples, on est généralement revenu à regarder comme indubitable la prédication de la religion chrétienne dans les Gaules dès les temps apostoliques. On ne fait nulle difficulté d'admettre, avec Baronius (2) et les vieilles autorités de l'Église, que saint Pierre lui-même institua évêques pour Limoges, Toulouse et Bordeaux, saint Martial ; pour Reims, saint Sixte ; pour Arles, saint Trophime ; pour Sens, Sabinien ; pour le Mans, saint Julien ; pour Châlons, saint Memmin ; pour Bourges, saint Ursin ; pour Saintes, saint Eutrope, etc. ; et que, dès le même temps, la Grande-Bretagne était également

(1) *L'Essai sur les origines et les développements du christianisme dans les Gaules*, publié dans le Bulletin monumental par M. Tailliar, président honoraire à la Cour de Douai, est dans ces tendances (voyez tomes XXXII, 1866, p. 240 à 287, 492 à 556. — XXXIII, 1867, p. 653 à 705. — XXXIV, 1868, p. 478 à 523). On peut citer aussi les *Origines de l'église de Paris*, par l'abbé E. Bernard, in-8° de 562 pages, et quelques autres travaux nés surtout à Paris.

(2) Voyez l'abbé Freppel, *Saint Irénée et l'éloquence chrétienne dans la Gaule pendant les deux premiers siècles*, Paris, 1861 ; — l'abbé Faillon, *Monuments inédits de l'apostolat de Ste-Marie-Madeleine en Provence*, Paris, 1859 ; — Gorini, *Défense de l'Église*, Lyon, 1853, t. I, p. 483 ; — l'abbé de Lutho, *Vie de saint Ursin, apôtre du Berry* ; — l'abbé J. Corblet, *Origines de la foi chrétienne dans les Gaules et spécialement dans le diocèse d'Amiens* (Revue de l'Art chrétien, novembre et décembre 1869, janvier 1870).

évangélisée (1). Mais la persécution de Domitien ayant tué ou dispersé ces premiers apôtres et anéanti le fruit de leurs sueurs, le pape Clément renvoya de nouveaux missionnaires, sous la conduite de saint Denis l'Aréopagite, vers 98 de J.-C. (2).

C'est à cette époque qu'on devrait, avec Ordéric Vital, D. Pommeraye, D. Bessin et les auteurs de la *Gallia christiana*, fixer l'épiscopat de saint Nicaise et de saint Taurin, et, avec la liturgie, celui de saint Exupère, premier évêque de Bayeux. Il ne faut pas toutefois, dans ces temps reculés, s'imaginer des circonscriptions ecclésiastiques déterminées, pas plus que nous n'en voyons dans les missions étrangères, au milieu des sauvages de la Chine et de l'Océanie. Si saint Nicaise fut arrêté par le martyr avant d'avoir pénétré dans la capitale de la deuxième Lyonnaise, si saint Taurin évangélisa surtout la ville d'Évreux et les plaines environnantes, si saint Exupère se fixa à Bayeux, il est permis de penser que leurs compagnons et leurs prosélytes ne s'imposèrent pas de ne point franchir la Seine et la Dive, ou la Charentonne et la Risle, alors qu'ils voyaient sur la rive opposée des populations nombreuses au milieu desquelles pouvaient s'exercer leur zèle et leur ardeur de gagner des âmes à Dieu. Sans doute, dans l'état actuel des recherches historiques, on est réduit sur ce point aux conjectures et aux suppositions ; mais peuvent-elles passer pour téméraires, quand on voit les rituels anciens de Lisieux honorer d'une

(1) Baronius, *Annales Ecclesiastici*, t. I, p. 356 et 537.

(2) *Ibidem*, t. I, p. 742.

manière spéciale saint Lin et saint Clément, papes, quand saint Taurin et saint Martin sont les titulaires des deux plus anciennes chapelles de la cathédrale (1) ? On peut en dire autant de saint Ursin. Ce saint évêque de Bourges aurait-il excité la dévotion des habitants de Lisieux d'une manière si extraordinaire au XI^e siècle, malgré les années écoulées depuis sa mort, malgré l'éloignement des lieux, s'il n'avait existé alors une tradition, peut-être des documents constatant qu'il avait visité leurs ancêtres dans le cours de ses prédications ? L'étude approfondie des monuments qui le concernent nous permettra un jour, nous l'espérons, de lui faire partager avec saint Taurin la lourde tâche de l'évangélisation des Lexoviens dès le premier siècle de l'ère chrétienne.

Le rituel lexovien de 1661 place au nombre des évêques de Lisieux saint Ursin, saint Patrice, saint Claude. Sans doute, les savants auteurs de sa rédaction eurent des raisons pour en agir ainsi ; et, si maintenant nous n'en trouvons plus de preuves déterminantes, est-ce un motif pour les taxer de légèreté et d'ignorance ? Leur prétention ne fut certes pas d'enlever ces prélats aux sièges épiscopaux qu'ils ont principalement occupés, mais de constater la reconnaissance dont le peuple lexovien leur était redevable.

(1) *Les Vies des saints Patrons du diocèse de Lisieux*. Lisieux, du Ronceray (s. d.). — *Enchiridion seu Manuale Sacerdotum ad usum ecclesiæ et diocesis Lexoviensis, etc., Lexoviis, 1608*. Bréviaire de Lisieux, 1624, etc.

Si nous croyons devoir admettre la prédication de l'Évangile dans cette contrée dès les temps apostoliques, toutefois, allant moins loin que les auteurs de la *Gallia christiana*, nous n'attribuerons pas la fondation de l'évêché de Lisieux au premier siècle de l'église (1). La semence ne tomba pas dans une terre fertile; la majorité des populations resta attachée aux superstitions païennes. Pour en trouver une preuve, il suffit d'étudier le cimetière exploré depuis quelques années à la porte de Lisieux. Cet immense champ de sépulture par incinération date, en grande partie, à en juger par les monnaies recueillies, des règnes de Vespasien, Domitien, Adrien, Marc-Aurèle, Commode; c'est-à-dire qu'il atteint presque la fin du II^e siècle de J.-C. (2). On le sait, les chrétiens ne partageaient pas la sépulture des infidèles; et les lois romaines, plus libérales que les nôtres, les favorisaient en cela (3). La tradition, confirmée par des découvertes assez récentes, place leur champ de repos sous le sol que traverse la rue du Pont-Mortain, auprès de l'antique chapelle de St-Aignan, considérée comme le premier temple chrétien de Lisieux, et dont il ne reste pas pierre sur pierre.

Effectivement, dans les années 1863 et 1864, en construisant les maisons portant les n^{os} 14 et 25 de cette rue, on a rencontré des squelettes en rangs

(1) Tome XI^e, Ecclesia Lexov.

(2) *Mémoires des Antiquaires de Normandie*, t. XVII, p. 285.
— *Bulletin monumental*, t. XXVIII, 1862, p. 201 et suiv.;
t. XXXII, 1866, p. 171 et 629; t. XXXIII, 1867, p. 593 et suiv.

(3) Digeste, liv. I, titre VIII.

pressés, qu'aucune médaille n'accompagnait ; mais auprès desquels gisaient des briques romaines et des fragments de poterie rouge ou samienne. D'après l'ensemble de ces trouvailles, on est porté à considérer ce cimetière comme remontant au bas-empire. D'autres explorations faites sur divers points de la France peuvent corroborer ces observations, et permettent de fixer à la fin du II^e siècle l'époque où la pratique païenne de l'incinération cessa définitivement et fit place à la coutume chrétienne, c'est-à-dire le siècle où les chrétiens devinrent enfin la majorité. On a jusqu'alors négligé ces éléments dans les discussions sur l'origine du christianisme dans les Gaules, on pourrait pourtant en tirer de précieux éclaircissements.

D. Bessin, dans ses *Conciles*, Arthur Dumoustier, dans la *Neustria christiana*, et les Bénédictins, dans la *Gallia christiana*, ont donné des catalogues des évêques de Lisieux. Tous, et avec eux Belleforest, dans sa *Cosmographie* (1), s'accordent à placer comme premier évêque sur notre siège Litharède, l'un des pères du premier concile d'Orléans, en 507, 511 ou 512. Toutefois Sirmond n'est pas de cet avis, il lit dans la suscription : *Litharedus epûs ecclesiæ Oxomensis suscripsi*, et rend cet évêque au diocèse de Sééz. Il faudrait alors descendre jusqu'à Thibaut, sous le règne de Childebert I^{er}, pour rencontrer le premier des pontifes de Lisieux dont l'histoire ait conservé le nom (538-541).

Sous les rois Mérovingiens, le siège épiscopal dut

(1) Col. 103 à 107.

rester plus d'une fois vacant, et ce n'est pas seulement à la perte des documents qu'il faut attribuer les lacunes si fréquentes dans la liste de nos premiers pasteurs. Un tel désordre était alors assez général, et pour l'empêcher Pépin statua, en 755, par un Capitulaire, que chaque cité aurait son évêque et qu'il serait pourvu à la vacance dans les trois mois du décès (1).

Les incursions des hommes du Nord, sous les successeurs de Charlemagne, causèrent aussi de profondes perturbations tant dans l'organisation religieuse que dans l'administration civile, et nous ne pouvons guère faire remonter au-delà du règne de Rollon la constitution définitive de l'ordre et de la hiérarchie dans notre pays.

(1) Baluze, *Capitulaires*, t. I, col. 169 et 174. — *Capitula Synodi Vernensis*.

CHAPITRE II.

PREMIÈRES BASILIQUES. — ROGER, HERBERT
ET HUGUES.

Personne ne sera surpris qu'il ne reste aucun vestige du premier temple bâti par les apôtres des Lexoviens ; mais il nous est permis de rechercher, par analogie, quel en était le plan et l'aspect. Dès les temps apostoliques, les fidèles eurent des lieux déterminés pour se réunir et célébrer les saints mystères. Ce furent d'abord des salles dans des maisons particulières, comme celle où les Disciples se réfugièrent après l'Ascension du Sauveur, comme la maison de Marie, mère de saint Marc, dont parle saint Luc. Bientôt pourtant, au témoignage d'Eusèbe, on construisit des édifices spéciaux, de plus en plus vastes, à mesure qu'augmentait le nombre des chrétiens, et dont un édit de Dioclétien ordonna la démolition (1).

Conformément au Statut de saint Clément, ces églises étaient oblongues et tournées vers l'Orient : *Primum sit longa et ad Orientem conversa*. Les témoignages de Tertullien et de saint Paulin confirment cette loi. Était-ce par imitation du temple

(1) Baronius, t. I, p. 475-476.

de Jérusalem ? On serait assez porté à le croire , car leur disposition intérieure cherchait à en rappeler les diverses parties : le portique , l'atrium , la nef , le saint des saints. Après les persécutions , on adopta la forme des basiliques constantiniennes avec leurs absides (1).

Des autels , une image du Christ , des représentations symboliques ou pieuses , voilà la première ornementation des temples chrétiens. Un fauteuil de pierre pour l'évêque. Quant aux prêtres et aux simples fidèles , ils ne croyaient point , dans leur zèle primitif , avoir besoin de ces sièges plus ou moins moelleux , qui sont censés embellir , de nos jours , les édifices sacrés. Ils se contentaient de prier Dieu debout ou , dans les moments les plus solennels , prosternés sur les dalles.

Les cathédrales furent en général bâties sur des points dépendant originairement du domaine public romain , et , comme les palais épiscopaux qui les accompagnent , elles ont fréquemment pour base des substructions de monuments dûs à ces dominateurs italiens (2). Lisieux est dans ce cas. Nous l'avons établi ailleurs , nous ne reviendrons pas ici sur les preuves (3).

Un très-rare volume du dernier siècle , plein de renseignements précieux , malgré quelques erreurs , affirme que notre première église épiscopale , bâtie au plus tard au commencement du IV^e siècle , fut

(1) Baronius , t. I , p. 478.

(2) Lenoir , *Architecture monastique* , t. II , p. 508.

(3) *Quelques réflexions sur le tracé de l'enceinte gallo-romaine de Lisieux*. — *Bulletin mon.* , t. XXVI , 1860 , p. 315.

dédiée à la Sainte-Vierge (1). Mais notre cité était trop près de la mer, trop voisine de ces hordes barbares et dévastatrices dont le nom resta au rivage saxon (*Otlingua Saxonica*), pour n'avoir pas été victime de leurs incursions. Vint aussi l'occupation des Francs, et, au milieu du VI^e siècle, l'incursion d'une horde de pirates, précurseurs des Normands. Rollon, à son tour, y passa pendant le siège de Paris et n'y laissa que des ruines fumantes. Si les fidèles avaient pu, au milieu de toutes ces perturbations, relever leurs églises, bien des causes naturelles de destruction les auraient fait disparaître postérieurement, car la lecture des historiens contemporains semble prouver que le bois dominait dans ces édifices, comme dans les palais et les villas (1).

Quand Rollon, devenu maître de la Normandie, chercha à y introduire une administration sage et forte pour réparer les maux qu'il avait lui-même produits, mais dont la cause était la faiblesse des descendants de Charlemagne, les ruines se réparèrent partout et la munificence des vieux pirates permit d'élever de nouveaux et splendides monuments. Lisieux dut alors renouveler sa cathédrale. Si aucun texte ne nous reste sur cette construction primitive, il est néanmoins difficile de douter de son existence en voyant l'essor donné dans tout le duché aux travaux de ce genre. C'était, au surplus, de la part des conquérants devenus chrétiens, une dette obligatoire pour sortir des entraves

(1) *Les Vies des SS. Patrons du diocèse de Lisieux*, p. 54.

(2) Voyez Grégoire de Tours, *passim*, etc., etc., etc.

de l'excommunication encourue par leurs déprédations, comme l'exprime le préambule d'une chartre du duc Richard, tirée d'un cartulaire de Lisieux aujourd'hui perdu et transcrite dans la *Neustria Christiana* (1).

Avec ces époques de trouble coïncide une lacune de cent années dans le *Catalogue des Évêques de Lisieux*, et le premier prélat mentionné après la substitution des Normands aux rois carlovingiens est Roger, dont l'administration commença en 980, suivant la *Gallia Christiana*; seulement en 990, selon D. Bessin (2), pour se terminer en 1024. Ce fut, dit Orderic Vital, un prélat plein de vertu « *cujus gratia ecclesia a multis præpotentibus viris divitiis aucta fuit.* »

Son successeur, Robert, fut deux ans à peine sur le siège épiscopal.

Vient ensuite Herbert (1026 à 1050). Pour la première fois, sous son administration, les auteurs font mention de la cathédrale, dont ils lui attribuent la reconstruction. Cédait-il à une nécessité urgente ou à la fièvre de rénovation qui produisit alors tant d'édifices nouveaux? Faut-il même lui laisser le mérite d'avoir conçu ce projet important? On serait tenté d'en faire remonter l'initiative à Roger. Ce dernier n'assistait-il pas, en 990, à la dédicace de l'église de Fécamp, fondée par Richard I^{er}? N'avait-il pas entendu sonner la première heure de cet an mil, qui vit l'Europe se couvrir d'un blanc manteau

(1) Biblioth. nationale, mss. fond latin 10049-10050.

(2) *Concilia Rothom. provinciar.*

d'églises (1) ? Loin de nous, toutefois, l'idée d'amoindrir la part qui revient au digne prélat Herbert dans la construction du temple monumental qui fit l'admiration de ses contemporains, si nous en jugeons par les termes dans lesquels en parlent les historiens du temps. Les textes nous paraissent formels. Bien plus, nous sommes disposés à admettre qu'il sut, pendant les vingt-quatre années de son pontificat, mener l'œuvre à bonne fin, et qu'il laissa bien peu de choses à faire à son successeur, auquel la *Gallia Christiana* attribue la plus grande part, en interprétant trop à la lettre certaines expressions poétiques du moine de St-Évroult. Nous basons ce sentiment sur un texte de Guillaume de Poitiers, archidiacre de Lisieux et contemporain (2). En faisant précisément l'éloge de Hugues d'Eu, le puissant petit-fils de Richard I^{er} de Normandie et son protecteur, il dit : *Terris thesauro pretiosorum ornamentorum decore sanctam sponsam ditavit. Convenustavit eam ædium quoque ejus tanto cultu ut* AMBIGERET INSPECTOR MELIUS NE NOVA CONSURGERENT AUT VETUSTA REPAARENTUR. Ces lignes nous semblent établir que le gros œuvre appartenait intégralement à Herbert, et que son successeur eut seulement à pourvoir à la *décoration*. Il s'en acquitta, du reste, avec une grande magnificence. Les paroles mises dans sa bouche, au moment de sa mort, par Ordéric Vital, font voir quel amour et quelle sollicitude il y avait déployés :

(1) Voyez le passage si souvent cité de Glaber, dans Baronius, *Annales*, tome XI, p. 18.

(2) *Vie de Guillaume le Conquérant*.

« Ecclesiam S. Petri principis apostolorum quam venerabilis Herbertus prædecessor meus cæpit, perfeci, studiose adornavi, honorifice dedicavi et cultoribus, necessariisque divino servitio vasis, aliisque apparatibus copiose ditavi. Hanc cœlesti Dño supplex commendo et in ejus gremio recumbere desidero, ibique secundum Salvatoris adventum expectabo. »

Il faut supposer les travaux achevés en 1055, quand eut lieu le concile de Lisieux, présidé par Hermenfroï, évêque de Sion, légat du pape, pour prononcer la destitution de Mauger, archevêque de Rouen. Ces réunions solennelles avaient toujours lieu dans de vastes édifices, et nous ne voyons pas où l'on eût pu en trouver d'autre convenable à Lisieux. Suivant une tradition *constante et immémoriale*, le pontife profita de ces circonstances pour procéder à la dédicace de sa basilique, et c'est alors qu'il obtint les reliques de saint Ursin de Bourges, dont nous aurons occasion plus loin de nous occuper (1). Dans le silence des chroniqueurs contemporains, nous devons enregistrer cette tradition, acceptée, du reste, par les *Actes anciens ou histoire des Archevêques de Rouen*, qui dit d'une manière positive : *in Lexoviensi ecclesia ab episcopatu eum destituit* (2). La liturgie célébrait cette dédicace le 8 juillet, sous le rite solennel, avant que M. de

(1) *Vies des SS. Patrons du diocèse de Lisieux*, p. 180 et 181. — L'église de St-Nicolas-de-Bari, en Italie, fut terminée en 1097 et inaugurée par la réunion du concile de Bari, auquel assista le pieux et savant Anselme, archevêque de Cantorbery (Voyez Dantier : *Les Monuments normands en Italie et en Sicile*).

(2) *Recueil des Hist. des Gaules et de la France*, tome XI, p. 70.

Matignon n'eût fixé à ce jour la fête de S. Léonor, son patron.

Mais à peine avait-on pu jouir du nouveau sanctuaire qu'il faillit être anéanti par un fléau terrible et imprévu. C'était en 1077, le dimanche avant la Nativité de saint Jean-Baptiste. On célébrait, le matin, les mystères de la sainte messe, et un prêtre mitré, nommé Herbert, se trouvait à l'autel, quand parut tout à coup une lueur éclatante, suivie à l'instant d'une forte détonation. C'était la foudre. Elle brisa et renversa la croix qui surmontait la tour, descendit dans l'église, atteignit le crucifix, lui frappa les pieds et les mains, en arrachant d'une manière singulière les clous de fer, puis un brouillard épais aveugla l'assistance épouvantée; la flamme étincelante parcourut l'édifice et tua huit hommes et une femme, répandant partout la plus fétide odeur (1). Heureusement le feu du ciel n'occasionna pas d'autres désastres.

Quelques jours plus tard, le 16 des calendes d'août, c'est-à-dire le 17 juillet, Hugues d'Eu mourait, après 27 années d'épiscopat.

Son troisième successeur, Jean (1107-1140), fit quelques additions : *ecclesiam suam ædificiis adauxit*, suivant D. Bessin, ce que répètent les auteurs de la *Gallia Christiana* avec plus de détails. « Hic (ut habent chronica Normanniæ, p. 979) multum episcopalem sedem ædificiis et ornamentis accrevit. »

Mais notre cathédrale n'avait reçu tant d'embellissements, n'avait échappé au feu du ciel, que pour

(1) Ordéric Vital, livre V.

s'abîmer dans le feu allumé par la main des hommes. En 1136, Geoffroy, comte d'Anjou, prétendant, par sa femme, à la succession de Guillaume le Conquérant, envahit la Normandie. L'évêque lui ferma ses portes, bien qu'il eût été le principal instigateur de son mariage avec l'impératrice Mathilde. Le jour de la fête de l'archange saint Michel, d'après Ordéric Vital, l'armée ennemie se présenta pour assiéger Lisieux. Comme elle pressait vivement la ville, Galeran, comte de Meulan, et quelques autres chevaliers normands qui s'y trouvaient, laissèrent Alain de Dinan pour la défendre, avec une forte garnison, et sortirent afin de faire diversion..... Les Bretons et les autres soldats chargés de la défense, ayant vu de loin la multitude des ennemis, craignirent de succomber sous le nombre et mirent le feu à la place qui leur était confiée. Elle fut entièrement dévorée par les flammes, et l'église ne fut pas épargnée. Les Angevins ne purent, telle était la violence de l'incendie, s'approcher des remparts, ni livrer aucun assaut ; ils tournèrent bride et gagnèrent le Sap (1).

(1) Ordéric Vital, livr. XIII, t. V, p. 69 et 70 de l'édition de M. Aug. Le Prevost. Paris, 1855.

CHAPITRE III.

CONSTRUCTIONS D'ARNOULT, 1141-1182.

En montant, six ans plus tard, sur le siège épiscopal, Arnoult n'eut donc à prendre possession que d'une église en ruines et d'un palais en cendres ; mais quand il se démit, en 1182, de sa dignité, il avait relevé tous ces débris et laissait à son successeur une église et un magnifique palais : *Ecclesiam et pulcherrimas domos*, dit Robert du Mont (1).

Arnoult était Normand, fils de Hardouin de Neuville, puissant seigneur des Marches, suivant Odolan-Desnos (2). Il fit ses études à Séez, dont son frère aîné était évêque ; puis il alla à Rome s'initier au droit canon. La position élevée de sa famille l'appela de bonne heure aux hautes fonctions ecclésiastiques.

Dès 1143, il s'occupa de la réédification de sa cathédrale ; on en a la preuve dans une lettre écrite par lui au pape Célestin II, pour le féliciter de son élection. « Venissem autem ad vos nisi circa confirmandam mihi recentem novi principis gratiam et

(1) *Append. ad Sigebertum*, an 1182 (voyez *Gallia christiana*, t. XI, col. 649).

(2) *Mémoires sur la ville d'Alençon*, t. I, p. 259.

resarciendas ecclesiæ et domus nostræ ruinas.....
gravius occuparer (1). »

Il réalisa son voyage au tombeau des Apôtres en 1145, prit la croix, à Vezelai, en 1147 et, après la malheureuse issue de la croisade, retourna en France, probablement dans le courant de l'année 1148. Le 18 mai 1151, Henri II, comte d'Anjou et depuis roi d'Angleterre, dont Arnoult et sa famille avaient les faveurs, épouse à Lisieux Éléonore, la répudiée du roi de France. En 1154, notre prélat assiste au couronnement du roi, et peu après fait un second voyage à Rome. Plus tard, il remplit les fonctions de légat du pape pour la France, la Normandie et l'Angleterre, et se trouve mêlé aux dissentiments de saint Thomas Becket avec son souverain. Il a de nombreux rapports avec Suger ; cependant on ne le voit pas figurer parmi les prélats appelés à la solennelle dédicace de l'église de St-Denis. La fin de son épiscopat est remplie par des luttes ardentes avec le chapitre, qui amenèrent, en 1182, sa démission.

Arnoult n'employa certainement pas en bâtisses les quarante-une années de son épiscopat. Tâchons de serrer de plus près les dates, s'il est possible ; la question offre d'autant plus d'intérêt que M. Vitet, après lui M. Viollet-le-Duc, et tout récemment M. Renan, dans les *Prolégomènes de l'histoire littéraire de la France*, XIV^e siècle, se sont plu à placer l'origine du style gothique dans l'Ile-de-France et vers 1150. Le dernier même ajoute qu'en Normandie, en

(1) Voyez la *Gallia christiana*, et le Dr Gilles, *Arnulfi Lexov. episc. epistolæ. Oxonii MDCCCXLIV*, p. 83.

Lorraine, en Flandre, ce style fut *introduit à une époque relativement moderne* (1).

Laissons de côté les deux premières années pendant lesquelles le prélat avait à traiter avec le comte Geoffroy d'Anjou, détenteur du temporel de l'évêché, qui se vengeait, par cette saisie, de n'avoir pas été consulté lors de l'élection. La lettre au pape, citée plus haut, montre qu'à peine tranquille, ce fut sa première pensée et qu'il était à l'œuvre dès 1143. L'examen de l'édifice indique une exécution rapide; les lointains voyages de 1145, 1147 et 1148 ne paraissent donc pas avoir apporté d'entraves aux travaux. D'un autre côté, il convient de ne pas retarder, au-delà de l'origine des démêlés avec le chapitre, le complet achèvement de la cathédrale, puisque c'est l'argent employé à cette œuvre qui en est en grande partie l'objet. S'ils avaient encore été en cours d'exécution, ils auraient été par là inévitablement suspendus. Or, ces démêlés commencèrent dès le règne du pape Alexandre III, dont l'avènement remonte à l'année 1159, et dans une lettre au pape Luce III, son successeur, peu de temps après son couronnement, c'est-à-dire en 1181 ou 1182, Arnoult établit que la cathédrale est entièrement terminée et qu'il y a dépensé des sommes très-considérables de son propre : *Duodecim millia librarum EXSTANTIBUS ÆDIFICIIS impendisse, ipsamque ecclesiam episcopalem ex parte sumptibus meis et acquisitionibus innovatam* (2). »

(1) 2^e édition, 1865, t. II, p. 224.

2) J.-A. Gilles, *Arnulfi Lex ep epistolæ*, p. 221, lettre 71.

D'autres constructeurs de cathédrales furent, comme Arnoult, en butte de la part de leurs chapitres à des accusations de dilapidation. Citons, entr'autres, Barthélemy de Vir, à qui on doit la cathédrale de Laon (1).

Dans une autre lettre, classée la 59^e par le docteur Gilles, l'évêque de Lisieux se plaint à Baudouin, évêque de Noyon, de certains prêtres de son diocèse qu'il avait employés à faire des collectes et à former des associations pour la réédification de son église, et qui s'étaient enfuis en laissant leurs dettes à sa charge (2). Deux prélats du nom de Baudouin se sont succédé sur le siège de Noyon, Baudouin II de Boulogne, de 1148 au 4 des nones de mai 1167, et Baudouin III, mort en 1174 et inhumé à Ourscamp. C'est à ce dernier, selon les auteurs de la *Gallia Christiana*, que la lettre serait adressée (3). Rien ne le prouve; mais nous pouvons faire cette concession. En supposant qu'on construisît encore en 1174, nous n'en avons pas moins la conception de l'architecte, qui jetait les fondations en 1143; car le monument ne présente aucune modification de style, se trouve parfaitement homogène dans toutes ses parties, sans le moindre tâtonnement, et appartient au style ogival de transition. D'où il semble résulter un démenti au système de MM. Vitet et Viollet-le-Duc. La première pierre de la cathédrale de Paris

Cette lettre n'est pas dans Turnèbe; mais D. Dachéry l'a donnée dans son *Spicilege*, t. II, p. 482.

(1) *Compte-rendu du Congrès archéologique de 1844*, p. 252.

(2) Page 202. L'édition de 1585 donne aussi cette lettre.

(3) T. IX, col. 1004.

n'a été posée qu'en 1163, par le pape Alexandre III, et son achèvement n'a eu lieu qu'après 1182. Or, le style de notre église est aussi caractérisé, aussi ferme que celui de Notre-Dame de Paris; il est en avance sur Noyon, bâti par Baudouin II, sur St-Spire de Corbeil, fondé en 1144. Logiquement, on est bien forcé de conclure que la Normandie n'est pas restée en arrière sur l'Ile-de-France pour l'adoption du style gothique. Nous avons du reste pour nous l'autorité incontestable du savant M. Parker, d'Oxford : « Pour lui, disait-il à Carcassonne, en 1868, il pense qu'à la fin du XII^e siècle l'Angleterre d'alors, c'est-à-dire l'Angleterre avec ses provinces continentales, était en avant de l'Ile-de-France (1). » M. Robert Lévy, architecte, traitant la même question dans un mémoire très-substantiel communiqué au Congrès archéologique de Strasbourg, en 1859, écrit à son tour : « Tout le monde s'accorde à reconnaître que c'est la France septentrionale qui a produit les premiers monuments de ce style. Les Normands qui s'y établirent en ont été les premiers promoteurs. Ce fut dans la Normandie que, pour la première fois, l'ogive s'était montrée intimement liée aux formes de l'église chrétienne, de la basilique (2). »

M. Renan lui-même admet le fait. « L'Angleterre eut des églises bâties dès le XII^e siècle, *mais par des Français*. » Et il cite Guillaume de Sens, appelé pour bâtir le chœur de la cathédrale de Canter-

(1) *Compte-rendu du Congrès archéologique de 1868*, p. 81.

(2) *Compte-rendu*, p. 163.

bury (1). L'objection est plus spécieuse que réelle. En se reportant aux dates, la fondation des édifices anglo-normands précède celle des monuments français à date certaine ; il resterait donc que les Normands comprirent, mieux que leurs compatriotes, les inventions nouvelles des architectes du domaine royal et les adoptèrent les premiers. La théorie de MM. Vitet et Viollet-le-Duc n'est donc pas incontestable. Elle trouve tout au moins une exception dans le monument dont nous faisons l'examen.

(1) *Hist. litt.*, t. II, p. 226, du Discours sur les beaux-arts.

CHAPITRE IV.

ADDITIONS DU XIII^e SIÈCLE.

Suivant Masseville (1), la cathédrale de Lisieux fut augmentée et achevée vers la fin du XII^e siècle par l'évêque Jourdain du Hommet. Pourtant l'œuvre d'Arnoult était parfaite, et il est difficile de s'expliquer quelles causes ont pu y faire apporter des modifications assez considérables pour que les documents écrits en fassent mention. L'historien du XVII^e siècle avait sans doute tiré ce fait d'un opuscule, de nos jours introuvable, dont j'ai eu la bonne fortune de rencontrer un extrait, précisément relatif au temps qui nous occupe, dans les archives de l'hospice, au milieu d'un dossier de procédure. J'en donne la copie textuelle :

« Extrait d'un petit traité intitulé : *ORDO ET SERIES*
« *EPISCOPORUM LEXOVIENSIIUM*, ce qui en suit, page 57. »

« 22. Jordanus de Humeto ob præclara gesta, virtutes et eleemosinæ magni nomen consecutus,
« electus anno 1181. Ecclesiam reædificavit, 10 clericos in ecclesia instituit, 1208. Contra Albigenses
« dimicat, 1212, cum episcopo Rigonensi. Multa
« beneficia et decimas capitulo Lexoviensium 1215

(1) Tome II, p. 213.

« largitur. Domum-Dei 1218 dotat; dicat et perficit
« ecclesiam 1219. Moritur in expeditione Hierosoli-
« mitana v. 1220, ibique de morte per mortem
« defere triumphat. »

La première date est fautive : deux évêques s'interposent entre Arnoult et Jourdain, qui ne monta sur le siège épiscopal qu'en 1202. Rien ne vient contredire les autres. En tout cas, les travaux de la reconstruction doivent se placer entre les années 1208 et 1219, année du départ du prélat pour la Terre-Sainte, où il mourut.

En 1226, sous Guillaume du Pont-de-l'Arche, le feu vint une troisième fois ravager la cathédrale ; mais le désastre ne fut que partiel, et en 1233, moins de sept ans après, le pontife fondait les chapelles de St-Ouen, de St-Gilles et St-Leu, tandis que son frère dotait, de son côté, celle de St-Ursin.

Il n'est fait mention d'aucuns travaux pendant le reste du siècle. Quand Odon Rigault, archevêque de Rouen, visita Lisieux, en 1249, le 12 des calendes de février (1), il fut reçu par le chapitre *cum processione et ecclesia parata*. L'évêque était absent depuis plus d'un an. Si l'église avait alors été l'objet de quelques travaux, il n'aurait pas manqué d'en prendre note ; le soin qu'il apporte dans le compte-rendu de ses visites et d'autres exemples doivent en rendre certain. Dans le chapitre qu'il tint au palais épiscopal il ne fut parlé que de choses de discipline intérieure (2). Le 8 des ides de janvier 1257 (jour de

(1) 21 janvier 1250, nouveau style.

(2) Voyez le Registre des visites, édition de M. Bonnin, p. 61-62.

l'Épiphanie 1258), il revient de nouveau, fait procession dans l'église et y prêche les chanoines ; puis il célèbre la grand'messe avec pompe. « Quo facto, « canonicis et domino episcopo congregatis in reves- « tiario, quo utuntur loco capituli, quia aliud capi- « tulum non habent, visitavimus eos (1). » Le 2 des nones de janvier 1267 (2), il passe une troisième fois à Lisieux, est reçu sous le porche, prêche les chanoines dans le chœur, *in latino*. Il ajoute : « Inquisito autemque statu ipsius ecclesiæ, invenimus per Dei « graciā, ipsam in bono statu existere et spiritua- « liter et temporaliter, et nichil in ea vice illa cor- « rectione dignum. »

Nous n'avons pas été assez heureux pour découvrir d'autres documents où il soit parlé de notre église au XIII^e siècle.

Nous espérons pourtant réussir à déterminer la part de chacun des deux prélats dont nous venons de parler, dans les constructions assez notables qui appartiennent à ce siècle, malgré le peu d'intervalle qui les sépare l'une de l'autre et la similitude du style.

(1) M. Bonnin, p. 296.

(2) 4 janvier 1268, n^o s.

CHAPITRE V.

RUINES.

Les historiens se taisent pendant un siècle environ. Il n'est pas possible d'admettre cependant qu'en ce laps de temps, la cathédrale n'ait subi aucune modification. Les invasions anglaises avaient deux fois traversé la ville épiscopale. C'est à Lisieux qu'en 1346, le roi Édouard reçut les légats du pape chargés de lui faire des propositions de conciliation. Évacuée par ses habitants, elle avait été occupée sans résistance ; mais, en 1356, le duc de Lancastre dut l'emporter de vive force.

Quelques années plus tard, de 1360 à 1369, Adhémar Robert, puîné de la famille de Mure de Saint-Jal, en Limousin, occupa le siège de Lisieux avant de devenir cardinal. S'il ne fit pas de notables travaux à la cathédrale, tout au moins il en constata l'urgence. « Son église menaçant ruine, dit Fr. « Duchesne (1) par la fracture de ses piliers, voûtes « et murailles, rupture de ses vitres et de ses toits, « en sorte qu'elle étoit sur le point de tomber, il « accorda des grandes indulgences à ceux qui con-

(1) *Histoire de tous les cardinaux français de naissance*, t. I, p. 505.

« tribueroient de leurs biens pour des réparations si « importantes et si nécessaires. » Le chapitre l'autorisa, en 1367, à établir un tronc à l'entrée du chœur pour recevoir les offrandes des fidèles, *ad reparandam minitantem ecclesiam* (1). Nous avons eu la bonne fortune de retrouver aux Archives du Calvados, fonds de la *Fabrique*, un *vidimus* de l'acte qui intervint. C'est le plus ancien document original dont il nous soit donné de faire usage. A ce titre et vu son importance nous le transcrivons ici intégralement. C'est à lui que Duchesne a emprunté textuellement ses renseignements, et ceci donne toute confiance pour puiser dans son intéressant ouvrage.

« Extraict d'un grand livre cartulerre escript en parchemin couvert de bois et relié de cuir encheiné d'une cheine de fer dans le chapitre de l'église cathédrale de Lisieux, commenceant au premier feuillet : Secundus Liber Cartarum ; au feuillet cinquante huictiesme , page premiere et seconde page d'iceluy a este extraict ce qui ensuit : »

« Vniversis præsentis litteras inspecturis nos Adhemarus permissione divina Lexoviensis Ep̄us ac non Decanus et Capitulum ecclesiæ Lexovien. in Domino salutem. Cum ecclesia Lexoviensis reparatione quasi inestimabili indigeat, tam in muris, piliaribus, voltis, cooperturis et vitreis multis ac quam pluribus reparatione et quasi continuis egeat sustentationibus sumptuosis et nisi provideretur de remedio opportuno, posset in ea, ruina major, quod esset doloro-

(1) *Gallia christiana.*

sum et lamentabile, evenire. Ne delabatur dicta ecclesia sed ut potius ad divinum cultus augmentum continuum in suo et perpetuo conservetur, sunt indulgentiæ magnæ concessæ omnibus Christi fidelibus qui manus in prædictorum usus pios porrexerunt adjutrices. Ea propter nos Decanus et Capitulum prædicti volumus et per præsentes concedimus quod dictus Dominus Episcopus, successoresque sui possint facere et tenere indulgentiis ibi durantibus, ante ingressum chori unum truncum, sive catam seu arcam ferratam, in quibus oblationes fidelium reponentur et claves illorum truncorum per gentes dicti episcopi successorumque suorum teneantur et per eos oblationes in futurum ibidem faciendæ recipiantur; cum aliis idem Dñus Episcopus ad dictas reparationes faciendas adstringatur. Et nos Ademarus episcopus prædictus volumus quod ob prædicta dictis decano et capitulo nullum in aliis præjudicium generetur. In quorum omnium et singulorum testimonium præsentes litteras scribi mandavimus per notarium publicum infra scriptum et nostrorum sigillorum fecimus appentione communiri sigilloque publico et subscriptione ipsius notarii signari et subscribi ad majoris roboris firmitatem omnium præmissorum. Datum et actum Lexoviis anno Dñi millesimo CCC sexagesimo septimo Indictione sexta, mensis octobris die vigesima septima, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri Urbani divina providentia papæ quinti anno quinto, presentibus una nobiscum et dicto notario publico infra scripto venerabilibus et discretis viris Dño Abedino de Fienis et Joanne Guerbette in dicta Lexoviensi

ecclesia beneficiatis cum aliis testibus ad præmissa specialiter vocatis et rogatis et ego Petrus Rosticlericus Constantiensis diæcesis publicus auctoritate apostolica et imperiali notarius præmissis omnibus et singulis sic actis et dum prout supra scribuntur die dicta per dictos dominos decanum et capitulum, et die vigesima octava octobris per dictum dominum episcopum agerentur una cum prænominatis testibus vocatus presens fui eaque de ipsorum mandato propria manu scripsi in præmissorum testimonium hic me subscribendo signum meum publicum una cum ipsorum dominorum Episcopi, Decani, Capituli appensionem sigillorum inferius appensorum apposui requisitus specialiter et rogatus..... horum verborum die dicta in præsentî scriptione mea factus ex dicta scientia approbo. » Collaon faicte signé Taupin et Bellot deux saings ou paraphe.

« Collaon faicte dud. extraict sur led. livre cartulaire enchainey d'une chaine de fer dans le chappitre de l'eglise cathedrale de Lisieux, par les tabellions de Lisieux soubz signez, ce jourd'huy vingt troisième de juing mil six cents trente sept, exhibé par noble et discrete personne M^e Pierre Hue, p^{bre}, chanoine prébendé de Paisnel en lad. eglise cathedrale, comme stipullant le faict de Messire André de Bigardz, conseiller et aumosnier du Roy, hault-doien dud. Lisieux, et icelluy demeuré dans led. chappitre après lad. collaon faicte pour valloir et servir aud. s^r hault doien qu'il appartiendra. »

HAYN.

HUE.

PICQUOT.

La fin du siècle fut trop tourmentée, trop désas-

treuse pour rendre possible d'apporter un remède efficace au mal. Si les réparations furent commencées, elles n'arrêtèrent pas le mouvement grave constaté dans la construction. D'un autre côté, au lieu de mettre énergiquement la main à l'œuvre, on chicana sur les voies et moyens. Les historiens font mention d'un procès relatif à cet objet, entre le Chapitre et Alphonse Chevrier, successeur du cardinal. L'arrêt porte la date du 30 novembre 1372; mais, suivant l'usage, il ne satisfait ni l'une ni l'autre partie, et après avoir épuisé les juridictions contentieuses, on en vint au point par lequel on aurait dû commencer, on transigea. En 1376, le doyen du chapitre, Richard d'Harcourt, signa avec l'évêque une convention qui fut vraisemblablement le premier germe de la création de la Fabrique.

A l'origine, les revenus des évêchés, c'est-à-dire les dîmes et les offrandes, étaient indivis entre l'évêque et les chanoines, qui vivaient alors de la vie commune, comme les religieux réguliers. Quand la discipline eut changé, il surgit des difficultés pour la répartition de ces biens, et afin d'y mettre un terme on spécifia qu'ils seraient divisés en quatre parts égales : la première pour l'évêque, la seconde pour le clergé, la troisième pour les pauvres et la quatrième pour l'entretien et la réparation des églises. Cette proportion était basée sur les décrets des papes et les canons des conciles. Cependant, en France, les règlements des rois mérovingiens y apportèrent des modifications. Le Capitulaire de 816, de Louis le Débonnaire, établit le partage par tiers et laisse l'entretien des édifices du culte à la charge

commune de l'évêque et du chapitre. La séparation des biens de l'évêché de Paris fut réglée par le concile de 829 (1). Fréculph, évêque de Lisieux, y assistait, et il est fort possible qu'à son retour il ait, lui aussi, procédé au partage d'après les mêmes bases. Quoi qu'il en soit, les démêlés d'Arnoult avec son chapitre, à la fin du XII^e siècle, ceux d'Adhémar Robert et d'Alphonse Chevrier au XIV^e, prouvent qu'il n'y avait pas à Lisieux de fonds spécial pour l'entretien de la cathédrale. C'est seulement vers 1385 que l'évêque Guillaume d'Estouteville et le chapitre, reconnaissant la nécessité de pourvoir aux réparations toujours retardées, malgré leur urgence, se mirent d'accord pour nommer une administration spéciale à cet objet, sous le nom de Fabrique. La dotation s'établit moyennant la constitution par le chapitre de 30 livres de rente. L'évêque donna le fief aux Hue, situé au Mesnil-Guillaume, et la dîme de Villers, estimés ensemble à 60 livres. Total 90 livres. Le *fabriquier* rendait compte chaque année de ses recettes et mises; mais le plus ancien compte conservé aujourd'hui n'est que de 1424. Rien ne nous a mis à même de combler la lacune regrettable de ces trente-neuf années. On va voir quelle ressource offrent ceux qui subsistent.

(1) *Cartulaire de N.-D. de Paris*; préface de M. Guérard, p. xl et lxij.

CHAPITRE VI.

RESTAURATIONS DU XV^e SIÈCLE.

Les guerres, en général, ne sont pas propres aux travaux artistiques ; celles des règnes de Charles VI et de Charles VII n'ont point fait exception. En vain attribue-t-on en Normandie la construction d'un grand nombre d'églises aux Anglais : l'archéologie a démontré victorieusement l'erreur. Ils avaient autre chose à faire que doter de monuments coûteux des populations hostiles et frémissantes sous le joug. Cependant, Lisieux doit à Pierre Cauchon, intronisé par le pape Martin V, le 4 des calendes de février 1430, sa belle chapelle de la Vierge, *Sacellum beatæ Mariæ virginis ædificaverat* (1). Celle qu'elle remplaçait avait été ruinée par les faits de guerre, ainsi que les parties avoisinantes. Nicolas de Savigny, doyen du chapitre, voulut contribuer aux dépenses et légua pour cet effet 60 livres. « Legavit 60 libras ad construendam capellam B. M. bellorum tempestate funditus eversam et a Petro episcopo cum magnis sumptibus ædificatam (2). »

(1) *Gallia christiana*, t. XI, art. P. Cauchon.

(2) *Ibidem*.

Branda et Zanon de Castiglione, les prédécesseurs de Cauchon, n'étaient pas non plus restés indifférents à l'état précaire de la cathédrale. Le compte-rendu par le fabriquier Jacques Guérard, pour les années 1424 et suivantes, jusqu'à Pâques 1426, constate les tentatives faites pour arrêter le mouvement alarmant de la lanterne du transept. Il paye à Pierre Le Gautier, maçon, 15 sous pour trois jours employés « pour fourmer vn petit pillier qui est dessoubz la grosse tour en coing », et son varlet reçoit 7 sous 6 deniers. Un nommé Paris fournit « vn cent de la pierre de la Boue aloué à lui en tâche » à raison de 40 livres (1). Elle fut apportée à pied d'œuvre par Pierres Morin, avec un autre demi-cent qui se trouvait probablement déjà prêt dans la carrière. On achète ou on prend dans les bois 46 chênes et 18 trembles, plus « vn tort quesne du boys de Roques pour faire les roës », c'est-à-dire les machines à élever les matériaux. Johan le Grant, charpentier, s'occupe, pendant la semaine de St-Romain (2), à « doler xv quesnes pour faire des grosses aiz et des solles pour soller vne estage de la grosse tour. » Ce travail se prolonge jusqu'à la Toussaint.

« Item. Apres toute la carpenterie deuant escripte fut alloué a Johan Legrant a leuer et a faire toute la carpenterie necessaire dessus le cueur de l'eglise par le prix et sōme de cent lb. tourn. laquelle besoingne il a faicte et deubment. Et aussi est paye de lach

(1) La Boue ou La Bove était un fief du chapitre situé dans la banlieue de Lisieux, sur la paroisse St-Désir.

(2) Saint-Romain est le 23 octobre.

besoingne cest assauoir de la sōme deuant dicte de cent frans et apres sa tache faicte lui fut ordonné de par mons^r. leuesque et par mess^{rs}. de chapitre a lui donner cent soubz lesquelles sommes de cent liures et de cent soubz tourn. je lui ay payés (1). •

Cette somme est considérable et pourtant il s'agit seulement de main-d'œuvre, car nous avons vu tirer les bois des propriétés du Chapitre et de l'Évêque. La tâche consistait à relier par de fortes membrures, par *des trefz* garnis de clefs à leurs extrémités, les deux murs latéraux du chœur, dont on craignait probablement la poussée. Pierre Legautier passa dix jours « pour faire x pertuis en la machonnerie dessus le cueur en quoy sont boutés les corbeaux qui sont au bout des trefz. » On fixa ces corbeaux avec dix grosses chevilles de fer ; on employa, en même temps, « xl petites chevilles de fer pour cheuillier les haulches de dessus les queurons », et il fallut à Pieffort, couvreur, trente quatre jours pour « recourir partout sus l'église », avec l'aide de son varlet.

En ce temps la tuile valait 6 livres le millier, les *noes* 5 deniers la pièce, les *festiers* 15 deniers.

Mais nous n'avons évidemment qu'un point du grand travail qui s'accomplit alors pour réparer les ruines constatées en 1367 et aggravées par les guerres. La nef porte encore des traces de réparations qui doivent se rattacher à cette date. L'absence des comptes des vingt-cinq années subséquentes et de

(1) Compte de Jacques Guérard, Archives du Calvados. — Lisieux, *Cathédrale*.

tous autres documents susceptibles de les suppléer nous empêche de suivre pas à pas, comme nous l'aurions voulu, cette réparation sans fracas, exécutée par des hommes dont le nom aurait mérité d'être mieux connu de la postérité, bien qu'ils ne soient pas des architectes à diplôme venus de Paris.

Dans les entrefaites, la guerre redoubla d'intensité, les armées se rapprochèrent de Lisieux, la ville dut subir un siège. Une sage capitulation, ménagée par l'illustre Thomas Basin, fit rentrer la cité épiscopale en la possession des rois de France, et peu après les derniers soldats anglais évacuaient pour toujours la Normandie. Avec le retour de la paix, nous trouvons une série de comptes au moyen desquels nous pourrions suivre l'importance des travaux dont notre cathédrale a été l'objet. C'est surtout sur la lanterne qu'ils paraissent s'être concentrés.

Le jeudi 2 mars 1452 (n. s.), « Tassin laisné, carpentier, » travaille « à edifier deulx establies à ladicte lanterne, l'une du coste senestre de dessus le cueur et l'autre a l'opposite, qui est dess. la nef. » Le lundi 6 « commencerent les deulx Beroulx, machons, et leur varlet, à tailler les lermiers et enseulements des fenestres de la lanterne de la dicte eglise et y furent le mardi, le mercredi, le jeudi, le vendredi, et le samedi enssuivant. » L'autre semaine y fut également employée jusqu'au vendredi, « qui fut vigillé nre Dame, » et on put « assoir lesd. lermiers et enseulements aux fenestres de devers la fontaine Bouillante, » c'est-à-dire du côté du midi(1).

(1) Compte de Guill. Gueroult, p^{bre} fabriquier, depuis le jor

On passa ensuite au côté opposé « deuers la chapelle de mons^r de Lisieux, » et le petit Beroult employa les trois premiers jours de la *semaine Penueze* « a tailler la pierre po^r lad. lanterne a metre au lieu dessd. » Les fêtes de Pâques suspendirent les travaux, et ce fut seulement le jeudi de Pâques que Tassin s'occupa de dresser les échafaudages « po^r reformer de neufve machonnerie le costé de la lanterne de deuers la chapelle mons^r de Lisieux. » La reprise fut, de ce côté, très-considérable. Pendant que Tassin était employé « à abattre la vielle machonnerie, au pris de iij s. iiij d. par jour de nouveau marché fait avecques luy, parcé que voulut lesser lad. besongne s'il n'auoit ij s. iiij d. comme il auoit par toute la ville, » les Beroult taillaient un « demy cent de pierre de moien appareil de la carriere Mons^r le Doien por seruir a la dicte lanterne, » et le vendredi 9 juin on fut en mesure de « lier la neufve pierre au cable por la monter hault sur les voulttes de dessus les fons, » c'est-à-dire sur la grande voûte du transept nord. Tassin avait passé deux jours « por assoir l'engin et la poullye » au moyen desquels on descendit d'abord « la vielle pierre du hault de la lanterne que on auoit abatue. » Le mardi 20 juin, Beroult « commencha a assoir. » Il travailla quatre jours, jusqu'au vendredi. Il s'absenta pour reparaitre seulement le 21 août, qu'il se remit à tailler de la

S. Michel iiij^e cinq^{te} et vng jusques a iceluy jour exclud lan reuolu. — Archives du Calvados. Lisieux, cathédrale.

Ce compte a été publié en partie par M. J. Quicherat, dans son *Thomas Basin*, tome IV, p. 199-202.

pierre. Le 4 septembre seulement, il reprit la maçonnerie pour enfin terminer par « tailler de la pierre por fere les tabletes et enseulements des verrières de dessus la nef et de deuers la chapelle de Mons^r de Lisieux. » Le jeudi, 14 septembre, on descend les établis des maçons, et les vitriers montent à leur tour pour « rassoier les deulx verieres du costé ou les d. machons auoient besongné. » Beroult fut encore une semaine, du 18 au 23, « à asseoir lesd. tabletes et enseulements es dictes verieres » ; la réparation était achevée. Il céda la place à « Robin Jehan, manouvrier, qui fut le lundi xxv^e jor dud. moys et le mardi, mercredi, jeudi et vendredi demi-jor a curer les deulx noes de dessus les chapelles St-Oen et St-Jehan-Baptiste, et hoster les fiens et les vieilles nates que on auoit mises dessus, affin que les pierres et le grougin et le mortier qui cherroient de hault de lad. lanterne en machonnant ne feissent pas si grant dommage a la tieulle comme ils eussent peu faire (1). »

En somme, avec quarante-huit jours et demi de maçonnerie, on avait remis en état cette magnifique lanterne, qui fait encore aujourd'hui notre admiration. Et le tout avait coûté 49 livres 15 sols denier obole. Mais, il faut en convenir, Beroult était un maître homme, qui savait son métier, bien qu'il ne revendiquât pas le titre d'architecte.

La campagne était terminée. On se mit « à hoster du cimitière ij^e et demy de pierre et la mestre a couuert po^r la gelee soubz lapentis dudit cimitière » avec un autre demi cent qui restait « en garnison à

(1) Compte précité.

ladicte fabrique », de quatre cents et un quarteron qu'on avait amassés pour la réparation de la lanterne.

Ce fut alors au tour du couvreur, Cardin Rotro. Il eut à employer deux milliers de tuiles « es lieux necessaires comme sur la croisie de dessus les fons et sur les basses voutes dessus les chapelles St-Ouen, St-Nicolas et St-Jehan-Baptiste ou grant nombre de tieulle fut cassée et rompue en abatant la vielle machonnerie de la lanterne. » Il commença le 11 octobre par « la croisie de dessus les fons et les chapelles devant dictes. » Le jeudi 26, il était au côté opposé de l'église « sur la noe du reuestuere et sur le chapitre. » On établit aussi une gouttière de 15 pieds de long « entre la vys de St-Martin et la couierte des basses voutes », et on la revêtit de plomb, acheté au prix de 10 deniers la livre, chez Jehan Bouchard, plombier à Rouen.

Passons de dix ans, faute de documents. Les derniers mois de l'année 1462 et l'année 1463 revirent quelques travaux. On fit tailler un demi cent de pierre, employé vraisemblablement à refaire l'arc-boutant de dessus la chapelle de St-Ursin, « qui est en danger de cheoir. » On travailla aussi à la chapelle de Toussaint et « au bout de hault de la vys de la longue tor soubz le plancher dou lon sonne les cloches. » Enfin, les maçons Guillaume Le Saunier, Philippot Tessier et un troisième aussi du nom de Le Saunier, passent quarante-neuf jours à réparer des piliers ou contre-forts qui soutenaient le mur du jardin de derrière la chapelle St-Martin.

Pendant ce temps, Guillaume Mareys, charpentier, faisait « une chambre enchassillée en membrure

en la longue tour en lalée et costé qui tent en la chapelle St-Michel ou sont les orgues. » Les maçons y établirent *une astre*. Cette chambre était destinée aux sonneurs. Ajoutez à cela quelques menues réparations. Le total de la dépense atteignit seulement 66 livres 3 sols 4 deniers. La journée de maçon était augmentée ; au lieu de 3 sols 9 deniers que gagnait Beroult , Guillaume Le Saulnier se faisait payer 4 sols 6 deniers (1).

Les troubles de la Ligue du Bien-Public, un nouveau siège, l'exil de Thomas Basin, durent faire un temps d'arrêt dans les travaux de la cathédrale ; car le fameux seigneur du Mont-de-la-Vigne , qui se fit administrateur des revenus de l'évêché, n'était pas homme à s'occuper de pareilles choses.

En 1485, 1486, et 1487, on s'occupe de la nef et de la *haulte tour*, la tour du sud, surmontée encore aujourd'hui d'une pyramide élevée. Il semble résulter de certains termes des documents dont nous faisons l'analyse que cette tour avait besoin d'une prompte consolidation. Le 14 novembre 1486, « maistre Olivier de Nocey pour et ou nom de Reuerend Pere en Dieu Mons^r de Lisieux », Etienne Blosset de Carrouges, prête à la fabrique 15 livres « pour icelle somme conuertir ou tiers pillier de bois de la haulte tour, laquelle estoit encommancée. » Le prébendé des Vaux, M^e Yves Toustain, donne pour le même objet 100 sols. Encore « de Mons^r de Crèvecœur, maistre Florent Bataille », 5 sols « pour six car-

(1) Compte de G. Gueroult, de la St-Michel 1462 à pareil jour en un an. Archives du Calvados, Lisieux.

reaulx de pierre blanche , laquelle on a tiré de lad. tour et n'estoit bonne a employer en aucune œuvre de l'église. »

En effet, dès le 24 octobre , Pelart, charpentier, Jehan Gergault et Guillaume Delarbre, maçons, faisaient la visite de la tour « pour asseoir vng pillier de boys encommancé dedans l'une des fenestres de lad. tour. » C'est la seule fois qu'il est fait mention de Gergault ; il ne prend aucune part aux travaux de l'église. Avec Guillaume Delarbre, c'est Jehan Luce qui mène la besogne.

Le premier fait, en novembre, une journée « en la tierce fenestre de la tour. » Du lundi 12 au 23 décembre, il fait encore cinq journées à la même « tierce fenestre de la haulte tour pour plastrer et renduyre le pillier de boys derrenement fait compris la maçonnerie a ce necessere. » Le 9 janvier et les quatre jours suivants sont employés, par le même, à cuire le plâtre et à le mettre en œuvre « dedens les fenestres de la haulte tour esquelles on a mys la charpenterie et pilliers de boys. » Pierre Pelart, le charpentier, avait naturellement sa part de la besogne. Il y passe la dernière semaine de septembre 1485 et une partie du mois d'octobre avec deux autres charpentiers, Colin Chirot et Jehan Dendelet. Enfin, le 16 janvier 1486, il procède au parachèvement du fameux « pillier de boys encommancé pour la tierce fenestre de la haulte tour. » Il avait fallu, au surplus, clouer « les aes du dedens de la grant Roe quant elle fut leuée et mise en son lieu dedens la haulte tour », la garnir « des lyens de fer necesseres » qui furent façonnés par Philippot

Couillemar, *horlogier et serrurier*, de St-Jacques de Lisieux. Ce fameux engin ne joue pas un moins grand rôle dans les travaux de notre cathédrale que la grue renommée à Cologne ; et, d'après l'idée que nous nous en faisons, c'est une machine beaucoup plus perfectionnée. Elle servit « pour mettre les cyntres de la charpenterie des fenestres de la haulte tour en leur lieu et place. »

Ce travail, principalement de charpenterie, ne parait pas avoir été arrêté par l'hiver ; car le 9 janvier, on apporte des arbres pour faire les cintres de la dernière fenêtre. Le mal était grand, en effet, et la catastrophe ne put qu'être retardée par ce système d'étrésillonnements qui ferait honneur à un architecte de nos jours. Aussi n'en résulta-t-il pas une complète sécurité pour l'évêque et le chapitre qui provoquèrent, le 24 mai 1487, une consultation d'hommes compétents, savoir : Jehan Le Meneschier, Jehan Le Saulnier et Thomas Leportier, charpentiers, lesquels tombèrent d'accord « pour faire vne chappe a couvrir les cloches et le beffroy et aussy pour faire des anneus es lieulx necessaires (1). »

En même temps, les deux maçons réparaient, à l'extérieur, tout le pourtour de l'église. Guillaume Delarbre passe trois jours, à la fin de septembre 1485, « à cymenter et renduyre les garites, allées et pilliers dessus les chapelles tant deuers le pallays que deuers le cimitière. » Il emploie sept jours « à besoigner dedens vng pillier estant par dehors

(1) Compte de Jehan Lebreton depuis le jour et feste St-Michel 1487, jusqu'à iceluy jour 1488.

sur l'autel St-Jehan-Baptiste. » Il y revient encore à deux reprises différentes, et enfin passe trois journées et demi « à taillier la pierre du chapiteau qui soustient l'arche de la voulte estant sur l'autel St-Jehan-Baptiste. » Puis il passe en compagnie de J. Luce au côté opposé et s'occupe, du lundi 28 septembre au jeudi 1^{er} octobre, « tant sur les chapelles vers le cimitiere que aussy a vng pillier prouchain de l'uys de l'église par lequel on va à la librairie. »

Jehan Luce s'était d'abord établi à *la tierce verrière de la nef*, du côté du palais, et avait employé une journée entière « à emplir la vouste de dessus icelle verrière, laquelle estoit entre ouuerte », puis, du 18 au 28 août, il faisait cinq journées et demie tant sur les chapelles vers le palais qu'au pilier ou contre-fort de l'autel St-Jehan-Baptiste, dont la plus grande partie était échue à G. Delarbre.

Enfin, on maçonna un peu à toutes les chapelles, des deux côtés, ainsi que « sur les allées vers le cimitiere que aussy sur la terrasse de la tresorerie » pour finir « à la verrière près le revestuaire. » Avec les arcs-boutants les fenêtres paraissent avoir été le plus en mauvais état.

A partir du 26 septembre 1487, Jehan Luce et Delarbre travaillent chacun trois jours « à la verrière estant dessus luy par lequel on va de leglise à la librairie. » Jean Luce achève cette besogne le 2 octobre et va s'établir à la verrière « estant vis-à-vis des fons en la croisée du cousté des chapelles vers le palays » ; mais l'hiver vint arrêter naturellement ces travaux.

Au mois de juillet suivant recommence la campagne. Une autre partie de l'église est alors l'objet

de réparations encore apparentes , nous parlons du portail « vers la fontaine bouillante. » Delarbre et Jehan Luce s'emploient de concert, pendant plus de quinze jours, « pour faire l'ensemblement de dessus le portail vers la fontaine Bouillante », puis « à la verrière de dessus le portail vers la fontaine bouillante. » Après, ils se reportent « au bout de la croisée vers le pallays » et travaillent depuis le 19 août jusqu'au 30, « tant au bout de la croisée par dehors vers le pallays que aussi a cousté deuers saint Jehan-Baptiste. » Le 5 septembre, Geoffroy de Sainte-Marie leur aide à « establir et eschaffaulder le piller et arc-boutant estant au dessoubz par dehors l'autel St-Martin », entre la chapelle St-Martin et l'autel St-Jean-Baptiste. Ils y passèrent quatre jours et demi.

Robin Bernard, le couvreur, suivait naturellement les maçons pour réparer les brèches inévitables qu'ils faisaient dans les toitures. On le voit successivement sur la chapelle St-Jehan-Baptiste et sur le bas-côté vers la chapelle St-Martin, puis sur la chapelle St-Taurin, vers le cimetière. On dépense beaucoup de plomb à ces réparations, ceci pourrait faire supposer que les chapelles étaient ainsi couvertes, ou peut-être en pavillon avec des noes latérales, au lieu d'être comme aujourd'hui sous un même comble avec le collatéral.

Le total de ces travaux approche de 140 livres, somme importante. Ils durent se continuer les années suivantes ; mais nous ne pouvons malheureusement pas les suivre, faute de pièces. La *Gallia Christiana* nous apprend seulement que, en 1494, l'évêque Étienne Blosset fit faire des quêtes par le *fabriquier* « pro reparandâ ecclesiâ. »

CHAPITRE VII.

ŒUVRE DU MAÎTRE-MAÇON GUILLEMOT DE SAMAISON.

Ces travaux continuels n'arrêtèrent pas, paraît-il, le mouvement constaté dès 1367, dans toutes les parties de l'édifice. Il fallut essayer de nouveaux moyens. On procéda tout d'abord à la construction des deux éperons qui flanquent le portail de la rue du Paradis et de l'arc par lequel leurs sommets sont réunis. L'hiver de 1503 suspendit l'entreprise, et, pour obvier à la pluie et à la neige, on fit poser une couverture provisoire.

« Item le dimence d'apres la Purification mil cinq cents troys (1) a Raoul Delafosse, couvreur de chaulme de la paroisse de St-Désir-lès-Lisieux pour paine et despense d'avoir couvert et réparé d'œuvre de couverture de chaulme et rosel sur les pilliers et vis naguères construits et érigés au bout de la croisée, vers la fontaine Bouillant, baillé manuellement la sōme de xiiij s.t. pour ce cy. xiiij s. (2). »

(1) 1504, nouveau style.

(2) *Compotus fabricæ ecclesiæ Lexov. pro tribus annis redditur per executores magistri Joh. Britonis fabricarii.* — 1504, 1505, 1506. — Archives du Calvados, Lisieux, cathédrale.

L'année entière se passa dans cet état. Surgit-il des complications inattendues? Émit-on des doutes sur l'efficacité des importants travaux dont l'exécution était projetée? Quelque mesquine jalousie locale avait-elle rendu suspect le talent incontestable du constructeur chargé de la conduite de ces travaux? On jugea opportun d'envoyer, au mois de novembre 1504, à Évreux et à Rouen, M^e Marin Jourdain, p^{bre}, pour « quérir des maistres maçons pour veoir et visiter l'œuvre de l'église. » Il ramena Jehan Cossart, m^e maçon de l'église d'Évreux, qui descendit à l'auberge de l'*Écu de France*, et Jacques le Roux, m^e maçon de l'église de Rouen, plus grand personnage, ayant son fils pour l'accompagner, qui s'installa « en l'ostelleria de l'*Image Notre-Dame*. » Ces deux architectes firent un devis et rapport par écrit et reçurent pour leur peine, outre les frais de séjour, M^e Leroux 4 *escus d'or à la rose*, et Cossart trois.

Au retour du beau temps, les travaux reprirent avec une grande activité. A partir du 3 février 1505 (nouveau style), Thomas Legrant et Pierre Turgis, maçons, paroissiens de la Pommeraye et de St-Germain de Lisieux, sont occupés pendant tout le mois « à tailler partie du pendant nécessaire et à réparer et redifier le bout de la croisée vers la fontaine Boullant. » Le 1^{er} mars, Denis Gosset s'adjoint à eux, « et semblablement pour aider aux charpentiers à leuer les cintres, à retenir les arches de lad. croisée. » Ces maçons gagnaient 2 sols 6 den. par jour. La direction de l'œuvre, fort délicate, était confiée à Guillemot de Samaison, *maistre maçon* de

l'église S. Jacques, qui employa quatre journées « avec les charpentiers pour dresser et establir les cyntres de la croisée vers la fontaine Bouill. Et semblem' pour ses peines et vacations d'auoir visité par chacun jour lesd. charpentiers pour diuiser et drecher et mercher ausd. charpentiers lesd. cintres de lad. croisée. » C'est lui aussi, en sa qualité de conducteur de l'œuvre de l'église, qui surveille les charpentiers « pour leuer et drecher les establies et cyntres de l'arche de l'entrée du cueur sis et situé sur le pupitre », et leur donne les épures nécessaires. Les rétributions proportionnelles n'étant pas alors à la mode, l'humble constructeur de St-Jacques se faisait payer prosaïquement sa journée.

Les travaux comprenaient donc tout le bras sud du transept, et les cintres mentionnés plus haut étaient, sans aucun doute, destinés à soutenir les voûtes.

Les trois maçons furent occupés à tailler la pierre jusqu'au 5 avril, puis ils aidèrent aux charpentiers « à leuer et dresser l'establie sise et situé de soubz l'arche du pupitre », c'est-à-dire l'arc du chœur sous la lanterne. Du 7 au 12 avril, ils maçonnerent « entre l'arche de dessus le pupitre et le cyntre d'icelle. » Simon Desmares, manouvrier, s'adjoint à eux pour monter les matériaux. Du lundi 14 au samedi 19, la semaine est employée « à tailler, asseoir et maçonner en l'arche et dessus la voulte du cueur. » Jean Yvon, manouvrier, remplace Desmares.

A partir du lundi 21, Gosset, « macon principal sous Guillemot de Samaison, maistre de l'œuvre et conducteur », augmente son atelier de deux autres

maçons ordinaires, et, après avoir terminé l'arche du chœur, on se met tant « à tailler, asseoir que maçonner et réparer par le hault de la lanterne de tablettes que aussy enduire et reformer les places et lieux necessères. » Les parties supérieures ainsi consolidées, on se reprend « à l'arche du pupitre », puis « au pillier prouchain du bout du pupitre situé jouxte l'arche du cueur faisant l'ung des coings et pilliers de la lanterne du costé de la croisée vers la fontaine bouill., lequel a esté réparé par dessus les voulttes, tant par dedans que par dehors au-dessus de la couverture. » On arrive ainsi à la fin du mois de mai.

Tout le mois de juin, du lundi 2 au samedi 28, fut employé « en la réparation de l'œuvre de la lanterne par dehors du costé hault de dessus le cueur vers orient. » Du 30 juin au 19 juillet on passa « à la réparation de la lanterne de l'église du costé la croisée vers la fontaine bouillante. » Du 21 au 26 on s'occupe du côté de la nef. La semaine du 28 juillet au 2 août se consume à « establir, tailler, rompre et demolir la vielle ruine et demolicion de la muraille par dehors de la lanterne par hault du costé de dessus la nef », et il faut jusqu'au 30 août aux cinq maçons pour « parfaire et accomplir l'œuvre de maconnerie de la lanterne japieça encommencée. » Ils emploient alors jusqu'au 13 septembre en l'œuvre de voulte, voulseure et maçonnerie de la chapelle Saint-Jehan leuangeliste. » Le 15, ils s'occupent de la « réparacion des arches et murailles d'entre le pupitre et la porte de la croisée vers la fontaine bouillant »; du 22 au 27, de « la muraille et fenestre

de la verriere sise et située sur la chapelle St-Jehan leuungeliste, et aussi establir, rompre et demolir partie de la voulte jouignant à lad. fenestre. » Le 30 septembre, Denis Gosset, Thomas Legrand, Thomas Mignot, Robert Lesuffleur et Pierre Turgis, maçons, avec Simon Desmares, manouvrier, se remettent à travailler « en l'œuvre de la voulte de la croisée vers la fontaine bouillant », c'est-à-dire à la travée faisant suite à la chapelle St-Jean-l'Évangéliste.

« Guillemot de Samaison, maistre principal de l'œuvre de machonnerie » continuait régulièrement sa *visitation*, travaillant dans les cas difficiles « en la compagnie des aultres macons », surveillant « les compaignons de l'atelier, lesquelz il a adressés, instruitz et enseignés à faire leurs points ainsi que la besoigne le requiert. »

Nous pouvons, grâce aux détails précieux fournis par la comptabilité de Jehan Lebreton, les suivre pas à pas et les voir travaillant « à descendre les establies et charpenterie de l'arche sise et située dess. le pulpitre et aussi à maconner en l'œuvre de la reparacion de la maconnerie de la croisée vers la fontaine bouillan. du costé de la chapelle Saint Jehan l'Éuangeliste..... et le Reuestiaire..... et au dessus dicelle chapelle ainsi que se pourporte lad. muraille comprins partie de la fenestre prouchaine du bout diceluy cousté..... et paracheuer la fenestre et muraille de la croisée du costé du Reuestiaire et chapelle Saint Jehan l'Éuangeliste, que aussi naitier vne partie de la vouste sise et située sur jcelle croisée..... naitir les voustes ainsi quelles se comportent..... à rompre, démolir et descendre la vouste

de la croisée prochaine de la porte par laquelle on va à la fontaine bouillante dont dessus est faite mention..... à paracheuer de uyder, rompre et descendre le reste des pierres et uydenges de la voulste dont dessus est faite mention, que aussi à serrer et retirer toute la pierre, laquelle estoit en danger de gelée et la metre en seureté à ce quelle ne gelast. » En effet, on était au 1^{er} décembre. Mais la besogne était sans doute urgente, car l'ardeur ne se ralentit pas; on se met « à taillier partie de la pierre des ogyues de la voulste, laquelle a este rompue et démolie dont dessus est faite mention..... à tailler et réparer de maçonnerie le pignon et fenestres de la croisée..... à besongner es cyntres et ogyues de la voulte du bout de la croisée vers la fontaine bouillante..... à la réédification et construction de la voulte de la croisée, au paracheuement de la voulte de la croisée nouvellement édifiée du costé vers la fontaine bouill. »

Ce *parachèvement* eut lieu le 11 avril 1506. Il n'avait pas fallu moins de quatorze mois de travail assidu, et, pour suppléer à la brièveté des jours, on travailla à la lueur des flambeaux. Jehan Pierre, chandelier, de la paroisse St-Jacques, fournit six livres de chandelle employées « par les macons soir et matin a veoir à besongner depuys le premier jour ouurable du moys de nouembre juc aujourd'huy... » 13 décembre. La livre de chandelle valait douze deniers tournois.

Alors, on fit venir Laurent Boullaye, peintre, pour faire « vng escusson aux armes de Mons^r de Lisieux garni de feuillaiage de tous costés en la clef

de voulte de la croisée nouuellement édifiée par la délibération, conseil et aduis du Chapitre. »

On en chercherait en vain aujourd'hui la moindre trace. Ce travail d'art fut payé 7 s. 6 deniers.

Cette œuvre importante menée à bonne fin, les maçons s'employèrent, pendant le reste de l'année 1506, « à tailler partie de la pierre nécessaire à la réparation et réédification d'un arc boutant sis et situé jouxte la chapelle de Toussains, du costé vers le pallays que aussy asseoir et maçonner en icelluy arc boutant. » On y travailla du 16 avril au 25 juillet, bien que l'atelier se soit augmenté le 25 mai, *par l'ordonnance du chapitre*, de « Robin Houssaye, nepueu dud. Gosset, lequel doit gaigner p. chūn jour juc a vng an ensuyuāt dix den. t. » au lieu de deux sous neuf deniers, prix de la journée pour les autres maçons.

Jusqu'alors les matériaux nécessaires avaient été tirés de la carrière des Loges et de celle de la Bove, cette fois on alla chercher de la pierre plus dure à Manerbe « pour couvrir et enchaperonner ledit arc boutant et autres » et on liaisonna les pierres avec un mastic composé « pour vng quarteron de cire, demye livre de poys raisine » qu'on amalgama dans un pot de terre neuf. C'était, du reste, peu coûteux ; le tout figure au compte pour 13 deniers.

Le lundi 27 juillet, on commença « à tailler partie de la pierre requise et conuenable à la réparation et réédification d'un arc-boutant sis et situé jouxte la chapelle Sainte-Agnès vers le pallays. » Mais deux maçons seulement y travaillèrent d'abord, jusqu'au

14 août. L'atelier ne fut au complet qu'après l'Assomption. Comme pour l'autre on fit des chaperons avec la pierre dure de Manerbe. On y travaillait encore, à la fin d'octobre.

On comprend qu'après de tels travaux de maçonnerie, les couvreurs aient eu fort à faire pour remettre les couvertures en état. Martin Bernard et son fils y sont presque constamment occupés. A la fin de mars 1505, ils couvrent sur le *Reuestuaire* et la chapelle S. Ursin. En avril, vers le palais, sur les chapelles S. Martin et S. Jean-Baptiste, et sur la croisée des fonts. En mai, vers les tours du portail. En juillet, sur la lanterne, le chœur, la chapelle Notre-Dame et le bas-côté avoisinant. En août, du côté de la Librairie et sur la croisée vers la fontaine Bouillante. En septembre, encore sur le *Revestiaire* et la chapelle S. Ursin.

Guillaume Paulmier et Jehan Tillaye, charpentiers, eurent aussi à intervenir. Il leur fallut dresser « deux couples de cheurons neufz..... au bout de la croisée jouxté la lanterne. »

Une nouvelle lacune dans nos documents nous force à effleurer brièvement les faits relatifs au reste de la première moitié du XVI^e siècle.

Le 5 mars 1524, avant Pâques, c'est-à-dire 1525, nous trouvons Denys Gosset, machon, et son fils, de la paroisse de La Houblonnière, « à besongner de leur mestier de machon pour tailler de la pierre du Rondel à reparoir la porte de l'église vers la fabrique. » Il s'agit de la porte sud du grand portail. La journée de Denis est comptée à 3 sols, celle de son fils à 20 deniers seulement. Le travail dura

jusqu'au 25, c'est-à-dire vingt jours. On ne fit pas autre chose dans l'année.

En 1526, pas la moindre trace de maçons.

En 1527, on retrouve Denis Fosset et son fils Pierre passant chacun cinq jours, à partir du 21 juillet, « pour tailler les petitz pilliers du portail de l'église St-Pierre. » Ils s'y occupent encore du 4 au 8 août, puis le 31 octobre. Trois toises de pierre dure suffirent à leur besogne.

En 1528, les réparations furent entreprises sur une plus grande échelle. On voit dès le 21 avril « Denys Gosset et son filz, Estienne Estenard, Robin Houssaye et Jehan Petou, tous machons . . . faire les rondeaux du portail de l'église vers la fabrique » au prix de 2 sols 6 deniers par jour. Henri Gaillard, serrurier, forge dix-huit crampons de fer pour les « asseoir à vng costé de la porte. »

Le reste de la campagne est consacré à des constructions hors de l'église, aux murs de clôture et au nouveau bâtiment de la fabrique. Ces édifices n'existent plus.

Et cependant l'église n'était pas encore en bon état dans toutes ses parties. La *longue tour*, qu'on avait soutenue et encerclée tant bien que mal en 1486, donne de nouvelles inquiétudes. On appelle de rechef des hommes de l'art en consultation, et le fabriquier inscrit dans son compte cet article :

« Le xxvj^e jour dud. moys (de septembre) payé pour le desjuner des machons qui ont fait la visitacion des réparacions nécessaires estre faictes à la longue tour par le commandement de mess^{rs}. vj s. vj. d. »

Ce qu'il advint va faire l'objet du chapitre suivant (1).

(1) Voyez, aux Archives du Calvados, Lisieux, cathédrale, les comptes de Guillaume Deschauffou, de Toussaint 1524 à 1525. — Du même pour les années 1546, 1547, 1548.

CHAPITRE VIII.

CHÛTE DE LA LONGUE TOUR.

Enfin la catastrophe, depuis si longtemps appréhendée et conjurée, arriva. La tour tomba, écrasant dans sa chute une partie des voûtes de l'église et les maisons voisines. Tout porte à croire qu'on n'eut à déplorer que des pertes matérielles, car le souvenir ne s'en serait pas effacé, et, au contraire, il nous a fallu faire des recherches nombreuses pour parvenir à constater l'année et le jour. Un acte de 1555 se borne à mentionner la « grande et importable ruine aduenue au mois de mars auant Pasques, l'an mil cinq centz et cinquante trois, que la grande tour de pierre en forme de pyramyde estoit tombée et auoit ruiné, gasté et démoly partie de ladicte église. » Un article du compte de cette année nous paraît indiquer le jour même de l'événement.

« Mise faicte depuys le jo^r Saint-Patrice, xvij^e jo^r de mars mil v^{cc} liij, tant pour vuidier lad. église des matereaux tombez po^r la ruine du clocher que po^r les choses nécessaires à la réparation dud. clocher (1). » C'est donc, croyons-nous, le 17 mars

(1) Compte de Pierre Levesque du 1^{er} novembre 1553 à même jour 1554. — Archives du Calvados.

1554 qui vit « la grande et importable ruïne. » Si la *Gallia Christiana* indique l'année 1553, elle commet une erreur pour n'avoir pas observé que l'année commençait encore à Pâques.

On ne dut pas perdre de temps pour opérer le déblaiement, il fallait rétablir l'accès dans l'église pendant les fêtes pascales qui étaient proches : Pâques tombait cette année-là le 25 mars. Germain Gabriel, Noël Le Villain et Jehan Vaugueret, charpentiers, André Gosset, maçon, et ses compagnons se mettent à la besogne. Le premier recouvre « sur la grosse tour et costés bas deuers le palais » où il y avait peu de mal, et après avoir un peu besogné à la tour ruinée, André Gosset se met « aux arcz boutantz vers le pallays. » On s'arrêta seulement à la fin de juin.

Le déboursé en maçonnerie, charpenterie et déblais s'éleva à la somme considérable de 1,102 livres 6 sols 8 deniers.

L'hiver n'est pas une saison favorable pour les réparations, cependant on constate une reprise du travail dans les jours les plus défavorables. En novembre, il est fait quatre jours et demi par l'atelier d'Adrien Gosset, composé de Guillaume et Michel de Samaison, Jehan Estenard, Pierre Morin, Guillaume Houssaye, Estienne Labbey et Yves Gosset. Ce dernier n'était qu'un apprenti, car sa journée est taxée à 2 sols, tandis que les autres compagnons ont 4 sols et le maître de l'œuvre 5 sols. On travailla à la chandelle; il en passa *dix livres*.

Le 18 novembre, les charpentiers, Noël Le Villain, Guillaume Laloe, Jehan Bagot et Pierre Gruchet,

terminent « le comble de la vye de lad. tour et le bas-costé et loge des machons », et Estienne Hallebout, couvreur, emploie vingt sommes et demie de *gleu* pour faire des couvertures provisoires. Il fallait par dessus tout mettre ce qui restait de la tour à l'abri des intempéries.

Pendant ce temps, Jehan Couillement, serrurier, entreprenait de refaire la croix ou *croysillon*, et le 2 mai 1555, Jehan Turemont, maignen, recevait 22 sols 6 den. « por auoir rabillé le coq de la tour. »

L'été de 1555 se passa en préparatifs ; les charpentiers « à faire les chistres », c'est-à-dire les cintres pour réparer les voûtes ; les autres à extraire de la pierre des carrières de Bon-Ange, St-Léger d'Ouillie, les Loges, et enfin de la pierre blanche, pour faire « le pendant des voulttes. » Cette dernière était prise à Hermival.

En septembre, on monte les sommiers à grand renfort de bras, et les maçons se mettent avec régularité à l'ouvrage. La reconstruction des voûtes prit les années 1556, 1557, 1558 et 1559. La dépense s'éleva :

1556.	. .	621 livres	6 sous	6 deniers.
1557.	. .	469 »	10 »	» » »
1558.	. .	250 »	10 »	» » »
1559.	. .	278 »	19 »	11 »

Une croisée de voûtes revenait à 80 livres environ (1).

La pierre pour faire les *pendants*, c'est-à-dire les

(1) Voyez les comptes de P. Levesque pour les années 1555 à 1557, et ceux de Abel Doynard pour 1558 et 1559 (Archives du Calvados).

arcs ogives et les doubleaux, était fournie à 10 livres le mille, sans doute le mille de claveaux.

Les comptes deviennent moins prolixes, et nous y perdons une foule de détails précieux. Toutefois, nous pouvons constater qu'il fut « le vendredy vij^e jour de juillet mil v^{ee} lix, payé à André Gosset et ses compaignons pour auoir descendu la grue, establies et six sommyers et mys et gencés soubz le bas-costé de aupres la loge aux machons, etc. ix liv. »

Et le jeudi 18 octobre, le même Gosset recevait le solde de ce qui lui était dû. Remarquons, en passant, que ce travail fut fait *à l'aleu*, autrement dit à forfait, et non à la journée, comme on avait procédé jusqu'alors.

Pour subvenir à cette dépense considérable, imprévue et urgente, les ressources ordinaires de la fabrique étaient peu de chose. En dehors de la dotation, assez mince, constituée en 1367, il n'y avait que des recettes éventuelles, comme les dons faits ordinairement par « messeigneurs du chapitre receus en leurs prébendes », le revenu du tronc, produisant dans les bonnes années de 3 à 4 livres en moyenne, quelques legs, des droits de sépulture et d'épitaphe dans l'église. Il fallut se créer des rentrées nouvelles. On sollicita des indulgences ou, suivant l'expression alors consacrée, des *pardons et jubilé* de « notre Saint Père le Pape, pour la réparation de ladite église. » Ceci produisit en :

1556.	. . .	218	livres	11	sous	10	deniers.
1557.	. . .	173	»	14	»	6	»
1558.	. . .	58	»	18	»	9	»
1559.	. . .	»	»	49	»	8	»

Enfin , par acte passé le 21 décembre 1555, devant Michel Lailler et Ollivier Carrey, tabellions, M. Philippe de Nocy, mandataire de Jacques, cardinal d'Annebaut, évêque de Lisieux, cède à Jean Osmont, Nicolle de Tillières et Thibaut Thibout, chanoines, pour eux et pour le chapitre, le noble fief de la Couyère, situé à Bonneville-la-Louvet, sous réserve de la tenure des fiefs nobles, à charge de le tenir de la baronnie de Bonneville-la-Louvet. Ce fief avait appartenu à Louis Vipart, écuyer, sur qui il avait été confisqué. Le chapitre fait de son côté l'abandon de divers revenus, afin d'augmenter le fonds primitif de la fabrique (1).

Le désastre avait sans doute laissé l'église mal close ; les troubles qui commençaient à se fomentier faisaient, d'un autre côté, surgir d'audacieux coquins qui trouvèrent bon de se fournir de munitions aux dépens de l'église. On enleva plusieurs fois les plombs disposés sur les couvertures des chapelles. Pour y mettre obstacle, on dut faire « deux huys aux deux costés des voultres pour garder les plombz de dessus les chappelles », et Pierre Marays, charpentier, reçut l'ordre de confectionner « vne lucarne du costé du palletz et apetecey la lucarne du costé de la fabrique..... afin que on ne puisse desrober les plombz desd. dalles » (2).

Nous trouvons peu à relater pour l'année 1560. On « vuide les dalles de dessus les voultres des bas-costez

(1) Acte original. Archives du Calvados. — Lisieux. Fabrique de la cathédrale, 1^{re} liasse.

(2) Compte précité.

de l'église » et maçons, charpentiers, serruriers, couvreurs, s'emploient à *édifier la loge au chien de l'église*, qui dut être un petit monument. L'entrée de ce nouveau serviteur dans l'enceinte du temple est bien un signe du temps, où rien n'allait plus être sacré pour les hommes devenus pervers. Dans cette même année, Gyrot Heultes et Symon Petit, couvreurs, passèrent huit jours à clouer sur la tour des ais et des corniers, et on acheta « une pelle (1) de terre pour couvrir le comble de la vis du costé de *gloria laus*. »

Estienne, *ymaginyer*, « faict une main à l'ymage saint Pierre du portail de l'église », réparation payée 3 sols.

Enfin, en mai et juin, puis du 15 octobre au 18 novembre, André Gosset et deux autres se mirent à paver la nef, que la chute de la tour et des voûtes avait dû singulièrement labourer. On retrouve, par intervalles, la mention de ce travail jusqu'au 10 mai 1561.

En juillet suivant, André Gosset et ses compagnons réparèrent l'arc-boutant de dessus le chapitre ; en septembre, « les lermyez de la grosse tour, lesquels auoient esté rompus et brisés par la ruine d'icelle. » Le 11 octobre, on arrive à la « fin des lermyez et rampereur de dessus la nef entre les deux tours » ; et le vendredi 17, « lesd. machons recommencèrent à taillier du paué et à refaire les pertuys

(1) Poêle, vase de terre de forme conique, employé à des usages vulgaires.

des parois des vaultes qui auoient esté rompus pour monster les sommyers. » On les trouve encore dans ces occupations le 30 octobre, jour de la clôture du compte (1).

(1) Archives du Calvados. — Comptes de Abel Doynard pour les années 1560, 1561 et 1562.

CHAPITRE IX.

DÉVASTATIONS DES HUGUENOTS.

Nous sommes arrivés à cette fatale année 1562, qui vit, avec un ensemble surprenant, les Huguenots se précipiter à l'assaut des églises d'un bout à l'autre de la France, les saccageant avec rage et faisant disparaître, dans une dévastation brutale et sans prétexte, des richesses artistiques et historiques incalculables. Les bruits précurseurs de l'orage, des faits arrivés dans des localités assez rapprochées, avaient engagé le chapitre de la cathédrale à prendre quelques mesures de précaution. Elles furent malheureusement trop ostensibles et les ennemis n'éprouvèrent pas de difficulté à les rendre vaines.

Le 11 avril, par le commandement de Messieurs du Chapitre, « fut commencé à monster du caillou aux voutes de l'église, tant haut que bas po^r ruer contre les Huguenots. » Quatre hommes s'y employèrent pendant cinq jours sans relâche. On avait acheté pour cela deux « penniers amalle. »

En vertu d'un ordre de MM. de La Pluyère et de Courtonnel, Jehan Couchon va quérir André Gosset à sa maison de la Houblonnière « po^r venir choisir lieu end. chapitre pour cacher la fierte », c'est-à-dire

la grande chässe contenant les reliques de saint Ursin. On décida de l'enfouir. Pierre Morin, Jehan Estienne, Girot Heultes et Pierre Vyuier travaillèrent tous quatre pendant un jour et demi à faire une fosse au milieu de la salle capitulaire. Les vidanges en furent portées dehors, ce qui n'était pas très-prudent. Pendant ce temps, Henri Dubosc et Colin Barbey, menuisiers, confectionnent un coffre pour mettre la fierte; on achète 6 sols de charbon afin de le placer « dessoubz et alentour pour la garder de pourriture. » Le précieux dépôt ainsi confié à la terre, André Gosset et trois de ses compagnons s'emploient à repaver « la fosse de la fierte et asseoir du paué à l'église qui estoit taillé. »

Néanmoins, quatre manouvriers continuent à monter de la pierre aux *hautes voulttes*. Cette besogne dura sept jours en tout. Ensuite on boucha soit avec des pierres, soit avec des barres et de la colle-forte, la plupart des portes de service, de manière à en empêcher l'effraction — « les huys de la tour du costé de l'orloge — l'huys de la librairie — celui daupres l'huys du pallays — l'huys de la fabrique joignant l'huys de la tour. » La veuve Leudet fournit « troys carterons de chandelle pour esclairer aux machons. »

Le 24, Jehan Hesbert, serrurier, « change les gardes de la serrure de l'huys des voulttes près la chappelle St-Martin et faict vne clef. » C'était vraisemblablement l'accès réservé aux hommes de confiance chargés de *ruer les pierres* sur les assaillants.

Le 25, Pierre Morin « faict vne fosse nuytamment à costé lestable de la fabrique pour cacher les

relicques, ainsy qu'il auoit esté conclud par mess^{rs}. » Ce travail de confiance lui valut un teston de vij sols.

Enfin, on constitua une garde d'une douzaine de gens sûrs pour empêcher les huguenots « d'entrer par force dans icelle esglise », comme ils avaient fait à Rouen et ailleurs. Mais le 5 mai, pendant l'office divin, Louis d'Orbec, bailli d'Évreux, capitaine de ceux de l'église nouvelle, arrive, suivi de sa bande, interrompt les cérémonies, et désarmant prestement les hommes de garde intimidés, les force à se cacher sur les voûtes, d'où ils se hâtèrent de regagner leurs maisons, oubliant leurs promesses de bravoure et les tas de cailloux qui devaient leur servir de projectiles.

Cette première invasion n'occasionna, parait-il, aucun autre désordre. Les deux jours suivants furent paisibles; mais de nombreux renforts de gens sans aveu s'introduisirent des campagnes dans la ville par les quatre portes grandes ouvertes, et le 9 mai, surlendemain de l'Ascension, entre neuf et dix heures du matin, la cathédrale, privée de toute garde, fut envahie de nouveau par des hommes armés aussi furieux que des « *chiens enragés* (1). » Les autels et les images des saints sont rompus, ainsi que les coffres, armoires et meubles de la sacristie et de la salle capitulaire. On brûle, au milieu du sanctuaire, les chapes, parements, nappes et ornements. Enfin, et c'était plus profitable aux envahisseurs, ils ravissent les calices, les reliquaires

(1) Articles que baillent à justice les chanoines de Lisieux contre ceux qui pillèrent la cathédrale en 1562.

et tous les objets en métal précieux. Le pillage fut complet.

Si les hommes qui avaient fait de belles promesses de bravoure, effrayés de la première entreprise, observèrent une prudente réserve pendant cette orgie, il n'en fut pas de même des femmes. Sans considérer les risques affreux auxquels elles s'exposaient dans cette bagarre, elles s'efforcèrent, avec intrépidité, de sauver du feu les objets du culte.

Ce sac, digne en effet de *chiens enragés*, dura quatre jours. Les objets cachés ne furent pas découverts; mais leur disparution fut constatée, et pour s'en venger les chefs des huguenots chassèrent les chanoines de la ville, après avoir livré leurs maisons au pillage et surtout vidé leurs caves.

Le sieur de Fervaques, Guillaume de Haultemer, qui s'était attribué le gouvernement de la ville, à l'encontre de toute justice, prenait part à ces excès, bien loin de les réprimer, comme c'eût été le devoir du chef de la force publique; aussi le service divin fut-il interrompu jusqu'à la fin de juin. Enfin, peut-être par le fait d'indiscrétions plus ou moins volontaires, les deux cachettes où les objets les plus précieux du Trésor avaient été déposés furent découvertes et eurent le sort du reste (1).

Dès le 8 mai, après la première tentative, on avait cherché à remettre un peu d'ordre dans l'édifice. Henri Dubosc, Colin Barbey et Jehan Lecarpentier, *menouyers* (menuisiers), se mirent à faire de grandes

(1) Document cité plus haut.

portes au bas de l'église, sans doute pour remplacer celles que les huguenots avaient brisées. En même temps, le 9 juin, il est payé à Hesbert 3 sols 6 deniers « pour avoir refet la serrure de l'huis de la vix des voultres pres S. Martin, faict vne clef, lequel huis auoit esté rompu par les huguenotz affin daller derrober les plombz des dalles desd. voultres. »

Mais la dispersion du chapitre et le renouvellement des excès remirent tout en question. Enfin le droit reprit le dessus, nombre de séditieux arrêtés furent menés par charretées à Louviers, où s'était réfugié le Parlement de Normandie. On ne les fit pas languir. « On trouve chaque jour, en août, en septembre, en octobre, des arrêts qui les envoient à l'échafaud, à la roue, à la potence; ce sont des hommes du peuple, pour la plupart, des artisans : un Jean Heultes, *marin*; un Jacques Legras, *teinturier*; un Laurent Logier, *charpentier*, sans parler des autres. Ces malheureux avaient été mis en mouvement par de plus grands qu'eux, par un Guillaume de Haultemer, sieur de Fervagues; par un Louis d'Orbec, sieur de Bienfaite, bailli d'Évreux; par les sieurs de Serquigny, d'Aigneaux, de La Cressonnière, qui, forçant avec eux les portes des églises, leur avaient donné le signal du pillage et du sacrilège. Qu'advint-il, cependant, à ces meneurs qui avaient mis tout en branle? Je vois bien le Parlement de Louviers lancer contre eux des décrets de prise de corps; mais le principal eût été de les exécuter ces menaçants décrets; or, les grands coupables qu'ils concernaient avaient su gagner le large, laissant se débattre seuls,

avec le bourreau, les simples qui les avaient bien voulu croire (1). »

On put alors vaquer avec méthode au rétablissement de l'ordre. Le 25 juillet, Thoynet Mallays, maréchal, reforgea « les bateaulx de la cloche Nostre Dame et Saint Jehan rompus par les huguenots. » Le jour Saint-Laurent, 10 août, André Gosset, Pierre Morin, Guillaume Houssaye et Guill. de Samaison, maçons ; Bernard Bonhomme, Pierre Gauvain, peintres-vitriers ; Gyrot Heultes, couvreur, furent mandés pour apprécier « le dommage et ruine faictes par les huguenotz à l'église. »

« Les pierres, boys et ymages prouenus de la ruyne » couvraient l'église, le cimetière et les degrés. Quatre hommes s'occupèrent de tout nettoyer. On recolla, autant que possible, les images. André Gosset s'employa à « remasticquer la tumbe de mess^{rs}. Blosset et Le Veneur », qui avait été violée, tandis que trois autres maçons repavaient le chœur dont les sépultures avaient été fouillées également. On acheta, pour mettre devant le maître-autel, un millier et demi de pavé figuré fourni par Thomas Boscage du Prédauge, à raison de 65 sols le mille. Les maçons travaillèrent jusqu'à la fin d'octobre.

Nous traiterons à part des lutrins, stalles, tabernacles, armoires, autels, clôtures brisés et de leurs réparations. Pour achever de peindre le comble de la dévastation dont, au reste, les révolutions de nos jours nous ont fait voir le tableau, disons qu'il fallut

(1) Floquet, *Hist. du Parlement de Normandie*, tome II, p. 432-433.

recourir au fils de Toussaint Delacourt, enfant sans doute souple et fluët qui, moyennant 10 deniers, consentit à « devailler sobz les chaires de mess^{rs} po^r charcer s'il y auoit plus de libures de l'église. »

Peu à peu disparurent les traces du désordre. On commença par rétablir le mobilier; il fallait aviser au plus urgent, et les travaux de maçonneries se trouvèrent complètement interrompus. Les revenus de la fabrique étaient absorbés. La continuation des troubles politiques tarissait plusieurs des sources de recettes. Les comptes ne nous révèlent que quelques menus travaux.

En 1574 seulement, André Gosset, Michel de Samaison et Collas Houssaye reparaissent, du 3 novembre au 5 décembre, « pour besongner à la réparation de la lad. église deuers le costé de la fabrique. » Jehan Gosset et un manouvrier se joignent à eux « pour réparer le pillier qui est près la porte de la fabrique. » Puis on fait soigneusement nettoyer et balayer les dalles remplies de mortier.

En 1575, le 6 juin, on paie 25 sols à André Gosset, « lequel estoyt venu par deux jours tout exprès pour faire visitation des ruynes qui sont aux massonneries de lad. église. » Il passe marché, moyennant 10 sols par jour pour lui et 6 sols pour ses compagnons. L'atelier, composé de cinq hommes et un *journeyeur* (1), travaille du 3 juillet au 12 novembre « deuers le pallays aux arboutantz. » On fit venir pour cela 495 pieds de pierre de la Houblonnière.

En 1576, les maçons travaillent toute l'année au

(1) Journalier ou manœuvre.

nombre de trois avec un *journeyeur*. Il y passa plus de 400 pieds de pierre de la Houblonnière. Malheureusement le fabriquier ne spécifie pas le lieu ; c'était toujours, sans doute, « deuers le pallays. » Nous voyons aussi qu'on répara l'arc-boutant de dessus la chapelle S. Ouen et « l'arc boutant dernyer près la grosse tour. »

On dut également repaver ; car, le 28 janvier, il fut payé 60 sols « à Jacques Boscaige, fils Thomas, de la paroisse du Prédaulge, pour vente et liureson de six centz de paué figuré pour pauer à l'église près la tombe de mons^r de la Hourblonnyère (1). »

En 1577, les maçons sont encore régulièrement occupés toute l'année. Le travail dut porter sur les arcs-boutants de dessus les chapelles de S. André et de S. Jehan l'Évangéliste.

Mentionnons, en passant, que le 7 mars Michel Greslebin reçut 2 sols 6 deniers « pour sa peine dauoyr racoustré le bicoquet, tant pour y auoyr mys des pièces près la queue qui estoyt cassée (2). »

En 1578, il fut fait pour 258 livres 17 sols de maçonnerie ; nous ne savons pas dans quelle partie de l'édifice (3).

(1) Compte d'Abel Doynard, de Toussaint 1561, pour un an. Autres du même pour les années 1565 et 1569. — Comptes de Jacques Mygnot, années 1573, 1574, 1575, 1576, toujours commençant à la Toussaint.

(2) Compte de Jacq. Mygnot, de Toussaint 1576.

(3) Compte de Jacques Mygnot pour cette année. Archives du Calvados. Lisieux. Fabrique de la cathédrale.

CHAPITRE X.

RECONSTRUCTION DE LA FLÈCHE.

Enfin en 1579, le 8 mai, les maçons, aidés de Gilles Heultes, commencèrent à dresser *leurs establys pour réparer la tour*. Ce chiffre 1579, surmonté des armoiries du cardinal d'Annebaut, subsiste encore aujourd'hui pour annoncer le point de départ de cette reconstruction. On prend, le 19, chez Jehan Clémence, libraire, « troys feuilles de grand papper collé pour faire des moules aux maschons à tailler de la pierre. » Le travail continua toute l'année et la dépense, tant en journées qu'en pierre et autres matériaux, s'éleva à 556 livres 3 sols. André Gosset fit un voyage à Dives pour avoir de la pierre blanche de Ranville. On tira aussi de la pierre de la Houblonnière, du Rondel, de Glatigny, de la Folletière, carrières voisines de Lisieux et situées dans des domaines du chapitre, pour la plupart.

On maçonna avec continuité pendant vingt-deux ans, jusqu'à l'an 1600, avec une dépense annuelle de 1,000 livres à 1,200 livres en moyenne, sous la direction de André Gosset. Il y employa un atelier de cinq maçons, assez régulièrement maintenu au complet. Le détail fourni par les comptes deviendrait mono-

tone et n'est guère instructif. Il est même difficile d'y relever des incidents dignes d'attention.

Les fonds affectés à cette dépense, outre les revenus ordinaires de la fabrique, provenaient du produit de la vente du fief de la Couyère, qui s'éleva à 5,000 livres. Ce fief avait été acquis, le 21 mars 1567, par noble homme Gilles de Saint-Pierre, sieur de Lachy et des Authieux, chevalier de l'ordre du Roi (1).

Comme on l'a vu, lors de la chute de la tour, elle avait été provisoirement déblayée au niveau du beffroi. Celui-ci n'avait pas été trop endommagé et put être enveloppé d'ais et d'essentes, de manière à former une tour peu élégante, il est vrai, mais capable d'abriter les cloches assez nombreuses composant la sonnerie de la cathédrale. La reconstruction s'opéra autour de cette bâtisse, et chaque hiver, au moment où les gelées, la neige et les intempéries forçaient à quitter la besogne, on raccordait, par une toiture ou un rabat-grain, le bâti intérieur avec la nouvelle maçonnerie. Gilles Heultes, couvreur, et son fils y passent notamment dix-neuf jours pendant l'hiver de 1581-82, et du 10 au 15 mars suivant ils font chacun cinq jours pour découvrir au même endroit, afin de permettre aux maçons de reprendre leur travail et pour leur aider à faire leurs établis.

Le corps-carré fut terminé en 1588 et on posa la balustrade dont nous voyons encore les restes et qui

(1) Compte de Jacques Mygnot commençant à la Toussaint 1575.

est nommée vulgairement la galerie des armoiries. On s'explique difficilement aujourd'hui d'où lui vient cette dénomination ; en vain y chercherait-on trace d'emblèmes héraldiques. Pourtant, les panneaux pleins, au nombre de trois sur chaque face, revêtus par le temps d'une teinte grise uniforme, portèrent des blasons aux brillantes couleurs. Un artiste lexovien, renommé en dehors même de son pays natal, logé plus tard au Louvre par le roi Louis XIII, ne dédaigna pas de faire ce travail. Nous transcrivons intégralement les articles des comptes qui le concernent :

« Item payé à M^e Marin Le Bourgoys, peintre, la s^{me}me de vingt-quatre escus sol pour auoir par led. Le Bourgoys painctz plus^{rs} armaries à la tour de lad. église, jouxte son acquit de ce porté en dabte du septiesme jour de janui^r mil v^e iiij^{xx} ix po^r cy lxxij livres (1).

« Item le xxiiij^e jour de mars aud. an v^{ee} iiij^{xx} ix payé à M^e Marin Le Bourgoys, peintre, la s^{me}me de de quatre escus sol pour auoir par luy painct et estoffey deux armaries pour en la tour de lad. église joux son acquit, pour c^y xij livres (2). »

Nous n'avons pas le compte de l'année 1590. Au mois de janvier la ville entra sous l'obéissance du roi Henri IV. Nous pouvons supposer que la contribution de guerre imposée aux habitants, la présence des gens d'armes et les faits de guerre qui eurent

(1) Compte de Martin Jouen, pbr^e, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1588.

(2) Autre compte du même, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1593. — Archives du Calvados.

lieu dans le voisinage interrompirent les travaux ou tout au moins ralentirent leur activité. En 1591, nous retrouvons André Gosset à la besogne avec Jehan Gosset, Michel de Samaison, compagnons, et Jehan Revel, manouvrier. En 1595, ils s'adjoignirent un quatrième compagnon et restèrent toujours au même nombre jusqu'à la fin, c'est-à-dire jusqu'au 23 décembre 1600, jour de la « *perfection de la tour* », où ils reçurent en plus de leur dû 60 sols de *don gratuit* (1).

(1) Archives du Calvados. — Outre les comptes déjà mentionnés, voyez ceux de Jacques Mygnot de la Toussaint 1578, 1579, 1580, 1581 jusqu'au 31 décembre 1582; ceux de Jehan Larchier pour les années 1583, 1585; ceux de Martin Jouen pour les années 1586, 1587; ceux de Michel de Villedieu pour 1591, 1592, 1593, 1594, 1595, 1596, 1597, 1598, 1599, 1600.

CHAPITRE XI.

EMBELLISSEMENTS DE M. DE MATIGNON. — DERNIERS TRAVAUX.

Les documents recueillis par nous, relatifs à la cathédrale au XVII^e siècle, ne nous révèlent qu'un fait notable : les changements apportés dans sa disposition intérieure par M. de Matignon II, de 1677 à 1689 et encore en 1705. Les comptes offrent une lacune jusqu'à cette même année 1677 ; mais on doit regretter médiocrement leur absence. Les perfectionnements introduits dans la comptabilité, en les rendant peut-être plus réguliers et surtout mieux alignés quant à la forme, avaient eu pour résultat de faire disparaître ces énonciations détaillées et naïves dont l'histoire fait son profit. Nous en serions réduits aux indications les plus sommaires, sans un manuscrit trouvé dans des papiers de famille par M. Moisy, notaire à Lisieux, en 1849. Ce journal anonyme, parfois piquant, est dû à un homme parfaitement renseigné, sans doute un chanoine. Il nous paraît mériter toute confiance et nous lui ferons des emprunts utiles (1).

En septembre 1676, nous trouvons Rosné, char-

(1) Ce manuscrit a été publié, en 1875, par M. Moisy dans le *Bulletin* de la Société historique de Lisieux.

pentier , faisant dix-huit jours « au hault de la pyramide de la tour. » Dalençon, maçon, s'y emploie ensuite pendant cinq jours. On achète du bois au sieur du Boucheau « pour la réparation des voultres de dessus les chapelles. »

En 1677, on se procure encore du bois pour une somme assez considérable, 317 livres, et Rosné travaille « aux voultres du costé du palais » depuis le 13 juin jusqu'au 28 novembre. Biette et Morin, maçons, besognent aussi depuis le 29 août jusqu'au 5 décembre « aux réparations de l'église. »

En 1678, on fait apporter dix milliers de tuiles, de la pierre, chaux, ciment et autres matériaux « pour travailler aux murailles d'alentour l'église. » Morin, maçon, et ses compagnons y passent depuis le mois d'avril jusqu'à l'hiver. Le total de la dépense s'élève à 240 livres, somme assez importante, quand on sait qu'alors la journée d'ouvrier, base du prix de toute marchandise, était à 4 sols.

En 1679 et 1680, la maçonnerie figure pour des sommes insignifiantes ou fait complètement défaut.

En 1681, les réparations sont portées aux comptes pour 38 livres 13 sols seulement.

En 1682, Rosné, charpentier, fait pour 7 livres d'ouvrage.

De 1683 à 1686, pas de travaux de maçonnerie. Toutefois, en 1685, Messieurs du chapitre font « vitrer tout de neuf le chœur et les ailes de leur église. » Ils avaient (ajoute l'Anonyme) des des-seins beaucoup plus considérables pour l'orner; mais la libéralité de Mons^{sr} n'a pas répondu à la leur, n'ayant rien voulu donner. Il était trop occupé à

moderniser son palais épiscopal. Voici le chiffre des dépenses de cette rénovation d'une utilité contestable :

Durocher , ferronnier , 140 livres 10 sols.

Samson , dit les Limes , serrurier , 376 livres.

Le vitrier , 330 livres.

Deux ans après , en 1687 , Monseigneur se détermine enfin à suivre les chanoines dans la voie des embellissements. Son satirique contemporain nous l'apprend en ces termes :

« Il a fait repaver de neuf toute l'église cathédrale , et pour cet effet , on a ôté toutes les tombes qui étaient dans la nef et dans les ailes ; les unes étaient de belle pierre et les autres de cuivre ; elles ont été transportées derrière le chœur et dans la chapelle de Notre-Dame ; mais une bonne quantité de ces belles tombes a été cassée par l'imprudence des ouvriers. L'on a trouvé vis-à-vis la chaire à prêcher un puits très-profond que l'on a laissé en son état , après l'avoir couvert d'une grande pierre. L'on a pareillement ôté les tombes de pierre et de cuivre de plusieurs évêques qui étaient dans le chœur , même un tombeau élevé en bosse contre une des murailles des ailes de la nef , dans lequel on a trouvé les ossements d'un enfant , qui apparemment était de qualité ; le commun s'est scandalisé de ce que l'on a ainsi ôté tous ces tombeaux , en ce que cela ôte la mémoire de plusieurs personnes dignes de considération. »

Une part doit pourtant toujours revenir au chapitre dans la responsabilité de ces ravages , produits par une gracieuseté de Mgr à son endroit.

Ce qu'on mit à la place de ces richesses artistiques et historiques, le goût alors dominant est assez connu pour le faire soupçonner, quand même les comptes ne viendraient pas fournir des renseignements positifs. Des carreaux de pierre blancs et noirs composent le pavage. « Payé au comptable pour le louage de cinq journées de cheval, pour avoir été à la Cambre cherché du paué noir suivant l'avis de plus^{rs} messieurs du chapitre, cy . . . 5 livres. »

En 1687, on remanie les charpentes des collatéraux. Samson, menuisier, passe vingt-trois journées à 13 sols pour couper les chevrons *devant les vitres de la nef*. On achète des ais et membrures et vingt petits chênes « pour establir aux vouttes » que Henri Picquot se met à plâtrer avec l'aide de Nicollas Bourgeois, manœuvre. Huit mille de tuiles, 95 livres 8 sols de chaux, sable, etc., sont dépensés à ces deux objets. François Samson et Rochev, serruriers, travaillent avec Mercier, vitrier, à la vitrerie pour laquelle on ne dépense pas moins de 666 livres 15 sols, et pourtant, par économie, on va chercher le verre en paniers aux verreries de Conches et de Beaumont. On ne termina qu'en 1688, par les fenêtres de la lanterne.

L'Anonyme constate exactement ces travaux. « La même année (1688), dit-il, Messieurs du chapitre de Lisieux ont commencé à faire blanchir leur église, pour répondre aux pieuses intentions de Mgr l'Evêque qui l'a fait paver de neuf; ils l'ont fait vitrer de neuf en ôtant toutes les anciennes vitres qui étaient fort obscures. »

En 1689, on s'attaque au jubé et on bouleverse la

disposition du chœur. Nous entrerons dans les détails au moment où nous nous occuperons du mobilier. Cet ensemble de travaux fut terminé avec l'année, et M. Le Coq, chanoine prébendé de la 2^e portion de Deauville, rapporta de Rouen, sa ville natale, *quatre paires de brosses*, sans doute d'un genre particulier, « pour nettoyer S. Pierre. » Les 70 sols qu'elles coûtèrent lui furent remboursés par le fabriquier en 1690. Cet homme obligeant mourut à 52 ans, en 1696.

« Le dimanche 11 mars 1691, sur les deux à trois heures après midi, il s'est élevé un grand vent, qui a été si violent pendant deux ou trois heures, qu'il a rompu l'aiguille de fer qui portait le coq de la grande tour de l'église cathédrale, et l'a jeté sur la voûte de la nef, sans faire néanmoins beaucoup de mal, à la réserve de quelques tuiles qui se trouvèrent cassées. Cela arriva pendant les vêpres de la cathédrale, tandis que le peuple était assemblé dans l'église (1). »

Le passage continuel des troupes envoyées en Basse-Normandie, à cause de la guerre avec l'Angleterre; une affreuse disette, suivie de mortalité contagieuse, qui dura pendant les deux années 1693 et 1694, mirent dans l'impossibilité de réparer aussitôt le désastre causé par cet ouragan. Pierre Rosney, charpentier, fit en deux jours le plus urgent « à la tour de l'église, en 1695. Ce fut seulement en 1697 qu'on put replacer le symbole de la vigilance pastorale sur le haut de la pyramide, « après que les

(1) Manuscrit précité

maçons et serruriers en eurent réparé le sommet, qui était rompu. On admira l'industrie du nommé Gabriel Villaye et son fils, couvreurs, à former leurs établis pour monter au haut de ce clocher; mais ce qui fut trouvé de plus surprenant, c'est l'ajustement de deux percherons de la hauteur de plus de trois hommes, qu'ils établirent au sommet de ce clocher pour monter plus haut que le clocher; en sorte que le fils de Villaye monta plusieurs fois au bout d'un de ces percherons, et fit beaucoup de signes trop hardis et effrontés qui faisaient trembler tout le monde (1). »

Ce rétablissement du coq et de la croix coûta 425 livres 4 sols. Le 25 mai, Monseigneur l'évêque de Lisieux avait versé dans la caisse de la fabrique 200 livres, provenant du déport de S. Pierre-ad-Ils, « et ce pour aider à remettre le coq et la croix de la pyramide de l'église de Lisieux (2). »

Le jour de la Conception de la Ste-Vierge de l'année 1700 (3), il s'éleva encore une furieuse tempête. Elle renversa plusieurs édifices; mais « le coq de la grande tour de la cathédrale résista, parce qu'il avait été bien réparé quelques années auparavant, et celui de la petite tour en fut quitte pour perdre sa queue (4). »

En 1705, toujours au mois de décembre, le 30, un

(1) Ms. anonyme.

(2) Comptes de M. Adrian de Mailloc, 1686-1699, Archives du Calvados.— Voyez aussi, pour les années 1676 à 1685, les comptes de M^e du Thiron (même dépôt).

(3) 8 décembre.

(4) Manuscrit anonyme.

nouvel ouragan , accompagné de foudre , couvrit la ville de ruines depuis 5 heures du matin jusqu'à 11 heures. Saint-Jacques et Saint-Germain furent grandement éprouvés ; mais la cathédrale n'eut qu'une vitre brisée dans la chapelle de S. Thomas le Martyr.

Au mois de juillet 1714 , M. de Matignon mourut , à Paris , dans son hôtel de Matignon , âgé de 77 ans. « Il y en avait trente-sept qu'il était évêque de Lisieux. Etant parti au mois de décembre 1712 pour Paris , il y fut toujours malade de la gravelle qui le tourmenta jusqu'à la mort (1). » Son corps fut rapporté à Lisieux et inhumé au pied du grand autel de la cathédrale.

• Le jour de l'Assomption de la Sainte-Vierge de la même année , Sa Majesté a nommé pour son successeur... M. l'abbé de Brancas , originaire de Naples par ses ayeux et provençal de naissance , d'une famille illustre et ayant eu de ses anciens Papes (2). »

Il prit possession le 12 avril 1715. On lui doit la décoration de la chapelle de la Vierge (3). C'est la dernière mention de travaux faite par les historiens : encore ceux-ci ne portèrent-ils que sur le mobilier.

Saccagée en 1793 , ses tombes violées et détruites , la vieille cathédrale servit de temple aux fêtes républicaines. Ces sacrilèges orgies la sauvèrent peut-être de la destruction dont furent frappées deux autres églises de notre ville , St-Germain et St-Désir. Rendue

(1) Ms. anonyme.

(2) Ms. anonyme.

(3) *Gallia christiana*, tome XI , *Eccl. Lexov.*

au culte catholique comme simple paroisse, en 1802, le 15 août, M. Eustache Le Jeune de Créquy, grand-vicaire de l'ancien diocèse de Lisieux, procéda à sa purification et à sa bénédiction. A cette occasion, une restauration maladroite, dans le goût du temps, vint gâter plusieurs parties de l'édifice. Le 30 novembre 1808, la foudre ayant endommagé le pilier central de la grande porte, le curé, M. Jacques Blondel, se hâta de le faire disparaître et de rendre, en même temps, le pourtour *plus propre* en rasant les fragments de sculptures restés dans les voussures et le tympan. Son successeur, M. Farolet, obtint le classement de notre église parmi les monuments historiques, et, depuis 1841 jusqu'à ce jour, des sommes considérables ont été dépensées en reprises et en restaurations sous la direction des architectes du Gouvernement. Pour ces travaux, la question d'année est insignifiante; ce n'est donc pas le lieu de s'en occuper ici. Nous réservons leur examen pour une seconde partie dans laquelle sera étudiée, dans une analyse architecturale, la vieille cathédrale lexovienne.



LA FONDERIE
DE
PORT-EN-BESSIN
ET LE
CIMETIÈRE GAULOIS DE MONDEVILLE
PRÈS CAEN (CALVADOS)

par

M. EUGÈNE DE BEAUREPAIRE

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE
CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Parmi les découvertes qui se sont multipliées sur tous les points de la Normandie, depuis quelques années, il semble qu'une attention particulière se soit portée sur celles qui se rattachent à la période indéterminée et encore insuffisamment connue que l'on désigne sous le nom de période gauloise.....

A ce titre, l'étude des objets rencontrés à Port-en-Bessin et à Mondeville nous a paru de nature à offrir quelque intérêt. Nous serons, d'ailleurs, sobre de réflexions; nous nous bornerons à décrire les objets et à consigner, aussi exactement que possible, les constatations qui ont été faites, en laissant à d'autres le soin de tirer les conclusions que ces prémisses comportent.

Dans le courant du mois d'août 1879, des ouvriers carriers, occupés à extraire de la pierre sur le plateau du Castel, à Port-en-Bessin, rencontrèrent à 70 centimètres de profondeur, presque sur le bord extrême de la falaise, vers la mer, une agglomération de morceaux de bronze provenant d'armes ou d'instruments brisés.

Grâce à la générosité de M. Malherbe, conducteur des ponts et chaussées, et à l'entremise de M. Le Blanc, ingénieur en chef, ce petit trésor est arrivé entre nos mains et se trouve aujourd'hui déposé au musée de la Société des Antiquaires de Normandie. Ces fragments, d'après les renseignements qui nous ont été fournis, étaient jetés pêle-mêle dans le sol; on ne remarquait auprès d'eux ni cendres, ni charbons, ni scories quelconques. A diverses époques, de nombreux objets d'antiquité ont été trouvés à Port-en-Bessin; mais, jusqu'ici, rien n'avait été signalé sur le plateau du Castel, ni dans son voisinage immédiat.

Les morceaux de bronze qui nous ont été remis par M. Malherbe, au nombre de plus de deux cents, présentent les dimensions les plus variables. Les plus longs ne dépassent pas 8 centimètres. Au point de vue de la nature des armes et des ustensiles, ces fragments peuvent se classer ainsi :

1° Vingt-neuf morceaux proviennent de hachettes. Ils se rattachent presque tous au type n° 4 de la classification de M. Chantre (1). Ces haches, désignées sous le nom de Paulstaw par M. Morlet, sont ainsi décrites par M. Desor : « Oreillettes recourbées de « chaque côté, de manière à représenter une sorte « de double douille, destinée à recevoir un manche « fourchu qui était probablement coudé. Elles sont « souvent pourvues d'une petite anse » (2).

Ces hachettes à doubles ailerons, avec anneau latéral, fort abondantes dans les stations lacustres de

(1) *Industrie du bronze*, p. 45.

(2) *Les Palafittes du lac de Neufchâtel*, p. 41.

la Suisse, sont peu communes en Normandie. Une hachette complète de cette forme figure dans la trouvaille.

Deux ou trois tranchants sembleraient appartenir à un type différent; mais ces débris sont trop incomplets pour qu'on puisse l'indiquer avec précision.

2° Trente et un fragments de pointes de lance. Avec leur douille circulaire, se prolongeant en diminuant jusqu'à l'extrémité de l'arme, avec leurs ailes coupantes en forme d'amande, ils sont de tout point conformes au modèle ordinaire.

3° Cinquante-sept morceaux de glaive. Malgré la faible dimension de tous ces fragments, il est facile, en les rapprochant, de se rendre compte de la longueur et de la forme des armes. Toutes sont à poignée courte et à soie plate, avec encoche et offrant cinq ou sept trous de rivets; une seule des lames est striée de six lignes, formant ornement; quelques autres sont unies, mais le plus grand nombre offrent une arête médiane. Elles devaient mesurer de 60 à 70 centimètres en longueur; leur plus grande largeur est de 5 centimètres.

Ces épées, dont un magnifique spécimen fut trouvé en 1837 par M. Leroux, à Moidrey, en creusant le canal de dérivation du Couesnon, se rencontrent assez souvent dans le bassin du Rhône et dans les diverses parties de la France (1).

4° Un assez grand nombre d'objets d'une détermination à peu près impossible. On peut, toutefois, y reconnaître l'extrémité d'une gouge, la partie infé-

(1) Chantre, *Age du bronze*, I^{re} partie, p. 112.

rieure d'un poignard, un jet, un fragment de rasoir demi-circulaire, des clous, des débris de bagues, d'anneaux ou de bracelets.

Les agglomérations de ce genre sont considérées généralement comme appartenant à des fonderies ambulantes de l'époque du bronze. C'est M. de Gerville qui, le premier, en Normandie, appela sur ces dépôts l'attention publique en décrivant, avec la précision qui lui était habituelle, les objets en bronze, entiers ou brisés, trouvés en 1821 à Anneville-en-Saires, en 1827 à Théville, et en 1828 à Lessay, dans la lande de Cartot (1). En 1833, M. le docteur Murv adressa à M. de Caumont une courte communication sur les débris d'armes en bronze rencontrées au mois de juin dans les monts de Vire, à une très-faible profondeur (2). Des découvertes analogues ont été faites, il y a peu de temps, à Maisons et à Écoville. La plupart des débris, qui furent alors recueillis sur ces deux points, sont aujourd'hui en la possession de M. Doucet, banquier à Bayeux, et de M. Deslongchamps, professeur à la Faculté des sciences de Caen. Cependant, ce n'est ni des objets trouvés à Maisons, ni de ceux qui l'ont été à Écoville, que nous croyons devoir rapprocher les morceaux de bronze provenant de Port-en-Bessin, mais bien de fragments identiques extraits du sol, en 1873, à St-Georges-de-Livoye (Manche), au lieu dit le *Carrefour de la*

(1) *Notice sur quelques objets d'antiquité, d'une origine incertaine*, par M. de Gerville (*Mémoires des Antiquaires de Normandie*, 1827-1828, p. 286-291).

(2) *Mémoires des Antiquaires*; t. IX, p. 568.

Chenotière. Par une singularité bizarre, on y retrouvait le même type de glaive, les mêmes pointes de lance, les mêmes hachettes à doubles ailerons, des fragments de gouge et de poignard; en sorte que la description faite à cette époque par M. Le Bœuf s'applique, avec une exactitude rigoureuse, aussi bien aux fragments de Port-en-Bessin qu'à ceux de St-Georges-de-Livoye.

Ces détails peuvent paraître minutieux; ils étaient indispensables pour mettre en relief le véritable caractère de cette dernière fonderie. Elle a son intérêt à côté des établissements similaires de Maisons. d'Écoville, de Vire, dans le Calvados; de la lande de Cartot, dans le Cotentin; de St-Georges et de Notre-Dame-de-Livoye, dans l'Avranchin.

De la fonderie de Port-en-Bessin, nous arrivons, par une transition naturelle, au cimetière gaulois de Mondeville. Les objets qui y ont été recueillis nous reportent également à une époque fort reculée, et, considérés dans leur ensemble, ils ont, au point de vue historique, une plus grande importance.

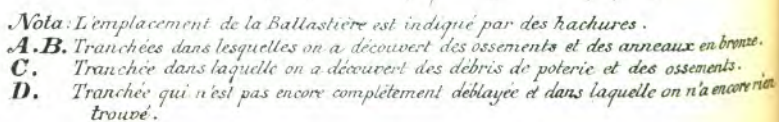
En 1878, au moment de l'exécution des travaux de terrassement de la voie ferrée de Caen à Dozulé, M. Boreux, ingénieur, avait remarqué dans la traverse de Mondeville l'existence de deux anciennes tranchées, formant cuvette, d'une hauteur de 1 mètre 20 centimètres, d'une largeur moyenne de 70 centimètres. Comme elles avaient été comblées au moyen de terres meubles, leur profil se détachait nettement sur les talus taillés dans un sol pierreux et compacte, à droite et à gauche de la ligne.

Cependant, tout d'abord, cette particularité ne

provoqua aucune investigation. Mais, l'année suivante, une ballastière fut établie précisément sur le champ *Fourou*, et les extractions révélèrent bientôt le caractère des tranchées qui avaient été observées. Au mois de mai 1879 nous étions avisé tout à la fois par M. l'ingénieur en chef Le Blanc, et par M. Boreux, de la découverte dans l'une d'elles d'ossements humains accompagnés de deux petits anneaux de bronze et d'un silex en forme de racloir. Nous nous transportâmes immédiatement sur les lieux, et là, avec M. Boreux, il nous fut aisé de reconnaître que nous nous trouvions en présence d'un cimetière gaulois de l'époque la plus primitive. A partir de ce moment, les travaux ont été surveillés avec soin, et c'est surtout, à l'aide des constatations faites minutieusement et au jour le jour par M. Besnard, conducteur des ponts et chaussées, que nous allons essayer de déterminer l'étendue et la physionomie de ce curieux emplacement funéraire.

Le cimetière de Mondeville, autant que nous pouvons en juger dans l'état actuel des fouilles, présente un aspect des plus singuliers. Il couvre en effet, en très-grande partie, le champ *Fourou*, n° 197 du plan cadastral, et déborde sur les parcelles 193, 192, 194, dites de la *vallée Barrey*.

Dans cette vaste étendue limitée au nord par le chemin rural n° 16 du Mesnil-Fromentel, et à l'est par le chemin vicinal n° 1, qui va de la route n° 43 aux Roches, le déblai a permis de constater l'existence de quatre grandes tranchées parfaitement distinctes. La première (Tr. A), qui part de l'intersection du chemin rural n° 16 et du chemin vicinal n° 1, et que l'on suit jusqu'à l'extrémité de la vallée Barrey,



mesure 257 mètres 50 c. La seconde (Tr. B), part aussi du chemin vicinal n° 1, à 58 mètres de la tranchée A, et n'offre qu'un développement de 137^m 50 c. Dans son trajet elle tend à se rapprocher de plus en plus de la première tranchée, si bien qu'elle n'en est plus distante que de quelques mètres à son point d'arrivée. La troisième (Tr. C), d'une longueur de 50 mètres seulement, coupe à angle droit l'extrémité de la seconde et se prolonge jusqu'au chemin vicinal. Le trajet de la 4^e (Tr. D), qui mesure 77 mètres 50 c., va de ce même chemin vicinal à l'extrémité sud de la première tranchée.

Entre les tranchées A et B, à 50 mètres environ du point où elles rencontrent la voie ferrée, se trouve un groupe assez important d'excavations funéraires isolées.

Le plan détaillé, qu'à notre demande a bien voulu dresser M. l'ingénieur Boreux, permet d'ailleurs, au premier coup d'œil, de se rendre compte de ces dispositions.

Les investigations minutieuses qui, à partir du mois d'avril 1879, portèrent successivement sur tous les points de ce vaste emplacement funéraire, amenèrent des constatations importantes que nous devons maintenant faire connaître.

La tranchée A renfermait une masse considérable d'ossements de nature fort différente. Les ossements d'animaux provenant de bœufs de petite taille, de sangliers, de chèvres ou de moutons étaient en très-grand nombre ; les ossements humains étaient, au contraire, clair-semés. Ces débris, accompagnés de fragments de pierres ou de parcelles argileuses ayant

subi l'action du feu, étaient disposés le long de la tranchée, presque sans interruption, à une profondeur moyenne de 1 mètre 60 c. à 1 mètre 80 c.

La tranchée B offrait une tout autre physionomie. Les ossements humains, sans mélange appréciable d'ossements étrangers, apparaissaient à une profondeur n'excédant pas 80 centimètres ou 1 mètre au plus. Ils garnissaient, d'ailleurs, cette excavation d'une façon à peu près continue dans toute l'étendue de son parcours.

La tranchée C, par son contenu, se rapprochait beaucoup plus de la tranchée A que de la tranchée B. Les ossements humains qui la remplissaient étaient, en effet, mêlés à une énorme agglomération d'ossements d'animaux de toute espèce; mais tous ces débris gisaient dans la fosse sans aucun ordre et dans un état de confusion extraordinaire.

Les fragments métalliques extraits de cette partie de la ballastière ont été peu nombreux; nous n'avons guère à signaler qu'une tige de fer, une fibule brisée et une boucle en bronze assez élégante (planche III, n° 3, et planche II, n° 2). En revanche, les débris de poterie ont été assez abondants; tous sont d'une pâte grossière, quelques-uns sont revêtus de guillochures, un seul vase a pu être reconstitué. Il affecte la forme d'unealebasse et est orné au-dessous de son rebord extérieur d'une ligne de cercles un peu allongés, tracés à la pointe (planche I, n° 1) (1).

On n'a trouvé dans les terres remuées qui com-

(1) La planche n° 1 a été dessinée par M. Lavalley-Duperroux, nous devons les dessins des autres planches à l'obligeance de M. Georges Bouet.

PLANCHE I.

1



2



blaient la quatrième tranchée D, ni ossements, ni céramiques, ni silex, ni objets de métal.

Mais c'est entre les deux premières tranchées A et B, aux abords de la voie ferrée, qu'ont eu lieu les découvertes les plus intéressantes.

Le 10 mars, les ouvriers rencontraient, en effet, dans cet espace circonscrit, un groupe véritable de sépultures consistant en fosses isolées, d'une longueur uniforme de 1 mètre 80 c. sur 0,45 c. de large, arrondies aux deux extrémités et garnies au fond d'une couche de terre noire épaisse de 3 à 4 centimètres. Cette circonstance, remarquée dans toutes les fosses, est de nature à faire supposer que les corps avaient été étendus non sur la terre nue, mais bien sur un lit de paille, de feuillages ou de gazon. Cette habitude de garnir les fosses au moment de l'inhumation paraît avoir persisté longtemps, et l'un de nos meilleurs observateurs, M. l'abbé Cochet, a signalé cette particularité dans un grand nombre de sépultures franques en Normandie (1). Comme dans les tranchées, les cadavres étaient orientés la tête au sud-ouest, regardant le nord-est.

Le squelette de la première fosse n'était accompagné d'aucun ornement.

La seconde fosse, qui fut attaquée le 11 mars, renfermait un squelette mal conservé, mais portant à la hauteur de la poitrine un demi-cercle ou plutôt une sorte de croissant percé d'un trou à ses deux extrémités, et mesurant 14 centimètres d'ouverture (planche II, n° 1).

(1) *Normandie souterraine*, p. 210.

La troisième fosse, établie dans des conditions identiques, a laissé voir un squelette ayant au cou un anneau de 17 centimètres de diamètre.

L'habitant de la quatrième fosse avait été revêtu d'un plus grand nombre d'ornements. Il avait au bras gauche deux bracelets : l'un oblong et ouvert, placé au poignet mesurait 7 centimètres sur 6 (planche III, n° 6); l'autre rond, sans solution de continuité, et beaucoup plus mince, entourait le haut du bras. Il avait 10 centimètres de diamètre.

Un anneau du même genre, mais plus grand, était placé au bas de la jambe droite; il n'avait pas moins de 17 centimètres de diamètre.

Les ossements qui ont été recueillis appartenaient à un individu d'une taille au-dessus de la moyenne.

L'exploration de la cinquième fosse nous a fourni deux annelets de 2 centimètres, offrant dans l'épaisseur du métal un trou longitudinal pouvant remplir le rôle de la bélière qui forme l'appendice de quelques objets de ce genre (planche III, n° 2).

Le squelette avait, en outre, le radius et le cubitus engagés dans un anneau oblong, absolument semblable à celui de la fosse n° 4 (7 centimètres sur 6); il portait aussi au cou un anneau rond, fermé, de 18 centimètres de diamètre.

Mais c'est la fosse suivante, n° 6, qui nous réservait les plus curieuses révélations.

Le squelette avait au cou un torque d'un diamètre de 15 centimètres. Il était formé d'une tige de bronze, carrée et non ronde comme toutes celles que nous avons vues jusqu'ici; ses deux extrémités sensiblement amincies se rejoignaient, mais n'avaient pas été

soudées. Ce curieux objet a malheureusement été perdu, mais nous en avons un dessin fort exact qui a été fait, avant sa disparition, sur notre demande, par M. Besnard, conducteur des ponts et chaussées.

A la hauteur de la poitrine on a recueilli, sur le même squelette, les fragments de deux bracelets en bois noir, de forme oblongue, de 11 centimètres sur 9, avec une épaisseur moyenne de 4 centimètres (planche II, n° 3).

Le bras gauche portait, au-dessus du poignet, un ornement plus extraordinaire, consistant dans un anneau rond en bois, haut de 7 centimètres, d'un diamètre de 9 centimètres et divisé en deux sections réunies par un lacet de bronze très-délié. Ce ligament s'en est allé en poussière quand ce singulier bijou a été extrait du sol; mais les trois trous, placés symétriquement aux extrémités des deux sections, suffisent à indiquer le mode d'attache que cet ornement comportait (planche II, n° 4).

Un bracelet de bois de forme analogue, bien qu'il n'offre aucune solution de continuité, a été rencontré, il y a quelques années, dans le cimetière gaulois de Longueville, canton d'Isigny, arrondissement de Bayeux.

La dernière fosse du groupe a été reconnue et explorée par notre savant confrère, M. Eudes-Deslongchamps, professeur à la Faculté des Sciences de Caen. Le corps qui avait été confié à la terre se trouvait placé dans une situation assez anormale. Au lieu d'être couché sur le dos, les bras étendus, il semblait replié sur lui-même, les jambes ramenées vers la

tête, de sorte que le crâne a été recueilli au milieu des os du bassin.

Ce squelette avait, à la hauteur du cou, deux annelets de 12 millimètres d'ouverture, à bélière longitudinale et assez semblables, d'ailleurs, aux petits anneaux trouvés dans la cinquième fosse (planche III, n° 5).

Les deux tibias étaient croisés l'un sur l'autre et passés dans un mince anneau de bronze fermé, de 18 centimètres de diamètre.

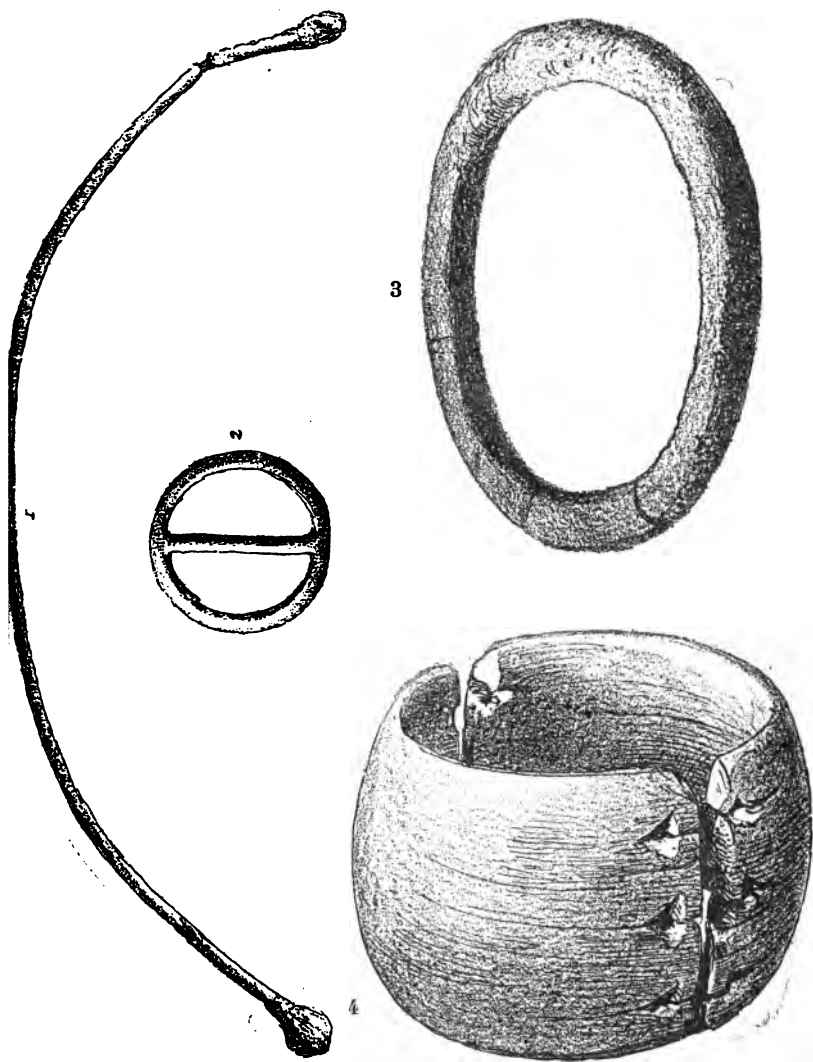
A quelque distance de là se trouvaient les fragments d'un torque en fer dans un état de complète décomposition, et les débris d'un vase en terre grossière et mal cuite. Ce pot, de couleur brune, avait été façonné à la main et ne portait aucun ornement. Ce curieux échantillon de céramique primitive a pu être reconstitué par M. Deslongchamps et ressemble assez à une calebasse à fond convexe. Sa hauteur est de 125 millimètres. Ses bords présentent une ouverture à peu près circulaire qui varie de 140 à 145 millimètres de diamètre (planche I, n° 2).

En résumé, les sépultures qui ont été plus ou moins bien explorées, tant le long des tranchées qu'à l'intersection des deux premières tranchées A et B, vers la voie ferrée, sont au nombre d'environ soixante. La plupart n'ont fourni que des ossements : les ornements et objets de nature diverse recueillis peuvent se classer ainsi :

ANNEAUX.

- | | |
|--|---|
| 1. Anneaux en bronze fermés, portés au cou. | 5 |
| 2. Anneaux en bronze ouverts, portés au cou. | 1 |

PLANCHE II.





3. Anneaux en bronze fermés, portés à la
jambe 2
4. Anneau *en fer*, porté au cou. 1

BRACELETS.

1. Bracelets en bronze, portés au poignet,
forme oblongue, ouverts (planche III, n° 6) . . . 2
2. Bracelets en bronze, portés au-dessus du
coude, ronds et fermés 2
3. Bracelets en bronze fermés, de moindre
dimension, paraissant destinés aux poi-
gnets d'un enfant 2
4. Bracelets en bois noir, de forme oblongue,
portés au poignet (planche II, n° 3). . . 2
- Bracelet en bois, forme ronde, à deux
sections, porté au bras (planche II, n° 4). . . 1

ANNELETS.

- Annelet simple (planche III, n° 1). 1
- Annelet présentant dans l'intérieur du métal
une ouverture longitudinale (planche III, n° 2). . . 2
- Annelet à bélière (planche III, n° 5, 5 *bis*, 5 *ter*). . . 3

FIBULES ET OBJETS DIVERS EN MÉTAL.

- Fibules en bronze, incomplètes (planche II,
n° 3). 2
- Boucle en bronze (planche II, n° 2). 1
- Bagues formées d'un simple fil de cuivre
(planche III, n° 4). 2
- Bouton en bronze. 1

CÉRAMIQUES.

Vases entiers avec et sans ornements (planche I, n ^{os} 1 et 2).	2
---	---

SILEX.

Silex en forme de grattoir.	1
-------------------------------------	---

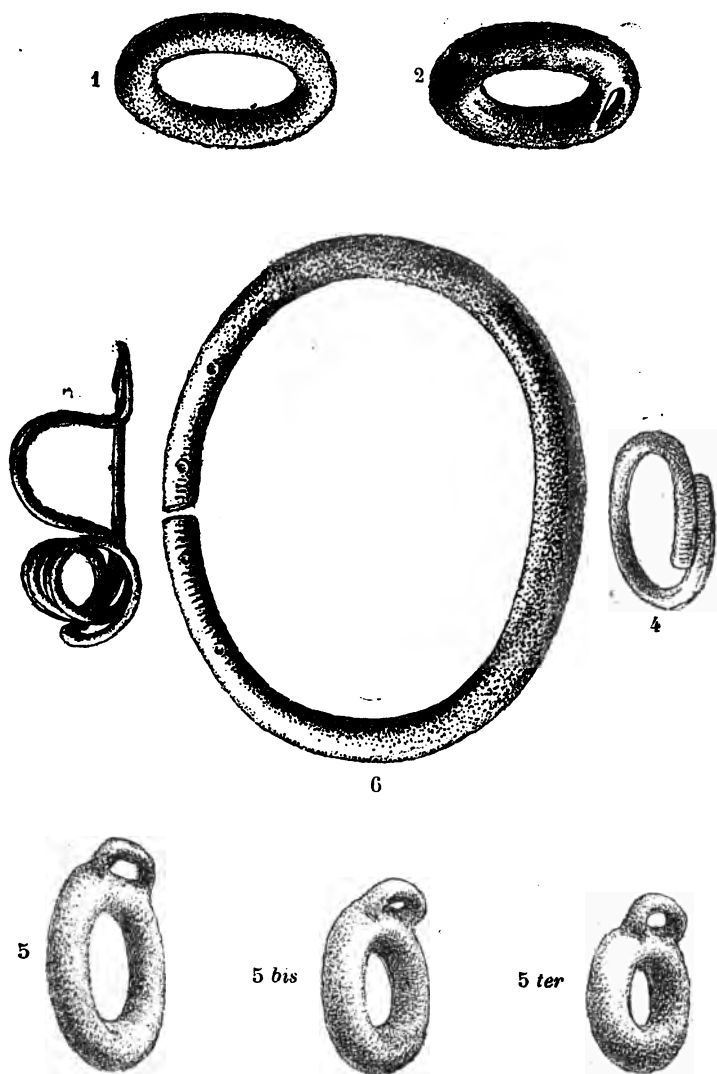
Il faut joindre à cet ensemble, déjà considérable, de très-nombreux débris de poterie, des cendres, de l'argile et des pierres ayant certainement subi l'action du feu.

Un assez petit nombre de cimetières gaulois ont été jusqu'ici explorés en Normandie. Dans son grand ouvrage intitulé : *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, M. Cochet signale bien, il est vrai, les sépultures de St-Wandrille, de Bouilles, de Ste-Beuve-en-Rivière, de Moulineaux, de Rouen, de St-Remy-en-Rivière, des Essarts-Varempré, de Caudebec-lès-Elbeuf (1). Mais, en se reportant aux descriptions du savant abbé, on voit qu'il s'agit ici de sépultures gauloises à incinération de la dernière époque, c'est-à-dire contemporaines de la conquête et de l'occupation romaines.

L'art préhistorique dans l'ouest de la France et notamment en Haute-Normandie, par M. le vicomte de Palligny, ne nous fournit aucun détail sur des

(1) *Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 482, 508-509, 514-515, 151, 154, 116, 547, 552-556, 234, 590.

PLANCHE III.



sépultures de ce genre dans le département de l'Eure, objet principal des investigations de l'auteur.

Cependant, sans être aussi riche, à ce point de vue, que la Bretagne ou la Champagne, notre province offre encore matière à de fructueuses explorations.

En 1855, dans sa *Normandie souterraine*, M. l'abbé Cochet lui-même mentionnait avec honneur les découvertes faites par la Société des Antiquaires, de 1829 à 1832, au tumulus de Fontenay-le-Marmion, les fouilles entreprises en 1834 par M. Galeron, à Condé-sur-Laison, les sépultures reconnues au moment de l'ouverture du chemin de fer de Caen à Paris, dans la commune du Vauvray, ainsi que les tumuli de la cité de Limes, interrogés si scrupuleusement par M. Féret (1).

En remontant plus haut il ne serait que juste de rappeler les observations faites par l'abbé de Cocherel, en 1685, « à propos de l'antiquité de certains corps trouvés entre Évreux et Vernon », et par dom Jacques Martin, bénédictin, « relativement à un squelette « dont l'humérus était garni de bracelets et qui fut « exhumé à Fresnay-sur-Mer, sur sa propriété, par « un sieur Le Haribel (2). »

Depuis la publication des ouvrages de M. l'abbé Cochet, plusieurs autres cimetières gaulois ont été reconnus dans notre région, notamment à Bénouville,

(1) *Normandie souterraine*, p. 6. *Mémoire des Antiquaires de Normandie*, t. III, p. 49, 67; t. VI, p. 265; t. IX, p. 149, 164.

(2) Cf. Note de M. l'abbé Do, *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. II, p. 665.

à La Cambe, à Longueville, à Caenchy (1), et partout les squelettes portaient au poignet ces bracelets, ondés ou à grosses perles, qui avaient tant frappé dom Martin. Un seul individu en avait sept au même bras.

Au milieu de tous ces champs de sépulture qui, par la nature des objets qu'ils renfermaient, rappellent les cimetières de la Marne et de l'Aisne, et notamment le cimetière si curieux de Charvais (2), la nécropole de Mondeville nous apparaît avec un caractère spécial que nous voudrions indiquer.

Nous n'insisterons pas sur l'existence, à côté de fosses isolées, de ces tranchées singulières qui, en quittant le champ Fourou et la Vallée-Barrey, devaient certainement se développer sur les champs du *Tour* et de la *Croix-Brisée*, et dont nous ne saurions encore indiquer, avec certitude, ni le nombre, ni la longueur, ni la configuration générale. Mais comment ne pas signaler, dès à présent, ces amas considérables d'ossements d'animaux qui, presque toujours, avoisinent les squelettes humains. En explorant les *tumuli* de la cité de Limes, en 1822 et en 1826, M. Féret avait été frappé de la même particularité. • Toutes les richesses d'un Belge de ce temps se trouvent réunies dans les tombelles que j'ai fouillées, écrivait-il ; quelques ornements de cuivre, des vases grossiers, des anneaux en fer qui, je pense, faisaient son trésor. Avec lui furent brûlés aussi des

(1) Matériaux pour servir à l'histoire primitive et naturelle de l'homme, t. X, 1873, p. 163.

(2) *Ibid.*

animaux. « Funera sunt pro cultu Gallorum magnifica
• et sumptuosa. Omniaque, quæ vivis cordi fuisse
• arbitrantur, in ignem inferunt etiam animalia. »
César, *De Bello Gallico*, lib. VI, cap. IX, II (1).

L'aspect des poteries qui ont été recueillies n'est pas moins digne d'attention. Toutes sont façonnées à la main et cuites à l'air libre. La plupart sont unies ; quelques-unes, en très-petit nombre, offrent des traces d'ornementation rudimentaire. Les deux vases, qui ont pu être reconstitués, affectent de plus la forme d'unealebasse à fond convexe. Des céramiques de ce genre ont été signalées dans les tumuli et les dolmens. Sans sortir de Normandie, il est impossible de ne pas être frappé de l'analogie absolue qui existe entre les vases de Mondeville et les curieux spécimens découverts en 1832, dans le tumulus de Fontenay-le-Marmion, et qui excitaient encore, en 1855, l'admiration de M. l'abbé Cochet (2).

Il est encore un autre objet que nous avons décrit précédemment d'une façon un peu minutieuse et qui nous paraît de nature à motiver quelques observations ; nous voulons parler du bracelet en bois rencontré dans une des fosses isolées.

Par un heureux hasard, un bijou du même genre, provenant du cimetière gaulois de Longueville, figure aujourd'hui dans le musée de la Société des Antiquaires de Normandie.

Il mesure en hauteur 38 millimètres et forme une

(1) Recherches sur le camp de César / *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. III, p. 69).

(2) *La Normandie souterraine*, p. 7.

ellipse de 75 millimètres sur 69 ; il porte, en outre, à l'extérieur les traces d'un rivet en fer. Nous le trouvons ainsi décrit dans le catalogue publié en 1865 par M. Charles Gervais :

« Bracelet en cercle assez large de tige, formé d'une espèce de lignite (Longueville).

« Il était muni d'un rivet en fer, dont les traces sont encore visibles ; ce qui, joint au peu de valeur de la matière, permet de supposer que c'était moins un ornement qu'un signe d'esclavage. »

La découverte de Mondeville n'est pas de nature à confirmer cette manière de voir. Notre bracelet, bien qu'en bois, avait ses deux sections réunies par un élégant lacet de métal, et, de plus, l'individu au bras duquel il se trouvait, portait au cou un très-bel anneau de bronze. Ces simples constatations révèlent que le bracelet en bois, juxtaposé sur le même squelette à un collier de bronze, était un ornement au même titre que les autres bracelets, et n'avait point la signification symbolique qui lui avait été attribuée.

Quant aux anneaux ou bracelets en fer, ils devaient certainement être en assez grand nombre ; toutefois, nous ne saurions rien affirmer ; un seul fragment de collier en fer a pu, il est vrai, être recueilli, mais nous avons remarqué nous-même, sur la terre des tranchées, de longues trainées rougeâtres attestant la présence d'objets en fer, rongés par la rouille et d'une détermination impossible.

Quelle que soit la valeur de ces remarques que nous aurions pu multiplier, elles nous semblent au moins établir que, par son aspect extérieur, par la

simplicité des bijoux qui s'y rencontrent, par les agglomérations d'ossements d'animaux mêlés aux ossements humains, par le caractère essentiellement primitif de ses céramiques, la nécropole de Mondreville, qui domine le cours irrégulier de l'Orne et les marais où devait plus tard s'élever la ville de Caen, doit être classée, sans conteste, parmi les cimetières gaulois de l'époque la plus reculée. Moins riche que tous les champs funéraires de Charvais, de Caranda, de Somme-Bionne et de tant d'autres fouillés dans la Marne et dans l'Aisne par MM. Morel et Frédéric Moreau, il nous paraît, en revanche, sensiblement plus ancien. A ce titre, il méritait d'être étudié avec soin, et cette considération nous fera peut-être pardonner les détails un peu minutieux dans lesquels nous avons cru devoir entrer.

En finissant ce trop long rapport, qu'il nous soit permis de remercier ici MM. Le Blanc, ingénieur en chef; Boreux, ingénieur ordinaire, et Besnard, conducteur des ponts et chaussées, du concours dévoué qu'ils ont bien voulu nous prêter. Grâce à leurs bons offices, non-seulement les travaux de la ballastière ont été soumis à une surveillance méthodique, mais encore un plan des excavations sépulcrales a été dressé; les objets exhumés du sol ont été recueillis avec soin et l'on nous a fourni, pour ainsi dire, au jour le jour, tous les éléments à l'aide desquels nous avons rédigé notre travail. Les constatations qui en font l'intérêt leur appartiennent pour la meilleure partie, et nous sommes très-heureux de leur en reporter l'honneur.

CIMETIÈRES MÉROVINGIENS

RÉCEMMENT DÉCOUVERTS

EN BASSE-NORMANDIE

par

M. E. DE BEAUREPAIRE

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

Après les nombreuses et consciencieuses études de M. l'abbé Cochet sur les sépultures mérovingiennes en Normandie, il semblerait que l'investigation de nouveaux champs funéraires de cette époque ne pourrait aujourd'hui présenter qu'un assez médiocre intérêt.

A notre avis il est loin d'en être ainsi ; non-seulement la découverte de ces lieux antiques d'inhumation peut servir à éclairer des questions de géographie locale, mais encore elle vient nous fournir des éléments précieux pour déterminer le caractère de l'art à ces époques reculées et pour mieux en classer les produits.

Considérés à ce point de vue, tous ces cimetières de la période franque ou mérovingienne ont leur importance, et aucun des objets qu'ils nous livrent ne doit être négligé par l'archéologue. Aussi croyons-nous utile de consacrer quelques lignes aux découvertes de ce genre portées à notre connaissance depuis cinq à six ans.

Dans les premiers mois de l'année 1875, M. Des-

frièches, curé d'Ussy (arrondissement de Falaise), nous fit présenter, par M. Renard, différents objets trouvés, au mois de juin précédent, dans un déblai exécuté sur le territoire de la commune de Bons, près de l'habitation d'un sieur Canu et à 400 mètres environ de l'église. En creusant une tranchée à l'endroit qui vient d'être indiqué, les terrassiers ramenèrent au jour douze squelettes enfouis à un mètre environ de profondeur et sur chacun desquels, à la hauteur de la poitrine, avait été placé un moellon de calcaire brut. Les ossements furent malheureusement enlevés sans précaution; toutefois, on a pu extraire de la terre où ils reposaient les objets suivants :

1° Une plaque de ceinturon, de grande dimension, absolument semblable à la plaque en cuivre, dessin natté, à cinq têtes de clous saillants, reproduite par l'abbé Cochet à la page 250 de sa *Normandie souterraine*. Elle n'était pas accompagnée de contre-plaque : tout au moins cette contre-plaque n'a pas été retrouvée.

2° Une fibule ronde ornée de verroteries rouges et bleues.

3° Des perles de verre, colorées généralement en bleu.

4° Une perle d'ambre.

5° Des amulettes en pâte rouge rayée en blanc et bleu.

6° Une bague en cuivre, avec la lettre S sur le chaton.

7° Diverses pièces de monnaies, parmi lesquelles une monnaie d'argent d'Antonin, au revers : *Libertas*

Aug., et une pièce d'or, à fleur de coin, d'Honorius, au revers : *Victoria Aug.*

Des objets de ce genre ont été signalés, par l'infatigable abbé Cochet, dans un très-grand nombre de sépultures franques de la Seine-Inférieure. Partout nous retrouvons, d'une façon à peu près invariable, comme à Bons, la plaque de ceinturon, les fibules, les colliers en perles de verre, d'ambre et de pâtes colorées, ainsi que les bagues et les pièces de monnaie. A plusieurs reprises également, notre savant compatriote avait signalé la présence de gros cailloux soit à la tête, soit aux pieds des squelettes, particularité remarquable qui doit être rapprochée de l'apport de moellons dans les sépultures de Bons, observé par M. l'abbé Desfrièches.

Les explorations du même genre, qui se sont produites en 1877, en 1878 et en 1879, exigent moins de détails. Toutes les sépultures qui en ont fait l'objet présentent ce trait commun que les défunts n'avaient pas été confiés nus à la terre, mais avaient été déposés dans des sarcophages.

Au mois d'avril 1877, des ouvriers employés à creuser les fondations d'une buanderie entre le presbytère et le cimetière de Garcelles-Secqueville, brisèrent à coups de pioche le couvercle d'un sarcophage en pierre blanche du pays, placé à un peu plus d'un mètre de profondeur. Négligeant les ossements qu'il renfermait, ils recueillirent deux grandes plaques de ceinturon avec dessins nattés, une bague en bronze sans ornements, deux couteaux en fer très-oxydé et les débris d'un collier composé de perles en pâte et en verre de couleur noire, jaune et verdâtre. Acquis

par M. le comte de Saint-Quentin, tous ces objets ont été offerts par lui au musée de la Société des Antiquaires.

Vers la même époque, le creusement d'une fosse à Villy amenait la découverte dans un sarcophage d'une bague et d'une plaque en bronze avec contre-plaque, couvertes l'une et l'autre de dessins analogues à ceux des bijoux de Bons et de Garcelles.

Au mois d'octobre 1878, à Pierrefitte-en-Cinglais, un affaissement de terrain, qui se produisit au passage d'une voiture lourdement chargée, devint l'occasion d'une constatation analogue. La dépression du sol avait été en effet causée par le bris du couvercle d'un sarcophage, au milieu duquel on recueillit une fibule, une bague, une plaque de ceinturon et des fragments d'une lame en fer à peu près détruite par l'oxydation. D'après des renseignements qui ont été transmis à M. Lavalley-Duperroux par M. de Sampigny, il y aurait lieu de penser que d'autres sarcophages existeraient au même lieu et pourraient donner lieu à d'utiles investigations.

Au mois de janvier 1879, à Pontécoulant, dans un champ voisin de l'église, des ouvriers occupés à creuser des fosses pour la plantation de pommiers, mirent à découvert une auge en terre de même forme et de même nature. Elle renfermait mêlés à des ossements deux glaives en fer à la poignée desquels adhéraient des parcelles de bois, une plaque chargée de dessins nattés et une charmante fibule argentée dans la décoration de laquelle figurent deux oiseaux assez grossièrement dessinés. Ces

détails nous ont été donnés par notre zélé confrère , M. Jules Tirard.

Seize ou dix-sept sarcophages avaient été déjà rencontrés dans le même champ les années précédentes ; mais il ne paraît pas que l'on ait alors sérieusement cherché à vérifier leur contenu.

Mentionnons en passant une trouvaille d'une nature un peu différente. Au mois de septembre 1879, à Biéville , au lieu dit La Londe , sur un champ appartenant à M. le marquis de Piennes , l'agrandissement d'une mare amena la découverte de débris au milieu desquels se trouvait un singulier collier. Il était formé d'un simple fil de cuivre tenant suspendus des perles en pâte colorée , deux petits bronzes de Tetricus , et une clochette à quatre pans. A Neuville, aux Loges, à Lillebonne, M. l'abbé Cochet avait déjà noté la présence dans des sépultures de clochettes en fer, en bronze, ou même en verre (1).



L'année 1880 nous réservait une découverte infiniment plus importante. Le 13 avril, M. Guillot, curé d'Amfréville , prévint notre dévoué bibliothécaire , M. Émile Travers , que les travaux de terrassement

(1) *Normandie souterraine*, p. 80, 92, 123. Ces objets ont été offerts à la Société par M de Formigny de La Londe.

en cours d'exécution sur la route de grande communication n° 64, de Dives à Ranville, au lieu dit le Champ de Mondane, venaient de mettre à nu un certain nombre de sarcophages. Cette indication ne me parut pas de nature à être négligée et le 16 je me rendis, avec M. Travers, sur les lieux. Les constatations tardives auxquelles nous nous sommes livrés présentent nécessairement un caractère incomplet, mais les renseignements que nous avons pu recueillir, grâce aux bons offices de M. le curé et de M. Castel, maire de la commune, suffisent à déterminer la période à laquelle ce champ de sépulture appartient.

L'abaissement du sol a, tout d'abord, révélé l'existence d'une longue tranchée, orientée du nord au sud, et dans laquelle un grand nombre d'individus ont été inhumés; aucun objet de métal, aucune céramique n'accompagnaient les ossements.

Les ouvriers ont ensuite rencontré huit sarcophages orientés de l'ouest à l'est. Six ont été brisés; deux, plus ou moins engagés dans le mur de M. Thibout, étaient encore en place le 16 mai.

Le premier mesurait en longueur 1 mètre 80 centimètres; sa largeur, de 54 centimètres à la hauteur de la tête, n'était à la hauteur des pieds que de 30 centimètres; sa profondeur variait de 47 à 30 centimètres. L'auge était monolithe; le couvercle tectiforme à nervure médiane était formé de trois morceaux.

L'auge du second, d'une hauteur uniforme de 38 centimètres, mesurait, en largeur, 1 mètre 87 centimètres. Sa largeur, à la tête, était de 52 centimètres; aux pieds, elle atteignait à peine 28 centimètres.

Tous ces sarcophages étaient, d'ailleurs, assez grossièrement taillés et provenaient des carrières du pays.

Les corps qu'ils renfermaient avaient été étendus la tête à l'ouest, regardant l'est.

Les objets qui nous ont été représentés et qui proviennent de ces deux sarcophages, consistent en deux scramasaxes, un morceau de fer d'une détermination impossible, deux boucles de ceinturon, un mors de cheval, une petite fibule et une chaînette en bronze. La chaînette rappelle les objets du même genre découverts à Conteville. La fibule et les deux boucles se rapprochent, par leur décoration formée de traits et de ronds, des bijoux des cimetières d'Envermeu et de Londinières; enfin les deux scramasaxes, le premier, long de 40 centimètres sur 4 de largeur, le second de 45 centimètres sur 5, lame et soie comprises, ne diffèrent en rien des armes de ce genre que l'on rencontre dans toutes les sépultures de l'époque mérovingienne. Dans l'un de ces sarcophages, on remarquait aux pieds du squelette un vase en poterie grossière; une fiole en verre, dont nous n'avons pu retrouver que des fragments, occupait une place identique dans le second.

Ce n'était là qu'une faible partie des armes et des bijoux exhumés du sol à Amfréville. Quelques jours après, en effet, nous avons entre les mains tout un lot d'objets dont nous n'avons pu, malheureusement, faire l'acquisition pour le musée, mais qu'il nous a été au moins permis d'examiner à loisir et de faire dessiner. On comprend facilement que, dans de pareilles conditions, nous n'ayons pas à donner d'indication sur la place occupée par ces différents objets

dans les sépultures ; nous ne pouvons affirmer qu'une chose, c'est que tous proviennent des sarcophages explorés et brisés par les ouvriers avant notre arrivée.

La céramique était représentée par un seul vase, analogue à celui dont nous avons pu recueillir quelques fragments le 16 mai, et qui avait été trouvé dans l'un des sarcophages engagé dans le mur de M. Thibout (planche I, n° 2) (1).

Les armes en fer consistaient en deux francisques ordinaires (planche I, n° 1), trois ou quatre sabres ou scramasaxes plus ou moins complets, un petit couteau et une hache bipenne (planche II, n°s 2, 3, 3 et 1). Une hache de ce genre a été découverte en 1838 dans le cimetière de Douvres (2). D'après M. l'abbé Cochet, M. Féret en aurait trouvé une autre à Ste-Marguerite-sur-Mer, et à la butte des Gargans, près Mantes; on aurait pu en recueillir jusqu'à six (3).

Cette hache, dont la forme est peu usitée, a en outre été trouvée croisée avec une lance ou accompagnant une francisque ordinaire dans deux fosses du cimetière d'Envermeu, lors de l'exploration de 1854 (4).

Les anneaux et la boucle sans ardillon (planche I, n°s 3, 4, 5) n'offrent rien de particulier.

Les boucles appartiennent aux spécimens qui se rencontrent habituellement en Normandie. Les trois

(1) Nous devons les dessins qui accompagnent ce travail au regrettable M. Clément et à notre confrère M. Costard.

(2) De Caumont, *Antiquités monumentales*, t. VI, p. 267.

(3) *Normandie souterraine*, p. 233.

(4) *Sépultures gauloises*, par M. l'abbé Cochet, p. 160, 163.

petites boucles (planche III, n^{os} 1, 2, 4), l'agrafe en forme de ver (planche III, n^o 5), ainsi que deux terminaisons de ceinturon (planche II, n^o 8), rappellent complètement les objets du même genre que l'on peut voir dessinés dans la *Seine-Inférieure historique et archéologique* (1).

La paire de boucles carrées nous offre un modèle moins commun et plus original (planche IV, n^o 7). Nous en dirons autant de la plaque de ceinturon grand modèle, sans contre-plaque, qui se recommande à toute notre attention par les deux croix qui figurent dans son ornementation.

Nous signalerons également une fibule à huit branches et à verroteries rouges (planche III, n^o 6), une autre fibule ronde, dorée, à grenat central (planche III, n^o 3), enfin une petite plaque carrée, garnie de dessins en émail du genre le plus délicat. Cette plaque se compose de 25 compartiments égaux disposés sur cinq lignes; les compartiments de la tranche du milieu dans le sens vertical sont ou bleus à dessins jaunes losangés, ou jaunes avec chevrons verts; les deux lignes à droite et à gauche présentent cinq carrés de couleur verte sans ornements, les deux autres lignes nous offrant des carrés à damiers jaunes et verts, alternant avec d'autres carrés fond brun ornés d'une étoile cerclée de rouge à 12 rayons jaunes. Nous reproduisons ici l'ensemble et le détail de ces dispositions originales (planche IV, n^{os} 1, 2, 3, 4, 5). Une autre petite plaque carrée en bronze nous paraît mériter, par son

(1) *Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 302, 303, 304, et *Sépultures gauloises, franques*, p. 195.

étrangeté, une attention particulière : brute d'un côté, qui devait être fixé sur une bande de cuir ou d'étoffe, elle nous présente de l'autre en relief grossièrement indiqué, une tête d'homme au nez pointu, la tête hérissée de cinq pointes et ayant en face de lui une face ronde analogue aux représentations de la lune. Nous donnons le dessin exact de ce singulier bijou sans hasarder aucune explication (pl. III, n° 7).

Le cimetière d'Amfréville n'a vraisemblablement pas dit son dernier mot. Il y a seize ou dix-huit ans, des travaux de voirie, exécutés au même endroit, avaient déjà ramené au jour un certain nombre de cercueils en pierres qui ne donnèrent lieu à aucune recherche ; sans l'intervention de M. l'abbé Guillot, les déblaiements du mois de mai dernier n'auraient pas davantage attiré l'attention. Le peu que nous avons vu nous permet d'affirmer que ce champ de sépulture, d'une richesse remarquable, qui doit remonter au V^e ou au VI^e siècle, se prolonge d'une façon notable dans le parc de M. Thibout. Des fouilles faciles et peu coûteuses produiraient, au point de vue de la science archéologique, des résultats fructueux. Si jamais M. Thibout, à la générosité duquel la Société des Antiquaires doit l'un des sarcophages trouvés au mois de mai dernier, se décidait à les entreprendre, nous avons la confiance que, cette fois, les travaux seraient conduits d'une façon rationnelle et méthodique, surveillés avec soin et que les objets exhumés du sol iraient enrichir les collections publiques et ne seraient pas abandonnés à l'incurie ou à la rapacité des entrepreneurs et des ouvriers.

PLANCHE I

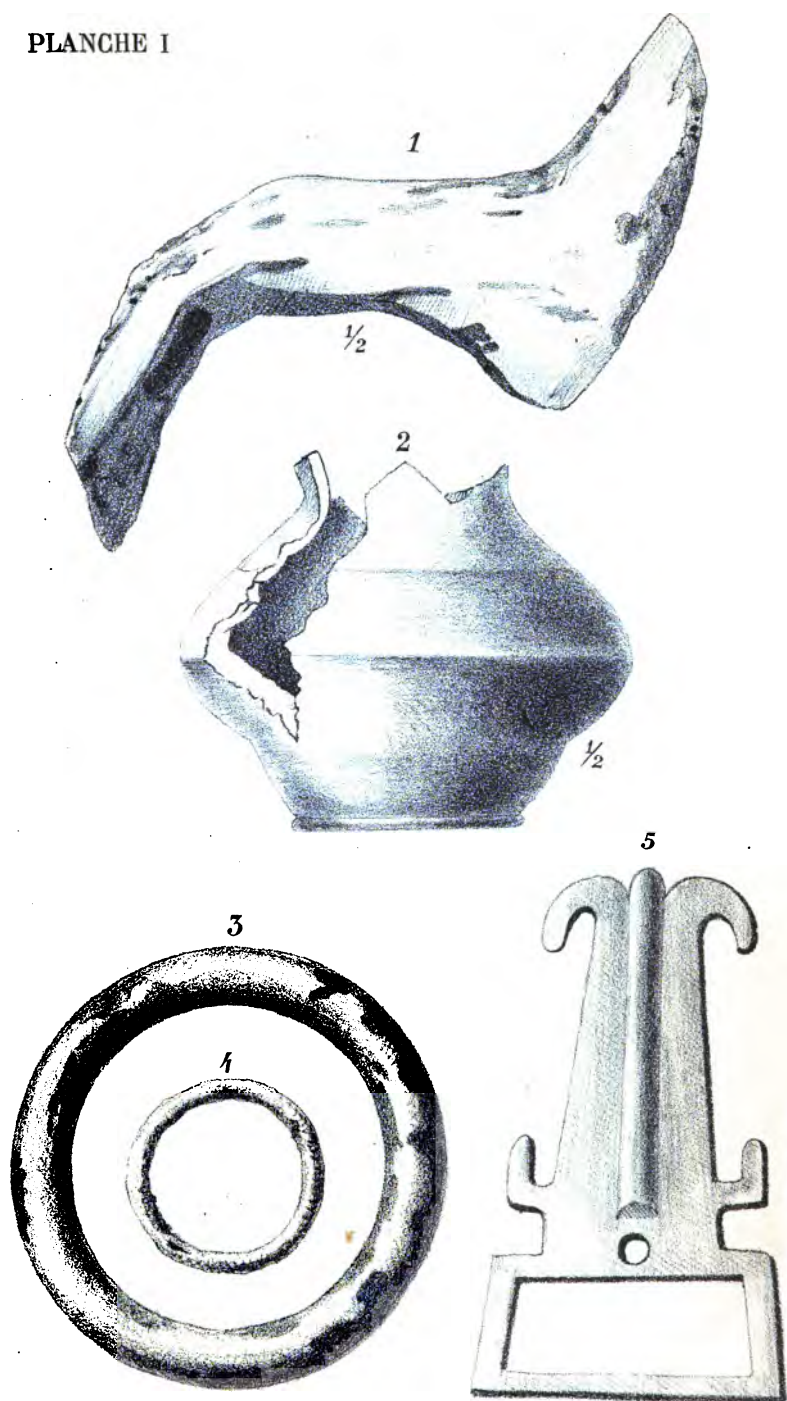


PLANCHE II

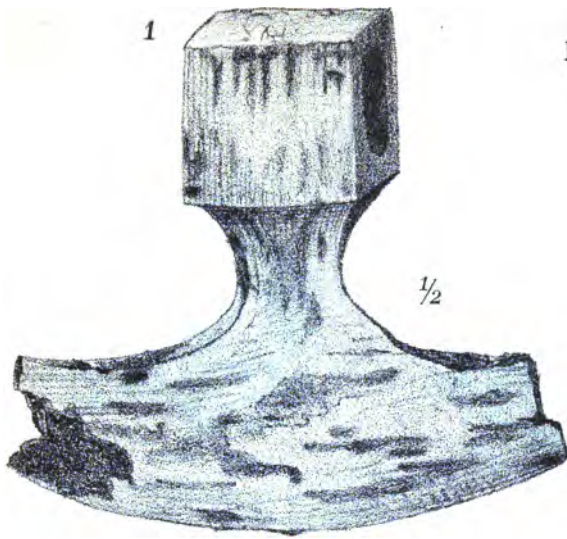
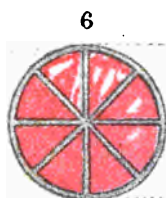


PLANCHE III



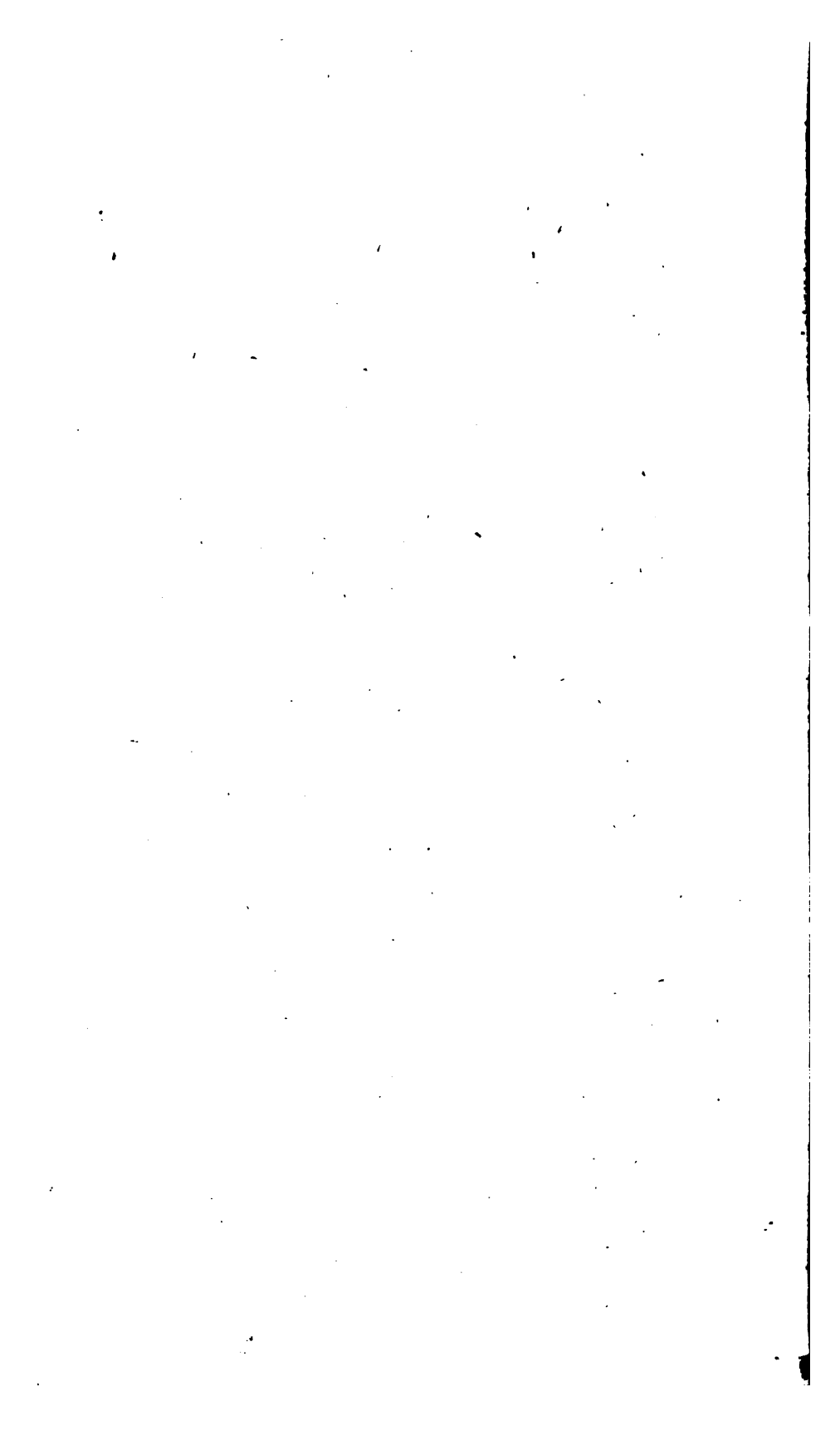


PLANCHE IV

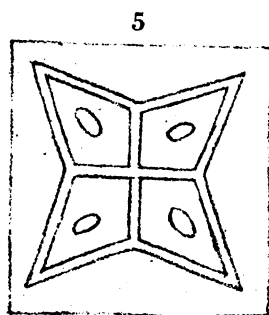
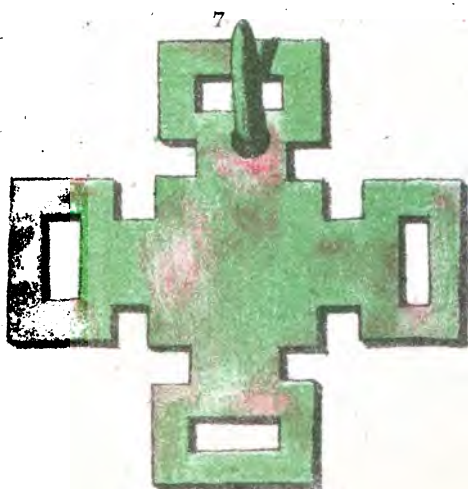
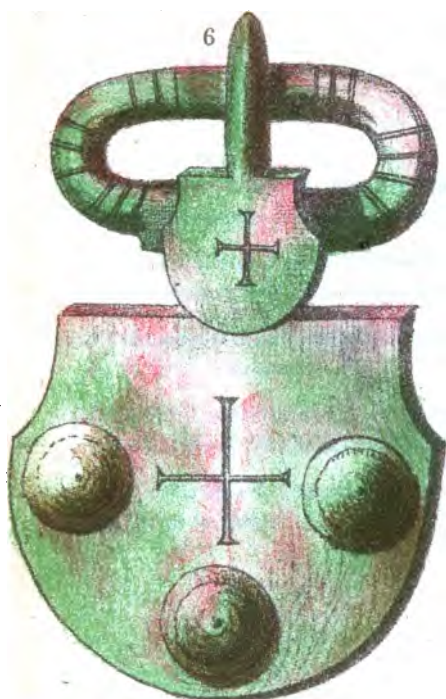
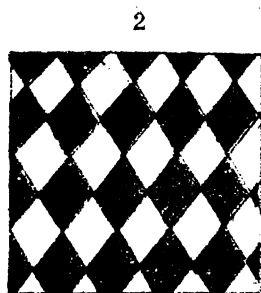
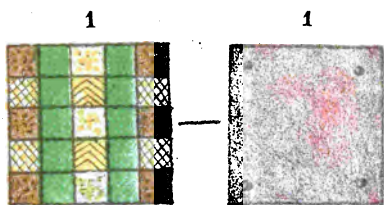
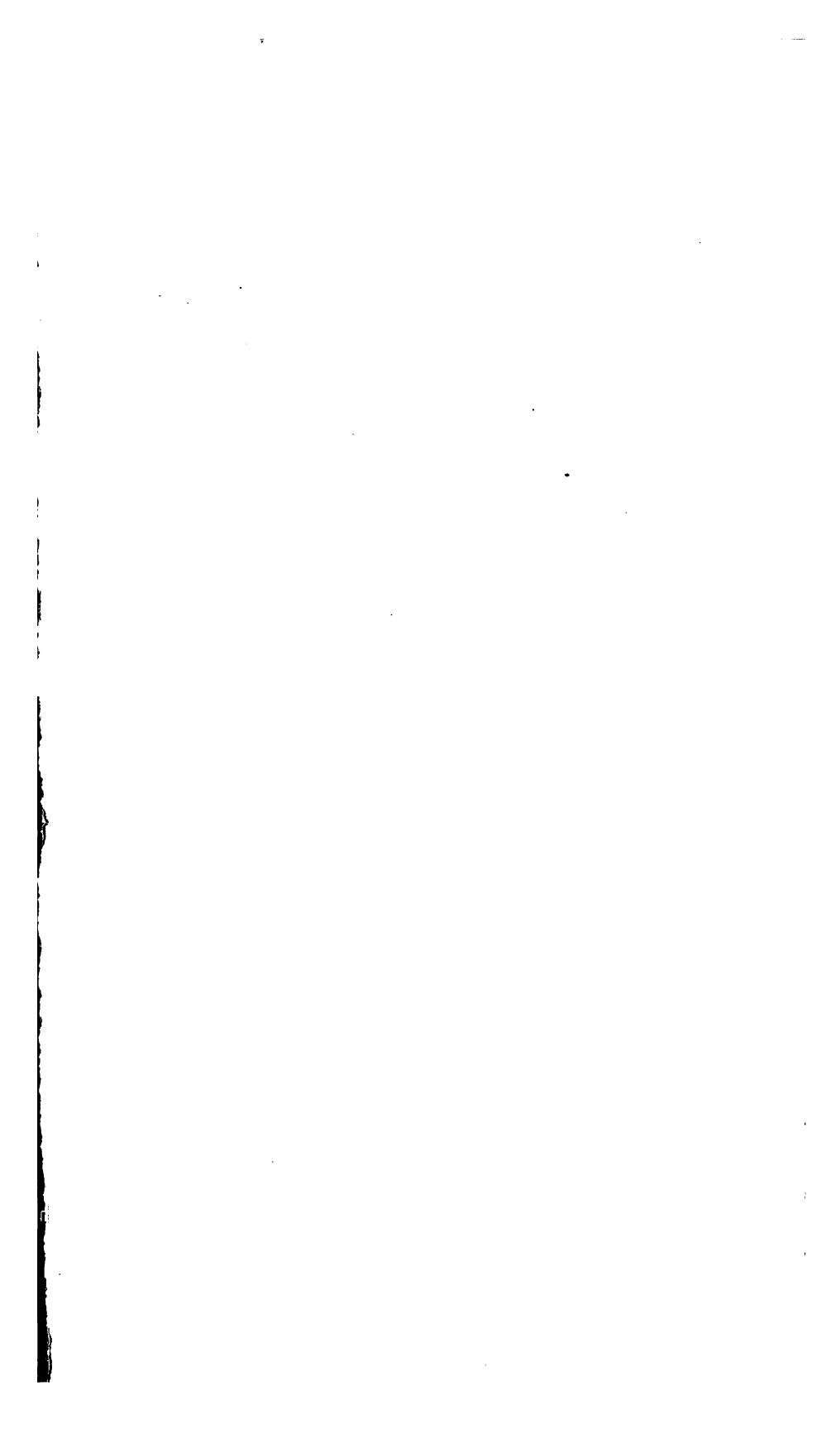


TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Le dernier des Ducs Normands. Étude critique et historique sur Robert Courte-Heuse, par M. Gaston LE HARDY. . . .	4
Études préliminaires pour servir à l'histoire des Normands et de leurs invasions, par M. Johannes STEENSTRUP.. . . .	185
Études historiques et archéologiques sur la cathédrale de Lisieux, par M. Charles VASSEUR.	419
La fonderie de Port-en-Bessin et le cimetière gaulois de Monde- ville près Caen (Calvados), par M. Eugène DE BRAUREPAIRE. . . .	503
Cimetières mérovingiens récemment découverts en Basse-Nor- mandie, par le MÊME.	531





MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE.

1^{re} série, 10 volumes in-8° avec atlas, épuisée.

2^e série, 10 volumes in-4° avec planches. Quelques exemplaires des t. X, XI, XII, XIV, XVI, XVII, XVIII, XIX et XX restent encore dans les dépôts de la Compagnie. Prix : le volume, 20 fr.

3^e série, t. I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII et IX vol. in-4°.
Prix : 20 fr.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Le t. I, in-8° de 578 pages, pour les années 1860 et 1861.
Prix : 8 fr.

Le t. II, in-8° de 688 pages, pour les années 1862 et 1863.
Prix : 8 fr.

Le t. III, in-8° de 564 pages, pour les années 1864 et 1865.
Prix : 8 fr.

Le t. IV, in-8° de 656 pages, pour les années 1866 et 1867.
Prix : 8 fr.

Le t. V, in-8° de 444 pages, pour les années 1868 et 1869,
Prix : 8 fr.

Le t. VI, in-8° de 428 pages, pour les années 1870, 1871, 1872 et 1873. Prix : 8 fr.

Le t. VII, in-8° de 507 pages, pour les années 1874 et 1875. Prix : 8 fr.

Le t. VIII, in-8° de 526 pages, pour les années 1876 et 1877. Prix : 8 fr.

Le t. IX, in-8° de 576 pages, pour les années 1878, 1879 et 1880. Prix : 8 fr.

S'adresser à MM. les libraires F. LE BLANC-HARDEL, Ch. MÉTÉRIE et CHAMPION, ou au Secrétaire de la Compagnie.

Caen, Typ. F. Le Blanc-Hardel.

J.W. 27

